

LA  
SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS  
TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LES PROPHÈTES-ÉZÉCHIEL

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé TROCHON

Prêtre du diocèse de Paris, Docteur en Théologie

*Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.*  
S. HIERON.



*A. J. Simon*  
*26 99*

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, rue Cassette, 10

—  
1897

APR 16 1952

# PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

## PRÉFACE

### I

#### VIE D'ÉZÉCHIEL

Ezéchiél (1), fils d'un prêtre nommé Busi (2), et appartenant par conséquent à la tribu de Lévi, était sans doute prêtre lui-même. « Comme tous les noms des prophètes canoniques, dit Hengstenberg, le nom d'Ezéchiél n'est pas le nom que le prophète a porté dès sa naissance, mais le nom officiel qu'il prit lorsqu'il reçut l'appel de Dieu. » Et ce nom « Dieu fortifie » (3) est bien conforme à la nature de la mission qu'il doit remplir. Il n'a pas le tendre cœur ni la douceur de son contemporain Jérémie, mais il est doué par la nature d'une admirable force d'esprit (4). Quand l'homme est de fer, la préparation divine consiste en ce que Dieu le fait acier, le durcit, donne à ses qualités natives et à son énergie naturelle la consécration d'une épée de Dieu (5). Si Isaïe est le salut de Dieu, Ezéchiél est la force de Dieu.

Ezéchiél fut du nombre des dix mille captifs transportés avec Jéchonias en Chaldée par Nabuchodonosor, en 597 (6). Sa résidence fut fixée dans un endroit nommé Tel-abib, localité que Gésénius identifie avec le Thallabba de D'Anville (7). C'est là que, dans la cinquième année de son exil, et

---

(1) יהוקאל, contraction pour יהוקאל, peut se traduire en diverses manières : « Dieu est fort » ou « Dieu se montre fort », Rosenmüller ; « celui que Dieu fortifie », Gésénius. Les LXX, comme l'auteur de l'Ecclésiastique, XLIX, 8, le transcrivent Ἰεζεκιήλ. Josèphe écrit : Ἰεζεκιήλος. Un prêtre du même nom est mentionné, I Paral., XXIV, 46. Clément d'Alexandrie cite un poète juif alexandrin, portant le nom du prophète, qui est auteur d'une tragédie ayant pour sujet la Sortie des Israélites d'Egypte. *Stromat.* 1.

(2) Ezéch., I, 3.

(3) V. la note 1<sup>re</sup>.

(4) Hævernick, *Commentar*, allgemeine Vorbemerkungen, § 2, p. XIII.

(5) Schrøder, *Commentar*, Intr. § 1.

(6) Ezéch., I, 2. Cfr. IV Rois, XXIV, 42.

(7) Ezéch., III, 45. Les LXX et la Vulgate ne traduisent pas תל אביב par un nom propre, mais par un nom appellatif : « Acervus novarum frugum », S. Jérôme. V. la note sur cet endroit.

peut-être dans la trentième année de son âge (1), il reçut le don de prophétie (2). Quatre ans plus tard (3), il perdit sa femme dont il ne nous a pas conservé le nom. Vingt-sept ans après sa déportation, il exerçait encore son ministère prophétique (4). Voilà tout ce que nous savons sur la vie d'Ézéchiél. On ignore absolument la date de sa mort (5).

Ce que l'histoire et la tradition ne nous ont pas conservé, la légende a essayé de le suppléer. Ainsi on a prétendu que le prophète était né à Sarera (6), ville que la Bible ne mentionne pas. D'après S. Jérôme, il fut en rapports habituels avec Jérémie : les deux hommes de Dieu se communiquaient leurs prophéties afin de consoler leurs compatriotes et de les affermir dans la foi (7). Ezéchiél aurait été mis à mort par le prince de son peuple qu'il engageait vivement à renoncer à l'idolâtrie. Suivant Benjamin de Tudèle (8), on l'aurait inhumé dans la caverne où avaient été enterrés Sem et Arphaxad, sur les bords de l'Euphrate, entre ce fleuve et le Chaboras, à quinze lieues de Bagdad. On voyait encore le tombeau du prophète au temps de ce voyageur, de la véracité duquel il est d'ailleurs permis de douter (9).

Quelques auteurs des premiers siècles ont cru que l'assyrien Nasaratus, maître de Pythagore, était le même qu'Ézéchiél. Mais Clément d'Alexandrie, qui rapporte cette opinion (10), la réfute sans peine (11).

Avons-nous tous les ouvrages d'Ézéchiél? On lit dans Josèphe (12) qu'Ézéchiél avait écrit deux livres sur la captivité de Babylone. Comme les Prophéties n'ont jamais, semble-t-il, été divisées en deux livres, il est possible que nous ayons dans ce passage la mention d'un ouvrage historique, perdu depuis longtemps, et relatif aux événements dont le prophète avait été témoin. Mais cela n'est qu'une simple conjecture. Toujours d'après Josèphe (13), Ezéchiél aurait écrit à Sédécias, à la suite de communications divines, pour annoncer à ce prince qu'il ne verrait pas Babylone, et que la ruine de Jérusalem et du temple étaient inévitables. Suivant la remarque de dom Calmet (14), il peut s'agir ici de la prophétie que l'on trouve au ch. XVII<sup>e</sup> et qui aurait été communiquée

(1) V. la note sur 1, 4. Selon Fairbairn, ouvr. cité plus bas Introd. p. 2, il n'aurait eu que vingt-cinq ans environ.

(2) Ezéch., 1, 2.

(3) Ibid. xxiv, 4, 48.

(4) Ibid. xxix, 47.

(5) Le Martyrologe romain mentionne le nom d'Ézéchiél au 40 avril.

(6) S. Epiphane, *De vitis Prophetarum*, c. ix.

(7) « Illud autem notandum quod uno atque eodem tempore Jeremias prophetabat in Jerusalem et Ez- chiel in Babylone, et illius propheta mittebatur ad captivos, et hujus ad eos qui habitabant in Jerusalem... » In Ezéch., xii, 8. *Opp.* éd. Migne, t. V, col. 408.

(8) *Itinerarium*, éd. C. l'Empereur, p. 78.

(9) V. Rosenmüller, *Handbuch der biblisch. alterthumskunde*, t. 1, part. 1. p. 65.

(10) Stromat. 1.

(11) V. d'autres traditions plus légendaires encore dans dom Calmet, *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes de l'Écriture sainte*, Paris, 1720. in-4<sup>o</sup>, t. II, p. 363; Carpzov, *Introd. in libros propheticos*, V. 2<sup>e</sup>, éd. 2<sup>a</sup>, p. 204; Winer, *Bibl. Realwörterbuch*, au mot Ezéchiél.

(12) *Antiq.*, x, 6, 1.

(13) Ibid. x, 40.

(14) *Op. cit.*, p. 360.

au roi de Juda. Enfin, on a prétendu conclure (1) de ce que les prophéties s'ouvrent brusquement par : « Et dans la trentième année... », que leur commencement était perdu. Mais Josué, les Juges, Jonas, le premier livre des Machabées débutent de même par la conjonction *Et*. Peut-on conclure de là que ces livres sont des portions détachées d'ouvrages plus considérables ? Ce serait d'une logique assez peu sévère. Le style des Orientaux autorisait ces débuts *ex-abrupto* que nous ignorons aujourd'hui (2).

Nous avons dit de Jérémie que sa figure est une des plus vivantes et des plus caractérisées de l'Ancien Testament (3). Celle d'Ezéchiél ne frappe pas moins, quoique pour des raisons toutes différentes. Jérémie développait les avertissements miséricordieux et les souffrances silencieuses du serviteur de Dieu, c'est-à-dire du Christ, qu'Isaïe avait autrefois fait admirer dans sa sublime grandeur. Ezéchiél, loin d'appuyer sur le côté miséricordieux et humilié du Messie, représente le juge inexorable, qui, la loi à la main, frappe les cœurs endurcis, les met en pièces, mais qui, touché bientôt de compassion, verse sur ces blessures un baume salutaire (4).

Selon les Rabbins, le Sanhédrin aurait hésité longtemps à admettre les prophéties d'Ezéchiél dans le Canon. On les trouvait trop obscures et dans quelques endroits contraires aux lois mosaïques et aux autres livres de la Bible (5). Nous traiterons ces questions dans le Commentaire. Pour tous ces motifs, on ne permettait pas la lecture du prophète avant l'âge de trente ans (6).

C'était, selon l'usage de la synagogue, montrer peu d'intelligence d'un livre aussi admirable et ne pas se rendre compte de la valeur intellectuelle de l'auteur. La fantaisie ne domine pas chez lui, comme W. Menzel le prétend, en confondant la force d'esprit avec l'imagination. L'obscurité du prophète est plutôt due à notre ignorance qu'à son style et à ses idées (7).

Auteurs sacrés, critiques et interprètes admirent en effet à l'envi son œuvre extraordinaire. L'auteur de l'Ecclésiastique (8) nomme déjà Ezéchiél avec éloge. Les Pères ont tous tenu Ezéchiél en haute estime. Sans nous étendre beaucoup, quelques passages suffiront pour le prouver. S. Jérôme dit : « Ezechiel scripturarum et oceanus et mysteriorum Dei labyrinthus » (9). S. Grégoire de Nazianze : « Ezechiel omnium prophetarum

(1) Spinosa, en particulier, dans son *Tractatus theologico-politicus*.

(2) V. la note sur 1, 4.

(3) *Jérémie*, Préf. p. 7.

(4) Schröder, *Intro.* § 2<sup>e</sup>.

(5) Cfr. *Ezech.*, xviii, 2, 20 et *Exod.*, xxxiv, 7 ; *Ezech.*, xlvi, 4, Nomb., xxviii, 9 ; *Ezech.*, xlvi, 6 ; Nomb., xxviii, 44.

(6) S. Jérôme, *In Ezech.* Préface, éd. Migne, col. 47.

(7) Comme curiosité, citons le parallèle établi par Umbreit entre Ezéchiél et Jérémie : « Tous deux sont de race sacerdotale, mais Jérémie est uniquement prophète ; quant à Ezéchiél, même dans la terre étrangère, il n'abandonne pas le costume des prêtres, et il s'enracine fortement dans la stricte ordonnance lévitique, tout en lui donnant une nouvelle forme dans un esprit de liberté. Jérémie est plutôt le prophète du développement de l'Eglise réformée ; Ezéchiél représente extérieurement le système catholique de la perpétuité du sacerdoce. »

(8) Cité plus haut, p. 4, note 1<sup>re</sup>

(9) *In Ezechiel*, xlvi.

maximus est et excelsus » (1). Ailleurs le même Père appelle Ezéchiel : « Rerum maximarum spectatorem » (2). S. Grégoire le Grand : « Ezechiel magistrorum speciem tenet » (3). Et dans son commentaire sur le prophète, le saint Docteur écrit : « Ezechiel typum prædicantium tenet » (4). Nous finirons ce chapitre en mettant sous les yeux du lecteur l'opinion d'un récent commentateur rationaliste : « Ezéchiel (dans son livre) nous apparaît comme un homme conversant peu avec le monde et vivant à part, ruminant ses idées dans le silence de la retraite et finissant toujours par les produire dans un langage énergique, bien qu'un peu rude et inculte et revêtues de formes concrètes et pour ainsi dire palpables. Placé sur la limite de deux âges, juge rigide et sévère de l'un, organisateur... de l'autre, son regard se partage entre le passé et l'avenir... (5) »

II

CONTENU ET DIVISION DU LIVRE

De quelque manière qu'on puisse arranger le livre d'Ezéchiel par rapport à son contenu, dit justement Fairbairn (6), on ne peut méconnaître qu'il forme, par son ordre et sa progression, un tout complet, d'une homogénéité parfaite qui jette une lumière éclatante sur chacune de ses parties.

Les nombreux commentateurs qui ont étudié l'œuvre si difficile du prophète ont compris d'une manière différente le plan suivi dans l'arrangement du livre. L'ordre chronologique n'a pas été suivi : un simple coup d'œil sur la table suivante suffit pour le montrer (7).

	année	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> mois	5 <sup>e</sup> jour.
1, 2.	—	—	—	12 <sup>e</sup> —
III, 16.	—	—	—	12 <sup>e</sup> —
VII, 1.	—	6 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup> —	5 <sup>e</sup> —
XX, 1.	—	7 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> —	10 <sup>e</sup> —
XXIV, 1.	—	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup> —	10 <sup>e</sup> —
XXX, 20.	—	10 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> —	7 <sup>e</sup> —
XXXI, 1.	—	10 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> —	1 <sup>er</sup> —
XXIX, 1.	—	10 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup> —	12 <sup>e</sup> —
XXVI, 1.	—	11 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> —	1 <sup>er</sup> —
XXXIII, 21.	—	12 <sup>e</sup> (8)	10 <sup>e</sup> —	5 <sup>e</sup> —
XXXII, 1.	—	12 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup> —	1 <sup>er</sup> —
XXXII, 17	—	12 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup> —	15 <sup>e</sup> —
XL, 1.	—	25 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> —	10 <sup>e</sup> —
XXXIX, 17 <sup>e</sup> .	—	27 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> —	1 <sup>er</sup> —

(1) *Orat.* 23<sup>a</sup>.

(2) *Orat.* 34<sup>a</sup>.

(3) *Moral.* xxvi, 5.

(4) *In Ezech. hom.* 42<sup>a</sup>.

(5) Reuss, *Les Prophètes*, Paris, 1876, p. II. p. 6.

(6) *Op. cit.* Introd. p. 13.

(7) *Chr.* Rosenmüller, Introd. p. 42.

(8) Les LXX ont : ἐν τῷ δεκάτῳ ἔτει, leçon absolument mauvaise; le syriaque a : « dans la onzième année », leçon adoptée par Dæderlein, Ewald, Hitzig, et vers laquelle M. Le Hir incline. V. la note sur ce point.

On voit que peu de prophéties sont datées et que celles qui le sont n'ont pas été placées selon l'ordre des temps (1). Le prophète a adopté un plan différent. Son livre se divise en deux parties (2), précédées d'une introduction contenant le récit de la mission divine qu'il a reçue de Dieu (I-III). La première partie contient les prophéties du jugement porté d'abord contre le royaume de Juda (IV-XXIV), ensuite contre les nations païennes (XXV-XXXII). La seconde partie annonce le salut qui suivra le châtement (XXXIII- XLVIII) (3).

Kliefoth et Neteler proposent une autre division en trois parties. Le premier de ces auteurs considère les prédictions contre les nations païennes comme une partie séparée, et s'arrête à la division suivante : Introduction (I-III, 21) ; 1<sup>re</sup> partie : Menaces contre le royaume de Juda (III, 22-XXIV, 27) ; 2<sup>e</sup> partie : Menaces contre les nations païennes (XXV-XXXIII, 20) ; 3<sup>e</sup> partie : Promesses de restauration et de salut (XXXIII, 21-XLVIII) (4).

Le plan de Neteler (5) offre les mêmes caractères d'ingéniosité et de symétrie que nous avons déjà signalés dans sa division d'Isaïe (6). Suivant ce critique, les prophéties d'Ezéchiel se divisent en trois parties (7).

Dans la première (I-XXIV), la ruine de Jérusalem est annoncée. Cette partie a, comme les deux autres, quatre subdivisions dont chacune se partage à son tour en quatre sections.

- 1<sup>re</sup> Subdivision, I-VII. — A. vocation et mission du prophète, I-III. 15. Nous y trouvons une représentation symbolique de la création. — B. Symbole de la ruine de Jérusalem, III, 16-v. Le prophète y décrit les idées primitives en lutte avec la Jérusalem terrestre. — C. Profanations et scènes d'horreur s'accomplissant dans les lieux du culte idolâtrique, VI. Leur ruine sera causée par la résistance que les idolâtres opposent au plan divin. — D. Dénouement fatal, VII, qui fait entrevoir l'histoire des derniers temps.
- 2<sup>e</sup> Subdivision VIII-XIII. — A. Le salut par la croix, VIII-IX. Le prophète voit la ruine de ceux qui ne sont pas signés de la croix. — B. Dispersion du feu sacré et abandon du temple par la majesté de Dieu, X-XI. C. Annonce de la proximité de l'exil, XII. — D. Malédiction contre les faux prophètes et les fausses prophétesses, XIII.
- 3<sup>e</sup> Subdivision, XIV-XIX. — A. Puniton terrible d'Israël à cause de son penchant à l'idolâtrie, XIV. — B. Tableau de la dépravation qui règne en Israël, XV-XXI. — C. Abaissement de la famille royale ; sa restau-

(1) Fairbairn et Currey, comme on le verra plus bas, maintiennent que la division est chronologique. Il est difficile en face de ce tableau, d'admettre leur système.

(2) Cette division est, à quelques détails près, celle d'Ewald, de Keil, de Schröder, d'Hengstenberg, d'Hævernick. N'est-ce pas cette division si naturelle, qui avait déjà frappé Josèphe, lorsqu'il écrivait : *περι τούτων δύο βιβλία γράψας κατέλιπεν* ?

(3) Pour les détails de ce plan, V. la Table des matières à la fin du volume.

(4) La division d'Hitzig, est, comme le dit Schröder, une division arithmétique : 48 divisé par 2 donne 24 chapitres à chaque partie. Quant aux subdivisions, il les établit ainsi : I 4<sup>o</sup>, I-VII ; 2<sup>o</sup>, VIII-XIX ; — 3<sup>o</sup>, XX-XXIX. — II, 4<sup>o</sup>, XXV-XXXII ; — 2<sup>o</sup>, XXXIII-XXXIX ; — 3<sup>o</sup>, XL-XLVIII.

(5) *Die Gliederung des Buches Ezechiels als Grundlage der Erklärung desselben*, Munster, 1870, in-8<sup>o</sup> de 444 p.

(6) *Isaïe*, Préface, p. 14.

(7) M. Gilly, *Précis d'introduction*, t. III, p. 436, admet aussi la division en trois parties.

ration future, xvii. — D. Strophes sur la vie et la mort, lamentation finale, xxviii-xix.

4<sup>e</sup> Subdivision, xx-xxiv. — A. Le peuple au désert, xx. Conduite et destin des deux fractions du peuple. — B. Dévastation du pays et domination des Chaldéens, xxi. — C. Punition des crimes exécrables d'Israël, xxii-xxiii. Double ruine de Jérusalem figurée sous les traits d'une prostituée. — D. Ruine de Jérusalem, xxiv. Développement du paragraphe précédent.

La 2<sup>me</sup> partie, xxv-xxxii, annonce les châtiments des peuples païens.

1<sup>re</sup> Subdivision, xxv (1). — A. Prophétie contre Ammon, vv. 1-7. — B. — contre Moab, vv. 8-11. — C. — contre Edom, vv. 12-14. — D. — contre les Philistins, vv. 15-17.

2<sup>me</sup> Subdivision, xxvi-xxxiii, 19. — A. prophétie contre Tyr xxvi. B. Lamentation sur Tyr, xxvii. — C. Prophétie contre le roi de Tyr, xxviii, 1-10. — D. Lamentation sur les princes de Tyr, xxviii, 11-19.

3<sup>me</sup> Subdivision, xxviii, 20-xxx, 19. — A. Prophéties sur Sidon et Israël, xxiii, 20-26. — B. Dévastation de l'Égypte, xxix, 1-16. — C. Conquête de l'Égypte, xxix, 17-21. — D. Jugement porté contre l'Égypte, xxx, 1-19.

4<sup>me</sup> Subdivision, xxx, 21-xxxii, 32. — A. Ruine de la puissance de Pharaon, xxx, 20-26. — B. La chute des cèdres du Liban, xxxi. — C. Lamentation sur Pharaon, xxxi, 1-16. — D. Lamentation sur l'Égypte, xxxii, 17-32.

La 3<sup>me</sup> partie, xxxiii-xlviii, contient l'annonce de la future restauration d'Israël.

1<sup>re</sup> Subdivision, xxxiii-xxxvi, 15. — A. Promesses de vie par l'entremise du Prophète, xxxiii, 1-22. — B. Perte de la terre promise, pour ceux qui n'écouteront pas la voix du Prophète, xxxiii, 23-33. — C. Le Bon Pasteur, xxxiv. — D. Dévastation et ruine d'Edom et restauration d'Israël, xxxv-xxxvi, 15.

2<sup>me</sup> Subdivision, xxxvi, 16-38. — A. Retour d'Israël de la captivité de Babylone, xxxvi. — B. La première résurrection, xxxvii, 1-14. — C. Union entre Ephraïm et Juda, xxxvii, 15-28. — D. Attaque de Magog et sa chute, xxxviii-xxxix.

3<sup>me</sup> Subdivision, xl-xliii, 11. Le nouveau temple. — A. Les portiques du temple, xl, 1-47. — B. Le Temple et ses bâtimens accessoires, xl, 48-xli. — C. Les deux galeries de cellules entourant le temple, xlii. — D. Entrée de la majesté de Dieu dans le temple, xliii, 1-11.

4<sup>me</sup> Subdivision, xliii, 12-xliv. La nouvelle Thorah. — A. L'autel et le Sacerdoce, xliii, 12-xliv. — B. L'impôt en nature (ou la dîme) dû aux prêtres, aux Lévités, à la ville, au prince, xlv, 1-17. — C. Ordonnance concernant les sacrifices et les offrandes, xlv, 18-xlvi. — D. La Terre-Sainte, xlvii-xlviii.

Ce plan, encore une fois très ingénieux, affecte trop de parallélisme, et

(1) C'est dans cette subdivision et la suivante qu'apparaît surtout le caractère un peu factice de ce plan.

à cause de cela ne donne pas d'Ezéchiél une idée aussi claire que le plan préféré par nous. Il est en effet évident que deux grandes idées remplissent la prophétie et donnent à chacune de ses parties un caractère bien déterminé. La première moitié contient l'amertume et les menaces, la seconde, la douceur et les promesses (1).

Inutile maintenant d'insister sur la division en huit parties proposée par Fairbairn, qui se base pour cela sur les dates inscrites par le prophète lui-même en tête de chacune des communications divines dont il a été favorisé (2). Même remarque pour M. Reuss qui n'admet que quatre groupes principaux (3).

## III

## AUTHENTICITÉ DU LIVRE

I. L'authenticité des prophéties n'a jamais été sérieusement contestée (4). « La marque de l'individualité éminente d'Ezéchiél est si pleinement imprimée dans ses prophéties, qu'on n'a même pas pris la peine de répondre aux doutes émis sur leur authenticité. L'authenticité du livre est unanimement reconnue, même par les plus récents commentateurs » (5). On ne cite guère parmi les adversaires de l'authenticité de certains chapitres, qu'un Anglais et quelques Allemands. Les objections d'un anonyme anglais contre les chap. xxv-xxxii, xxxv, xxxvi, xxxviii et xxxix, publiées en Allemagne, par Gabler en 1799, dans une Revue de théologie (6), ont été réfutées par Jahn (7). Celles de Oeder et de Vogel contre les chap. xl-xlvi, et celles de Corrodi contre les chap. xxxviii-xlvi, sont d'une nature très frivole, comme Bekkaus (8) l'a fait voir (9).

Citons, pour confirmer notre dire, quelques rationalistes allemands. Ewald s'exprime ainsi : « La plus légère attention montre que tout dans ce livre provient réellement de la main d'Ezéchiél ». De Wette écrit : « Qu'Ezéchiél, qui parle habituellement de lui-même à la première personne, ait tout écrit lui-même, cela ne fait pas matière d'un doute. » Et Gesenius (10) : « Le livre appartient à cette classe assurément peu nombreuse d'ouvrages qui, du commencement jusqu'à la fin, maintiennent une unité de ton prouvée par des expressions favorites et des phrases particulières : cette circonstance seule éloigne tout soupçon de supposition en

1) Umbreit.

2) Le Dr Currey, *Introd.*, § 7, admet le principe posé par Fairbairn; mais il change la division proposée par ce commentateur, et trouve quatorze sections dans Ezéchiél.

3) I-xxiv; xxv-xxxii; xxxiii-xxxix; xl-xlvi.

4) Quelques rabbins ont soulevé des objections contre quelques passages, comme xviii, 20, qui leur semblaient en opposition avec le Pentateuque; mais d'autres, comme Rabbi Eleazar Ben Hanania, ont répondu à cette difficulté. Derenbourg, *Essai sur la Palestine*, p. 295.

5) Keil, *Introduction historique critique à l'A. T.* part. I, sect. 2<sup>e</sup> div. 2<sup>e</sup>, § 79.

6) *Neuestes theolog. Journal*, t. II, part. I, p. 322 et suiv.

7) *Einleitung*, t. II, p. 600.

8) *Integrität der prophet. Schriften*, pp. 251 et suiv.

9) Keil, *loc. cit.*

10) *Geschichte der hebraische sprache*, p. 35.

ce qui regarde ses différentes parties » (1). M. Reuss : « Son livre (est) l'un des plus étendus de l'Ancien Testament, qui soit sorti des mains d'un seul homme » (2).

Devant une telle unanimité, si peu suspecte, que dire de l'audace de théoriciens, — car ils ne méritent pas le nom de critiques, — qui, comme Noldeke, prétendent que le livre d'Ézéchiel n'est authentique que « dans ses parties essentielles » (3)? Sur quoi fonder une pareille assertion? L'auteur serait non pas embarrassé de le tenter, — l'imagination allemande se prête aux besognes les plus paradoxales, — mais pour apporter des arguments sérieux, cela est impossible (4).

II. Est-ce Ezéchiel qui a écrit lui-même ses prophéties et les a rangées dans l'ordre où nous les possédons? Eichhorn l'a nié; mais les meilleurs critiques admettent que l'arrangement actuel est dû, tout aussi bien que le fond du livre lui-même, à Ezéchiel. La symétrie de la disposition, la fermeté du plan toujours en rapport étroit avec les travaux du prophète le prouvent suffisamment. En outre on ne trouve pas dans tout le livre la plus légère trace de groupements ou de transpositions postérieurs (5). Il faut se rappeler qu'à la différence des prophéties d'Isaïe et de Jérémie, les prophéties d'Ézéchiel, captif, séparé de ses concitoyens dispersés en Chaldée, éloigné de la Judée, ont été de bonne heure écrites pour être transmises au peuple (6). Cette circonstance a singulièrement facilité la formation du recueil : ni les Juifs d'une époque postérieure, ni les contemporains du prophète n'auraient pu classer le sujet comme Ezéchiel l'a fait.

On ne voit le prophète parler directement qu'une fois aux anciens du peuple qui viennent le consulter (7). En outre, il insère fréquemment dans son livre des passages d'écrivains antérieurs, et avec Ewald et Schrøder (8), ne peut-on pas voir là, la manière d'un écrivain aussi bien que celle d'un orateur? Cette appréciation ne diminue en rien, à notre avis la mission divine et le caractère prophétique d'Ézéchiel.

#### IV

#### STYLE D'ÉZÉCHIEL

Sans être partout égal à lui-même, Ezéchiel frappe le lecteur dans une foule d'endroits par les images éclatantes et vives qu'il emploie. Rien de plus saisissant que sa description de la plaine remplie des ossements des

(1) Cfr. Schrøder, *Introd.* § 8.

(2) *Les Prophètes*, tome, II, p. 5. Il va sans dire que nous ne prenons de cette phrase que ce qui concerne Ezéchiel.

(3) *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, tr. Derenbourg et Soury, Paris, in-8°, p. 345.

(4) Un érudit juif, Zunz, a voulu reculer la composition du livre jusqu'à la période persane et à l'époque de Cyrus; mais ses arguments, dit Keil, sont tout à fait superficiels, et sans force; *Introduction à l'A. T.* *ibid.*

(5) Keil, *ibid.* Bleek et Schrøder sont du même avis.

(6) Cfr. *Ezéch.*, II, 9. Currey, *Introd.*, p. 44, est d'un avis contraire : il pense que les prophéties ont été d'abord prononcées oralement.

(7) VIII, 1, xx, 1.

(8) Dans le *Bibel Lexicon* de Schenkel. Voir aussi les réflexions de M. Reuss, l. cit. pp. 40 et 44.

séchés (1); rien de plus animé que sa peinture du port de Tyr (2). Quelle admirable description que celle de la gloire de Dieu portée sur les chérubins, par laquelle s'ouvrent les Prophéties! Les figures et les comparaisons qu'il emploie sont toujours énergiques. Jérusalem coupable et rejetée de Dieu n'est plus qu'un sarment de vigne bon à être mis au feu (3). Israël et Juda sont des courtisanes sans pudeur (4). Pharaon est un cèdre puissant que la colère de Dieu va renverser sans pitié (5).

Des scènes terribles, telles que l'imagination des grands poètes ou le pinceau des peintres apocalyptiques pourront seuls retracer, sont décrites par le prophète avec une vigueur implacable. L'invasion de Gog (6), le culte sacrilège rendu aux idoles dans le temple, et la colère vengeresse de Dieu (7) qui purifie son sanctuaire, sont des tableaux qui ne s'effacent plus de la mémoire.

Le style d'Ezéchiel lui est particulier. Parfois il est obscur, rude, délayé, et, comme on l'a très bien dit (8), « souvent les expressions paraissent manquer à son esprit créateur et impétueux. » Ce jugement s'accorde avec celui de Lowth : « Dictio ejus satis est perspicua; omnis prope in rebus sita est obscuritas » (9). S. Jérôme s'était déjà plaint de cette obscurité : « Tertius (Ezechiel) principium et finem tantum habet obscuritatibus involuta ut apud Hebræos istæ partes cum exordio Geneseos ante annos triginta non legantur (10). » Et dans la préface de son Commentaire : « Aggrediar Ezechiel prophetam, cujus difficultatem probat traditio. Nam, nisi quis apud eos ætatem sacerdotalis ministerii, id est tricesimum annum expleverit, nec principia Geneseos, nec canticum canticorum, nec hujus voluminis exordium et finem legere permittitur, ut ad perfectam scientiam et mysticos intellectus plenum humanæ naturæ tempus accedat » (11). Il a cependant une multitude d'expressions et de formules qui lui sont propres et auxquelles il revient sans cesse (12). Son langage, dit Keil, montre certainement l'originalité de son esprit, par un grand nombre de mots et de formes qu'on ne trouve pas ailleurs, et dont la formation lui est due

(1) XXXVII.

(2) XXVII.

(3) xv; Cfr. aussi, xx, 47.

(4) XXIII.

(5) XXXI.

(6) XXXVIII, et suiv.

(7) VIII-XI.

(8) Reuss, *ibid*, p. 44.

(9) *De sacra hebræorum poesi*, Prælect. XXI<sup>a</sup>.

(10) *Epist. ad Paulinum*.

(11) *Opera*, éd. Migne, t. V, col. 17.

(12) Nous allons en citer quelques-unes d'après Keil. Il s'appelle constamment : « Fils de l'Homme », II, 4, 3, 6, 8; III, 4, 3, 4, etc. Il désigne fréquemment le peuple comme « maison rebelle », II, 5, 6, 7, 8, III, 9, 26, 27; XII, 2, 3, 9; XVII, 42; XXIV, 3; Cfr. XL, 6. La formule « ils connaîtront que je suis Jehovah » revient souvent : v, 43, vi, 40, 44, vii, 27, XII, 45, etc. — « Ils reconnaîtront qu'il y a eu un prophète parmi eux », II, 5, XXXIII, 33. — « La main de Jehovah fut sur moi », I, 3, III, 22, XXXVII, 4, XI, 4; Cfr. VIII, 4. — « Mets ta face contre... » IV, 3, 7, VI, 2, XIII, 47, XXI, 2, 7, XXV, 2, XXVIII, 21, etc. — « Parce que je vis, serment solennel de Jehovah », v, 41, XIV, 16, 48, 20, XVI, 48, XVII, 46, XVIII, 3, XX, 31, 33, XXXV, 44. — L'expression si fréquemment répétée : « Ainsi, dit le Seigneur Jehovah », qu'on trouve même quand c'est Dieu qui parle, II, 4, III, 41, 27, v, 5, 7, 8, VI, 3, 44, VII, 2, 5, etc.; — ou encore : « l'ordonnance solennelle du Seigneur Jehovah », v, 41, XI, 8, 24, XII, 25, etc.

principalement (1); cela n'empêche pas de remarquer sa dépendance d'anciens modèles, spécialement de la langue du Pentateuque. Il a aussi quelques mots, quelques formules et quelques constructions communes avec Jérémie (2). Il ne résiste pas à l'invasion de l'aramaïsme (3) et du langage populaire dégénéré; aussi les anomalies nombreuses et les corruptions qu'on trouve dans ses écrits trahissent le déclin et la ruine prochaine de la langue hébraïque, et nous rappellent que le prophète habitait dans une terre étrangère (4).

Malgré cela sa lecture est des plus attachantes. Si S. Jérôme trouve son style trop peu élégant sans être rustique (5), des modernes l'apprécient davantage. Grotius le juge ainsi: « Valuit eruditione et ingenio (ita ut seposito prophetiæ dono, quod incomparabile est), non immerito Homero eum compares ob pulchras ἐνολας, comparationes illustres, magnam rerum multarum, præsertim architecturæ cognitionem » (6). Richter nous apprend que Schiller lisait Ezéchiel avec le plus grand plaisir et regrettait de ne pas savoir l'hébreu pour mieux apprécier dans l'original ses figures hardies et sublimes. Terminons par le mot de Herder qui appelle ce prophète « l'Eschyle et le Shakespeare des Hébreux » (7).

(1) Mots particuliers (d'après Keil) : בחק, couper, (tuer) xvi, 40; דלח, troubler (les eaux), xxxii, 2, 43; טעה pour תעה, errer, xviii, 40; כהל, peindre (les yeux), xxviii, 40; כפץ, languir, xvii, 7; ככס, tondre (la chevelure), xliv, 20; בצץ, resplendir, i, 7; כחה, balayer, xxvi, 4; פכה, distiller, xlvi, 2; פרה, voler, xviii, 20; צרב (au niphai), rôtir, xxi, 3; קרם, couvrir, xxxvii, 6, 8; רכס, arroser, xlvi, 44; ששה, conduire, xxxix, 2; ששה, donner la sixième partie, xlv, 43; אה, ah, hélas! vi, 44, xxi, 20; אגפים, troupes, armées, xii, 44, xvii, 24 et souvent; אילם, terme d'architecture de signification douteuse, xl, 46, 24 et suiv.; אבולה, de אבול, languir, xvi, 30; אשרים, espèce de pin, xxvii, 6; בזק, zig-zag de l'éclair i, 44, בוכים, vêtements de couleur variées (?), xxvii, 24; גלב, rasoir, v, 4; גלרם, manteau, xxvii, 24; דהן, millet, iv, 9; דוד, cri de joie, vii, 7; דה, lamentation, malheur à... ii, 40; הדפר, contra ire, xvi, 34; הצינ, armes, xxxviii, 24; הובנים, ébène xxvii, 15; היץ, mur d'une maison, xviii, 40; השכול, airain poli, i, 4, 27, viii, 2; טיה, enduit, plâtrage. xiii, 42; יודע, doux, xliv, 48; יושני, soie ou étoffe teinte, xvi, 40, 43; נדה et בדה, don libéral, xvi, 33; נה, lamentation, vii, 44; נכב, chaton d'une bague (?) xxviii, 43; סרב, rebelles, ii, 6; סרוץ, épine, ii, 6, xxviii, 24; סרעפת, rameau, xxxi, 5; פנג, espèce de gâteau, xxvii, 47; צפצפה, saules (?), xvii, 5; צעופים, excréments, iv, 15; פתות, pièces, fragments, xviii, 49; קויע, étalon, et par métaphore, prince, xxxiii, 23; קכת, encrier, ix, 2, 3, 44; שאט, méchancelé, xxv, 6, 45, xxxvi, 5; שקהך, table de bois, xli, 46. On peut voir dans Keil, loc. cit., une liste des formes particulières des mots.

(2) Ainsi l'usage de אתם pour אתם, xiv, 4, xxvii, 26, xxxvii, 26; Cfr. Jér., ii, 4, ix, 40; — תקרבו pour תקרבו, xxxvii, 7, comme תבטהנה pour תבטהנה, dans Jér., xlix, 44. — הבולה, Ezech., i, 24, ne se lit ailleurs que Jer., xi, 46. Comme Jérémie, Ezéchiel se sert de la forme aramaïque à la seconde personne féminine du prétérit : אכלתי, xvi, 43, ירדתי, ibid., 20, דברתי, x, 22 (Rosenmüller).

(3) Par exemple : זנות pour תזנות, impudicité, xvi, 45, 20; התהת pour התי, terreur, xxxii, 47, 23 et suiv.; צורת, figure, pour צור, xlviii, 44; בנין, בנין, pour בית, construction, xl, 5, xli, 42, 43, 45, etc.; כמירות pour כמירות, chagrin amer, xxi, 44; שכרוץ, ivresse, xxxii, 33, xxxix, 49. V. aussi : אגפים, xv, 44, xvii, 24, xxxviii, 6, 9, 22, xxxix, 4; בזק, xxvii, 9; אנו, xxvii, 24; דיק, iv, 2; עגב, עגבת, xxviii, 5, 7, xxxviii, 44; עכים, xxxviii, 3, xxxi, 8; קכס, pour קצץ, xvii, 9; שלוט, xvi, 30, etc. Il ne s'agit pas, bien entendu, de citer ici les noms d'office et de dignités que les rapports des Hébreux avec les Chaldéens avaient nécessairement introduits dans la langue sainte.

(4) Keil, *Introd. à l'A. T.*, ibid., § 77. Cfr. Hævernick, *Commentar*, p. xxij.

(5) « Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est; sed ex utroque medie temperatus » *Pref. in Ezech.*

(6) Préface de son Commentaire sur Ezéchiel, ed. Vogel, Halæ, 1775-76, in-4, t. II, p. 246.

(7) V. Schræder, *Introd.* § 7.

## CARACTÈRE DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

Ce qui frappe par dessus tout dans ces prophéties, c'est la marque sacerdotale dont elles sont empreintes (1). Ewald voit dans cette particularité le résultat d'une étroite conception littéraire de l'antiquité basée uniquement sur les livres et sur les traditions; il y trouve la preuve d'une extrême prostration d'esprit augmentée encore par la longue durée de l'exil et de la captivité du peuple. D'autres critiques, tels que de Wette, Gésénius, etc, en concluent à l'étroitesse d'esprit et à la pauvreté intellectuelle du prophète (2). Mais cette manière de voir superficielle prouve seulement qu'on a mal compris Ezéchiel. Les descriptions abondantes qu'il donne du temple et des objets sacrés qui y sont contenus, ne sont pas faites seulement pour conserver à la postérité les souvenirs des meilleurs temps du passé. Ewald l'a prétendu à tort. Kuenen (3) n'est pas moins en dehors de la vérité, lorsqu'il soutient que les neuf derniers chapitres, XL-XLVIII, sont seulement une règle minutieusement détaillée, donnée au peuple, aux prêtres et au prince. Suivant lui, cette partie ne doit avoir qu'une interprétation purement littérale, « basée sur l'attachement d'Ezéchiel au temple et au culte, aux statuts et aux lois de Jéhovah, à la conception sacerdotale du Jahvisme (4) ». Il ne faut voir dans la description du temple restauré, comme dans la division de la Terre Sainte qu'il propose, que l'expression de ses désirs et de ses espérances (5). Il est évident, au contraire, comme la plupart des interprètes chrétiens le reconnaissent, sans pour cela faire endosser à leur auteur leurs propres idées (6), que toutes ces descriptions ont un caractère symbolique. Nul autre qu'un prêtre ne pouvait les rendre aussi vivantes et aussi précises dans leurs détails. Mais cette précision de détail ne prouve nullement l'étroitesse ou la pauvreté d'esprit. Il ne faut pas en conclure davantage qu'elle provient seulement des souvenirs ou des désirs du prêtre. La vraie conclusion, ainsi que le dit Keil (7), c'est que Dieu a choisi un prêtre, et non un autre, pour être son prophète, lui a permis de contempler son royaume à venir sur la terre sous la forme du sanctuaire de Jérusalem, parce que cette forme était le vêtement symbolique qui y correspondait le mieux (8).

(1) Cfr 1, x, VIII-XI., XL-XLVIII, et pour les détails, IV, 43 et suiv., XX, 42 et suiv., XXII, 8, XXVI, 24, etc.

(2) Dans Keil, *Comm. über Ezechiel*, Introd. III.

(3) *The prophets and prophecy in Israel*, translated from the dutch by Milroy, with an introduction by J. Muir. London, 1877, in-8°, pp. 238 et suiv.

(4) *Ibid.* p. 239.

(5) *Ibid.* p. 242.

(6) Kuenen le prétend.

(7) *loc. cit.*

(8) « La solide construction du sanctuaire visible et matériel est pour lui le fondement et la garantie du temple spirituel et invisible dont parlera l'Évangile ». Reuss *Les Prophètes*, t. II, p. 9.

Le prêtre juif, si bien au courant de la législation mosaïque et des usages sacerdotaux, n'a pas vécu toujours dans son pays. Il a au contraire longtemps habité en Chaldée. De là provient un second caractère de ses prophéties. Le goût et l'esprit babylonien ont en effet beaucoup influé sur la forme de son livre. Le chapitre XL et les suivants, avec leurs détails d'architecture si pittoresques, dit Schröder (1), nous transportent d'une manière vivante au milieu des immenses constructions de Nabuchodonosor, qui, après ses victoires, fit de Babylone la plus belle ville du monde. L'impression produite par ces travaux paraît surtout dans le premier chapitre et dans les chapitres XL-XLVIII. Peut-être, dit le même commentateur, certaines comparaisons, I, 4, 7, 13, 27, VIII, 2, x, 2, XXII, 20, 22, etc. ont-elles leur source dans le souvenir des grands travaux de fonte d'or et d'airain exécutés par ordre de Nabuchodonosor, et dans la vue des innombrables fours à brique nécessités par les constructions gigantesques du conquérant.

On remarque encore chez Ezéchiel, à cause de sa position au milieu du monde babylonien, une étonnante connaissance des nations étrangères et de tout ce qui les concerne (2). Sous ce rapport il fait l'impression d'un homme qui a voyagé beaucoup et au loin. Aucun prophète, dit encore Schröder, n'a décrit comme lui la situation des nations et des pays de la terre; mais il lui a suffi, pour en arriver à cette vivacité de peinture, d'ouvrir les yeux et les oreilles, car Babylone était un des centres du commerce oriental (3). La position géographique de cette ville, où la haute et la basse Asie se rencontrent, entre deux grands fleuves, qui la font communiquer avec le golfe persan et l'Océan indien, suffit amplement à expliquer la science du prophète. A ce marché si bien placé affluaient les caravanes de l'est et de l'ouest, les marins de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde. Toutes les grandes routes du monde convergeaient à Babylone. Ajoutez à cela une flotte nombreuse, et, suivant Strabon, des colonies et des comptoirs dans des pays très éloignés.

Le don de prophétie a été possédé par Ezéchiel au plus haut degré, et d'une manière incomparable (4). Comme chez tous les prophètes, ce don s'applique aussi bien au présent qu'à l'avenir. Il permet d'apprécier avec justesse l'état de choses existant, et aussi de voir clairement ce qui doit arriver. L'œil du prophète, illuminé spirituellement, dit Fairbairn (5), mesure avec exactitude tout ce qui l'entoure, plonge, à travers les apparences, jusque dans les réalités des choses. Ainsi, avec la confiance et l'assurance de celui qui connaît l'esprit de Dieu, il promulgue le jugement divin sur toutes ces choses. Ses prédictions de l'avenir ne sont pas moins remarquables. De Wette lui-même admet qu'il y a chez Ezéchiel des prédictions actuelles; il ajoute que dans aucun des anciens prophètes, on ne trouve de prédictions aussi définies que chez lui. Les prophéties d'Ezéchiel ont encore une grande variété; elles sont singulièrement détaillées et fidèles dans les lignes qu'elles tracent des événements à venir. Il est

(1) *Introd.* § 7.

(2) V. chap. XXVI et suiv., XXXVIII, XXXIX.

(3) *Ezéch.*, XVII, 4, XVI, 29.

(4) Witsius, *Miscellanea sacra*, t. I, p. 243.

(5) *loc. cit.* p. 9.

impossible, ajoute Fairbairn, à un esprit sincère et franc de lire les étonnantes prophéties contenues dans ses écrits, par rapport soit aux Juifs eux-mêmes (1), soit aux nations voisines, en particulier à Tyr et à l'Égypte, de les examiner et de les comparer avec les faits historiques, sans être persuadé qu'elles apportent la preuve indubitable d'une vue surnaturelle sur l'avenir le plus éloigné. Ni divination naturelle, ni sagacité purement humaine ne pouvaient rendre Ezéchiel capable de décrire des événements tout à la fois si éloignés et si différents de ce qui devait vraisemblablement arriver.

Ezéchiel se sert d'une manière spéciale de la vision et des symboles : parmi les plus frappants sont la révélation qui lui est faite de la majesté de Dieu (2), les scènes d'idolâtrie des Juifs dans le Temple (3), les symboles sous lesquels Dieu lui montre la ruine de Jérusalem (4). Sans doute Isaïe a aussi des visions (5), et Jérémie se sert de figures (6), mais elles sont, chez ces deux prophètes, bien moins fréquentes. Remarquons, avec Currey, que Dieu ne révèle pas ses ordres à Ezéchiel dans les songes, comme il le fera pour Daniel. On pourrait donc dire que la forme de sa prophétie est comme une sorte de transition de la manière des anciens prophètes à celle du dernier.

On remarquera aussi l'étroite connexion d'Ezéchiel avec le Pentateuque. Sans doute, comme le dit Keil (7), elle lui est commune avec tous les prophètes, et nous l'avons remarquée chez Jérémie (8). Mais chez ces deux derniers, les citations ou allusions verbales sont bien plus fréquentes et bien plus apparentes. Cela vient sans doute, dit Hævernick, de ce que l'apostasie de la Loi est devenue générale, et de ce qu'il faut sans cesse rappeler aux transgresseurs que les menaces prononcées par Moïse vont les atteindre. En reproduisant ces menaces et en les remettant sous les yeux de leurs compatriotes pervertis, ces prophètes ne faisaient que s'acquitter fidèlement de l'office auquel Dieu les avait appelés. Ewald a prétendu qu'Ezéchiel ne se sert du Pentateuque que comme le ferait un érudit, sans indépendance et sans originalité prophétiques. Mais il est évident au contraire, et pour ce qui concerne la loi morale (9), et pour la christologie, qu'il met dans tous ces endroits un esprit nouveau et vraiment admirable. S'il recommande strictement l'observation de la loi, n'y était-il pas obligé par la présence des exilés au milieu des païens ?

Concluons par ces paroles de M. Reuss : « Au fond le cadre de la pensée prophétique n'est point changé ici ni grandement élargi. Mais on aurait bien tort d'en conclure qu'Ezéchiel s'est traîné, comme simple imitateur ou continuateur, dans une ornière depuis longtemps tracée. Rien ne serait moins exact. Tout au contraire nous estimons qu'il est de tous

(1) V. par exemple, v. VI, XI, XVII, XXI.

(2) Ezéch., ch. I et VIII.

(3) ch. VIII.

(4) ch. IV.

(5) Is., VI.

(6) Jérém., XIII, etc.

(7) *loc. cit.*

(8) Préface, p. 48.

(9) Cf. ch. XVIII, par exemple.

les prophètes le plus original, autant par les conceptions elles-mêmes qu'il consigne dans ses pages, que par les formes dont il les revêt (1). »

## VI

## CHRISTOLOGIE D'ÉZÉCHIEL

Chaque annonce de jugement sur le monde, dit Hævernick, est en réalité une promesse messianique (2). Un autre théologien allemand, Lange, ajoute : « La christologie de l'Ancien-Testament est un résultat de cette circonstance que la promesse divine sort du jugement de Dieu (3). » On peut conclure de là, en se rappelant les promesses faites par le Seigneur, après la chute d'Adam, que l'annonce du salut à venir est précédée par le jugement de Dieu et en est la conséquence. Il faut, avant la réalisation de la prophétie consolante, que les derniers restes d'Israël aient été dispersés parmi les païens. C'est sur cette vue que s'appuie toute la christologie d'Ezéchiel. Ainsi, dit Schrøder (4), le prophète s'écrie (5) que Dieu va achever les restes d'Israël, puis aussitôt après (6) il annonce que Dieu sera un sanctuaire pour les exilés. Ainsi, de cette apparente extermination déceule, dans une certaine mesure, ce qui sera la conclusion de tout le livre.

« Les promesses particulières, éparses dans les prophéties, peuvent se combiner pour former la peinture suivante. Comme l'œuvre du jugement du Seigneur ne sera pas achevée avant que les restes de Juda aient été emmenés en captivité, ainsi son œuvre de salut ne cessera pas parce qu'une portion du peuple de l'alliance sera revenue dans la terre des promesses. Non-seulement Juda, mais Israël aussi sera restauré, prédiction actuellement accomplie, comme nous l'apprennent Act. xxvi, 7, Luc, 10, 36, Apoc., vii, 4 et suiv. Durant la courte période de leur exil, le Seigneur étendra sa main pour garder le peuple qu'il a rejeté (7). La délivrance de l'exil sera suivie d'une miséricorde plus grande lorsqu'apparaîtra le Messie. De la famille de David, entièrement privée de sa suprématie royale, sortira, par la miraculeuse intervention du Seigneur, un Roi puissant, dans la souveraineté et la protection duquel les nations de la terre placeront leur espérance (8). Le Seigneur lui-même sera le pasteur de son

(1) *Les Prophètes*, t. II, pp. 7 et 8. Il y aurait bien dans une des lignes suivantes une légère contradiction à relever. M. Reuss, ajoute, en effet : « Tout en restant sur le terrain déjà tant de fois exploré, il (le lecteur) sera étonné de découvrir ici tant de choses nouvelles, surprenantes et quelquefois étranges ». Ibid.

(2) *Vorlesungen über die Theologie des alten Testaments*, herausgegeben von H. A. Hahn, Erlangen, 1848, in-8°, p. 447.

(3) *Posit. Dogm.* p. 674. — Cfr. Tholuck, *Die Propheten und ihre Weissagungen*, pp. 37 et suiv. et 78.

(4) *Introd.*, § 9.

(5) *Ezéch.*, xi, 43.

(6) *Ib.*, 46.

(7) *Ibid.* xi, 46.

(8) *Ibid.* xvii, 22-24.

troupeau abandonné, et le paîtra par son serviteur David (1). Le Messie combinerà l'office de grand-prêtre avec celui de roi; et dans l'exercice de sa royauté, il exaltera la justice que les anciens rois ont foulée aux pieds (2). Le peuple recevra la bénédiction incomparable de l'oubli des péchés (3). Le Seigneur lui donnera un nouvel esprit, changera son cœur de pierre et lui donnera un cœur de chair (4). Par son souffle de vie il le fera sortir de la mort spirituelle (5). Le royaume de Dieu brillera d'une gloire jusqu'alors inconnue, comme dans le nouveau peuple décrit aux chapitres XL-XLVIII. Un fleuve de salut sortant de ce peuple, renouveliera le monde qui était mort dans le péché et dans la misère (6). Les Gentils seront admis à participer au service du royaume de Dieu (7). Mais ce sera de Jérusalem que le salut viendra, et c'est en participation avec cette ville que les Gentils entreront (8). La plénitude du salut sera telle qu'elle effacera même la plus profonde dépravation, et que Sodome y trouvera le moyen de se rétablir (9). Le royaume de Dieu sera victorieux de tous ses ennemis : c'est ce que montre la prophétie relative à Gog, roi de Magog, dans laquelle Gog représente tous les futurs ennemis du royaume de Dieu (10). »

Tertullien (11), Clément d'Alexandrie (12), S. Epiphane (13) citent comme se rapportant à Notre-Seigneur, un passage tiré de la version des Septante : « *Pariet vitula et dicent : Non peperit* ». Ils l'interprètent ainsi : la Vierge Marie enfantera, mais les hérétiques nieront qu'elle soit restée vierge dans l'enfantement. Mais, comme le fait remarquer Cornelius à Lapide, on ne trouve rien de semblable dans notre prophète.

## VII

## RAPPORTS D'ÉZÉCHIEL AVEC L'APOCALYPSE (14)

Entre le livre d'Ezéchiel et l'Apocalypse, il y a tant de choses communes qu'il est impossible de douter qu'il existe des rapports nombreux avec l'œuvre du prophète juif et les visions de l'Apôtre S. Jean. Ce n'est

(1) *Ibid.* xxxiv, 23-31, xxxvii, 24.

(2) *Ibid.* xxi, 31, 32.

(3) *Ibid.* xxxvi, 25, xxxv, 23.

(4) *Ibid.* xi, 19.

(5) *Ibid.* xxxvii.

(6) Ezéch. xlvii, 1-12.

(7) *Ibid.* xlvii, 22, 23. Cfr. Apocal., vii, 4 et suiv.

(8) *Ibid.* xvi, 53 et suiv.

(9) *Ibid.*

(10) Hengstenberg, *Christologie*, trad. angl. t. III, pp. 4 et 5.

(11) *De Carne Christi*, xxiii.

(12) *Stromat.*, vii.

(13) *Contr. Ebionit.* 1.

(14) D'après le Dr Currey, *Introd.* § 40 et 41 pp. 8-11. — V. aussi les réflexions de M. Drach, dans sa préface sur l'Apocalypse, § 7, p. 20. C'est à cause de la brièveté du développement de M. Drach que nous reproduisons ici les idées très orthodoxes du savant commentateur anglais. Nous avons seulement suppléé un certain nombre d'indications qui manquent dans le Dr Currey.

pas seulement parce que les mêmes images sont employées, car on pourrait supposer qu'elles appartiennent à une même langue apocalyptique, comme dans d'autres écrits le retour des mêmes phrases indique une langue prophétique commune; mais dans quelques-unes des visions, il y a une ressemblance qui ne peut provenir que d'une identité de sujet. Comme le sujet est souvent plus précisé par l'Apôtre, la dernière vision jette une grande lumière sur la première.

Les visions qui ouvrent le livre, dans Ezéchiël et dans S. Jean, sont substantiellement identiques. Dans chacune le principal objet est un trône et celui qui y siège. Le trône est entouré d'une brillante lumière, des éclairs en sortent, un arc-en-ciel l'entoure. Constamment occupés de cet objet sont quatre êtres, que la Vulgate appelle « animalia » dans la traduction d'Ezéchiël comme dans celle de l'Apocalypse. L'hébreu חַיִּוִּת (chaioth) est traduit dans les Septante par ζῴα, et c'est aussi le terme qu'emploie l'auteur de l'Apocalypse. Dans Ezéchiël, celui qui est sur le trône a « la ressemblance ou l'apparence de l'homme (1); » dans S. Jean il « semble avoir l'aspect d'une pierre de jaspé ou de Sardoine (2) », et on lui adresse l'adoration comme au Seigneur (3). Or, ce personnage est sans doute le même qui est décrit plus amplement au chapitre premier (4) comme semblable au fils de l'homme, à celui qui vit et qui a été mort, et qui est éternellement vivant. Comme il n'y a pas de doute sur celui que désigne S. Jean, nous sommes amenés par une conclusion irrésistible à reconnaître dans la vision d'Ezéchiël la manifestation de la gloire de Dieu dans la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ fait homme, en qui habite toute la plénitude de la divinité corporellement (5).

Mais si l'objet central est le même, il y a cependant, dans les deux visions, des différences marquées. Dans S. Jean, nous n'avons ni nuages du nord (6), ni firmament (7). Les roues, qui sont un point si frappant dans Ezéchiël (8), manquent aussi, et leurs yeux sont placés par S. Jean sur les corps des animaux (9). Ces quatre animaux diffèrent aussi. Dans Ezéchiël ils se ressemblent absolument; dans S. Jean l'un ressemble à un homme, l'autre à un lion, etc. Dans Ezéchiël ce qui caractérise les quatre êtres, c'est qu'ils sont dirigés par un seul esprit; dans S. Jean ils semblent plutôt quatre êtres réunis, comme les vingt-quatre vieillards, dans une adoration commune. Ezéchiël peint surtout les manifestations de la gloire de Dieu sur la terre et dans toutes les créatures terrestres. Dans S. Jean au contraire la scène est dans le ciel. La création visible y est bien représentée, mais elle est transportée au ciel.

Un autre trait caractéristique d'Ezéchiël est la proclamation des jugements de Dieu, d'abord contre la cité rebelle, ensuite contre les ennemis

(1) Ezéch., I, 26.

(2) Apoc., IV, 3.

(3) *Ibid.* 11.

(4) *Ibid.* I, 13 et 18.

(5) Coloss., II, 9.

(6) Ezéch., I, 4.

(7) *Ibid.* I, 22.

(8) *Ibid.* I, 15 et suiv.

(9) Apoc. IV, 8.

du peuple choisi. Dans l'Apocalypse, rien ne répond exactement au jugement de Jérusalem, parce que S. Jean contemple l'Eglise dans sa pureté et dans son triomphe. Mais les mêmes figures désignant la perversité et son châtement qu'Ezéchiel applique à Juda idolâtre, sont dirigées par S. Jean contre Babylone idolâtre. Babylone, la grande prostituée, a son pendant dans les impudicités d'Oolla et d'Ooliba (1). La sentence est prononcée contre Babylone dans les mêmes termes qu'Ezéchiel emploie contre ces deux sœurs (2).

La lamentation sur Babylone, ses marchands et ses marchandises (3), rappelle la lamentation sur Tyr (4). Les oiseaux du ciel sont invités à s'engraisser des cadavres des armées de Babylone dans les mêmes termes que lorsqu'il s'agit de l'armée de Gog (5). La description des forces de Gog et de leur ruine est la même dans les deux écrivains sacrés (6). La répétition de ces descriptions par l'Apôtre semble amener à conclure à autre chose qu'au simple emploi d'un langage figuratif déjà en usage. Les descriptions semblent s'appliquer, dans beaucoup de cas au moins, aux mêmes événements, et cela peut nous autoriser à étendre les prophéties d'Ezéchiel au-delà du temps où elles se sont produites. De même que les prédications de Notre-Seigneur touchant la ruine de Jérusalem sont tellement mêlées avec celles de la fin du monde que nous apprenons à regarder la destruction de la ville comme le type et l'anticipation du jugement final, de même dans l'adoption par S. Jean du langage et des figures d'Ezéchiel, nous avons une preuve du sens étendu des anciennes prophéties. Le même combat est toujours engagé, celui du mal contre le bien, du monde contre Dieu, qui ne sera terminé qu'à la consommation finale à laquelle l'Apocalypse nous conduit manifestement.

Quand nous arrivons à la figure du bâtiment, nous trouvons une différence très significative entre Ezéchiel et S. Jean. L'apôtre (7) reçoit un roseau à mesurer, comme celui d'Ezéchiel; il mesure le temple, la cour intérieure, mais non le parvis extérieur abandonné aux Gentils. Mais la figure de la sainteté du peuple ne paraît que dans une précédente partie des visions. Quand la nouvelle Jérusalem, qui représente, comme la cité nouvelle d'Ezéchiel, la présence de Dieu parmi son peuple (8), descend des cieux, tout rapprochement avec les ordonnances des Juifs cesse. Tandis qu'Ezéchiel, écrivant avant la fin de l'Ancien Testament, est porté nécessairement à représenter le culte parfait sous la forme de rites renouvelés et plus complets, le Voyant chrétien, qui écrit sous la nouvelle Loi, nous montre le vrai caractère du culte de Dieu prédit par Notre-Seigneur lui-même : « Ce n'est ni à Jérusalem, ni sur cette montagne, mais partout où on adorera en esprit et en vérité (9) »; il écrit aussi ces paroles si

(1) Ezéch., xxiii, et xvi.

(2) Cfr. Apoc., xvii, 16 et Ezéch., xvi, 37-44.

(3) Apoc., xvii, 41.

(4) Ezéch., xxvii.

(5) Apoc., xix, 17; Ezéch., xxxix, 17.

(6) Ezéch. xxxviii, Apoc., xx.

(7) Apoc., xi, 1.

(8) Cfr. Ezéch., xlviii, 35; Apoc., xxi, 3.

(9) S. Jean, iv, 21, 23.

frappantes : « Et je n'y vis pas de temple, car le Seigneur Dieu tout puissant et l'Agneau en sont le temple (1). »

## VIII

## COMMENTATEURS

I. Parmi les commentateurs juifs, nous citerons seulement : *Rashi*, dont le commentaire sur les prophètes a été traduit en latin par Breithaupt, Gotha, 1713, 3 vol. in-4°. Rosenmüller (2) fait remarquer qu'on doit faire grand cas de cet interprète, car on trouve chez lui une foule d'explications traditionnelles très anciennes. Dans les commentaires de S. Jérôme sur l'Ancien-Testament, il y a beaucoup de points que le saint Docteur dit avoir appris des Juifs et que l'on retrouve aussi dans Rashi. — *David Kimchi*, appelé par les Juifs par abréviation רדק, Radak. Son commentaire se trouve dans la Bible rabbinique de Buxtorf, Bâle, 1618, 2 vol. in-f° (3). — *Abarbanel*, dont le commentaire a été imprimé pour la première fois, Pisauri (Pesaro), 1520, in-f° (4). — *Salomon Ben Melech*, dont le commentaire, appelé Michlol Iophi, מכלול יופי, « Perfection de la Beauté », a paru à Constantinople, 1554, in-f° (5).

II. PÈRES. *Origène* a écrit quatorze homélies sur Ezéchiel, que S. Jérôme a traduites en latin (6). — *S. Jérôme* a laissé un commentaire excellent, écrit au milieu des désastres de Rome et de l'invasion des barbares; il comprend quatorze livres, et coûta à son auteur près de quatre ans de travail. Tout en donnant l'explication littérale, le saint docteur s'y livre beaucoup à l'interprétation allégorique. — *S. Grégoire de Nazianze*, « Annotatio de quatuor apud Ezechielem animalibus. » — *S. Grégoire-le-Grand*. Ses deux livres d'Homélies sur Ezéchiel sont surtout des explications morales (7). — *S. Ephrem*, auteur d'un commentaire syriaque. — *Théodoret*, évêque de Cyr, dont le commentaire a été extrait des « chaines » grecques par le P. Sirmond et introduit par lui dans ses œuvres de Théodoret (8). Citons encore *Apollinaire-le-Jeune*, *Polychrone*, évêque d'Apamée, *Sévère*, etc. Au moyen-âge *Raban Maur* et *Richard de Saint Victor* ont aussi écrit sur Ezéchiel.

III. INTERPRÈTES CATHOLIQUES DEPUIS LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE. *H. Pradi* et *J. B. Villalpandi*, e. S. J. « In Ezechielem Explanations et Apparatus urbis ac templi hierosolymitani », Romæ 1596, 3 vol. in-f°. Ce commentaire considérable ne comprend l'explication que des vingt-sept premiers chapitres. L'ouvrage est rempli d'érudition patristique et rabbinique; mais tout ce que Villalpand a consacré de travail au temple de Jérusalem

(1) Apoc., xxi, 22.

(2) *Præf. in Jobum*, p. vii, et *Comment.* p. 658.

(3) Et aussi Amsterdam, 1724, 4 vol. in-f°.

(4) Et Amsterdam, 1644.

(5) Et Amsterdam, 1664 et 1685, in-f°.

(6) *S. Hieronymi opera*, éd. Vallarsi, Venetiis, 1736, t. V, p. 877, et Migne, t. V, col. 723.

(7) *Ibid.*

(8) *Opp.* éd. Migne, t. I.

ne peut plus être d'un grand secours. L'auteur, en voulant conformer l'architecture du temple aux règles suivies par les Grecs et les Romains, a rendu par là même ses studieuses et savantes recherches tout à fait inutiles — *H. Pintus*. Ses commentaires ont paru à Salamanque en 1568, in-f° (1). — *Serranus*. Son commentaire se trouve avec celui qu'il a écrit sur le Lévitique. — *Forerius*. *Commentarius...*, Lugduni, 1610, in-f°.

— *Sanctius*, *Commentarius in Ezechielem*, Lugduni, 1612, in-f° (2). — *Maldonat*, « *commentarius in præcipuos Sanctæ Scripturæ libros veteris Testamenti* », Paris, 1643, in-f°, commentaire littéral, des meilleurs et des plus sages qu'il soit possible de lire, et bien digne de l'auteur du commentaire sur les quatre Évangiles. — Le caractère du commentaire de *Cornelius à Lapidé* est bien connu (3). — Les notes de Luc de Brugs sont intéressantes (4). — Le Commentaire littéral de dom *Calmet* est aussi à consulter. — « Die propheten Ezechiel und Daniel als Fortsetzung des *V. Brentano*, *schen*. A. Testament » von *Dereser*, Francfort, 1810. — *Neteler*, *Die gliederung des Buches Ezechiels...* Munster, 1870, in-8° (5).

IV. INTERPRÊTES PROTESTANTS. *Calvin*. « *Prælectiones in Ezechielem*. » — *Lavater*, « *Homiliæ seu commentarii in prophetiam Ezechielis* », Zurich, 1571. — *Æcolampade*, comment. in Ezechielem, Bâle, 1548, in-f°. — *Polanus*, Bâle, 1607. — Citons encore *Luther*, *Strigel*, Leipzig, 1597. — *Osiander*, Tubingue, 1588, in-f°, — *Starck*, Francfort, 1731, — *Dathe*, « *Prophetæ majores* », 2° ed. Halle, 1785, — *Vollborth*, « *Ezechiel übersetzt*, Göttingue, 1787.

Parmi les commentateurs de ce siècle, qui a produit beaucoup d'œuvres importantes sur le prophète, on remarque; *Eicchorn*, « *Die Biblischer Propheten* », tomes II et III, Göttingue, 1818, 1819; — *Rosenmüller*, « *Scholia in Ezechielem* », ed. 2<sup>a</sup>, Lipsiæ, 1826, 2 vol. in-8°. — *Maurer*, « *Commentarius grammaticus criticus in vetus Testamentum* », vol. 2<sup>um</sup>, Lipsiæ, 1836, in-8°. — *Umbreit*, « *Praktischer Commentar uber den Hezechiel, mit exegetischen und kritischen Anmerkungen* », Hamburg, 1843, in-8°. — *Ewald*, « *Die propheten des Alten Bundes erklart* ». Stuttgart, 1840, 2 vol. in-8°. — *Hævernick*, « *Commentar uber den propheten Ezechiel*. » Erlangen, 1843, in-8°. — *Hitziq*, « *Der prophet Ezechiel erklært*, Leipzig, 1847, in-8°. — *Diedrich*, « *Der prophet Jeremias und Ezechiel. Kurz erkl.* » Neu-Ruppin, 1863. — *Kliefoth*, « *Das buch Ezechiels* », Rostock, 1864. 1865, 2 vol. — *Hengstenberg*, « *Die Weissagungen der proph. Ezechiels erkl.* 1867-68, 2 vol. in-8°. — *Keil*, « *Bibl. commentar uber den propheten Ezechiel* », Leipzig, 1868, in-8°. — *Schræder*, commentaire dans la Bible de Lange (6).

(1) Autres éditions : Anvers, 1570, 1582, Lyon, 1581, in-4°; *ibid.* 1584, in-f°; Cologne, 1615, in-4°.

(2) Autre éd. *ibid.* 1619, in-f°.

(3) « Je sais que ces sortes de commentaires qui sont remplis d'érudition, plaisent à une infinité de gens et surtout aux prédicateurs; mais ils ne peuvent être au goût des personnes judicieuses qui veulent que chaque chose soit traitée séparément et en son lieu. » R. Simon, *Hist. crit. de l'A. T.*, 1685, in-4°, p. 423.

(4) *Opp.* Anvers, 1762, in-f°, t. V.

(5) V. plus haut, § 2.

(6) Ewald, Hengstenberg, Keil, Schræder, ont été traduits en anglais, Edimbourg, Clark. En France rien de pareil.

En Angleterre un certain nombre d'œuvres importantes ont été écrites sur Ezechiel : *W. Newcome*, « An attempt towards an improved version, a metrical arrangement, and an explanation on the prophet Ezechiel », Dublin, 1788. — *Greenhill*, « Exposition of the Prophecies of Ezechiel. », — *Henderson*, « The prophecies of Ezekiel », London, 1855, in-8°. — *Fairbairn*, « Ezechiel and the book of his prophecy », Edinbourg, 1876, in-8°. Cet ouvrage, paru en 1851, a déjà eu quatre éditions. — Enfin le commentaire de *Currey* dans « The Holy Bible according to the authorised version with an explanatory and critical commentary... by bishops and other clergy of the anglican church », London, Murray 1870, t. VI, gr. in-8°, pp. 1-209.

En France, rien de moderne à citer que le travail rationaliste de *M. Reuss*, et les notes par trop courtes de M. Le Hir, *Les grands prophètes*, Paris, 1876, in-12, dont nous avons profité le plus souvent possible.

Parmi ces commentaires, ceux dont nous nous sommes le plus souvent servi, sont parmi les pères, S. Jérôme que nous avons toujours eu sous les yeux ; parmi les commentateurs catholiques, Prado et Villalpand, Cornelius à Lapide, Maldonat ; parmi les protestants, Hævernick, Hengstenberg, Keil, Schröder, Fairbairn, Currey, dont on connaît le grand respect pour la parole de Dieu, et chez qui l'esprit rationaliste n'a guère de traces, si même il en a ; puis, nous avons consulté, mais avec plus de précaution, Rosenmüller, Umbreit, Maurer, Hitzig, etc.

---

# PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

## CHAPITRE I

Préface introductive (vv. 1-3). — Vision de la gloire de Jéhovah : Le nuage de feu et les quatre animaux (vv. 4-14). — Les roues merveilleuses (vv. 14-24). — Le trône céleste et celui qui l'occupe (vv. 22-28).

1. Et factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cum essem in medio captivorum juxta

1. Dans la trentième année, le quatrième mois, le cinquième jour de ce mois, comme j'étais au milieu

### PREMIÈRE PARTIE

#### PROPHÉTIE DU JUGEMENT, I-XXII.

#### I. Mission divine d'Ézéchiél, I-III, 44.

Les trois premiers chapitres contiennent le récit de la vocation et de la consécration d'Ézéchiél à sa mission prophétique. Ils forment, non pas le premier groupe du recueil, comme le dit Currey, mais une introduction à tout l'ensemble.

CHAP. 1. — 1. — Les trois premiers versets de ce chapitre indiquent le temps et le lieu de l'appel divin. — *Et factum est.* וַיְהִי, formule par laquelle les Hébreux rattachent un livre nouveau à un livre précédent, Jos., I, 4, Jug., I, 4, II Rois, I, 4, mais qui leur sert aussi à commencer un livre indépendant des autres, Ruth, I, 4, Esth., I, 4, Bar., I, 4. Cette opinion de Rosenmüller est combattue par Maurer, Hævernick, Hengstenberg, Schröder, qui laissent au  $\gamma$  la force copulative qu'il a en hébreu, et croient qu'il y a ici connexion soit avec le livre de Jérémie, ou avec l'histoire écrite des temps antérieurs, ce qui nous semble peu probable; soit plutôt avec le cycle des événements qui ont précédé immédiatement l'époque de l'appel d'Ézéchiél. Suivant S. Athanase, un premier livre d'Ézéchiél, perdu par la négligence des Juifs expliquerait cette conjonction. Selon S. Grégoire le Grand et S. Augustin, in Ps. IV, ce *et* indique le rapport qui existe entre les paroles du prophète et la vision intérieure dont il est favorisé. Comme le dit Cornelius, cette interprétation est bien subtile. Et Maldonat : « Nemo, ubi non sunt mysteria, requirat ». Currey donne à *Et* le sens de « maintenant ». — *In*

*trigesimo anno.* Les mots du second verset : « annus quintus transmirationis regis Joachin », nous donnent la date exacte de l'événement; la trentième année dont parle ici le prophète correspond avec la cinquième année de l'exil de Joachin. D'après Rawlinson, l'exil de Joachin commence en 597; c'est donc, suivant la manière de compter des Hébreux, en 593 que se place la vision d'Ézéchiél. Mais à quel point de départ le prophète rattache-t-il cette trentième année? Une opinion, tout à fait improbable, prétend que c'est au Jubilé précédent. Les calculs des Juifs sur ce point ont déjà été reconnus sans valeur par Prado; cette hypothèse a cependant été déclarée par Hitzig digne de faveur. Le Targum, S. Jérôme, Grotius, Ideler, Hævernick croient qu'il faut la faire remonter à l'année de la découverte du livre de la loi, sous le règne de Josias, IV Rois, XXII, 3 et suiv. II Paralipom., XXXIV, 8, 29-32. C'est, disent-ils, la dix-huitième année du règne de ce prince qu'eut lieu cette découverte; Josias vécut encore 44 ans; son successeur Joiakim en régna 44; en ajoutant les 5 ans de Joachin, on a les 30 ans indiqués par le prophète. Mais ce serait la seule fois que cette ère apparaîtrait dans les écrits contemporains d'Ézéchiél; lui-même du reste ne s'en serait servi qu'ici. Ailleurs, en effet, xxx, 1, xxxi, 4, xxxii, 4, il compte toujours les années à partir de l'exil de Joachin. Cette théorie, combattue par Prado, Maldonat, Schröder, ne nous semble pas plus probable que la première. Une troisième opinion, soutenue par beaucoup d'anciens, Origène et S. Grégoire en particulier, et reprise de nos jours par Hengstenberg, Fairbairn, Schröder, Faussett, Cur-

des captifs près du fleuve Chobar, les cieus s'ouvrirent, et je vis des visions divines.

2. Le cinquième jour de ce mois, dans la cinquième année de la déportation du roi Joachin,

3. La parole du Seigneur fut

fluvium Chobar, aperti sunt cœli, et vidi visiones Dei.

*Infr.* 3, 23; 40, 20; 43, 3.

2. In quinta mensis, ipse est annus quintus transmigracionis regis Joachin.

3. Factum est verbum Domini ad

roy, enseigne que c'est à partir de l'époque de sa naissance qu'Ézéchiël compte ces trente ans. Si vague que paraisse d'abord cette expression, *בשלושים שנה*, « dans les trente années » (manière habituelle aux Hébreux de dire, dans la trentième année), elle n'en a pas moins, dit Currey, un parallèle dans II Rois, xv, 7, où *בכף ארבעים שנה*, « après quarante ans, » est employé pour donner l'âge d'Absalon. Schrøder remarque aussi que la manière dont le prophète s'exprime : « Et dans les trente ans... moi » rappelle la formule si commune dans la Bible : « fils de trente ans ». Et Hengstenberg rappelle que c'est à trente ans que les Lévites entraient dans le complet exercice de leurs fonctions. Nomb. iv, 29, 30. En s'exprimant comme il le fait, Ezéchiël veut nous apprendre qu'il fut appelé au ministère prophétique dans sa trentième année, et que Dieu le dédommagea ainsi de la privation de ses fonctions sacerdotales dans le temple. C'est à ce même âge de trente ans que S. Jean-Baptiste et Notre-Seigneur commencèrent leur ministère. Si bien déduite que paraisse cette opinion, nous ne croyons pas devoir l'admettre. Avec Théodoret, Prado, Maldonat, Cornelius, Rosenmüller, Maurer, nous pensons que cette trentième année est celle de l'ère vulgaire du peuple parmi lequel le Prophète écrivait, et qui probablement commençait en 624 avec la fondation de l'empire babylonien par Nabopolassar. Il faut avouer pourtant que nous n'avons pas d'autres renseignements sur l'existence de cette ère, et que par suite une assez grande incertitude persiste sur cette question que Bleek et Keil n'osent pas trancher. — *In quarto.* Selon l'usage le mot *mois* n'est pas exprimé; Cfr. viii, 4, xx, 4, etc. Les LXX l'ont ajouté dans leur traduction : *ἐν τῷ τετάρτῳ μηνί*. Le quatrième mois est, comme le Targum le dit, le mois de Thammuz, qui répond à juin-juillet de notre calendrier. Il est utile de se rappeler que ce nom est postérieur à la captivité; auparavant on ne donnait pas de noms aux mois, on se contentait de les numéroter. — *Cum essem in medio captivorum.* Litt. « au milieu de l'exil. » Les LXX ont rendu la construction de l'hébreu : *ἐν μέσῳ τῆς ἀλωμασίας*, Ezéchiël ne dit pas qu'il était alors dans la société des

exilés, mais seulement qu'il partageait leur sort. Il résulte de iii, 45 qu'il était seul lorsque Dieu se manifesta à lui. — *Fluvium Chobar.* Ce fleuve doit-il s'identifier avec le *חבור*, Habor de IV Rois, xvii, 6, xviii, 11? Oui, suivant Umbreit, Hævernick, Winer, Gésenius, Ritter, Bleek, Bunsen, qui pensent que ces deux noms s'écrivent indifféremment pour désigner le moderne Khabor, qui prend sa source dans les monts Masiens et se jette dans l'Euphrate près de Carchemis. Non, d'après Ewald, Delitzsch, Keil, Baumgarten, Bahr. Le Habor, que les Rois nomment rivière de Gosan, se jette dans le Tigre. C'est sur ses bords que les tribus d'Israël furent déportées par Salmanazar. Ezéchiël n'était pas avec ces exilés, mais avec ceux du royaume de Juda, et c'est sur les bords du Chobar que Dieu se manifesta à lui. — *Aperti sunt cœli.* « Apertos cœlos non divisione firmamenti, sed fide credentis intellige : eo quod cœlestia sint illi reserata mysteria ». S. Jérôme. Théodoret et Maldonat entendent ces paroles de même. Ce dernier commentateur dit : « Nihil ergo aliud est cœlos fuisse illi apertos quam ita divina mysteria illi fuisse patefacta, ut si ipsi cœli aperti fuissent ». Suivant d'autres commentateurs, c'est une vision corporelle qui fut donnée à Ezéchiël. L'expression dont il se sert se rencontre plusieurs fois dans le Nouveau Testament, Matt., iii, 16, (V. le Comm. de M. Fillion), Jean, i, 61, Act. vii, 56, x, 41. — *Vidi visiones Dei.* Les visions de Dieu sont celles qui ont Dieu ou les choses célestes pour objet; Cfr. Is., vi, 4, III Rois, xxii, 49, IV Rois, vi, 17. Ici c'est la manifestation de Dieu décrite dans ces versets. Le prophète affirme que ce qu'il va raconter n'est pas une vaine rêverie, une hallucination, mais quelque chose de très réel.

2. — *Ipsè est annus quintus...* Ezéchiël donne ici la date de ses visions, en se reportant à un événement qui intéresse tout particulièrement ses compatriotes. V. plus haut. — *Transmigrationis.* litt. « la déportation. » Sur les circonstances historiques de ce fait, V. IV Rois, xxiv, 6 et suiv., II Par., xxxvi, 9 et suiv. — *Regis Joachin.* Le Jéchonias de Jérémie, xxii, 24, 28, etc.

3. — M. Reuss prétend que ce verset, ainsi

Ezechielem filium Buzi sacerdotem in terra Chaldæorum, secus flumen Chobar : et facta est super eum ibi manus Domini.

4. Et vidi, et ecce ventus turbinis veniebat ab Aquilone : et nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus : et de medio ejus quasi species electri, id est, de medio ignis :

adressée à Ezechiele fils de Buzi, prêtre, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve Chobar; et là, la main du Seigneur fut sur lui.

4. Je regardai et voici qu'un tourbillon de vent venait de l'aquilon, et une grande nuée, et un globe de feu, entouré de splendeur : et au milieu, c'est-à-dire au milieu du feu, était comme l'apparence de l'ambre.

que le précédent est étranger au texte primitif : il se fonde sur ce que nulle part ailleurs il n'est parlé de l'auteur à la troisième personne ; suivant lui, le contenu de ces versets est en partie une simple répétition, en partie une explication de ce qui précède. Il n'y a pas là, semble-t-il, de raison suffisante pour une pareille hypothèse. — *Factum est, היה הוה*, expression emphatique usitée pour affirmer une vérité; Cfr. Gen., xv, 43, xviii, 48, III Rois, xii, 32, etc. — *Verbum Domini*, non-seulement les visions mentionnées au v. 4, mais les prophéties tout entières, dont, dit Rosenmüller, nous avons pour ainsi dire le titre dans ces mots. — *Ezechielem...* Voir l'Introduction. — *Sacerdotem* se rapporte également à Ezéchiel et à son père. Les massorètes l'appliquent surtout à celui-ci. D'après Hengstenberg, c'est au prophète qu'il se rapporte. — *In terra Chaldæorum*, sur les bords du Chobar, comme nous l'avons vu, v. 4. Le Targum prétend que le prophète avait déjà, avant l'exil, été favorisé de communications divines; mais cette assertion est purement imaginaire. — *Facta est super eum... manus Domini*. Cette expression désigne toujours une manifestation de la puissance divine, « divini spiritus efficaciam ita vocavit ». Théodoret. V. note sur Is., viii, 44. Cfr. aussi III Rois, xviii, 46, xxxiii, 22, xxxvii, 4, et Apoc., i, 47. Les LXX, au lieu de *super eum* ont *ἐπ' εὐμ*, leçon que treize manuscrits hébreux, les versions arabe et syriaque confirment, et qui est peut-être la vraie.

4. — *Et vidi...* Les interprètes ont tous reconnu la difficulté des versets suivants. S. Jérôme : « In cujus interpretatione omnes synagogæ Judæorum mutæ sunt, ultra hominem esse dicentium... de hac... aliquid velle conari. » Et, pour ne citer qu'un moderne, Casaubon déclare qu'il n'y a rien de plus difficile dans tout l'Ancien Testament. Le récit de cette théophanie commence par une vue générale. — *Ventus turbinis*. Malgré l'autorité de Maldonat, suivi par Sacy, qui soutient que,

d'après le but et l'argument même du Prophète, cette tempête signifie un grand malheur qui menace les Juifs et Jérusalem, il nous semble avec Origène, etc., que cet ouragan ne figure pas ici la colère divine, comme Is., xxix, 6. Jérém., xxiii, 49, Nah., i, 3; ainsi que III Rois, xix, 44, etc., il annonce plutôt et précède la venue du Seigneur; Cfr. Act. ii, 2. — *Veniebat ab aquilone*. Non pas pour indiquer, comme le veut Keil, que Dieu va prononcer le jugement contre Juda; Ezéchiel parle ici comme les Babyloniens et d'autres peuples orientaux qui mettaient au nord la résidence de leurs dieux; V. la note sur Is., xiv, 43. Les Hébreux eux-mêmes semblent avoir eu cette idée, Ps. xlvii, 2, que la chaîne du Liban, qui faisait au Nord la limite de la Terre Sainte, pourrait, dit Currey, leur avoir inspirée. — *Nubes magna*, une nuée obscure, comme on en voit dans les grands orages; Cfr. Ps. xcvi, 2. Jér., iv, 43, Soph., i, 45. Suivant Maldonat, c'est l'armée babylonienne, comme dans Jér., iv, 43. V. plus bas, xxxviii, 46. — *Ignis involvens*, expression empruntée à l'Exod. ix, 40. Au milieu de ces nuages noirs, il y avait comme un cercle de feu. Ce feu symbolise, d'après Maldonat, ou la colère du roi de Babylone, ou l'incendie à venir du temple, ou l'indignation divine. Cfr. Jér. iv, 4, Lam., ii, 4. — *Splendor in circuitu ejus*. La lumière projetée par ce feu illuminait le nuage, autour du cercle. — *De medio ejus*, au milieu du cercle de feu, peut-être les signes, avant-coureurs de la vengeance divine, comme Ps. xlix, 3. Ou bien, si le feu désigne la colère du roi de Babylone, cette lumière symbolise ses menaces, « qua vindictam, sicut splendor ignem præcedere solent. » Mald. — *Quasi species electri*, litt. « comme un œil », c'est-à-dire ayant l'apparence. — *Electri*, החשמל, mot qui ne se trouve que dans Ezéch., ici, plus bas, v. 27 et viii, 2, et qui a peut-être, dit Schræder, été formé par le prophète lui-même. « La signification de ce mot est discutée. Les LXX et la Vulgate le traduisent par *ἤλεκτρον*, *electrum*, c'est-

5. Et au milieu de ce feu paraissaient quatre animaux, dont l'aspect avait la ressemblance de l'homme.

5. Et in medio ejus similitudo quatuor animalium; et his aspectus eorum, similitudo hominis in eis.

à-dire un métal ayant un brillant éclat, et formé d'un mélange d'or et d'argent. Cfr. Strabon, III 146, Pline, Hist. Nat. XXXIII, 4. L'explication de Bochart, d'après qui ce mot est un composé de *השם*, airain, et du mot talmudique *כרוב* ou *כרובא*, « aurum rude », et signifie minerai d'or brut, a contre elle ce fait que la leçon *כרובא*, dans le Talmud, n'est pas certaine, et semble plutôt devoir être *כרובא*, (Cfr. Gésenius, Thesaurus, p. 535, et Buxtorf, Lexicon Talmud., p. 1214); en outre, le minerai d'or brut n'a pas un éclat à pouvoir égaler celui du feu. Encore moins probable est la supposition que ce mot est un composé de *השל*, en syr. « conflavit, fabricavit », et de *השם*, « fricuit », sur lesquels Maurer et Hævernick fondent le sens de « pièce de métal travaillée dans le feu ». Le mot paraît simplement être formé de *השם*, probablement « être au feu », avec un *ה* ajouté, comme *כרוב* est formé de *כרם*, et signifie « métal embrasé ». Ce sens s'accorde en même temps avec le *ו*. 27 où *השכל* est expliqué par *בוראהש*, et avec VIII, 22, où *דהר*, « éclat, » est son parallèle. Toutefois *השכל*, est différent de *השתקלל*, du *ו*. 7 et de Dan., x, 6, car *השכל*, dans les trois endroits, se rapporte à celui qui trône sur les chérubins, tandis que *השתקלל*, est dit au *ו*. 7 des pieds des chérubins, et dans Dan. x, 6, des bras et des pieds du personnage qui y fait sa manifestation ». Keil. Prado et Maldonat remarquent qu'en lisant *השם*, à rebours, on trouve *משה*, Messie. Mais, tout en disant comme Maldonat : « Non mihi displicet hoc studium mysteria et Christum ubique quaerendi », nous croyons devoir adopter ici une explication littérale. — *Id est de medio ignis*, *האש*, *במרחק*, que les LXX paraphrasent ainsi : *ἐν μέσῳ τοῦ πυρός καὶ φέγγος ἐν αὐτῶν*.

5. — *In medio ejus*, du feu. — *Similitudo*, la ressemblance, la peinture. — *Animalium*, *היות*, LXX : *ξῶων*, mot que l'Apoc., IV, 6, emploie. Ce sont non pas des animaux, des bêtes sans raison, au sens où nous entendons ce mot aujourd'hui, mais des êtres vivants d'une apparence si complexe que le prophète n'osa définir leur nature. Quelques commentateurs, s'appuyant sur Ezéch., x, 15, supposent que ces quatre êtres n'en faisaient en réalité qu'un seul, ayant l'aspect de quatre animaux; mais ce système est inadmissible, et les paroles du prophète sont trop claires pour ne pas admettre quatre êtres distincts. Nous sommes ici en présence des Chérubins. Sont-ils des êtres angéliques d'un ordre su-

périeur, ou seulement des figures symboliques auxquelles nulle réalité ne correspond, des représentations idéales de la vie créée dans toute sa plénitude? Nous empruntons la réponse à Keil. La théorie, que nous venons d'exprimer en dernier lieu, s'appuie sur ce que les Chérubins, dans le sanctuaire d'Israël, comme dans Ezéchiel et dans l'Apocalypse, sont des figures symboliques de forme variable; mais cette théorie n'a que de l'apparence sans réalité. Les chérubins paraissent tout d'abord dans l'histoire du Paradis. La Genèse, III, 22-24, rapporte en effet que Dieu, après avoir chassé de l'Eden le premier couple humain, plaça, à l'est du jardin, les chérubins et la flamme d'une épée, qui tournait çà et là pour garder le chemin de l'arbre de vie. Si ce récit contient une vérité historique, s'il n'est pas seulement un mythe ou un symbole; si le Paradis et la chute, avec leurs conséquences qui s'étendent à l'humanité toute entière, demeurent des circonstances réelles et des choses positives, les chérubins aussi doivent être pris pour des êtres réels. C'est sur la narration de la Genèse qu'Ezéchiel se fonde pour faire des chérubins des êtres spirituels d'un rang supérieur. Cela paraît surtout au ch. XXVIII, 14-16, où il compare le prince de Tyr, par rapport à la haute et glorieuse position que Dieu lui a assignée, à un chérubin et à Elohim. Si, dans ces visions, ils sont employés à représenter des relations supra-sensibles, si on les retrouve dans le sanctuaire d'Israël, il n'en résulte pas qu'on doive ne les considérer que comme des êtres imaginaires. Si l'on veut, d'après l'Apocalypse, distinguer les *ζῶα* et les *ἄγγελοι*, on ne peut pas de là conclure autre chose sinon que les chérubins ne sont pas des anges ordinaires, mais constituent une classe spéciale d'anges d'un rang plus élevé. D'ailleurs, ces chérubins sont toujours mentionnés comme proches du trône de Dieu. L'étymologie de *כרוב* est obscure; le mot semble venir d'aussi loin que la tradition du Paradis. Ils sont sans doute appelés ici *היות*, parce que parmi toutes les créatures célestes et terrestres, ils possèdent la vie et la manifestent dans le sens le plus complet du mot, et parce que, plus que tous les êtres spirituels, ils sont rapprochés de Dieu et entourent son trône. — *Similitudo hominis in eis*. Ces êtres avaient la forme humaine, excepté dans les points spécifiés plus bas. De x, 20, nous apprenons que les êtres ici décrits sont chérubins. Il est certain, comme l'a écrit un auteur

6. Quatuor facies uni, et quatuor pennæ uni.

7. Pedes eorum, pedes recti, et planta pedis eorum quasi planta pedis vituli, et scintillæ quasi aspectus aeris candentis.

8. Et manus hominis sub pennis eorum in quatuor partibus : et facies, et pennas per quatuor partes habebant.

9. Junctæque erant pennæ eorum

6. Chacun avait quatre apparences, et quatre ailes.

7. Leurs pieds étaient droits, la plante de leurs pieds était comme la plante du pied d'un bœuf, et ils étincelaient comme l'airain embrasé.

8. Sous leurs ailes il y avait des mains d'homme aux quatre côtés, et ils avaient aux quatre côtés des faces et des ailes.

9. Leurs ailes étaient jointes l'une

très compétent (V. Histoire universelle de l'Eglise, de Rohrbacher, avec des notes complémentaires. Paris, 1878, t. I, p. 559; que les découvertes assyriologiques nous aident à mieux comprendre ces descriptions d'Ezéchiël que toutes les explications de Kaiser et de Hufnagel. « Une seule visite au musée assyrien du Louvre, dit M. l'abbé Vigouroux (cité, *ibid.*) nous en apprend plus que les plus gros commentaires; la simple vue des taureaux ailés à face humaine, prototypes partiels des animaux mystérieux par la description desquels s'ouvrent ses prophéties, nous aide à expliquer son premier chapitre. » V. la planche XVI de l'Atlas archéologique de M. l'abbé Annessi.

6. — *Quatuor... uni.* Chacun de ces quatre êtres a quatre ailes; mais a-t-il quatre faces? Oui, dit M. Reuss: « Les quatre faces (qu'on se les représente attachées à une seule tête ou appartenant à quatre têtes différentes) sont disposées de manière à regarder les quatre points cardinaux... il y en aura toujours une dans la direction du mouvement. » Nous venons de soutenir une opinion différente, la seule que l'observation des monuments permette. Prado et Grotius sont de cette opinion. Le mot פניו ne signifie pas ici faces, mais aspects, apparences, ce qui se présente au spectateur; Cfr. Jér., I, 43, et surtout Ezéch., II, 40. Le prophète a devant lui des êtres qui re-ssemblent par quelque partie de leur corps aux quatre animaux dont les noms se trouvent indiqués. Comme les taureaux du Louvre, mais avec une ressemblance plus générale avec l'homme, ils offrent un aspect composite. — *Quatuor pennæ*, non pas quatre paires d'ailes, mais quatre ailes, comme nous les voyons dans certaines statues de Khorsabad; V. Place, Ninive et l'Assyrie, 1867, in-f<sup>o</sup>, t. III, pl. XLVI<sup>e</sup>. A la pl. suivante, une statue a quatre ailes, dont deux s'élèvent et deux retombent à partir des épaules, le long du corps. Les séraphins d'Isaïe, VI, 2, ont six ailes comme les bêtes de l'Apocalypse, IV, 8.

7. — *Pedes eorum pedes recti.* רגל désigne ici toute la jambe, comme les LXX l'ont compris: ακλη; elle est droite et non pas pliée comme pour s'asseoir ou pour s'agenouiller. V. un taureau ailé dont les jambes sont ainsi figurées, dans l'Atlas d'Annessi, pl. XVI<sup>e</sup>. — *Et planta... quasi planta pedis vituli.* Le pied n'est pas allongé comme le pied humain, il est rond et semble, comme celui du bœuf, comparé à celui de l'homme, se terminer en pointe. Les LXX, qui au lieu de ככף, ont probablement lu ככף, ont: και πτερωτοι οι πιδες αυτων. — *Et scintillæ*, ניצנים, « étincelants. » S. Jérôme a sans doute lu ניצנים, Cfr. Is., I, 31; ou plutôt il a suivi les LXX: σπινθηρες, dont le texte est tout différent: « et des étincelles comme de l'airain brillant, et légères (étaient) leurs ailes. L'hébreu « étincelants », se rapporte, non pas à היות, du §. 5, car ce sujet est trop éloigné, mais à « leurs pieds », qui est construit au masculin comme dans Jér., XIII, 16. Keil. — *Quasi aspectus aeris candentis.* Cfr. §. 4, et Dan, X, 6.

8. — *Manus hominis... in quatuor partibus.* Des deux côtés du chérubin, une main paraissait, qui sortait de dessous l'aile; celle-ci, qui portait de l'épaulé, cachait le bras tout entier. Il est probable que, dans le texte manuscritique, וידו, est une erreur de copiste, et qu'avec le Keri, il faut lire וידו. — *Facies habebant.* Les LXX et la version arabe, suivis de nos jours par Hævernick, joignent ces mots au §. suivant; mais la division habituellement reçue est maintenue avec raison par Keil et Currey. De chacun des quatre côtés on voyait la tête et les jambes; le reste du corps étant couvert par les ailes.

9. — *Junctæ erant... ad alteram.* Cette jonction des ailes est limitée par le §. 11, aux deux ailes d'en haut, et n'avait lieu probablement que quand les chérubins étaient en mouvement. Keil croit que le bout de l'aile droite de chacun d'eux venait toucher le bout de l'aile gauche de son voisin, et le voyant percevait ces quatre êtres comme faisant un

à l'autre. Ils ne se retournaient pas en marchant, mais chacun d'eux allait devant lui.

10. Voici l'apparence de leur visage : ils avaient une face d'homme, une face de lion à leur droite, à leur

alterius ad alterum : non revertentur cum inciderent : sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur.

10. Similitudo autem vultus eorum, facies hominis, et facies leonis a dextris ipsorum quatuor : facies

tout complet. Cfr. Exod., xxv, 20, xxvi, 3, et III Rois, vi, 27. Maldonat n'admet pas ce sens. Pour lui, les ailes d'une face se joignaient chez le même chérubin aux ailes de l'autre face, de sorte qu'il était tout entier couvert par ses ailes. — *Non revertentur*, לֹא-יִסְבּוּ, ils ne se retournaient pas ; de quelcôté qu'ils se dirigeassent, une de leurs faces s'y trouvait tournée ; et ainsi ils allaient toujours devant eux. Prado, et ceux qui, comme nous, soutiennent avec lui, que les chérubins n'ont qu'une face, expliquent cet endroit en disant qu'ils ne retournaient jamais en arrière. — *Ante faciem suam*, פְּנֵי, פְּנֵי, vers la région opposée à la face, c'est-à-dire, droit devant lui. On a donné bien des explications morales de cet endroit. Quelques commentateurs y ont vu une image de la puissance divine qui s'étend à toutes les parties du monde et atteint tout ce qui lui plaît. D'autres, avec plus de raison y voient le symbole de la disposition où sont ces créatures d'être toujours prêtes à obéir à Dieu. « Nec aliquando superantur et recedunt, sed semper ad ulteriora procedunt. Unde et Paulus dicit : Præteritorum obliviscens et in futurum me extendens. Phil., III, 13. Hoc idem et de virtutibus animi possumus dicere, et de volatu temporum, commissionequae elementorum, quod præterita relinquentes, semper ad priora festinent. » S. Jérôme.

10. — *Vultus... facies*. . L'hébreu n'a qu'un mot, פְּנֵי, pour cette double traduction. De même les LXX. Plusieurs auteurs parmi lesquels Prado, Grotius, Spencer, ont traduit ce mot, non par « face, visage », mais par « forme, apparence. » Pour eux, ces *animalia* n'ont pas un visage quadruple ; par quelque partie de leur corps, ils ont seulement l'apparence de l'homme, du lion, du bœuf, de l'aigle, par exemple, la tête de l'homme, la poitrine du lion, les pieds du bœuf, les ailes de l'aigle. Cette manière de comprendre la description du prophète se rapproche davantage des monuments assyriens, et c'est celle, comme on vient de le voir, que nous croyons devoir admettre. Car si Ezéchiél n'a pas, tout en subissant l'influence de l'art qui l'entourait, copié servilement, s'il a modifié ce qu'il voyait, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, on peut cependant

croire qu'il n'a pas inventé ces êtres monstrueux. Or, qu'on essaie de dessiner un de ces chérubins, tels que les comprenait l'ancienne interprétation ; le résultat est impossible et, disons le mot, hideux, au point de vue artistique... — *A dextris... a sinistris*... Voilà la plus grande difficulté dans l'interprétation que nous proposons. D'après ces mots, pour l'observateur, la figure de l'homme se présentait de face ; à droite de cette figure était celle du lion, à gauche, celle du bœuf ; par derrière, celle de l'aigle. D'après une autre explication, c'est par rapport aux points cardinaux que la position de chacune des faces est donnée, רִכְזָן, signifie aussi bien le sud que la droite ; שְׂכִימָיִל, désigne le nord aussi bien que la gauche. — *Desuper*, n'est pas dans l'hébreu, et les LXX ne l'ont pas traduit. En cet endroit, les mots *gauche, droite*, ne doivent pas se traduire strictement par côté droit ou gauche. « Ex quibus verbis constat idem esse « a dextris », et « a sinistris », ac si diceret « hac, illac. » Ut hæc animalia variis aspectibus referrent hinc hominem, illic leonem, hac vitulum, illac aquilam. Similis idiotismus est in Genesi, XIII, 9 : « Universa terra coram te est, si tu ad dexteram teneris, ego ad sinistram pergam », id est si tu hac ieris, ego illac discedam ; et in Deuteronomio, XXVII, 14 : « Non declinaveris ab eis nec ad dextram nec ad sinistram », id est ultro vel citro, hac ve illac. » Prado. — *Hominis... leonis... bovis... aquilæ*. On a beaucoup cherché la signification de ces quatre animaux, qui, suivant beaucoup de Pères latins, figurent les quatre Évangélistes. Ainsi S. Jérôme, dont l'interprétation habituellement suivie, est repoussée par Maldonat, qui ne la trouve pas conforme aux données du texte : « Si Ezechielis figuram sequamur, non singuli singulas facies, sed singuli quaternas habere debuissent (Evangelistæ). Illud etiam desidero quod in hac re præcipuum est, ut interpretatio argumento Prophetæ consentanea sit. Agebat propheta de futura Judæorum captivitate, quorsum nobis Evangelistas depingeret ? Deinde, quorsum ab Aquilone ? Nam Evangelistæ, non ab aquilone, sed a meridie, id est ab Jerusalem, Evangelii prædicationem inchoarunt, quemadmodum Christus illis præcepit. Luc.,

autem bovis a sinistris ipsorum quatuor, et facies aquilæ desuper ipsorum quatuor.

11. Facies eorum, et pennæ eorum extentæ desuper; duæ pennæ singulorum jungebantur, et duæ tegebant corpora eorum :

12. Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat : ubi erat

gauche une face de bœuf, et au-dessus des quatre une face d'aigle.

11. Leurs faces et leurs ailes s'étendaient par le haut. Deux de leurs ailes se joignaient, et des deux autres ils couvraient leurs corps.

12. Chacun d'eux marchait devant lui. Là où l'esprit les poussait, ils

xxiv, 47. » V. aussi sur ce point M. l'abbé Drach, Comment. sur l'Apocalypse, p. 79. Tout en croyant, nous aussi, qu'il vaut mieux chercher à ne pas expliquer ces symboles, nous allons reproduire quelques-unes des vues des commentateurs modernes. D'après Bochart, le bœuf est l'emblème de la fermeté et de la constance, l'homme celui de l'humanité et de la bonté, le lion celui de la générosité et de la force, l'aigle celui de la vigueur et de la sublimité d'une nature céleste. Pour Grotius, l'homme signifie la bonté, la justice (quand elle punit) de Dieu, l'aigle sa promptitude à faire le bien, le bœuf sa lenteur à punir. Suivant Bahr, le bœuf est le symbole de la puissance créatrice de Dieu, le lion est le symbole de la majesté royale du souverain et du juge, l'aigle est le symbole de l'omniprésence et de l'omniscience divines; l'homme est le symbole de l'absolue spiritualité de Dieu et de la sagesse divine. Hengstenberg interprète la vision d'une autre manière. Pour lui, le chérubin représente la création vivante, comme le prouve la désignation des faces. La combinaison, dit-il, de l'homme, du lion, du bœuf et de l'aigle ne peut s'expliquer autrement, aussi bien que l'ordre dans lequel elle apparaît, et la direction vers l'est. En tête, paraît l'homme tourné vers l'est qui est le côté principal. L'aigle, qui représente les oiseaux, prend le dernier rang. A droite, ou au sud, Ps. LXXXVIII, 43, est le lion, qui représente toutes les bêtes sauvages, auxquelles la prééminence parmi la création animale a toujours été reconnue; le nom de « créature vivante », par lequel la création animée est distinguée de l'inanimée, leur est, Gén., 1, spécialement attribué, par contraste avec les autres classes chez lesquelles la puissance vitale est moins énergique. Ce n'est pas sans raison que, chez tous les peuples, le lion est considéré comme le roi des animaux, et non pas seulement des animaux sauvages. Dans Job, xxviii, 8, ceux-ci sont appelés fils d'orgueil. A gauche, ou au nord, est le bœuf qui représente le bétail. Tout cela correspond fort exactement avec le 1<sup>er</sup> ch. de la Genèse, sauf qu'il ne s'agit ici que de donner les grandes lignes de la création ani-

mée; les poissons et les animaux inférieurs sont omis. L'ordre est le même, mais dans la création, la progression va du plus bas au plus haut, tandis qu'ici c'est le contraire. A toutes ces explications, joignons celle de Keil. D'après ce savant commentateur, l'union des faces du lion, du bœuf, de l'aigle avec celle de l'homme dans les chérubins, est destinée à les représenter comme des êtres possédant la plénitude et la puissance de vie, qui, dans la création terrestre, est partagée entre les quatre créatures nommées ici.

11. — *Facies eorum*. Sous-entendu « hæ erant », telles étaient leurs faces. Il faut, avec Jarchi, Maurer, Rosenmüller, rapporter ces deux mots à ce qui précède, et, non pas, comme le veut Hitzig, y voir une glose et les supprimer. Keil les rapporte à ce qui suit et y trouve une indication que les quatre figures n'étaient pas collées sur la même tête, comme dans les statues de Janus, mais qu'il y avait bien quatre têtes distinctes. Mais le sens est différent, et « leur apparence », est comme on l'a déjà vu, le sens à suivre pour bien comprendre ce passage. — *Extentæ*, פרוות, qui a le sens primitif de « séparés », doit se traduire ici comme le font la Vulgate et les anciennes versions; les ailes, V. le v. 9, étaient étendues de manière à toucher celles des autres chérubins. — *Desuper*. Les ailes d'en haut seules étaient étendues. LXX : ἄνωθεν τοῖς τέσσαρσιν. — *Duæ... jungebantur*. quand elles étaient étendues, les ailes touchaient par leurs extrémités celles des chérubins voisins. « Quodque duæ extentæ sunt, et in altum se elevant, prædicationem cœlestem significat et omnia ad Dei tendere majestatem. » S. Jérôme. — *Duæ tegebant corpora...* Cfr. Is., vi, 2. « Duæ quibus teguntur corpora, humana excluditur scientia, nec perfectus præbetur intuitus. » S. Jér.

12. — *Unumquodque... ambulabat...* V. v. 9. Ici, de plus qu'en cet endroit, la cause qui met les chérubins en mouvement est indiquée. On pourrait interpréter ורו, « spiritus » dans le sens de volonté; ils allaient où leur volonté les poussait : Cfr. I Par., v, 26, II Par., xxxvi, 22. Rosenmüller y voit l'âme qui dirige le corps, le vivifie et le fait agir; Cfr. Eccl., xii, 7,

allaient, et ils ne se retournaient pas en marchant.

13. Et l'aspect des animaux semblait celui de charbons ardents, et de lampes allumées. On voyait au milieu des animaux courir une flamme de feu, et de ce feu sortait l'éclair.

14. Et les animaux allaient et revenaient comme des éclairs flamboyants.

15. Et comme je regardais ces

impetus spiritus, illæ gradiabantur, nec revertabantur cum ambularent.

13. Et similitudo animalium, aspectus eorum quasi carbonum ignis ardentium, et quasi aspectus lampadarum. Hæc erat visio discurrens in medio animalium, splendor ignis, et de igne fulgur egrediens.

14. Et animalia ibant et revertabantur, in similitudinem fulguris coruscantis.

15. Cumque aspicerem animalia,

Zach., xii, 4. Prado et Maldonat l'entendent avec raison de l'impulsion divine, car aux §§. 20 et 21, où les roues sont mises en mouvement, il ne peut s'entendre d'une volonté qui n'existe pas dans les objets matériels. Ils ajoutent, en faveur de cette explication, qu'elle s'accorde mieux avec le sens mystique. D'après Hengstenberg, le principe qui les fait agir est l'esprit, le souffle de vie divine, qui réside dans la créature, la conduit, suivant les lois que Dieu prescrit pour cela, aux fins qu'il lui a assignées. « Electos impetus Spiritus agit ad charitatem, humilitatem, continentiam, etc., reprobos agit impetus carnis ad gulam, odium, rixas, etc. Examina ergo uter spiritus te agat, et cave ne impetus carnis pro impetu spiritus latenter se subiciat. » S. Grégoire. — *Nec revertabantur*, plus haut, §. 9.

13. — *Et similitudo animalium*. D'après Keil, l'hébreu doit se traduire : « Quant à la forme de ces créatures. » LXX : ἐν μέσω των ἑξῶν. — *Quasi carbonum ignis ardentium*. Ces charbons embrasés symbolisent, d'après Hengstenberg, la colère de Dieu qui menace son peuple. *Ardentium*, בערות, ne peut pas, comme le voudrait Bunsen, se rapporter à « animalium. » — *Lampadarum*, לפידים, S. Jérôme a traduit ailleurs, Jug., xv, 4, ce mot par torches. De la comparaison de divers endroits, on peut conclure que ce mot signifie plutôt la lumière produite par les lampes ou les torches que ces objets eux-mêmes. — *Hæc erat visio discurrens*. *Visio* n'est pas dans l'hébreu et a été suppléé par S. Jérôme. *Hæc* se rapporte dans l'original à « ignis », שן, du membre de phrase précédent. La flamme s'agitait au milieu des quatre chérubins. — *Splendor ignis*. Litt. : et le feu était brillant.

14. — *Ibant et revertabantur*. C'est-à-dire, ils couraient dans tous les sens. « Cum ergo dicit « revertabantur », non idem significat quod supra, §. 9 et 12. Illic enim dixit « non revertabantur », il est non convertentur, non flectebant se : hic autem dicit « revertaban-

tur », id est in contrariam partem ambulabant ». Maldonat. Pour faire concorder ces mots avec ceux du §. 12, la version syriaque a ajouté à tort une négation : « et ils ne revenaient pas. » — *Fulguris coruscantis*, בוק, ne se trouve pas ailleurs. Toutes les versions anciennes s'accordent à lui donner le sens d'éclair. S. Jérôme : « Quomodo igitur crebris micat ignibus æther, et in ictu oculi atque momento discurrunt fulgura et revertuntur, non amittentia matricem, et, ut ita dicam, fontem ignis atque materiam, ita et hæc animalia, cum inoffenso pergant pede, ad priora festinant. » Kliefoth, Keil, Reuss, donnent un autre sens tiré du syriaque, où בוק, signifie « se fendre, se briser » ; ici se serait le brisement, la course en zigzag de l'éclair. Pour Hengstenberg et Hævernicks, c'est l'impression produite « von einem Sprühfeuer. » Les LXX ont omis ce §., qui, dit S. Jérôme, a été ajouté à leur version d'après celle de Théodosion.

15. — *Rota una*. Un nouvel élément paraît dans la vision. On ne parle ici que d'une roue, quoiqu'il y en ait quatre, parce que, comme les *hioth*, on les considère comme faisant un tout. Il faut remarquer que les roues existaient dans le temple de Jérusalem, où elles formaient la base de ces bassins qui servaient aux ablutions des prêtres et des lévites, III Rois, vii, 30 et suiv. — *Super terram*. Le prophète nous indique par là que les roues étaient un peu au-dessous des *hioth*, tout en étant en avant d'eux, *juxta*. S. Jérôme, que nous ne suivons pas ici dit : « non erant junctæ animantibus sed sequebantur ea. » — *Habens quatuor facies*, litt. « vers leurs quatre faces. » Ces mots ne se rapportent pas au char qui n'est pas du tout mentionné ici, ni à la roue, et ne doivent pas s'entendre comme si dans chaque roue une seconde roue était insérée et formait un angle droit avec la première, comme l'expliquent Maldonat, Hævernicks, Maurer, Kliefoth, Currey. Ce n'est qu'au §. 16 que nous trouverons cette indi-

apparuit rota una super terram juxta animalia, habens quatuor facies :

16. Et aspectus rotarum, et opus earum, quasi visio maris : et a similitudo ipsarum quatuor : et aspectus earum et opera, quasi sit rota in medio rotæ.

17. Per quatuor partes earum euntes ibant, et non revertebantur, cum ambularent.

18. Statura quoque erat rotis, et altitudo, et horribilis aspectus : et totum corpus oculis plenum in circuitu ipsarum quatuor.

*Infr.* 10, 12.

cation. Le sullyx (de פניו) se rapporte pour le sens à היות, suivant Ewald, ou, pour le rendre plus correctement, aux quatre chérubins conçus comme une seule créature, une unité. Keil. Les roues se mettaient en mouvement en même temps que les chérubins, comme le prouve le v. 21; les uns et les autres obéissaient à l'impulsion du même pouvoir. La subordination locale des roues aux chérubins s'explique par le fait que les roues sont plus basses que le reste du véhicule. Hengstenberg. Dans le fait qu'après de chaque chérubin il y a une roue, qui se meut, non dans l'air, mais seulement sur la terre, Kliefoth voit l'annonce symbolique que Dieu lui-même descendra sur la terre, et marchera et habitera visiblement parmi son peuple. Le caractère universel de la nouvelle économie du salut, pour l'établissement duquel Dieu visitera la terre, est représenté par le nombre quadruple des chérubins et des roues. On remarquera, dit Keil, que quoique le trône de Dieu ne soit pas représenté comme un char, on ne peut pourtant douter que les roues désignent ici la possibilité et la facilité avec lesquelles le trône peut se mouvoir vers les quatre parties du ciel.

16. — *Aspectus*, leur apparence et leur couleur. — *Opus earum*. מְעִשֵׂיהֶם, la manière dont elles étaient construites. Les LXX omettent ce mot. — *Quasi visio maris*. כְּעֵין תְּרִישִׁיט; LXX : ὡς εἶδος θαλάσσης. Le thar-sis des Hébreux, plus bas, x, 9, xxviii, 13, Exod., xxviii, 20, Cant. v. 14, Dan., x, 6, est le chrysolithe des anciens, d'après Schrøder et Keil la topaze des modernes; d'après Hengstenberg, c'est le jaspé. Peut-être son nom lui venait-il de son lieu d'origine, Thar-sis en Espagne, pays riche en pierres pré-

animaux, j'aperçus près d'eux, sur la terre, une roue qui avait quatre faces.

16. L'aspect et la construction des roues leur donnaient l'air d'une vision de la mer. Toutes quatre se ressemblaient, et leur aspect et leur construction étaient comme si une roue était dans une autre roue.

17. Elles allaient par leurs quatre côtés, et elles ne se retournaient pas en marchant.

18. Les roues avaient aussi une étendue, une hauteur et un aspect horribles, et tout le corps des quatre roues était plein d'yeux tout autour.

cieuses. S. Jérôme et la version arabe traduisent de même. Symmaque avait rendu le mot par hyacinthe. — *Una similitudo ipsarum quatuor*. Litt. « la ressemblance d'une à toutes les quatre. » — *Opera*, même sens que *opus* plus haut; l'hébreu a les deux mots au même genre. — *Quasi sit rota in medio rotæ*. Ces roues étaient composées de deux cercles insérés l'un dans l'autre et se coupant à angle droit, de sorte que sans se retourner elles pouvaient se diriger des quatre côtés. Prado a eu tort de comprendre le premier de ces mots du moyau de la roue.

17. — *Per quatuor partes earum*, les quatre points cardinaux qui représentent en même temps toutes les directions. Grotius voit ici un symbole de la dispersion des Juifs dans les quatre parties du monde. Is., xliiii, 5, 6. Il ne faut pas tant faire attention à la possibilité physique de la chose qu'à la pensée qui s'y trouve; les puissances naturelles, non moins que les créatures vivantes, obéissent avec promptitude à tous les ordres de Dieu. Hengstenberg. — *Non revertebantur...* comme aux vv. 9 et 12.

18. — *Statura quoque erat rotis et altitudo*. « Statura quoque rotarum et altitudo tanta erat ut miraculum videntibus faceret. » S. Jérôme. Litt. : « Le dos des roues était élevé », c'est-à-dire, elles avaient une grande étendue. Dans quelques commentateurs, mais à tort, ce sont les jantes de la roue. — *Et horribilis aspectus*. LXX : καὶ εἶδον αὐτά. — *Et totum corpus, et leur circonférence*. — *Oculis plenum*. Le tour de la roue était plein d'yeux; c'est le sens que donnent les mots qui suivent, *in circuitu ipsarum quatuor*. Plus loin, x, 2, Ezéchiël dit que non-seulement le tour, mais la roue toute entière et

19. Lorsque les animaux marchaient, les roues marchaient aussi à côté d'eux; et lorsque les animaux s'élevaient de terre, les roues s'élevaient en même temps.

20. Partout où l'esprit allait et où l'esprit se dirigeait, les roues s'élevaient aussi et le suivaient; l'esprit de vie était en effet dans les roues.

21. Si les animaux allaient, elles allaient; s'ils s'arrêtaient, elles s'arrêtaient: s'ils s'élevaient de terre, elles s'élevaient avec eux et les suivaient; car l'esprit de vie était dans les roues.

22. Au-dessus de la tête des animaux paraissait un firmament sem-

19. Cumque ambularent animalia, ambulabant pariter et rotæ juxta ea: et cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul et rotæ.

20. Quocumque ibat spiritus, illuc eunte spiritu, et rotæ pariter elevabantur, sequentes eum. Spiritus enim vitæ erat in rotis.

21. Cum euntibus stabant; et cum elevatis a terra, pariter elevabantur et rotæ, sequentes ea; quia spiritus vitæ erat in rotis.

22. Et similitudo super capita animalium firmamenti, quasi aspectus

même les corps des chérubins étaient partout remplis d'yeux; et l'Apoc., iv, 6 dit: « Quatuor animalia plena oculis ante et retro. » Cette profusion d'yeux signifie probablement la grande perspicacité des anges. Hengstenberg l'entend différemment: cette multitude d'yeux indique que les forces de la nature ne sont pas des forces aveugles, mais qu'elles sont au service de la Providence divine.

19. — *Cumque ambularent animalia... et rotæ juxta ea...* Le v. 17 a mentionné le mouvement des roues, sans relation avec les haioth; maintenant cette relation est indiquée.

20. — *Quocumque... elevabantur.* L'esprit qui met les haioth en mouvement est le même qui fait mouvoir les roues. LXX:  $\sigma\tau\ \alpha\nu\ \tau\epsilon\ \eta\ \nu\epsilon\pi\epsilon\lambda\eta$ ..., correction peu intelligente. — *Illuc eunte spiritu* est considéré comme une glose par un certain nombre de commentateurs; plusieurs manuscrits hébreux, ainsi que les LXX, omettent en effet ces mots. — *Sequentes eum.* Litt. « avec eux ». — *Spiritus enim vitæ erat in rotis.* רוח החיה; ces mots ne semblent pas avoir le sens que S. Jérôme et les LXX.  $\pi\epsilon\upsilon\sigma\mu\alpha\ \zeta\omega\eta\varsigma$ , lui ont donné. Pour avoir ce sens, le texte aurait dû donner: רוח החיה. Cfr. Gen., vi, 17: vii, 15, 22. החיה, est mis ici collectivement pour החיות, comme le Targum l'écrit, et comme S. Jérôme lui-même l'a entendu au v. 22; Cfr. x, 15. Le sens n'est donc pas: les roues étaient animées par un esprit de vie; mais le même esprit faisait agir les chérubins et les roues, c'est pourquoi les quatre haioth et les roues sont ici appelées créatures vivantes; elles formaient, en effet, un tout, et étaient unies dans la volonté et dans le mouvement. Mais, il ne faut pas conclure de là, comme le

dit très bien Maldonat, que les roues elles-mêmes fussent animées.

21. — Répétition du v. précédent. Le prophète affirme de nouveau la parité absolue qui existait entre les mouvements des haioth et celui des roues.

22. — Maintenant va paraître le point culminant de la théophanie. Les vv. 15 et 21 ont donné le rapprochement entre la première vision et ce qui est plus bas, sur la terre; à présent, vv. 22-28, la vision de gloire est complétée par un rapprochement avec les objets qui sont au-dessus, et va ainsi recevoir une conclusion céleste. Schræder. — *Et similitudo.* Ce ne sont pas les cieux, mais quelque chose de semblable aux cieux. — *Super capita animalium.* S. Jérôme a ici très bien rendu החיה; V. le v. 20. — *Firmamenti.* Ce génitif est le régime de « similitudo »; pour Keil, l'hébreu רוקיע, n'est qu'une apposition de דבירת; et le sens reste le même. Le firmament רוקיע, στερεώμα, était pour les anciens comme une voûte solide qui couvrait la terre; Cfr. Gen., i, 6. Ici, dans l'hébreu, l'article manque, et le mot ne signifie pas la voûte des cieux, le firmament, mais seulement une chose qui lui ressemble. S. Jérôme y voit cependant le ciel lui-même. — *Quasi aspectus crystalli.* כעין הקרה. Toutes les anciennes versions donnent ce sens. En hébreu קרה désigne la gelée, la glace, et par extension, le cristal. Cette théorie était commune dans l'antiquité, Plin., Hist. nat. xxxvii, II, 9; et S. Jérôme, qui la partage, explique ainsi sa traduction; « Videtur autem super quatuor animalia et rotas totidem, similitudo firmamenti, quod nos appellamus cælum, habens speciem crystalli, quod est purissimum et ex aquis mundis atque lucentibus nimio

crystalli horribilis, et extenti super capita eorum desuper.

23. Sub firmamento autem pennæ eorum rectæ alterius ad alterum; unumquodque duabus alis velabat corpus suum, et alterum similiter velabatur.

24. Et audiebam sonum alarum, quasi sonum aquarum multarum, quasi sonum sublimis Dei; cum ambularent, quasi sonus erat multitudinis ut sonus castrorum; cumque starent, demittebantur pennæ eorum.

25. Nam cum fieret vox super firmamentum quod erat super caput eorum, stabant, et submittebant alas suas.

26. Et super firmamentum quod

semblable à un cristal terrible à voir; et il était étendu sur leurs têtes.

23. Sous ce firmament leurs ailes se dressaient l'une contre l'autre; chacun voilait son corps de deux de ses ailes, et tous étaient voilés de même.

24. Et j'entendais le bruit de leurs ailes, semblable au bruit de grandes eaux, et comme la voix du Très-Haut. Quand ils marchaient, c'était comme le bruit des camps, et quand ils s'arrêtaient leurs ailes retombaient.

25. Car quand une voix se faisait entendre au-dessus du firmament qui était sur leurs têtes, ils s'arrêtaient et baissaient leurs ailes.

26. Et sur le firmament qui tou-

frigore concrescere, dicitur; in tantum ut etiam gelu constricta aqua græco sermone  $\kappa\rho\upsilon\sigma\tau\alpha\lambda\lambda\omicron\varsigma$  nominetur ». Cfr. Exod., xxxv, 40 et Apoc. iv, 6. Comme dans ces endroits, c'est la clarté et la transparence du cristal qui servent de point de comparaison. — *Horribilis*. Les LXX n'ont pas rendu ce mot. L'aspect de ce cristal éblouit les yeux et produit la terreur.  $\text{נֹרָה}$ , est employé dans ce sens, Jug., xiii, 6; Job, xxxvii, 22. — *Extenti super capita...* De manière à paraître les toucher.

23. — *Sub firmamento pennæ eorum rectæ*. Les ailes s'étendaient dans une direction horizontale, et semblaient ainsi supporter le firmament; mais le  $\nu$ . 24 prouve qu'elles le touchaient seulement sans le supporter. — *Alterius ad alterum*; Cfr.  $\nu$ . 9 et 11. Il faut, d'après l'hébreu,  $\text{אִשָּׁה}$ , entendre ces mots des ailes et non des chérubins. — *Unumquodque...* V.  $\nu$ . 11. Cet endroit doit s'interpréter de la même façon. — *Alterum similiter velabatur*. Il y avait ressemblance parfaite dans la manière dont les chérubins étaient voilés par leurs ailes. Il résulte de l'hébreu que les animaux étaient divisés en deux paires, opposées l'une à l'autre. De chaque côté, deux d'entre eux se couvraient le corps avec leurs ailes. « Decebat autem in superioribus esse eximiam puritatem, quæ cuncta protegat, id est, rationales sapientesque virtutes, et quatuor temporum cursum, et mundi plagas, et rerum omnium ordinem, et evangelicam prædicationem, quæ ex parte intelligitur et ex parte veiat. » S. Jérôme.

24. — *Quasi sonum aquarum multarum*.

Is., xvii, 42, 43; Jér., vi, 23, se servent d'une semblable comparaison. Cfr. aussi Ezéch., xliii, 2; Apoc., xiv, 2; xix, 6. — *Quasi sonum sublimis Dei*.  $\text{בְּקוֹל־שְׂדֵי}$ , « comme la voix de Shadai », c'est-à-dire, comme le tonnerre; Cfr. plus bas, x, 5; Ps. xxxviii, 3, 4, 5; Job, xxxvii, 4, 5; Apoc., x, 3. — *Quasi sonus... multitudinis*,  $\text{בְּקוֹל הַבְּלֵה}$ , LXX :  $\text{φωνή τοῦ λαοῦ}$ .  $\text{הַבְּלֵה}$ , ne se trouve qu'ici et Jér., xi, 15; suivant Gésenius, Keil, etc., il est probablement synonyme de  $\text{הַבּוֹן}$ , bruit, tumulte. D'après Rosenmüller, c'est le bruit d'une pluie torrentielle. — *Ut sonus castrorum*. Le Targum : « comme la voix des multitudes des anges célestes. » — *Cumque starent...* quand les chérubins étaient au repos, leurs ailes d'en haut retombaient le long du corps. Le firmament, comme nous l'avons déjà dit,  $\nu$ . 23, n'était donc pas supporté par ces ailes.

25. — *Vox*. Non pas comme l'explique Currey, celle que nous trouverons plus bas, iii, 42, où on entend, au milieu du tumulte, des voix proclamant la gloire de Dieu. Peut-être est-ce celle de celui qui est placé au-dessus du firmament, dont on verra la description au  $\nu$ . 25 et 27, et qui fait agir ou reposer les chérubins. — *Stabant...* Ces mots manquent dans les LXX, le syriaque et l'arabe. Houbigant conjecture qu'on les a pris au verset précédent.

26. — *Super*, Hébr., « de dessus. » — *Imminens*, n'est pas en hébreu, qui a seulement  $\text{עַל}$ , sur. — *Lapidis sapphiri*. D'après Hitzig, c'est le lapis lazuli des modernes. Exod., xxiv, 10, des saphirs sont sous les pieds de

chait à leurs têtes, apparaissait comme un trône semblable au saphir, et sur cette forme de trône apparaissait comme un homme assis.

27. Et je vis comme l'apparence de l'ambre, comme l'aspect du feu, en dedans et autour de lui. Depuis ses reins jusqu'en haut et depuis ses reins jusqu'en bas, je vis comme un feu brillant tout autour,

28. Et comme l'arc qui se montre dans une nuée un jour de pluie. Tel était l'aspect de la lumière qui brillait tout autour.

erat imminens capiti eorum, quasi aspectus lapidis saphiri similitudo throni, similitudo quasi aspectus hominis desuper.

27. Et vidi quasi speciem electri, velut aspectum ignis, intrinsecus ejus per circuitum; a lumbis ejus et desuper, et a lumbis ejus usque deorsum, vidi quasi speciem ignis splendidis in circuitu.

28. Velut aspectum arcus, cum fuerit in nube in die pluviae; hic erat aspectus splendoris per gyrum.

Dieu. Comme en cet endroit on les met en comparaison avec la pureté des cieux, ils symbolisent la domination toute puissante de Dieu sur la terre remplie d'impuissance, de péché et d'injustice. Hengstenberg. — *Similitudo throni*. Ces saphirs formaient comme un trône. Le prophète ne dit pas des saphirs, un trône, un homme; mais des apparences de saphirs, de trône et d'homme, parce que les formes qu'il voit ne sont pas adéquates à leur objet, mais sont uniquement destinées à les faire recevoir, autant que possible, par l'intelligence humaine. Hengstenberg. — *Quasi aspectus hominis desuper*. Suivant beaucoup de commentateurs, c'est Jéhovah qui se manifeste sous une forme humaine, comme dans Dan., vii, 9 et suiv. Ainsi S. Jérôme dit : « *Hominem autem Deum patrem debere intelligi multa docent testimonia... Non quod Filius excludatur a regno... Sed quod in Patre regnet et Filius, omnia enim Filii Patris sunt, qui est imago Dei Patris invisibilis.* » Mais les Pères enseignent généralement que c'est le Verbe qui s'est manifesté dans l'Ancien Testament aux patriarches et aux prophètes. S. Irénée, Adv. Hær. iv, 20, 40, nous avertit de ne pas supposer qu'Ezéchiel vit Dieu lui-même : « *Manifestus autem adhuc et per Ezechielem factum est, quoniam ex parte dispositiones Dei, sed non ipsum videbant prophetæ proprie Deum...*, ne quis putaret forte eum in his proprie vidisse Deum, intulit : hæc visio similitudinis gloriæ Domini. »

27. — *Quasi speciem electri*. V. v, 4. — *Velut aspectum ignis... per circuitum*, Cfr viii, 2. אש בית-ילה כביב. Elle semblait partout être de feu; ce que le Targum indique bien : « et dans son milieu et partout autour. » C'est le « cha-mal » qui paraît en feu, tant il est brillant. — *A lumbis ejus...* « *Vates videbat virum specie electri in media fornace candescentis, atque a lumbis viri sursum et a lumbis deorsum, quasi aspectum ignis splendidis circumquaque.* » Prado. M. Reuss fait ici une réflexion très juste : « On remarque que l'auteur est très sobre dans cette dernière partie de son tableau. C'est à peine s'il dessine le contour de l'apparition divine; l'éclat qu'elle jette semble l'éblouir et lui dérober les détails. »

28. — *Arcus... in die pluviae*. L'éclat qui entoure celui qui est sur le trône est comparé par le prophète à l'arc-en-ciel. Cfr. Apoc., iv, 3. Et ici il n'est pas seulement un signe de gloire et de splendeur, mais il rappelle la miséricorde divine; Gen., ix, 13; la mission d'Ezéchiel était tout à la fois d'annoncer le jugement et de promettre le pardon et la restauration du peuple. Currey. Il est évident en effet, dit Fairbairn, que l'apparition de l'arc-en-ciel, qui est le signe de l'alliance de Dieu avec Noé, par rapport à la préservation future de la terre, est une assurance que Dieu aimera mieux conserver que détruire, et qu'il accomplira les promesses de l'alliance.

CHAPITRE II

Appel d'Ézéchiel (⚡. 1-2). — Opposition qu'il doit rencontrer chez ses auditeurs et consolation divine qui le fortifiera (⚡. 3-7). — Vision du livre renfermant les malédictions (⚡. 8-9).

1. Hæc visio similitudinis gloriæ Domini; et vidi, et cecidi in faciem meam, et audiui vocem loquentis. Et dixit ad me: Fili hominis, sta super pedes tuos, et loquar tecum.

2. Et ingressus est in me spiritus postquam locutus est mihi, et statuit me supra pedes meos, et audiui loquentem ad me.

3. Et dicentem: Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel, ad gentes apostratrices quæ recesserunt a

1. Telle fut la vision de l'image de la gloire du Seigneur. Je vis et je tombai sur la face, et j'entendis la voix de quelqu'un qui me parlait, et qui me dit: Fils de l'homme, mets-toi sur tes pieds, et je te parlerai.

2. Et l'esprit, après m'avoir parlé, entra en moi et me plaça sur mes pieds, et je l'entendis qui me parlait,

3. Et qui disait: Fils de l'homme, je t'envoie vers les fils d'Israël, vers ces tribus apostates qui se sont re-

CHAP. II. — 1. — *Hæc visio... Domini... loquentis.* Dans l'hébreu, ces deux phrases font avec raison la conclusion du premier chapitre. C'est Dieu qui parle comme la preuve bien le discours qui suit. — *Et cecidi in faciem meam;* Cfr. III, 23. Le même effet se produit chez Daniel, Dan. VIII, 17. Saul, Act., IX, 4, et S. Jean, Apoc., I, 17. Les prophètes auxquels Dieu se manifeste sont remplis de crainte et tombent à terre, à l'exception de Moïse seul: V. Gen., XVII, 3, Is., XXI, 3. — *Vocem loquentis.* Il ne dit pas la voix de Dieu, quoique ce fut Dieu qui parlait, à cause du trouble dans lequel il se trouve. — *Fili hominis,* c'est-à-dire homme. Cette manière de parler ne se trouve dans l'Ancien Testament que chez les derniers prophètes, Ezéchiel et Daniel; on pourrait même dire qu'elle est particulière à Ezéchiel, puisque dans Daniel on ne la trouve qu'une fois, VIII, 17. « Fils de l'homme » est ici équivalent à « homme ». Cette expression indique, comme le veulent S. Jérôme, In Dan., l. c. et plusieurs commentateurs, la faiblesse et la fragilité humaine, ou bien, d'après Cocceius et Kliefoth, se rapporte-t-elle à cette circonstance que Dieu apparaît à Ezéchiel sous une forme humaine, et est-elle un signe de l'amitié que Dieu montre au prophète en conversant avec lui comme un homme avec son ami? Ce titre lui est peut-être simplement donné parce qu'il se trouve au milieu des anges et pour l'en distinguer. Telle est

l'opinion d'Aben-Ezra et de Maldonat. Ezéchiel est ici la figure de Notre-S. ignur qui s'appelle souvent Fils de l'homme. — *Sta super pedes tuos.* Relève-toi, reprends courage. Cfr. Exod., XXXIII, 21. Dan. VIII, 18, Matt., XVII, 7. Act. XXVI, 16. Le prophète est invité à écouter attentivement les paroles que Dieu va lui-même adresser.

2. — *Ingressus est in me spiritus.* Suivant Hitzig et quelques commentateurs, « spiritus » est la force naturelle qui venait de faire défaut à Ezéchiel et qui rentre en lui. Mais ce sens n'est pas acceptable. L'esprit ne revient pas, il vient, רוח; c'est donc d'une force divine qu'il s'agit ici. « Præceperat prophetæ sermo divinitus et jusserrat: Sta super pedes tuos; sed sine auxilio Dei et adventu spiritus sancti stare non poterat, propterea ingreditur in eum, sive assumit et suscitavit ut firmo sit gradu. » S. Jérôme. — *Postquam locutus est mihi.* Litt. « pendant qu'il me parlait. » Ces mots ne sont pas dans les LXX qui les remplacent par: και ἀνέλαβέ με και ἐξήγειρέ με.

3. — *Et dicentem.* N'est ici ni dans l'hébreu ni dans les LXX. — *Mitto ego te.* L'emploi du présent (en hébreu le participe) indique, dit Prado, la stabilité du décret de Dieu; Cfr. Exod., v. 10; Luc, XIX, 8; Matt., XXVI, 18. Ici donc commence la mission du prophète. Dieu n'envoie pas le prophète en dehors de l'endroit où il se trouve, il lui donne ici un caractère, une autorité prophétiques, qui le feront s'adresser à tous ceux

tirées de moi. Eux et leurs pères ont violé mon alliance jusqu'à ce jour.

4. Ce sont des enfants au front dur et au cœur indomptable vers qui je t'envoie. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu.

5. Peut-être écouteront-ils enfin, et cesseront-ils *de pécher*, car c'est une maison qui m'irrite, et ils sauront qu'un Prophète a été au milieu d'eux.

6. Toi donc, Fils de l'homme, ne les crains pas, et ne t'effraie pas de leur discours ; parce que des incrédules et des rebelles sont avec toi,

me; ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc.

4. Et filii dura facie, et indomabili corde sunt, ad quos ego mitto te; et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus.

5. Si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant, quoniam domus exasperans est; et scient quia propheta fuerit in medio eorum.

6. Tu ergo, Fili hominis, ne timeas eos, neque sermones eorum metuas; quoniam increduli et subversores sunt tecum, et cum scorpionibus ha-

qui lui seront désignés. — *Ad filios Israel*, LXX : τὸν οἶκον τοῦ Ἰσραήλ. Non pas seulement les exilés; ils seraient désignés ici comme III. 11, mais tout Israël, même ceux qui sont encore dans leur terre natale. — *Et*. Cette conjonction n'est ni dans l'hébreu, ni dans les LXX. — *Ad gentes*, אַרְבֵּי עַמִּים. Les enfants d'Israël sont devenus des païens; ils ne sont plus le peuple de Dieu, ils ne sont même plus une nation païenne, mais des païens, c'est-à-dire des rebelles, des révoltés contre Dieu. Selon Kimchi, le prophète les appelle ainsi parce qu'ils ont adoré des dieux étrangers, les idoles des Moabites, des Ammonites, etc. — *Apostatrices quæ recesserunt a me*, LXX : παραπιστευούσας... παραπίστρανόν μς. « Quod LXX transtulerunt irritantes me sive in amaritudinem convertentes, illud significat quod Deus, benignis et dulcis natura, nostris vitiiis mutetur in amaritudinem. » S. Jérôme. — *Ipsi et patres eorum*. La nation, comme ces mots le prouvent, est atteinte d'une condamnation générale; Cfr. Jér., III, 25, et le discours de S. Etienne, Act., VII, 51-53. — *Pactum meum*. Cet mots ne sont ni dans l'hébreu, qui a seulement : פְּסָעֵי בִי, ni dans les LXX. Cfr. Is., I, 2. — *Usque ad diem hanc*. עַד יְעַם הַיּוֹם הַזֶּה, est une locution qui se rencontre souvent dans le Pentateuque, Lev., XXIII, 14; Gen. VII, 13; XVII, 23, etc.

4. — *Filii*, les fils ne valent pas mieux que leurs pères. Comme c'est à eux que le prophète est envoyé, il insiste sur leur rébellion. — *Dura facie*, ils sont remplis d'impudence. Cfr. Is., XLVIII, 4. — *Indomabili corde*. Rien ne peut les fléchir, ni promesses, ni bienfaits, ni menaces, ni châtimens. « Magnæque elementiorum est ad tales Deum mittere, nec desperare eorum salutem; et confidentiæ prophe-

talis, quod ad tales quoque ire non timeas... qui et in consequentibus arguntur cordis lapidei, quod Deus evulsurum esse se dicit, et pro illo carneum redditurum : ut mollitie sua Dei præcepta sustineat ». S. Jérôme. — *Mitto te*. Du temps de S. Jérôme, le commencement de ce verset jusqu'à ce mot n'était pas dans les LXX.

5. — *Si forte... quiescant*. Si les Juifs écoutent le prophète et cessent de pécher, sens qui se rapproche de celui du Targum. *Fortè* n'est pas mis pour exprimer le doute, mais pour montrer la liberté qu'ont les Juifs de se convertir ou non. « Hoc autem addit ne videretur illos, cum essent ante præsciti, non posse aliter agere : nam ex æquo in nobis est audire et non audire ex libero arbitrio, ac si Deus nil præscivisset. » Origène. L'hébreu a un sens différent : « Eux, soit qu'ils écoutent, soit qu'ils cessent », c'est-à-dire qu'ils refusent de l'écouter. LXX : « S'ils écoutent ou s'ils ont peur. » — *Quoniam domus exasperans est*. Cfr. Is., xxx, 9. Comme ils sont une race perverse, il est à craindre que la seconde supposition ne se réalise plutôt que la première. — *Et scient...* Ils sauront en tout cas que Dieu ne les oublie pas; mais qu'il leur a envoyé son prophète pour les ramener dans la bonne voie. S'ils ne se convertissent pas ils n'auront plus de prétexte à donner contre la vengeance divine. S'ils n'écoutent pas le prophète, ils connaîtront du moins que sa mission était divine, en voyant s'accomplir ses menaces de punition.

6. — *Ne timeas eos...* Cfr. Jér., I, 8-17, Matt. x, 26-28. Le prophète, envoyé et soutenu par Dieu n'a rien à redouter des pécheurs, ni de leurs vains discours. « Licet dura cervice sint et corde indomabili, tamen mea sunt fortiora præcepta ». S. Jérôme. —

bitas; verba eorum ne timeas, et vultus eorum ne formides, quia domus exasperans est.

7. Loqueris ergo verba mea ad eos, si forte audiant et quiescant; quoniam irritatores sunt.

8. Tu autem, Fili hominis, audi quaecumque loquor ad te; et noli esse exasperans, sicut domus exasperatrix est; aperi os tuum et comede quaecumque ego do tibi.

9. Et vidi, et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus liber; et expandit illum coram me, qui

et que tu habites avec des scorpions. Ne crains pas leurs paroles, et n'aie pas peur de leurs visages, car c'est un peuple irritant.

7. Tu leur diras donc mes paroles, peut-être écouteront-ils, et cesseront-ils de pécher; car ce sont des rebelles.

8. Mais toi, Fils de l'homme, écoute tout ce que je te dis. Ne m'irrite pas comme cette race rebelle : ouvre la bouche, et mange tout ce que je te donne.

9. Et je regardai, et une main s'approchait de moi, dans laquelle était un livre roulé : il déroula de-

Quoniam, כִּי, se traduirait mieux par quoique. — *Increduli*, סִרְבִּים, rebelles, selon la plupart des interprètes. Keil et plusieurs modernes traduisent ce mot, qu'on ne lit pas ailleurs, par « chardons », Castell et d'autres par « orties ». LXX: παροιστήσουσιν. — *Subversores*, סִלְנִי. En comparant ce mot, qui est aussi un ἄκαθ' λεγομένον, avec plus bas. xxviii, 24, on est amené à lui donner le sens d' « épine ». Epines et chardons sont, dit Keil, l'emblème d'hommes hostiles et dangereux. Ces formes figurées concordent mieux que la traduction de S. Jérôme, qui est du reste généralement adoptée par les anciennes versions, avec le style d'Ezéchiel, et aussi avec ce qu'il dit immédiatement après des scorpions. — *Cum scorpionibus habitas*. La pensée est encore fortifiée par ces mots, car la blessure produite par ces animaux est pénible et dangereuse. Ecclis., xxvi, 40, compare aussi des ennemis dangereux au scorpion. Cette image est familière aux anciens. — *Verba... vultus... ne formides*. Répétition de l'encouragement donné au commencement du verset.

7. — *Si forte audiant...* Cfr. γ. 5. — *Irritatores sunt*. LXX: οἶκος παραπικράτων, leçon qui se rapproche de celle du Targum : « peuple rebelle ».

8. — Après avoir annoncé au prophète les difficultés qu'il rencontrera dans l'accomplissement de sa mission, le Seigneur le prépare à l'exécuter en lui inspirant la parole divine qu'il aura à annoncer. Keil. — *Audi quaecumque loquor ad te*. Si pénibles que puissent être les ordres que devra transmettre le prophète, il n'a pas le droit de les modifier ou de les adoucir. — *Noli esse exasperans...* Dieu ne permet pas à Ezéchiel, sous peine de partager le crime de son peuple, de refuser la

mission qu'il lui impose. « Quod dicit, hoc est : non debes eos imitari, ad quos corrigendos mitteris, ne peccatum simile similem mereatur et pœnam ». S. Jérôme. — *Aperi os tuum*. Suivant Jarchi, c'est une expression figurée qui répond à « prête l'oreille et écoute. » Mais les premiers mots du ch. iii forcent à donner à cette expression un sens plus approprié à l'image. « Aperi vasa animæ tuæ ad excipiendā eloquia mea tale ut et illud psalmi : Os meum aperui et attraxi spiritum Ps. cxviii, 431. » Origène. — *Comede quaecumque ego do tibi*. Cfr. Jér. xv, 16, Apoc., x, 9 et suiv. Remplis ton cœur de mes paroles, et change-les pour ainsi dire en ta chair et en ton sang. Il faut rapprocher les paroles de Notre-Seigneur dans Matt., iv, 4 et Jean, iv, 34.

9. — *Ecce manus missa ad me*. D'après Maldonat, la main de Dieu désigne la prophétie, comme plus haut, i, 3, ici, 22 et viii, 4, xxxvii, 1, xl, 1. « Quæ mittitur et extenditur ad eos qui beneficia consequuntur. Contrahitur ab his quibus loquitur per Prophetam, Is., l. 2 : Numquid abbreviata et contracta est manus Domini ». S. Jérôme. — *Involutus liber*, בִּגְלוּת־סֵפֶר, un rouleau, Cfr. Ps. xli, 3, enroulé autour d'une tige de bois, en forme de cylindre. LXX: κεραλίς βελίου; ils ont traduit de même xli, 8; Cfr. Hebr. x, 7. S. Jérôme interprète ainsi cette expression. « Capitulum intelligamus exordium ». Mais, d'après Majus et Rosenmüller, les LXX ont voulu désigner ainsi les deux extrémités de la tige de bois sur laquelle le livre était enroulé, extrémités qui le dépassaient des deux côtés. — *Expandit...* Dieu révéla au prophète ce qui était contenu dans le rouleau. — *Qui erat scriptus intus et foris*. Non seulement le recto, mais le verso du rouleau, où on n'avait

vant moi ce livre qui était écrit en dessus et en dessous, et on y avait écrit des lamentations, des plaintes et des malédictions.

erat scriptus intus et foris; et scriptæ erant in eo lamentationes, et carmen, et vœ.

*Apocalyp. 5, 1.*

### CHAPITRE III

Ordre donné par Dieu au prophète de manger le livre (v. 1-3). — Dieu lui donne un front de pierre pour affronter sans crainte l'endurcissement de ses concitoyens (v. 8-11). — Nouvelle vision de la gloire du Seigneur (v. 12-14). — Instruction générale sur la mission donnée par Dieu au prophète : il doit travailler à la conversion des impies (v. 15-21). — Nouvelle vision de la gloire du Seigneur (v. 22-23). — Ordre donné à Ezéchiel de se séquestrer dans sa maison (v. 24-27).

1. Ensuite il me dit : Fils de l'homme, mange tout ce que tu trouveras; mange ce livre, et va parler aux enfants d'Israël.

2. Et j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce rouleau.

3. Et il me dit : Fils de l'homme, ton ventre mangera de ce rouleau que je te donne, et tes entrailles

1. Et dixit ad me : Fili hominis, quodcumque inveneris, comede; comede volumen istud, et vadens, loquere ad filios Israel.

2. Et aperui os meum, et cibavit me volumine illo;

3. Et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet, et viscera tua complebuntur volumine isto quod

pas coutume d'écrire, étaient couverts d'écriture. Le prophète indique ainsi que ses paroles s'appliquent à un grand nombre d'années et prédisent une longue suite de malheurs. S. Jérôme donne une autre explication : « Scripturae erat ante et retro; de futuris et de præteritis. Vel certe foris, in historiae littera, intus intelligentia spirituali. » — *Scriptæ erant... et vœ.* Ces mots ne signifient pas que sur le rouleau était écrite une foule d'expressions ou d'interjections douloureuses, mais que le contenu du volume était d'une triste nature, parce qu'il avait rapport à la destruction du royaume, de Jérusalem et du temple. — *Carmen, קנה.* « gémississement. » S. Jérôme après les LXX et Théodotion, μέλος, l'entend dans le sens d'un chant funèbre et lugubre.

CHAP. III. — 1. — *Et dixit ad me.* Dieu, tout en présentant le volume au prophète. — *Quodcumque inveneris*, sous-entendu « in manu mea », dit Maldonat. Ezéchiel reçoit l'ordre de manger tout ce qu'il trouvera dans la main du Seigneur, c'est-à-dire d'accueillir sans réclamer toutes les révélations divines, de ne rien rejeter, de ne rien dissimuler, mais de tout annoncer au peuple. — *Comede.* Ce mot et les deux précédents sont omis par

les LXX. — *Comede... et vadens loquere.* Le message de Dieu doit d'abord se pénétrer intérieurement de la vérité révélée, puis il doit sans retard l'annoncer telle qu'il l'a reçue. Cfr. II Tim. iv, 2.

2. — *Et aperui os meum.* LXX : και ὀνόμαζον τὸ στόμα μου. Le Targum explique ainsi ces mots : « Et j'inclinai mon âme et il m'enseigna ce qui était contenu dans ce volume. »

3. — *Venter... complebuntur.* Tu auras assez d'objets à prophétiser, et tu n'auras plus rien à demander, car tout est contenu dans ce volume. Ou bien, suivant Kimchi, mange de manière à le bien digérer et à le conserver en toi-même, c'est-à-dire, prends garde de rien oublier de ce que je te fais connaître, mais conserve-le soigneusement en toi-même. « Principia lectionis et simplicis historiae esus voluminis est. Quando vero assidua meditatione in memoriae thesauro librum Domini condiderimus, impletur spiritualiter venter noster, et saturantur viscera, ut habeamus cum apostolo Paulo viscera misericordiae, Coloss. iii, et impletur ille venter de quo Jeremias, iv, 19, loquitur : Ventrem meum, ventrem meum ego doleo, et sensus cordis mei conturbant me ». S. Jérôme.

ego do tibi. Et comedi illud; et factum est in ore meo sicut mel dulce.

Apoc. 10, 9, 10.

4. Et dixit ad me : Fili hominis, vade ad domum Israel, et loqueris verba mea ad eos.

5. Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ, tu mitteris ad domum Israel.

6. Neque ad populos multos profundi sermonis et ignotæ linguæ, quorum non possis audire sermones; et si ad illos mittereris, ipsi audient te.

7. Domus autem Israel nolunt audire te, qui nolunt audire me; om-

seront remplis. Et je le mangeai, et il fut à ma bouche doux comme du miel.

4. Et il me dit : Fils de l'homme, va vers la maison d'Israël, et annonce-leur mes paroles.

5. Car ce n'est pas à un peuple d'un langage difficile et inconnu que je t'envoie, mais c'est à la maison d'Israël.

6. Non, ce n'est pas à des peuples nombreux d'un langage inintelligible et d'une langue inconnue, et dont tu ne peux comprendre les discours que je t'envoie; et pourtant si je t'envoyais à eux, ils t'écouteraient.

7. Mais la maison d'Israël ne veut pas t'écouter, parce qu'elle ne veut

— *In ore meo sicut mel dulce.* Ce goût plein de douceur, dit Keil, ne doit pas s'entendre, avec Kliefoth, d'un arrière-goût agréable, et ne signifie pas que la ruine de Jérusalem devait être suivie d'une restauration plus glorieuse. Le rouleau couvert de lamentations et de gémissements est pour Ezéchiel plein de douceur parce qu'il contient la parole de Dieu, qui suffit à la joie et au bonheur de son cœur, Jér., xv, 46; car il est infiniment doux et agréable d'être l'organe et l'orateur du Tout-Puissant, et même la plus terrible des vérités divines a pour l'homme spirituel un côté paisible et joyeux. Ici le volume n'a pas, après la douceur, de l'amertume, comme Apoc. x, 9, 10, à moins qu'on ne la voie dans son contenu, 11, 10.

4. — *Loqueris verba mea ad eos.* Non pas, comme le veut Kimchi, dans la langue où je te parle; mais naturellement : répète-leur fidèlement tout ce que je te dis.

5. — *Populum profundi sermonis, עם עבקי שפה*, « un peuple de lèvres épaisses », c'est-à-dire, un peuple qui parle une langue étrangère, Cfr. Is., xxxiii, 49. — *Et ignotæ linguæ, כבדי לשון*, « lourds de langue », à cause des sons qu'ils profèrent et qu'on ne peut comprendre. « Israël, parlant la même langue qu'Ezéchiel peut le comprendre, s'il veut, sans que le prophète ait besoin de commencer par vaincre une difficulté que les anciens considéraient comme énorme, celle d'apprendre une langue étrangère. Les anciens désignaient une pareille langue comme *barbare*, c'est-à-dire proprement comme un bégaiement, comme balbutiée, murmurée plutôt

que parlée. » Reuss. — *Tu mitteris ad domum Israel.* Les difficultés résultant de cette ignorance ne doivent pas troubler Ezéchiel dont la mission s'adresse à des compatriotes.

6. — *Ad populos multos,* des peuples qui parlent des langues différentes, ce qui rendrait plus pénible encore la besogne du prophète. — *Et si ad illos mitteris, ipsi audient te.* Malgré cette difficulté humainement insurmontable, ces peuples écouteront le prophète qui leur serait envoyé, plus dociles en cela que les Juifs. La mission à venir des apôtres est entrevue ici, ainsi que le don des langues qui leur sera accordé dans ce but. Cfr. I Cor., xiv, 21. L'hébreu a une négation de plus : אֵינֶנּוּ, que Rosenmüller, Maurer, Hævernick, etc., traduisent par « profecto », certainement; mais ce sens est grammaticalement inacceptable: אֵינֶנּוּ est une interrogation. D'après Keil, ces mots ne s'appliquent pas aux païens, mais à Israël, et il développe ainsi ce passage : Je ne t'ai pas envoyé aux païens, mais aux Israélites, qui peuvent comprendre ton langage, et qui, malgré cela, comme le dit le verset suivant, ne t'écouteront pas.

7. — *Domus... audire te.* Dieu prémunit le prophète contre l'ennui qu'il aura de voir sa prédication méconnue. — *Quia nolunt audire me.* Ce n'est pas tant Ezéchiel que les Juifs repousseront que Dieu lui-même qui leur parle par sa bouche. Cfr. Matt. xi, 21, Luc, x, 43. C'est la consolation que Notre-Seigneur donnera à ses apôtres : « Non est servus major Domino suo ». Jean, xv, 20. — *Omnis quippe domus Israel.* Les exceptions

pas m'écouter. Toute la maison d'Israël a en effet un front d'airain et un cœur endurci.

8. Mais j'ai rendu ton visage plus raide que leurs visages, et ton front plus dur que leurs fronts.

9. Je t'ai fait un front dur comme le diamant et comme la pierre. Ne les crains pas, et n'aie pas peur de leur visage, car c'est une maison qui m'irrite.

10. Et il me dit : Tous les discours que je te tiens, reçois-les dans ton cœur et écoute-les de tes oreilles.

11. Va trouver les déportés, les enfants de ton peuple; parle-leur, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu, peut-être écouteront-ils et cesseront-ils de pécher.

12. Et l'esprit m'enleva, et j'entendis derrière moi une voix disant

nis quippe domus Israel attrita fronte est, et duro corde.

8. Ecce dedi faciem tuam valentiorum faciebus eorum, et frontem tuam duriorum frontibus eorum.

9. Ut adamantem, et ut silicem dedi faciem tuam; ne timeas eos, neque metuas a facie eorum, quia domus exasperans est.

10. Et dixit ad me : Fili hominis, omnes sermones meos quos ego loquor ad te, assume in corde tuo, et auribus tuis audi.

11. Et vade, ingredere ad transmigracionem, ad filios populi tui, et loqueris ad eos, et dices eis : Hæc dicit Dominus Deus : si forte audiant, et quiescant.

12. Et assumpsit me spiritus, et audivi post me vocem commotionis

qui peuvent se rencontrer ne méritent pas d'être prises en considération. Schræder. — *Attrita fronte est et duro corde.* Cfr. II, 4, Is., XLVIII, 4, Jér., III, 3. Exod., XXXII, 9, Matt., XIX, 8. L'hébreu a un sens un peu différent : « ils ont le front dur... » LXX : φιλονεικοί εἰσι.

8. — L'image employée dans ce verset semble empruntée aux animaux à cornes, qui luttent souvent ensemble. Rosenmüller. Cette force et cette constance nécessaires au prophète sont aussi promises à Isaïe, I, 7 et à Jérémie, I, 48, xv, 20. « Ex quo discimus interdum gratiæ esse Dei impudentiæ resistere et cum res poposcerit, frontem fronte concutere. » S. Jérôme. Dans sa lettre à Pammachius, ce père applique avec bonheur cet endroit à ce saint qui, de consul devenu moine, a su mépriser les critiques de la foule ignorante.

9. — *Adamantem.* שִׁבְרִי. Cfr. Jér., XVII, 4 et Zach., VII, 12. LXX : διαπαντός. — *Et ut silicem.* Dans l'hébreu ces mots se rapportent à diamant et signifient : « qui est plus dur que le rocher. » S. Jérôme, après les LXX, les a rapportés au prophète.

10. — *Et dixit ad me...* « Iste est cibus voluminis, et hæc sunt verba quibus pro divinitate audientium, vel lamenta, vel carmen, vel vie hominibus loquatur. » S. Jérôme. — *Assume in corde tuo et auribus tuis audi.* Avec Kimchi, Maldonat, Rosenmüller, combattus par Keil, on doit voir ici une interver-

sion; le sens est en effet : après que tu auras entendu mes ordres, conserve-les dans ton cœur. Cfr. Is., LXIV, 5. V. Job, XXII, 22. La préparation du cœur au message divin doit, dit Faussett, précéder sa réception par l'oreille. V. Prov., XVI, 4, Ps., X, 17, Act., XVI, 14.

11. — *Transmigracionem.* La maison d'Israël est appelée la déportation, parce qu'Ézéchiel doit s'adresser directement aux exilés. — *Populi tui.* Israël ne mérite plus d'être appelé le peuple de Dieu depuis qu'il l'a lâchement abandonné. Cfr. Exod., XXXII, 7. Selon d'autres, Israël est ainsi appelé parce qu'il semble qu'il écouterait plus volontiers un compatriote qu'un étranger; Cfr. V, 5 et 6. — *Si forte audiant et quiescant.* V. II, 5, 7.

## II. Prophéties contre le royaume de Juda, III-XXIV.

1<sup>o</sup> Première exécution du mandat, III, 12-27.

12. — *Assumpsit me spiritus.* Suivant les rabbins, c'est de l'action physique du vent qu'il s'agit. Kliefoth et Keil suivent ce sens. D'après eux, Dieu fait agir le vent pour conduire le prophète à l'endroit où il devra exercer sa mission. Seulement pour le premier de ces commentateurs, c'est une assumption réelle; pour le second, ce n'est qu'une nouvelle phase de l'extase du prophète. Il semble qu'il n'y a ici qu'une suite de la vision et une action de l'Esprit Saint. Cfr. en effet VIII, 3,

magnæ : *Benedicta gloria Domini de loco suo* ;

13. Et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram, et vocem rotarum sequentium animalia, et vocem commotionis magnæ.

14. Spiritus quoque levavit me, et assumpsit me ; et abii amarus in indignatione spiritus mei ; manus enim Domini erat mecum, confortans me.

15. Et veni ad transmigratiorem, ad acervum novarum frugum, ad eos qui habitabant juxta flumen

avec grand bruit : Bénie soit la gloire du Seigneur du lieu où il habite.

13. Et j'entendis le bruit des ailes des animaux qui frappaient l'une contre l'autre, et le bruit des roues qui suivaient les animaux, et le bruit d'une grande secousse.

14. L'esprit aussi m'éleva et m'emporta, et je m'en allai triste, et dans l'indignation de mon esprit. Mais la main du Seigneur était avec moi et me fortifiait.

15. Je vins au lieu de la déportation, près de « l'amas des nouvelles moissons », vers ceux qui demeurent

où l'Esprit mène le prophète à Jérusalem « dans les visions de Dieu », XI, 4, où l'Esprit le conduit à la porte Est du temple, et surtout XI, 24, où l'Esprit le ramène de Jérusalem en Chaldée, et où il est dit expressément que cela eut lieu « dans la vision, dans l'esprit de Dieu. » Hengstenberg. — *Vocem commotionis magnæ*. Ce bruit, grand comme celui du tonnerre, רעש a ce sens, selon Gésenius, Cfr. V. 13, xxxvii, 7, Is., ix, 5, Jér., x. 22, Act., ii, 2, devient bientôt distinct. — *Benedicta gloria Domini*. Le Targum fait précéder ces mots de : « de (personnages) louant et disant ». Cette gloire est la majesté du Seigneur, telle qu'Ezéchiel l'a vue et décrite au chapitre premier. — *De loco suo*. Plusieurs commentateurs, S. Jérôme, Maldonat, etc., joignent ces mots aux précédents, et les expliquent ainsi : Bénie soit la majesté de Dieu qui descend du ciel pour châtier les Juifs. Cfr. Ps. XLIX, 3, Mich., i. 3, 4. Schræder et d'autres expliquent autrement : De la place où la gloire de Dieu s'est manifestée au prophète, sa louange doit se répandre et se répandra sur Israël d'abord, puis sur l'humanité tout entière, et sera ainsi bénie. Keil, etc., les font rapporter à « J'entendis » : Ezéchiel indique que la voix qui loue Dieu venait de l'endroit où la gloire de Dieu lui était apparue. Il est impossible, comme l'ont fait quelques rabbins et Hævernîck, d'identifier ce lieu avec le temple de Jérusalem. Qui prononçait cette formule de louange ? Probablement les Chérubins, auxquels dans d'autres endroits elle est attribuée, Apoc., iv, 9.

13. — *Et vocem alarum...* Litt. : le « son des ailes des êtres s'embrassant (c'est-à-dire, se touchant) mutuellement. » V. plus haut, i, 9, 14. Les LXX font précéder ces mots de καὶ εἶδον. — *Vocem commotionis magnæ*. Le

bruit semblable à celui du tonnerre, entendu, avant le cantique de louange, par le prophète, se reproduit à la fin.

14. — *Spiritus assumpsit me*. V. V. 12. Suivant Rosenmüller, etc., la vision est maintenant finie, et ces mots signifient que l'Esprit enlève le prophète de l'endroit où la gloire de Dieu lui est apparue. Il est difficile d'admettre, avec Keil, que c'est le vent qui le transporte en un autre lieu. Maldonat et Cornélius voient ici seulement une répétition de ce qui a été dit au V. 12. Il semble plus simple d'admettre, avec Schræder, Currey, etc., que le prophète n'est pas miraculeusement transporté d'une place à une autre dans la terre d'exil, mais qu'après la fin de sa vision, il va, guidé par l'Esprit, retrouver ses concitoyens. — *Et abii... spiritus mei*. Cette indignation est, suivant Maldonat, le zèle du Seigneur qui enflamme Ezéchiel, mais il y a plus que cela : le prophète ressent de l'amertume, *amarus*. Deux sentiments se partagent donc son cœur. Il est tout à la fois indigné de l'obstination de son peuple, et effrayé de la mission qu'il a reçue d'annoncer, sans succès, la parole du Seigneur. — *Manus enim...* Litt. « Et la main... » C'est en effet la main de Dieu qui le soutient dans ce combat intérieur ; Cfr. Is., viii, 14. — *Confortans me*. Pour quelques commentateurs, c'est l'esprit de prophétie qui pousse Ezéchiel, mais הוּק a plutôt le sens que lui a donné avec raison S. Jérôme. LXX : « Et la main du Seigneur devint forte sur moi. »

15. — *Ad acervum novarum frugum*, תל אביב, « Thel Abib », la colline des épis. C'est le nom de la localité où résidait la colonie des exilés ; située sur les bords du Chobar, cette ville tirait probablement son nom de la plaine, riche en grains, qui l'en-

raient près du fleuve Chobar. Je m'assis où ils étaient assis, et je demeurai là sept jours dans la tristesse au milieu d'eux.

16. Au bout des sept jours, la parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes :

17. Fils de l'homme, je t'ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël : tu entendras une parole de ma bouche, et tu la leur annonceras de ma part.

18. Si je dis à l'impie : Tu mourras, et que tu ne le lui annonces pas, et que tu ne lui parles pas pour

Chobar, et sedi ubi illi sedebant ; et mansi ibi septem diebus mœrens in medio eorum.

16. Cum autem pertransissent septem dies, factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel ; et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me.

*Infr.* 13, 17.

18. Si dicente me ad impium : Morte morieris : non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur

tourait ; selon Gésenius, c'est peut-être le Thal-labba de d'Anville. « Thal » signifie « monceau, amas », et les Arabes donnent ce nom aux monceaux de briques qu'on trouve si fréquemment dans les plaines de la Babylonie. Cfr. Assemani, Bibl. Orient., t. III, part. II<sup>e</sup> p. 784. Dans la carte XII de l'Atlas d'Annessi, on trouve plusieurs localités dont le nom commence ainsi : Tell Amram, Tell Deharah. Tell el Jemas, etc. Mais on n'a pas encore identifié l'emplacement d : Thel abib. S. Jérôme, au lieu de traduire par le nom propre, a donné à l'hébreu, comme les LXX : τὴν ἀχμαλωσίαν μετέωρος, un sens appellatif : « Nos autem ab Hebræis didicimus Thel-abib significare quando nova frumenta vel hordea congregantur, et post famem et penuriam, antequam terantur in area, spem aliquam ciborum repromittunt. Ita et Israel parvus et tenuis, qui habitabat in ripis Chobar fluminis, quasi reviviscens, ortusque de terra, sementem Judaici populi promittebat. » — *Juxta flumen Chobar, V. 1, 4. — Et sedi ubi illi sedebant, וְאִשְׁרַח בְּהִי וְיֹשְׁבֵי, Cappel, Keil et plusieurs modernes, après les LXX : ἐκεῖ, traduisent : « Et là où ils résidaient. » Mais toutes les autres anciennes versions, ainsi que le kéri, admettent qu'il faut lire : וְאִשְׁרַח. L'ancienne écriture hébraïque, où l'on pouvait facilement confondre le ב et le ר, autorise cette correction que nous croyons fondée. La Vulgate a raison et mérite qu'on la suive. — *Mansi ibi septem diebus mœrens.* Ezéchiel, disent Rosenmüller, etc., agit à la manière des gens affligés et en deuil. Cfr. Job, II, 13 ; II Rois, XII, 16 ; Is., III, 26 ; Lam., II, 10. Chez les Hébreux, le temps du d'uil solennel était de sept jours et sept nuits ; Cfr. Job, ibid., Gen., I, 40 ; I Rois, XXXI, 13 ; I Par., X, 12 ; Eccles., XXII, 12. Suivant une autre interprétation, Keil, Kliefoth, etc., c'est*

moins en signe de deuil que le prophète demeure sept jours en silence, — tel est le sens qu'ils donnent à וְיֹשְׁבֵי, — que pour se purifier et se préparer à sa mission : sept est en effet un nombre symbolique qui distingue les œuvres de Dieu. Exod., XXXIX, 29 et suiv., Lev., VIII, 33 ; II Par., XIX, 17. Au lieu de *mœrens*, les LXX ont : ἀναστερόμενος.

16. — Au bout de ces sept jours, Dieu complète ses instructions, et met devant le prophète toute l'étendue de sa tâche.

17. — *Speculatorem dedi te.* Le Targum : « Je t'ai établi docteur. » Les prophètes sont appelés parfois de ce nom, Is., LVI, 10 ; Jér., VI, 17, plus bas, XXXIII, 2, 6, 7. Ils voient, en effet, l'avenir, et sont, à cause de cela, comparés aux sentinelles qui observent d'une hauteur tout le pays d'alentour. « Oportebat autem non esse similem captivis speculatorem, sed aliquid istis superius ; neque affectum esse, sicut et illi, sed separatim, elevatum, et veluti de specula contemplantem singulorum proprietates ». Origène. Et, à un point de vue moral, S. Grégoire dit : « Speculator in altitudine mentis sedeat, et nomen ex actione trahat : in alto debet esse per vitam, ut prosit per providentiam. » — *Et annuntiabis eis*, litt. « tu les avertiras. » LXX : καὶ διαπειθήσῃ αὐτοῖς. — *Ex me.* Suivant les ordres que je t'aurai donnés ! « Qui speculator futurus est... debet... nihil habere eorum in conscientia quæ in aliis correpturus est. » S. Jérôme. Le prophète, doit en outre se reporter toujours aux instructions reçues de Dieu, car elles font sa force réelle.

18. — *Si dicente me ad impium*, c'est-à-dire, si je te donne commission de lui dire. L'impie de ce v. et le juste du v. 20 ne sont pas, dit Hengstenberg, de simples individus, mais chacun est un être idéal qui personnifie l'espèce. Schræder, etc., n'admettent pas



a via sua impia, et vivat; ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

19. Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua, et a via sua impia, ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberasti.

20. Sed et si conversus justus a justitia sua fuerit et fecerit iniquitatem; ponam offendiculum coram eo, ipse morietur, quia non annuntiasti ei; in peccato suo morietur, et non erunt in memoria justitiæ ejus quas

qu'il se détourne de sa voie impie et qu'il vive, cet impie mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

19. Mais si tu avertis l'impie, et qu'il ne se détourne pas de son impiété et de sa voie mauvaise, il mourra certes dans son iniquité; mais toi, tu as délivré ton âme.

20. Et si le juste se détourne de la justice et commet l'iniquité, je mettrai une pierre d'achoppement devant lui, et il mourra, parce que tu ne l'as pas averti; il mourra dans son péché, et on ne se souviendra

cette interprétation. — *Morte morietur*, la menace faite dès l'origine au transgresseur de la parole divine, Gen., II, 47. « Comminatio non in homines, sed in peccata est, nec in eos qui convertuntur a vitiis, sed qui in peccato permanent ». S. Jérôme. — *Non annuntiaveris... et vivat*. *Impia* est omis par les LXX. Si le prophète n'avertit pas le pécheur, comme Dieu le lui a commandé, il se rend lui-même coupable d'un grand péché. Sans doute, dit Schræder, l'ensemble de la nation est considéré comme perdu. supra, III, 47; mais on doit néanmoins tâcher de convertir les individus; Cfr. Act., XX, 31; II Tim., IV, 2. « Magnum discrimen est Dei tacere sermones ob triplicem causam, vel propter timorem, vel propter pigritiam, vel propter adulationem ». S. Jérôme. — *Ipsa morietur*. Ce sera bien le péché de l'impie qui sera la cause de son châtement et de sa mort. — *Sanguinem... requiram*. Expression empruntée aussi à la Gen., IX, 5. Cfr. Gen., XLII, 22, II Rois, IV, 44. Le prophète qui n'aura pas rempli son devoir et averti le pécheur, se rendra lui-même coupable d'un grave péché dont Dieu se vengera sur cet agent infidèle, qu'il considérera comme le meurtrier de son frère. « Si prælatus de morte corporis quandoque morituri tam graviter reus tenetur, quo reatu de morte animæ subjecti constringetur, que potuisset semper vivere, si verba correctionis audisset. » S. Grégoire, Cfr. S. Augustin, De verbis Dom. III, Sermon. XII. Hom., XXIV et XXVIII.

19. — *Ab impietate sua et a via sua impia*. Ce dernier mot est encore omis par les LXX, comme au verset précédent. L'impie peut indiquer ici la méchanceté intérieure, celle dont le cœur est rempli, et la voie impie peut désigner les actions extérieures mauvaises.

— *Tu autem animam tuam liberasti*. Le prophète n'aura rien à craindre des vengeances divines, car il aura rempli son devoir. Cfr. Is., XLIX, 4, 5; Act., XVIII, 6, XX, 26; I Cor., III, 45.

20. — *Si conversus justus... fecerit iniquitatem*. « Notandum quod possit justus cadere. » S. Jérôme. Cet endroit a beaucoup embarrassé les calvinistes, qui ne s'en tirent qu'en distinguant entre la loi et la grâce, et en prétendant qu'il ne s'agit ici que d'un juste selon la loi; mais Fairbairn montre le peu de fondement de cette distinction. — *Ponam offendiculum coram eo*. *בוכשול*, « obstacle, pierre d'achoppement », est une locution familière à Ezéchiel, VII, 49, XIV, 3, 7, XVIII, 30, XXI, 20, XLIV, 42. LXX: *ῥῶσω γὰρ βάζανον...* « Ponam... ut incedat et imegat in pericula mortis, et moriatur. » Corn. a Lapide. Pour punir quelque péché qu'il aura commis, dit Sacy, Dieu permettra qu'il soit tenté par sa propre concupiscence et qu'il succombe à la tentation, car, comme dit S. Jacques, Dieu est incapable de tenter les hommes et de les porter au péché, Jac., I, 43 et suiv. Suivant quelques rabbins et Maldonat, ces mots signifient : je rendrai public ses péchés, je chercherai l'occasion de le punir, et je le ferai mourir. Plus bas, en effet, XXI, 45, et Jér., VI, 21, S. Jérôme traduit *בוכשול*, par « ruina ». Théodoret : Je lui remettrai dans l'esprit la fin funeste qui attend les pécheurs. Selon Kimchi et Vatable, le sens est : Je le ferai prospérer et je ne lui enverrai pas d'épreuves pour le faire sortir du péché. S. Jérôme donne une autre interprétation : « Justus si fecerit impietatem atque peccatum, non statim moritur; s'd ponitur offendiculum coram eo, sive tormentum, et, ut Theodotio dixit, infirmitas : ut torquea-

plus des bonnes actions qu'il a faites ; mais je te redemanderai son sang.

21. Mais si tu as averti le juste afin qu'il ne pèche pas, et si ce juste n'a pas péché, il vivra, parce que tu l'auras averti ; et tu auras délivré ton âme.

22. Et la main du Seigneur vint sur moi, et il me dit : Lève-toi, et va dans la plaine, et là je te parlerai.

23. Je me levai, et je sortis dans la plaine, et là était la gloire du Seigneur, telle que je l'avais vue près du fleuve Chobar. En même temps je tombai sur la face,

24. Et l'esprit entra en moi, et me redressa sur les pieds ; il me parla, et me dit : Va t'enfermer dans ta maison.

fecit ; sanguinem vero ejus de manu tua requiram.

21. Si autem tu annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit ; vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti.

22. Et facta est super me manus Domini, et dixit ad me : Surgens egredere in campum, et ibi loquar tecum.

23. Et surgens, egressus sum in campum ; et ecce ibi gloria Domini stabat quasi gloria quam vidi juxta fluvium Chobar ; et cecidi in faciem meam.

*Supr. 1, 3.*

24. Et ingressus est in me spiritus, et statuit me super pedes meos ; et locutus est mihi, et dixit ad me : Ingredere, et includere in medio domus tuæ.

tur et planam viam non inveniatis, et intelligat se languidum... Prodest enim justo intelligere delictum suum, conscientiaque tormentum. » — *Ipse morietur quia non annuntiasti ei.* Le défaut d'avertissement n'est pas la seule cause de la mort impénitente du pécheur, puisqu'il est reconnu déjà comme coupable ; mais le prophète en est la cause en tant qu'il a négligé son devoir. — *In peccato suo morietur*, sans s'être repenti, tant l'état du péché lui est devenu habituel. — *Non erunt in memoria justitia ejus quas fecit.* Les bonnes œuvres qu'il avait faites avant sa chute, Cfr. Matth., vi, 1, ne suffiront pas à le préserver de la mort, dit Maldonat ; mais elles ne lui seront pas entièrement inutiles. Rien de mauvais, disent les théologiens, ne reste impuni, mais rien de bon ne demeure sans récompense. Pour Hengstenberg, ce sont les bonnes œuvres de ses pieux ancêtres, depuis Abraham, jusqu'à cette époque, qui sont désignées ici ; mais ce sens est inadmissible. — *Sanguinem...* v. 18.

21. — *Justo ut non peccet justus.* Les LXX ne répètent pas ce mot, redondance familière aux Hébreux. — *Et ille non peccaverit.* Cfr. I Jean, ii, 1, iii, 8, 9, iii, 6. — *Vivens vivet.* Il n'aura pas à craindre la mort. — *Quia annuntiasti ei.* « Duplicem lucratus es vitam, tibi et illi. » Théodoret. « Vobis et nobis paritis si a pravo opere cessatis. Vobis et nobis parimus, quando hoc quod displicet non tacemus. » S. Grégoire.

22. — *Facta est super me manus Domini.* V. 1, 3, et plus bas, viii, 1, xxxi, 1 et xl, 1. — *In campum*, litt. « dans la vallée » ou « dans la plaine », qui entourait Thel-Abib. — *Ibi loquar tecum.* Pour confirmer les dispositions encore chancelantes du prophète, éprouver sa fidélité, et achever de le préparer à sa mission dans la solitude. « Quies enim divinarum rerum contemplationi apta est, cum mens libera ab externis curis, quæ eam huc illuc distrahant, in seipsam conversa accuratius potest divina percipere. » Théodoret. Cfr. Os., ii, 14.

23. — *Surgens egressus sum*, avec empressement. — *Ibi gloria Domini stabat*, la vision telle qu'il l'a déjà décrite au ch. 1<sup>er</sup> et dans celui-ci, §§. 12, 13. — *Et cecidi.* Cfr. i, 28.

24. — *Ingressus est in me Spiritus.* Cfr. ii, 2. — *Ingredere... in medio domus tuæ.* D'après Jarchi, cet ordre est donné pour montrer aux Juifs qu'ils sont indignes des corrections et des avertissements du prophète. Suivant Grotius, il y attendra le temps opportun pour sa mission. Selon Maldonat, c'est pour y recevoir en détail les ordres de Dieu avant de commencer sa prédication. S. Jérôme et S. Ephrem y voient une annonce symbolique du siège à venir de Jérusalem. Pour Rosenmüller, Havernick, Currey, etc., cette réclusion, ainsi que les liens du §. 25, sont des signes de la manière dont les concitoyens du prophète fermeront l'oreille et l'empêcheront de leur transmettre les ordres

25. Et tu, fili hominis, ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis; et non egredieris de medio eorum.

26. Et linguam tuam adhærere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi vir objurgans; quia domus exasperans est.

27. Cum autem locutus fuero tibi; aperiam os tuum, et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Qui audit, audiat; et qui quiescit, quiescat; quia domus exasperans est.

25. Pour toi, fils de l'homme, voici qu'on va te mettre des liens; on t'en liera, et tu n'en sortiras pas.

26. J'attacherai ta langue à ton palais, tu seras muet, tu ne seras pas comme un homme qui reprend les autres, parce que la maison d'Israël est irritante.

27. Mais quand je t'aurai parlé, j'ouvrirai ta bouche et tu leur diras: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Que celui qui écoute, écoute; que celui qui se repose, se repose; parce que la maison d'Israël m'irrite.

divins. Suivant Keil, elle n'a pas de signification précise et indique seulement que le prophète ne doit pas s'éloigner de sa résidence avant d'avoir accompli ce qui lui est commandé dans les ch. iv et v.

25. — *Data sunt super te vincula...* Les concitoyens du prophète l'enchaîneront pour ainsi dire dans leur malice et dans leur obstination, et il ne pourra pas accomplir facilement sa mission. Il est plus probable, comme le dit Maldonat, que ces liens lui sont imposés par Dieu, pour qu'il ne puisse sortir de sa maison, avant d'avoir reçu toutes les instructions divines. Ces liens indiquent donc surtout qu'Ezéchiel devra se soumettre entièrement à la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit. Cfr. plus bas, iv, 8. Toujours le même but qui est de préparer le prophète à accomplir ponctuellement les ordres du Seigneur.

26. — *Linguam palato tuo.* LXX: γλώσσαν σου συνδήσω. Cfr. Ps. cxxxvi, 6. — *Eris mutus*, tu ne parleras pas à tes compatriotes. — *Nec quasi vir objurgans.* « Quod autem lingua prophetæ palato vel gutturi cohæret, et

munus effectus auctoritatem non habet increpantis, causa perspicua est: quia, inquit, domus exasperans est. Et est sensus. tantæ sunt amaritudinis, et tantæ adversus Deum contentionis ut objurgantem non mereantur audire. » S. Jérôme.

27. — *Cum autem locutus fuero tibi.* Rapprochez ces mots du ψ. 48. Le silence d'Ezéchiel est déjà un jugement de Dieu sur Israël. Lorsqu'il ouvrira la bouche ce sera en effet pour communiquer la révélation divine à ses concitoyens. — *Aperiam os tuum.* Quand Dieu lui permettra de parler. Le Targum: « J'inclinerai ton esprit ». — *Hæc dicit...* Cfr. II, 4. — *Qui audit...* V. plus haut, II, 5. Ces paroles sont destinées au prophète seul, qui n'aura pas à les redire au peuple; celles qu'il doit répéter sont contenues dans les mots précédents: « Hæc dicit... » ψ. 44. Ici le Seigneur l'avertit du peu de succès probable qu'il aura: quelques-uns l'écouteront, mais la majorité restera dans sa funeste indolence, parce que la race est rebelle et entêtée. Cfr. Apoc., xxi, 41. Corn., et Maldonat. LXX: ὁ ἀκουων... καὶ ὁ ἀπειθῶν ἀπειθεῖτω.

## CHAPITRE IV

Annnonce du jugement porté contre Jérusalem formulée sous des images. Le prophète figure le siège de la ville coupable (ⲕⲚ. 1-3). — Il reçoit l'ordre de dormir sur le côté gauche pendant un temps fixé par Dieu ⲕⲚ. 4-8). — Il ne prendra qu'une très légère nourriture pour annoncer ainsi la famine qui étendra Jérusalem (ⲕⲚ. 9-17).

1. Et toi, Fils de l'homme, prends une brique, mets-la devant toi, et dessine dessus la ville de Jérusalem.

2. Tu mettras le siège contre elle, tu bâtiras des remparts, tu amoncelleras des boulevards, tu placeras des camps contre elle, et tu l'entoureras de béliers.

3. Prends aussi une poêle de fer,

1. Et tu, fili hominis, sume tibi laterem, et pones eum coram te; et describes in eo civitatem Jerusalem.

2. Et ordinabis adversus eam obsidionem, et ædificabis munitiones, et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.

3. Et tu sume tibi sartaginem fer-

## 2° Prédiction contre Jérusalem, iv-v.

Dans les deux chapitres suivants, le jugement céleste prononcé contre Jérusalem est annoncé, conformément à la vision du chapitre premier. L'homme de Dieu, dit Umbreit, auquel la parole est interdite, emploie le langage silencieux de l'Écriture. Son cœur est toujours avec Jérusalem; aussi il trace sur une brique le portrait de la cité bien-aimée.

CHAP. IV. — 1. — Faut-il maintenir pour la date de ces chapitres, celle de l'introduction, 1, 2, ou bien, avec Rosenmüller, en reporter la composition au temps où Nabuchodonosor venait de mettre son armée en marche contre Jérusalem? Rien ne peut faire trancher la question dans un sens ou dans l'autre. — *Laterem*, לבנה. L'usage des briques n'était pas inconnu en Palestine, Is., ix, 40; mais il était bien plus fréquent dans la Babylonie, où tout était construit en briques, soit cuites, soit simplement séchées au soleil. Celles des murs de Babylone ont un pied de long sur cinq pouces de largeur et d'épaisseur. On n'employait pas seulement de ces briques pour les constructions, mais on s'en servait pour écrire, et c'est sur l'argile que nous sont parvenus les documents les plus curieux de la civilisation assyrienne. V. M. Yigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2<sup>e</sup> éd., t. I, pp. 461 et suiv. Des dessins sur briques nous sont aussi parvenus; le British Museum en possède quelques-uns qui ont été découverts à Nimroud. Layard, Nineveh and Babylon, ch. vii, p. 467. — *Describes*. Un dessin pouvait très facilement être tracé sur une brique fraîche. — *Civitatem Jerusalem*.

La ville tout entière, telle qu'elle est restée dans le souvenir fidèle du prophète exilé. Litt. « une ville, Jérusalem. »

2. — *Ordinabis... obsidionem*. Cfr. Mich., iv, 44. Tu feras, c'est-à-dire tu représenteras ce siège. C'est chez les Prophètes, une manière de parler assez commune; Cfr. plus bas, xxxii, 18, xliii, 3, et Jér., i, 10. *Obsidio*, ביצור, c'est l'ensemble de toutes les opérations d'un siège. — *Munitiones*, דיק, mot souvent employé par Ezéchiel, xvii, 17, xxi, 27, xxvi, 8, n'est pas un mur de circonvallation, comme Michaelis le pensait, mais une tour d'attaque, telle que les Assyriens employaient dans les sièges. — *Comportabis aggerem*, כרלה, un rempart extérieur; Cfr. Jér., vi, 6 et la note; V. aussi Is., xxxvii, 33, et Jér., xxxii, 24. — *Castra*, des camps, au pluriel, parce que l'armée assiégeante en établit plusieurs autour de la ville. S. Jérôme l'interprète par « militum custodia per circuitum. » — *Arietes*, כריים, ces béliers, fortes poutres en bois, garnies à l'extrémité d'une tête de bélier en fer, étaient poussés avec force contre les murs par les soldats; Cfr. Joseph, De Bello jud. iii, 7, 19. Les découvertes assyriennes prouvent que ces engins ont été connus, dès une haute antiquité, chez ces peuples. Au palais de Nimroud, qui est probablement du xii<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, des bas-reliefs en représentent. V. Layard, Nineveh, t. II, p. 368. A Kouyunjik, palais de Sennachérib, on ne voit pas moins de sept béliers employés au siège d'une ville. Layard, Nineveh and Babylon, p. 449.

3. — *Sartaginem ferream... in murum ferream*. Le prophète met cette poêle de fer

ream, et pones eam in murum ferreum inter te, et inter civitatem; et obfirmabis faciem tuam ad eam, et erit in obsidionem, et circumdabis eam; signum est domui Israel.

4. Et tu dormies super latus tuum sinistrum, et pones iniquitates do-

et mets-la comme un mur de fer entre toi et la ville; puis tu dresseras ta face contre elle, et elle sera assiégée, et tu l'entoureras. C'est un signe pour la maison d'Israël.

4. Tu dormiras sur le côté gauche, et tu y mettras les iniquités de la

entre lui et la brique où la ville est représentée pour signifier qu'il y a comme un mur de fer posé entre ses concitoyens et lui qui représente Dieu et le décret de Dieu, que la sentence portée contre eux est irrévocable, et que Dieu n'entendra ni prières, ni lamentations destinées à le fléchir. Cfr. Is., LIX, 9, Lam., III, 44. « Sartago ferrea, quæ instar muri inter prophetam et urbem ponitur, grandem iram demonstrat Dei, quæ nullis precibus fatigetur, nec flectatur ad misericordiam. Sicut enim omnia metalla ferrum domat, nihilque eo durius est, sic incredibilia scelera Jerusalem Deum natura mollem suo vitio fecerunt esse durissimum. Sartago quoque dicitur medius inter Deum et populum murus oppositus ut ostendat omnem multitudinem in brevi esse frangendam, redigendamque ad nihilum ». S. Jérôme. Cette explication adoptée par Cornélius, Rosenmüller, Keil, etc., est préférable à celles de S. Ephrem, Ewald, Hævernick, suivant lesquelles cette image représente la masse de malheurs qui va fondre sur Jérusalem, et à celle d'Origène pour qui elle désigne les tortures horribles de ses habitants; Cfr. Jér., XXIX, 22, II Macc., VII, 5. Mais Currey lui donne un sens plus simple, et qui est peut-être le meilleur: ce verset dépeint sous une autre figure le siège prochain. Sur les sculptures de Nimroud et de Koyundjik, il y a des sièges où se retrouvent tous les objets cités dans le v. 2; on y voit en même temps une sorte de grand bouclier dressé sur le terrain et derrière lequel les archers s'abritent. Layard, Nineveh. t. II, p. 345. Un tel bouclier serait parfaitement représenté par le plateau en fer dont il est question ici. — *Sartago*, צַהָרָה, est le plateau en fer sur lequel les Hébreux faisaient cuire leurs pains, V. Lévi., II, 5. Le prophète nomme cet instrument, non pas parce qu'il s'en servait à ce moment, comme Kliefoth le pense, pour préparer sa nourriture, mais parce que, dit Keil, on le trouvait dans toutes les maisons et qu'il convenait très bien au dessein du prophète. Cet objet est en fer, d'après Grotius, pour signifier le cœur corrompu et méchant des habitants de Jérusalem; Cfr. xxii, 48, Jér., xv, 42. — *Obfirmabis faciem tuam ad eam*. Litt. « tu fixeras ton regard sur elle », tu n'en détourneras pas

les yeux. Nouveau symbole de l'irrévocabilité du jugement divin. — *Circumdabis eam*. C'est au fond Jéhovah, dit Reuss, qui assiège lui-même Jérusalem, puisque sans lui les Chaldéens n'y seraient pas, et voilà pourquoi le prophète est représenté comme dirigeant lui-même le siège. — *Signum est domui Israel*. Ce siège symbolique annonce la destinée qui menace Jérusalem; mais il ne s'en suit pas qu'il ait été représenté devant le peuple. Israël désigne ici tout le peuple de l'alliance, et non pas seulement le royaume de Juda, quoique II Par. XXI, 2, Josaphat, roi de Juda soit désigné sous le nom de roi d'Israël. D'ailleurs, la destruction du royaume d'Israël et l'exil des dix tribus faisaient que Juda représentait désormais la nation tout entière; Cfr. II Par., xxx, 4, xxxv, 48. Aussi généralement le Prophète ne fera plus de distinction.

4. — Un second acte symbolique va encore annoncer le siège. — *Tu dormies super... sinistrum*. Litt. « Couche-toi sur le côté gauche ». L'idée de sommeil n'est pas dans l'original; aussi Rosenmüller suppose-t-il que le prophète, tout en étant couché, reste de temps en temps éveillé et considère le siège de la ville. On a beaucoup cherché la signification de cette position. Pour Maldonat et Currey, c'est la misère et la souffrance des assiégés, qui sont représentés dans l'état d'un prisonnier enchaîné, ou d'un malade qui ne peut se tourner d'un côté sur l'autre. D'après Schrøder, dont l'opinion se rapproche de la précédente, c'est une peinture de la situation politique; Cfr. Is., xxviii, 20, L, 44, Am., v, Ps. XXI, 8, XLV, 25. Pour d'autres, Grotius, Hævernick, Keil, elle indique une condition inférieure. L'indication du côté gauche fait allusion (Ewald, Hitzig) à l'emplacement de Samarie, capitale des dix tribus et qui était au nord, par conséquent pour les Juifs à gauche de Jérusalem; Cfr. plus bas, xvi, 46. — *Pones... נשָׂא עֵינַי*, quand il s'agit de Dieu, a le sens de pardonner, remettre les péchés, Exod., x, 47, Nomb., xiv, 48, Ps. xxxi, 5; quand il s'agit de l'homme, cette expression signifie prendre la responsabilité de la faute, en subir le châtiment, qu'on l'ait ou non commis. Lévi., v, 4, xvi, 22, Nomb. xviii, 4, Is., LIII, 4, Jean, I, 29. Les mots suivants de ce verset *et assumes iniqui-*

maison d'Israël; et pendant tous les jours où tu dormiras sur ce côté, tu t'attribueras leur iniquité.

5. Je t'ai donné trois cents quatre-vingt-dix jours pour les années de leur iniquité, et tu porteras l'iniquité de la maison d'Israël.

6. Et quand tu auras accompli cela, tu dormiras une seconde fois sur le côté droit, et tu prendras sur

mus Israel super eo, numero dierum quibus dormies super illud, et assumes iniquitatem eorum.

5. Ego autem dedi tibi annos iniquitatis eorum, numero dierum trecentos et nonaginta dies; et portabis iniquitatem domus Israel.

6. Et cum compleveris hæc, dormies super latus tuum dexterum secundo; et assumes iniquitatem do-

*tatem eorum* ont le même sens. — *Iniquitates*. Non pas le péché, mais la peine du péché, comme Ps. xxxvii, 5, xxxix, 43. — *Domus Israel*, ou bien, selon Prado, comme au v. 3, l'ensemble de la nation, ou spécialement les dix tribus. — *Super eo*, sur ton côté gauche. — *Numero dierum... super illud*. Ce nombre n'est pas celui des jours de la durée du siège; mais chaque jour répond à une année des péchés des Juifs et de la patience dont Dieu a fait preuve en les supportant, ou encore à une année de leur châtement.

5. — *Dedi tibi annos iniquitatis eorum*. LXX : ἑξο ἀδικίας αὐτῶν. Dieu ordonne à Ezéchiel de rester couché sur le côté gauche autant de jours que les Israélites ont passé d'années dans le péché, ou bien autant de jours qu'ils passeront d'années dans le châtement de leurs péchés. — *Trecentos et nonaginta dies*. LXX, ἐνενηκοντα καὶ ἑκατὸν ἡμέρας. Ces chiffres sont certainement corrompus; qu'on adopte l'une ou l'autre des deux hypothèses précédentes, ce nombre n'en est pas moins difficile à expliquer chronologiquement. Au verset suivant, nous exposerons les divers systèmes adoptés.

6. — *Super latus tuum dexterum*. De même que « *sinistrum* » au v. 4, se rapporte au royaume d'Israël, ou à l'ensemble du royaume de Juda, de même « *dexterum* » signifie ici ou le royaume de Juda, qui est à droite, c'est-à-dire au sud du royaume d'Israël, et indique en même temps sa prééminence, Eccl., x, 2; ou, suivant Prado, Jérusalem, capitale de Juda. — *Domus Juda*. V. l'explication des mots précédents. — *Quadraginta diebus*. Pour expliquer ces mots et ceux du verset précédent, on a inventé un grand nombre de systèmes. — I. Les uns voient dans le nombre des années celui des péchés de Juda et d'Israël ou de Juda seul. 1<sup>o</sup> Si l'on applique le premier nombre à Israël on compte ces 390 ans de plusieurs manières. Jarehi les fait commencer à l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan, et finir à la déportation des dix tribus; 454 ans sous les Juges, 241 sous les rois, en chiffres ronds, 390. Les quarante ans commencent avec l'idolâtrie

de Manassés et se décomposent ainsi: 46 ans sous ce prince, 2 ans du règne d'Amon, et, en omettant le règne du pieux Josias, 22 ans des règnes de Joakim et de Sédécias. On voit qu'il est impossible d'adopter cette explication qui est des plus arbitraires. J. G. Frank les compte à partir de la rébellion de Jéroboam jusqu'à l'époque où Ezéchiel écrit : 256 ans de durée du royaume des dix tribus, 434 ans depuis sa chute jusqu'à la ruine du temple. Rosenmüller, qui admet ce système, reconnaît qu'il n'y a que 386 ans entre ces deux dates, mais explique la différence de 4 ans par le style poétique du prophète, qui a employé un chiffre rond. Les 40 ans du péché de Juda commencent la treizième année du règne de Josias, à l'origine du ministère prophétique de Jérémie, et se terminent à la destruction du temple. Mais comment ne pas remarquer que c'est précisément sous le règne du pieux Josias que la réforme religieuse se produit? Il était donc impossible à Ezéchiel de faire partir de là l'ère du péché de Juda. 2<sup>o</sup> Suivant Prado, le nombre 390 représente les années de péché des habitants de Juda; les 40 indiquent les années de péché de la famille royale sous Manassés. En même temps il annonce les 390 jours de durée du siège de Jérusalem et les 40 jours du pillage de cette ville. 3<sup>o</sup> Hengstenberg, interprétant Israël comme le nom collectif des douze tribus, fait commencer les années à la quatrième du règne de Roboam, quand tout Israël, à la suite de son roi, abandonna la loi du Seigneur, II Par., xii, 4, Cfr. xi, 47. Il s'appuie sur l'assertion de Vitranga qui compte 430 ans et 6 mois entre la fondation du temple et la destruction de l'Etat. En déduisant 37 ans de Salomon et 3 de Roboam, il reste alors 390 ans. Juda est mis en contraste avec le peuple tout entier, et les 40 ans sont compris dans les 390; ils commencent avec la mission de Jérémie, qui a duré 40 ans et ne s'est terminée qu'à la ruine de Jérusalem. On peut faire à cette dernière partie de l'hypothèse d'Hengstenberg, la même objection qu'à Rosenmüller. — II. D'après un second système ce n'est pas des péchés

mus Juda quadraginta diebus; diem pro anno, diem, inquam, pro anno dedi tibi.

*Num. 14, 24.*

7. Et ad obsidionem Jerusalem convertes faciem tuam, et brachium tuum erit extentum; et prophetabis adversus eam.

8. Ecce circumdedi te vinculis; et non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas dies obsidionis tuæ.

toi l'iniquité de la maison de Juda pendant quarante jours; jour pour année, c'est un jour que je te compte pour chaque année.

7. Et tu te retourneras vers le siège de Jérusalem, et ton bras sera étendu, et tu prophétiseras contre cette ville.

8. Vois, je t'ai entouré de chaînes, et tu ne te retourneras pas d'un côté sur l'autre, jusqu'à l'accomplissement des jours de ton siège.

d'Israël qu'il s'agit, mais du temps que durera son châtement. S. Jérôme, qui partage cette opinion, et est suivi par Maldonat, compte ainsi les années. Il s'agit d'abord d'Israël, dont la punition commence durant les 20 ans de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, qui fut vaincu par Tiglath-Pilezer, IV Rois, xv, 27-29. Après lui arrive Osée, qui, la sixième année d'Ezéchias, fut battu et déporté par Salmanazar, IV Rois, xvii, 1, 6, 23, 24, xviii, 1. Puis viennent les malheurs de Manassès, d'Amon, de Jéchonias et de Sédécias, ce qui donne 164 ans depuis la première captivité d'Israël sous Phacée jusqu'à la onzième année de Sédécias. La désolation du temple dure 70 ans, ce qui donne 234 ans. Depuis la reconstruction du temple par Zorobabel jusqu'à la libération définitive du peuple sous le roi que S. Jérôme appelle Artaxerxès Memnon, nous trouvons 455 ans et 4 mois. Ces chiffres additionnés font 389 ans et 4 mois, c'est-à-dire approximativement le nombre du texte. Keil propose une autre solution. Dans l'hypothèse de la punition, les chiffres du prophète peuvent s'accorder avec la chronologie et avoir en même temps un sens symbolique. Les 430 ans pendant lesquels durera le châtement des deux royaumes rappellent les 430 ans qu'autrefois Israël a passés en Egypte dans la servitude, Exod., xii, 40. Cette servitude est le type que choisit ici le prophète pour annoncer le bannissement d'Israël rebelle parmi les païens. C'est dans ce sens qu'Osée, viii, 43, ix, 3, 6, menace les dix tribus d'être emmenées en captivité en Egypte. Plus fréquemment encore la fin de l'exil en Assyrie et en Babylonie est annoncée comme un nouveau et miraculeux exode d'Israël de la servitude d'Egypte, Os., ii, 2; Is., xi, 15, 16, etc. Cette vue générale, adoptée par les Juifs du temps de S. Jérôme, a été admise par Hævernick et par Hitzig. Mais il ne faut pas, avec ces auteurs et Fairbairn, renfermer les 40 ans du séjour au désert dans les 430 ans de la captivité d'Egypte. La

division de ce chiffre total faite par le prophète en deux nombres de grandeur très inégale ne repose probablement que sur ce que 40 a une signification symbolique et indique une période limitée du châtement divin, et peut-être aussi sur ce que, à la fin du séjour en Egypte, Moïse dut passer 40 ans dans le désert jusqu'à ce que Dieu l'appelât à sauver sa nation, Exod., ii, 11-12, 10, Act., vii, 23-30, et que ces 40 ans furent les plus terribles de la persécution subie par Israël. Cette persécution est le type du temps du châtement qui va arriver pour Juda, et qui renouvelera ce qu'Israël a éprouvé alors. De même qu'Israël, lors de la fuite de Moïse, avait perdu son protecteur, de même Juda va perdre son roi et être abandonné à la tyrannie du monde païen. — *Diem pro anno... dedi tibi.* C'est-à-dire, je t'impose autant de jours d'affliction et de famine que les Israélites ont passé d'années dans le péché, ou en subiront dans le châtement.

7. — *Et... convertes faciem tuam.* Pendant tout ce temps le prophète aura sans cesse sous les yeux la brique sur laquelle il a dû graver le siège de Jérusalem, et son esprit sera toujours fixé sur cet événement. Suivant d'autres commentateurs, Ezéchiel représentant l'ennemi de Jérusalem l'attaquera pendant tout ce temps. — *Brachium tuum erit extentum.* Litt. « nu »; c'est ainsi que les combattants se préparaient à la lutte; *Cfr. Is., liii, 40. LXX: τὸν βραχίονά σου στερεώσεις.* — *Prophetabis adversus eam.* Non pas en paroles, puisque le prophète a reçu l'ordre d'être muet, iii, 26, mais par les actions symboliques qui sont indiquées ici.

8. — *Circumdedi te vinculis, v, iii, 25.* Ici le prophète représente la ville assiégée et bientôt mise dans les fers par le vainqueur. Les liens sont la figure de la captivité. — *Non te convertes... in latus aliud.* « Nec convertit se de altero in alterum latus, ut nulla cruciatuum requies indicetur, donec impleatur supradictorum dierum perfecta conclu-

9. Prends aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet et de la vesce, mets-les ensemble dans un vase, et fais t'en des pains pour le nombre de jours que tu dormiras sur le côté. Tu en mangeras pendant trois cents quatrevingt-dix jours.

10. La nourriture que tu prendras sera du poids de vingt sicles par jour; et tu en mangeras de temps en temps.

11. Tu as aussi de l'eau que tu

9. Et tu sume tibi frumentum, et hordeum. et fabam, et lentem, et milium, et viciam, et mittes ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum : trecentis et nonaginta diebus comedes illud.

10. Cibus autem tuus quo vesce- ris, erit in pondere viginti stateres in die ; a tempore usque ad tempus comedes illud.

11. Et aquam in mensura bibes,

sio. » S. Jérôme. — *Dies obsidionis tuæ*. Le siège que subira Jérusalem, personnifiée ici par Ezéchiel.

9. — Nouvelle image du siège terrible qui attend Jérusalem. « Jubetur propheta famem futuram et inopiam populi Israel opere demonstrare. Sicut enim in rerum omnium penuria non quærentur ciborum diversitates et delicia, sed quomodo venter impleatur; sic nunc propheta frumentum et hordeum, fabam, lentem et milium, avenamque mittit in unum vas, facitque trecentos nonaginta panes, quos per singulos dies comedat. » S. Jérôme. — *Frumentum*, הַבִּיץ, chaldaïsme pour הַבִּיב, forme hébraïque que que donnent plusieurs manuscrits. Suivant Hengstenberg, c'était la nourriture habituelle des exilés, ce qui explique l'emploi de cette forme chaldaïque; mais, d'après Havernick et Schroeder, c'est un souvenir de temps meilleurs : l'énumération du prophète va en effet du meilleur au pire. — *Hordeum*, כַּנְעִיּוֹם, III Rois, iv, 28; IV Rois, iv, 42. — *Fabam*, פִּיֵל, qui ne se lit ailleurs dans la Bible que II Rois, xvii, 28; ou la mélangeait avec diverses espèces de grains pour en faire du pain, comme l'apprend Pline, Hist., nat., xviii, 30. — *Lentem*. La Gen., xxv, 29 et suiv., nous apprend que les Hébreux faisaient du pain avec les lentilles. Aujourd'hui encore, en Egypte, les pauvres en font du pain dans les temps de grande disette. — *Milium*, דֶּהֵן. Le millet, appelé « dochn » par les Arabes, est très cultivé en Egypte et en Arabie. — *Viciam*, כַּסְכִּיּוֹם, épautre, Exod., ix, 32, qui produit un pain très sec et peu nourrissant. — *Mittes ea in vas unum*. Les LXX ajoutent : δεσφραζουσιν. Tout ce qui peut apaiser la faim sera employé à nourrir les assiégés. Il n'y a pas à chercher ici, avec Hitzig, une transgression de la loi mosaïque, Lev., xix, 49; Deut., xxii, 9. Cette transgression ne devait plus exister dès que le peuple était en exil, loin de son propre pays. — *Facies tibi panes nu-*

*mero dierum... trecentis et nonaginta diebus*. Ce n'est peut-être que pour être plus court que les quarante jours du v. 6, ne sont pas rappelés ici; en tous cas, le nombre qui y est indiqué suffit pour le but que Dieu se propose, l'annonce d'un long châtement pour son peuple. « Notandum quoque, quod juxta numerum dierum sinistri lateris, trecenti nonaginta subniceritici panes jubeantur fieri, et per singulos dies comedi, et de quadraginta dierum dextri lateris panibus omnino taceatur, ut occulte Sancta Scriptura insinuet, non eandem pœnam populi esse peccatoris, si tamen notitiam habeat Dei, et ejus, qui a religione veri Dei omnino discesserit. » S. Jérôme.

10. — *In pondere viginti stateres in die*. Cette nourriture, déjà defectueuse en elle-même, ne sera prise par le prophète qu'avec parcimonie : il en mesurera les rations, comme on fait dans les villes assiégées. Ce poids de vingt stateres, hébr. « sicles », répond à 300 grammes environ de nourriture, c'est-à-dire à la moitié de ce qu'il faut pour la consommation journalière d'un homme dans ces pays. Wellsted, Travels in Arabia, t. II, p. 200, raconte que les Bedouins entreprennent un voyage de dix ou douze jours sans rien emporter qu'un sac plein de petites galettes, faites de farine et de lait de chameau ou de chèvre, et une outre d'eau. Chaque galette pèse environ cinq onces. Deux de ces galettes et une gorgée d'eau sont tout ce qu'ils prennent en vingt-quatre heures. — *A tempore usque ad tempus...* Dans l'espace d'un jour. Cfr. I Par., ix, 25. Comme dit S. Jérôme, avec une telle nourriture, « trahitur magis anima quam sustentatur. »

11. — *Aquam... sextam partem hin*. Le hin, הֵינ, dont le nom est d'origine égyptienne, souv. mentionné dans la Bible, Exod., xxix, 40; xxx, 24; Nomb., xv, 4, 7, 9, est, suivant les rabbins, d'une contenance équivalente à celle de 72 œufs de poule, et d'après

sextam partem hin ; a tempore usque ad tempus bibes illud.

12. Et quasi subcineritium hordeaceum comedes illud ; et stercore quod egreditur de homine, operies illud in oculis eorum.

13. Et dixit Dominus : Sic comedent filii Israel panem suum pollutum inter gentes ad quas ejiciam eos.

*Osee. 9, 4.*

14. Et dixi : A, a, a, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta ; et morticinum, et laceratum a bestiis non comedi ab infantia mea usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.

15. Et dixit ad me : Ecce dedi tibi finum boum pro stercoribus humanis ; et facies panem tuum in eo.

16. Et dixit ad me : Fili hominis,

mesureras, la sixième partie d'un hin, et tu en boiras de temps en temps.

12. Et tu le mangeras comme du pain d'orge cuit sous la cendre, et devant eux tu le recouvriras d'excréments humains.

13. Le Seigneur a dit : Les enfants d'Israël, mangeront ainsi leur pain souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Et je dis : Ah, ah, ah, Seigneur Dieu ! mon âme n'a pas été souillée, et je n'ai pas, depuis mon enfance jusqu'à maintenant, mangé de bête morte d'elle-même ou déchirée par d'autres, et aucune chair impure n'est entrée dans ma bouche.

15. Et il me répondit : Va, je te permets la fiente de bœuf, au lieu d'excréments humains ; tu feras ton pain avec cela.

16. Ensuite il me dit : Fils de

Munk. Palestine, p. 398, vaut 6 litres 474 mill. C'est donc un peu plus d'un litre d'eau qui devra suffire à la journée du prophète. — *A tempore... V. 7. 10.*

12. — *Quasi subcineritium hordeaceum.* LXX : καὶ ἐγχορπίαν... Le pain que mangera le prophète ne sera pas cuit au four, mais sous des cendres chaudes, comme c'est encore la coutume en Orient, surtout dans les voyages. — *Et stercore... operies illud.* La traduction et l'interprétation de S. Jérôme n'ont pas de fondement dans le texte. L'hébreu doit en effet se traduire : « Tu le feras cuire avec des excréments d'homme. » Dieu ne commande pas à Ezéchiel de couvrir son pain d'ordure et de le manger dans cet état, mais simplement de se servir, pour le faire cuire, d'excréments au lieu de charbon. « En Orient la bouse de vache est un combustible très usité. On comprend l'intention du prophète quand il lui substitue une matière inusitée, repoussante, et probablement moins efficace. » Reuss. Il veut montrer par là la misère ou sera réduit le peuple durant la captivité. — *In oculis eorum.* Les Juifs connaîtront la triste destinée qui les attend.

13. — *Et dixit... Avant ces mots, les LXX ont : Καὶ ἐπέτε. — Panem suum pollutum.* Le pain a été souillé par le contact du feu dans lequel il a été cuit. — *Inter gentes,* dans l'exil. Dieu indique ici que ce qui faisait l'honneur d'Israël va être détruit, et qu'il va être con-

fondu avec les païens idolâtres ; Deut., xxviii, 68 ; Os., ix, 3.

14. — *Et dixi.* Ezéchiel qui, jusqu'alors, s'est strictement abstenu de tout ce qui était légalement impur, Exod., xxii, 30 ; Deut., xiv, 21, ressent, à cet ordre, la même répugnance que plus tard S. Pierre, Act., x, 14 ; Cfr. Is., lxxv, 4. — *A, a, a.* Jér., i, 6. LXX : μηδ'αμωδς. — *Anima mea non est polluta.* La conscience du prophète n'a jamais eu rien de semblable à se reprocher. — *Morticinum et laceratum... V. Lev., xvii, 15 ; Deut., xiv, 21.* « Morticinum dicitur quod absque effusione sanguinis amittit vitam, et in quo moritur anima, laceratum a bestiis. כַּרְסוּפָה quod græce appellatur θηριόλωστον. » S. Jérôme. — *Caro immunda.* בשר כַּנּוּל. Au lieu de בשר, les LXX ont : πῶν κρέας. כַּנּוּל, V. Lev., vii, 18, Is., lxxv, 4, est spécialement interdit au prêtre. Cfr. Lévit., xix, 7.

15. — Le Seigneur fait une concession au prophète. — *Finum boum,* combustible très usité en Orient, comme on l'a déjà dit au 7. 12, et qui n'était probablement pas ignoré des Israélites. — *Facies,* c'est-à-dire, tu cuirras. Cela n'implique pas que la résolution de Dieu par rapport à Israël ait changé : c'est par égard pour le prophète que Dieu change l'image qui annonce le sort de son peuple, dont la pollution, c'est-à-dire l'exil parmi les Gentils, est irrévocable. Faussett.

16. — *Conteram baculum panis.* כִּטְמֵה לַחֶם,

l'homme, je briserai le bâton du pain dans Jérusalem. Ils mangeront le pain au poids et dans l'inquiétude, et l'eau leur sera mesurée et il la boiront avec angoisse.

17. De sorte que, manquant de pain et d'eau, ils se précipiteront les uns sur les autres et périront dans leurs iniquités.

ecce ego conteram baculum panis in Jerusalem; et comedent panem in pondere, et in sollicitudine; et aquam in mensura, et in angustia bibent;

*Isafr. 5, 46 et 44, 43.*

17. Ut deficientibus pane et aqua, corruat unusquisque ad fratrem suum; et contabescant in iniquitatibus suis.

## CHAPITRE V

Continuation sous de nouvelles images de l'annonce du jugement. Dieu ordonne à Ezéchiel de se raser les cheveux et la barbe et de les détruire de différentes manières (¶¶. 1-4). — Interprétation divine de ce symbole (¶¶. 5-17).

1. Et toi, Fils de l'homme, prends un glaive tranchant pour rasoir; tu le feras passer sur ta tête et sur ta barbe, puis tu prendras un poids et une balance pour les partager.

1. Et tu, fili hominis, sume tibi gladium acutum, radentem pilos; et assumes eum, et duces per caput tuum, et per barbam tuam; et assumes tibi stateram ponderis, et divides eos.

est un hébraïsme; le bâton du pain, c'est la force du pain, c'est-à-dire, le pain qui fortifie, qui nourrit; Cfr. Ps., cv, 45; Gen., xviii, 5; Jag., xix, 5; Lev., xxvi, 26. Si le bâton sur lequel l'homme s'appuie est brisé, il ne peut échapper à une chute grave. Ainsi les habitants de Jérusalem, privés d'aliments, perdront toute leur force. LXX : *στήριγμα ἄρτου*. — *In pondere*, un pain qu'on aura pesé avec parcimonie; Cfr. ¶. 10. — *In sollicitudine*. Même en mangeant ils craindront toujours que le peu de nourriture qu'ils ont encore ne finisse par leur manquer. — *In angustia*, litt. : « dans la torpeur, dans l'abattement. » LXX : *ἐν ἀφρανισμῷ*. « Vereor ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem, in qua visio pacis cernitur, quem conterit Dominus quando irascitur et indignos nos suo judicat pane. Atque utinam saltem in pondere eum et sollicitudine mereamur accipere, et arentem linguam nimia siccitate extremus Lazari digitus irroret. Deficiente aut in pane et aqua Ecclesiae, corruet vir contra fratrem suum. » S. Jérôme.

17. — *Deficientibus...* Lam., ii, 42, 49. Cfr. Is., iii, 4, 5, 6. — *Corruat unusquisque*

*ad fratrem suum*. Litt. : « Il languira, desséché chera. » Chacun cherche en vain chez son prochain un secours qu'il ne peut lui donner. — *Contabescant*, qu'ils meurent de faim et de soif. — *In iniquitatibus suis*, à cause de leurs péchés, comme Lévi., xxvi, 39.

CHAP. V. — 1. — *Gladium acutum*, tout instrument coupant ou tranchant, Jos., v, 3. — *Radentem pilos*, *הרער הגלבים*, « rasoir des barbiers »; ce second mot ne se lit qu'ici. — *Duces per caput... et per barbam*. Se raser la tête était un signe de deuil, Job, i, 20; Jér., xli, 5; xlvi, 37, et d'opprobre, II Rois, x, 4, 5, et était défendu aux prêtres, Lévi., xxi, 5, sans doute à cause de cette signification. Suivant Théodoret, le rasoir signifie la force des ennemis; la perte des cheveux et de la barbe, la privation de la beauté et de l'honneur. « Quomodo in caesarie et barba pulchritudinis ac virilitatis indicium est, quæ si radantur, sœda nuditas apparet, et universi corporis pars extrema, atque ut ita dicam emortua, in capillis atque pilis est; ita Jerusalem et populus ejus emortuus, et a vivo Dei corpore separatus, fami ac pestilentiae, et a cœdi, et gladio, captivitati ac dispersioni

2. Tertiam partem igni combures in medio civitatis, juxta completionem dierum obsidionis; et assumes tertiam partem, et concides gladio in circuitu ejus; tertiam vero aliam disperges in ventum, et gladium nudabo post eos.

3. Et sumes inde parvum numerum; et ligabis eos in summitate pallii tui.

4. Et ex eis rursum tolles, et proicies eos in medio ignis, et combures eos igni; et ex eo egredietur ignis in omnem domum Israel.

2. Tu en brûleras un tiers dans le feu au milieu de la ville, immédiatement après l'accomplissement des jours du siège; tu prendras l'autre tiers et tu le couperas avec l'épée autour de la ville; le dernier tiers tu le disperseras au vent, et je tirerai l'épée après eux.

3. Puis tu en prendras un petit nombre, que tu lieras dans le bord de ton manteau.

4. Et de ceux-ci tu en prendras encore, et tu les jetteras au milieu du feu pour les y brûler; et il sortira de là un feu pour toute la maison d'Israël.

traditur. » S. Jérôme. — *Staterum ponderis*. Une balance; suivant quelques commentateurs, une balance très juste. — *Et dividas eos*, la barbe et les cheveux coupés.

2. — *Tertiam partem igni...* Le prophète donne lui-même l'explication de ce verset au v. 12. Au lieu de « tertiam », les LXX ont : τὸ τέταρτον. — *Combures*. La famine et la peste consomment en effet le corps comme un feu; Cfr. Lam., v, 40. — *In medio civitatis*, non pas dans Jérusalem, mais dans la ville dessinée sur la brique, et que le prophète a devant lui. — *Juxta... obsidionis*. Non quand Jérusalem sera assiégée réellement, mais quand les jours de la représentation du siège, indiqués dans le chapitre précédent seront accomplis. — *Concides gladio*. « Per gladium hostium incursum significavit et eas cœdes quas erant facturi. » Théodoret. — *In circuitu ejus*, autour de la brique qui représente Jérusalem. — *Tertiam... in ventum*. Les Juifs seront emportés de tous côtés par la catastrophe comme des cheveux ou des pailles que le vent disperse, Cfr. Is., xli, 16. — *Gladium nudabo post eos*. Ils seront toujours tremblants à la vue de l'ennemi qui les poursuivra. Kimchi rapporte ce passage aux Juifs qui s'enfuirent en Egypte avec Johanan, fils de Carée, Jér., xliii, 5-7.

3. — *Sumes inde*, du tiers qui doit être dispersé au vent. — *Parvum numerum... in summitate pallii tui*. Litt. « un peu dans le nombre et tu les lieras dans tes ailes », c'est-à-dire dans une des extrémités de tes vêtements; Cfr. Jér., ii, 34. LXX : τῆ ἀναβολῆ σου. Par là sont désignés, disent Jarchi, Kimchi, Ma'donat, les quelques Juifs qui, déportés à Babylone, conservèrent la vie; IV Rois, xxiv, 14; suivant Théodoret et Eichhorn, ce sont ceux qui obtinrent de Nabuchodonosor

la permission de demeurer en Judée, Cfr. Jér., lii, 12; pour S. Ephrem et S. Jérôme, ceux qui reviendront de l'exil à Jérusalem.

4. — *Ex eis rursum tolles...* Même parmi ce petit nombre, il y en aura qui seront consumés par le feu. On applique quelquefois ces paroles à la lutte qui se produisit entre Godolias et Ismael, Jér., xl et suiv. Il s'agit plus probablement ici de ceux qui, revenus de l'exil dans leur patrie, eurent dans leur postérité une destinée fatale. — *Ex eo*. LXX : ἐξ αὐτῆς, c'est-à-dire de la ville. Suivant d'autres, ce mot se rapporte au peuple; avec Prado, nous le rapportons au feu lui-même. — *Egredietur ignis...* Après ces mots et avant *in omnem*, les LXX intercalent : καὶ ἐρεῖ. Selon Théodoret, ce sont les malheurs qui frappèrent les Juifs sous Antiochus Epiphane. Mais, avec S. Jérôme, il vaut mieux y voir l'annonce et de ces revers et de la ruine finale de Jérusalem; « Machabæorum narrat historia quod quædam Judæorum se tradiderit Antiocho Epiphani, et eum ad populi persecutionem concitaverit, et multa alia quæ in eadem scribuntur historia et in Josephi voluminibus, præcipueque dissensionem Hircani et Alexandri, per quorum occasionem Cneius Pompeius cepit Jerusalem et Romanæ ditioni subdidit: posteaque sub Tito et Vespasiano urbs capta est, templumque subversum. Et post quinquaginta annos sub Ælio Hadriano usque ad solum incensa civitas ac deleta est, ita ut pristinum quoque nomen amisit. » S. Jérôme. Mais cette interprétation est, selon Kliefoth et Keil, entièrement opposée au but du texte, et il semble à ces auteurs tout à fait impossible de comprendre comment un jugement d'extermination contre tout Israël peut se trouver renfermé dans le fait qu'un petit nombre des Israélites disper-

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est cette Jérusalem que j'ai placée au milieu des nations, et qui est entourée des autres pays.

6. Elle a méprisé mes préceptes au point d'être plus impie que les nations, et elle a violé mes lois plus que les pays qui l'entourent. Car ils ont rejeté mes ordonnances et ils n'ont point marché dans mes préceptes.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez dépassé les nations qui sont autour de vous, et que vous n'avez pas marché dans mes préceptes, que

5. Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem, in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.

6. Et contempsit judicia mea, ut plus esset impia quam gentes : et præcepta mea ultra quam terræ quæ in circuitu ejus sunt ; judicia enim mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Quia superastis gentes quæ in circuitu vestro sunt, et in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, et juxta judicia

sés par le vent est sauvé, et que de ceux qui sont sauvés une partie est encore consumée par le feu. Aussi concluent-ils qu'il s'agit ici d'un feu purifiant l'ensemble d'Israël, et grâce auquel ce qui reste du peuple est, comme Isaïe l'a déjà prédit, VI, 42 et suiv., converti en une sainte semence. Le feu ne détruit pas seulement, il purifie aussi, et c'est pour allumer un feu de ce genre que le Christ est venu sur terre, Luc, XII, 49 ; c'est l'effet produit sur toute la maison d'Israël ; VI, 8-10, où est annoncée la conversion du reste d'Israël dispersé parmi les nations, confirme cette vue. Schrøder la repousse et fait remarquer que le feu symbolise toujours le jugement de la colère divine, Jér., IV, 4 ; Soph., III, 8, etc.

5. — Vient maintenant l'explication de l'image contenue dans les quatre versets précédents. — *Ista*, cette ville gravée sur la brique, et non pas, avec Hævernîck, telle est la destinée de Jérusalem. **אֲנִי**, est placé devant un nom dans le sens de « celui-ci », comme Exod., XXXII, 4. — *Jerusalem... posui eam*. Pour faire paraître davantage la culpabilité de Jérusalem, les reproches s'ouvrent par la mention de la position élevée que Dieu lui avait assurée. Impossible d'admettre l'explication de Maldonat : Dieu a dispersé Jérusalem, c'est-à-dire, ses habitants, en captivité au milieu des nations païennes. Le sens de ces mots nous paraît tout différent. Dieu avait placé cette ville au milieu des peuples, et en avait fait, pour ainsi-dire, le point central de la terre. non pas que cela doive se prendre, avec Hitzig et Currey, au sens géographique, Cfr. cependant Ezéch., XXXVIII, 42 et Ps. LXXIII, 42 : ou, avec Calvin et Hævernîck, dans un sens purement figuré, et comme si cette ville avait reçu plus de

bénédictions que les autres ; il faut l'entendre, avec Kliefoth, Keil, Schrøder, dans un sens historique : Jérusalem est la ville dans laquelle Dieu a établi le trône de sa grâce ; c'est d'elle que sortiront une loi et des préceptes pour toutes les nations, de façon que le salut du monde tout entier s'accomplisse, Is., II, 2, et suiv., Mich., IV, 4 et suiv., Jean, IV, 22. — *Et in circuitu ejus terras*. Les nations étaient autour de Jérusalem, afin qu'elle leur fit connaître le vrai Dieu et leur servit d'exemple.

6. — Au lieu de *c'la*, Jerusalem, « gentium circa se positarum impietatem secuta, vicit etiam ipsas in scelere suo. » S. Jérôme. — *Et contempsit... quam gentes*. Cfr. II Paral., XXXIII, 9. **וְהָיָה אֲתֵרֶשֶׁתִּי לְרִשְׁתָּהּ**. Ces mots, selon Jarchi et de Wette, doivent se traduire : « elle a changé mes lois en impiété » ; selon Rosenmüller, Maurer, Keil, etc. « elle a fait rébellion contre mes lois avec impiété. » LXX : **Καὶ ἐπειτα...** — *Judicia mea*, la loi de Dieu, Cfr. Is., XLII, 4, 3, 4, LI, 4.

7. — *Quia superastis*, **הַבְּנִינִים** ; de toutes les traductions qu'on a données de ce mot, la plus probable est celle de « être farieux », c'est-à-dire, se révolter contre Dieu ; Cfr. Ps., II, 4 ; **הַבְּנִינִים**, infinitif de **הִבִּין**. Littéralement, le premier membre de phrase doit se traduire : « parce que vous vous êtes révoltés plus que les peuples qui sont autour de vous. » LXX : **ἀνὸς ὧν ἢ ἀπορρηγῆ ὑμῶν ἐκ τῶν ἐθνῶν**. — *Juxta judicia gentium... non estis operati*. Vous n'avez pas montré pour votre Dieu la fidélité que les nations païennes ont pour leurs idoles : elles ne les changent pas, tandis que les Juifs ont remplacé Jéhovah par des faux dieux ; Cfr. Jér., II, 11. Il n'y a pas de contradiction entre ce passage et XI, 42, où le prophète reproche à Israël d'a-

gentium quæ in circuitu vestro sunt, non estis operati.

8. Ideo hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ipse ego faciam in medio tui judicia in oculis gentium :

9. Et faciam in te quod non feci, et quibus similia ultra non faciam, propter omnes abominationes tuas.

10. Ideo patres comedent filios in medio tui, et filii comedent patres suos, et faciam in te judicia, et ventilabo universas reliquias tuas in omnem ventum.

11. Idcirco vivo ego, dicit Domi-

vous n'avez pas suivi mes ordonnances, que vous n'avez pas agi selon les peuples qui vous entourent,

8. C'est pour cela que le Seigneur Dieu a dit : Voici que je viens à toi et j'exécuterai moi-même au milieu de toi mes jugements à la vue des nations,

9. Et je ferai en toi ce que je n'ai pas fait et que je ne ferai plus jamais, à cause de toutes tes abominations.

10. Ainsi des pères mangeront leurs fils au milieu de toi, et des fils mangeront leurs pères. J'exécuterai parmi toi mes jugements, et je disperserai à tous les vents tout ce qui restera de toi.

11. Par ma vie, dit le Seigneur

voir agi selon les lois des païens, et par conséquent, il n'est pas nécessaire de supprimer ici la négation לא, comme font Ewald et Hitzig, avec quelques manuscrits hébreux et la Peschito. — *Judicia gentium*, בּוֹשְׁפֵי הַגּוֹיִם, a. dit Keil, un double sens : les païens ont des lois opposées à celles de Dieu, mais ils en ont aussi qui ont leur racine dans la loi de Dieu gravée au fond de leur cœur. L'obéissance à celles-ci est bonne et louable, l'obéissance à celles-là est mauvaise et condamnable. Israël qui a méprisé la loi de Dieu, a suivi les lois mauvaises et coupables des païens et a négligé d'observer leurs bonnes lois.

8. — *Ideo*. A cause de ces crimes le jugement est prononcé. — *Ecce ego ad te*. Lit. « Me voici contre toi », ce que le Targum explique bien : « J'envoie ma colère contre toi ». Cfr. Amos, vii, 9, Apoc., ii, 5. — *Ego... ipse ego*. Répétition emphatique : c'est moi, moi que vous croyiez endormi, mais qui règne toujours et qui punis toujours le péché, c'est moi qui vais vous punir. — *Faciam... judicia in oculis gentium*. Cfr. Jér., i, 45. Israël devait être un modèle pour les païens ; comme il ne l'a pas été, Dieu va le punir de manière que les nations en soient frappées et y trouvent une preuve de la justice divine en même temps qu'un avertissement.

9. — *Quod non feci*, ce que je n'ai pas fait dans les nations étrangères ; Cfr. Lam., iv, 6. — *Quibus similia ultra non faciam*. Cela, dit Prado, n'est pas en opposition avec la prophétie de Notre-Seigneur. Matth., xxiv, 24, car les menaces que contient cet

endroit d'Ezéchiel peuvent très-bien s'appliquer aussi à la ruine suprême de Jérusalem sous Titus. Les Juifs, de retour de la captivité, continuèrent à pécher, et leur plus grave crime fut leur haine contre le Messie, qui fut punie comme rien ne l'avait jamais été sur terre. Kliefoth et Keil réfutent cette assertion admise par Fairbairn. Il n'y a pas selon eux allusion à la prise de Jérusalem sous Titus, parce que, disent-ils, les Juifs n'étaient plus alors le peuple de Dieu.

10. — *Ideo... patres suos*. Allusion aux paroles de Moïse, Lev., xxvi, 29 ; Deut., xxviii, 53 ; mais la menace est encore aggravée ici par les derniers mots : les fils mangeront leurs pères ; Cfr. IV Rois, vi, 28 ; Jér., xix, 9 ; Lam., ii, 20, iv, 10 ; Bar., ii, 3. « Possumus patres qui comederint filios, et filios qui comederint patres, non solum in Babylonia, sed et in Romana obsidione intelligere. » S. Jérôme. — *Ventilabo...* Le peuple sera dispersé de tous les côtés du monde, et n'aura plus ni état ni gouvernement ; Cfr., Os., iii, 4. Cette métaphore empruntée au vannage du blé se retrouve plus bas, xii, 14, xvii, 21 ; Cfr. Jér. xlix, 32, 36. L'oracle s'applique d'abord au siège babylonien et ensuite à l'exil qui suivit le siège de Titus.

11. — *Vivo ego*. Le plus solennel des serments : ce que je dis est aussi vrai qu'il est vrai que je suis le Dieu vivant ; Cfr. Nomb., xiv, 24, 28, Deut., xxxii, 40. — *Sanctum meum violasti*. LXX : τὰ ἁγία μου. Les Juifs ont violé le sanctuaire, lorsque Manassé, dit Théodoret, y a placé des idoles, IV Rois, xxi, 4, 5, 7. Selon d'autres commentateurs,

Dieu, parce que tu as violé mon sanctuaire par tous tes crimes et par toutes tes abominations, moi aussi je te briserai, mon œil te verra sans pitié, et je n'aurai pas de compassion.

12. Un tiers des tiens mourra de la peste et sera consumé par la faim au milieu de toi; un autre tiers tombera sous le glaive dans tes environs, et le dernier tiers je le disperserai à tous les vents, et je tirerai l'épée contre eux.

13. Ma fureur se satisfera, j'assouvirai mon indignation sur eux, je me consolerais ainsi; et ils sauront que, moi le Seigneur, j'ai parlé dans ma colère, quand mon indignation se sera satisfaite contre eux.

14. Je te réduirai en désert, tu seras l'opprobre des nations qui

nus Deus: Nisi pro eo quod sanctum meum violasti in omnibus offensionibus tuis, et in cunctis abominacionibus tuis; ego quoque confringam, et non parceret oculus meus, et non miserebor.

12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui; et tertia pars tui in gladio cadet in circuitu tuo; tertiam vero partem tuam in omnem ventum dispergam, et gladium evaginabo post eos.

13. Et complebo furorem meum, et requiescere faciam indignationem meam in eis, et consolabor; et scient quia ego Dominus locutus sum in zelo meo, cum implevero indignationem meam in eis.

14. Et dabo te in desertum et in opprobrium gentibus quæ in circuitu

il s'agit seulement des préceptes de la loi, enfreints par Israël. — *In omnibus... abominacionibus tuis*, les idoles sont désignées de cette manière, III Rois, xi, 5, 7; IV Rois, xxiii, 43, etc. — *Ego quoque confringam*. Je briserai toutes tes idoles, dit S. Jérôme, אֲנִי יִבְרֵאֲנִי. Selon Rosenmüller, Maurer, Keil, etc. il faut sous-entendre עֵינִי, mon œil, et traduire: « Je retirerai mon œil de toi, c'est-à-dire: je cesserai d'avoir soin de toi »; Cfr. Job, xxxvi, 7. Suivant Schrøder, etc.: parce que tu as souillé le temple, je te priverai de ce noble ornement de ta cité. Plusieurs manuscrits ont אֲנִי, correction qui n'est pas nécessaire. LXX: ἀπόσομαί σε. — *Non parceret oculus meus*. Cfr. Deut., vii, 16, xiii, 8, III Rois, xxiv, 41. Mon œil, c'est-à-dire, ma volonté exprimée par mon regard, n'épargnera pas Jérusalem; V. plus bas, vii, 4, 9, viii, 18. Le Targum, « ma parole n'épargnera pas ». — *Non miserebor*. « Quia misericordiam meam non mereris », S. Jérôme. Ce Père, appliquant ce verset à l'Eglise, à ses chefs et à ses prêtres, qui se négligeraient dans l'accomplissement de leurs devoirs, dit: « magistris et sacerdotibus qui non egerint diligenter, posset Deus quotidie dicere: *Quia sancta mea violastis...* De quo contra pastores hic idem propheta plenius loquitur (infra, xxxiv), quod lanis ovium operiantur et lacte vescantur et caseo, et fractum pecus ac morbidum non requirant. »

12. — *Tertia pars tui*. LXX, comme au §. 2, τὸ τέταρτον σου. Le prophète donne ici

l'explication des paroles symboliques contenues dans le §. 2. Cfr. aussi Jér., xv, 7, xvi, 4. LXX, 17.

13. — *Et complebo furorem meum*. Litt., « Et ma colère sera comblée », c'est-à-dire, elle sera exercée pleinement contre les Juifs. Cfr. plus bas, vii, 8. — *Requiescere faciam indignationem meam in eis*. Je les aurai punis de telle manière que ma colère se calmera. Ce sens, suivi par Maldonat, Keil, etc., semble préférable à celui qu'admet Rosenmüller. ma colère s'arrêtera sur eux et ne passera pas vite; plus bas, xvi, 42, xxi, 22. — *Et consolabor*. Les LXX ainsi que l'arabe omettent ces mots. Cette vengeance aura satisfait la justice de Dieu; Cfr. Is., i, 24, et Deut., xxviii, 63. — *Et scient*, LXX, καὶ ἐπιγνώσῃ. « Et scient non illi qui consumpti sunt fame et pestilentia, nec qui gladio ceciderunt in circuitu urbis, sed illi qui dispergentur in omnem ventum; aliorum mortibus, suisque miseriis sentient iratum Deum, quoniam clementem sentire noluerunt. » S. Jérôme. — *Quia... locutus sum in zelo meo*. Dieu, pour venger l'injure qui lui a été faite, a porté un décret irrévocable et sanglant. — *Cum implevero...* en donnant un libre cours à sa vengeance et en ne la différant plus.

14. — *Dabo te*. Le discours revient du peuple à Jérusalem. — *In desertum*, Cfr. plus bas, xxxv, 8; Lévi., xxvi, 31 et 33; Jér., vii, 34 et Lam., ii, 1 et suiv. — *In opprobrium... in circuitu tuo sunt*; Cfr. Jér., xxiv, 9. Les LXX remplacent ces mots par

tuo sunt, in conspectu omnis prætereuntis.

15. Et eris opprobrium et blasphemia, exemplum et stupor in gentibus quæ in circuitu tuo sunt, cum fecero in te judicia in furore, et in indignatione, et in increpationibus iræ.

16. Ego Dominus locutus sum : Quando misero sagittas famis pessimas in eos ; quæ erunt mortiferæ, et quas mittam ut disperdam vos ; et famem congregabo super vos, et conteram in vobis baculum panis.

*Supr.* 4, 16; *Infr.* 14, 13.

17. Et immittam in vos famem, et bestias pessimas usque ad interuersionem; et pestilentia, et sanguis transibunt per te, et gladium inducam super te; ego Dominus locutus sum.

t'entourent, aux yeux de tous les passants.

15. Tu seras l'opprobre, la risée, l'exemple et l'étonnement des peuples qui t'environnent, quand j'aurai exécuté contre toi mes jugements dans ma fureur, dans mon indignation et dans l'effusion de ma colère.

16. Moi le Seigneur j'ai dit : Quand je lancerai contre eux les flèches terribles de la famine qui seront mortelles, et que je lancerai pour te perdre, quand j'augmenterai la famine contre toi, et que je briserai chez toi la force du pain ;

17. Je t'enverrai aussi la famine et les bêtes les plus féroces pour t'exterminer; la peste et le sang passeront dans ton sein, et je dirigerai le glaive contre toi. C'est moi, le Seigneur, qui l'ai dit.

καὶ τὰς θυγατέρας σου κύκλω σου. — *In conspectu omnis prætereuntis*, Lam., II, 45 et suiv.

15. — *Et eris*. Keil, etc., abandonnent les anciennes versions et traduisent à la 3<sup>e</sup> personne : « elle sera. » Avec Rosenmüller, etc., nous conservons la traduction de la Vulgate et des LXX, que rien dans le texte ne combat. — *Exemplum*, un exemple de châtement qui apprendra aux autres nations à ne plus pécher. — *Stupor*, à cause des grandes calamités qui atteindront Jérusalem. Cfr. Jér., XIX, 8. — *Cum fecero... judicia*. V. plus haut, 7. 8. — *In increpationibus iræ*: ce ne sera plus un père qui châtie pour corriger, mais un ennemi qui détruit le vaincu. — *Ego Dominus locutus sum*. « Est enim declaratio personæ sufficientis ad ostendendam veritatem ». Théodoret.

16. — *Sagittas famis pessimas*. Ce dernier mot est omis par les LXX. Parmi les châtements à venir, la famine est ici spécialement prédite. Comme elle est envoyée par le Sei-

gneur, ses effets sont comparés à des flèches lancées par un arc, Cfr. Deut., XXXII, 23, 42; Lam., III, 42, 43. — *Ut disperdam vos*. Litt. « Pour vous perdre. » — *Congregabo*, litt. « j'ajouterai », c'est-à-dire, j'augmenterai la famine. — *Baculum panis*, v. IV, 16.

17. — *Bestias pessimas*. Suivant Théodoret et Hengstenberg, ce sont les païns et les ennemis qui sont désignés ainsi; Cfr. Dan., VII, 4; Is., LVI, 9; Jér., XII, 9. Mais il est plus simple de l'entendre avec S. Jérôme, dans un sens littéral, et de voir ici l'annonce de l'état désolé où sera réduite la Judée; Cfr. xxxiv, 28; Exod., xxiii, 29; Deut., xxxii, 24; IV Rois. xvii, 25. — *Usque ad interuersionem*,

וְשִׁבְרָן. « et elles te priveront d'enfants. » — *Pestilentia et sanguis* ne font qu'une seule menace. — *Gladium*, peut être la guerre civile. Quatre châtements sont donc annoncés : la famine, les bêtes féroces, la peste, le glaive, comme plus bas, XIV, 19. Le nombre quatre est significatif comme XIV, 21. — *Ego Dominus*. V. plus haut, 7. 15.

## CHAPITRE VI

Prédiction de la destruction des villes et des hauts lieux d'Israël, à cause de l'idolâtrie du peuple (1-7). — Quelques restes du peuple seront dispersés parmi les nations (vv. 8-13).

1. Et la parole de l'Éternel me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne ta face vers les montagnes d'Israël, prophétise contre elles.

3. Et dis-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux rochers, et aux vallées : Je dirigerai l'épée contre vous, et je détruirai vos hauts-lieux,

4. Je ruinerai vos autels ; vos statues seront brisées, et je jetterai vos morts devant vos idoles.

5. J'étendrai les cadavres des fils d'Israël devant vos idoles, et je disperserai vos os autour de vos autels.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens ;

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad montes Israel, et prophetabis ad eos ;

3. Et dices : Montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus, et collibus, rupibus, et vallibus : Ecce ego inducam super vos gladium, et disperdam excelsa vestra.

*Infr.* 36, 1.

4. Et demoliar aras vestras, et confringentur simulacra vestra ; et dejiciam interfectos vestros ante idola vestra.

5. Et dabo cadavera filiorum Israel ante faciem simulacrorum vestrorum ; et dispergam ossa vestra circum aras vestras.

3° Jugement contre les endroits consacrés à l'idolâtrie et les idolâtres, vi.

CHAP. VI. — 1. — *Factum est...* Le Targum interprète ainsi ces paroles : « Et la parole de la prophétie me vint du Seigneur. » Cfr. III, 46.

2. — *Pone faciem tuam, tourne-toi.* — *Ad montes Israel.* Quelques commentateurs pensent que ces mots désignent la Judée et tout le pays d'Israël, rempli de montagnes, Deut., III, 25, XI 41 ; mais S. Jérôme et la plupart des interprètes pensent qu'on mentionne ici les montagnes, parce que c'est là surtout qu'on adorait les idoles ; Cfr. Is., LVII, 4 et suiv., Jér., II, 20, III, 6, Os., IV, 13. Ce n'est qu'une partie pour le tout, car le v. 3 ajoute les collines, les rochers et les vallées, où on pratiquait aussi l'idolâtrie.

3. — *Rupibus et vallibus.* Litt. « aux torrents et aux vallées ». V. sur les sacrifices qu'on y offrait aux faux dieux. Is., LVII, 5, 6 ; IV Rois. XXIII, 10 ; la vallée de Hinnom est particulièrement célèbre, Jér., VII, 31, XXXII, 35. Cette juxtaposition de montagnes et de collines, de lits de torrents et de vallées, se re-

trouve, XXV, 8 ; XXXVI, 4, 6 ; l'opposition entre montagnes et vallées se voit aussi, XXXII, 5, 6, et XXXIV, 43. Les vallées étaient couvertes d'arbres et de bosquets à l'ombre desquels on pratiquait surtout le culte d'Astarté. L'annonce de leur destruction se rattache à la menace du Lévi., XXVI, 30, qu'Ezéchiel développe ici. Keil. — *Gladium*, c'est-à-dire, l'ennemi, la guerre. — *Excelsa*, בְּבוֹתָ V. la note sur Jér., VII, 31 ; Cfr. Lev., XXVI, 30, et III Rois, III, 3.

4. — *Et demoliar.* Litt. : « Et seront détruits. » — *Aras vestras*, les autels où vous sacrifiez aux idoles. — *Simulacra*, הַבְּנִיִּים, piliers ou statues de Baal, qui lui étaient dédiés comme au dieu-soleil, Baal Hamman ; V. Is., XVII, 8. — *Idola vestra*, גְּדֻלִּים, de גָּדַל, « excrément, fumier », nom donné par dérision aux idoles. Ce mot n'a pas le sens de monuments de pierre que lui donne Hævernick.

5. — *Et dabo... vestrorum.* Cfr. Lev., XXVI, 30. Au temps de S. Jérôme, ces mots n'étaient pas dans les LXX. — *Dispergam... aras vestras.* Vos ossements souilleront ainsi

6. In omnibus habitationibus vestris, urbes desertæ erunt, et excelsa demolientur, et dissipabuntur; et interibunt aræ vestræ, et confringentur; et cessabunt idola vestra, et conterentur delubra vestra, et delebuntur opera vestra.

7. Et cadet interfectus in medio vestri; et scietis quia ego sum Dominus.

8. Et relinquam in vobis eos qui fugerint gladium in gentibus, cum dispersero vos in terris.

9. Et recordabuntur mei liberati vestri in gentibus ad quas captivi ducti sunt; quia contrivi cor eorum fornicans et recedens a me; et oculos eorum fornicantes post idola sua; et displicebunt sibimet super malis quæ fecerunt in universis abominationibus suis.

10. Et scient quia ego Dominus

6. Partout où vous habitez, les villes seront désertes, les hauts-lieux détruits et ravagés, vos autels tomberont et seront brisés, vos idoles ne seront plus adorées, vos temples seront abattus, et tous vos ouvrages seront effacés.

7. Les morts tomberont au milieu de vous, et vous saurez que je suis le Seigneur.

8. J'en laisserai parmi vous qui auront échappé au glaive, parmi les nations, quand je vous aurai dispersés à travers le monde,

9. Et ceux d'entre vous que j'aurai délivrés se souviendront de moi parmi les nations où ils auront été emmenés captifs, car je briserai leur cœur prostitué et apostat et leurs yeux qui s'étaient corrompus pour les idoles; et ils seront dégoûtés des maux qu'ils auront faits dans toutes leurs abominations.

10. Ils sauront que moi le Sei-

les idoles que vous adoriez et que vous considérez comme sacrées.

6. — *In omnibus habitationibus vestris.* Ces mots que la Vulgate rapporte au verset précédent, se joignent plus facilement aux paroles qui suivent. Le sens est : Partout où vous habitez, les villes seront désertes. L'idolâtrie sera entièrement détruite, puisqu'il n'y a plus personne pour s'y adonner. — *Et excelsa demolientur.* LXX : ἄνω ἐξολοθρευθή τὰ θυσιαστήρια ὑμῶν. « Per quæ occasio nobis datur, spiritualem magis intelligentiam sequi, ut urbes hæreticorum, quæ interpretantur Ecclesiæ, et excelsa superbiam eorum, et aræ perversorum dogmatum confringantur, et idola pereant, quæ de suo sibi corde simularant, et conterantur delubra, non templa, quæ contra templum Domini surrexerant. » S. Jérôme. — *Delubra,* הרבנוים, que S. Jérôme a traduit plus haut par « simulacra. »

7. — *Interfectus* a un sens collectif et désigne tous les Juifs qui auront été tués. — *Scietis quia ego sum Dominus.* Les Juifs reconnaîtront alors la vanité des idoles et la folie qu'ils ont faite en quittant Jéhovah pour les suivre. Cfr. Is., xxxvii, 20.

8. — Ceux que Dieu dans sa miséricorde aura épargnés seront exilés parmi les païens; Cfr. v, 2, 12, xii, 46, xiv, 22, Jér., xlv, 28.

— *Relinquam.* הוחרתי, qu'Ewald déclare

inexplicable et remplace par דברתי, « j'ai parlé », en le rattachant au verset précédent, est à conserver, avec les anciennes versions; la préservation d'un reste d'Israël paraîtra en ceci qu'il y en aura quelques-uns qui auront échappé au glaive. Ce verset est comme la préface du verset suivant.

9. — *Liberati vestri,* ceux qui auront échappé au glaive, les survivants. — *Quia contrivi cor.* Prétérit pour le futur. Je les ferai se repentir; c'est ce que signifie un cœur brisé. Ps. xxxv, 4, 9, lvi, 19, cxlviii, 3, Is., lvii, 45. La longue captivité qu'ils subiront leur fera comprendre leur péché et se repentir. LXX : « J'ai juré contre leur cœur. » — *Fornicans et recedens a me.* L'idolâtrie est souvent appelée fornication dans la Bible. Lévit., xvii, 7, xx, 5, 6, Deut., xxxi, 46, Jug., ii, 17, etc. — *Oculos.* Outre le cœur, Dieu frappera aussi les yeux, parce que ce sont les sens extérieurs qui ont conduit le cœur au péché. — *Post idola sua.* LXX ὀπίσω τῶν ἐπιτηδεύματων αὐτῶν. — *Displicebunt sibimet.* Ils se condamneront eux-mêmes pour leurs péchés passés; Cfr. Lévit., xxvi, 39-45, Job, xlii, 6; I Cor., xi, 34. LXX : « et ils se feront des incisions au visage. »

10. — Cfr. v, 7 et 13. Cette conversion des exilés fournira la preuve que Dieu n'a pas parlé en vain; ce n'est pas non plus sans

gneur, je n'ai pas parlé en vain en leur annonçant tous ces malheurs.

11. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Bats des mains et frappe du pied, et dis : Hélas ! à cause des abominables méchancetés de la maison d'Israël, parce qu'ils tomberont sous le glaive, la famine, et la peste.

12. Celui qui est loin mourra de la peste, celui qui est près tombera sous le glaive, celui qui sera épargné et assiégé mourra de faim, et je satisferai contre eux mon indignation.

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, quand vos morts seront étendus au milieu de vos idoles, autour de vos autels, sur toutes vos collines élevées et sur tous les sommets de vos verdoyantes montagnes, sous les arbres, et sous les chênes touffus, là où ils ont brûlé l'encens odorant pour leurs idoles.

14. J'étendrai ma main contre

non frustra locutus sum, ut facerem eis malum hoc.

11. Hæc dicit Dominus Deus : Percute manum tuam, et allide pedem tuum, et dic : Heu, ad omnes abominaciones malorum domus Israel; quia gladio, fame et peste ruituri sunt.

12. Qui longe est, peste morietur; qui autem prope, gladio corruet; et qui relictus fuerit et obsessus, fame morietur; et complebo indignationem meam in eis.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum fuerint interfecti vestri in medio idolorum vestrorum, in circuitu ararum vestrarum, in omni colle excelso, et in cunctis summitatibus montium, et subtus omne lignum nemorosum, et subtus universam quercum frondosam, locum ubi accenderunt thura redolentia universis idolis suis.

14. Et extendam manum meam

raison qu'il les a punis, mais pour amener cette conversion. « Qui (Deus) idcirco infert tribulationem. quæ patientibus perniciose videtur et pessima, ut ad poenitentiam convertantur ». S. Jérôme.

11. — *Percute... pedem tuum.* En signe de douleur et d'indignation; Cfr. *xxi*, 19, *xxii*, 13, Nomb. *xxiv*, 40. — *Et dic Heu!* *PN*, exclamation qu'on ne rencontre qu'ici et *xxi*, 20. *LXX* : καὶ εἰπὼν: εὗγε, εὗγε. — *Abominaciones malorum.* *LXX* : βδελύμασιν. Non seulement les péchés, mais les châtimens de ces péchés excitent la tristesse et la compassion du prophète.

12. — La dépravation a été si grande que tous seront exterminés, et que personne n'évitera le jugement. — *Qui longe est,* celui qui est loin, soit de son pays, soit de l'ennemi, et qui aura émigré dans l'intention de fuir le danger. — *Qui autem prope,* celui que l'ennemi serre de près. Les *LXX* intervertissent l'ordre et mettent ἐν ἄσπερα d'abord, puis ἐν θανάτῳ au second membre de phrase. — *Qui relictus fuerit,* celui que la peste aura épargné. — *Et obsessus,* *רַב־צָרִי*, celui qui est conservé, près rivé, celui que l'épée n'aura pas atteint. Le sens de la Vulgate, qui est

aussi celui du Targum et des *LXX*, est accepté par Hitzig. — *Complebo...* V. v. 13.

13. — *Scietis quia ego Dominus.* V. plus haut, *xx*, 7 et 10. La vengeance que le Seigneur tirera des idolâtres. Cfr. *xx*, 5 et 6, montrera sa toute-puissance. — *Interfecti vestri.* *LXX* : τοὺς τραυματίας ὑμῶν. — *In omni... summitatibus montium.* On sait que les anciens avaient l'habitude de rendre à leurs dieux un culte sur les montagnes, dans la persuasion que ces endroits étaient plus près du ciel, comme dit Tacite, *Ann.* *xiii*, 57. Cfr. Nomb. *xxii*, 41, *xxiii*, 14, 28, II Par., *xxi*, 41. — *Subtus omne lignum nemorosum.* Litt., « sous tout arbre vert. » V. plus bas, *xx*, 28. L'ancien Testament indique souvent ce fait. Deut., *xii*, 2. IV Rois, *xvi*, 4, *xxi*, 3, *Is.*, *xvii*, 8, *xviii*, 9. — *Subtus... quercum frondosam.* Litt., « sous tout thérébinthe épais de feuilles. » Les *LXX*, que consultant S. Jérôme, n'avaient pas ces mots. Cfr. *Os.* *iv*, 13. — *Thura redolentia,* *רִיחַ נִיחָה*, *LXX*, qui rendent mieux l'hébreu que ne se fait la Vulgate : ὁσμὴν εὐωδίας. Cfr. *Gen.* *viii*, 21. *Lév.*, *i*, 9. Ce qui devait être réservé pour Dieu, d'après la loi, est offert à toutes les idoles.

14. — *Extendam manum meam,* jo les pu-

super eos; et faciam terram desolatam, et destitutam a deserto Deblatha in omnibus habitationibus eorum; et scient quia ego Dominus.

eux, et je rendrai leur pays désolé et abandonné depuis le désert de Deblatha, dans tous les lieux où ils habitent; et ils sauront que je suis le Seigneur.

## CHAPITRE VII

Le pays de Juda, à cause de ses crimes, va être frappé d'une extrême désolation (vv. 4-18). — Les richesses du peuple ne le sauveront pas parce qu'ils les ont consacrées à l'idolâtrie (vv. 19-21). — Deuil universel, mais inutile, parce que la colère de Dieu est à son comble (vv. 22-27).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus terræ Israel: Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ.

3. Nunc finis super te, et immit-

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Et toi, Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu à la terre d'Israël: La fin vient, elle vient la fin sur les quatre coins du pays.

3. Ta fin est maintenant arri-

nirai. Locution fréquente dans la Bible; Cfr. Ps. cxxxvii, 7, Act., xiii, 44. — *Faciam...* *destitutam*, Cfr. v, 14, Jér., vi, 8. — *A deserto Deblatha*. כִּי־דָבַר דְּבִלְתָּה, se traduit de trois manières: depuis le désert de Deblatha, LXX. Vulgate, Rosenmüller; — depuis le désert jusqu'à Deblatha, Maldonat; — plus que le désert de Deblatha, Keil, Schröder. La correction proposée par S. Jérôme, « Reblatha », et adoptée par J. D. Michaelis, a contre elle toutes les anciennes versions, et le fait que Riblah, IV Rois, xxiii, 33, ne forme pas la limite nord de la Palestine, mais est en dehors de cette frontière dans le pays d'Emath. Nous ne connaissons pas, il est vrai, de désert de Deblatha; mais nous pouvons identifier Deblatha avec le Deblathaim de Jér., xlviii, 22 et de Nomb. xxxiii, 46, ville mentionnée aussi dans l'inscription de Mesha sous le nom de Beth Diblathain, ligne 30, et qui était à la frontière du grand désert de l'Arabie. C'est à ce désert qu'Ezéchiel compare l'état futur de la Judée. Cette explication nous semble préférable à celle d'Hævernick, qui prend Deblatha pour un nom appellatif qui signifierait: désert de ruine, destruction; Cfr. Jér., li, 26, Joel, ii, 3. — *In omnibus...* Les endroits que les Israélites habitaient seront plus dévastés que le désert d'Arabie. — *Et scient...* vv, 7, 40, 42

## 4° Prédiction de la ruine d'Israël, vii.

Ce chapitre, dit Curey, est plutôt un chant funèbre qu'une prophétie. Ezéchiel se lamente sur l'approche du jour où le coup décisif va être frappé et où Jérusalem va devenir la proie du Chaldéen vainqueur. Si l'on admet que cette prophétie est du même temps que les précédentes, il ne resterait plus que quatre, peut-être même trois ans avant la ruine finale du royaume de Juda par Nabuchodonosor.

CHAP. VII. — 4. — Cfr. vi, 4.

2. — *Fili hominis*. Peut-être faut-il ici suppléer, comme le pense Rosenmüller. « tu diras. » ou « dis », qu'on lit dans les LXX. — *Finis*, Lam., iv, 48. La fin, ou la ruine, la désolation du royaume juif approche, ainsi que celle de Jérusalem, souillée par les crimes de ses habitants, le pays et la ville vont cesser d'être la terre de Dieu. — *Super quatuor plagas terræ*. Cfr. Is., xi, 42, Job, xxxvii, 3, où l'expression désigne toute la terre. Ici, il s'agit seulement de la Palestine comme Is., xxiv, 4, Matt. xxvii, 45.

3. — *Nunc finis super te*. Ta ruine approche. Les LXX ajoutent « habitant de la terre », qui ne se lit en hébreu qu'au v. 7. Depuis ce verset jusqu'au 13<sup>e</sup>, il y a du reste de nombreuses transpositions dans le grec,

vée. Je vais répandre ma fureur sur toi. Je te jugerai selon tes voies, et je placerai contre toi toutes tes abominations.

4. Mon œil ne t'épargnera pas et je n'aurai pas pitié, je te jugerai selon tes voies, et tes abominations seront au milieu de toi, et tu sauras que je suis le Seigneur.

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Voici la grande affliction, l'affliction arrive.

6. La fin vient, elle vient la fin ; elle se réveille contre toi, la voilà qui vient.

7. La ruine arrive sur toi, habitant du pays. Le temps arrive, il est proche le jour du carnage, et non de la gloire des montagnes.

tam furorem meum in te ; et iudicabo te iuxta vias tuas ; et ponam contra te omnes abominationes tuas.

4. Et non parces oculus meus super te, et non miserebor ; sed vias tuas ponam super te, et abominationes tuæ in medio tui erunt ; et scietis quia ego Dominus.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Afflictio una, afflictio ecce venit ;

6. Finis venit, venit finis, evigilavit adversum te ; ecce venit ;

7. Venit contritio super te, qui habitas in terra ; venit tempus, prope est dies occisionis, et non gloriæ montium.

comme S. Jérôme le reconnaît. — *Inmittam furorem meum in te*, v. 8. — *Judicabo te iuxta vias tuas*. Je te punirai comme tu le mérites ; double hébraïsme, dit Maldonat ; juger est pour punir, comme I Cor., II, 31, 32 : voies pour mœurs et actions, comme Prov., I, 31. — *Ponam... abominationes tuas*. Je ferai retomber tous tes péchés sur ta tête, je te châtierai à cause de toutes les abominations que tu as commises.

4. — *Non parces oculus meus*, v. 11, VIII, 18. Au lieu « de mon œil » le Targum met « ma parole ». — *Vias tuas ponam super te...* le châtement que ta mauvaise manière d'agir t'a mérité, v. 3. « Et vias, inquit, illius totiusque vitæ gressum, abominationesque et maculas ponam in medio ejus : ut ante oculos peccatricis quæ pro sanitate punitur, pristina peccata ponantur. Cumque hoc fecerit Dominus, scient qui cruciati sunt quod ipse sit Dominus. Hoc ipsum sonat et illud testimonium (Os., XII, 2) : Ulciscar Jacob secundum vias suas et iuxta adinventiones ejus reddam illi. » S. Jérôme. — *In medio tui erunt*. Elles seront publiquement manifestées.

5. — *Afflictio una*, litt. : un mal unique », tel qu'on ne peut lui en trouver de comparable ; Cfr. v, 9, Matt., XXIV, 21. La brièveté du style et les répétitions expriment l'agitation du prophète à la vue de toutes ces calamités.

6. — *Evigilavit adversum te*. Cfr. Ps. LXXVII, 65, 66. Il y a en hébreu une sorte de jeu de mots. הקץ הקיץ : Dieu, qui jusqu'ici paraissait dormir et ne pas s'inquiéter

de tes crimes, s'est éveillé tout d'un coup et jeté contre toi. Suivant Keil et Schræder, c'est la fin qui est éveillée ; cela paraît bien subtil ; Cfr. cependant Jér., I, 14, 12, Lam., I, 14. Les LXX omettent ce verset.

7. — *Venit contritio super te*. באה הצפירה אליך. Ce mot צפירה, qui ne se lit qu'ici, plus bas, v. 10, et Is., XXVIII, 5, est difficile à interpréter. S. Jérôme, qui ne dit pas sur quoi il fonde sa traduction, va nous donner le sens de plusieurs anciennes versions : « Venit contractio, (Maldonat dit que telle est la vraie leçon de la Vulgate), quam Aquila interpretatus est προσέκλιση, id est contemplationem et prospectionem, quam semper pavida tibi venire metuebas ; et quam interpretatus est Theodotio πλαγην, id est ordinem, contextumque malorum omnium ». Le Syriacque, confondant צפירה avec צפיר, le traduit par « bouc » qui est pour lui l'emblème de Nabuchodonosor. Cfr. Dan., VIII, 5, 8. Raschi, Kimeli, Hævernick, lui donnent le sens de matin ou d'aurore. Suivant Rosenmüller, il signifie l'approche, l'invasion des ennemis. Pour d'autres, il doit se traduire par couronne comme dans Is., I, c. et désigne l'approche de Nabuchodonosor. Selon Maldonat, cette couronne désigne la captivité prochaine. La plupart des modernes lui donnent la signification de destin, mal inévitable, et c'est en effet la plus convenable. — *Qui habitas in terra*, toi qui es encore paisible dans ta patrie. — *Dies occisionis*, litt., « le jour du tumulte », produit par l'invasion ennemie. — *Et non gloriæ montium*. Ce temps sera bien différent de celui où Juda se ré-

8. Nunc de propinquo effundam iram meam super te, et complebo furorem meum in te; et judicabo te juxta vias tuas, et imponam tibi omnia scelera tua;

9. Et non parces oculus meus, nec miserebor, sed vias tuas imponam tibi, et abominaciones tuæ in medio tui erunt; et scietis quia ego sum Dominus percutiens.

10. Ecce dies, ecce venit; egressa est contritio, floruit virga, germinavit superbia;

11. Iniquitas surrexit in virga impietatis; non ex eis, et non ex populo, neque ex sonitu eorum; et non erit requies in eis.

8. Maintenant je répandrai bientôt ma colère sur toi, et ma fureur se satisfera contre toi, et je te jugerai selon tes voies, et je te chargerai de tous tes crimes.

9. Mon œil n'épargnera pas et je n'aurai pas pitié, mais je te jugerai selon tes voies; tes abominations seront au milieu de toi, et tu sauras que c'est moi le Seigneur, qui frappe.

10. Voici le jour, il vient, la ruine apparaît; la verge a fleuri, l'orgueil a germé.

11. L'iniquité s'est élevée avec la verge de l'impénétrabilité, et elle ne vient pas d'eux, ni du peuple, ni de tout leur bruit; et ils n'auront pas de repos.

jouissait sur les hauts-lieux, en sacrifiant aux idoles. **היה**, traduit « gloriæ » par S. Jérôme, est ou une forme inusitée de **היה**, splendeur, gloire, ou plutôt un synonyme de **היה**, le cri joyeux des vendanges, Is., xvi, 40, Jér., xxv, 30, xlviii, 33. Les LXX ne parlent pas de montagnes, et traduisent ainsi, à partir de « venit tempus » : le jour est approché, sans troubles et sans douleurs. »

8. — *De propinquo*, c'est-à-dire dans peu de temps, immédiatement, Cfr. Deut., xxxii, 17. Job, xx, 5. — *Effundam iram meam super te*. « Si a quinto anno transmigracionis regis Jechoniæ, usque ad nonum annum regni Sedeciæ, quando venit Nabuchodonosor et obsedit Jerusalem, supputare voluerimus, tres anni erunt medii. Unde recte dicitur : Nunc de propinquo effundam iram meam super te. Nequaquam tibi ventura prædicam, nec comminabor quæ longè post futura sunt; nunc in te complebo furorem meum. » S. Jérôme. — *Complebo...* v, 43, vi, 42. — *Judicabo te...* plus haut. v. 3. — *Imponam tibi omnia scelera tua*. Même sens qu'au v. 3.

9. — *Non parces oculus meus*, v. 4. Tout ce verset en est une répétition; il n'y a qu'un mot ajouté : *Percutiens*. C'est Dieu lui-même qui tire vengeance des péchés.

10. — *Dies*, le jour du châtement. — *Contritio*, v. 7. — *Floruit virga*, pour frapper les Juifs. « Virga », **בטה**, est l'instrument de la punition; Cfr. Is., x, 5, où l'Assyrien est comparé à un bâton dont Dieu se sert pour frapper les coupables. — *Germinavit superbia*. Selon S. Jérôme et Théodoret, ces mots s'appliquent aux Israélites, dont l'orgueil a produit des châtements mérités; Cfr. Jér.,

xliv, 16, Prov., xi, 2; suivant Keil, etc., ils se rapportent à l'ennemi choisi pour punir Israël : les Chaldéens étaient en effet un peuple violent et orgueilleux, Jér., L, 31 et suiv., Hab., i, 6 et suiv. Le Targum dit : « Le dominateur a germé, l'impie est apparu ». Le Syriaque applique aussi ces mots au conquérant.

11. — *Iniquitas surrexit in virga impietatis*. Avec le Targum, Grotius, Rosenmüller, etc., nous donnons à ces mots ce sens : un ennemi inique se lève contre une tribu, **בטה**, impie, c'est-à-dire contre Juda. **בטה**, comme **בטה**, s'emploie en effet des tribus du peuple hébreu, Nomb. i, 49, Jos., xii, 29. Selon Keil, etc., la violence s'élève, avec le bâton mauvais, pour punir Israël. — *Non ex eis et non ex populo...* Cette puissance donnée aux Chaldéens ne viendra ni d'eux-mêmes, ni de la multitude de leur population, ni du bruit de leurs armées, mais de Dieu qui les a destinés à être le fléau de son peuple. Mais ce sens n'est guère adopté aujourd'hui; et on entend généralement ces mots des Israélites auxquels il ne restera rien, ni population, ni richesse. — *Ex sonitu*, **בטה**, des richesses et des possessions d'Israël. Suivant Hævernick, ce mot doit se traduire par anxiété, trouble; mais ce sens ne paraît pas fondé. — *Non erit requies in eis*. Dieu les châtera sans relâche. S. Jérôme a probablement lu **נה**. LXX : **δρακόνος**; mais **נה**, qui ne se lit qu'ici, vient selon les rabbins, de **נה**, se lamenter, et Kimchi l'explique ainsi : Il y aura tant de morts chez les Juifs que les quelques survivants ne pourront pleurer leurs morts et leur rendre les honneurs funèbres; Cfr. Jér., xvi, 4-7 et xxvii, 35. Maurer, Keil, etc., re-

12. Le temps vient, le jour approche : que celui qui achète ne se réjouisse pas ; et que celui qui vend ne s'afflige pas, car la colère atteindra tout le peuple.

13. Car celui qui vend ne rentrera pas dans ce qu'il a vendu, quand même il vivrait encore avec les vivants. Car la vision regarde tout le peuple et elle n'est pas révoquée, et l'homme ne trouvera pas d'appui dans l'iniquité de sa vie.

14. Sonnez de la trompette, que tous se préparent, mais personne ne va au combat, parce que ma colère s'étend sur tout le peuple.

15. Le glaive au dehors, la peste et la famine au-dedans. Celui qui est au champs mourra par le glaive ;

12. Venit tempus; appropinquavit dies; qui emit, non lætetur; et qui vendit, non lugeat; quia ira super omnem populum ejus.

13. Quia qui vendit, ad id quod vendidit, non revertetur, et adhuc in viventibus vita eorum; visio enim ad omnem multitudinem ejus non regredietur; et vir in iniquitate vitæ suæ non confortabitur.

14. Canite tuba, præparentur omnes, et non est qui vadat ad prælium; ira enim mea super universum populum ejus.

15. Gladius foris, et pestis, et fames intrinsecus; qui in agro est, gladio morietur; et qui in civitate,

jettent cette interprétation, admettent celle des LXX, et traduisent : Il n'y a plus rien de glorieux en eux.

12. — *Tempus*, le temps de la rétribution des pécheurs, dit le Targum. — *Appropinquavit dies*. Le jour du châtement est fixé certainement et est sur le point d'arriver. C'est un prétérit prophétique, comme Is., v, 12, ix, 2. Jér., xv, 7. — *Qui emit... non lugeat* Quand tout disparaît si complètement, l'acheteur aurait tort de se réjouir au sujet de la propriété qu'il achète, car il n'en jouira pas; quant au vendeur, qu'il ne se désole pas d'avoir vendu son bien, puis qu'il l'aurait tout de même perdu. De vant l'esclavage et la captivité, se réjouir ou se désoler serait également inutile dans ce cas, dit S. Jérôme. — *Ira super omnem populum ejus*. Aucun des Israélites ne sera à l'abri du jugement.

13. — *Qui vendit... non revertetur*. Toute terre vendue revenait à son propriétaire primitif, au bout de cinquante ans, dans l'année du jubilé, Lev., xxv, 10-13. Mais ayant que cette époque revienne, la captivité abolira toutes les coutumes nationales, et empêchera ce retour de s'opérer. — *Adhuc in viventibus...* Quoique le vendeur et l'acheteur puissent être encore en vie lors du Jubilé, la loi ne produira pas son effet, parce que leurs biens auront pas-<sup>sé</sup> en d'autres mains et eux-mêmes seront en exil. — *Visio*, l'oracle prononcé au nom de Dieu par le prophète, l'annonce du châtement et de l'exil. — *Ad omnem multitudinem ejus*. Pensée déjà exprimée plusieurs fois : personne n'échappera au châtement; v. 12. — *Non regredietur*. La parole

de Dieu ne sera pas vaine, elle produira son effet; une locution semblable se lit : Is., xlv, 23; lv, 11; Cfr. Nomb., xxiii, 20; Is., xliii, 13. Quelques rabbins, après le Targum, appliquent ces mots au peuple qui ne se convertira pas; mais cette interprétation n'est pas acceptable. — *Vir... non confortabitur*. Tous les Juifs, étant pécheurs, ne pourront résister aux ennemis, et leur péché ne leur servira de rien. Le Targum : « Chacun se plaint dans son péché, et durant leur vie ils ne feront pas pénitence. »

14. — Ce verset continue la pensée qui termine le v. 13; il décrit l'incapacité absolue où seront les Juifs de faire une heureuse résistance à l'ennemi qui doit exécuter contre eux le jugement de Dieu. — *Canite tuba*, litt. : « qu'ils sonnent de la trompette », pour convoquer leurs soldats à la lutte. « Jubentur per ironiam hi, qui huic officio mancipati sunt, tuba clangere, ut omnes contra Babylonia parentur exercitum. » S. Jérôme. — *Præparentur omnes*. Litt. : « qu'on prépare tout » ce qui est nécessaire à la guerre. LXX : *ἡρίπαστε τὰ σὺνπαρα.* — *Non est qui vadat ad prælium*. Malgré tout cela, personne n'a le courage d'aller au combat. — *Ira enim mea...* La colère divine s'est déclarée en effet contre les Juifs, Lev., xxvi, 17, et elle les abat en les faisant désespérer de leur cause, Deut., xxxii, 30.

15. — *Gladius...* Cfr. v, 12. Le châtement de Dieu pénètre partout, Cfr. Deut., xxxii, 23. Pour l'accomplissement de cette prophétie, d'abord dans le siège de Nabuchodonosor, V. Lam., i, 20, ensuite dans le siège de Ti-

pestilentia et fame devorabuntur.

16. Et salvabuntur qui fugerint ex eis : et erunt in montibus quasi columbæ convallium omnes trepidi, unusquisque in iniquitate sua.

17. Omnes manus dissolventur, et omnia genua fluent aquis.

18. Et accingent se ciliciis, et operiet eos formido et in omni facie confusio, et in universis capitibus eorum calvitium.

*Isai. 45, 2; Jer. 48, 37.*

19. Argentum eorum foras projicietur, et aurum eorum in sterquilinum erit. Argentum eorum, et aurum eorum non valebit liberare eos in die furoris Domini. Animam suam non saturabunt, et ventres

ceux qui sont dans la ville seront dévorés par la peste et par la famine.

16. Ceux d'entre eux qui auront fui seront sauvés, et ils seront dans les montagnes comme les colombes des vallées, tous tremblants chacun à cause de son iniquité.

17. Toutes les mains seront défailantes, et tous les genoux seront sans force.

18. Ils se couvriront de cilices et la frayeur les revêtira, la confusion sera sur tous les visages, et toutes les têtes seront rasées.

19. Leur argent sera jeté dehors, et leur or sera comme de l'ordure. Leur argent et leur or ne pourront les délivrer au jour de la fureur du Seigneur; ils ne pourront se rassasier ni remplir leur ventre; parce

tus, Matt., xxiv, 16-18; Marc, xiii, 45, 46. Pour *gladius*, les LXX ont : ὁ πόντος; ἐν βουρξία.

16. — *Et salvabuntur qui fugerint ex eis.* Lit. : « Et si quelques-uns d'entre eux échappés échappent. » Il y en aura peu, Cfr. vi, 8, à échapper à l'ennemi, et leur sort n'en sera pas meilleur pour cela. — *In montibus*, qui sont plus inaccessibles à l'ennemi. Cfr. i, Macc., ii, 28; Matt., xxiv, 16; Luc, xxi, 21-22; Ps. x, 2. Ces montagnes, qui ont été le théâtre de scènes d'idolâtrie, seront avec justice le lieu choisi pour la punition. — *Quasi columbæ convallium.* Les colombes des vallées, dit Bochart, par crainte des chasseurs et des faucons, abandonnent leur retraite ordinaire, et se retirent ailleurs pour sauver leur vie. Les colombes des montagnes sont opposées aux colombes des vallées, comme les sauvages aux apprivoisées. — *Omnes trepidi*, lit., « toutes gémissantes », הַרְבֵּית, Cfr. Is., xxxviii, 14; Lix, 44; Virgile, *Æglog.* i, 58, dit d'elles :

*Nec gemere aëria cessabit turtur ab ulmo.*

Comme Keil le fait remarquer, la figure et la réalité s'entremêlent ici : la forme appartient à la comparaison, la réalité à la chose comparée; ce sont en effet les Juifs qui se lamentent sur leurs péchés dont ils vont recevoir le châtement. — *In iniquitate sua*, à cause de son iniquité, comme au v. 13.

17. — *Omnes manus dissolventur.* Leur peur

sera très grande. Hébraïsme fréquent que nous avons souvent rencontré dans les prophètes. Is., xiii, 7; xxxv, 3; Jér., vi, 24; xxxviii, 4. — *Omnia genua fluent aquis.* lit. « Tous les genoux s'en vont en eaux »; Cfr. xxi, 12. Cette expression hyperbolique indique la perte complète des forces, de même que le cœur qui se tourne en eau, Jos., vii, 5. Cfr. Ps. xxi, 15. L'interprétation de S. Jérôme : « pavoris magnitudine urina pollutent genua, nec valebit profluentes aquas vesica cohibere », n'a pas de fondement dans le texte.

18. — *Accingent se ciliciis*, en signe de douleur et de deuil, Is., iii, 24. — *Operiet*, c'est-à-dire, les envahira. — *In omni facie...* Jér., xlviii, 37; li, 51; Mich., vii, 40. — *In universis capitibus...* Is., xv, 2; Amos, viii, 10; Mich., i, 16; Job, i, 20; Esdr., ix, 3.

19. — *Argentum projicietur; aurum... erit.* Pour Kimchi, ce sont les idoles d'or et d'argent adorées par les Israélites. Cfr. Is., ii, 20. L'interprétation de S. Jérôme semble préférable : « Fuga et captivitate cogente, divitiarum et auri argenteique pondera projicient in plateis, suas tantum animas servare cupientes, ne sint ponderi quæ prius, fuere luxuriarum. » — *In sterquilinum*, הַרְבֵּית, une ordure, un objet de dégoût, qui a été l'instrument de leur convoitise passée. — *Argentum... non valebit liberare eos...* Reminiscence de Soph., i, 48. — *Animam suam*, ici leur appétit. « Propriæ divitiarum sunt, quas nos Christi veri-

que cela avait été la cause de leurs péchés.

20. Leurs parures et leurs colliers avaient fait leur orgueil, et ils en avaient tiré les images abominables de leurs idoles. C'est pourquoi j'en ferai des immondices.

21. Je le livrerai aux mains des étrangers qui le pilleront; les impies de la terre en feront leur proie et le souilleront.

22. Je détournerai d'eux ma face, et on violera mon sanctuaire, des brigands y entreront et le profaneront.

23. Terminez, parce que le pays est plein de leurs jugements sanguinaires, et que la cité est remplie d'iniquité.

eorum non implebuntur; quia scandalum iniquitatis eorum factum est.

*Prov. 11, 4; Eccl. 5, 10; Sophon.*

20. Et ornamentum monilium suorum in superbiam posuerunt, et imagines abominationum suarum et simulacrorum fecerunt ex eo: propter hoc dedi eis illud in immunditiam;

21. Et dabo illud in manus alienorum ad diripiendum, et impii terræ in prædam, et contaminabunt illud.

22. Et avertam faciem meam ab eis, et violabunt arcanum meum: et introibunt in illud emissarii, et contaminabunt illud.

23. Fac conclusionem; quoniam terra plena est iudicio sanguinum, et civitas plena iniquitate.

tas docuit (Luc. xvi), qui præcepit ut faciamus nobis amicos de iniquo mammona, qui nos recipiant in æterna tabernacula. « S. Jérôme. — *Quis scandalum... factum est.* L'or et l'argent ont été l'occasion de leur impiété, et par suite de leur châtement. LXX: *διότι βάσανος...*

20. — *Et ornamentum monilium suorum.* עֲוֵי עֲוֵי. De l'aveu des modernes, Rosenmüller, Keil, etc., S. Jérôme a donné la vraie interprétation de ces mots: « Quæ ego, inquit, dederam in ornamentum possidentium atque divitiis, illi verterunt in superbiam, [לְגֹאוֹן שְׁבוּחַי], ut de quibus poterant per eleemosynas et bona opera suam animam liberare, ex illis haberent materiam arrogantiam. » Il ne faut pas, avec Faussset, etc., voir ici le temple de Jérusalem, dont les Juifs étaient si fiers à cause de sa décoration; plus bas, xxiv, 24; Jér., vii, 4. — *Et simulacrorum.* Ils en firent « des choses détestables », שקִּיּוֹת, c'est-à-dire des idoles; Cfr. Os., viii, 4; xiii, 2. — *Fecerunt ex eo.* עָשׂוּ בִּי. La Vulgate rend très bien le sens de l'original; Cfr. Exod., xxxi, 4; xxxviii, 8. Ceux qui, comme Faussset, traduisent בִּי, par « dans le temple », ne comprennent pas ce passage. — *Illud*, leur orgueil, leur orgueil. — *In immunditiam.* לְנִדָּה, c'est le même mot que S. Jérôme a rendu, au v. 49 par « sterquilinium. »

21. — *Dabo... in manus alienorum.* Is., i, 7; Jér., vi, 42; Os., vii, 9. — *Impii terræ,* Cfr. Ps. lxxxiv, 9, les Assyriens, hommes

qui ne se borneront pas à piller les biens des particuliers, mais qui souilleront tout ce qui paraissait le plus saint aux yeux des Israélites, c'est-à-dire leurs idoles, dit S. Jérôme.

23. — *Avertam faciem meam ab eis.* Je ne m'occuperai plus des Juifs; Cfr. Deut., xxxii, 20. — *Violabunt arcanum meum.* Litt., « ils profaneront mon caché », עֲפִינִי. LXX: *τὴν ἐπιστολήν μου.* Pour les Pères, suivis par Hævernick, c'est le Saint des Saints qui est désigné par ces mots: « Quod significat Sancta Sanctorum, quæ, exceptis sacerdotibus soloque Pontifice, nullus alius audebat intrare. » S. Jér. Le Targum: « La terre de la maison de ma majesté. » Mais ni la terre de Chanaan qu'Hengstenberg croit désignée ici, ni le Saint des Saints ne sont une place secrète, cachée. Aussi Keil croit-il que c'est le trésor du temple qui est désigné ici; il donne à l'hébreu le sens qu'il a dans Job, xx, 26; Abd., 6, et qui, suivant lui, s'accorde mieux avec le contexte. — *Introibunt in illud* באֲרִיבָה peut signifier aussi, d'après Keil, ils prendront possession de ce trésor. — *Et contaminabunt illud.* Ces derniers mots donnent raison à l'interprétation de S. Jérôme. Cependant Keil fait observer qu'au v. 21, ce mot a déjà été employé à propos de trésor et de joyaux.

23. — *Fac conclusionem.* « Igitur, o propheta, iram meam super terram Judæam, et super urbem Jerusalem brevi sermone concludere. » S. Jérôme. הַרְתֹּק ne se trouve ailleurs que III Rois, vi, 21, et Is., xl, 49, et signifie « chaîne », Dieu ordonne au prophète

24. Et adducam pessimos de gentibus, et possidebunt domos eorum; et quiescere faciam superbiam potentium, et possidebunt sanctuaria eorum.

25. Angustia superveniente, requirunt pacem, et non erit.

26. Conturbatio super conturbationem veniet, et auditus super auditum; et quærent visionem de propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus.

27. Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur. Secundum viam eorum faciam eis, et secundum

24. J'amènerai les plus méchants d'entre les nations, ils s'emparement de leurs maisons. Je ferai cesser l'orgueil des puissants, et on possèdera leurs sanctuaires.

25. L'angoisse survenant, ils chercheront la paix et il n'y en aura pas.

26. Malheur sur malheur viendra, et rumeur sur rumeur. Ils demanderont des visions au Prophète. La loi fera défaut au prêtre, et le conseil aux anciens.

27. Le roi sera dans le deuil, le prince sera couvert de tristesse, et les mains du peuple du pays seront troublées. Je les traiterai selon leurs

de faire une chaîne pour figurer la captivité où les Juifs vont bientôt être emmenés par leur vainqueur. — *Plena est judicio sanguinum.* Tout le pays s'est souillé de crimes qui méritent la mort. Cfr. xvi, 38; xxiii, 45; Is., i, 45; Jér., li, 9.

24. — *Pessimos de gentibus*, les plus cruels païens qui existent. — *Quiescere faciam superbiam potentium.* Cet orgueil des Juifs, c'est tout ce qu'ils possèdent, tout ce qui est glorieux pour eux, et surtout leur temple, plus bas, xxiv, 21, et Lev. xxvi, 49, d'où cette phrase est prise. Les puissants, וְעֵצִי, sont les Israélites, durs, rebelles, impudents. Selon Keil, ils sont appelés ainsi parce qu'ils se croient puissants, à cause de la possession du temple et de la terre sainte. — *Possidebunt.* Litt. « Ils souilleront. » LXX : *μαυθήσεται.* — *Sanctuaria eorum.* C'est évidemment le sens qu'a ici l'hébreu, et la leçon des Massorètes est inacceptable, tous les modernes la rejettent. Le temple était souvent désigné par le pluriel, Ps. xlvii, 36; Jér., li, 51. S. Jérôme remarque que Dieu ne dit pas : mon sanctuaire, mais leur sanctuaire, et montre ainsi qu'il s'est éloigné définitivement de son peuple.

25. — *Angustia.* קַדְדָה, qu'on ne trouve qu'ici, a le sens de ruine, destruction, ou, suivant Meier et Ewald, celui d'horreur. Hengstenberg suit la Vulgate : l'angoisse, résultat des désastres qui accablent le peuple. LXX : *ἐξίλασμός*, que le contexte n'admet pas à moins qu'on ne l'entende dans le sens de châtement, d'expiation du péché. — *Pacem*, le salut. — *Et non erit.* Cfr. Jérém., viii, 11, 45; xiv, 19; I Thess., v, 3.

26. — *Conturbatio super conturbationem*,

destruction sur destruction. LXX : *ὄδυ ἐπι ὄδυ*, leçon suivie par l'arabe et le syriaque. Cfr. Deut., xxxii, 33; Jér., iv, 20. « Quomodo sanctis dicitur, Phil., iv, 2 : Gaudete, iterum dico, gaudete. et de ipsius scriptum est, Ps. lxxxiii, 8, Ibunt de virtute in virtutem, ut præsentia bona futuris bonis cumulent, sic et his super quos venit angustia, et qui quæsierunt pacem et non invenerunt eam, veniet conturbatio super conturbationem, sive vae super vae, juxta quod et in Apocalypsi, ix, 42, scriptum est : Vae unum abiet et vae alterum veniet cito. » S. Jér. — *Auditus super auditum.* Des nouvelles effrayantes sur l'arrivée et la cruauté de l'ennemi viendront de tous côtés. Cfr. Job, i, 16; Matt., xxiv, 6. — *Quærent visionem de propheta.* Ils consulteront les prophètes pour savoir s'il ne reste pas encore moyen d'échapper aux calamités qui les menacent. C'est ce que fait Sédécias, V. Jér., xxxvii, 17; xxxviii, 14; Cfr. Is., xxvi, 9. Ces mots peuvent aussi signifier que, comme il n'y aura plus de prophètes, à cause de l'abandon de Dieu, ils chercheront en vain à qui s'adresser. — *Lex peribit a sacerdote;* Cfr. Jér., xviii, 48. Les prêtres ne pourront plus donner l'instruction tirée de la loi, qu'ils devaient distribuer au peuple, Mal., ii, 7; Cfr. Ezéch., xx, 4, 3; Ps. lxxiii, 9; Lam., ii, 9; Am., viii, 11. — *Consilium a senioribus.* Dieu les aura aussi privés de sagesse et de prudence. Cfr. Jér., xviii, 48; Is., iii, 2 et suiv.; Dan., iii, 38.

27. — *Rex lugebit*, au lieu de diriger la résistance et de chercher un remède à ces maux; Lam., iv, 20; Os., x, 3. Ces mots n'étaient pas dans les manuscrits des LXX dont Origène et S. Jérôme se servaient. — *Prin-*

œuvres, je les jugerai comme ils ont jugé les autres, et ils sauront que je suis le Seigneur. judicia eorum judicabo eos : et scient quia ego Dominus.

## CHAPITRE VIII

**Nouvelle vision de la gloire de Dieu (v. 4-8).** — Le prophète est amené à Jérusalem par l'esprit de Dieu (v. 3-4). — Il voit dans le temple l'idolâtrie de la maison de Juda (v. 5-6). — Les vieillards adorent les images des idoles (v. 7-12). — Les femmes pleurent Thammuz (v. 13-14). — Les hommes adorent le soleil levant (v. 15-16). — Nouvelles menaces de Dieu contre son peuple (v. 17-18).

1. Et il arriva, dans la sixième année, le cinquième jour du sixième mois, comme j'étais assis dans ma maison, et que les anciens de Juda étaient assis autour de moi, la main du Seigneur Dieu y tomba sur moi.

1. Et factum est in anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis : ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant coram me, et cecidit ibi super me manus Domini Dei.

*ceps*, les chefs de tribus et de familles. — *Indue'ur mærore*. Cfr. Ps. cviii, 48. — *Manus... conturbabuntur*, elles ne pourront tenir les armes qui les eussent défendues. Cf. Is., xxi, 3; Jér., li, 32. — *Populi terræ*, le commun du peuple, ainsi distingué du roi et de ses chefs, comme IV Rois, xxi, 24; xxiii, 30. Ce n'est plus ici le peuple de Dieu. — *Secundum viam eorum*, suivant leur manière de faire, qui est mauvaise, Dieu agira et sera à son tour sans pitié pour eux. — *Judicia eorum*, leur mérites, ou les jugements iniques qu'ils ont portés contre les pauvres. — *Et scient...* plus haut v. 4, vi, 44; v, 43, etc.

3. Vision de la destruction de Jérusalem, viii-xi.

Les quatre chapitres viii à xi, contiennent le récit d'une vision dans laquelle Dieu montre au prophète les crimes des habitants de Jérusalem, les supplices qui les puniront, et fait suivre ces menaces d'une promesse de retour dans la patrie et de restauration de leur Etat.

CHAP. VIII. — 1. — *In anno sexto*. Il y a donc eu un intervalle d'environ quatorze mois entre les prophéties précédentes et celle que nous abordons ici. Les 340 jours, durant lesquels le prophète est resté enfermé dans sa maison, sont à peu près passés; Cfr. iii, 24; iv, 4, 6. Si l'on veut serrer rigoureusement les dates, c'est durant les 40 jours qu'Ézéchiël a dû rester sur le côté droit, que cette communication divine lui a été faite. En effet, suivant une hypothèse examinée déjà iv, 5, 9,

on peut comprendre les 40 jours de Juda dans les 390, et trouver ainsi le nombre de jours nécessaires. D'après Kliefoth, il n'y aurait pas là de contradiction avec l'ordre qu'Ézéchiël a reçu de ne pas sortir de chez lui, parce que, suivant cet auteur, tout ce qui est rapporté ici est purement intérieur, et que le prophète est toujours en état d'extase lorsqu'il doit adresser au peuple de Jérusalem les paroles contenues xi, 4-12, et xi, 4-21. Keil, Hævernick, Henstenberg, Hitzig, supposent que les actes symboliques des ch. iv et v ne se sont passés que dans l'esprit du prophète, ou sont de pures figures de rhétorique, et expliquent ainsi la divergence des dates. D'après une autre supposition due à J. D. Michaelis, la cinquième année de Jéhoiachin était une année intercalaire de 13 mois, comme ils s'en trouvaient habituellement tous les trois ans; nous obtenons par ce calcul 439 jours, ce qui est encore bien éloigné des 443 jours, que les quatorze mois qui chez les Hébreux était nt de 29-30 jours, nous donnent. — *In sexto mense*. Ce sixième mois correspond à août-septembre. LXX : ἐν τῷ πέμπτῳ. — *Sedebam*. Ce mot peut désigner ou l'attitude du prophète obéissant aux ordres reçus, iv, 4, 6, ou simplement sa présence dans sa maison. — *Senes Juda*. « Senes Juda sedebant coram eo, vel propheta verba audire cupientes, vel insidiantes sermonibus ejus. Significanterque dicuntur Senes Juda, ut nihil ad Israel, hoc est ad decem tribus quæ prius captæ fuerant, sed ad eos qui de tribu

2. Et vidi, et ecce similitudo quasi aspectus ignis : ab aspectu lumborum ejus et deorsum, ignis : et a lumbis ejus, et sursum, quasi aspectus splendoris, ut visio electri.

3. Et emissa similitudo manus apprehendit me in cincinno capitis mei : et elevavit me spiritus inter terram et cœlum, et adduxit me in Jerusalem in visione Dei, juxta ostium interius, quod respiciebat ad Aquilonem, ubi erat statutum idolum zeli ad provocandam æmulationem.

Dan. 11, 35.

4. Et ecce ibi gloria Dei Israel,

2. Et j'eus une vision : c'était comme la forme d'un feu ; depuis les reins jusqu'en bas, c'était une flamme ; et depuis les reins jusqu'en haut, c'était comme une vive lumière, comme l'aspect de l'ambre.

3. Et il y eut comme une main qui me saisit par les cheveux de la tête. Et l'esprit m'éleva entre le ciel et la terre, et m'emmena à Jérusalem, dans une vision de Dieu, près de la porte intérieure qui regardait au nord, là où était placée l'idole de jalousie qui excite la jalousie.

4. Et là m'apparut la gloire du

Juda cum Jechonia ducti erant in captivitate, dici intelligamus. » S. Jérôme. Ce sont les exilés de Juda et non ceux d'Israël qu'intéressait en effet particulièrement le sort de Jérusalem. — *Cecidit...* Cfr. I, 3; III, 22.

2. — Cette vision est décrite presque dans les mêmes termes que l'apparition de Dieu au ch. I, 27. — *Quasi aspectus ignis*. LXX : ὁμοίωμα ἄνθρακος, leçon adoptée par Ewald et Hitzig, après Houbigant, sans doute à cause du mot qui suit « lumbis », quoique aucun manuscrit hébreu ne la donne. Il n'y a pas de raison, comme le montre Keil, d'abandonner ici les massorètes et la Vulgate. — *Quasi aspectus splendoris*, LXX : ὡς ὄρασις αὔρας. — *Visio electri*, v, 1, 4.

3. — *Emissa similitudo manus*. Cet homme, qui avait l'air d'être en feu, tendit l'apparence d'une main ; il y a « l'apparence », dit S. Jérôme, parce qu'en Dieu il n'y a rien de corporel. Le trait qui distingue cette vision, c'est cette main qui saisit le prophète. — *Apprehendit me...* Il en arriva de même à Habacuc, Dan., XIV, 35. Suivant Kimchi, cela indique la violence avec laquelle les Juifs seront emmenés en exil et soumis à une dure captivité. — *Spiritus* ; Cfr. III, 12, XI, 24 ; le vent, selon Rosenmüller, Kliefoth, Keil ; l'esprit, selon Schræder ; l'Esprit qui procède du Père et du Fils, d'après quelques commentateurs ; Cfr. Matth., XII, 28 avec Luc. XI, 20. Ezéchiel ne fut pas transporté corporellement à Jérusalem, mais seulement en esprit ; c'est ce qu'indiquent bien les mots suivants : *In visione Dei*, et telle est l'opinion générale. Ainsi Théodoret, S. Jérôme, Prado, Rosenmüller, Schræder, etc. Le Targom : « dans la vision de prophétie qui reposait sur moi de la part du Seigneur. » Vient à présent le

récit de cette vision. — *Ostium interius... ad aquilonem*. La porte de la cour intérieure est, dit Lightfoot, celle qui est appelée plus bas la porte de l'autel. Située au nord, elle faisait communiquer la cour intérieure, הפנימית, avec la cour extérieure du temple ; Cfr. III Rois, VI, 36, VII, 42. Au lieu d'*interius*, que l'éd. romaine des LXX omet, le manuscrit alexandrin et l'éd. d'Alcala ont ἐσωτέρως. Cet endroit n'apprend pas si Ezéchiel était en dedans ou en dehors de cette porte, c'est-à-dire, dans la cour intérieure ou dans la cour extérieure ; mais le v. 5 supplée à cette lacune : le prophète étant dans la cour intérieure voit l'idole au nord, près de la porte. — *Ubi erat...* Il est évidemment question ici de l'image de quelque idole païenne. Ce n'était pas une statue de Moloch, comme le veut Lightfoot, ni d'Adonis, comme Hævernick le croit, en supposant à tort que ce chapitre décrit une fête d'Adonis dans le temple, mais plutôt une image de Baal où d'A-héra, dont plusieurs avaient déjà été placées dans le temple par Manassés, IV Rois, XXI, 7. Il Paral., XXXIII, 7. Suivant Schræder, c'est le Bel des Babyloniens, comme le prouve sa position au nord ; mais cette raison semble bien subtile. — *Zeli...* Cette image excite la jalousie de Jéhovah ; Cfr. Ex., XX, 5 ; Deut., XXXII, 21, III Rois, XIV, 22 ; Ps. LXXVII, 58. Les LXX : τοῦ πτωμένου.

4. — La vision de III, 42, reparait aux yeux du prophète : Dieu, en paraissant vers le nord au prophète, lui indique ainsi qu'il quitte un sanctuaire et un temple souillés par le péché et l'idolâtrie. — *Dei Israel*. Plus haut, III, 23, Dieu est nommé Jéhovah ; ici, dit Keil, il est appelé Dieu d'Israël, par antithèse au dieu étranger, à l'idole païenne dont

Dieu d'Israël, telle que je l'avais vue dans la plaine.

5. Et il me dit : Fils de l'homme, lève les yeux vers la route du nord. Et je levai les yeux vers la route du nord, et au nord de la porte de l'autel, je vis cette idole de jalousie à l'entrée même.

6. Et il me dit : Fils de l'homme, ne vois-tu pas ce qu'ils font, les grandes abominations que la maison d'Israël fait ici, afin que je me retire loin de mon sanctuaire ? mais si tu te retournes, tu verras des abominations encore plus grandes.

7. Et il m'amena à l'entrée de la cour, je regardai et je vis un trou dans la muraille.

8. Et il me dit : Fils de l'homme, perce le mur ; et quand j'eus percé la muraille, une porte apparut.

9. Et il me dit : Entre, et vois les

secundum visionem quam videram in campo.

5. Et dixit ad me : Fili hominis, leva oculos tuos ad viam Aquilonis. Et levavi oculos meos ad viam Aquilonis : et ecce ab Aquilone portæ altaris idolum zeli in ipso introitu.

6. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas, quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo ? et adhuc conversus videbis abominationes majores.

7. Et introduxit me ad ostium atrii, et vidi, et ecce foramen unum in pariete.

8. Et dixit ad me : Fili hominis, fode parietem. Et cum fodissem parietem, apparuit ostium unum.

9. Et dixit ad me : Ingredere, et

l'image est dans le temple : comme Dieu d'Israël, Jéhovah ne peut tolérer l'image et le culte d'un autre Dieu dans son temple. Placer une image pareille dans le temple de Jéhovah, c'était de la part des Juifs une renonciation pratique à l'alliance conclue entre eux et le Seigneur.

5. — Dans les versets suivants, 5-16, Dieu fait voir au prophète les différentes espèces d'idolâtries auxquelles Israël se livre, soit dans le temple, soit en dehors. Le choix des cours du temple pour dépendre le culte idolâtrique provient de ce fait que le temple était l'endroit où Israël devait adorer le Seigneur son Dieu. Par conséquent, l'apostasie d'Israël ne pouvait être décrite avec plus de clarté et plus de force que par les peintures suivantes des abominations idolâtriques, pratiquées sous les yeux de Dieu même. — *Portæ altaris*, la porte appelée au v. 3, la porte du nord. On ne sait d'où elle tirait ce nom : pour Fausset, etc., c'est à cause de l'autel de Salomon qu'Achaz avait fait transporter du milieu de la cour à la porte du nord, IV Rois, xvi, 14 ; pour Kimchi, c'était à cause d'un autel élevé en ce endroit à une idole, IV Rois, xxi, 4, 5 ; selon Keil, c'est peut-être parce que les animaux destinés au sacrifice étaient amenés par cette porte pour être immolés au côté nord de l'autel, d'après la prescription du Lévit., i, 4, v, 11, etc. ; suivant Currey, etc., c'est par cette porte que les prêtres approchaient de l'autel d'airain, Cfr. xl, 35, 37 et suiv.

— *Putasne*, n'est pas dans l'hébreu. — *Ut procul recedam*, לרחוקה, qui peut se rapporter aux Israélites, c'est ainsi que Théodoret l'a entendu, mais qu'avec plus de raison S. Jérôme, approuvé par presque tous les modernes, rapporte à Dieu : « Ne me, inquit Deus, putas injuste templum deserere (cap. x et xi), et subvertendam relinquere civitatem, aspice quæ in templo faciunt. »

7. — *Ostium atrii*. D'après Lightfoot, Ewald, Hengstenberg, c'est la porte principale de la cour des prêtres, située à l'est ; suivant Hævernick, Hitzig, Kiefoth, Keil, Currey, c'est la porte d'entrée dans la cour du peuple ou cour extérieure, et ils appuient leur opinion sur IV Rois, xxiii, 41. I Par., xxviii, 12 ; Jér., xxxv, 4 ; pour Schræder, c'est la même que la porte mentionnée au v. 3, et qui bien connue déjà n'avait pas besoin d'être plus longuement indiquée. — *Foramen unum*. Non pas une fenêtre, comme l'entend Grotius, mais bien un trou, un creux dans la muraille, qui ne laisse pas entrer tant qu'on ne l'aura pas agrandi. — *Pariete*. קיר est, dit Currey, le terme employé pour désigner le mur d'une ville ou de tout un ensemble de bâtiments, plutôt que pour désigner un mur intérieur séparant une pièce d'une autre.

8. — *Apparuit...* « Litt. : « Et voici une porte. »

9. — *Isti*, les anciens d'Israël comme le prouvent les vv. 44 et 42, et non les prêtres.

vide abominaciones pessimas quas isti faciunt hic.

10. Et ingressus vidi, et ecce omnis similitudo reptilium et animalium, abominatio, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum.

11. Et septuaginta viri de senioribus domus Israel, et Jezonias filius Saphan stabat in medio eorum, stantium ante picturas : et unusquisque habebat thuribulum in manu sua : et vapor nebulæ de thure consurgebat.

12. Et dixit ad me : Certe vides, fili hominis, quæ seniores domus Israel faciunt in tenebris, unusquis-

épouvantables abominations que ces gens font ici.

10. Une fois entré, je vis les figures de toutes sortes de reptiles et d'animaux, et l'abomination et toutes les idoles de la maison d'Israël étaient peintes sur le mur tout autour.

11. Et soixante-dix des anciens de la maison d'Israël, et Jézonias, fils de Saphan, au milieu d'eux, étaient debout devant les peintures. Chacun avait un encensoir à la main, et un épais nuage de parfum s'élevait de l'encens.

12. Et il me dit : Certes, tu vois, fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les

40. — *Omnis similitudo reptilium et animalium.* Suivant Warburton, etc., c'est le culte égyptien des animaux qui est ici décrit. L'influence de ce culte ne reparait, depuis les veaux d'or faits par Jéroboam, qu'après l'invasion du Pharaon Necho, IV Rois, xxiii, 34, et il a pu se répandre, grâce aux fausses espérances de secours que l'Égypte, supposait-on, fournirait contre l'Assyrie. Currey prétend que l'allusion au culte égyptien est frappante. Dans la première partie de ce siècle, Belzoni a découvert plusieurs chambres souterraines dans des rochers, sur les bords du Nil; elles avaient servi de sépulture à des rois et à des particuliers. Les murailles étaient uniformément ornées de peintures parmi lesquelles on voyait des représentations d'objets d'un culte idolâtrique. Belzoni y pénétra par un trou dans la muraille qui n'avait aucunement l'apparence d'une entrée régulière. Ammien Marcellin, xxii, 45, parle de cavernes de ce genre. Mais, tout en reconnaissant que ces paroles du texte rappellent le culte égyptien, on ne doit pas les restreindre à ce culte seul, parce que le culte des animaux se retrouve chez beaucoup d'autres nations païennes, et que, d'ailleurs, les mots suivants font allusion à toutes les idolâtries de la maison d'Israël. — *Abominatio*, V. plus haut, V. II, Is., lxvi, 47; — *Idola*, גלולים, expression fréquente chez Ez'chiel, V. Ezéchiél, vi, 4; Cfr. Lévi., xxvi, 30; Deut., xxix, 47, qui appliquent ce mot aux idoles de l'Égypte.

41. — *Septuaginta viri de senioribus domus Israel.* Il ne peut s'agir ici du sanhédrin, institution postérieure à l'exil. Les soixante-dix vieillards représentent la nation toute

entière; le nombre choisi pour des raisons symboliques est pris dans Exod., xxiv, 4 et suiv., Nomb., xi, 46, xxiv, 25. Cette représentation, établie d'abord par Moïse, n'était pas permanente. Dieu montre ainsi l'idolâtrie de la nation tout entière. — *Jezonias filius Saphan*, יְזוֹנִיָּא, « celui que Dieu écoute », diffère de celui qui est mentionné xi, 4. Peut-être son père Saphan est-il le personnage mentionné, IV Rois, xxii, 3 et suiv., Jér., xxix, 3, xxxvi, 10, xxxix, 14. On ne sait pourquoi Jézonias est spécialement nommé ici; il était sans doute si renommé qu'il pouvait passer pour le chef de la représentation nationale. LXX : Ἰεζονίας. — *Vapor nebulæ de thure consurgebat*, litt. : « une (fumée) odeur montant de l'encens ». Hengstenberg traduit : « et la prière du nuage d'encens montait. » Le nuage d'encens, dit-il, est appelé prière, parce que c'est comme une prière incorporée; Cfr. Ps. cxl, 2; Apoc., v, 8, viii, 3, 4, où dans les mots : « odoramentorum (incensorum) quæ sunt orationes sanctorum », nous avons l'interprétation du symbole. Les anciens disent par leur encens à ces misérables peintures : « Delivre-moi, car tu es mon Dieu. Is., xlv, 47.

42. — *In tenebris*, c'est-à-dire, dans des lieux souterrains et cachés, tels que ceux où les mystères du paganisme se célébraient. Une autre raison est donnée par le prophète dans la fin de ce verset. — *Unusquisque in abscondito cubiculi sui.* Il ne faut pas conclure de là que les soixante-dix vieillards et Jézonias étaient chacun dans une chambre; on a vu plus haut, en effet, que Jézonias était « in medio eorum ». Le sens est sans doute, que ce que nous voyons tous les vieillards faire

ténèbres, ce que chacun fait dans le secret de sa chambre; car ils disent: Le Seigneur ne nous voit pas, le Seigneur a abandonné le pays.

13. Et il me dit: Tourne-toi encore et tu verras des abominations encore plus grandes que celles-ci.

14. Et il m'introduisit par la porte de la maison du Seigneur qui regardait au nord, et là des femmes assises pleuraient Adonis.

15. Et il me dit: Certes, tu l'as vu, fils de l'homme, mais si tu te tournes, tu verras des abominations plus grandes encore.

16. Et il me fit entrer dans la cour intérieure de la maison du

que in abscondito cubiculi sui; dicunt enim: Non videt Dominus nos, dereliquit Dominus terram.

13. Et dixit ad me: Adhuc conversus videbis abominaciones majores quas isti faciunt.

14. Et introduxit me per ostium portæ domus Domini, quod respiciebat ad aquilonem: et ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem.

15. Et dixit ad me: Certe vidisti, fili hominis: adhuc conversus videbis abominaciones majores his.

16. Et introduxit me in atrium domus Domini interius: et ecce in

ici en commun, le peuple tout entier le fait chacun en son particulier. — *Non videt Dominus nos*, c'est-à-dire, Dieu ne s'occupe pas de ce que nous faisons, il ne le voit pas, il n'est pas omniscient; Cfr. Is., xxix, 45. « Multi sunt peccatores et ambulantes juxta cogitationes suas, qui Deum non æstimant curare mortalia, nec ad illum nostra vitia pertinere. Certe, quando peccamus, si cogitaremus Deum videre et esse præsentem, nunquam quod ei displicet faceremus. » S. Jérôme — *Dereliquit Dominus terram*. « Il refuse son secours et sa protection au pays; Cfr. ix, 9. Au lieu de se repentir, les Juifs aggravent leur culpabilité.

13. — Cfr. plus haut, v. 6.

14. — *Ostium... ad aquilonem*, la porte mentionnée aux v. 3 et 5; V. plus bas. ix, 2. *Ibi mulieres... Adonidem*. Litt.: Là, des femmes assises pleurant Thamuz. V. Thamuz, תמוז, ne se rencontre pas ailleurs dans la Bible. L'étymologie de ce nom est très douteuse; c'est peut-être une contraction de תמוז, de תמוז = תמוז; il dénoterait le déclin des forces de la nature et correspondrait au grec ἀρτισμός, Ἀδωνίδος. Hævernick. Son identification avec Du-zi ou Duv-zi babylonien, proposée par M. F. Lenormant, Premières civilisations, t. II, pp. 82-99, est encore douteuse. « Quem nos Adonidem interpretati sumus et Hebræus et Syrus sermo Thamuz vocat: unde quia juxta gentilem fabulam, in mense junio amasius Veneris et pulcherrimus juvenis occisus, et deinde revixisse narratur, eundem junium mensis eodem appellanti nomine et anniversarium ei celebrant solennitatem, in qua plangitur a mulieribus quasi mortuus, et postea reviviscens canitur atque

laudatur. » S. Jérôme. Cette identification, dit Keil, n'a pas encore été détruite, malgré les objections soulevées par Chvolson. Car le mythe de Thamuz, mentionné dans les écrits nabatéens, comme un homme mis à mort par le roi de Babylone qui lui avait recommandé d'introduire le culte des sept planètes et des douze tribus du zodiaque, et qui fut fait dieu après sa mort et honoré d'une fête de deuil, n'est pas autre chose qu'une représentation épurée de l'ancien culte de la nature si répandu dans toute l'Asie-Mineure, et dans lequel l'action du soleil sur la végétation était célébrée. — *Sedebant*, en signe de deuil; Cfr. Neh., i 4; Ps. cxxxvii, 4; Matth., xxvii, 61. — *Plangentes*, כבכות; Cahen traduit ce mot par « font pleurer », mais sans expliquer ce sens qui lui est particulier. Wœrter, dans l'Encyclopédie théologique de Welte et Wetzler, trad. fr. t. V, p. 502, fait remarquer que, d'après la date du commencement de ce chapitre, cette fête se célébrait le 5<sup>e</sup> jour du sixième mois, c'est-à-dire, au temps de la récolte des fruits. C'était donc, ajoute-t-il, la fête des morts, ἀρτισμός, à laquelle, au moins chez les Grecs, succédait bientôt la fête de la joie, εὐρησις. La fête de Thamuz dont il s'agit ici était la fête de deuil. Byblos en Syrie, où les eaux de la rivière Adonis prenaient vers cette époque une teinte rouge, à la suite de la fonte des neiges du Liban, était le principal siège du culte de Thamuz.

15. — *Certe vidisti*. Litt., « As-tu vu? » — *Conversus*. תשובה, n'est pas rendu par les LXX, qui l'ont aussi omis aux v. 6 et 13.

16. — *Atrium... interius*, la cour des prêtres. L'endroit est désigné pour faire apparaître encore davantage la honteuse idolâtrie

ostio templi Domini inter vestibulum et altare, quasi viginti quinque viri, dorsa habentes contra templum Domini, et facies ad Orientem : et adorabant ad ortum solis.

17. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis : numquid leve est hoc domui Juda, ut facerent abominatio-nes istas quas fecerunt hic, quia re-plentes terram iniquitate conversi

Seigneur, et à l'entrée même du temple du Seigneur, entre le vesti-  
bule et l'autel, vingt-cinq hommes environ tournaient le dos au temple du Seigneur, et le visage tourné vers l'orient ils adoraient le soleil levant.

17. Et il me dit : Tu l'as bien vu, fils de l'homme. Est-ce peu pour la maison de Juda d'avoir commis les abominations qu'ils ont faites ici, d'avoir rempli le pays d'iniquité, et

qui a envahi Israël. — *Vestibulum*, le por-tique qui était devant la porte du sanctuaire, à l'est. III Rois, vi, 3, I Par., xxxviii, 44. LXX : τὸν ἀνάμ, reproduction en caractères grecs de l'hébreu אולם. — *Altare*, l'autel des holocaustes. Cfr. Joel, ii, 47. C'était là l'en-droit le plus sacré de la cour intérieure, et les prêtres seuls avaient droit d'y passer. — *Quasi viginti quinque viri*. Il y avait vingt-cinq hommes. Suivant Keil, il y a ici non pas un chiffre approximatif, mais un nombre exact : c'étaient les vingt-quatre chefs des ordres des prêtres. Cfr. I Paral., xxiv, 5 et suiv., II Paral., xxxvi, 44. E-dr., x, 5, et Lightfoot, Chronology of old Test., dans ses œuvres t. I, p. 124, avec le grand-prêtre à leur tête. De même que les soixante-dix vieillards représentent la nation tout entière, de même ces vingt-cinq hommes représen-tent le sacerdoce tout entier tombé dans la plus dégradante idolâtrie. — *Dorsa... contra templum Domini*. Cette situation symbolise l'apostasie des prêtres. Cfr. plus bas, xxiii, 35. — *Facies ad orientem...* Le culte des corps célestes, une des formes les plus anciennes de l'idolâtrie, Job, xxxi, 27, et expressément défendu par Moïse, Deut., iv, 49, xvii, 3, avait été introduit par Manassès dans les cours du temple, d'où Josias le fit chasser, IV Rois, xiii, 5, 41. Il semble, au temps d'Ezéchiel, avoir été de nouveau suivi par les Juifs qui le prirent sans doute en Perse ; sur le culte qu'ils lui rendaient, Cfr. IV Rois, xxiii, 44, et plus haut Ezéch., vi, 4, 6. Les Perses adoraient le soleil levant.

17. — *Numquid leve est hoc...* Les Juifs comptent donc pour rien ces outrages à leur Dieu ? — *Replentes terram iniquitate*. Ils sont aus-iniques envers leurs compatriotes qu'en-vers leur Dieu, et ils réunissent toutes ces fautes ; Cfr. vii, 23, ix, 9, Mich., vi, 42. — *Conversi sunt*. Allusion à la réforme opérée du temps de Josias et qu'ils n'ont pas long-temps maintenue. Suivant Keil, « *conversi sunt ad irritandum me* », וישובו להכיכני, est

un hébraïsme qui indique la répétition d'un acte. Selon Maldonat : ils ont ajouté à leurs péchés anciens des péchés plus grands encore.

— *Applicant ramum ad nares suas*. « Phrase très obscure. L'explication ordinaire, adoptée par J. D. Michælis et Gésénius, « ils tiennent la branche à leur nez », c'est-à-dire le rameau sacré Barsom, que les Perses tiennent à la main en priant (V. Hyde, de Religione vet. Pers., ed. 2a, p. 350. et Kleuker, Zend-Avesta, iii, p. 204) ne convient ni au con-texte ni aux mots. A cause de la place de ce passage dans le contexte, nous ne devons pas attendre d'allusion à un nouveau rite idolâ-trique, mais une explication de la manière dont Juda, par ses actes violents, a excité la colère de Dieu. En outre זמורה n'est pas un terme qui puisse s'appliquer au Barsom, car « *Zemorah* » est un rejeton de vigne, Cfr. xv, 2, Is., xvii, 40, Nomb. xiii, 23. D'un autre côté le Barsom consiste en bouquets de jeunes branches de l'arbre Gez ou Hom, ou en branches de grenadier, de tamarin ou de dattier ; Cfr. Kleuker, l. c. et Strabon. xv, 733 ; on ne le tenait pas près du nez, mais on le gardait en face de la bouche comme un mot magique de chasser les démons, V. Hyd., l. c. Enûn אלה ne signifie pas tenir quelque chose, mais tendre vers, se préparer à frap-per, user de violence. Des autres explications données deux seulement méritent considéra-tion. La première suppose que c'est une lo-cution proverbiale : « appliquer une branche au nez », c'est-à-dire à la colère, dans le sens d'ajouter du bois au feu ; Dœderlein l'ex-  
plique ainsi : « par ces choses ils donnent un aliment à ma colère qui brûle contre eux. » Lightfoot donne une explication analogue dans ses Horæ Hebraicæ, ad Joh. xv, 46. La se-conde est celle d'Hitzig : « ils appliquent la faux à leur nez » ; c'est-à-dire en cherchant à me faire du mal ils se font du mal à eux-mêmes. Dans ce cas, זמורה doit être pris dans le sens de זמורה, faux (ou suivant Reuss, la serpe qui sert à tailler la vigne) et

d'avoir entrepris de m'irriter? Et tu vois qu'ils approchent un rameau de leur nez.

18. C'est pour quoi je les traiterai avec fureur : mon œil n'aura ni pitié ni miséricorde, et quand ils crieront à haute voix à mes oreilles, je ne les écouterai pas.

sunt ad irritandum me? Et ecce applicant ramum ad nares suas.

18. Ergo et ego faciam in furore : non parces oculus meus, nec miserebor, et cum clamaverint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.

## CHAPITRE IX

Les anges, messagers de Dieu, vont châtier Jérusalem (v. 1). — Ils sont sept, et l'un d'entre eux, qui se distingue des autres par sa robe de lin et l'écritoire attachée à sa ceinture, est leur chef (v. 2). — Dieu donne l'ordre à ce personnage de marquer du Thau les fidèles qui se trouvent encore dans la ville (v. 3-4). — Tous les autres seront tués (v. 5-7). — Inutile prière du prophète en faveur de ses concitoyens (v. 8-14).

1. Et il me cria aux oreilles à haute voix et il dit : Ceux qui doivent châtier la ville approchent, et chacun tient en main l'instrument de destruction.

2. Et aussitôt six hommes vinrent du côté de la porte supérieure qui regarde vers le nord, chacun

4. Et clamavit in auribus meis voce magna, dicens : Appropinqua-verunt visitationes urbis, et unusquisque vas interfectionis habet in manu sua.

2. Et ecce sex viri veniebant de via portæ superioris quæ respicit ad aquilonem; et unusquisque vas

doit être lu « Zamorah ». Cette expression semble être proverbiale, mais ni l'origine ni le sens du proverbe n'ont encore été expliqués de manière satisfaisante ». Keil. LXX : *כי יבוא אליהם וישפוטוהם*.

18. — Cfr. v. 41. VII, 4, 9, IX, 9, 10; Is., I, 45; Jér., XI, 44; Mich., III, 4; Prov., I, 28.

CHAP. IX. — *Et clamavit*, celui qui a parlé jusqu'ici, Dieu que tant d'iniquité et d'ingratitude irrite. — *In auribus meis*, c'est-à-dire, à moi qui entendais, comme S. Jérôme l'a traduit plus bas, v. 5 et x. 43. — *Appropinqua-verunt*. קרבו, « approchez », est un impératif pieu, comme Is., XLI, 21; Schræder y voit cependant une 3<sup>e</sup> personne du pluriel au kal, comme l'a traduit la Vulgate. -- *Visitationes urbis*. Les châtimens qui vont atteindre Jérusalem; Cfr. dans ce sens. Jér., x, 45, XI, 23, Os., IX, 7. Suivant quelques modernes, פקדות a une autre signification; Hitzig le traduit par « autorités » et l'applique à ceux qui ont reçu des ordres contre la ville; Havernick, Kheloth. Keil : « surveillance », c'est-à-dire, la garde, les gardiens

célestes de la cité, qui par ordre de Dieu vont châtier les impies. LXX : *ἡ ἐξόκλησις*. — *Vas interfectionis*, les instrumens, les armes pour punir les habitants de Jérusalem.

2. — *Six viri*. Ce sont les anges qui sont aussi appelés hommes dans la Gen., XVIIII, 2, et non, comme Grotius, après Prado et Maldonat, l'a prétendu, les chefs de l'armée de Nabuchodonosor, Jér., XXXIX, 3. Les anges exécutent les jugemens de Dieu, Dan., IV, 43, 47, 23; x, 20, 21, Cfr. Apoc., IX, 45. Ici ces six messagers de colère, avec celui qui est au milieu d'eux et qui est leur chef, forment le nombre sept, qui symbolise l'alliance de Dieu avec son peuple, V. XLIV, 47; Cfr. Apoc., VIII, 2, xv, 36. A la place de cette alliance vont venir le châtement et la destruction. Rien ne peut faire supposer, dit Keil, que ce nombre est copié des sept amshaspands des Perses. — *Veniebant... ad aquilonem*. Ezéchiel est dans la cour des prêtres, VIII, 3, 5, 16; cette porte supérieure est donc la même qui est indiquée dans ces endroits. — *Vir quoque... ad renes ejus*. Pour quelques commen-

interitus in manu ejus : vir quoque unus in medio eorum vestitus erat lineis, et atramentarium scriptoris ad renes ejus : et ingressi sunt, et steterunt juxta altare æreum.

3. Et gloria Domini Israel assumpta est de cherub quæ erat super eum ad limen domus; et vocavit virum qui indutus erat lineis, et atramentarium scriptoris habebat in lumbis suis.

ayant à la main un instrument de mort. Et au milieu d'eux était un homme revêtu d'une robe de fin lin, et ayant l'écritoire du scribe pendue aux reins; ils entrèrent et se tinrent à côté de l'autel d'airain.

3. Et la gloire du Dieu d'Israël s'éleva de dessus le Chérubin sur lequel elle était et vint au seuil du temple, et elle appela l'homme qui était vêtu de lin, et qui avait l'écritoire à la ceinture.

tateurs, dit S. Jérôme, c'est Notre-Seigneur qui est désigné ici, parce qu'il est prêtre et l'ange du grand Conseil. Il est vrai que l'homme vu par Daniel sur les bords du Tigre, et qui est décrit par ce prophète, Dan., x, 5, 6, de la même manière que Dieu l'est par Ezéchiel, 1, 4, 26, 27, et le Christ ressuscité dans l'Apocalypse, 1, 13-15, est vêtu comme ici de lin. Dan., 5, xii, 6, 7. Mais, dit Keil, la robe blanche brillante, que désigne ici le pluriel בדים, n'est pas particulière à l'ange de Jéhovah ou au Christ. Les sept anges qui ont les fioles de colère, Apoc., xv, 6, ont des vêtements de lin blanc brillant; cette couleur est réservée aux esprits célestes et aux justes devenus parfaits, Apoc., xix, 8. Il faut noter pourtant qu'il n'est rien dit ici ni de la couleur ni de son brillant, et que la matière seule dont le vêtement est fait est mentionnée. Or, comme les prêtres portaient des vêtements de lin qui marquaient qu'ils étaient les médiateurs de la sanctification du peuple, ici les anges qui vont opérer une œuvre de destruction, travaillent en réalité à la sanctification de Jérusalem en punissant les pécheurs; ils font ainsi un acte sacerdotal, et c'est pour cela, dit Schröder, qu'ils sont revêtus de lin. L'ange qui porte les objets nécessaires pour écrire, est décrit d'une manière toute différente de l'apparence qu'ont Jéhovah dans Ezéch., 1 et Dan., x, et le Christ dans l'Apoc., I. Rien ici n'indique, un être égal à Dieu. La différence faite entre lui et les six autres montre qu'il est à leur égard comme le grand-prêtre par rapport aux Lévites, ou comme un chancelier par rapport aux autres scribes. Cela devient évident par l'encrier qu'il porte aux reins, c'est-à-dire à la ceinture qui entoure ses reins, coutume qui s'observe encore en Orient. C'est simplement un ange désigné par Dieu pour exécuter avec ses compagnons la mission qui sera donnée au x. 4. — Vestitus... lineis, לבוש בדים, ἐνδεδυμένος ποδήρη. C'est d'après cet endroit qu'Apoc., 1, 13, Notre-Seigneur est

vêtu d'une ποδήρης; dans leur traduction de Daniel, x, 5, les LXX ont en effet transcrit simplement l'hébreu par βαδδίν; dans d'autres endroits ils le rendent par ἄβρον, Lévi., xvi, 4, 23, vi, 3, Exod., xxviii, 42. — Atramentarium... ἰνκός. LXX, ζώνη σαπφείρου ἐπὶ τῆς ὀσφύος αὐτοῦ. Il a un encrier pour écrire dans le livre de vie les noms de ceux qui seront marqués; métaphore prise de la coutume d'inscrire les noms des Israélites dans un rôle public; Voir xiii, 9 et Cfr. Exod., xxxiii, 33, Ps. lxxviii, 28, Is., iv, 3, Phil., iv, 3, Apoc., iii, 5, xiii, 8, xvii, 8, xx, 12, xxi, 27. Il est le ministre de la clémence, tandis que les autres anges sont les ministres de la justice. — Et ingressi sunt, dans la cour intérieure. — Altare æreum, l'autel des holocaustes. III Rois, viii, 64. « Juxta altare autem stare dicuntur parati ad jubentis imperium, ut cujuscumque viderint ibi non esse peccata dimissa, sententiæ Domini et interfecioni eum subjacere cognoscant ». S. Jérôme.

3. — Gloria Domini Israel. La présence de Dieu dans le Saint des Saints se manifestait par le nuage de la Schéchinah; Dieu quitte ici le trône que les ailes des chérubins qui couvraient l'arche lui formaient, et vient se placer près de l'autel des holocaustes, pour montrer ainsi qu'il abdique la royauté qu'il exerçait sur Israël et qu'il veut seulement désormais satisfaire sa justice outragée. Ce n'est donc pas ici la même gloire qu'Ezéchiel a vue au chapitre premier qui est décrite. — Assumpta est de Cherub quæ erat super eum. Cette gloire du Seigneur quitte les Chérubins sur lesquels elle reposait, Cfr. II Rois, vi, 2. Le singulier כרוב, apparaît ici pour la première fois dans Ezéchiel; il désigne l'ornement bien connu de l'Arche d'alliance. — Ad limen domus. Dieu annonce ainsi symboliquement qu'il va livrer le temple aux ennemis d'Israël : Cfr. x, 4, 18, Exod., xl, 36 et suiv., Nomb. x, 14 et seq. LXX : εἰς τὸ αὐτῶν τοῦ οἴκου.

4. — Per mediam... in medio Jerusalem.

4. Et le Seigneur lui dit : Passe à travers la ville, au milieu de Jérusalem, et marque d'un Thau sur le front les hommes qui gémissent et qui se lamentent à cause de toutes les abominations qui s'y commettent.

5. Et il dit aux autres, comme je l'entendis : Passez à travers la ville après lui et frappez. Que votre œil n'ait pas de pitié, et soyez sans miséricorde.

6. Vieillards, jeunes hommes, vierges, petits enfants et femmes, frap-

4. Et dixit Dominus ad eum : Transi per mediam civitatem in medio Jerusalem, et signa Thau super frontes virorum gementium, et dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio ejus.

Exod. 12, 7; Apoc. 7, 3

5. Et illis dixit, audiente me : Transite per civitatem sequentes eum, et percutite : non parcat oculus vester, neque misereamini.

6. Senem, adolescentulum, et virginem, parvulum et mulieres inter-

Double désignation qui marque avec plus d'emphase la scène des jugements divins. — *Signa Thau*. La miséricorde précède encore la justice. En Egypte un signe avait été mis aussi sur les Israélites; mais alors, dit Currey, l'exemption était nationale, ici elle est personnelle, comme Notre Seigneur prédit qu'elle le sera au dernier jour. Luc., xxi, 48, 28; Cfr. Apoc., vii, 4. Quel était ce signe? car  $\text{TH}$  peut signifier ou « signe » ou la dernière lettre de l'alphabet hébreu. S. Jérôme avec raison croit que c'est le *Thau*, dernière lettre de l'alphabet hébraïque, qui, dans l'ancienne écriture, a la forme d'une croix. Origène est du même sentiment : « Tertius (Hebræus), e numero eorum qui Christo crediderant, aiebat vetera elementa Thau crucis formæ simile habere, ac prophetice enuntiari signum, quo christiani frontibus insigendi erant : quod sane omnes qui in Christum crediderunt, efformare solum initio ejusque operis, maxime autem orationum et lectionum sacrarum ». Cette interprétation d'Origène et de S. Jérôme adoptée aussi par Tertullien, Contr. Marcion. iii et adv. Judæos, et par Clément d'Alexandrie, Stromat., vi, a été suivie par S. Isidore, Allégor., c. 25, Sulp. Sévère, S. Augustin. S. Ambroise etc. Sans affecter d'y trouver une prédiction évangélique, comme le dit dédaigneusement Reuss, on peut avec K il, Kliebth, etc., adopter cette interprétation; on le peut surtout en se rappelant que dans la contre-partie de ce passage, Apoc., vii, 3, le sceau du Dieu vivant est imprimé sur le front des serviteurs de Dieu qui échappent au jugement, et que, suivant Apoc., xiv, 4, ils ont le nom de Dieu écrit sur le front. Il est visible que le signe n'était pas arbitrairement choisi, mais avait un rapport intérieur avec le fait qu'il indiquait; ainsi, dans l'événement sur lequel cette vision est basée, Exod., xii, 43, 22, suiv., la marque distinctive placée sur les maisons

d'Israélites en Egypte, pour que l'ange destructeur les épargnât. c'est-à-dire le sang de l'agneau égorgé qui couvre les montants de la porte, a été choisie pour ce qu'elle signifiait et parce qu'elle correspondait à la chose signifiée. Keil. Cfr. Apoc., vii, 3, ix, 4, xiv, 1. — *Super frontes*. Parce que c'est là qu'on pouvait voir plus facilement le signe; suivant d'autres, parce que c'est sur le front que les esclaves portaient le nom de leur maître, « inscripti, literati servi ». Schræder fait sur ce point d'intéressantes remarques : « Si le signe de la croix est la plus simple interprétation du Thau, nous pouvons ne pas dire seulement avec Schmieder que cette coïncidence demeure toujours mémorable pour l'observateur attentif des voies de Dieu, dont la sagesse a tout prévu avant de réaliser; mais encore il ne sera pas sans intérêt de mentionner ce qui se trouve d'analogue dans différents pays. L'apis égyptien portait au front un triangle (ou carré) blanc, marque caractéristique du pouvoir de la nature. Sur le front de l'Indien Shiva est la peinture de l'eau fertilisante du Gange. La marque de Shiva ou de Vishnu est faite sur le front de l'Hindou qui a été purifié dans les eaux sacrées. Le pèlerin japonais, au temple de Tensjo Dai Sin, reçoit en signe de pardon une petite boîte carrée sur laquelle le nom de son Dieu est écrit en gros caractères, et qu'il emporte chez lui sur son front ». — *Gementium et dolentium*... Ceux qui n'ont pas pris part aux péchés du peuple, mais au contraire les ont déplorés.

5. — *Audientes me*, V. la remarque sur le v. 4. — *Non parcat oculus*... V. plus haut, v. 44, viii, 48.

6. — *Parvulum*. Ils sont frappés aussi, dit Prado, afin qu'impieété du reste de la nation ne les souille pas; mais il est plus simple de penser qu'ils, malgré leur jeune âge, ils ont déjà participé aux crimes des autres; Cfr.

ficite usque ad interneccionem : omnem autem super quem videritis Thau, ne occidatis, et a sanctuario meo incipite. Cœperunt ergo a viris senioribus qui erant ante faciem domus.

7. Et dixit ad eos : Contaminate domum, et implete atria interfectis : egredimini. Et egressi sunt, et percutiebant eos qui erant in civitate.

8. Et cæde completa, remansi ego ; ruique super faciem meam, et clamans aio : Heu, heu, heu, Domine Deus : ergone disperdes omnes reliquias Israel, effundens furorem tuum super Jerusalem ?

9. Et dixit ad me : Iniquitas domus Israel et Juda magna est nimis valde, et repleta est terra sanguinibus, et civitas repleta est aversione ;

pez-les, exterminiez-les, mais ceux sur le front desquels vous verrez le Thau, ne les frappez pas, et commencez par mon sanctuaire. Ils commencèrent donc par les vieillards qui étaient devant le temple.

7. Et il leur dit : Souillez le temple, et remplissez les cours de cadavres, puis sortez. Et ils sortirent et frappèrent tous ceux qui étaient dans la ville.

8. Et pendant ce carnage, je demeurai là, je me jetai le visage contre terre, et je dis en criant : Hélas, hélas, Seigneur Dieu ! perdrez-vous donc ainsi tous les restes d'Israël, en répandant votre fureur sur Jérusalem ?

9. Et il me dit : L'iniquité de la maison d'Israël et de Juda est trop grande. Le pays est tout rempli de sang, la ville est remplie de pervers-

Jér., vii, 48. — *Usque ad interneccionem*. Dieu donne l'ordre non-seulement de châtier, mais de détruire entièrement. — *Omnem... ne occidatis*. Dieu ne veut pas que les innocents soient confondus avec les coupables ; Cfr. Gen., xix, 22. — *A sanctuario meo incipite*. Commencez par ceux qui sont dans le temple et qui ont plus gravement péché que le reste du peuple, puisqu'ils ont souillé le sanctuaire en y introduisant le culte des idoles. LXX : ἀπὸ τῶν ἁγίων μου... ceux qui sont consacrés au service de Dieu et doivent être saints. — *Cœperunt...* L'immolation commença par les vieillards, non pas ceux, dit Prado, qui plus haut, viii, 40, 41, encensent les idoles, mais ceux qui adoraient le soleil levant ; de ceux-là on ne peut pas en effet dire qu'ils étaient *ante faciem domus*. Mais il vaut mieux, avec quelques modernes, entendre par ces vieillards tous ceux qui se trouvaient dans l'enceinte du temple et le souillaient de leur idolâtrie.

7. — *Contaminate domum*. Le temple était souillé par les cadavres, Nomb. xix, 44. — *Atria*, les cours intérieure et extérieure du temple. — *Egredimini*. Mot, dit Maldonat, qui indique la rapidité avec laquelle les ordres de Dieu sont exécutés. — *Percutiebant eos qui erant in civitate*, lit. « et ils frappèrent dans la ville » tous ceux qui n'étaient pas marqués du Thau.

8. — *Remansi ego*. Ezéchiel reste seul dans le temple. On a vu plus haut, v, 4, que dans

la ville seule il y avait eu des Juifs marqués du signe, mais que dans le temple il n'y en avait eu aucun. Le prophète n'ajoute pas « solus », dit S. Jérôme, mais il dit seulement : « Remansi ego, ut subaudiatur : cum cæteris qui frontes habuere signatas. » — *Ruique super faciem meam*. Pour intercéder pour ses concitoyens ; Cfr. Nomb., xvi, 22. — *Omnes reliquias Israel*. En comparaison avec la multitude des victimes, le nombre de ceux qui ont été marqués du Thau et épargnés est si petit qu'il échappe à ses yeux, et qu'il lui semble que toute la nation est détruite. Ce reste d'Israël est ce qui doit survivre aux catastrophes prévues et à l'invasion chaldéenne.

9. — *Et dixit ad me*. Quoique Dieu ait promis, v, 3, 4, de conserver une petite partie du peuple, il ne renouvelle pas sa promesse, mais répète ce qu'il a déjà dit plus haut des crimes d'Israël, vii, 8. Il veut montrer qu'en justice rigoureuse Israël tout entier a mérité la destruction. — *Magna est nimis valde*, litt. : « grande beaucoup, beaucoup. » Il n'y a pas de péché pareil à celui de Juda ; Cfr. Gen., iv, 13 ; Lam., iv, 6. — *Repleta est terra sanguinibus*, de meurtres et de violences. LXX : ἐπλήσθη ἡ γῆ λαῶν πολλῶν, ce qui ne cadre nullement avec le contexte. — *Civitas... aversione*. Lit. : « la ville est remplie de perversion » ; S. Jérôme a entendu que Jérusalem par l'idolâtrie avait apostasié et s'était éloignée de Dieu. — *Dixerunt...*

sité, parcequ'ils ont dit : Le Seigneur a abandonné le pays, le Seigneur ne nous voit pas.

10. C'est pourquoi mon œil ne vous épargnera pas, je ne ferai pas miséricorde; et je ferai retomber leurs actes sur leurs têtes.

11. Alors l'homme qui était vêtu de lin, et qui avait une écritoire à la ceinture, répondit : J'ai fait ce que vous m'avez commandé.

dixerunt enim : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt.

10. Igitur et meus non parcet oculus, neque miserebor : viam eorum super caput eorum reddam.

11. Et ecce vir qui erat indutus lineis, qui habebat atramentarium in dorso suo, respondit verbum, dicens : Feci sicut præcepisti mihi.

## CHAPITRE X

Le personnage vêtu de lin reçoit l'ordre d'aller prendre des charbons au milieu des roues sous les chérubins, et de les répandre sur la ville coupable (ṡṡ. 1-2). — La gloire du Seigneur quitte le temple (ṡṡ. 3-5). — Les charbons sont pris par l'homme vêtu de lin (ṡṡ. 6-7). — Ezéchiel reconnaît les chérubins pour ceux qu'il a vus sur les bords du Chobar (ṡṡ. 8-22).

1. Et je vis, et dans le firmament qui était sur la tête des chérubins, apparut comme une pierre de saphir, et comme une espèce de trône au dessus d'eux.

2. Et le Seigneur dit à l'homme vêtu de lin : Va au milieu des roues

1. Et vidi, et ecce in firmamento, quod erat super caput cherubim, quasi lapis sapphirus, quasi species similitudinis solii, apparuit super ea :

2. Et dixit ad virum qui indutus erat lineis, et ait : Ingredere in me-

non videt. Cfr. VIII, 12. « Causa tantorum scelerum illa est quod putaverant providentiam non esse super terram, nec Deum curare mortalia, juxta illud quod alibi (Æneid. IV, 369) legimus :

Scilicet is superis labor est, ea cura quietos sollicitat.

Quia igitur illi non putaverunt esse providentiam, vel quæ ante fuerat in populis, hoc tempore suum populum reliquisset; propterea et Dei non pareet oculus, nec miserebitur, ut contra vitia sæviens placabilis sit virtutibus ». S. Jérôme.

10. — *Igitur...* VII, 4, 9, VIII, 48. Dieu répond en disant *oculus meus* à la négation des Juifs : « Deus non videt. » — *Viam eorum...* Dieu les jugera selon les voies qu'ils ont suivies; Cfr. plus haut, VII, 3, 8, 27; plus bas, XI, 21, XVI, 43, XXII, 31; Cfr. I Rois, VIII, 32.

11. — *In dorso suo.* Litt. « sur ses reins »,

comme plus haut, ṡṡ. 2 et 3. — *Feci...* L'ange parle en son nom et au nom de ses compagnons. C'est ainsi que Notre-Seigneur parle de lui-même, Jean, XVII, 4, et que les anges, Ps. CII, 24, et les apôtres, Marc, VI, 30, annoncent qu'ils ont accompli les ordres qu'ils ont reçus.

CHAP. X. — 1. — *Et vidi et ecce.* Ces mots nous montrent que la première vision est finie et qu'une nouvelle commence, qui n'a rien de commun avec la précédente. — *In firmamento...* Ezéchiel décrit le trône de Jéhovah comme il l'a déjà fait plus haut, I, 26. — *In*, litt., « sur. »

2. — *Et dixit.* Celui qui était assis sur le trône, c'est-à-dire Dieu, ṡ. I, 26. Depuis que le temple est souillé par les cadavres, Jéhovah a abandonné son sanctuaire et est remonté sur le trône décrit au ch. I. — *Indutus lineis*, LXX : τὸν ἐνδεδυκότα τὴν στολὴν; Cfr. IX, 2. Celui qui avait été le messager de la clémence est maintenant l'exécuteur de la

dio rotarum quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. Ingressusque est in conspectu meo.

3. Cherubim autem stabant a dextris domus cum ingrederetur vir, et nubes implevit atrium interius.

4. Et elevata est gloria Domini desuper cherub ad limen domus : et repleta est domus nube, et atrium repletum est splendore gloriæ Domini.

5. Et sonitus alarum cherubim audiebatur usque ad atrium exterius, quasi vox Dei omnipotentis loquentis.

6. Cumque præcepisset viro qui indutus erat lineis, dicens : Sume ignem de medio rotarum, quæ sunt inter cherubim : ingressus ille stetit juxta rotam.

qui sont sous les chérubins, et remplis ta main des charbons de feu qui sont entre les chérubins, et répands-les sur la ville; et il y alla devant moi.

3. Les chérubins étaient à droite du temple lorsqu'il entra, et une nuée remplit la cour intérieure.

4. La gloire du Seigneur s'éleva de dessus les chérubins, et vint au seuil du temple, et le temple fut rempli de la nuée, et la cour fut remplie de l'éclat de la gloire du Seigneur.

5. Le bruit des ailes des chérubins s'entendait jusqu'au parvis de la cour extérieure, pareil à la voix du Dieu tout-puissant lorsqu'il parle.

6. Et quand il eut ordonné à celui qui était vêtu de lin, et qu'il lui eut dit : Prends du feu du milieu des roues, qui sont entre les chérubins, il y alla et se tint près des roues.

justice. — *In medio rotarum.* Au milieu des roues décrites au ch. 1, et que précédaient et suivaient les chérubins. — *Prunis ignis quæ sunt inter cherubim.* Sur le char porté par les quatre roues, et en avant du trône de Dieu, paraissait un foyer rempli de charbons embrasés. Il ne faut voir ici aucune allusion à l'autel de l'encens, Is., vi, 6; c'est la colère de Dieu, Cfr. ix, 8, qui va détruire Jérusalem, dont on a maintenant une image; Voir aussi, 1, 13; Ps. cxix, 4, Is., x, 46, Apoc., viii, 5, xv, 7. — *Effunde super civitatem.* « Hoc intelligendum sit quod non ad purgationem, sed ad pœnas atque cruciatibus, prunæ ignis assum ndæ sint, quæ effundantur super Jerusalem. » S. Jérôme.

3. — Ce verset et les deux suivants forment comme une parenthèse, dit Grotius. — *Cherubim a dextris domus,* c'est-à-dire, au sud Cfr. xlvi, 2. C'est au nord que les actes idolâtriques se pratiquaient. Au sud les chérubins se tiennent tout prêts à emporter la gloire du Seigneur. — *Nubes implevit atrium interius.* Cette cour est celle des prêtres, viii, 3, 16, xliv, 17. Suivant le Targum, la nuée était ténébreuse; en présence de la majesté de Dieu, on ne peut pas, en effet, dit S. Jérôme, procéder au supplice, mais le nuage est plutôt celui qui est décrit, 1, 4, et qui supporte la gloire divine.

4. — *Et... ad limen domus,* répétition de

ix, 3. Conformément à cet endroit, l'expression *desuper cherub*, בעל הכרוב, doit s'entendre du double chérubin de l'arche, en sorte que, comme dans le ch. ix, elle est en connexion avec le jugement prononcé contre les habitants de Jérusalem, de même elle est ici en connexion avec l'incendie de la ville, et annonce l'abandon du temple par Jéhovah. Le prophète, dit Schræder, explique comment cette dernière connexion lui est apparue clairement : il a vu en dehors du sanctuaire les chérubins prêts à répandre le feu sur la ville, et un nuage envahir les cours du temple, pendant que la gloire de Jéhovah quittait son ancienne place pour s'élever au-dessus de l'entrée du temple. — *Atrium... splendor gloriæ Domini.* Le nuage et l'éclat sont unis : l'éclat est celui du feu qui signifie l'action de la justice vindicative de Dieu, et le nuage est soit le nuage orageux d'où sort l'éclat ou le feu, soit la fumée produite par le feu. Cette manifestation présage le feu matériel qui consumera la cité rebelle. Hengstenberg.

5. — *Sonitus alarum... V. 1, 24.* — *Usque ad atrium exterius.* On a vu, 7, 3, que la scène se passe dans la cour des prêtres. — *Vox Dei...* le tonnerre, comme Symmaque et Théodotion, traduisent avec raison; Cfr. Ps. xxviii, 4, 5, et plus haut, 1, 24.

6. — Le prophète, après l'explication con-

7. Alors l'un des chérubins étendit sa main du milieu des chérubins, vers le feu qui était entre les chérubins; il en prit et le donna à celui qui était vêtu de lin, et celui-ci l'ayant reçu s'en revint.

8. Et il parut dans les chérubins comme une main d'homme qui était sous leurs ailes.

9. Et je vis : il y avait quatre roues auprès des chérubins, une roue à côté d'un chérubin, et une autre roue auprès d'un autre. Les roues ressemblaient à une pierre de chrysolite.

10. Et par leur forme toutes quatre se ressemblaient, comme si une roue était dans une autre.

11. Et quand elles marchaient, elles marchaient de quatre côtés, et ne se tournaient pas en marchant; mais à l'endroit où la première allait, les autres se dirigeaient et ne se tournaient pas.

12. Le corps, le cou, les mains, les ailes et les cercles étaient pleins d'yeux tout autour des quatre roues.

7. Et extendit cherub manum de medio cherubim ad ignem qui erat inter cherubim; et sumpsit, et dedit in manus ejus qui indutus erat lineis : qui accipiens egressus est.

8. Et apparuit in cherubim similitudo manus hominis subtus pennas eorum.

9. Et vidi : et ecce quatuor rotæ juxta cherubim; rota una juxta cherub unum, et rota alia juxta cherub unum : species autem rotarum erat quasi visio lapidis chrysolithi.

10. Et aspectus earum similitudo una quatuor, quasi sit rota in medio rotæ.

11. Cumque ambularent, in quatuor partes gradiebantur, et non revertebantur ambulantes; sed ad locum ad quem ire declinabat quæ prima erat, sequebantur et cæteræ, nec convertebantur.

12. Et omne corpus earum, et colla, et manus, et pennæ, et circuli, plena erant oculis, in circuitu quatuor rotarum.

tendue dans les trois précédents versets, revient à son récit, et répète ce qu'il a déjà dit au v. 2.

7. — *Cherub*, le chérubin, voisin de la roue mentionnée au verset précédent, prend du feu et le donne à celui qui était vêtu de lin. — *Egressus est*, pour mettre le feu à la ville.

8. *Similitudo manus*, V. 1, 8. Les ailes, dit Faussel, dénotent la célérité dans l'accomplissement des fonctions assignés par Dieu; les mains dénotent l'efficacité et l'aptitude.

9. — *Et vidi et ecce*. Une nouvelle partie de la vision commence ici. La description qui suit est donnée presque dans les mêmes termes que le récit de la vision du ch. 1, quelques détails qui n'étaient pas dans ce récit sont cependant ajoutés. — *Species una... lapidis chrysolithi*, כֶּרֶבִּי אֶבֶן חֲרֹשֶׁת. Le mot אֶבֶן, pierre, est en plus ici que 1, 16. S. Jérôme ne traduit pas les deux endroits de même manière : au chapitre premier, il rend « Thaschich » par *mare*, ici par *lapis chrysolithi*.

10 — V. 1, 15.

11. — V. 1, 17. — *Quæ prima erat*, litt. :

« la tête », c'est-à-dire la roue qui avait la direction et était à la tête du mouvement. Suivant Curry, la description passe ici des roues aux chérubins, et c'est d'une tête de chérubin qu'il s'agirait.

12. — *Corpus et colla et manus*. Auch. 1, 18, les roues seules étaient couvertes d'yeux; ici nous voyons que les chérubins en étaient aussi remplis. Il n'y a pas la moindre raison de mettre en doute cette addition ou de l'enlever du texte, comme le fait Hitzig. L'endroit est en harmonie parfaite avec tout l'ensemble et cette nouvelle indication rend plus étroit encore le rapport d'unité qui existe entre les roues et les chérubins. Avec le Targum, les LXX, Théodoret, Nicolas de Lyre et presque tous les commentateurs modernes, nous avons rapporté ces mots aux chérubins. S. Jérôme, Kimchi, Maldonat les rapportent aux roues, en leur donnant un sens métaphorique : « Carnem ergo rotarum per metaphoram earum corpus appellat, quia corpus carnis constare solent; colla modiolas, manus radios, pennas circulos ligneos, circulos vero carthios ferreos quibus adstringuntur. Tribuit enim

13. Et rotas istas vocavit volubiles, audiente me.

14. Quatuor autem facies habebat unum : facies una, facies cherub ; et facies secunda, facies hominis ; et in tertio facies leonis ; et in quarto facies aquilæ.

15. Et elevata sunt cherubim : ipsum est animal quod videram juxta fluvium Chobar.

16. Cumque ambularent cherubim, ibant pariter et rotæ juxta ea ; et cum elevarent cherubim alas suas ut exaltarentur de terra, non residuabant rotæ, sed et ipsæ juxta erant.

17. Stantibus illis, stabant, et cum elevatis elevabantur : spiritus enim vitæ erat in eis.

18. Et egressa est gloria Domini a limine templi, et stetit super cherubim.

19. Et elevantia cherubim alas suas, exaltata sunt a terra coram

13. Et ces roues, devant moi, il les appela roulantes.

14. Chaque être avait quatre apparences, d'abord celle d'un cherubin, puis celle d'un homme, en troisième lieu celle d'un lion, et quatrième celle d'un aigle.

15. Et les chérubins s'élevèrent. C'était le même être que j'avais vu sur les bords du fleuve Chobar.

16. Lorsque les chérubins marchaient, les roues marchaient à côté d'eux ; et lorsque les chérubins étendaient leurs ailes pour s'élever de terre, les roues ne s'arrêtaient pas, mais se trouvaient à côté d'eux.

17. Quand ils demeuraient elles demeuraient, quand ils s'élevaient elles s'élevaient, car l'esprit de vie était en elles.

18. Puis la gloire du Seigneur se retira du seuil du temple, et elle se tint sur les chérubins.

19. Et les chérubins, étendant leurs ailes, s'élevèrent de terre de-

rotis figuram volucris, ut summam earum celeritatem declaret. » Maldonat. Prado pense que les deux interprétations sont également admissibles. Selon ce commentateur, les chérubins remplis d'yeux signifient les prélats, et les roues pleines d'yeux, les justes.

13. — *Et rotas illas.* Litt. « Et quant à ces roues. » — *Vocavit volubiles.* קורא הגלגל. Suivant Gésenius, Keil, Reuss, il faut traduire : « on les appela tourbillon, et on leur donna ainsi l'ordre de se mettre en mouvement » ; suivant Maurer, on les appela ainsi à cause de leur extrême agilité. Les LXX transcrivent l'hébreu : Γελαγέλ. γλγλ, employé ici diffère de אבנן, qui signifie roue. Aussi quelques commentateurs voient-ils dans Galgal tout un ensemble ayant des roues et animé d'un mouvement de rotation.

14. — *Quatuor autem facies...* V. 1, 6, 40. — *Facies una facies cherub.* Au ch. 1, 40, une des apparences du chérubin est celle d'un taureau ; pour Prado, כרוב est synonyme de שרר, et ce nom est donné aux chérubins parce qu'ils traînent le char. Nous ne pouvons voir ici avec Reuss une erreur de copiste, qui serait tout à fait inexplicable. Nous préférons admettre, comme le propose Umbreit, dont la conjecture est confirmée par l'étude des monuments assyriens, que la forme du

taureau était celle qui dominait dans le chérubin : L'apparence générale était celle d'un taureau avec une figure d'homme, un poitrail de lion et des ailes d'aigle. Ce passage donne, ce semble, raison à notre interprétation. Les LXX omettent ce verset, qui, à cause de cela, est considéré comme une glose par Hitzig.

15. — *Elevata sunt...* Les chérubins prennent alors leur vol. — *Ipsum est animal...* Le prophète fait remarquer que cet ensemble d'êtres est identique à l'animal, הרוחיה. Cfr. 1, 22, qu'il a vu sur les bords du Chobar ; il était important en effet, dit Keil, d'identifier les deux théophanies afin de bien faire comprendre leur réelle signification.

16. — 17. — Répétition de 1, 49-20.

18. — *A limine templi,* sur lequel elle s'était placée, v. 4. La gloire de Dieu s'en éloignant, *egressa*, est le symbole du départ de Dieu loin de son temple et en annonce la destruction, ainsi que celle de la ville. V. Deut., xxxi, 17, où cet éloignement de Dieu est prédit. Il est terrible pour ceux qu'il concerne. Os., ix, 42. — *Stetit super...* Dieu reprend son trône porté par les chérubins.

19. — *In introitu... orientalis.* La porte par laquelle on sortait de la cour extérieure du temple pour aller dans la ville, et qui

vant moi ; et quand ils partirent, les roues aussi les suivirent, et tous s'arrêtrèrent à l'entrée de la porte orientale de la maison du Seigneur, et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux.

20. C'était l'être que j'avais vu au-dessous du Dieu d'Israël sur le bord du fleuve Chobar, et je reconnus que c'étaient des chérubins.

21. Chacun avait quatre apparences et quatre ailes, et une forme de main d'homme était sous leurs ailes.

22. Leur aspect était bien celui que j'avais vu sur les bords du fleuve Chobar, c'était bien leur regard et leur marche rapide en avant.

me: et illis egredientibus, rotæ quæ subsecutæ sunt; et stetit in introitu portæ domus Domini orientalis: et gloria Dei Israel erat super ea.

20. Ipsum est animal quod vidi subter Deum Israel juxta fluvium Chobar: et intellexi quia cherubim essent.

*Supr.* 4, 1, 3.

21. Quatuor vultus uni, et quatuor alæ uni; et similitudo manus hominis sub alis eorum.

22. Et similitudo vultuum eorum, ipsi vultus quos videram juxta fluvium Chobar, et intuitus eorum, et impetus singulorum ante faciem suam ingredi.

## CHAPITRE XI

Prédiction de la mort des chefs impies d'Israël, (vv. 4-13). — Promesse consolante relative à la réunion du peuple exilé et à sa sanctification vv. (14-21). — Dieu se retire du temple et de Jérusalem, et la vision du prophète est terminée (vv. 22-25).

1. Et l'esprit me souleva et me mena à la porte orientale de la mai-

1. Et elevavit me spiritus, et introduxit me ad portam domus Do-

était en même temps l'entrée principale du temple. — *Dei Israel.* Cette expression, au lieu de Jéhovah, signifie que Dieu ne sera plus le Dieu de l'alliance et qu'il va abandonner son peuple.

20. — *Ipsum est animal...* v. 15. — *Intellexi quia cherubim essent.* Dans la première vision qu'il avait eue, sur les bords du Chaboras, Ezéchiel n'avait pas pu, à cause de la terreur qu'il avait ressentie et du spectacle imposant qui lui était offert, se bien rendre compte de tous les détails, et dans cette nouvelle vision, en effet, il en remarque de nouveaux. Il remarque aussi le rapport qu'il y a entre les chérubins de sa vision et ceux du Saint des Saints. Quoiqu'il n'y fût pas entré, il était prêtre et il savait exactement quelle était la forme de ces derniers. Il compare cette forme avec celle des êtres qu'il a vus et reconnaît leur ressemblance. Prado.

21. — Cfr. 1, 6. — *Quos videram.* Les LXX ajoutent : « Sous la gloire du Dieu d'Israël. » — *Et intuitus eorum.* Litt. « Leur aspect et eux-mêmes. » « Intuitus eorum » n'a pas été traduit par les LXX. Ezéchiel récapitule dans ces deux versets tout ce qu'il a déjà dit sur les chérubins.

CHAP. XI. — 4. — *Elevavit me spiritus.* Cfr. VIII. 16. — Voici un nouvel acte de la vision. Ezéchiel est transporté de la cour intérieure à l'entrée extérieure de la porte orientale. — *Portam... orientalem.* V. x, 49. Il est à remarquer que, chez les orientaux, c'est près des portes que se rendent les jugements et ont lieu les exécutions. — *Quæ respicit ad solis ortum.* Cette addition, qui semble tout d'abord superflue, a été sans doute écrite par le prophète pour montrer que cette porte était la dernière du Temple et qu'aucun obstacle n'empêchait de voir de là le soleil levant. —

mini orientalem, quæ respicit ad solis ortum ; et ecce in introitu portæ viginti quinque viri ; et vidi in medio eorum Jezoniam filium Azur, et Pheltiam filium Banaïæ, principes populi.

2. Dixitque ad me : Fili hominis, hi sunt viri qui cogitant iniquitatem, et tractant consilium pessimum in urbe ista ;

3. Dicentes : Nonne dudum ædificatæ sunt domus ? hæc est lebes, nos autem carnes.

son du Seigneur, qui regarde le soleil levant. A l'entrée de la porte, il y avait vingt-cinq hommes, et je vis au milieu d'eux Jezonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaïas, princes du peuple.

2. Et il me dit : Fils de l'homme, ce sont ces hommes qui méditent l'iniquité et qui font un plan détestable dans cette ville ;

3. Ils disent : Nos maisons ne sont-elles pas bâties depuis longtemps ? Voici la chaudière, et nous sommes les viandes.

*In introitu portæ*, sous la voûte formée par le mur épais dans lequel la porte est percée. — *Viginti quinque viri*. Ces hommes ne sont pas les mêmes que les vingt-cinq prêtres mentionnés, VIII, 46, et qu'on ne doit plus considérer désormais comme encore en vie. Hævernick, qui a proposé cette identification, n'a pas remarqué que ce n'est pas l'endroit où les prêtres se tenaient, et qu'en outre deux de ceux de ce passage sont appelés princes du peuple, ce qui fait supposer que c'étaient des chefs laïques. Dans les deux cas, les vingt-cinq sont tournés du même côté, vers l'est ; mais la seule pensée que ce rapprochement puisse amener, c'est que tous s'éloignent du Dieu d'Israël pour se tourner vers un Orient que leur imagination leur montre plein d'espérances. Schræder. — *Jezoniam, filium Azur*. Différent du Jézonias de VIII, 44, comme le prouve le nom de son père. Nous ne savons rien sur son compte, pas plus que sur Pheltias. Hengstenberg tire de leurs noms un motif de leur vaine confiance : « Dieu entend », fils du « secourer », et « Dieu secourt », fils de « Dieu bâtit », ce sont là, dit-il, des noms appropriés à des hommes qui promettent le salut sans repentir. — *Principes populi*. Suivant Keil, ce sont les conseillers de Jérusalem, composés de douze princes ou chefs de tribu. et de douze officiers royaux ou commandants militaires, avec le commandant en chef de l'armée. Cfr. I Par., xxvii. Prado, se basant sur des traditions rabbiniques, y voit les vingt-quatre chefs des vingt-quatre quartiers de la cité, avec un prince de la famille royale. Il est difficile de se décider et il vaut mieux voir d'une manière générale dans ces vingt-cinq, des personnages ayant autorité sur le peuple, et représentant ici tout le gouvernement civil d'Israël, comme plus haut les vingt-cinq prêtres représentaient son gouvernement religieux.

2. — *Dixit*. « Le Seigneur siégeant sur les chérubins. — *Iniquitatem*, און, le mal en général. — *Tractant... in urbe ista*. Ces mots, dit Keil, peuvent se rapporter aux représentants de l'autorité civile, qui s'appliquent à donner de mauvais conseils, tels que ceux que rapporte le verset suivant.

3. — *Nonne dudum ædificatæ sunt domus ?* Est-ce que les maisons de la ville ne restent pas debout, et est-ce qu'on n'en a pas bâti de nouvelles, malgré toutes les prédictions qui annonçaient leur destruction ? L'hébreu לא בקרוב בנות בתים, « on n'est pas près de bâtir des maisons », semble être une allusion au conseil que Jérémie, xxix, 5, donne aux exilés de se bâtir des maisons, בנות בתים, dans le pays où ils sont déportés, et les avertit ainsi de se préparer à une longue captivité, au lieu de se laisser abuser par les faux prophètes qui annoncent une prompte délivrance. Les habitants de Jérusalem, en qui le reste du peuple a confiance, tournent en ridicule l'avertissement du prophète, et annoncent de leur côté que la ville n'est pas près d'être prise. Dans l'hébreu comme dans la Vulgate, ces mots sont un encouragement à la sécurité. — *Hæc est lebes, nos autem carnes*. Le contexte ne nous semble permettre qu'une interprétation de ces paroles : c'est celle de Jarchi, et de la plupart des modernes, Keil, Schræder, etc. : Jérusalem conservera ses habitants comme le chaudron conserve la viande ; le chaudron empêche la viande de brûler, les murs de Jérusalem protégeront ses habitants contre la destruction. Ainsi les princes du peuple conseillent à leurs concitoyens de se confier dans la force de leurs murailles, au lieu d'ajouter foi aux prédictions menaçantes des prophètes. Pour d'autres commentateurs, Faussett, etc., il y a une allusion à Jér., I, 13.

4. — *Idcirco*. A cause de ces moqueries et

4. C'est pourquoi prophétise à leur sujet, prophétise, fils de l'homme.

5. Et l'esprit de Dieu tomba sur moi et me dit : Parle. Voici ce que dit le Seigneur : Voici comme vous avez parlé, maison d'Israël, et je connais les pensées de votre cœur.

6. Vous avez tué beaucoup de monde dans cette ville, et vous avez rempli ses rues de cadavres.

7. C'est pourquoi le Seigneur Dieu dit : Vos morts, ceux que vous avez étendus au milieu de la ville, ceux-là sont la chair, et la ville est la chaudière; et je vous ferai sortir de son sein.

8. Vous avez craint l'épée, mais je ferai venir sur vous l'épée, dit le Seigneur Dieu.

9. Je vous chasserai du milieu de la ville, je vous livrerai aux mains des ennemis, et j'exercerai contre vous mes jugemens.

10. Vous périrez par l'épée; je vous jugerai sur les frontières d'Israël, et vous saurez que je suis le Seigneur.

4. Idcirco vaticinare de eis, vaticinare, filii hominis.

5. Et irruit in me spiritus Domini, et dixit ad me : Loquere. Hæc dicit Dominus : Sic locuti estis domus Israel, et cogitationes cordis vestri ego novi.

6. Plurimos occidistis in urbe hac, et implestis vias ejus interfectis.

7. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Interfecti vestri quos posuistis in medio ejus, hi sunt carnes, et hæc est lebes; et educam vos de medio ejus.

8. Gladium metuistis, et gladium inducam super vos, ait Dominus Deus.

9. Et ejiciam vos de medio ejus, daboque vos in manu hostium, et faciam in vobis judicia.

10. Gladio cadetis : in finibus Israel judicabo vos, et scietis quia ego Dominus.

de ces mauvais conseils, — *Vaticinare... vaticinare*. Répétition destinée à montrer l'énergie que doit déployer le prophète contre ces trompeurs.

5. — *Irruit in me Spiritus Domini*. Cfr. v, III 4, et I, 3. Ici, il n'est pas question de la main du Seigneur, mais de son esprit, parce qu'il n'y a qu'une inspiration divine, sans qu'aucune action y soit associée. Keil. — *Sic locuti estis*, ce qui est dit au §. 3. — *Domus Israel*. Les vingt-cinq hommes du §. 4 représentent en effet tout le peuple. — *Cogitationes*, בְּעִלְיָה, les ascensions, ce qui surgit dans l'esprit; Cfr. Ps. cxxxviii, 3.

6. — *Plurimos occidistis... Leurs actes prouvent la méchanceté de leur cœur. — Implestis ..* Cfr. vii, 23, 24.

7. — *Dominus Deus, LXX : κύριος*. — *Interfecti vestri...* Au point de vue où se plaçant Dieu et le prophète, son organe, ce sont ceux qui seront tués par les Chaldéens. Les princes sont par leurs mauvais conseils les auteurs de leur mort. Selon d'autres interprètes, c'est une allusion aux justes et aux prophètes qui ont été mis à mort dans Jérusalem. — *Hæc est lebes, Jérusalem*. — *Edu-*

*cam vos de medio ejus*. Si la ville est comparée à un chaudron, les princes ne sont pas les chairs; aussi n'y resteront-ils pas, et Dieu en chassera. Origène, Prado, Maldonat.

8. — *Gladius*, les Chaldéens, contre lesquels les remparts de la ville doivent servir de protection, fondront sur eux et les extermineront. En se révoltant contre la Chaldée, et en faisant alliance avec l'Égypte, les conseillers du royaume n'écarteront pas l'épée de Babylone, mais au contraire ils l'attireront sur eux, Cfr. v, 41, vi, 3.

9. — *De medio ejus*, de Jérusalem. — *In manu hostium*, litt. « dans la main d'étrangers », ce que les LXX ont bien rendu. — *Faciám in vobis judicia*. Cfr. §. 8. Dieu les punira d'une manière exemplaire.

10. — *In finibus Israel*. Cela fut accompli littéralement dans la terre d'Emath, où le roi de Babylone fit mettre à mort tous les princes de Juda. Cfr. IV Rois, xxv, 48-24; Jér. lII, 9-11. S. Jérôme donne avec beaucoup de clarté la suite des idées de tout ce passage, 4-10 : « Illis ista dicentibus (§. 3), irruit in prophetam Spiritus Domini, et secundo præcipit ut vaticinetur et dicat : Quo-

11. Hæc non erit vobis in lebetem, et vos non eritis in medio ejus in carnes : in sinibus Israel judicabo vos.

12. Et sciatis quia ego Dominus : quia in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, sed juxta judicia gentium, quæ in circuitu vestro sunt, estis operati.

13. Et factum est, cum prophetarem, Pheltias filius Banaïæ mortuus est : et cecidi in faciem meam clamans voce magna, et dixi : Heu, heu, heu, Domine Deus ! consummationem tu facis reliquiarum Israel !

14. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

15. Fili hominis, fratres tui, fratres tui, viri propinqui tui, et omnis

11. Cette ville ne sera pas pour vous une chaudière, et vous ne serez pas la viande au milieu d'elle ; c'est aux frontières d'Israël que je vous jugerai.

12. Et vous saurez que je suis le Seigneur ; parceque vous n'avez pas marché dans mes préceptes, et que vous n'avez pas suivi mes ordonnances, mais que vous avez agi selon les coutumes des nations qui vous entourent.

13. Pendant que je prophétisais, Pheltias, fils de Banaïas, mourut. Je me jetai le visage contre terre et je criai à haute voix, et je dis : Hélas, hélas, hélas, Seigneur Dieu ! Exterminez-vous le reste d'Israël !

14. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

15. Fils de l'homme, tes frères, tes frères, tes parents, et toute la

niam ista dixistis, et cordium vestrorum me secreta non fallant, ego vobis interpretabor quomodo civitas in lebetem et vos in carnes reputemini : non juxta illum sensum quem locuti estis, sed juxta alterum quem non timetis. Est quidem civitas in lebetis similitudinem, sed non vestris implebitur carnibus, verum eorum quos interfecistis. Vos autem qui arbitraminis vos in hac urbe morituros, educam de medio civitatis, et tradam hostium manibus... ; ut quum cecideritis gladio, nequaquam in urbe nec extra terminos Israël, sed in finibus vestræ provinciæ, tunc cognoscetis quod ego sim Dominus. » — *Sciatis quia ego Dominus* ; Cfr. Ps. ix, 16.

11. — *Vos non eritis*. La négation qui manque dans l'hébreu, comme Deut. xxviii, 6, a été avec raison suppléée par la Vulgate.

12. — Cfr. v, 7 et la note sur cet endroit. Ce verset et le précédent n'étaient pas dans les LXX au temps de S. Jérôme.

13. — *Et factum est*. La mort soudaine d'un des personnages mentionnés au v. 4, vient confirmer la prophétie qui précède et présager les calamités futures. Israël doit être certain que les menaces de Dieu se réaliseront. Il ne faut pas oublier qu'Ezéchiel était seulement en esprit à Jérusalem, viii, 3, que c'est donc seulement en esprit qu'il prophétisait alors, et que, par conséquent, la mort de Pheltias fait partie de la vision. On peut pen-

ser, avec Keil, que cette vision eut sa réalisation par la mort subite de ce chef pendant ou immédiatement après la publication de cette vision. — *Cum prophetarem*. Pendant que, au milieu de sa vision, le prophète entendait les paroles de Dieu et était censé les répéter aux princes de Juda. — *Pheltias*. Il était probablement le chef du parti opposé aux vrais prophètes. Sa mort subite, qui rappelle celle d'Ananie, Act., v, 5, est le signe de la destruction, non-seulement des vingt-cinq chefs, mais aussi de la nation tout entière. — *Cecidi*... Cette mort produisit une telle impression sur le prophète qu'il ose encore faire un nouvel appel à Dieu. Cfr. ix, 8. Ce n'est pas tant la compassion pour le sort de ce malheureux qui pousse le prophète que l'inquiétude qu'il ressent pour sa nation. — *Heul heul heul LXX* : οἶμοι, οἶμοι. — *Consummationem*... Avez-vous résolu de perdre Israël tout entier et de lui faire subir le sort de Pheltias ? Ezéchiel, dit Théodoret, demande à Dieu de tempérer la justice par la miséricorde, comme il l'a promis à Jérémie, iv, 27, v, 40.

14. — Dieu répond à la prière du prophète par la promesse consolante qu'il sauvera quelques-uns des exilés et en fera encore une fois son peuple. — *Verbum Domini*. Targum : « la parole de prophétie venant du Seigneur. »

15. — *Fratres tui, fratres tui*. Répétition

maison d'Israël, ce sont ceux à qui les habitants de Jérusalem ont dit : Eloignez-vous du Seigneur ; c'est à nous que le pays a été donné en propriété.

16. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Certes, je les ai éloignés au milieu des nations, et je les ai dispersés en divers pays ; mais je serai pour eux comme un petit sanctuaire, dans les pays où ils sont allés.

17. Aussi dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai du milieu des peuples ; je vous réunirai des pays dans lesquels vous avez été dispersés, et je vous donnerai la terre d'Israël.

domus Israel, universi, quibus dixerunt habitatores Jerusalem : Longe recedite a Domino, nobis data est terra in possessionem.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus quia longe feci eos in gentibus, et quia dispersi eos in terris, ero eis in sanctificationem modicam in terris ad quas venerunt.

17. Propterea loquere : Hæc dicit Dominus Deus : Congregabo vos de populis, et adunabo de terris in quibus dispersi estis, daboque vobis humum Israel.

signifiant de vrais frères. — *Propinqui tui*, LXX. τῆς ἀγχλωσίας σου, lecture qui se comprend, puisque dans l'original les deux mots ne diffèrent que par une lettre, et que Dathius préfère. Dieu indique ici au prophète que ses frères, les hommes de sa parenté, אֲנָשֵׁי גֵרְתֶךָ, ceux auxquels il doit s'intéresser, ne sont pas tant ces habitants de Jérusalem et ces chefs corrompus de la nation, que les Israélites exilés que les Juifs seraient à cause de cela tentés de considérer comme n'appartenant plus à la nation. — *Omnis domus Israel, universi*. La maison d'Israël se compose dorénavant de ceux qui en exil sont restés fidèles à Dieu. C'est avec l'ensemble du peuple juif que le contraste existe, dit Heng-tenberg, parce qu'autrement et en serrant trop les mots, on devrait conclure que Jérémie lui-même ne fait plus partie des véritables Israélites. Suivant le ch. ix, même dans Jérusalem, il y a eu un choix fait par Dieu, et suivant le ch. xiv, un certain nombre d'exilés seront rejetés par lui. — *Longe recedite a Domino*, Au jugement des habitants de Jérusalem, les exilés seront désormais privés de la protection de Jéhovah : la possession de la ville sainte et du temple, sans même aucune des vertus que Dieu demande, leur semble un signe de participation à la faveur d'en haut. — *Nobis data est...* Ceux qui ont été chassés de la terre sainte sont par là même convaincus d'impiété. Les vrais Israélites agréables à Dieu resteront en possession de la terre des promesses.

16. — *Propterea*. Parce que les habitants de Jérusalem regardent les exilés comme abandonnés de Dieu, le Seigneur fait faire à ceux-ci les promesses suivantes. La Vul-

gate, après *propterea*, omet le mot : « dis », אָמַר, LXX : εἰπὼν. — *Ero eis in sanctificationem modicam*. « Quia meæ obedierunt iustioni, sim in eis futurus etiam in peregrinis et hostilibus locis in parvam sanctificationem : dum plerique inveniantur ex eis, qui idololatriæ nequaquam colla submittant, sed memores sint mandatorum Dei, sicut fuerant Daniel et tres pueri ». S. Jérôme. Maldonat interprète ainsi ces mots : Les exilés que les habitants de Jérusalem pensent privés de temple, en ont un puisqu'ils ont Dieu avec eux, et Dieu sera leur temple pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il les ait ramenés dans leur patrie. C'est en effet le sens de l'hébreu : « Je serai pour eux un sanctuaire un peu. » בְּמִקְדָּשׁ, est bien le temple de Dieu ; V. plus haut, ix, 6, plus bas, xxviii, 18 ; Lam., i, 7 ; I Macch., iv, 38. Dieu exaucera les prières des exilés comme s'ils les lui adressaient dans le temple de Jérusalem, et cela pendant la courte durée de l'exil qui ne sera que de soixante-dix ans. בִּינְיָ, *modicam*, peut signifier « pendant un peu de temps », ou « dans une certaine mesure ». Dans ce dernier sens, moins appuyé, Dieu ne donnerait aux exilés que des consolations partielles, en égard à celles qu'il donne aux fidèles dans son temple.

17. — *Congregabo nos...* Israël. le peuple de Dieu, ne restera pas toujours dispersé ; il rentrera sous Esdras et Zorobabel en possession de l'héritage que Dieu lui a donné, et en même temps, le retour intérieur à Jéhovah par le repentir et la pénitence sera parfait ; Cfr. Jér., xxiii, 3, xxiv, 7 ; Zach., viii, 8. La réalisation de cette prophétie aura lieu d'une manière complète, d'abord lors de la

18. Et ingredientur illuc, et auferent omnes offensiones, cunctasque abominationes ejus de illa.

19. Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum; et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum.

*Jer. 31, 33; Infr. 36, 26.*

20. Ut in præceptis meis ambulent, et judicia mea custodiant, faciuntque ea: et sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum.

21. Quorum cor post offendicula et abominationes suas ambulat, horum viam in capite suo ponam, dicit Dominus Deus.

22. Et eleverunt cherubim alas suas, et rotæ cum eis; et gloria Dei Israel erat super ea.

18. Et ils y entreront, et ils en enlèveront toutes les offenses et toutes les abominations.

19. Et je leur donnerai un même cœur, et je mettrai dans leurs sein un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair,

20. Afin qu'ils marchent dans mes préceptes, qu'ils gardent mes ordonnances, et qu'ils les observent, qu'ils soient mon peuple et que je sois leur Dieu.

21. Pour ceux dont le cœur court après les péchés et les abominations, je ferai retomber leurs actes sur leurs têtes, dit le Seigneur Dieu.

22. Les cherubins alors élevèrent leurs ailes, et les roues s'élevèrent avec eux, et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux.

venue de Notre-Seigneur, et, plus tard, dans la Jérusalem céleste, où le Seigneur tout puissant et l'Agneau seront le temple de ceux qui auront été rachetés. — *Vos .. vobis... LXX: αὐτοὺς... αὐτοῖς.*

18. — *Et ingredientur*, changement de personne fréquent dans les Livres Saints. Il s'agit des fils et des survivants parmi les exilés. — *Illuc*, dans la Terre Sainte, suivant la promesse faite au 7. précédent. — *Offensiones... abominationes*, les idoles, au culte desquelles les Juifs renoncèrent sans retour après la captivité.

19. — *Dabo eis cor unum. LXX: καρδίαν ἑνὴν*, correction appuyée par Maldonat et adoptée par Hitzig, mais qui n'est pas soutenable; la leçon de l'hébreu et de la Vulgate se trouve, en effet, dans d'autres prophètes, Jér., xxxii, 39, Soph., iii, 9; Act., iv, 32. « Dabo vobis cor unum timoris et servitutis Dei, ut nequaquam diversis idolis servitiis ». S. Jérôme. Jusqu'à présent, en effet, les Juifs ont eu le cœur comme partagé entre Dieu et les idoles. Cfr. Ezéch., xxxvi, 25; Ps. L, 42. — *Spiritum novum...* Une volonté efficace de bien faire, suscitée par l'Esprit-Saint. Quoique Israël, après la captivité, ait pu abandonner la pratique d'une grossière idolâtrie, il n'a pas encore atteint cependant cette nouveauté de cœur qui est prôchée dans ce 7. et dans le suivant. Elle a seulement commencé avec la prédication de S. Jean-Baptiste et la venue de Notre-Seigneur; elle se réalisa chez les enfants d'Israël qui se soumièrent à la foi chré-

tienne et devinrent alors enfants de Dieu. Keil. — *Auferam cor lapideum...* Cette promesse a sa base dans le Deut., xxx, 6. Le cœur de pierre est le cœur incirconcis qui adorait les idoles; le cœur de chair, c'est-à-dire celui qui peut battre pour Dieu et recevoir l'impression de la grâce divine, « cor cum sensu », dit S. Augustin, n'adorera que le vrai Dieu; Cfr. Rom., vii, 44; II Cor., iii, 3. V. plus bas, xxxvi, 26.

20. — Le fruit de ce renouvellement de cœur sera l'observation des commandements de Dieu, et la parfaite réalisation de l'alliance conclue et si souvent violée. — *Sint mihi in populum*, en n'adorant que Dieu seul et en étant protégés par lui d'une manière toute spéciale. Cfr. xiv, 44, xxxvi, 28, xxxvii, 27; Jér., xxiv, 7; Zach., xiii, 9; Ps. xxxii, 42.

21. — Ceux qui n'abandonneront pas les idoles n'auront pas part à cette bénédiction, mais seront jugés. Il s'agit ici, soit des idolâtres de Jérusalem, soit des exilés que l'épreuve n'aura pas éclairés et convertis. — *Quorum cor post offendicula*. Dans l'hébreu, il y a une ellipse qu'il faut suppléer et traduire ainsi: « ceux dont le cœur marche après le cœur, c'est-à-dire au gré de leurs abominations. » Il s'agit de l'inclination à l'idolâtrie qui se manifeste par le culte des faux dieux. — *Horum viam in capite suo ponam*. Cfr. plus haut, ix, 40, et plus bas, xvi, 43.

22. — La manifestation de la gloire du Seigneur qui a déjà quitté le temple, xi, 4.

23 Et la gloire du Seigneur monta du milieu de la ville, et elle s'arrêta sur la montagne qui est à l'orient de la ville.

24. Puis l'esprit m'éleva et me ramena en Chaldée près des exilés, en vision dans l'esprit de Dieu ; et la vision que j'avais eue se dissipa.

25. Et je dis aux exilés tout ce que le Seigneur m'avait montré.

23. Et ascendit gloria Domini de medio civitatis, stetitque super montem qui est ad orientem urbis.

24. Et spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmissionem, in visione, in spiritu Dei : et sublata est a me visio quam videram.

25. Et locutus sum ad transmissionem omnia verba Domini, quæ ostenderat mihi.

## CHAPITRE XII

Dans une action symbolique Ezéchiel annonce le départ de Jérusalem du roi et du peuple (xx. 1-7). — Il explique ensuite cette action à la nation rebelle (xx. 8-16). — Il montre ensuite, par une autre action symbolique, la détresse à laquelle le peuple sera réduit (xx. 17-20). — Il reprend enfin les discours frivoles du peuple qui espère que les prédictions du prophète ne se réaliseront jamais (xx. 21-28).

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

23. — *De medio civitatis.* Jérusalem, comme le temple, n'est plus le siège de la puissance de Dieu. — *Super montem qui est ad orientem urbis.* Le mont des Oliviers, comme l'expliquent tous les commentateurs anciens et modernes. Les rabbins, expliquant cet endroit, disent que la Scheschina resta trois mois sur ce mont, pour y appeler en vain le peuple à la pénitence. Stanley, Palestine, p. 486. Le texte n'indique pas si c'est pour présider de ce point, qui domine toute la ville, au jugement porté contre le temple et contre Jérusalem, ou si c'est pour remonter au ciel. En tout cas, la vision est désormais finie. C'est sur le mont des Olives que, suivant Zacharie, xiv, 4, Jéhovah apparaîtra pour combattre ses ennemis et préparer un moyen de salut à ceux qui doivent être sauvés. C'est de là aussi que Notre-Seigneur annonce à la ville infidèle sa seconde destruction. Matth., xxiv, 3 ; Luc, xix, 21. et qu'il opère son ascension après la résurrection. Act., i, 42. Cfr. Matth., xxviii, 16 ; Luc, xxiv, 50.

24. — *In visione, in Spiritu Dei...* Quod sublata a se visionem dicit, quam viderat, significat non in corpore prophetam in Jerusalem de Babylone translata, sed in Spiritu. » S. Jérôme.

25. — *Verba Domini,* toutes les choses que le Seigneur lui a fait apparaître ; Cfr. Jér., xxxviii, 21.

6° Prédiction du départ du roi et du peuple, xii.

CHAP. XII — 4. — Suivant Keil, les paroles de Dieu qui remplissent les ch. xii-xix, ont été adressées au prophète dans les onze mois compris entre viii, 1 et xx, 1, et ont pour but d'insister plus fortement sur l'annonce du jugement qui se trouve dans les ch. viii-xi. Ezéchiel y combat surtout l'espoir qu'ont les Juifs d'être délivrés promptement des attaques des Babyloniens : il montre à ses compatriotes impénitents le peu de fondement de leur confiance, il leur affirme la certitude de la destruction de Jérusalem et de la ruine de Juda, afin de les amener à ce repentir sans lequel ils n'ont aucune prospérité à attendre. De xiv, 4, xx, 4, on pourrait peut-être conclure que les menaces précédentes ont fait quelque impression sur les auditeurs sans cependant les convertir tout à fait. Il est possible aussi qu'on ne vienne trouver le prophète que dans l'intention de le faire se contredire. Jérémie nous apprend que les faux prophètes avaient beaucoup de crédit parmi les exilés, xxix, 20, 21, 24.

2. Fili hominis, in medio domus exasperantis tu habitas : qui oculos habent ad videndum, et non vident, et aures ad audiendum, et non audiunt : quia domus exasperans est.

3. Tu ergo, fili hominis, fac tibi vasa transmirationis, et transmigrabis per diem coram eis, transmigrabis autem de loco tuo ad locum alterum in conspectu eorum, si forte aspiciant : quia domus exasperans est.

4. Et efferes foras vasa tua quasi vasa transmigrantis per diem in conspectu eorum : tu autem egredieris vespere coram eis, sicut egreditur migrans.

5. Ante oculos eorum perfode tibi parietem, et egredieris per eum.

6. In conspectu eorum in humeris portaberis, in caligine effereris : faciem tuam velabis, et non videbis

2. Fils de l'homme, tu habites au milieu d'un peuple irritant, ils ont des yeux pour voir et ils ne voient pas, des oreilles pour entendre et ils n'entendent pas ; parce que c'est un peuple qui m'irrite.

3. Va donc, fils de l'homme, prépare-toi un bagage d'émigrant, puis pars de jour à leurs yeux. Tu t'en iras d'un lieu à un autre devant leurs yeux, et peut-être le remarqueront-ils ; mais c'est un peuple rebelle.

4. Tu transporterai, hors de chez toi à leurs yeux et de jour, tous tes meubles, comme un homme qui émigre ; mais pour toi, ce n'est que le soir que tu sortiras devant eux comme fait un homme qui quitte son pays.

5. Devant leurs yeux perce la muraille et sors par cette ouverture.

6. Devant eux, tu te feras emporter sur les épaules *de tes gens*, on t'enlèvera dans l'obscurité ; tu te

2. — *In medio domus exasperantis*, II 5, 6 ; III, 26, etc. Litt., « au milieu d'une maison de rebellion ». LXX : ἐν μέσῳ τῶν ἀδικιῶν αὐτῶν. Il s'agit ici des Juifs exilés qui, à la vue de Jérusalem toujours debout, regrettaient d'être déportés et encourageaient leurs compatriotes à résister au roi de Babylone ; le reproche fait ici aux Israélites traverse les âges et montre combien les avertissements de Dieu avaient peu de prise sur ce peuple, Deut., I, 26. — *Oculos habent...* Deut. xxix, 3 ; Is., vi, 9 ; Jér., v, 21 ; Matt., xiii, 14 ; Rom., x, 21. C'est le résultat de la perversité et non de l'impuissance. Mais le prophète, inspiré par Dieu, saura les faire voir malgré eux. « Quia oculos habent ad videndum et non vident, aures ad audiendum et non audiunt, et tua verba continent, doce eos per imaginem atque picturam, et schematicis ostende corporeis ut venturam captivitatem non solum audito, sed et oculis recognoscant. » S. Jérôme.

3. — *Vasa transmirationis*, tous les objets nécessaires à celui qui change de pays ; les provisions et les ustensiles nécessaires durant un voyage. Cfr. Jér., xlvj, 19. — *Transmigrabis*, tu sortiras de chez toi et tu paraitras devant tes concitoyens dans l'appareil d'un voyageur. — *Per diem*, וַיּוֹמֵם, de jour,

Ps 1, 2 ; I Rois, xxv, 16 ; II Esdr., ix, 19 ; Exod., xiii, 21, 22. Il faut que tout le monde puisse en effet le voir. — *Transmigrabis... in conspectu eorum*. L'action du prophète doit s'être réellement accomplie, pour que ses compatriotes aient pu en profiter. — *De loco tuo*, l'endroit où habite Ezéchiel. — *Si forte aspiciant*. Cfr. Jér., xxxvi, 3.

4. — *Efferes foras vasa tua*. Tu feras partir tes bagages, pendant qu'il fait jour, et, quand la nuit tombera, tu les suivras. Ezéchiel figurera ainsi la fuite nocturne de Sédécias. Jér., xxxix, 4, et seq. IV Rois, xxv, 4. — *Sicut egreditur migrans*, comme font habituellement ceux qui s'enfuient. Hævernîck propose à tort de traduire l'hébreu : au temps habituel du départ pour l'exil.

5. — *Perfode tibi parietem*, toujours pour annoncer la fuite furtive du roi de Juda. — *Et egredieris per eum*. Lit. « Et tu emporteras par là » tes biens, ton mobilier.

6. — *In humeris portaberis*. S. Jérôme traduit par le passif, comme les LXX : ἀνεπισηθήσῃ ; mais il faut rendre תְּשֵׂא à l'actif et traduire : « tu porteras sur tes épaules », sous entendu tout ce qui est nécessaire au fugitif. — *In caligine*, בְּלִבְיָהוּ, dans les ténèbres de la nuit. — *Effereris*, litt. « tu emporteras » ton mobilier. « In caligine effugies ne

voileras la figure pour ne pas voir la terre, car je t'ai donné en présage à la maison d'Israël.

7. Je fis ce que le Seigneur m'avait commandé, j'enlevai en plein jour mes meubles, comme un homme qui émigre. Le soir je perçai de main la muraille, et je sortis dans l'obscurité, des hommes me portant sur leurs épaules en leur présence.

8. Et le matin la parole du Seigneur me fut ainsi adressée :

9. Fils de l'homme, est-ce que la maison d'Israël, cette maison rebelle, ne t'a pas dit : Qu'est-ce que tu fais ?

10. Dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Cette menace s'adresse au chef qui est à Jérusalem, et à toute la maison d'Israël qui est au milieu d'eux.

11. Dis : Je suis un présage pour vous : comme j'ai fait, il leur sera fait, ils iront en exil et en captivité.

12. Et le chef qui est au milieu

terram, quia portentum dedi te domui Israel.

7. Feci ergo sicut præceperat mihi Dominus : vasa mea protuli quasi vasa transmigrantis per diem : et vespere perfodi mihi parietem manu : et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum.

8. Et factus est sermo Domini mane ad me, dicens :

9. Fili hominis, numquid non dixerunt ad te domus Israel, domus exasperans : Quid tu facis ?

10. Dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Super ducem onus istud qui est in Jerusalem, et super omnem domum Israel quæ est in medio eorum.

11. Dic : Ego portentum vestrum, quomodo feci, sic fiet illis : in transmigracionem, et in captivitatem ibunt.

12. Et dux qui est in medio eo-

videaris a quoquam », dit S. Jérôme. — *Faciem tuam velabis*, comme ceux qui craignent d'être reconnus ; selon Rosenmüller, en signe de deuil et de honte, sans moins bon que le premier. — *Et non videbis terram*. V. l'explic. au §. 42. D'après quelques-uns : Sédécias, aveugle, ne put voir le pays de Babylone. — *Quia portentum*, בְּיֹפֶת, signe d'une chose à venir ; Cfr. Is., VIII, 48 ; xx, 3 ; Zach., III, 8. Ezéchiel sera pour les Juifs le signe de la fuite de Sédécias et de la défaite des Juifs.

7. — L'exécution de l'ordre de Dieu, accompli par le prophète au pied de la lettre, est décrite maintenant. — *Perfodi... manu*, sans se servir, dit Kimchi, d'instruments de fer, pour n'être pas entendu. — *In humeris portatus*. S. Jérôme : « humeris portavi », qui rend plus fidèlement l'hébreu.

8. — L'action symbolique va maintenant être expliquée, §. 8-16.

9. *Quid tu facis ?* Ce n'est pas avec docilité d'esprit, ni dans le dessein de se repentir que les Juifs ont fait cette demande à Ezéchiel, mais plutôt en se moquant de sa manière d'agir.

10. — *Super ducem onus istud*. Litt., « le prince est ce fardeau », c'est-à-dire l'objet

de cette prophétie menaçante pour lui. Sur כוֹשֵׁן, V. Is., VIII, 4 ; xxx, 6 ; Nah., I, 4 ; IV Rois, IX, 25. *Dux*, comme XXI, 30, désigne le roi Sédécias. C'est ce qu'indique clairement l'opposition qui est in Jerusalem. — *Super omnem domum Israel*. La nation partagera le sort de son chef. — *Quæ est in medio eorum*, אֲשֶׁר הִבֵּה בְּתוֹכָם, « au milieu desquels (fils d'Israël) sont ceux-ci », les exilés. Le prophète annonce à ceux qui sont en exil le sort du roi et du peuple de Jérusalem, parce que les exilés forment une partie de la nation, et sont affectés par le jugement qui va frapper le roi et le peuple de Jérusalem. Keil. Suivant d'autres commentateurs, il s'agit ici des membres des dix tribus qui se sont réfugiés à Jérusalem.

11. — *Portentum vestrum*. L'action que vient de faire Ezéchiel est un signe menaçant non seulement pour les habitants de Jérusalem, mais aussi pour les exilés, parce qu'il enlève à ceux-ci l'espoir d'un prompt retour dans leur patrie. — *Quomodo feci, sic fiet illis*. LXX :.. אֲדַבֵּר. Au roi et à la maison d'Israël, mentionnés au verset précédent.

12. — *Dux... in humeris portabitur*. Sédécias sera dans la suite porté sur les bêtes de somme ou sur les épaules de ses compa-

rum, in humeris portabitur, in caligine egredietur : parietem perfodient ut educant eum : facies ejus operietur ut non videat oculo terram.

13. Et extendam rete meum super eum, et capietur in sagena mea : et adducam eum in Babylonem in terram Chaldæorum : et ipsam non videbit, ibique morietur.

*Infr.* 17, 20.

14. Et omnes qui circa eum sunt, præsidium ejus, et agmina ejus dispergam in omnem ventum : et gladium evaginabo post eos.

15. Et scient quia ego Dominus, quando dispersero illos in gentibus, et disseminavero eos in terris.

16. Et relinquam ex eis viros paucos a gladio, et fame, et pestilentia : ut enarrent omnia scelera eorum in gentibus ad quas ingredietur : et scient quia ego Dominus.

d'eux sera emporté sur les épaules, il sortira dans l'obscurité ; on percera un mur pour le faire sortir. Son visage sera voilé, de sorte que son œil ne verra pas le pays.

13. Je jeterai mes rets sur lui, et il sera pris dans mon filet. Je l'amènerai à Babylone dans la terre des Chaldéens, mais il ne la verra pas, et il y mourra.

14. Tous ceux qui l'entourent, sa garde, ses armées, je les disperserai à tous les vents, et je les poursuivrai l'épée nue.

15. Et ils sauront que je suis le Seigneur, quand je les aurai dispersés à travers les nations et disséminés dans tous les pays.

16. Je laisserai quelques-uns d'entre eux échapper à l'épée, à la famine et à la peste, pour qu'ils publient tous leurs crimes parmi les nations, chez lesquelles ils iront ; et ils sauront que je suis le Seigneur.

gnons ; mais rien, dans le récit de sa fuite, ne donne ce détail, qui n'est supposé par S. Jérôme, Maldonat etc., que pour justifier une leçon vicieuse prise dans les LXX : ἐπὶ ὤμων ἀρθήσεται. Comme au v. 6, il faut traduire à l'actif : le chef portera sur ses épaules tout ce qu'il pourra emporter. — *In caligine egredietur.* Cfr. v. 6, et IV Rois, xxv, 4 ; Jér., xxxix, 4 ; LII, 7. — *Perfodient*, les compagnons du roi. LXX : διορύξει. Le récit de la fuite de Sédécias ne dit pas qu'une brèche ait été faite dans la muraille ; mais l'expression : « per portam quæ erat inter duos muros », rend cette circonstance très probable, soit que cette porte eût été murée durant le siège, soit qu'il fût nécessaire de percer la muraille à un endroit spécial pour atteindre la porte. — *Facies ejus operietur...* Par prudence, pour ne pas être reconnu, il se cachera la figure. L'action du v. 6 est expliquée ici.

13. — *Extendam rete meum super eum... in sagena mea.* Dieu enlèvera au roi toute possibilité d'échapper à l'ennemi. Cfr. Jér., xviii, 22 ; Lam., I, 43. — *In Babylonem*, qui n'était désignée au v. 3 que par « in locum alterum ». Cfr. Jér., xxxix, 7. — *In terram Chaldæorum et ipsam non videbit.* Comment

le roi ne verrait-il pas la terre où il devait mourir ? Cela devait demeurer incompréhensible jusqu'à ce que Sédécias eût été privé de la vue à Reblatha, en subissant le supplice que les Perses et probablement aussi les Babyloniens infligeaient aux rois détrônés.

14. — *Præsidium ejus*, עזרו, non pas ses alliés égyptiens, mais les troupes qui avaient suivi Sédécias dans sa fuite. — *Agmina ejus*, חַיִּיטֵי, mot spécial à Ezéchiel, et qui, suivant Hi zig, signifie « toutes ses bandes. » Il semble qu'il signifie plutôt, comme le croient Gésenius, Keil, etc, « ses ailes », c'est-à-dire toutes les ailes de son armée, le reste de ses troupes. Il aurait le sens de חַיִּיטֵי, d'Isaïe, VIII, 8 ; Cfr. Jér., XL, 7, 42 ; LII, 8. LXX : τοὺς ἀντιλαμβόμενους αὐτοῦ. — *Dispergam...* Cfr. v, 2, 12.

15. — Cfr. v, 43 ; vi, 8.

16. — *Viros paucos*, en si petit nombre qu'on pourra facilement les compter, Gen., xxxiv, 30 ; Is., x, 49. — *A gladio et fame et pestilentia*, Cfr. vi, 8, 11, 12, 22. — *Ut enarrent...* Les survivants raconteront aux païens parmi lesquels ils seront dispersés les crimes qu'avait commis Israël, afin que ces païens soient bien convaincus que ce n'est pas par impuissance que Dieu a laissé traiter ainsi son peuple, mais que c'est volontairement et

17. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

18. Fils de l'homme, mange ton pain dans le trouble, bois ton eau à la hâte et dans la tristesse.

19. Et tu diras au peuple du pays : Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ceux qui habitent dans Jérusalem, dans le pays d'Israël : Ils mangeront leur pain dans l'inquiétude et ils boiront leur eau dans la désolation, et cette terre privée de sa multitude sera désolée, à cause de l'iniquité de tous ses habitants.

20. Ces villes qui sont maintenant habitées deviendront une solitude et un désert ; et vous saurez que moi je suis le Seigneur.

21. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

22. Fils de l'homme, quel est ce proverbe que vous avez dans le pays d'Israël ? Vous dites : Les jours s'allongent et toute vision se dissipe.

23. C'est pourquoi dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai

17. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, panem tuum in conturbatione comede: sed et aquam tuam in festinatione et mœrore bibe.

19. Et dices ad populum terræ : Hæc dicit Dominus Deus ad eos qui habitant in Jerusalem in terra Israel : Panem suum in solitudine comedent, et aquam suam in desolatione bibent, ut desoletur terra a multitudine sua, propter iniquitatem omnium qui habitant in ea.

20. Et civitates quæ nunc habitantur, desolatæ erunt, terraque deserta ; et scietis quia ego Dominus.

21. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

22. Fili hominis, quod est proverbium istud vobis in terra Israel, dicentium : In longum differentur dies, et peribit omnis visio ?

23. Ideo dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Quiescere faciam

pour punir son idolâtrie qu'il l'a livré aux mains de ses ennemis. V. la même pensée, xiv, 22, 23.

18. — *Panem tuum in conturbatione comede.* Mange en tremblant, ברעש, en signe de l'angoisse et de la crainte qu'éprouveront les assiégés. — *Aquam tuam.* Le pain et l'eau désignent toute sorte de nourriture en général. — *In festinatione,* litt., « en tremblement. »

19. — *Ad populum terræ,* les Juifs qui se trouvaient alors exilés en Chaldée. — *Ut desoletur terra a multitudine sua.* Le pays sera désolé en étant privé de ses habitants, de ses productions et de ses trésors ; Cfr. xxxii, 45. — *Propter iniquitatem...* Ps. cvii, 34.

20. — Cfr. Jer iv, 27. ix, 11. Mich. vi, 13 et plus bas, xiii, 9. — *Et scietis quia ego Dominus.* Cfr. v, 46. « Illud autem notandum quod uno atque eodem tempore Jeremias propheta in Jerusalem, et Ezéchiel in Babylone, et illius propheta mittebatur ad captivos, et hujus ad eos qui habitabant in Jerusalem, ut unus in diversis regionibus Dei providentia probaretur, et intelligerent audientes quæcumque accidebant populo, ne-

quaquam idolorum potestate, sed Domini jussione consistere. » S. Jérôme.

21. — Targum : « Et la parole de la prophétie me fut faite par le Seigneur en disant. »

22. — *Quod est proverbium istud vobis ?* Quoique le prophète soit bien éloigné de penser comme ses compatriotes, Dieu l'interroge cependant sur ce point, comme il avait fait à l'égard de Moïse, Exod. xvi, 28. — *Proverbium,* מִשְׁלָּה, LXX : παραβολή, manière de parler familière au peuple, et qui passe chez lui pour une vérité. — *In longum... omnis visio.* Peribit, אבד, venir à rien, manquer d'accomplissement ; opposé de ברא, arriver, s'accomplir. Le temps augmente et la prophétie n'est pas encore accomplie ; ou bien donc elle n'a aucune valeur, ou elle ne s'accomplira que dans des temps si éloignés qu'elle ne concerne pas les Juifs actuellement vivants. Telle était la pensée des habitants de Jérusalem, en voyant que les menaces des prophètes, et en particulier de Jérémie, ne s'étaient pas encore accomplies.

23. — *Ideo.* Dieu va mettre un terme à ces railleries en accélérant l'accomplissement des prophéties. — *Quiescere faciam,* c'est-à-

proverbium istud, neque vulgo dicetur ultra in Israel; et loquere ad eos quod appropinquerint dies, et sermo omnis visionis.

24. Non enim erit ultra omnis visio cassa, neque divinatio ambigua in medio filiorum Israel.

25. Quia ego Dominus loquar : et quodcumque locutus fuero verbum, fiet, et non prolongabitur amplius : sed in diebus vestris domus exasperans loquar verbum, et faciam illud, dicit Dominus Deus.

26. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

27. Fili hominis, ecce domus Israel dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos : et in tempora longa iste prophetat.

28. Propterea dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Non prolongabitur ultra omnis sermo meus : verbum quod locutus fuero, complebitur, dicit Dominus Deus

cesser ce proverbe, et on ne le dira plus à l'avenir dans Israël. Annonce leur que les jours approchent, ainsi que l'accomplissement de toutes les visions.

24. Car désormais il n'y aura pas de vision vaine ni de divination trompeuse au milieu des fils d'Israël.

25. Car c'est moi le Seigneur qui parlerai, et toutes les paroles que j'aurai dites s'accompliront sans retard. Et dans vos jours mêmes, maison rebelle, je parlerai, dit le Seigneur Dieu, et j'accomplirai ma parole.

26. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, en ces termes :

27. Fils de l'homme, on dit dans la maison d'Israël : La vision que celui-ci voit est pour des jours lointains, et il prophétise pour les temps futurs.

28. Dis-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Il n'y aura plus de délai pour mes paroles; mais tout ce que j'ai dit s'accomplira, dit le Seigneur Dieu.

dire : je mettrai fin. — *Dies et sermo omnis visionis*. Tout ce qu'ont prédit les prophètes va bientôt s'accomplir : le jour approche où les prédictions vont être réalisées.

24. — *Visio cassa*, fausse prophétie, Cfr. II Petr., II, 4. — *Divinatio ambigua*, בִּקְסָם הַלֵּק, que Rosenmüller traduit comme 'la Vulg'ate, semble plutôt signifier une « prédiction flatteuse » pour les désirs du peuple. Les faux prophètes savaient toujours en effet flatter les passions du peuple en ne lui prophétisant que des choses agréables; Cfr. Zach., XIII, 4, 5, des visions de fausseté, suivant l'expression d'Ezéchiël, XIII, 6, 7.

25. — *Ego Dominus loquar*. Toutes ces fausses prédictions cesseront pour laisser place à la seule parole de Dieu. — *Non prolongabitur amplius*. Réfutation de la manière de parler familière aux Juifs, exprimée au v. 22. — *In diebus vestris*. Ce que Dieu a prédit ar-

rivera avant que la génération actuelle ait disparu. Cfr. Matt., XVI, 28; XXIV, 34. — *Domus exasperans*, nation rebelle, comme plus haut, v. 2 et 3. — *Loquar... et faciam*. Toute parole de Dieu est suivie d'effet; Dieu ne peut pas en effet être divisé contre lui-même, Is., LV, 44; Dan., IX, 42; Luc., XXI, 33.

26. — Les trois versets suivants répètent et confirment ce qui vient d'être annoncé, et n'ont pas besoin de nouvelles explications.

27. — *Domus Israel*. LXX : ὁ οἶκος Ἰσραὴλ ὁ παραπικράτων. — *Visio quam hic videt*, ce qu'Ezéchiël annonce.

28. — Cfr. v, 22. — *Verbum complebitur*. LXX : « car je dirai une chose et je la ferai. Ces menaces sont déjà préparées par XII, 24; Ezéchiël, non moins que Jérémie, XXXIII, 9 et suiv., s'élève contre ces trompeurs qui sont le plus grand danger du royaume de Juda.

## CHAPITRE XIII

Menaces contre les faux prophètes (vv. 1-8). — Leur châtiment (vv. 8-16). — Menaces contre les fausses prophétesses. Description de leur conduite (vv. 17-19). — Leur punition (vv. 20-23).

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, prophétise contre les Prophètes d'Israël qui prophétisent, et dis à ces gens-là qui prophétisent de leur propre mouvement : Ecoutez la parole du Seigneur.

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux Prophètes insensés qui suivent leur propre esprit, et qui ne voient rien.

4. Comme des renards dans les déserts, étaient tes prophètes, o Israël.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel qui prophetant; et dicces prophetantibus de corde suo: Audite verbum Domini:

3. Hæc dicit Dominus Deus: Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.

*Jerem. 23, 1; Infr. 44, 9 et 31, 2.*

4. Quasi vulpes in desertis, prophetæ tui Israel erant.

7<sup>e</sup> Menaces contre les faux prophètes et les fausses prophétesses, xiii.

CHAP. XIII. — 1. — Ce chapitre s'adresse d'abord aux habitants de Jérusalem et ensuite aux exilés au milieu desquels vit Ezéchiel.

2. — *Ad prophetas Israel qui prophetant.* Targum : « Sur les prophètes de mensonge. » L'addition *qui prophetant* n'est pas superflue. Les paroles d'Ezéchiel ne sont pas dirigées contre le corps des prophètes, mais contre ceux qui osent prophétiser sans avoir été appelés par Dieu, et qui suivent uniquement leur imagination et leur ambition. Keil. Quelques commentateurs entendent ainsi ce passage : ceux qui prophétisent un prompt retour à Jérusalem. La Bible désigne souvent les faux prophètes par le seul mot de prophètes. — *Prophetantibus de corde suo*, sans autre mission que celle qu'ils se donnent à eux-mêmes; Cfr. II Esdr., vi, 8. Les LXX ajoutent après ces mots : « et tu prophétiseras et tu leur diras. » « Quidquid autem eo tempore Israelitico populo dicebatur, hoc nunc refertur ad Ecclesiam ut prophetæ sancti sint apoloici viri, prophetæ autem mendaces atque furiosi, omnes hæretici quorum principes ex suo corde confingant; qui autem ab eis seducti sunt, aliorum mendaciis acquiescant. » S. Jérôme. — *Verbum Domini.* Cett.

parole est toute contraire à celle que les faux prophètes annoncent.

3. — *Prophetis insipientibus.* Ils sont tous parce qu'ils sont impies. Ps. XIII, 4; LII, 4; Jér., xxiii, 43. — *Qui sequuntur spiritum suum*, et non pas celui de Dieu. Mots omis par les LXX. — *Nihil vident.* Dieu ne se révèle pas à eux, ils ne voient pas la parole divine, Is., II, 4; xiii, 4; Amos., I, 4, Mich., I, 4, et ils n'annoncent que leur propres visions pleines de faus-teté et de folie.

4. — *Quasi vulpes in desertis.* Litt., « dans les ruines » ou « dans des lieux dévastés. » Dans le Nouveau Testament les faux prophètes sont aussi comparés à des renards. Matt., vii, 15; Act., xx, 29. Ici, dit Rosenmüller, ils reçoivent ce nom parce que, semblables à ces animaux, ils entrent dans les vignes, auxquelles le peuple de Dieu est souvent comparé, Is., v, Jér., II, 21, et ravagent les raisins, Cant., II, 15; au lieu de cultiver la vigne de Jéhovah, ils la détruisent, Jér., xii, 40. D'après Bochart, Keil, etc., la comparaison porte sur הרברות, déserts, ruines, et, pour ces auteurs, les faux prophètes ressemblent aux renards qui creusent la terre pour y établir leurs terriers : les faux prophètes, au lieu de veiller au bien-être de la nation, de réparer les ruines, les aggravent en minant les fondements moraux de l'Etat. Enfin,

5. Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in prælio in die Domini.

6. Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus : cum Dominus non miserit eos : et perseveraverunt confirmare sermonem.

7. Numquid non visionem cassam vidistis, et divinationem mendacem locuti estis ? et dicitis : Ait Dominus, cum ego non sim locutus.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium : ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus.

9. Et erit manus mea super prophetas qui vident vana, et divinant mendacium : in consilio populi mei

5. Vous n'êtes point montés contre l'ennemi et vous ne vous êtes pas opposés comme un mur pour la maison d'Israël, pour être fermes dans le combat au jour du Seigneur.

6. Leurs visions sont vaines, leurs divinations mensongères ; ils disent : le Seigneur a dit ceci, quoique le Seigneur ne les ait pas envoyés ; et ils persistent à maintenir leur discours.

7. Mais vos visions ne sont-elles pas vaines, et vos prophéties ne sont-elles pas des mensonges ? Et vous dites : C'est le Seigneur qui a parlé, quand moi je n'ai pas parlé.

8. Aussi le Seigneur Dieu dit : Parce que vous avez dit des faussetés, et que vos visions sont mensongères, je viens à vous, dit le Seigneur Dieu.

9. Ma main sera sur les prophètes qui voient des faussetés et qui prophétisent le mensonge. Ils ne

selon Currey, etc., ils sont ainsi nommés parce que les renards cherchent leur abri parmi les ruines dans un pays dévasté ; Cfr. Lam., v, 48 ; II Esdr., iv, 3.

5. — *Non ascendistis ex adverso.* Litt., « Vous ne montez pas sur les brèches ». Les faux prophètes ne se trouvent jamais au point où l'ennemi est le plus menaçant et où il faut surtout concentrer la défense afin d'empêcher les assaillants de pénétrer dans la place. — *Neque opposuistis murum.* Ils n'ont pas fait un nouveau mur à la place de celui qu'ont démoli les ennemis. Les péchés du peuple sont représentés par les brèches faites dans les remparts de Jérusalem : ils ont causé la ruine morale de la ville et de la nation. Les faux prophètes, au lieu d'arrêter cette décadence, en reprenant les pécheurs et en leur annonçant les châtimens célestes, ont précipité la chute en flâtant tous les désirs mauvais ; LXX, *συνήγαγον ποταμια.* — *In die Domini* ; V. vii, 49. Le jour du jugement décrété par Dieu, et que le repentir et les prières auraient pu empêcher.

6. — *Vident, ויהי,* ils prophétisent. — *Divinant mendacium,* litt., ils voient « la divination du mensonge ». — *Dicentes : Ait Dominus.* Ils imitent ainsi les vrais prophètes qui se servent souvent de cette formule. — *Cum*

*Dominus... eos.* Cfr. Nomb. xvi, 28. — *Perseveraverunt confirmare sermonem.* Ils ont répété sans cesse, en les confirmant, les fausses prédictions. *ויהיו לקים דבר.* Ils font attendre, c'est-à-dire ils espèrent, la confirmation de leur parole ; ils se flattent que leurs promesses se vérifieront. Suivant une autre interprétation, il faut faire dépendre ces mots des précédents : Dieu ne les a pas envoyés, de sorte qu'ils puissent espérer l'accomplissement de leur parole. LXX : *ἡρξάντο ἀναστῆσαι...*

7. — Dieu ne les a pas en effet envoyés. Il leur répète dans ce verset en s'adressant directement à leur conscience, dit Hengstenberg. — *Et dicitis... locutus.* Ces mots sont omis par les LXX.

8. — *Propterea.* Cette faute sera châtiée. — *Ecce ego ad vos,* pour punir la profanation qu'ils font du nom de Dieu. Cfr. plus bas, xxi, 3, xxxiv, 40 et Jer., xxi, 40, xliv, 41, Am., ix, 4.

9. — *Et erit.* LXX : *ἐκτενώ.* — *Manus mea,* la puissance, la vengeance de Dieu, la plaie qu'il infligera, dit le Targum. — *Qui vident... ἄν.* 6 et 8. — *In consilio populi mei non erunt.* Ils ne feront plus partie de mon peuple. *ויהי, LXX : παιδεία,* est l'assemblée du conseil ; les faux prophètes prendront l'in-

seront pas dans l'assemblée de mon peuple; ils ne seront pas écrits dans le livre de la maison d'Israël, et ils n'entreront pas dans la terre d'Israël : et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

10. C'est parce qu'ils ont trompé mon peuple en lui promettant la paix, lorsqu'il n'y avait pas de paix : s'ils bâtissaient une muraille ils l'enduisaient d'argile, sans y mettre de paille.

11. Dis à ceux qui l'enduisent sans y rien mêler, qu'elle tombera : il viendra en effet une pluie d'orage, je ferai tomber une grosse grêle qui l'acablera, et un ouragan la renversera.

12. Aussi, quand elle sera tom-

non erunt, et in scriptura domus Israel non scribentur, nec in terram Israel ingredientur; et sciatis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax : et ipse ædificabat parietem, illi autem liniabant eum luto absque paleis.

11. Dic ad eos qui liniunt absque temperatura, quod casurus sit : erit enim imber inundans, et dabo lapides prægrandes desuper irruentes, et ventum procellæ dissipantem.

12. Siquidem ecce cecidit paries ;

fluence qu'ils ont jusqu'à présent exercée sur le peuple. Fausset voit dans ces mots une allusion au consil des anciens établi par Esdras après la captivité; mais la menace de ce verset est plus générale. — *In scriptura... non scribentur.* Le rôle où est contenu le recensement des Israélites, Cfr. Exod., xxxii, 22, Ps. lxxviii, 29, Is., iv, 3. Celui dont le nom ne s'y lit pas ou en est rayé, est privé de ses droits et n'appartient plus à la nation sainte. Targum : « dans le livre de la vie éternelle. » — *Nec in terram Israel ingredientur.* Lors de la restauration prédite, xi, 47, ils n'y auront pas de part. Esdr., ii, 62. Ils n'auront pas part aux privilèges et aux bénédictions du royaume de Dieu.

10. — *Eo quod, יען וביען*, forme solennelle d'affirmation, comm. Lévi., xxvi, 43. — *Pax et non pax.* Ils ont promis la prospérité et le salut, et ni l'une ni l'autre de ces promesses ne s'est réalisée; Cfr. Jér., vi, 44, viii, 44. — *Ipsè, non pas Dieu, comm.* le dit S. Jérôme, mais le peuple. — *Ædificabat...* V. plus loin, xvii, 28. Ils agissent comme des maçons qui, au lieu de réparer une muraille peu solide, se contenteraient de la recouvrir d'un enduit de chaux. *החבל* ne signifie pas *lutum absque paleis*, mais chaux, et il y a probablement dans l'emploi de ce mot une allusion à la mais rie et à l'absurdité de ces prophètes. V. Lam., ii, 44 et Introd., aux Lamentations, p. 336. Le peuple se forge de folles espérances, et les faux prophètes revêtent ces imaginations de brillantes couleurs, au lieu de signaler leur vanité et de montrer au peuple qu'une telle conduite

leur vaudra nécessairement le châtement et la ruine. Il y a ici aus-i une image de l'hypocrisie et du mensonge, Cfr. Matt., xxiii, 27, Act. xxiii, 3. S. Grégoire applique cela aux pécheurs : « *Parietis nomine peccati duritia designatur... Parietem liniunt qui peccata perpetrantibus adulantur; ut quæ illi perverse agentes ædificant, illi adulates quasi nitidum reddant.* »

11. — *Qui liniunt absque temperatura,* c'est-à-dire rien qu'avec de la boue, dit S. Jérôme qui traduit d'après Symmaque. Litt. « qui enduisent de chaux. » — *Quod casurus sit.* *יכל* fait une sorte de jeu de mots avec *החבל*. — *Erit enim imber...* Selon S. Jérôme, c'est l'invasion babylonienne; Cfr. en effet, Is., viii, 8, xxviii, 2, Nah., i, 8, où l'invasion des ennemis est comparée à une pluie violente. — *Dabo, יאתנו, «* ô vous ». — *Lapides prægrandes, אבני אלגביש,* pierres de grêle; le mot est particulier à Ezéchiel; on n'est pas d'accord sur son étymologie. Hævernich le regarde comme arabe, parce que le cristal est venu aux Hébreux de l'Arabie; Cfr. Ex., ix, 18, Job., xxviii, 18, xxxviii, 22. La grêle, quoique peu fréquente en Palestine, y était cependant bien connue, à cause de ses effets dévastateurs. — *Irruentes,* litt. « tombez ». Apostrophe destinée à montrer la puissance de Dieu qui commande aux éléments. LXX, au lieu de « *desuper irruentes* » : « Je lancerai des pierres sur ses jointures (du mur) et elles tomberont ». Cfr. sur tout ce verset, Matt., vii, 27.

12. — Lorsque la muraille sera tombée, la vanité et la folie des faux prophètes éclate-

numquid non dicetur vobis : Ubi est litura quam liniistis ?

13. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Et erumpere faciam spiritum tempestatum in indignatione mea, et imber inundans in furore meo erit : et lapides grandes in ira in consumptionem.

14. Et destruam parietem quem liniistis absque temperamento : et adæquabo eum terræ, et revelabitur fundamentum ejus : et cadet, et consumetur in medio ejus, et scietis quia ego sum Dominus.

15. Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento, dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum.

16. Prophetæ Israel qui prophetant ad Jerusalem, et vident ei visionem pacis : et non est pax, ait Dominus Deus.

17. Et tu, fili hominis, pone faciem tuam contra filias populi tui, quæ prophetant de corde suo : et vaticinari super eas.

bée, on vous dira : Où est l'enduit dont vous l'avez enduite ?

13. C'est pourquoi le Seigneur Dieu dit : Je ferai éclater le vent des tempêtes dans mon indignation ; ma fureur amènera l'inondation, et la grêle appelée par ma colère détruira tout.

14. Et je détruirai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler à l'argile ; je la mettrai au niveau du sol, ses fondements apparaîtront ; elle tombera, et ses habitants seront détruits avec elle, et vous saurez que je suis le Seigneur.

15. Je satisferai mon indignation contre la muraille et contre ceux qui l'enduisent sans y mettre de mortier, et je vous dirai : La muraille n'est plus, ni ceux qui l'avaient enduite,

16. Ces prophètes d'Israël, qui prophétisaient sur Jérusalem et qui voyaient des visions de paix ; mais il n'y a pas de paix, dit le Seigneur Dieu.

17. Et toi, fils de l'homme, tourne tes regards contre les filles de ton peuple, qui prophétisent d'après leur propre cœur, et prophétise contre elles.

ront et on dira d'une façon proverbiale : Où est l'enduit que vous aviez mis à la muraille ? Après la ruine du peuple, on verra ce que valaient toutes les belles paroles et les promesses de prospérité.

13. — *Spirium tempestatum*, l'hébreu est le même qu'au v. 44, רוּחַ-סַעֲרוֹת, où S. Jérôme l'a rendu par « ventum procellæ ». Le Targum fait l'application de ces mots et des suivants au roi et au peuple chaldéens. C'est la colère de Jéhovah qui déchainera tous ces fléaux contre Israël.

14. — *Destruam parietem*, c'est-à-dire Jérusalem. — *Revelabitur fundamentum ejus*, elle sera entièrement détruite. Cfr. Mich., 1, 6, Ps. cxxxvi, 7. — *Et consumetur*, sous-entendu le peuple. וּכְלִיתֶם, vous serez consumés. LXX : συντελεσθήσεσθε. — *In medio ejus*. LXX : μετ' ἐλέγχων.

15. — *Complebo*. Non-seulement le mur sera détruit, mais ceux qui l'enduisaient seront eux-mêmes détruits : les faux pro-

phètes n'échapperont pas à la catastrophe qu'ils auront contribué à faire fondre sur leurs concitoyens. — *Dicamque vobis*, avec ironie. — *Non est paries...* Affirmation qu'il faut prendre dans un sens interrogatif, dit Maldonat. Où sont la muraille et les maçons ? Ils ont péri.

16. — Dieu applique lui-même ici la comparaison aux faux prophètes. — *Vident ei visionem*, qui lui prophétisent, comme plus haut, v. 7. — *Pacis et non est pax*, v. 10.

17. — *Pone faciem tuam*, occupe-toi. Cfr. IV Rois, xxii, 48, Jér., xlii, 15, Luc, ix, 51. Ezéchiel se sert de cette formule, dit Rosenmüller, lorsqu'il a quelque chose à annoncer de la part de Dieu à une nation ou à un individu. Cfr. II. 4, vi, 2, xxi, 4, xxv, 2. — *Filias populi tui*. Chez le peuple d'Israël, plusieurs femmes ont reçu le don de prophétie, Marie (Exod. xv, 20), Deborah (Jug., iv, 4), Anne (I Rois, ii, 4), Hulda (IV Rois, xxii, 4) ; mais plusieurs aussi s'attribuèrent cet hon-

18. Et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à celles qui cousent des coussins sous toutes les jointures des mains, et qui font des oreillers pour les têtes de tout âge, afin de capturer les âmes ; et quand elles avaient pris les âmes de mon peuple, elles leur promettaient la vie.

18. Et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Væ quæ consuunt pulvillos sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas : et cum caperent animas populi mei, vivificabunt animas eorum.

neur sans l'avoir reçu, et c'est contre ces usurpatrices que le prophète va maintenant parler. — *De corde suo*, plus haut, §. 2.

18. — *Quæ consuunt... manus*. Selon Maldonat, il n'y a ici et dans les mots suivants qu'une métaphore, tirée des ouvrages féminins, et qui signifie que les fausses prophétesses, tout comme les faux prophètes, flattent les vices et les passions du peuple au lieu d'exhorter à la pénitence et à la conversion. Prado y voit plutôt une description des procédés magiques employés par ces femmes lorsqu'on vient les consulter, ou mieux l'indication des amulettes qu'elles vendaient pour assurer l'immunité dans les combats et dans les périls. L'original כַּתְּרוֹתַי בְּכַתְּרוֹתַי וְיָדַי כְּלִי-אֲצִילֵי וְיָדַי a été interprété de bien des manières différentes. Le sens le plus probable est : « Malheur à celles qui cousent des coussins pour toutes les jointures des mains », ou, suivant Keil, « de mes mains ». Mais l'explication de ces mots n'est pas encore unanime. Le verbe תָּפַר, Gen., III, 7, Job., XVI, 45, Eccl., III, 7, est traduit par *coudre* dans les anciennes versions. Ici il est au pluriel, et semble, dit Currey, jeter une certaine ironie sur l'acte des fausses prophétesses. כַּתְּרוֹתַי, LXX : προσχεράλιον, est un ἀπαξ λεγόμενον ; on ne le trouve qu'ici et au §. 20 ; il vient d'une racine qui signifie « couvrir », et on l'a rendu habituellement par coussins ou oreillers. Keil repousse cette interprétation, parce que, dit-il, תָּפַר, ne peut pas s'appliquer à des coussins, et qu'on ne place pas de coussins sur les joints des mains, et il propose de traduire כַּתְּרוֹתַי par couvertures ; mais עַל peut se rendre tout aussi bien « pour » que « sur », et la seconde objection de Keil disparaît. אֲצִילֵי וְיָדַי signifie littéralement jointures des deux mains, et ce sens doit être maintenu, quoique Keil traduise : les jointures de mes mains ; la main peut désigner le bras tout entier, et nous pouvons l'entendre ici des épaules, des coudes, des poignets, des doigts ou des articulations des doigts. Jér., XXXIX, 12, il peut se traduire par aiselles. — *Faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis*. עֲשׂוֹת הַבִּסְפָּחֹת עַל-רֹאשׁ כָּל-קוֹמוֹהָ, « faisant des couvre-chefs (LXX : ἐπιθάλματα)

pour tête de toute taille ». Quel est le sens le plus probable de ces deux membres de phrase ? Hævernick a donné une solution qui ne paraît pas acceptable : Les Kesathoth sont des tapis dont on se servait pour se coucher, et sur lesquels les prophétesses se livrent à leurs passions voluptueuses ; chaque coude a son tapis ou sofa, de sorte que le lit est très confortable, Prov., VII, 16. Les misepahoth sont les voiles pleins de coquetterie dont ces femmes ornent leur tête. Mais dans cet endroit, rien ne s'applique à la vie immorale, il n'est question que de la fausseté des prédictions, et c'est dans ce sens qu'il faut nécessairement expliquer ces paroles. Il ne faut donc pas non plus tenir compte du système d'Hitzig, déjà imaginé par S. Ephrem, qui voit dans les Kesathoth des amulettes ou des courroies dont ces femmes s'entouraient les bras lorsqu'elles rendaient leurs oracles. Ewald, Furst et Benisch se rapprochent de cette explication. Entre toutes les interprétations, les plus plausibles sont : 1<sup>o</sup> celle de Kliefoth et de Keil. Une double accusation est portée contre les prophétesses. D'abord elles cousent des couvertures pour envelopper les jointures de la main de Dieu, de sorte qu'il ne puisse les toucher ; c'est-à-dire elles couvrent et cachent par leurs prophéties la parole de Dieu, et surtout ce qu'elle a de menaçant, de sorte que le bras de Dieu qui doit se manifester et agir par sa parole prophétique, n'a, par leur faute, ni manifestation, ni action. Ensuite elles couvrent les têtes des hommes de sorte que ceux-ci ne puissent ni voir ni entendre ; c'est-à-dire par leurs mensonges et leurs flatteries, elles caressent les inclinations et les passions de leurs auditeurs de sorte que ceux-ci n'ont plus d'oreilles ni d'yeux pour la vérité. 2<sup>o</sup> Celle de Théororet : « Tropologica his verbis molliores et mitiores innuit sermones. Cervicalia enim et pulvinaria requietem quamdam et curacionem afferunt membris quibus supponuntur, et molliora verba cum falsa sint, ad tempus quidem aures titillant, sed omnis generis perversiones animis afferunt. » — *Ad capiendas animas*. Quel que soit le moyen employé, le résultat est certain, c'est la perte de ceux

19. Et violabant me ad populum meum, propter pugillum hordei, et fragmen panis, ut interficerent animas quæ non moriuntur, et vivificarent animas quæ non vivunt, mentientes populo meo credenti mendaciis.

20. Propter hoc, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad pulvillos vestros, quibus vos capitis animas volantes, et dirumpam eos de brachiis vestris : et dimittam animas quas vos capitis, animas ad volandum.

21. Et dirumpam cervicalia vestra, et liberabo populum meum de manu vestra, neque erunt ultra in

19. Elles me profanaient auprès de mon peuple pour une poignée d'orge et pour un morceau de pain, en tuant les âmes qui n'étaient pas mortes, et en promettant la vie à celles qui n'étaient pas vivantes, mentant ainsi à mon peuple crédule à ces mensonges.

20. C'est pourquoi voici, ce que dit le Seigneur Dieu : J'en veux à vos coussins par lesquels vous surprenez les âmes comme des oiseaux qu'on prend au vol. Je les arracherai de vos bras et je laisserai aller les âmes que vous avez prises, pour qu'elles s'envolent.

21. Je romprai vos oreillers ; je délivrerai mon peuple d'entre vos mains, et ils ne seront plus désor-

qui viennent consulter les fausses prophétesses Litt. « pour chasser les âmes ». Chasser l'âme de quelqu'un, c'est chercher sa ruine, ou en vouloir à sa vie. Exod., xxi, 13. I Rois, xxiv, 12. Mich., vii, 2. Targum : pour perdre les âmes. LXX : τοῦ διαστρέψειν... — *Et cum caperent...* Tout en trompant et en conduisant ainsi le peuple aux châtements et à la ruine, ces prophétesses font vivre leurs propres âmes, c'est-à-dire elles tirent de leurs mensonges un gain et un avantage. Ainsi expliquent Théodoret, Jarchi, Keil, etc.

49. — *Violabant me ad populum meum.* Litt. « Vous me profanez auprès de mon peuple ». Elles font en effet passer pour la parole de Dieu leurs imaginations pleines de complaisance pour les péchés d'Israël. « Contaminant me ad populum meum dum credor diligere voluptatem ». S. Jérôme. — *Propter... panis.* Elles violent la majesté divine pour gagner leur pain quotidien ; Cfr. Mich., iii, 5. On faisait aux prophètes avant de les consulter des dons de ce genre. I Rois, ix, 7-8, III Rois, xiv, 3. — *Ut interficerent animas quæ non moriuntur...* En corrompant le peuple qui ne devait pas être détruit, iii, 17 et suiv., et en se conservant elles-mêmes qui ne méritaient pas de vivre, Deut., xviii, 20. Pour d'autres, il s'agit, dans la première partie de cette phrase, des justes, et dans la seconde des impies. L'explication de Maldonat nous semble préférable : elles prédisent la mort à ceux qui se soumettront au roi de Babylone, tandis qu'ils seront sauvés, et la vie à ceux qui lui résisteront, au lieu que la mort les attend. — *Mentientes...* C'est la

faute du peuple, dit Prado, s'il y a des faux prophètes. Dans l'original, « pendant que vous montez » est au masculin et comprend par suite et faux prophètes et fausses prophétesses.

20. — Ce verset et le suivant correspondent à la faute reprochée dans le §. 18. — *Ecce ego ad pulvillos...* Je romprai ces couvertures. — *Quibus vos capitis animas volantes.* Vous fondez sur les âmes comme des oiseaux de proie. L'original est difficile : לפרוחו ; אשר אתנה כיוודות שם אתהנפשית ; il a été traduit de plusieurs manières. Le sens habituel de פרח est pousser, fleurir. Ezéch., xvii, 24 ; mais il ne s'accorde pas ici avec le contexte. La traduction de Gousset : afin qu'ils fleurissent, c'est-à-dire afin qu'ils soient prospères, ne peut donc se soutenir. Celle d'Ewald semble la meilleure : ces âmes que vous chassez là à Jérusalem ou dans tout le royaume, comme si c'était des oiseaux de passage. Keil propose de corriger le texte massorétique : שם ne serait plus un adjectif, mais un participe (de שרם) ; il traduit ainsi toute la première partie de ce verset : Je vais m'occuper de ces couvertures avec lesquelles vous les chassez, je vais laisser les âmes fuir. — *Dimittam...* Dieu délivrera ces âmes dont les prophétesses, comme des oiseaux, voudraient s'emparer. — *Animas ad volandum.* Elles échapperont aux prophétesses comme des oiseaux de passage dont le vol rapide déjoue les ruses de l'oiseleur.

21. — *De manu vestra... in manibus vestris,* votre pouvoir. — *Ad prædandum,* comme une proie prise à la chasse. Targum : « pour

mais comme une proie entre vos mains; et vous saurez que je suis le Seigneur.

22. Car vous avez affligé le cœur du juste par vos mensonges, ce juste que je n'avais pas attristé, et vous avez fortifié les mains de l'impie pour qu'il ne revienne pas de sa voie mauvaise, et qu'il vive.

23. C'est pourquoi vous ne verrez plus vos fausses visions et vous ne débiterez plus vos divinations, car j'arracherai mon peuple d'entre vos mains; et vous saurez que je suis le Seigneur.

manibus vestris ad prædandum : et scietis quia ego Dominus.

22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justî mendaciter, quem ego non contristavi ; et confortastis manus impiî ; ut non reverteretur a via sua mala, et viveret :

23. Propterea vana non videbitis, et divinationes non divinabitis amplius, et eruam populum meum de manu vestra : et scietis quia ego Dominus.

#### CHAPITRE XIV

Le Seigneur ne donne pas de réponse aux idolâtres (xx. 4-14). — Le repentir et la sainteté ne détourneront pas le jugement (xx. 42-23).

1. Quelques-uns des anciens d'Israël vinrent vers moi et s'assirent devant moi.

2. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

1. Et venerunt ad me viri seniorum Israel, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

leur perte. » — *Et scietis*, par les châtimens que Dieu leur enverra.

22. — Ces deux xx. 22 et 23 correspondent à la faute signalée dans le x. 49. — *Mœrere fecistis*. En lui annonçant des châtimens que Dieu ne lui destinait pas, ou : en ébranlant sa confiance dans les promesses divines. Un exemple d'un tel juste est Jérémie, contre lequel les faux prophètes allumèrent le feu de la persécution. Hengstenberg. — *Mendaciter*. litt. « par le mensonge », par leurs prophéties mensongères. — *Confortastis*... Cfr. Jér., xxiii, 44.

23. — *Vana non videbitis*... Vous ne prononcerez plus vos faux oracles, parce que l'événement montrera vos mensonges, et vous entraînera dans la ruine générale de ceux qui vous avaient jusque là écoutés avec une sotte confiance; Cfr. v, 9, xiv, 8, xv, 7, Mich., iii, 6. L'œuvre de mensonge et de ténèbres ne peut durer qu'un temps, dit Fairbairn, et la puissance de Satan et de ses émissaires finit toujours par être vaincue par la vérité.

8° Menaces contre les idolâtres. Certitude du châtimement qui les attend, xiv.

Dieu déclare qu'il ne répondra pas aux adorateurs des idoles (1-14) et qu'il n'épargnera pas Jérusalem à cause de la piété des justes qui y habitent (12-23).

CHAP. XIV. — 1. — *Viri seniorum Israel*. Suivant Grotius, ce sont Saraïas et ceux qui l'accompagnaient dans son ambassade à Babylone, Jér., li, 59, qui voulurent consulter, pendant leur voyage, un prophète aussi célèbre qu'Ezéchiël. Il est plus probable qu'il ne s'agit que des compagnons d'exil du prophète. Dans ce cas, ce ne sont pas ceux de viii, 4, dit Schræder, parce qu'ils sont avec le prophète, tandis que les vieillards dont il est question ici viennent le trouver; les exiles avaient des chefs, anciens, dans l'exil comme dans leur pays; Cfr. Dan., xiii, 5. — *Sederunt coram me*. Ils espéraient sans doute obtenir de lui quelques renseignements sur Juda et sur Jérusalem, où leur pensée se tournait toujours.

3. Fili hominis, viri isti posuerunt immunditias suas in cordibus suis, et scandalum iniquitatis suæ statuerunt contra faciem suam : numquid interrogatus respondebo eis ?

4. Propter hoc loquere eis, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Homo, homo de domo Israel qui posuerit immunditias suas in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam interrogans per eum me, ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum :

5. Ut capiatur domus Israel in corde suo, quo recesserunt a me in cunctis idolis suis.

6. Propterea dic ad domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus : Convertimini, et recedite ab idolis vestris, et ab universis contaminationibus vestris avertite facies vestras.

3. Fils de l'homme, tous ces gens ont mis dans leur cœur les impuretés de leurs idoles, et ils ont mis le scandale de leur iniquité devant leur face. S'ils m'interrogent, que leur répondrai-je ?

4. C'est pourquoi, parle-leur, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout homme de la maison d'Israël, qui a renfermé ses impuretés dans son cœur, et qui a mis le scandale de son iniquité devant sa face, et qui viendra prier un prophète de m'interroger, je lui répondrai, moi le Seigneur, selon la multitude de ses infamies :

5. Afin que la maison d'Israël soit prise par son cœur, qui les a fait s'éloigner de moi pour suivre toutes leurs idoles.

6. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Convertissez-vous, éloignez-vous de vos idoles, et détournez vos visages de toutes vos souillures.

3. — *Posuerunt immunditias suas in cordibus suis.* Ils ont l'esprit et le cœur portés au culte des idoles; c'est ce que signifie la tournure hébraïque employée ici : « ils ont fait monter leurs idoles sur leurs cœurs ». Cfr. plus haut, xi, 5; IV Rois, xii, 5; Jér., vii, 34; Act. vii, 23; I Cor., ii, 9. Peut-être ces mots veulent-ils seulement indiquer que ces vieillards ne sont pas adonnés extérieurement à l'idolâtrie. — *Immunditias*, vi, 4; viii, 10. — *Scandalum iniquitatis suæ.* Cfr. vii, 19, les idoles qui sont une cause de ruine pour leurs adorateurs. — *Statuerunt contra faciem suam.* Selon Keil, ces mots doivent, comme ceux du commencement du §. 2, s'entendre dans un sens spirituel, et se rapportent à une pensée intérieure; mais il est plus probable qu'ils désignent l'idolâtrie extérieure des anciens, et que leur pensée s'est traduite par des actes. Maldonat, qui se rapproche de Keil : Ils se proposent d'adorer les idoles. — *Numquid...* Cette interrogation suppose une forte négation; Dieu ne peut pas souffrir que ceux dont le cœur est attaché aux idoles le cherchent et puissent le trouver.

4. — *Propter hoc...* A cause de leur idolâtrie et de l'esprit dans lequel ils viennent trouver le prophète, Cfr. Matt., xxi, 27. —

*Homo, homo*, chaque homme, comme plus bas, §. 7. — *Ad prophetam*, non pas les faux prophètes comme l'entend Théodoret, mais Ezéchiel. — *Interrogans per eum me* n'est pas dans l'hébreu. — *Ego Dominus respondebo...* Je lui répondrai tout autrement qu'il ne le pense, par une punition sévère proportionnée à ses péchés. Cette réponse se trouve en effet au §. 8. Ou bien, selon Théodoret, il recevra une réponse favorable à ses désirs, parce qu'il aura interrogé les faux prophètes, comme cela arrive à Achab, III Rois, xxi; mais dans ce cas, ce n'est pas le Seigneur qui répond.

5. — *Ut capiatur domus Israel in corde suo.* Dieu qui connaît le fond du cœur punira Israël par le cœur; il lui infligera un châtement proportionné à ses pensées mauvaises et idolâtriques. Cfr. Is., xlii, 20. — *Quo,* אִשָּׁר, se rapporte plutôt à la maison d'Israël qu'à son cœur. La Vulgate a suivi les LXX : τὰς καρδίας ἀπηλωτριμέναις ἀπ' ἐμοῦ. — *Recesserunt*, נָחַת, il se sont volontairement et avec réflexion détourné de Dieu. Cfr. Is., i, 4. — *Cunctis* peut se rapporter tout autant aux idoles qu'aux Israélites, comme le veut Keil.

6. — *Propterea;* parce qu'ils se sont éloignés de Dieu, Dieu les appelle au repentir et à la conversion. — *Convertimini.* Litt. « Con-

7. Car celui de la maison d'Israël quel qu'il soit, ou un étranger d'entre les prosélytes qui sont en Israël, qui s'éloignera de moi, et gardera ses idoles dans son cœur, et aura mis le scandale de son iniquité devant sa face, s'il vient vers un prophète pour m'interroger par son entremise, moi le Seigneur, je lui répondrai par moi-même.

8. Je dirigerai mon visage vers cet homme; j'en ferai un exemple et la risée des hommes; je l'exterminerai du milieu de mon peuple; et vous saurez que je suis le Seigneur.

9. Et lorsqu'un prophète errera dans ses paroles, c'est moi le Seigneur qui aurai trompé ce prophète; j'étendrai ma main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple Israël.

10. Ils porteront leur iniquité;

7. Quia homo, homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam ut interroget per eum me : ego Dominus respondebo ei per me.

8. Et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum, et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei : et scietis quia ego Dominus.

9. Et propheta cum erraverit, et locutus fuerit verbum : ego Dominus decepi prophetam illum : et extendam manum meam super illum, et delebo eum de medio populi mei Israel.

10. Et portabunt iniquitatem

vertisez » vos cœurs ou vos faces, comme plus bas. Le Targum ajoute : « à mon culte. » — *Ab idolis vestris* LXX : ἀπὸ τῶν ἐπιτηδεύματων ὑμῶν.

7. — *Homo, homo*, v. 4. — *De proselytis quicumque advena fuerit in Israel*. Phrase à peu près identique à celle du Lévit. xvii. 8, 10, 13. L'étranger résidant parmi les Israélites devait éviter l'idolâtrie et toutes les abominations morales; Cfr. Exod., xii, 49; Lévit., xvii, 40; xviii, 26; xx, 2, etc. — *Si alienatus...* V. le v. 4. — *Et venerit... ut interroget per eum me*. Pour prier le prophète de lui faire connaître la volonté de Dieu. — *Ego Dominus...* Le Seigneur lui-même répondra non par des paroles, mais par des actes, c'est-à-dire par un sévère châtement; ou bien en lui donnant une autre réponse que celle que l'interrogateur espérait.

8. — *Ponam faciem meam super hominem*. Métaphore empruntée à l'attitude d'un maître mécontent de son serviteur; elle s'applique au jugement que Dieu prononce contre les coupables; V. plus bas, xv, 7; Lévit., xvii, 40; xx, 3. — *Faciam eum in exemplum et in proverbium*. Afin que son exemple empêche les autres d'offenser Dieu, Cfr. Nomb., xvii, 3, 25; Deut., xxviii, 46 : son châtement sera si éclatant qu'il servira de comparaison dans l'avenir; Cfr. Deut., xxviii, 37. V. aussi plus haut, v, 45; Jér., xlvi, 39; Nah., iii, 6. LXX : εἰς ἔρημον καὶ εἰς ἀφανισμόν.

9. — *Et propheta*, le faux, disent Maldo-

nat et Schröder, car le vrai ne se trompe pas. Il n'est peut-être pas nécessaire pour tant de voir ici un prophète tel que xiii, 2. les décrit, mais quelqu'un qui s'imagine quoiqu'à tort avoir reçu une mission de Dieu. — *Cum erraverit*, כִּי־יִשְׁתָּה, « s'il se laisse persuader », par des paroles amicales et flatteuses, plutôt que dans l'espoir d'être rétribué par ceux qui le consultent. Il n'est pas nécessaire, comme on l'a fait, de voir ici une allusion à Balaam. Cependant פתה a plutôt en général un sens mauvais. — *Locutus fuerit verbum*. Un faux oracle, dû tout entier à son invention, si l'on adopte le sens de Maldonat. Mais, si l'on suit Keil, etc., une parole d'un caractère différent de celle qui est indiquée aux v. 6 et 8, et qui, au lieu de porter le pécheur au repentir et à la pénitence, le confirme dans sa sécurité. — *Ego Dominus*, comme v. 4 et 6. — *Decepi prophetam illum*. En permettant qu'il se trompe; Jac., i, 43. Tel est le sens qu'il faut donner dans la Bible à toutes ces affirmations absolues; Cfr. Exod., iv, 21; vii, 3; x, 1, 20, 27; xi, 40. Mieux, suivant d'autres : Je l'ai trompé en lui infligeant un châtement qu'il n'attendait pas. C'est ainsi que III Rois, xxii, 20-22, Dieu trompe les prophètes d'Achab, qui prédisent au roi le succès afin qu'égaré par cette prédiction il coure à sa ruine. — *Extendam manum meam...* Dieu ne punira pas le prophète seul, mais aussi celui qu'il l'aura consulté, Cfr. v. 8.

10. — *Et portabunt*. Aussi bien celui qui

suam : juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit :

11. Ut non erret ultra domus Israel a me, neque polluat in universis prævaricationibus suis : sed sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum, ait Dominus exercituum.

12. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

13. Fili hominis, terra cum peccaverit mihi, ut prævaricetur prævaricans. extendam manum meam super eam, et conteram virgam panis ejus : et immittam in eam famem, et interficiam de ea hominem et jumentum.

*Supr. 4, 16 et 5, 16.*

14. Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Noë, Daniel, et Job : ipsi justitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum.

suis : juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit :

11. Afin que désormais la maison d'Israël ne s'éloigne plus de moi, et qu'elle ne se souille plus dans toutes ses prévarications ; mais qu'ils soient tous mon peuple et que je sois leur Dieu, dit le Seigneur des armées.

12. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, en ces termes :

13. Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi et aura commis des prévarications, j'étendrai ma main sur lui, je briserai la force de son pain, je lui enverrai la famine, et j'y détruirai les hommes avec les bêtes.

14. Et si ces trois hommes, Noë, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice, dit le Seigneur des armées.

consulte que celui qui est consulté, portera la peine de leur péché ; Cfr. XLIV, 42 ; Lévi., v, 4 ; XXI, 49.

14. — C'est ainsi que Dieu détournera son peuple de se livrer à l'iniquité, et surtout de sa tendance à consulter les faux prophètes. Tous les châtimens qu'il lui inflige viennent de son amour pour lui et du désir qu'il a de les voir attachés uniquement à sa loi. — *Sed sint mihi in populum.* Cfr. XI, 20 ; XXXIV, 30 ; XXXVI, 28 ; Exod., XIX, 5 ; Hébr., VIII, 40.

13. — *Terra*, litt., « une terre ». Le mot est laissé indéfini avec intention, afin de donner à la pensée une expression plus générale. — *Ut prævaricetur prævaricans.* רמעה-רמעה exprime la nature du péché commis : רמעה signifie agir en secret et avec trahison, spécialement envers Dieu, soit en apostasiant, soit en négligeant de lui rendre ce qui lui est dû ; Cfr. Lévi., v, 21 ; VI, 2 ; Nomb., v, 42 ; Deut., XXXII, 54 ; Jos., XXII, 20 ; I Par., x, 43. Ici on doit l'entendre de l'apostasie causée par l'idolâtrie. — *Extendam manum meam...* pour la châtier, Is., IX, 42, 47, 21 ; x, 4 ; XIV, 47. — *Conteram virgam panis ejus.* Je lui enverrai la famine : le pain nourrit le corps de l'homme comme un bâton le soutient ; Cfr. IV, 46 ; v, 46 ; Lev., XXV, 26 ; Ps., CIII, 45 ; Is., III, 4.

14. — L'intervention des justes ne pourra

sauver le pays, comme Dieu l'avait promis pour Sodome, au temps d'Abraham. Dans les circonstances actuelles, ils ne sauveront qu'eux mêmes, et leur sainteté ne profitera pas au peuple. — *Noë, Daniel et Job.* Il n'y a pas une progression si visible qu'Hævernîck et Kliefoth le supposent : pour eux, Noë sauva sa famille avec lui-même, Daniel fut en état de sauver ses amis ; mais Job, si juste qu'il fût, ne put pas sauver ses enfants. Schrœder fait en effet remarquer qu'à la prière de Job, Dieu épargne les amis de ce saint homme ; XLII, 8 et suiv. Il est plus simple, avec les anciens commentateurs, de dire que Noë ne put sauver les hommes du déluge, Job ne put préserver ses enfants de la mort, Daniel ne put délivrer son peuple de la captivité. Le Daniel nommé ici n'est pas pour les rationalistes, le prophète de ce nom : il est impossible, dit Reuss, de songer au héros du livre qui porte ce nom, puisque celui-ci (même d'après ce livre) aurait été à cette époque un tout jeune homme, un adolescent, dont on ne pouvait encore rien savoir ni dire au dehors de Babylone. Pour eux, il y a dans ce nom ou une interpolation, ou la mention d'un personnage qui nous est resté d'ailleurs inconnu. Mais le récit de Daniel, II, nous prouve que dès ce temps Daniel était un personnage très connu ; Ezéchiel citera plus loin, XXVIII, 3, sa grande

15. Que si j'envoie dans ce pays des bêtes féroces pour le détruire, et qu'il devienne inaccessible, de sorte que personne n'y passe à cause des bêtes ;

16. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, si ces trois hommes sont dans ce pays, ils n'en délivreront ni les fils ni les filles, mais eux seuls seront délivrés, et le pays sera détruit.

17. Si j'amène l'épée sur ce pays-là, et si je dis à l'épée : Traversé ce pays, et si j'y tue les hommes avec les bêtes ;

18. Et si ces trois hommes s'y trouvent, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils n'en délivreront ni les fils ni les filles, mais eux seuls seront délivrés.

19. Si j'envoie la peste contre ce pays et si je répands mon indignation sur lui en faisant couler le sang et en exterminant les hommes et les bêtes :

20. Et si Noé, Daniel et Job s'y trouvent, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils n'en délivreront ni fils, ni filles, mais eux seuls par leur justice délivreront leurs âmes.

15. Quod si et bestias pessimas induxero super terram ut vastem eam ; et fuerit invia, eo quod non sit pertransiens propter bestias :

16. Tres viri isti si fuerint in ea, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec filios, nec filias liberabunt ; sed ipsi soli liberabuntur, terra autem desolabitur.

17. Vel si gladium induxero super terram illam, et dixerò gladio : Transi per terram : et interfecero de ea hominem et jumentum :

18. Et tres viri isti fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, non liberabunt filios, neque filias ; sed ipsi soli liberabuntur.

19. Si autem et pestilentiam immiserò super terram illam, et effunderò indignationem meam super eam in sanguine, ut auferam ex ea hominem et jumentum ;

20. Et Noe, et Daniel, et Job fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt ; sed ipsi solus liberabunt animas suas.

sagesse. Ses prophéties sont, il est vrai, plus récentes que celles d'Ezéchiel, mais sa renommée de sagesse et de piété était déjà établie, et quelques-uns des événements surprenants arrivés à Babylone étaient sans doute alors connus des exilés. Daniel était en exil depuis la troisième année de Joakim, Dan., 1, 4, et à l'époque où cette prédiction a lieu, quatorze ans se sont déjà écoulés, et il y a longtemps que Daniel a donné une preuve de la faveur divine en interprétant le songe de Nabuchodonosor. L'introduction du nom d'un contemporain rend donc ici la force de l'exemple plus frappante. Hengstenberg et Currey. On a voulu voir dans ce verset un argument contre l'intercession des saints. Mais il prouve très clairement, dit Maldonat, que les saints prient pour nous, car si cela n'était pas, Ezéchiel ne dirait point que leurs prières n'obtiendraient pas le salut du peuple.

15. — *Bestias pessimas*. On ne doit pas prendre cette menace au figuré, et entendre avec Théodoret, ces mots des ennemis qui

vont emmener le peuple en captivité. Il faut prendre la menace dans son sens littéral, et telle qu'elle avait déjà été formulée. Lévi., xxvi, 22. Cfr. pour son accomplissement IV Rois, xvii, 25. — *Et fuerit invia...* Jér., li, 43, Soph., iii, 6.

16. — *Quia nec... DN... DN*, formule de serment familière aux Hébreux, et dont il faut suppléer la conclusion : s'ils sauvent leurs fils et leurs filles, que mon nom soit sans puissance ; Cfr. Deut., 1, 35 ; Is., lxii, 8 ; II Rois, xx, 20, plus bas, xvii, 49.

17. — *Gladium*, l'armée ennemie ; V. plus haut vi, 3 ; xi, 8. Lévi., xxvi, 25.

18. — Répétition de l'affirmation des vv. 14 et 16.

19. — *Pestilentiam*, Lévi., xxvi, 25. — Pour l'ensemble du v., Cfr. v, 47 ; ix, 8. — *In sanguine*, il y aura une grande effusion de sang pour punir le sang qui a été répandu par les Juifs. Tout genre de mort prématurée, remarque Grotius, est appelé sang par les Hébreux.

21. Quoniam hæc dicit Dominus Deus : Quod et si quatuor judicia mea pessima, gladium, et famem, ac bestias malas, et pestilentiam immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus :

22. Tamen relinquetur in ea salvatio educentium filios et filias: ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum, et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et consolabuntur vos, cum videritis viam eorum, et adinventiones eorum: et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia, quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

21. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si j'envoie tout ensemble contre Jérusalem mes quatre arrêts terribles, l'épée, la famine, les bêtes farouches et la peste; pour y faire mourir hommes et bêtes;

22. Il en restera cependant quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir leurs fils et leurs filles, et ils viendront vers vous, et vous verrez leurs voies et leurs œuvres, et vous vous consolerez du mal que j'aurai amené sur Jérusalem et de tout ce dont je l'aurai accablée.

23. Ils vous consoleront, lorsque vous verrez leur voie et leurs œuvres; et vous reconnaîtrez que ce n'est pas sans raison que j'ai fait tout ce que je lui ai fait, dit le Seigneur Dieu.

21. — Les menaces qui précèdent sont maintenant appliquées à Jérusalem. — *Quatuor judicia mea*. Ce nombre, tout en résumant les fléaux qui vont fondre sur Jérusalem, symbolise l'universalité du jugement, ou il indique qu'il tombera de tous côtés, ou encore qu'il se répandra sur tout Jérusalem, qui représente aussi tout l'ensemble du royaume de Juda. « Judicium » est employé souvent pour la peine décrétée par le jugement.

22. — Quand Dieu condamne les nations païennes, il ne fait aucune réserve; pour Jérusalem il n'en est pas de même, car il veut conserver parmi son peuple un petit reste qui sera l'instrument de la restauration dans l'avenir. Ce sens paraît préférable à celui qui voit dans ces deux versets, non pas une mitigation, mais une aggravation des peines portées contre Juda. Tout en reconnaissant la

justice des jugements de Dieu, les Juifs se consoleront par l'espoir de voir leur race survivre à ces expiations nécessaires, mais momentanées. — *Relinquitur in ea salvatio*, sans doute ceux qui ont été marqués du Thau, IX, 4, et qui seront épargnés par les envahisseurs. — *Ingredientur ad vos*. Ils partageront votre exil. — *Consolabimini super malo...* A cause de ceux qui ont été épargnés et qui empêcheront le flambeau de David de s'éteindre. Suivant Maldonat, etc. : quand vous verrez le malheur qui fondra sur Jérusalem, vous vous estimerez heureux d'avoir suivi le conseil de Jérémie, et de vous être rendus au roi de Babylone. LXX : μεταμεληθήσεθε...

23. — *Et consolabuntur vos*, non pas tant par des paroles que parce que vous reconnaîtrez que, à cause de leurs fautes manifestes, Dieu n'a pas été injuste envers eux.

## CHAPITRE XV

Parabole du bois de la vigne qui n'est bon qu'à brûler (☩☩. 4-6). — Application de la parabole à Jérusalem et à ses habitants (☩☩. 7-8).

1. La parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, que vaut le bois de la vigne, si on le compare à tous les autres bois qui sont dans les forêts ?

3. En tire-t-on du bois pour quelque ouvrage ? en fait-on une cheville pour y pendre quelque objet ?

4. On le donne au feu en pâture ; la flamme en consume les deux bouts, et le milieu est réduit en cendres : sera-t-il utile à quelque chose ?

5. Alors même qu'il était entier, il

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis ex omnibus lignis nemorum, quæ sunt inter ligna sylvarum ?

3. Numquid tolletur de ea lignum, ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus, ut dependeat in eo quodcumque vas ?

4. Ecce igni datum est in escam : utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam : numquid utile erit ad opus ?

5. Etiam cum esset integrum,

9° Menace contre Jérusalem comparée à un sarment de vigne, xv.

CHAP. XV. — 2. — *De ligno vitis.* Souvent dans la Bible Israël est comparé à une vigne, plus bas. xvii, 6, Is., v, Os., x, 4 ; Jér., ii, 21 ; Ps. LXXIX, 9 et suiv. ; Matt., xvi, 33 et suiv. Le temple d'Hérode était orné de ce symbole d'Israël, un pied de vigne avec ses grappes, Josèphe, de Bell. Judaïc., v, 5, 4. Le prophète, partant de ce fait que le peuple corrompu ne porte plus de fruit, compare le bois de la vigne avec celui des autres arbres, et conclut à l'infériorité de la vigne. Israël, ayant manqué à tous ses engagements, vaut moins maintenant que les peuples païens auxquels Dieu l'avait préféré. Sous tous les rapports, les Juifs étaient inférieurs aux nations, telles que l'Égypte, Babylone, etc. ; l'étendue de leur territoire, leurs ressources, leur puissance militaire, leurs arts, étaient moins développés que chez tous ces peuples. Leur seule supériorité consistait dans le choix que Dieu avait fait d'eux. C'est évidemment sur ce point que porte la comparaison : tous les autres bois, quand bien même ils ne produiraient pas de fruit, sont utiles de diverses manières ; mais le bois de la vigne ne peut servir à rien. Nous admettons ce sens d'après la Vulgate et les LXX. L'hébreu masorétique est interprété par les commentateurs

modernes comme s'il y était question de la vigne sauvage ou de la vigne vierge. Toute la portée de la comparaison disparaît dans cette supposition.

3. — *Quodcumque vas,* un ustensile quelconque de ménage. On ne peut pas avec un sarment de vigne faire même un clou pour suspendre ces ustensiles. S. Augustin, développant la pensée qui est renfermée dans ces versets. l'applique ainsi au chrétien : « Ita sunt palmites in vite, ut viti nihil conferant, sed inde accipiunt ut vivant. Sic quippe est vitis in palmitibus, ut vitale alimentum subministret eis, non sumat ab eis : ac per hoc et manentem in se habere Christum, et manere in Christo, discipulis ntrumque prodest, non Christo. Nam, præciso palmite, potest de viva radice alius pullulare : qui autem præcisus est, sine radice vivere non potest. »

4. — *Igni datum est in escam.* Les sarments ne sont bons qu'à allumer le feu. — *Utramque partem,* litt., « ses deux extrémités. » Tout ce passage est fort différent dans les LXX : « le feu consume chaque année le sarment qu'on ôte à la vigne en la taillant, et il n'en reste rien à la fin. » — *Numquid...* La réponse, d'après ce qui précède, est nécessairement négative.

5. — *Etiam,* הנה, « ecce », comme au commencement du §. 4.

non erat aptum ad opus : quanto magis cum illud ignis devoraverit, et combusserit, nihil ex eo fiet operis ?

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quomodo lignum vitis inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem.

7. Et ponam faciem meam in eos : de igne egredientur, et ignis consumet eos : et scietis quia ego Dominus, cum posuero faciem meam in eos.

8. Et dederò terram inviam, et desolatam : eo quod prævaricatores extiterint, dicit Dominus Deus.

u'était bon à rien ; combien plus, quand le feu l'aura dévoré et consumé, sera-t-il inutile ?

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Comme le bois de la vigne est tel parmi les bois des forêts que je l'ai donné au feu pour être consumé, ainsi je traiterai les habitants de Jérusalem.

7. Je tournerai mon visage contre eux. Ils sortiront d'un feu et un autre feu les consumera, et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque je les aurai regardés,

8. Et que j'aurai rendu leur terre inaccessible et déserte, parceque ce sont des prévaricateurs, dit le Seigneur Dieu.

---

## CHAPITRE XVI

Israël naturellement impur et misérable était voué à la destruction (vv. 1-5). — Dieu l'adopte et le comble de dons (vv. 6-14). — Son apostasie : nature et origine de cette apostasie (vv. 15-22) ; — sa grandeur et son étendue (vv. 23-34). — Récapitulation de la coupable conduite d'Israël (vv. 36-36). — Annonce d'une punition proportionnée à la faute (vv. 37-38). — Description de cette punition (vv. 39-42). — Preuve de la justice de ce châtement (vv. 43-52). — Prédiction de la restauration de Sodome et de Samarie, ainsi que de celle de Jérusalem (vv. 53-63).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

1. Le Seigneur me parla encore en ces termes :

6. — Dieu fera des habitants de Jérusalem ce qu'on fait du bois de la vigne, c'est-à-dire, il les détruira par le feu, comme des matériaux sans valeur. Cfr. Matt., xxi, 33-41 ; xxv, 30 ; Marc., xi, 12-14 ; Luc, xiii, 6-9.

7. — *Ponam faciem meam in eos*. V. plus haut, xiv, 8 ; Jér., xxi, 10, xliv, 11, 27. — *De igne egredientur et ignis consumet eos*. « Etiamsi de urbe evaserint, foris hostili gladio consumerentur. » S. Jérôme. Mais, dans l'hébreu, le premier de ces verbes est au prétérit : « ils sont sortis du feu. » Israël a déjà été plusieurs fois sur le point d'être consumé, c'est-à-dire détruit, pour n'avoir pas exécuté les ordres de Dieu ; il a été retiré du feu lorsque Dieu l'a épargné, mais maintenant

l'heure de l'expiation suprême est arrivée ; et il n'y aura plus de pardon. — *Et scietis...* « Qui remanserint, ipso miseriarum pressi pondero, me esse Dominum recognoscant, quum posuero sive obfirmavero faciem meam super eos et dederò illos in æternam solitudinem. Non enim peccatores, sicut cæteræ gentes, sed prævaricatores extiterunt. Aliud est enim negligere quod ignores, aliud contemnere quod cœlueris. » S. Jérôme.

8. Cfr. xiv, 13 et 16.

10<sup>e</sup> Ingratitude et infidélité de Jérusalem, sa punition et son ignominie, xvi.

CHAP. XVI. — 1. — Les précédentes paroles de Dieu représentaient Israël comme un

2. Fils de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations,

3. Et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Ta race et ta génération viennent de la terre de Chanaan, ton père était Amorrhéen, et ta mère Céthéenne.

4. Quand tu es née, le jour de ta venue au monde, ton nombril ne fut

2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominationes suas ;

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua, et generatio tua de terra Chanaan : pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.

4. Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus,

sarment inutile, qui a été brûlé. Mais comme il a adopté Israël pour son peuple, la nation rebelle, quoique atteinte par les menaces du jugement divin, peut encore se figurer que Dieu ne voudra pas rejeter son peuple, à cause du choix qu'il en a fait comme nation de l'alliance. Cette présomption est combattue et détruite dans le présent chapitre ; Dieu y montre qu'Israël n'est pas d'une nature meilleure que les autres nations. A cause de son ingratitude ignominieuse envers le Seigneur qui l'avait sauvé de la destruction dans les jours de sa jeunesse, à cause de son idolâtrie honteuse, Dieu est obligé de le punir avec sévérité. Mais en même temps Dieu n'oublie pas l'alliance qu'il a contractée avec lui, il le rappellera un jour de captivité et contractera avec lui une nouvelle et éternelle alliance, Keil.

2. — *Notas fac*, comme plus bas, xxii, 2, xlvi, 44. D'après Kimchi et Grotius, c'est par des lettres, qu'Ézéchiel enverra aux habitants de Jérusalem. LXX : διαγράφουσα. — *Jerusalem*. Cette ville représente ici la Judée tout entière dont elle est la capitale. — *Abominations suas*, les péchés d'idolâtrie qu'elle a commis ; Cfr. Deut., xxxii, et plus haut, vii, 3, 4, 9.

3. — *Hæc dicit*... Dieu commence par rappeler à la nation son origine, pour lui montrer la faveur qu'il lui a faite en l'appelant à lui. — *Radix tua*, במרתך, qu'on ne trouve que dans Ezéch., ici et xxi, 25, xxix, 44, indique le lieu d'origine. Il y a ici, dit Hævernick, une espèce de parallélisme : ce mot répond à « pater » du membre de phrase suivant, tandis que *generatio tua*, במרתך, répond à « mater » ; le premier indique, selon cet auteur, le lieu de génération, et le second le lieu de naissance. Dans l'original, ces mots sont au pluriel ; les LXX et S. Jérôme les ont mis au singulier. — *De terra Chanaan*. Soph., i, 11, Israël est aussi appelé « tout le peuple de Chanaan. » Israël n'était pas de race chananéenne, mais de race sémitique. Ce n'est donc pas à un point de vue spirituel que ces mots doivent se prendre. C'est l'impunité du peuple que le prophète veut surtout stigmatiser

ici. — *Pater... et mater tua Cethæa*. Spirituellement Israël sort de la terre de Chanaan. son père est Amorite et sa mère Hittite, dans le même sens où Notre-Seigneur reproche aux Juifs d'avoir le démon pour père, Jean, viii, 44. « Abhoc (Chanaan), inquit, es oriundus, et nulla es cum Abraham et Sem cognatione conjunctus. Quorum enim pietatem repudiasti, eorum etiam cognationem amisisti, et illa nobilitate prorsus spoliatus es ». Théodoret. La terre de Chanaan est signalée comme le théâtre des plus abominables pratiques païennes. Parmi les tribus chananéennes, les Amorites et les Hittites sont mentionnés comme pères et mères d'Israël, non pas parce que les Hébreux sont placés au milieu de ces tribus, Nomb., xiii, 29, comme Hitzig le suppose, mais parce qu'ils étaient reconnus pour les chefs de l'impiété dans Chanaan. Cfr. Am., ii, 9 ; IV Rois, vii, 6. L'iniquité des Amorites était déjà grande à l'époque d'Abraham, quoiqu'elle ne fût pas encore mûre pour la destruction, Gén., xv, 46, et les filles de Heth, qu'E-aü épousa, causèrent de grands ennuis à Rebecca, Gén., xxvii, 46. Keil. C'est dans ce même ordre d'idées qu'Israël, i, 40, appelle les chefs des Juifs princes de Sodome et de Gomorhe.

4. — *In die ortus tui* Le temps où Dieu appela Abraham, qui jusqu'alors adorait encore les idoles, Jos., xxiv, 2, 3 ; ou bien le temps qui s'est écoulé entre la mort de Joseph et la captivité d'Égypte, où Israël n'a plus été seulement une tribu, mais un peuple. Le Targum adopte ce sens, qui est généralement suivi par les commentateurs. — *Non est præcisus umbilicus tuus*. En coupant le cordon ombilical, l'enfant est séparé de sa mère ; si cette opération était omise, il mourrait périr lorsque la décomposition du placenta commence. « Hoc autem significat de Jerusalem, quod non statim legem accepit, nec ei pud ndæ nativitatæ exordia sint abscessa, sed gentilem primum vixerit vitam ». S. Jérôme. LXX : οὐκ ἐλησας τοὺς μαστοὺς σου. — *Aqua non es lota in salutem*. Ce lavage est fait, non pour le salut de l'enfant, mais לְמִשְׁעֵי, pour sa propreté, comme Kimchi le

et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis.

5. Non pepercit super te oculus ut faceret tibi unum de his, misertus tui; sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ, in diæ qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo: et dixi tibi cum esses in sanguine tuo: Vive, dixi, inquam, tibi: in sanguine tuo vive.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te: et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem: ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit: et eras nuda, et confusione plena.

pas coupé; on ne te lava pas dans l'eau pour te purifier, on ne te frotta pas de sel, et tu ne fus pas enveloppée de langes.

5. Aucun œil n'eut pitié de toi, on ne te rendit aucun de ces secours compatissants; mais tu fus jetée par terre comme si l'on avait horreur de toi, au jour de ta naissance.

6. Passant près de toi je te vis foulée aux pieds dans ton sang, et je te dis lorsque tu étais pleine de sang: Vis; oui, je te dis: Vis dans ton sang.

7. Je te fis grandir comme l'herbe des champs; tu as crû, tu es devenue grande, tu t'es développée, tu as atteint la beauté féminine, ton sein s'est formé, ton poil a poussé, mais tu étais nue et pleine de confusion.

montre très bien. Les LXX: ἐν ὕδατι οὐκ ἐλούσθη; τοῦ χριστοῦ μου. — *Nec sale salita.* « Tenera infantium corpora dum adhuc uteri calorem tenent, et primo vagitu laboriosæ vitæ testantur exordia, solent ab obstetricibus sale contingi ut sicciora sint et restringantur ». S. Jérôme. Cette pratique, citée par Galien, est encore aujourd'hui en usage dans l'Orient. On veut aussi, sans doute, comme le disent Hizig et Hævernick, exprimer d'une manière symbolique un espoir et un désir de vigoureuse santé pour le nouveau-né. — *Nec involuta pannis.* L'omission de tous ces soins signifie qu'Israël, durant la pénible servitude d'Égypte, était destitué de tout ce qui est nécessaire pour la formation et l'agrandissement d'une nation, et qu'il était dans l'état d'un enfant que l'on ne souhaite pas voir vivre.

5. — *Non pepercit super te oculus.* Personne, malgré l'état de misère où tu étais, n'a eu pitié de toi. Cfr. v, 41, vii, 4, 9, viii, 18, ix, 5, 40. — *Projecta es,* tu as été exposée dans un champ, ou sur une voie publique, pour y périr. — *In abjectione animæ tuæ.* Litt. « dans le dégoût de la vie », tu étais si malheureux que tu n'avais que dégoût et mépris pour la vie; Cfr. plus bas, v, 45; Lev., xxvi, 44, 45, 30; Jér. xiv, 49. LXX: ἐν σχολιότητι. — *In diæ qua nata es.* V. v, 4. Il faut pourtant se rappeler que le prophète ne fait pas d'allusion historique, mais, comme le dit Maldonat, parle surtout par figure.

6. — *Transiens autem.* C'est comme par

hasard et parce qu'il devait passer par là, que Dieu a trouvé Israël. Il y a ici un anthropomorphisme: Dieu, par cette image, veut montrer qu'il n'avait nul besoin de ce peuple, et qu'il n'avait aucune raison pour le rechercher. Cfr. Os., ix, 10. — *Per te,* a côté de toi. — *Vidi te conculcari in sanguine tuo.* כְּתוּבֹסֶסֶת, jetée pour être foulée aux pieds. Reuss a mieux compris le sens: « je te vis comme tu l'agitais dans ton sang. » LXX: περὶρμένην. — *Dixi in sanguine tuo vive.* L'hébreu peut se construire de deux manières: Je te dis: vis dans ton sang; ou: Je dis dans ton sang: vis. Mais la première, qu'ont suivie les LXX et la Vulgate, est préférable: quoique destinée à périr dans ton sang, et que ton sort fut inévitable, tu vivras cependant.

7. — *Multiplicatam... dedi te.* Dieu fait sortir de cette enfant destinée à la mort une foule aussi innombrable que les herbes d'un champ. Allégorie de la multiplication rapide et incroyable d'Israël. Cfr. Nomb., x, 36; Deut., xxxiii, 47. En 250 ans, de soixante-quinze personnes, le peuple était à un chiffre innombrable. Act., vii, 14; Exod., xii, 37, 38. — *Ingressa es et pervenisti.* Cette répétition n'existe pas dans l'hébreu qui a seulement: « tu es venue. » — *Ad mundum muliebrem,* בְּדֵי עֲדִיּוּם, « l'ornement des ornements », ou, en prenant עֲדִיּוּם pour un duel, l'ornement de la joue ». Cfr. Ps. xxxi, 9, cii, 5, c'est-à-dire, la fraîcheur de la jeunesse et la beauté du visage. LXX: εἰσῆλθεις εἰς πόλει; πόλειων. « Et pervenisti ad mundum mulie-

8. J'ai passé près de toi, et je t'ai vue, c'était ton temps, le temps d'être aimée; j'ai étendu sur toi mon vêtement, et j'ai couvert ton ignominie. Je te fis serment et je contractai alliance avec toi, dit le Seigneur Dieu, et tu fus à moi.

9. Je te lavai dans l'eau, j'ôtai ton sang de dessus toi, et je t'oignis avec l'huile.

10. Je te revêtis de broderies, je te donnai des chaussures couleur d'hyacinthe, je t'enveloppai de lin fin, et je te revêtis des robes les plus fines.

11. Je t'ornai de parures, je te mis

8. Et transivi per te, et vidi te; et ecce tempus tuum, tempus amantium: et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam. Et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum (ait Dominus Deus) et facta es mihi.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te: et unxi te oleo.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino: et cinxi te bysso, et indui te subtilibus.

11. Et ornavi te ornamento, et

brem, tempus pubertatis ostendit, quando puellæ nubiles appellantur et possunt maritorum amplexibus copulari. » S. Jérôme. — *Ubera tua intumescunt.* « Honestæ adolescentularum maturitas indicatur » S. Jérôme. — *Eras nuda et confusione plena.* Litt. : « nue et dépouillée. » Elle n'avait ni habits ni ornements. Ces mots représentent non-seulement la pauvreté du peuple captif, mais surtout la privation des faveurs et des bénédictions dont Dieu combla Israël après qu'il l'eût choisi pour son peuple.

8. — *Tempus amantium*, litt. : « le temps des amours », c'est-à-dire, le temps du mariage. — *Expandi amictum meum super te.* Litt. J'ai étendu le pan (de mon vêtement) sur toi », c'est-à-dire : Je l'ai épousée. Cfr. Ruth, III, 9. Dieu est souvent représenté dans les prophètes comme le mari, et Israël comme la femme; l'union contractée entre Dieu et son peuple est considérée comme un mariage : Is., LIV, 5; Jér., III, 14; Os., II, 19, 20; Mal., I, 2. — *Juravi tibi.* Dieu a promis au peuple fidélité et amour. — *Ingressus sum pactum tecum.* Au Sinai, où l'alliance fut promulguée. — *Facta es mihi.* L'union a été consommée et la nation est devenue comme l'épouse de Dieu. Cfr. Exod., XIX, 4, 5, XXIV, 6 et suiv.; Deut., V, 2, XXIX, 41, 42. De même l'âme fidèle devient l'épouse de Dieu; Cfr. II Cor., XI, 2.

9. — *Lavi te aqua*, comme la jeune fille qui se prépare à la cérémonie nuptiale; l'eau de la grâce a lavé les péchés d'Israël. — *Emundavi sanguinem meum ex te.* « Sanguis non est intelligendus ille, qui adhuc fœdata erat a partu, sed profusum menstrui; vide Lev., XV, 19 ». Rosenmüller. Le Seigneur purifie Israël des impuretés qu'il a contractées depuis sa naissance : ces mots ne s'appliquent

pas seulement aux lois de purification données à la nation, comme l'entend Hitzig, ou à la purification effectuée par le sacrifice de l'alliance, selon Hævernick, mais surtout à tout ce que le Seigneur a fait pour la sanctification de son peuple. — *Unxi te oleo*, comme le faisaient les nouveaux mariés; Cfr. Ruth, III, 3; Esth., II, 42; Judith, X, 3. Cette onction indique les grâces de l'Esprit-Saint qui furent abondamment versées par Dieu sur Israël.

10. — *Discoloribus.* רַקְבָּה, est un vêtement brodé en diverses couleurs, avec de l'or, de l'argent, etc.; Ps. XLIV, 15, comme on en fait encore aujourd'hui en Egypte. — *Calceavi te ianthino.* יַתְהַשׁ, qu'on ne lit ailleurs que dans le Pentat. Cfr. Exod., XXV, 5, etc., a été entendu par les anciens interprètes, comme un cuir de couleur, et Bochart a soutenu, en effet, que ce mot signifiait une couleur de pourpre. Hengstenberg le rend par maroquin; Niebuhr apprend en Arabie, d'un juif instruit, que הַשׁ היה était la peau de mouton teinte en rouge. Les modernes y voient le cuir d'un animal marin. Il s'agit probablement du phoque, qui, au témoignage de Strabon, XVI, était fréquent sur les bords de la presqu'île du Sinai. — *Bysso.* Cfr. Gen., XLI, 42; Exod., XXV, 4. Le voile de la tête est probablement indiqué ici; c'était un des indispensables articles d'une toilette féminine. — *Subtilibus.* בִּישׁוּי, qu'on ne lit qu'ici et au X, 13, et dont l'étymologie est incertaine. Pour les rabbins, c'est la soie. La plupart des modernes admettent ce sens. Pour Hitzig, c'est une étoffe teinte. LXX : τριχάπυρον, mot formé par ces interprètes, dit S. Jérôme, « quod tantæ subtilitatis fuerit vestimentum ut pilorum et capillorum tenuitatem habere credatur. »

11. — *Ornavi te ornamento*, les parures

dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

12. Et dedi in aurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso, et polymito, et multicoloribus : similam, et mel, et oleum comedisti, et decora facta es vehementer nimis : et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam : quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo : et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

des bracelets aux mains, et un collier au cou.

12. Je mis un anneau d'or à ta tête, des pendants à tes oreilles, et une couronne superbe sur ta tête.

13. Tu fus parée d'or et d'argent, et vêtue de lin, de broderies et d'étoffes peintes. Tu mangeas la fleur du froment, le miel et l'huile. Tu devins admirablement belle, et tu arrivas à la dignité royale.

14. Ton nom se répandit parmi les peuples, à cause de ta beauté, car tu étais parfaite à cause de la beauté que j'avais mise en toi, dit le Seigneur Dieu.

15. Mais te fiant à ta beauté, tu t'es prostituée dans ta gloire, et tu te prostituais à tous les passants et tu leur appartenais.

décrites en détail dans ce verset et les deux suivants. Pour Grotius, la prospérité du peuple sous David et Salomon est désignée ici. — *Armillas*, צַבְיָוִיִּים, bracelet en forme d'anneau, différents des « schéroth » d'Isaïe, III, 49, qui sont en forme de chaîne; Cfr. Nomb., xxxi, 50. — *Torquem*, רִבִּיד, LXX : ἄρθρα. Ce sont plutôt, dit Munk, des chaînes suspendues autour du cou, et descendant sur la poitrine. Ces chaînes étaient quelquefois doubles ou triples et se composaient en partie de fils d'or, en partie de pierres précieuses et de perles. Cfr. Gen., xli, 42.

12. — *In aurem super os tuum*. Lit. : « un anneau sur ton nez ». V. la note sur Is., I, 21. S. Jérôme, pour expliquer sa traduction, dit : « Usque hodie inter cætera ornamenta mulierum solent aurei circuli in os ex fronte pendere, et imminere naribus. » — *Circulos*, des anneaux. V. Nomb., xxxi, 50. — *Coronam decoris in capite tuo*. Une couronne qui indique que la nation est l'épouse du roi, reine, par conséquent. Cfr. Is., lxii, 3; Jér., xiii, 48; Lam., I, 4.

13. — *Et... multicoloribus*, résumé des versets précédents, 9-12. — *Bysso*, ἄ. 10. — *Polymito*, בוּשֵׁי, que S. Jérôme a traduit « subtilibus », au ἄ. 10. — *Similam et mel et oleum comedisti*. La délicatesse de la nourriture correspond à la somptuosité des vêtements : la fleur de farine pétrie avec l'huile constituait l'offrande, Lévi., II, 4. Quant au miel, les Hébreux le considéraient comme un mets très délicat, Exod., III, 8; Ps. lxxx, 46.

Suivant Athénée, Deipnos. I. XIX, les Grecs faisaient des gâteaux pareils. — *Decora facta es... nimis*. La beauté de Jérusalem et de la nation est devenue : éclatante et l'objet de l'admiration de tous les peuples; Ps. xlvii, 2; peut-être y a-t-il une allusion au temple, Ps. xxviii, 2. Mais la beauté principale d'Israël consistait dans la Loi; Deut., IV, 6 et suiv., et dans le Messie, Ps. xlv, 2. — *Profecisti in regnum*. Allusion à l'établissement de la monarchie sous David et aussi à la souveraineté spirituelle accordée par Dieu à la nation. Les LXX ont omis ce passage.

14. — *Egressum est nomen tuum*... Allusion à la gloire qui environna Israël sous David et Salomon, et qui répandit partout son éclat; Cfr. III Rois, x, 4. Lam., II, 45. — *In decore meo*, non pas la beauté propre d'Israël, mais celle que Dieu lui avait donnée, par pure bonté, et qu'Israël aurait conservée, s'il eût été fidèle à l'alliance, Os., II, 40; Mich., II, 9.

16. — En continuation de l'image qui précède, l'apostasie d'Israël est décrite comme un libertinage et un adultère. — *Habens fiduciam*, devenue orgueilleuse. — *In pulchritudine tua*. La beauté, c'est-à-dire, la gloire et la puissance d'Israël lui ont fait oublier celui de qui seul elle les tenait, et, malgré ses défenses, elle est entrée en relations avec des nations païennes, et elle s'est laissé séduire par elles. Cfr. Deut., xxxii, 45; Os., xiii, 6. — *Fornicata es*. L'abandon de Dieu et l'idolâtrie est fréquemment désigné ainsi : Exod., xxxiv, 45, 46; Lev., xvii, 7, xx, 5, 6;

16. Prenant tes vêtements, tu en as cousu des ornements pour les hauts-lieux, et là tu t'es prostituée comme on ne l'a jamais vu, et comme on ne le verra jamais.

17. Tu as pris tes parures faites de l'or et de l'argent que je t'avais donnés, tu t'en es fait des images d'homme et tu t'es prostituée avec elles.

18. Tu as pris tes broderies de diverses couleurs et tu les en as couvertes; mon huile et mes parfums, tu les leur as offerts.

19. Le pain que je t'ai donné, la plus pure farine, l'huile et le miel dont je t'ai nourrie, tu les leur as

16. Et sumens de vestimentis tuis fecisti tibi excelsa hinc inde consuta : et fornicata es super eis, sicut non est factum, neque futurum est.

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo, atque argento meo, quæ dedi tibi : et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas : et oleum meum, et thymiana meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, simlam, et oleum, et mel, quibus enutrivit te, posuisti in conspe-

Nombr., xv, 39; Deut., xxxi., 46; Jug., II, 47, VIII, 27, 33; Ps. LXXII, 27; IV Rois, IX, 22; Is., I, 21, LVII, 3, 4; Jér., II, 20, III, 4, 6, 8, 9, XIII, 27, Os., I, 2, Nah., III, 4, plus bas, XXXI, 3, etc. L'union contractée par Dieu avec la nation, union violée par celle-ci, fait saisir la justesse de cette comparaison. — *In nomine tuo.* « En te fondant sur ton nom », disent Maldonat, Maurer, Hitzig, Keil, c'est-à-dire, à cause de la renommée d'Israël qui avait été connue de toutes les nations; ou bien, contre ton nom, de manière à souiller ce nom dont tu étais si fière; suivant Rosenmüller, Géniens et Winer : « nonobstant ton nom » qui aurait dû te retenir; Cfr. pour cette dernière interprétation, le sens de על, dans Is., LIII, 9; Job, XVI, 17, XXXIV, 6. — *Exposuisti fornicationem tuam omni transenti.* Tu t'es prostituée sans pudeur au premier venu, c'est-à-dire, tu as commis toutes les idolâtries possibles. — *Ut ejus fieres,* על ירהי, contraste avec « et tu devins mienne » du ♀, 8. Les mots hébreux ont été diversement interprétés. Le sens d'Hitzig, de Keil et de Reuss semble le meilleur : « à lui (chaque passant) était » ta beauté.

16. — *Excelsa hinc inde consuta,* « des bamoth (temples ou sanctuaires) tachetés ou rapiécées ». L'épouse infidèle cout ensemble les vêtements luxueux qu'elle doit à son époux et s'en sert pour faire une tente destinée au culte des idoles. V. plus haut vi, 6, et III Rois, XIII, 32, IV Rois, XVII, 29. Les bamoth, petits temples élevés sur les hauteurs, étaient probablement des tentes faites avec des tapis. IV Rois, XXIII, 7, on parle de femmes qui couvaient des tentes pour Astarté. Suivant Smith, il est question ici des tapis brodés représentant les actions des faux

dieux, qu'on employait à la décoration des temples païens. LXX : εἰδωλα ἱερὰ. — *Super eis,* sur les tapis des bamoth, Suivant Rosenmüller, il faut traduire על ירהי par « avec eux ». c'est-à-dire avec les dieux étrangers. — *Sicut non est factum nec futurum est.* Quelques interprètes pensent que l'hébreu ne fait pas ici d'allusion au passé et ne s'applique qu'à l'avenir.

17. — *Vasa decoris tui,* les parures féminines, comme plus bas, ♀, 29. — *Imagines masculinas,* על בני דבר, idoles du sexe mâle. Il n'est pas question ici du culte des Pénates, Therapim, comme le croit Ewald, ni des lectisternia dans lesquels on les fêtait. Il y a encore moins de raison de penser, avec Vatke, Meyers, Hævernick, Faussett, au culte du Phallus, dont il est impossible de rencontrer la moindre trace parmi les Israélites. Hitzig a prouvé que les arguments d'Hævernick étaient sans valeur. Keil. Comme tout ce passage compare Israël à une femme, le prophète est amené naturellement à parler d'images d'homme, c'est-à-dire des diverses variétés du culte de Baal, en laissant le culte d'Astarté de côté.

18. — *Operuisti illas,* tu les as vêtues. Cfr. Is., XXX, 22, XL, 19. — *Oleum meum,* l'huile des onctions, consacrée à Dieu. Exod., XXX, 22-25, et qui ne devait servir à aucun usage profane. — *Posuisti coram eis,* tu les as offerts aux idoles.

19. — *Panem meum...* Le pain, expression générale, désigne toute espèce de mets, et ici ceux qui sont aussitôt désignés. — *Posuisti in conspectu eorum.* Tout cela est offert en sacrifice à ces dieux et comme une offrande destinée à leur nourriture. — *In odorem suavitatis,* expression qui désigne l'odeur du

ctu earum in odorem suavitatis ; et factum est, ait Dominus Deus.

20. Et tulisti filios tuos, et filias tuas, quas generasti mihi : et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatio tua ?

21. Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans eis.

22. Et post omnes abominationes tuas, et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusione plena, conculcata in sanguine tuo.

23. Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, vœ tibi, ait Dominus Deus).

24. Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

présentés comme une offrande d'agréable odeur : voilà ce qui a été fait, dit le Seigneur Dieu.

20. Puis tu as pris tes fils et tes filles que tu m'avais enfantés, et tu les leur as immolés pour qu'ils les dévorent. Est-ce que c'est peu de chose cette prostitution ?

21. Tu as immolé mes enfants, tu les leur a donnés et consacrés.

22. Et après toutes tes abominations et tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, quand tu étais nue, pleine de confusion, et foulée aux pieds dans ton sang.

23. Et après toute cette malice, malheur, malheur à toi, dit le Seigneur Dieu,

24. Tu t'es construit un lieu de débauche, et tu t'es fait un lieu de prostitution dans toutes les places publiques.

sacrifice montant vers Dieu, Lévi., 1, 9, 13, etc., plus haut, vi, 43. — *Et ita factum est.* Tes actes, dit Kimchi, sont impossibles à nier, car Dieu lui-même les a vus. Mais ces mots semblent mieux se joindre à ce qui suit, et S. Jérôme les a construits ainsi dans son commentaire.

20. — *Tulisti... ad devorandum.* L'épouse adultère sacrifie aux idoles les enfants que Dieu lui a donnés. Allusion aux abominations du culte de Moloch. Cfr. Jér., vii, 31, xix, 5, xxxii, 35. — *Ad devorandum.* LXX : εἰς ἐνδλωσον. Il ne peut s'agir ici seulement de passer les enfants par le feu, comme cela se pratiquait parfois, Lévi., xviii, 24. Les enfants sont réellement dévorés par le feu en l'honneur des idoles, Is., lvii, 5. — *Numquid parva est fornicatio tua?* Litt. Ta fornication est-elle si peu de chose à tes yeux que tu veuilles encore y ajouter l'immolation de tes enfants ?

21. — Répétition en d'autres termes de l'accusation contenue dans le verset précédent. — *Filios meos*, les fils m'appartenaient plus qu'à toi ; tu n'avais aucun droit à les sacrifier. — *Dedisti illos consecrans eis.* Litt. « tu les leur as donnés en les faisant passer, » בְּהַעֲבִיר, à travers le feu ; V. plus bas, xx, 31, IV Rois, xvi, 3, xxxiii, 40. LXX : ἔδωκας αὐτὰ ἐν τῷ ἀποτροπιάζεσθαι σε αὐτὰ...

22. — *Post omnes... fornicationes.* Plus lit-

téralement : au milieu de ces abominations et de ces impudicités. LXX : τοῦτο παρὰ πᾶσαν τὴν πορνείαν σου. — *Non es recordata...* ἤ. 6 et 7, et plus bas, xxxiii, 3, 8, 49. Cette ingratitude d'Israël prouve la grandeur de son crime.

23. — *Post omnem malitiam tuam, vœ, vœ tibi.* Ces fautes ont mérité la malédiction de Dieu ; mais leur énumération est loin d'être achevée et ce qui suit est encore plus grave, et plus digne de châtement.

24. — *Lupanar*, בֵּית, une caverne, dans le genre de celles où les prostituées se livraient à leur honteux métier. « Aquila volens exprimer etymologiam sermonis hebraici Gob, posuit βήρυλλον, quod nos dicere possumus foveam, ut significet ganeam et defossum specum atque tenebrosam, in quo prostitutarum libido versatur » S. Jérôme. Suivant Hævernick, ce mot est synonyme de קַבֵּה, Nomb. xxv, 8, qui signifie un appartement employé au service de Baal-Peor. — *Prostibulum*, רִבְרֵה, une hauteur artificielle, comme ces autels bâtis sur les collines et appelés communément bamoth, et où la prostitution sacrée s'exerçait ; « quod excelsus sit ut volentibus fornicari procul appareat fornicationis locus, et non necesse sit quæri. » S. Jérôme. — *In cunctis plateis*, dans tous les endroits publics.

25. — *Ad omne caput viæ*, dans tous les

25. A l'entrée de chaque rue, tu as dressé la marque publique de ta prostitution. Tu as flétri ta beauté. Tu t'es livrée à tous les passants, et tu as multiplié tes fornications.

26. Tu t'es prostituée aux enfants de l'Égypte, tes voisins aux corps vigoureux, et tu as multiplié tes infamies pour m'irriter.

27. Je vais étendre ma main sur toi, je t'empêcherai de te justifier, et je te livrerai à la volonté des fille de la Palestine qui te haïssent, et qui rougissent elles-mêmes de ta conduite criminelle.

25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ : et abominabilem fecisti decorem tuum : et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas.

26. Et fornicata es cum filiis Ægypti vicinis tuis magnarum carnum : et multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam : et dabo te in animas odientium te filiarum Palæstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

carrefours et les endroits les plus en vue; Cfr. Is., LI, 20. — *Abominabilem fecisti decorem tuum*. La beauté d'Israël, comme celle d'une courtisane, est devenue odieuse et un objet de dégoût : « pulchritudinis magnitudinem fornicationis magnitudinem delurpavit. » S. Jérôme. — *Divisisti...* Tu t'es prostituée. « *Honesto verbo rem turpem significat.* » Maldonat.

26. — L'accroissement de l'idolâtrie, désigné sous l'accroissement de la prostitution, et des rapports plus fréquents avec les païens est individualisé, dit Keil, dans une série de faits historiques particuliers. Il ne faut pas, avec Hutzig, se contenter de voir dans les vv. 26-29 une attaque contre l'apostasie politique distinguée de l'apostasie religieuse qui vient d'être dépeinte. Rien n'indique une telle distinction et tout ce passage, aussi bien ce qui précède que ce qui suit, symbolise les tendances d'Israël vers les pratiques religieuses et politiques des païens. — *Cum filiis Ægypti*. C'est par le culte du veau d'or, emprunté à l'Égypte qu'Israël a commencé à renier son Dieu. — *Magnarum carnum*. Cfr. Lévi., xv, 2, 3 et plus bas, xxiii, 20. Allusion, sous une image grossière, à l'extrême idolâtrie des Égyptiens : « per translationem, magnos carne eos qui supra modum idolorum cultui addicti erant, nominavit, qui hircos et boves et oves, canesque et simias et crocodilos, et ibes et accipitres adorabant. » Théodore. Pour Hengstenberg, le sens est différent : la grandeur de la chair signifie la grandeur de la puissance. Il est clair ici que l'objet immédiat de l'adultère n'est pas l'idolâtrie, dans le sens usuel, mais les puissances du monde, que l'adultère a essentiellement un caractère politique; les idoles ne sont qu'au second rang, en tant que celui qui rend

hommage à un peuple est contraint de respecter en même temps ses dieux nationaux, comme nous le voyons clairement d'après Dan., III. Ici donc l'alliance politique, comme dans Is., xxiii, 47, 48, l'alliance commerciale, est désignée sous le nom d'adultère.

27. — *Extendam manum meam super te*. Je te punirai. V. plus haut, xiv, 9, 43. — *Auferam justificationem tuam*. Je t'enlèverai ma faveur qui te faisait paraître juste et le châtimement que je t'infirmerai fera paraître ton injustice. אגרע דקך a un sens tout différent : « j'ai retranché ce qui t'était assigné », c'est-à-dire ce que le mari assigne à sa femme pour sa nourriture et son vêtement, Cfr. Exod., xxi, 40. Les LXX : ἐξαρθῶ τὰ νόμισμά σου. Ici c'est tout ce que Dieu avait donné à Israël pour son soutien, son accroissement, sa gloire. Et les relations d'Israël avec l'Égypte lui furent en effet fatales; III Rois, xi, 48, 21, 40, xiv, 25. — *Dabo te in animas*. C'est-à-dire je te livrerai à la volonté et à la passion des Philistins; Cfr. Ps. xxvi, 12. — *Filiarum Palæstinarum*. Suivant une manière de parler fréquente, Cfr. Is., xvi, 2 Jér., xlviii, 48, xlix, 2, 3, 4, ce sont les villes et les états des Philistins. Cette nation est citée ici comme l'ennemi principal d'Israël, parce que le peuple tomba complètement sous sa dépendance à la fin de la période des juges, Jug., xiii-xvi, I Rois, iv, 2. LXX : θυγατέρες ἀλλοφύλων. — *Quæ erubescunt in via tua scelerata*. Ils sont scandalisés de la conduite d'Israël, parce qu'eux-mêmes, tout en étant idolâtres, n'ont jamais pensé à abandonner leurs dieux nationaux; Cfr. Jér., ii, 40, 41. Litt. « de ta voie qui est lubrifiée. » זבה a en effet ce sens, Lev., xviii, 17, xix, 29, Job. xxxi, 41.

28. — *Fornicata es in filiis Assyriorum*. Cet adultère commence dès le temps d'Achaz

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta : et postquam fornicata es, nec sic es satiata.

29. Et multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis : et nec sic satiata es.

30. In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus ; cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis et procacis ?

31. Quia fabricasti lupanar tuum in capite omnis viæ, et excelsum tuum fecisti in omni platea : nec facta es quasi meretrix fastidio augens pretium ;

32. Sed quasi mulier adultera, quæ super virum suum inducit alienos.

28. Mais comme tu n'étais pas encore assouvie, tu t'es prostituée aux fils des Assyriens ; et après cette prostitution, tu n'as pas encore été rassasiée.

29. Tu as multiplié tes prostitutions dans la terre de Chanaan avec les Chaldéens : et même alors tu n'as pas encore été rassasiée.

30. Comment purifierai-je ton cœur, dit le Seigneur Dieu : quand tu fais toutes ces œuvres de courtisane et d'éhontée ?

31. Car tu as élevé ton lieu infame à l'entrée de toutes les rues, et tu as bâti tes retraites infâmes sur toutes les places. Tu n'a pas été comme une courtisane qui par son dédain se met à plus haut prix ;

32. Mais comme une femme adultère, qui, à la place de son mari, met des étrangers.

qui demande du secours aux Assyriens, IV Rois, xvi, 7 et suiv. LXX : ἐπι τὰς θυγατέρας Ἀσσοῦρ. — *Eo quod necdum fueris expleta.* « Unaquæque natio, inquit, propriis servivit idolis ; tu vero quum omnium adoraveris Deos, et omnium idolorum quæ sunt ubique terrarum, cultum amplexa sis, nondum tamen, ne hodie quidem, ulla impietatis satiæ cepit. » Théodorct. — *Nec sic es satiata.* Targum. « Et tu n'as pas encore connu la pénitence. »

29. — *In terra Chanaan cum Chaldæis.* Litt. « dans la terre de Chanaan, la Chaldée. » Ici, dit Rashi, terre de Chanaan est une désignation appellative s'appliquant à la Chaldée ou Babylonie, comme xvii, 4. Il ne peut être question de la terre de Chanaan proprement dite, parce qu'une allusion à l'idolâtrie chanaanéenne, après la mention faite de l'Assyrie, ne serait pas à sa place, et ne s'accorderait pas avec l'ordre historique. D'ailleurs, l'hébreu, où Chaldée, כַּשְׁדִּימָה, est une apposition des mots précédents et comme une explication de « terre de Chanaan », est décisif, dit Keil. Le mot de Chanaan est appliqué à la Chaldée, soit à cause du commerce de ce pays qui égalait celui de Tyr et de Sidon, Cfr. xvii, 4, soit par allusion à l'idolâtrie et à l'immoralité de Chanaan. Reuss, allant jusqu'au bout de cet ordre d'idées, dit que Chanaan n'est pas un nom propre, Prov., xxxi, 24, et traduit : la Chaldée, ce pays de trafiquants.

30. — *In quo mundabo cor tuum?* Comment te guérir ? Cfr. Is., v, 4 ; ou bien, selon Maldonat, de quelle manière pourrai-je te trouver innocente ? L'hébreu a un tout autre sens : « Combien ton cœur est languissant », c'est-à-dire malade. LXX : « Comment ferai-je alliance avec ta fille ? » אַמְלָח est le participe kal, et ce verbe ne se trouve qu'ici à cette forme. — *Procacis,* שְׁלֹמֶת, Jominatrice, ici la courtisane qui ne connaît aucune mesure dans ses passions. Les LXX, qui ont lu probablement שְׁלֹמֶת, on traduit : Tu t'es prostituée triplement dans tes filles.

31. — *Quia fabricasti lupanar,* V. v. 24. — *In capite omnis viæ,* v. 25. — *Excelsum tuum,* que S. Jérôme a traduit, v. 24 par « prostibulum ». — *Nec facta es... augens pretium.* « Nec imitata est callidas meretricis, quæ solent difficultate augere libidinis pretium, et ex hoc magis amatores ad insaniam provocare ». S. Jérôme. Litt. « tu n'as pas été comme une courtisane se moquant du salaire. » Suivant Rosenmüller et Maurer, elle ne se moque du salaire offert que pour en obtenir un plus grand. Suivant Keil, le sens est absolu : elle dédaigne tout paiement pour sa prostitution. Ce n'est pas le gain, c'est la passion qui dirige Jérusalem et Israël. Cfr. v. 33. Les LXX suppriment la négation.

32. — *Super virum suum.* Litt. « à la place de son mari » ; Cfr. Nombr. v, 49, 20, 29.

33. — *Mercedes,* בְּדָם, qui ne se lit qu'ici, signifie certainement les dons faits à une

33. On donne un salaire à toutes les courtisannes; mais toi tu faisais des cadeaux à tous tes amants, et tu leur offrais des présents, afin que de tous côtés ils vinsent se débaucher avec toi.

34. Aussi dans ta prostitution il t'est arrivé tout le contraire de ce qui arrive aux autres femmes; et il n'y aura pas de fornication semblable à la tienne: car en donnant des présents et en n'en recevant pas, tu as agi au rebours des autres.

35. C'est pourquoi, courtisane, écoute la parole du Seigneur.

35. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que tu as prodigué ton argent, et que tu as révélé ton ignominie dans tes fornications, avec tes amants, et avec tes abominables idoles, en leur donnant le sang de tes enfants:

37. Je vais assembler contre toi tous ces amants, auxquels tu t'es livrée, tous ceux que tu as aimés, comme tous ceux que tu haïssais; je

33. Omnibus meretricibus dantur mercedes: tu autem dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis, et dona donabas eis, ut intrarent ad te undique ad fornicandum tecum.

34. Factumque est in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio: in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

36. Hæc dicit Dominus Deus: Quia effusum est æs tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum in sanguine filiorum tuorum quos dedisti eis:

37. Ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commista es; et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas: et congregabo

amante, et n'a pas du tout le sens que J. D. Michaëlis, appuyant sa conjecture sur I Par., xxi, 2, 7, lui suppose. — *Tu autem dedisti...* La conduite d'Achaz, tâchant d'obtenir le secours du roi d'Assyrie au moyen de l'argent et de l'or qu'il trouva dans la maison du Seigneur, IV Rois, xvi, 8, est, dit Currey, un éclaircissement très exact de ce passage.

34. — *Post te non erit fornicatio.* Il n'y aura jamais d'infamie pareille à la tienne; ou bien, suivant Storr et Rosenmüller: tu dégoûtes tant que tu ne trouveras plus d'amants à moins de les attirer par des présents. LXX: και μετά σου πεπορευήσασιν.

35. — *Propterea...* après le récit des crimes vient l'annonce du châtement. — *Meretrix.* Targum: « O assemblée d'Israël, dont les œuvres sont comme celles d'une courtisane ».

36. — *Quia effusum est æs tuum.* Israël a dissipé les biens qu'il avait reçus de Dieu, 17. 10-13, 16-19, en les consacrant à l'idolâtrie. — *Es, נהשת,* est pris ici, suivant Rosenmüller, Keil, etc., pour l'argent monnayé; quoiqu'on ne sache pas avec certitude si les Juifs en avaient à cette époque, on peut cependant le conjecturer, et entendra ce pas-

sage dans ce sens, comme les LXX et la Vulgate. L'interprétation symbolique, son ignominieuse maladie, « ut ærugo ex ære », est moins acceptable. Celle de Jarchi est absolument insoutenable. — *Ignominia tua,* litt. « ta nudité. » — *Super amatores tuos.* 17, vers. doit se traduire ici: avec. Tu as commis le crime avec tes amants, c'est-à-dire tu as sacrifié aux idoles, comme l'indique le membre de phrase suivant. — *In sanguine filiorum tuorum...* En les immolant aux faux dieux, Cfr. 7. 20, Jér., ii, 34. LXX: εν τοις αμασι. La passion d'Israël pour les idoles ne s'est pas satisfaite par la ruine matérielle qu'elle est venue des présents qu'il leur a faits; il est allé plus loin et leur a sacrifié ses enfants.

37. — *Quibus commista es, על ערב* ou *ערב ל* a plutôt le sens de plaire, Cfr. Ps. ciii, 34, Jér., vi, 20, Mal., iii, 4. Cependant Jarchi traduit comme les LXX et la Vulgate. — *Cum universis quos oderas.* Non-seulement les anciens alliés de Jérusalem, mais encore ses ennemis seront appelés par Dieu pour exécuter ses jugements contre cette ville. Les Chaldéens et les Assyriens représentent les anciens amis; les Edomites, Philistins, Moabites, Ammonites, etc., représentent les

eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem: et dabo te in sanguinem furoris et zeli.

*Infr.* 23, 10.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum: et demolientur prostibulum tuum: et nudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui: et derelinquent te nudam, plenamque ignominia:

40. Et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis.

41. Et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum: et desi-

les rassemblerai contre toi de toutes parts, je leur découvrirai ton ignominie, et ils verront toute ta honte.

38. Je te jugerai comme on juge une adultère, et ceux qui répandent le sang; et je verserai ton sang dans ma fureur et ma jalousie.

39. Je te livrerai entre leurs mains, et ils détruiront ton lieu de débauche, et ils démoliront ta retraite d'impudicité. Ils te dépouilleront de tes vêtements, ils enlèveront tes parures, et ils te laisseront nue et pleine d'ignominie.

40. Ils amèneront contre toi une multitude, ils te lapideront à coups de pierres et te perceront de leurs glaives.

41. Ils mettront le feu à tes maisons, ils les brûleront: ils feront justice de toi aux yeux de beaucoup

ennemis; Deut., xxiii, 3. — *Nudabo ignominiam tuam coram eis.* V. le verset précédent. D'après Os., ii, 12, c'est la folie de Jérusalem, qui a abandonné son Dieu pour courir après des fantômes, qui apparaîtra alors à tous les yeux. Cette nudité signifie aussi l'état de misère auquel elle sera réduite après la conquête.

38. — *Judicabo te judiciis,* c'est-à-dire je t'infligerai les supplices. — *Adulterarum.* Le supplice des adultères était la lapidation, Lévi., xv, 2-27, Deut., xx, 24, Jean, viii, 5. Jérusalem fut lapidée, dit Grotius, lorsque les balistes des Chaldéens lancèrent leurs pierres sur elle. — *Effundentium sanguinem.* En vertu du talion, le sang demande du sang, Gen., ix, 6, Exod., xxi, 12. — *Dabo te in sanguinem furoris et zeli.* Lors du châtement, tout ton sang sera versé par la colère et la haine des ennemis, qui n'épargnent pas habituellement les vaincus, mais qui, dans le cas présent, feront l'œuvre de la justice et de la colère de Dieu. Suivant Grotius et Fausset, il y a ici allusion à la fureur d'un mari outragé qui se venge en répandant le sang de l'épouse adultère.

39. — *Dabo te in manus eorum,* des nations païennes. — *Lupanar,* גב, V. 24. Suivant le scoliaste grec et Prado, c'est le temple dont les Juifs ont fait un repaire d'idoles; mais, comme le dit Théodoret, ce sont plutôt les autels élevés sur les hauts lieux. — *Pro-*

par Théodoret. LXX: τὴν βάσιν σου; ils ont sans doute eu le temple en vue. — *Nudabunt te.* Les ennemis enlèveront toutes les richesses dont Dieu avait comblé le royaume d'Israël. — *Derelinquent te nudam...* 7 et xxiii, 29. Ils pilleront et dévasteront Jérusalem.

40. — *Adducent super te multitudinem,* une armée innombrable. — *Lapidabunt te....* 7. 38. — *Trucidabunt te gladiis suis.* Ce n'est pas seulement la décapitation, mais suivant Keil et Michaëlis, la dichotomie, supplice usité chez les Chaldéens, Dan., ii, 5; iii, 29; Matt., xxiv, 51; Luc, xii, 46. Toutes ces figures s'appliquent au siège de Jérusalem.

41. — *Comburent domus tuas igni.* La loi ordonnait d'agir ainsi avec les villes idolâtres, Deut., xiii, 46, 47. On brûlait les corps des grands coupables, pour rendre l'arrêt et le supplice plus sévères, Lévi., xx, 44; xxi, 9; ici aussi c'est pour augmenter la sévérité du châtement que la prédiction est faite. V. pour la réalisation de la prophétie, IV Rois, xxv, 9. — *Facient in te judicia.* V. v, 10; xi, 9. — *In oculis mulierum plurimarum.* L'allégorie se continue; Jérusalem, épouse infidèle et condamnée, sera exécutée en présence de beaucoup de nations païennes. Comme la plus grande peine de la femme adultère, dit Kliefoth, est d'être exposée dans son péché aux yeux des autres femmes, ainsi la partie la plus sévère du châtement d'Israël sera d'être exposé dans son péché aux yeux

de femmes, et tu cesseras de te prostituer, car tu n'auras plus de cadeaux à donner.

42. Mon indignation s'assouvirait à ton égard : alors ma jalousie se retirera de toi, je me tiendrai en paix, et je ne m'irriterai plus.

43. Parce que tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, et que tu m'as irrité par toutes ces choses : à cause de cela, j'ai fait retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur Dieu ; et je ne t'ai pas encore traitée selon tes crimes et toutes tes abominations.

44. Tous ceux qui aiment les proverbes t'appliqueront celui-ci : Telle mère, telle fille.

45. Tu es bien la fille de ta mère, qui abandonna son mari et ses enfants ; et tu es bien la sœur de tes

nes fornicari, et mercedes ultra non dabis.

IV Reg. 23, 9.

42. Et requiescet indignatio mea in te : et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius.

43. Eo quod non fueris recordata dierum adolescentiæ tuæ, et provocasti me in omnibus his : quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus, et non feci juxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.

44. Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens : Sicut mater, ita et filia ejus.

45. Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum, et filios suos : et soror sororum tuarum es tu, quæ

de toutes les autres nations. — *Desines fornicari.* Litt., « Je mettrai fin à la fornication », comme plus bas, xxxiv, 40. — *Mercedes ultra non dabis.* Jérusalem n'aura plus d'occasions de pécher, car, après la perte de son indépendance nationale, elle ne pourra plus avoir de rapports impies avec les puissances païennes.

42. — *Et requiescet...* Cfr. v, 43. Se reposer à le sens de finir, Zach., vi, 8. La jalousie de Dieu cessera, parce qu'elle aura trouvé satisfaction dans le châtement d'Israël, et qu'elle se sera épuisée elle-même, comme le feu s'éteint quand il a consumé ce qui l'alimentait. Hengstenberg. Ou bien, Dieu ne sera plus jaloux d'Israël, parce qu'il ne considérera plus cette nation comme son épouse. Cfr. Os., ii, 4. — *Nec irascar amplius.* « Non irascar, inquiet, amplius quam amare desii, quam sit quasi aliena, et quæ a me recessit ». S. Jérôme.

43. — Dieu donne les motifs du jugement qu'il a prononcé contre Israël. — *Non fuerit recordata...* les bienfaits dont Dieu l'a comblée dès le commencement ; v, 4 et suiv. — *Provocasti me in omnibus his.* Litt. « tu t'es irritée contre moi », tu t'es montrée orgueilleuse envers moi. LXX : καὶ ἐλύμαι με. — *Vias tuas in capite tuo dedi,* plus haut ; ix, 40, plus bas, xxii, 34 ; II Par., vi, 23. — *Non feci juxta scelera tua...* Dieu ne veut pas tolérer plus longtemps les crimes d'Israël, il aurait l'air de les encourager. C'est le sens que semble avoir l'hébreu : « Je ne ferai pas ce

qui est mauvais par dessus toutes tes abominations. » Dieu dit qu'il a puni l'adultère d'Israël, et qu'il n'a pas ajouté un acte mauvais, דבירה, aux abominations d'Israël en laissant leur immoralité impunie. Au Lévit., xix, 29, la tolérance du père pour l'impudicité de sa fille est désignée sous le nom de zimmah. Une explication différente est donnée par beaucoup de modernes : pour que tu ne commettes plus de crimes après toutes tes abominations. Suivant Jarchi et Kimchi : Tu n'as pas réfléchi sur tous tes crimes, c'est-à-dire tu n'as pas pensé à te repentir. La première interprétation, soutenue par Keil, Fairbairn, qui se rapproche de celle de la Vulgate, nous semble préférable.

44. — Le prophète se sert de comparaisons pour dépeindre la perversion d'Israël. — *Qui dicit vulgo proverbium,* הַמְבַשֵּׁל, celui qui parle par adages, en proverbes, peut citer le suivant parce qu'il ne s'est jamais mieux appliqué. — *Sicut mater, ita et filia ejus.* La fille est évidemment Jérusalem représentant Israël, la mère est la race chananéenne des Héthéens et des Amorrhéens, dont l'immoralité a été suivie par Israël, v, 3 et 45.

45. — *Filia matris tuæ es tu.* Tes mœurs sont semblables à celles de ta mère. — *Quæ projecit virum suum et filios suos.* Elle a abandonné Dieu en adorant des idoles, et elle a abandonné ses enfants en les sacrifiant à ces idoles. « Ostendit his se non Judæorum Deum esse solum, sed etiam gentium : etenim illorum antiquitus Deus appellatus est, ante-

projecerunt viros suos et filios suos: mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.

46. Et soror tua major, Samaria, ipsa et filiæ ejus, quæ habitant ad sinistram tuam : soror autem tua minor te, quæ habitat a dextris tuis, Sodoma et filiæ ejus.

47. Sed nec in viis earum ambulasti. neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus : pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.

48. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma soror tua ipsa. et filiæ ejus, sicut fecisti tu, et filiæ tuæ.

49. Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ, sororis tuæ, superbia, saturitas panis et abundantia, et ostium

sœurs, qui abandonnèrent leurs maris et leurs enfants. Ta mère est Cethéenne, et ton père Amorrhéen.

46. Ta sœur aînée est Samarie avec ses filles qui habitent à ta gauche. Ta jeune sœur qui habite à ta droite, est Sodome avec ses filles.

47. Et tu n'as pas seulement marché dans leurs voies et commis les mêmes crimes, mais tu les as presque surpassées dans toutes tes voies.

48. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, Sodome ta sœur et ses filles, n'ont pas agi comme tu as agi, toi et tes filles.

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome ta sœur : l'orgueil, la bonne chère et l'abondance, et l'oisiveté

quam ipsi eo detrimento afficerentur, ut idola colerent. Quapropter illos quoque et virum et filios repulisse dixit, negalo Deo, dæmonibusque filiis immolatis. » Théodoret. La connaissance du vrai Dieu avait existé dans la terre de Chanaan, où vivait Melchisédech, Gen., xix. 48; plus tard l'apostasie était venue le chasser. — *Soror sororum tuarum es tu.* Tu res-embles bien à tes sœurs, et l'esprit qui vous anime, aussi bien que votre sang, prouve la parenté qui vous unit. LXX : καὶ ἀδελφοὶ... — *Mater vestra...* 7. 3.

46. — *Soror tua major Samaria.* « Seniore[m] sororem Samariam vocat, non secundum tempus, sed secundum impietatis doctrinam, secundum enim tempus Sodoma antiquior est; sed quia Samariæ prius instituta æmulata est, deinde facinora auxit, ita ut Sodomis assimilata fuerit. » Théodoret. Suivant Maldonat, Keil, Schræder, Reuss, etc., *major et minor* se rapportent simplement à l'étendue des royaumes nommés dans ce passage, et correspondent à la description qui est donnée plus bas de leur situation. — *Et filiæ ejus,* les villes qui dépendent de Samarie; plus haut. 7. 27. Toutes ces villes, ainsi que Sodome, qui va être mentionnée tout à l'heure, sont sœurs de Jérusalem parce qu'elles sont animées du même esprit d'idolâtrie. — *Quæ habitant ad sinistram tuam.* Il n'y a évidemment ici, comme Théodoret l'a déjà compris et comme Keil l'expose, qu'une description géographique de la situation : la gauche désigne le nord de Jérusalem, la droite le sud de cette ville et de Juda. — *Soror autem tua*

*minor...* Ces mots sont suffisamment expliqués par ce qui précède. S. Ephrem pense que Sodome désigne les tribus situées à l'est du Jourdain. — *Et filiæ ejus,* les villes voisines; ou bien Ammon et Moab, rejetons de Samarie.

47. — *Nec in viis earum ambulasti.* Parce que, comme l'explique la fin de ce verset, Jérusalem a dépassé les crimes de ces peuples. — *Pauxillum minus.* כְּבִרְכָּהּ קָטַן, « seulement un peu ». Tu as marché dans les voies de tes sœurs, non pas un peu seulement, mais tu as agi avec plus de corruption. Ce sens, suivi par Keil, Reuss, semble préférable à l'ancienne interprétation : comme si c'était peu de chose. — *Pene sceleratiora...* les crimes de Sodome sont bien moindres que les tiens.

48. — *Sodoma;* Cfr. Matt., xi, 24. Les péchés de Samarie ne sont pas mentionnés en détail, parce que le principal péché du royaume d'Israël, le culte des images est bien connu. Le prophète s'étend davantage sur ceux de Sodome, afin que la comparaison soit écrasante pour Jérusalem.

49. — *Superbia.* Selon Grotius, c'est de l'orgueil des Ammonites et des Moabites qu'il s'agit; Is., xvi, 6; Jér., xlviii, 26; XLIX, 4. Mais יְבִיחָהּ, comprend le mépris de toutes les lois divines et humaines. D'ailleurs la fertilité du pays devait faire l'orgueil de Sodome. — *Saturitas panis,* l'abondance de toutes les productions conduisant au luxe et à l'intempérance: Cfr. Prov., xxx, 9. — *Abundantia et otium.* Litt. « la tranquillité

où elle vivait ainsi que ses filles. En outre elles ne tendaient pas la main à l'indigent et au pauvre.

50. Et elles s'énorgueillirent et commirent des abominations devant moi : c'est pourquoi je les ai détruites comme tu as vu.

51. Samarie aussi n'a pas fait la moitié de tes péchés; mais tu l'as vaincue par tes crimes, et tu as justifié tes sœurs par toutes les abominations que tu as commises.

52. Porte donc ta confusion, toi qui as vaincu tes sœurs par tes péchés, et qui as agi plus criminellement qu'elles; tu les as justifiées. Aussi confonds-toi, et porte ton ignominie, toi qui as justifié tes sœurs.

53. Je les ramènerai, je ferai revenir Sodome et ses filles; je ra-

ipsius et filiarum ejus; et manum egeno et pauperi non porrigebant.

Gen. 19, 24.

50. Et elevatæ sunt, et fecerunt abominaciones coram me : et abstuli eas sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit : sed vicisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis quas operata es.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis : justificatæ sunt enim a te : ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filia-

du repos », l'extrême prospérité qui produisait l'orgueil et l'égoïsme et le manque de charité. Les LXX ajoutent : « elle et ses filles avaient cela ». — *Manum egeno...* Litt., « Elle ne fortifiait pas la main... » Le sens est le même : Sodome ne venait pas en aide aux pauvres. Cfr. Lévi., xxv, 35. « Superbia, saturitas panis, rerum omnium abundantia, otium et delitiarum peccatum Sodomiticum est, et propter hoc sequitur Dei oblivio, quæ presentia bona putat esse perpetua, et nunquam sibi necessariis indigendum. » S. Jérôme.

50. — *Et elevatæ sunt*; Cfr. plus bas, xxviii, 2, 5, 47; Is., iii, 46; Jér., xiii, 45. Leur prospérité les remplit d'orgueil. — *Fecerunt abominaciones coram me*. Allusion à Gen., xviii, 21. Cette manière de parler s'applique habituellement aux péchés qui réclament de Dieu un châtement immédiat. — *Abstuli eas*, par le feu qui les consuma. Gen., xix, 24, 25. — *Sicut vidisti*, comme tu eus pu le voir si tu avais été présent. ou comme tu l'as appris dans les livres sacrés. Prado. L'hébreu כַּאֲשֶׁר רָאִיתִי, « comme je l'ai vu », et les LXX : ὡς ὅσον, quand j'ai vu leurs crimes, dignes de châtement, allusion à Gen., xviii, 21 : Je descendrai et je verrai, etc.

51. — *Et Samaria*, le royaume des dix tribus. — *Dimidium peccatorum tuorum*. Cfr. II Par., ix, 6. En réalité, sauf au temps d'Achab et de sa dynastie, la pure idolâtrie païenne n'exista pas dans ce royaume, et Samarie pouvait ressembler à une cité juste, en comparaison de l'idolâtrie de Jérusalem et de Juda, surtout à partir du temps d'Achaz,

Cfr. Jér., iii, 41. Keil. Le caractère plus grand de l'impiété de Juda vient de ce qu'il possède le temple et qu'il le méprise ou même le profane. — *Vicisti eas sceleribus tuis*. Litt., « tu as multiplié tes abominations plus qu'elles », Samarie et les autres villes du royaume. — *Justificasti sorores tuas...* Tes crimes comparés aux leurs ont pour ainsi dire justifié ces villes, et leurs péchés ne sont rien auprès des tiens.

52. — *Porta confusionem tuam*, supporte ton châtement et la honte qui y est jointe. — *Quæ vicisti sorores tuas...* אִשֶׁר פָּלְטָה. « toi qui as jugé (c'est-à-dire condamné) ta sœur », c'est-à-dire qui l'as crue plus coupable que toi et l'es estimée meilleure qu'elle. LXX : ἐν ᾧ ἔσβεσται... Maldonat propose un autre sens, qui est celui de la Vulgate : tu as condamné ta sœur, c'est-à-dire tu l'as emportée sur elle par tes péchés. — *Sceleratius .. a te*; Cfr. 7. 51. — *Ab eis, a te*, כִּיכֵן, כִּיכֵן, plus qu'elles, plus que toi.

53. La fin du chapitre fait succéder aux menaces une promesse de restauration, mais à laquelle Samarie et Sodome participeront aussi. — *Convertam restituens eas restitutione...* Le retour des exilés dans leur patrie se rend souvent dans l'Ancien Testament par שבית שבות, plus bas, xxix, 14; Jér., xxx, 3; xlviii, 47; Am., ix, 4; Joel, iv, 1; mais comme cette expression ne peut être ici appliquée à Sodome, puisque ses habitants ont été détruits par le feu, il faut lui donner un sens figuratif : Dieu rendra à ces pays un état de prospérité tel qu'ils n'en ont jamais eu.

bus suis, et convertam reversionem tuam in medio earum.

54. Ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

55. Et soror tua Sodoma, et filia ejus revertentur ad antiquitatem suam : et Samaria, et filia ejus revertentur ad antiquitatem suam : et tu, et filia tuæ, revertemini ad antiquitatem vestram.

56. Non fuit autem Sodoma soror tua audita in ore tuo, in die superbiæ tuæ.

57. Antequam revelaretur malitia tua : sicut hoc tempore in oppro-

mènerai Samarie et ses filles, et je ramènerai aussi au milieu d'elles ceux d'entre toi qui doivent revenir,

54. Afin que tu portes ton ignominie, et que tu sois confondue dans tout ce que tu as fait, pour les consoler.

55. Ta sœur Sodome et ses filles reviendront à leur ancien état : Samarie et ses filles, reviendront aussi à leur ancien état : et toi et tes filles, vous reviendrez de même à votre état primitif.

56. Tu ne t'es pas souvenue de ta sœur Sodome, au temps de ton orgueil,

57. Avant que ta malice eût été découverte, comme elle l'a été en ce

שׁוֹרָה, dit Rosenmüller, a aussi le sens de misère, de ruine, Deut., xxx, 3; Job. xlii, 10; Dieu détruit cette misère et rend tout le bonheur qui avait été perdu; ou bien, par Sodome ce sont les Moabites et les Ammonites qui sont désignés, et ces promesses rappellent celles qui leur sont faites dans Jér., xlviii, 47; xlix, 30. Suivant d'autres, ce sont toutes les villes impies semblables à Sodome, qui est seule citée ici; Cfr. Deut., xxx, 32; Is., i, 10; Jér., xxiii, 14; Apoc., xi, 8. Les Juifs du temps de S. Jérôme voyaient dans ces paroles une prédiction du règne de mille ans du Messie, pendant lequel les trois royaumes mentionnés ici devaient recouvrer leur ancienne gloire; Kimchi a soutenu cette opinion. Il est évident, disent Maldonat, Prado, etc, que cet endroit doit s'entendre de la vocation des Gentils, appelés à l'Eglise et y arrivant de l'exil où leurs erreurs les retenaient. On ne nomme qu'une de leurs villes, de même que Notre-Seigneur, Matt., xi, 21, 22, ne nomme que Sodome, Tyr, et Sidon. Séditant Origène et S. Jérôme, Sodome représente les Gentils, Samarie les hérétiques, Jérusalem les pécheurs demeurés dans la foi; mais, comme Prado le fait remarquer, ce n'est là qu'un sens mystique et qui n'est pas plus acceptable que celui des Commentateurs qui voient ici une promesse du ciel. Currey propose une interprétation ingénieuse : Il n'y a pas ici de promesse de restauration, mais l'annonce d'une ruine sans espoir. Quand Sodome sera rebâtie et florissante, quand Samarie sera redevenue un peuple puissant, alors, mais seulement alors, Jérusalem sera rétablie. — *In medio earum*. Jérusalem par-

tagera le sort de Sodome et de Samarie et subira la même punition.

54. — *Ut portes ignominiam tuam*, v. 52. — *In omnibus quæ fecisti*, à cause de tous les crimes que tu as commis. — *Consolans eas*. Le supplice de Jérusalem sera une joie pour les nations déjà punies qui la verront plus coupable et plus châtiée qu'elles mêmes, et qui, admirant la justice des voies de Dieu, trouveront dans cette pensée l'espoir que Dieu aura pitié de leurs épreuves. LXX : ἐν τῷ σε παροργίσαι με, sens qui se trouve aussi dans le Syriaque.

55. — *Revertentur ad antiquitatem suam*, l'état dans lequel elles étaient avant d'être tombées dans le péché; Cfr. Is., xxiii, 7. LXX : ὡς ἦσαν ἀπ' ἀρχῆς.

56. — *Non fuit... in ore tuo*. Tu n'as pas parlé de Sodome, ta sœur, paroles que S. Jérôme explique ainsi : « In diebus superbiæ tuæ, quando peccabas, non es recordata Sodomæ sororis tuæ ». Rosenmüller et Maurer suivent cette interprétation, ainsi que Grotius, en lui donnant un sens un peu différent : Tu as tant méprisé les Moabites et les Ammonites que tu ne les a jamais crus dignes d'être nommés par toi. D'après Hengstenberg, Hitzig, cette phrase est interrogative : ἦτις étant mis ici pour הלאה. Ta sœur Sodome n'a-t-elle pas été calomniée par ta bouche ? D'après Kliefoth, ces mots s'appliquent à l'avenir; mais ce sens est inadmissible. — *In die superbiæ tuæ*. Litt., « dans le jour de tes orgueils », pluriel emphatique destiné à donner plus de force à la pensée.

57. — *Antequam revelaretur malitia tua*. Cfr. xxi, 29; Prov., xxvi, 26. Le prophète

temps où tu es devenue l'opprobre des filles de Syrie, et de toutes les filles de la Palestine, qui t'environnent de tous côtés.

58. Ton crime et ton ignominie, tu les porteras, dit le Seigneur Dieu.

59. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je te traiterai comme tu as agi en méprisant ton serment et en violant l'alliance.

60. Et je me souviendrai de l'alliance que j'avais faite avec toi aux jours de ta jeunesse, et je contracterai avec toi une alliance éternelle.

61. Tu te souviendras alors de ta conduite, et tu seras confondue, quand tu recevras tes sœurs aînées et tes sœurs plus jeunes : et je te les donnerai pour filles, mais non en vertu de ton alliance.

brium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palæstinarum, quæ ambiunt te per gyrum.

58. Scelus tuum, et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus: Et faciam tibi, sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum:

60. Et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ: et suscitabo tibi pactum sempiternum.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis: cum receperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis: et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo.

précise les jours de l'orgueil de Jérusalem : ils ont précédé le châtement dont Babylone est l'instrument, châtement qui égale celui que décrit le membre de phrase suivant. — *Sicut hoc tempore, in opprobrium filiarum Syriæ...* Litt. « Comme au temps de l'opprobre des filles de Syrie » ; c'est-à-dire au temps de l'opprobre que les villes de Syrie infligèrent à Juda. Ces mots nous reportent au temps d'Achas, quand les Syriens et les Philistins envahirent Juda, IV Rois, xv, 37; xvi, 6; II Par., xxviii, 18, 19 et à celui de Jehoiachin, quand Araméens et Moabites se jetèrent de nouveau sur Juda, IV Rois, xxiv, 2; Ezéchiel, xxv, 45, fait croire que les Philistins se joignirent alors aux autres envahisseurs. — *Quæ ambiunt te,* השאבות ארתן, qui te traitent avec un mépris insolent.

58. — *Scelus tuum et ignominiam tuam.* L'ignominie qui est le résultat de ton crime; sur *scelus*, הכרה, V. 5. 43. — *Tu portasti,* tu as expié ton crime; Cfr. xviii, 20; Lev., xxiv, 15; Nomb., xiv, 34.

59. — *Juramentum,* le serment prêté lorsque l'alliance a été conclue entre Dieu et Israël, Dent., xxix, 11, 12, 14. — *Ut irritum faceres pactum;* Cfr. 5. LXX: ὡς ἡτύωσας τὰς δεσφάς. Mais, comme le dit Keil, l'infidélité de l'homme ne peut altérer la fidélité de Dieu et c'est là le point de contact entre le 5. 59 et les promesses contenues dans les versets suivants.

60. — *Et recordabor...* Lev., xxvi, 42 et 43, ce souvenir de l'alliance est mentionné comme le seul motif qui amène Dieu à rendre

de nouveau sa faveur à Israël. — *In diebus adolescentiæ tuæ.* Au temps d'Abraham, Gen., xv, 17; xvii, 7, et de Moïse, Exod., xix, 5; xxiv, 6 et suiv. — *Suscitabo tibi pactum sempiternum.* Cette nouvelle alliance ne sera jamais brisée. Elle a été déjà promise par Isaïe, au nom de Dieu, lv, 3, et par Jérémie, xxxi, 31. C'est, comme dans ces endroits, de l'Evangile qu'il s'agit ici. Il faut seulement noter que cette alliance est basée sur l'alliance primitive, et Notre-Seigneur a dû du reste qu'il n'était pas venu changer la loi, mais l'accomplir.

61. — *Recordaberis,* Israël se souviendra aussi. — *Dierum suorum,* de son impiété et il s'en repentira. — *Et confunderis.* Il en aura la confusion salutaire qui obtient le pardon, II Cor., vii, 9, 10. — *Cum receperis sorores tuas...* Toutes les nations grandes et petites seront associées à la nouvelle alliance, et elles ne feront avec Juda qu'une seule famille. Cfr. Is., xlix, 22; lx, 4. La catholicité de l'Eglise est prédite ici. — *Dabo eas tibi in filias.* Il ne s'agit pas seulement de Sodome et de Samarie, mais de toutes les nations païennes. Jérusalem et la Judée ayant reçu les premières de l'Evangile, c'est à la communauté juive d'origine que s'attacheront les autres nations qui seront, par conséquent, comme ses filles; les premiers missionnaires, juifs d'origine, ont engendré les autres nations à la foi. Cfr. Is., liv, 1, lx, 3, 4; Act., viii, 5 et suiv., 25; ix, 31; Gal., iv, 26. etc. — *Sed non ex pacto tuo.* Tout cela sera donné à Juda, mais non pas par suite de la fidélité de celui-ci à l'al-

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum : et scies quia ego Dominus ;

63. Ut recorderis, et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

62. J'établirai mon alliance avec toi, et tu sauras que je suis le Seigneur,

63. Afin que tu t'en souviennes, et que tu n'oses plus ouvrir la bouche dans l'excès de ta confusion, lorsque je t'aurai pardonné tout ce que tu as fait, dit le Seigneur Dieu.

## CHAPITRE XVII

Parabole relative à l'humiliation et à l'exaltation de la famille royale d'Israël. Parabole des aigles et du cèdre (v. 1-10). — Application de la parabole au roi Sédécias (v. 11-24). — Promesse du royaume du Messie (v. 22-24).

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propone ænigma, et narra parabolam ad domum Israel.

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Aquila grandis magnarum

1. La parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, propose une énigme et raconte une parabole à la maison d'Israël.

3. Dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Un grand aigle aux

liance, mais à cause de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Ainsi Jarchi et Grotius. Mais un autre sens, proposé par Maldonat, Keil, etc., semble meilleur : Ces nations, qui deviendront filles de Jérusalem, n'étaient pas comprises dans l'alliance primitive conclue entre Dieu et Israël ; par conséquent elles n'avaient aucun droit provenant de cette alliance à participer à l'alliance qui doit plus tard être établie.

62. — *Suscitabo... Os.*, II, 49, 20. — *Scies quia ego Dominus.* Non pas, comme jusqu'ici, à la suite des châtements infligés, mais à la vue de la faveur et de la grâce qui lui sont accordées. Cfr. Is., XLIX, 23 et LX, 46.

63. — *Ut recorderis et confunderis...* A la vue de tes offenses passées, suivies d'une telle bénédiction, à laquelle ton ingratitude ne devait pas s'attendre. — *Non sit tibi ultra aperire os*, Cfr. XIX, 24, et Rom., III, 19. Tu ne pourras plus ni t'excuser ni te plaindre. — *Præ confusione tua.* Tant sera grand ton repentir. — *Cum placatus...* Dieu, apaisé, aura contracté une nouvelle alliance avec son peuple.

11° Humiliation et exaltation de la famille de David, xvii.

CHAP. XVII. — 1. — Sous forme de parabole ou d'énigme, le sort de la famille royale est décrit dans ce chapitre, qui se termine, comme le précédent, par la promesse d'un avenir glorieux. Suivant Rossmüller, le v. 12 prouve que cette prophétie est postérieure à la prise de Jérusalem par les Chaldéens. Mais cette conclusion n'est pas rigoureuse, et on peut admettre, en s'appuyant sur le v. 20, que ce chapitre est antérieur à cet événement. Comme, d'ailleurs, les promesses des v. 22-24 sont le point important de cette prédiction, il n'y a rien d'important dans la fixation de la date.

2. — *Propone enigma et narra parabolam.* La parabole, *maschal*, est ici appelée énigme, הַיְדָה, Cfr. Jug., XIV, 12, 13, 16, à cause du sens caché qu'elle contient. — *Ad domum Israel.* C'est surtout à la maison royale que s'adresse cette parabole.

3. — *Aquila grandis*, litt. « le grand aigle. » Ce grand aigle n'est pas seulement un conquérant en général, quoique, Is., XLVI, 14, Cyrus soit dépeint comme un oiseau de proie, mais le roi de Babylone, Nabuchodonosor,

grandes ailes et au corps très-long, plein de plumes, de diverses couleurs, vint au Liban, et enleva la moelle d'un cèdre.

4. Il arracha le bout de ses branches et le transporta au pays de Chanaan, il le mit dans une ville de marchands.

5. Puis il prit de la graine de ce pays, et la mit en terre comme semence, afin qu'elle prit racine, et qu'elle s'affermît à cause des grandes eaux : et il la planta sur la surface de la terre.

alarum, longo membrorum ductu, plena plumis, et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.

4. Summitatem frondium ejus avulsit : et transportavit eam in terram Chanaan, in urbe negotiatorum posuit illam.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas : in superficie posuit illud.

comme le v. 42 le prouve. Jérémie, XLVIII, 40, XLIX, 22, emploie la même image, qui est ici parfaitement appropriée à la force et à l'avidité de l'envahisseur chaldéen. Cfr. Os., VIII, 4. On voit, d'ailleurs, dans les monuments, l'aigle représenté comme l'emblème de l'Assyrie. — *Magnarum alarum*. Cette grandeur des ailes indique l'étendue de la dom nation ; dans Is., VIII, 8, les ailes déployées du roi d'Assyrie couvrent toute la Palestine. — *Longa membrorum ductu*. Litt. « longue des plumes », les plumes des ailes. — *Plena plumis et varietate*. Plusieurs oiseaux de proie manquent çà et là de plumes, l'aigle en est couvert partout ; le prophète veut symboliser les immenses ressources de Nabuchodonosor, ou bien les peuples nombreux, différents de costumes et de langages, qui étaient sous l'empire de ce prince. LXX : *πληρης ὀνύχων*. — *Venit ad Libanum*. C'est, dit S. Jérôme, le temple reconstruit tout entier avec des cèdres du Liban, II Par., II, 8, 45 ; Cfr. Zach., XI, 4, 2 ; « Et crebro templum quod erat inclytum atque sublime, in Scripturis sanctis Libanus appellatur. » D'après Théodoret, Maldonat, Prado, Grotius, Curey, c'est Sion ou Jérusalem. Suivant Rosenmüller, c'est tout le pays de Juda dont le Liban était la frontière et la gloire. Selon Keil, Schræder, c'est bien Jérusalem, mais avec le palais royal. Cfr. Jér., XXII, 23, si riche en ornements de bois de cèdres. Cfr. Hab., II, 47 ; Zach., XI, 4. Pour Hengstenberg, c'est la maison de David ; Cfr. Dan., IV, 8, 9, où Nabuchodonosor apparaît comme un arbre grand et vigoureux, et Ezéch., XXXI, 3 et suiv., où l'Assyrie est désignée comme un cèdre sur le Liban. — *Tulit medullam cedri*. עֲבֹרָה est plutôt la cime de l'arbre, comme l'indiquent les premiers mots du v. 4, et Ezéch., XXXI, 3, où S. Jérôme l'a, en effet, rendu par « cacumen ». Cette cime de l'arbre, c'est Jéchonias, emmené à Babylone avec

les grands du royaume, IV Rois, XXIV, 44 et suiv. LXX : *τὰ ἐπιεκτα τῆς κέδρου*.

4. — *Summitatem frondium ejus* explique עֲבֹרָה du verset précédent et signifie la même chose. LXX : *τὰ ἄκρα τῆς ἀπαλότητος*. — *In terram Chanaan*, ironique. Dans une terre basse qui contraste avec les sommets élevés du Liban. Cfr. XVI, 29. — *In urbe negotiatorum posuit illam*. Babylone est désignée ici. Quelle déchéance de tomber d'un palais royal dans un marché ! Cfr. Apoc., XVIII, 10 et suiv.

5. — *De semine terræ*. Cette semence ou ce rejeton de la terre, que Reuss traduit « une souche du pays », c'est le roi Sédécias, de race royale et de nationalité juive qu' Nabuchodonosor mit à la place de Jéchonias ; Cfr. v. 43, et IV Rois, XXIV, 47. — *Posuit illud in terra pro semine*. Litt. « Il le plaça dans un terrain de semence », c'est-à-dire, dans un terrain fertile et convenable à la plante. — *Ut firmaret*, קָה, pour לָקָה, il le prit, comme dans Os., XV, 13. — *Radicem* n'est pas dans l'hébreu. — *Super aquas multas*, dans un sol facile à arroser, et par là même plus fécond ; Ps. I, 3 ; Jér., XVII, 8 ; Nombr., XXIV, 6. — *In superficie* עַל־פְּנֵיהֶם, qu'on ne trouve qu'ici, a été dérivé par S. Jérôme, suivant les LXX, ἐπιελετόμενον, de la racine עָפָה, voir, considérer ; le saint docteur explique ainsi sa traduction : « Et tamen in superficie posuit illud, nec potestatem ejus alta imperii radice firmavit, sed posuit eum ut respiceretur, et sub potestate esset Babylonia. » Les modernes, après le Talmud, font dériver le mot de עָוָה, couler, et le traduisent l'arbre inondé, le saule, « il le plaça après de grandes eaux, comme un saule. » Suivant Reuss et J. D. Michælis : il le plaça dans une saulaie. Le sens est : il le plaça dans un lieu aussi bien arrosé que celui où croissent les saules, c'est-à-dire, dans un terrain très fertile, où il pouvait produire beaucoup de fruits.

6. Cumque germinasset, crevit in vineam latiore[m] humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam : et radices ejus sub illa erant : facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila altera grandis, magnis alis, multisque plumis : et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

8. In terra bona super aquas multas plantata est : ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

6. Quand elle eut poussé, elle crût et devint une vigne étendue, mais basse, dont les branches regardaient l'aigle, et dont les racines étaient sous lui. Devenue vigne, elle porta du bois et produisit des rejetons.

7. Mais il vint un autre aigle grand, à grandes ailes, et à plumes épaisses. Et voici que cette vigne poussa ses racines et étendit ses branches vers lui, afin qu'il l'arrosât comme ses jardins et ses plantations.

8. Elle était plantée dans une bonne terre auprès des grandes eaux, afin de pousser du bois, de porter du fruit, et de devenir une grande vigne.

6. — *In vineam latiore[m] humili statura.* Litt. « Une vigne répandant ses rameaux, (mais) humble de taille. » Elle pousse vigoureusement, mais comme les appuis lui manquent, elle rampe à terre. « Ut videretur quidem habere regnum, sed ipsum regnum ejus humile atque infirmum, Babylonii principis regeretur arbitrio ». S. Jérôme. LXX : ἐς ἀρπελον ἀσθενούσαν... Nous avons déjà remarqué plusieurs fois que la vigne est une image d'Israël. — *Respicientibus ramis ejus ad eam.* Les rameaux de la vigne se tournent vers l'aigle. La dépendance du nouveau roi envers Babylone est telle qu'il est sans cesse dirigé de ce côté, et qu'il en attend toute sa force et toute son existence. L'interprétation de Maldonat et de J. D. Michælis, qui entendent « eam » de la vigne elle-même, est absolument insoutenable, comme le prouvent le v. 7 et le v. 14. — *Radices ejus sub illa erant.* Toute la puissance de Sédécias dépendait du roi de Babylone, de qui seul il tirait le peu de solidité qu'il avait. — *Emisit propagines,* פראת = פארות, les branches couvertes de feuillage, qui font l'ornement d'un arbre. LXX : τὴν ἀναθενδράδα αὐτῆς.

7. — *Aquila altera grandis.* Ainsi que le montre le v. 15, c'est le roi d'Égypte qui est l'autre aigle. Comme le roi de Babylone, il a de grandes ailes, et beaucoup de plumes, *magnis alis, multisque plumis,* LXX : πολλὰς ὄνυξας, c'est à-dire, un royaume étendu et puissant. Mais le prophète ne lui donne pas les couleurs variées de l'aigle babylonien, parce que l'Égypte ne règne pas sur une grande quantité de tribus et de peuples divers. — *Quasi mittens radices suas ad eam.*

כפנה (LXX : περιπελεγμένη) est un ἀπαξ λεγόμενον, qui signifie être triste, languir passionnément après une chose. Ici, la vigne altérée dirige ses racines vers l'eau que l'Égypte doit lui apporter. Allusion aux demandes d'alliance avec l'Égypte faites par Sédécias ; Cfr. Jér. xxvii-xxviii, et aux secours qu'il réclama du pharaon Ouhabra. Ma-péro, Hist. Anc. des peuples de l'Orient, 2<sup>e</sup> éd. pp. 499 et suiv. — *Ut irrigaret eam.* N'y a-t-il pas ici, dit Schröder, une allusion aux procédés d'irrigation propre à l'Égypte et à l'inondation du Nil? — *De areolis germinis sui.* Litt. « des parterres de sa plantation », c'est-à-dire, où elle était plantée. Ces mots ne se rapportent pas à l'Égypte, mais à la vigne, qui, de l'endroit où elle pousse, se dirige vers l'Égypte. Cependant, Maldonat, Rosenmüller etc., entendent par « areolis » les champs égyptiens divisés en carrés pour favoriser l'irrigation. Sédécias demande qu'on dérive vers lui un peu de l'eau dont l'Égypte abonde. L'eau désigne, d'après Maldonat, les soldats. Cfr. Jér. ii, 18, et plus bas, v. 45. LXX : σὺν τῷ βίβλω τῆς σφύρας αὐτῆς.

8. — *In terra bona...* Cette préoccupation était inutile; il n'y avait pas de raison pour la vigne, plantée dans une bonne terre, bien arrosée, d'étendre ses rameaux et ses racines vers l'autre aigle, puisqu'elle pouvait prospérer là où elle était. Condamnation de la politique de Sédécias, qui pouvait régner en paix sous la suzeraineté de Nabuchodonosor. — *Super aquas multas,* mieux : auprès d'eaux abondantes, V. v. 5. — *Plantata est.* LXX : πάλινεται. — *In vineam grandem,* « une vigne de magnificence », excellente.

9. Dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Est-ce que cette vigne réussira? Est-ce qu'on n'arrachera pas ses racines, qu'on n'abattra pas ses fruits, qu'on ne desséchera pas toutes ses branches, pour qu'elle se flétrisse? Il ne faudra ni un bras vigoureux ni un grand peuple pour la déraciner tout à fait.

10. La voilà plantée, mais prospérera-t-elle? Quand le vent brûlant l'aura touchée, ne séchera-t-elle pas? ne séchera-t-elle pas dans le champ où elle a été plantée?

11. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

12. Dis à ce peuple qui m'irrite : Ne savez-vous pas ce que cela signifie? Dis-leur : Le roi de Babylone viendra à Jérusalem, il en prendra le roi et les princes, et il les emmènera chez lui à Babylone.

13. Il choisira quelqu'un de la race royale, il fera alliance avec lui et recevra son serment; mais il transportera les vaillants du pays,

9. Dic : Hæc dicit Dominus Deus: Ergone prosperabitur? nonne radices ejus evellet, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmities germinis ejus, et arescet : et non in brachio grandi, neque in populo multo, ut evelletet eam radicitus ?

10. Ecce plantata est : ergone prosperabitur? nonne, cum tetigerit eam ventus urens, siccabitur, et in areis germinis sui arescet ?

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

12. Dic ad domum exasperantem : Nescitis quid ista significant? Dic : Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem : et assumet regem, et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo fœdus, et ab eo accipiet jusjurandum : sed et fortes terræ tollet,

6. — *Ergo ne prosperabitur?* Dieu favorisera-t-il les projets de Sédécias? Le roi est un ingrat et un parjure, il manque à la foi jurée à Nabuchodonosor. Aussi la réponse à cette question est négative, comme le montrent les membres de phrase suivants. — *Nonne... evellet.* Le sujet n'est pas Nabuchodonosor, ainsi que l'entend Rosenmüller, mais un indéfini : est-ce qu'on n'arrachera pas...? LXX : οὐχι αἰ ῥιζαὶ τῆς ἀπαλότητος αὐτῆς. — *Fructus ejus distringet.* Litt. « on coupera », קָטַעַת; la forme קָטַעַת qu'on ne trouve qu'ici, a le même sens que קָטַעַת. — *Palmities,* litt. ses feuilles ou les extrémités de ses pousses. — *Non in brachio grandi neque in populo multo.* Le roi de Babylone n'aura pas besoin de grandes forces pour punir Sédécias; une partie de son armée suffira pour cela; Cfr. Jér. xxxvii. 10. — *Ut evelletet eam radicitus.* לְמַשְׁחֵת est, suivant Gésenius, une forme araméique de l'infinifit kal, avec une terminaison féminine ajoutée comme dans les verbes הָלַח. Pour Keil, c'est une formation substantive employée à la place de l'infinifit simple.

10. — *Ecce plantata est...* Si bien qu'elle soit plantée, elle ne prospérera pas. — *Ven-*

*tus urens.* רוּחַ הַקָּדִים, le vent d'Est, que sa sécheresse rend particulièrement dangereux pour les plantes; Cfr. Is., xxvii, 8; Jér., xviii, 17.; Job, xxvii, 21; Gen., xli, 6; plus bas, xix, 12. Cette explication est d'autant plus saisissante ici que les Assyriens arrivent de l'Est. — *In areis germinis sui arescet.* C'est dans son propre royaume que Sédécias sera vaincu et fait prisonnier, IV Rois, xxv, 5; Jér. lii, 8.

12. — Vient maintenant l'explication de la parabole, la solution de l'énigme. — *Ad domum exasperantem,* à la maison rebelle, à Israël; Cfr. II. 5, 6, 8, III, 9, 26, 27, XII, 2, 3, 9, 25. — *Rex Babylonis,* Nabuchodonosor. — *Regem.* Jechonias, plus haut, v. 3. et IV Rois, xxiv, 15. — *Principes ejus et adducet eos...* IV Rois, xxiv, 14 et suiv.; Jér., xl, 1, 2, 3, 4, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

13. — *De semine regni,* un membre de la race royale, Sédécias. — *Ferietque cum eo fœdus* il lui donnera la royauté, mais en même temps en fera son vassal. — *Ab eo accipiet jusjurandum.* Litt. « Il l'amènera au serment », c'est-à-dire, il exigera de lui un serment de fidélité; Cfr. II Par., xxxvi, 13, et II Esdr., x, 30. — *Fortes terræ tollet.*

14. Ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

15. Qui recedens ab eo misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos, et populum multum. Numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus: quoniam in loco regis qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo faciet contra eum Pharaon prælium: in jactu aggeris, et in extructione vallorum, ut interficiat animas multas.

18. Spreverat enim juramentum ut solveret fœdus, et ecce dedit manum suam; et cum omnia hæc fecerit, non effugiet.

14. Afin que le royaume demeure humble, sans pouvoir s'élever, mais qu'il observe l'alliance sans la violer.

15. Mais celui-ci, se révoltant contre lui, a envoyé des ambassadeurs en Egypte, pour qu'on lui donne des chevaux et de grandes troupes. Réussira-t-il et sera-t-il sauvé celui qui a fait cela? Celui qui a rompu l'alliance échappera-t-il?

16. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, il sera emmené au pays de ce prince, qui l'avait fait roi, dont il a rompu l'alliance en violant le serment qu'il avait prêté, et il mourra au milieu de Babylone.

17. Et Pharaon ne fera pas la guerre contre ce roi, avec une grande armée, et un grand peuple, quand on dressera des retranchements, et qu'on bâtera des forts pour exterminer un grand nombre d'hommes.

18. Car il a méprisé son serment, violé son alliance, après avoir donné sa main. Mais quoiqu'il ait fait tout cela, il n'échappera pas.

Non-seulement les chefs du royaume, mais encore tous les ouvriers intelligents, IV Rois, xxiv, 44 et 46. Il ne les emmenait pas seulement comme ôtages; cette interprétation de Kimchi est détruite par le verset suivant.

14. — *Ut sit regnum... elevetur.* Explication du v. 6; Cfr. plus bas, xxix, 45. — *Sed custodiat pactum ejus...* En enlevant à Sédécias les moyens de se révolter, Nabuchodonosor pensait le mettre dans une plus grande dépendance.

15. — *Qui recedens ab eo.* Sur la révolte de Sédécias, v. IV Rois, xxiv, 20. — *Equos.* La cavalerie égyptienne était célèbre. Deut., xvii, 16; Is., xxxi, 1, 3, xxxvi, 9. D'après Diodore de Sicile, I, 45, tout le pays entre Thèbes et Memphis était couvert d'écuries, et l'on pouvait fournir pour la guerre 20,000 chars attelés chacun de deux chevaux. V. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2<sup>e</sup> éd. t I, pp. 407 et 408. — *Populum multum,* une grande armée de secours. — *Numquid prosperabitur...?* L'intervention d'Ouhabra, v. 7, et Jér., xliv, 30, n'eût aucun résultat heureux pour Sédécias.

16. — *Vivo ego.* V. xiv, 46. — *In loco re-*

*gis...* Dans la ville de Babylone, siège de l'empire de Nabuchodonosor. Sédécias aura attiré lui-même sur sa tête, par son manque de parole, cette situation; Cfr. xii, 43; Jér., xxxii, 5; xxxiv, 3, lii, 41.

17. — *Non in exercitu grandi...* Tous les efforts de Pharaon seront inutiles; Cfr. Jér., xxxvii, 7. — *Faciet contra eum,* contre le roi de Babylone, comme l'interprète le Targum, suivi par la Vulgate; mais וינשה אותי, comme xv, 59, signifie: il agira avec lui, l'aidera, viendra à son secours. — *In jactu aggeris et in extructione vallorum.* Pendant le siège de Jérusalem entrepris par le roi de Babylone; Cfr. pour les expressions, iv, 2, et pour le récit historique, Jér., xxxiv, 21, 22, xxxvii, 5. Suivant ce prophète, les Egyptiens, venant au secours de Jérusalem assiégée, furent repoussés par les Chaldéens, et ne purent délivrer leurs alliés.

18. — *Ecce dedit manum suam.* Sédécias avait donné la main à Nabuchodonosor pour confirmer l'alliance jurée; Cfr. IV Rois, x, 45; Jér., L, 45; I Macch., vi, 58; Gal., II, 9. Ou bien, suivant Maldonat: après avoir fait alliance avec Nabuchodonosor, il a donné la

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Par ma vie, le serment qu'il a violé, l'alliance qu'il a rompue, je les ferai retomber sur sa tête.

20. Je déploierai mon réseau sur lui, je le prendrai dans mon filet, je l'amènerai à Babylone, et je l'y jugerai, à cause du mépris avec lequel il m'a offensé.

21. Tous ses fugitifs ainsi que toutes ses troupes tomberont par l'épée, et ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents : et vous saurez que c'est moi le Seigneur qui ai parlé.

22. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Moi je prendrai de la moelle du plus grand cèdre, et je la placerai ; au haut de ses branches, je couperai un tendre rameau, et je le planterai sur une montagne haute et élevée.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Vivo ego, quoniam juramentum quod spreuit, et fœdus quod prævaricatus est, ponam in caput ejus.

20. Et expendam super eum rete meum, et comprehendetur in sagena mea ; et adducam eum in Babylone, et judicabo eum ibi, prævaricatione qua despexit me.

*Supr.* 12, 13; *Infr.* 32, 3.

21. Et omnes profugi ejus cum universo agmine suo, gladio cadent; residui autem in omnem ventum dispergentur ; et scietis quia ego Dominus locutus sum.

22. Hæc dicit Dominus Deus : Et sumam ego de medulla cedri sublimis, et ponam ; de vertice ramorum ejus tenerum distringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

main à Pharaon ; il a violé son premier serment pour en contracter un nouveau. C'est ce qui sera la cause de sa punition.

19. — *Juramentum*, אָלְתֵּי, « mon serment ». Dieu l'appelle sien, parce qu'il avait été prêté en son nom ; Cfr. II Par., xxxvi, 13, et, mieux encore, parce qu'il avait été ratifié par Dieu. — *Spreuit* .. *prævaricatus est*. Ces expressions sont employées, xvi, 59, pour désigner la trahison et l'apostasie d'Israël et de Jérusalem envers Dieu ; Cfr. aussi, xii, 13, 14. — *Ponam in caput ejus*. Cfr. ix, 10, xi, 21.

20. — *Expendam*.. *in sagena mea*. Cfr. xii, 13. Les derniers mots sont ainsi rendus par les LXX : ἀλώσεται ἐν τῇ περιχώρῃ αὐτοῦ. — *Adducam eum in Babylone*... Tout ce membre de phrase est omis par les LXX. — *In prævaricatione*. A cause de la prévarication. — *Qua despexit me*. V. 7. 19. Cette violation du serment a offensé Dieu devant qui il avait été prêté : « non enim decepti hostem, sed amicum, cui fœdere Domini fuerat copulatus ». S. Jérôme.

21. — *Profugi ejus*. Le Targum et le Syriac ont « ses héros, ses braves », correction approuvée par Rosenmüller, etc, mais que Keil, appuyé sur les anciennes versions, rejette avec raison ; le sens est, en effet, mieux approprié au contexte. — *Residui... dispergentur* ; Cfr., v, 2, 10 ; Jér., xlix, 36.

Ceux qui auront évité la mort seront dispersés par le vainqueur aux quatre coins du monde.

22. — Malgré cet exil infligé à Sédécias, Dieu n'oublie pas les promesses qu'il a faites à la race de David, et il les renouvelle en se servant de la figure employée dans ce chapitre. — *Sumam ego*. Dieu fera comme Nabuchodonosor. — *De medulla cedri*. Pour l'expression, V. 7. 2. Dieu prendra lui aussi une branche de cèdre. « Branche » est le titre donné au Messie par Is., iv, 2, xi, 1 ; Jér., xxiii, 5, xxxviii, 15 ; Zach., iii, 8, vi, 12. Le cèdre désigne la maison royale de David, et la branche coupée et plantée par Dieu est le Messie lui-même. — *Tenerum*, רַךְ, indique non pas tant le jeune âge du Messie que la bassesse apparente de son origine, Cfr. Is., xi, 1, lxx, 2. Le mot קָרַק, qui le précède, est quelquefois appliqué à David et à Sotomon, II Rois, iii, 39 ; I Par., xxii, 5, xxix, 1, et alors, dit Keil, il n'exprime pas leur jeunesse, mais le besoin qu'ils ont de forces pour un pareil gouvernement. — *Super montem excelsum et eminentem*. Cette haute montagne est Sion envisagée comme le siège et le centre du royaume de Dieu, et elle doit être exaltée par le Messie au-dessus de toutes les montagnes de la terre, Is., ii, 2 ; Jér., iii, 17, etc ; Ps. ii, 6. Pour les Juifs, ces mots s'appliquent à Zorobabel. Théodoret inter-

23. In monte sublimi Israel plantabo illud, et erumpet in germen, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam; et habitabunt sub ea omnes volucres, et universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, exaltavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

23. Je la planterai sur la haute montagne d'Israël, elle poussera un rejeton, elle fera du fruit, et deviendra un grand cèdre. Tous les oiseaux y habiteront, et tout ce qui vole fera son nid à l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres du pays sauront que moi, le Seigneur, j'ai humilié le grand arbre, et j'ai exalté l'arbre humble, j'ai séché l'arbre vert, et j'ai fait reverdir l'arbre sec. Moi le Seigneur je l'ai dit et je l'ai fait.

## CHAPITRE XVI

Le proverbe des Juifs et la parole de Dieu (vv. 1-4). — Le juste ne mourra pas (vv. 5-9). — La justice du père ne protégera pas le fils impie contre la mort (vv. 10-13). — Le fils qui évite les péchés du père vivra, et le père expiera ses propres péchés (vv. 14-20). — Les bonnes actions conduisent à la vie, les mauvaises à la mort (vv. 21-26). — Justification des voies de Dieu (vv. 27-32).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Quid est quod inter vos parabolo-

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée, et il me dit :

2. Qu'est-ce que cette parabole,

prête ainsi ces paroles : « Crucifigam Christum in monte Calvariæ. »

23. — *In monte sublimi Israel.* Sur le mont le plus élevé de toute la terre d'Israël, c'est-à-dire, le mont Sion; V. plus loin, xx, 40, xxxiv, 14. — *Extollet in germen.* Litt. « Il étendra ses branches. » — *Erit in cedrum magnam.* Le Messie sera le plus puissant et le plus glorieux des rois. — *Habitabunt sub ea...* Tous les habitants de la terre trouveront dans ses fruits une nourriture et sous son ombre une protection. — *Universum volatile.* Comparaison fondée sur Gen., vii, 14, où tous les oiseaux trouvent abri et nourriture dans l'Arche de Noé.

24. — *Et scient omnia ligna regionis.* Tous les rois et tous les peuples étrangers. — *Humiliavi lignum...* Tous les royaumes représentés par Babylone disparaîtront devant la royauté du Messie. Cfr. I Rois, ii, 4-9. « Tropologique de credentibus loquens : Iste est qui Israel quondam sublime lignum humiliavit, et exaltavit humilem gentium populum, qui exsiccavit lignum viride Judæorum, fronde-

dens et germinans in lege et prophetis : et frondere fecit lignum aridum nationum, ut quod semper locutus est opere completeret. Hoc idem, significant verba Simeonis in Evangelio dicentis : Ecce hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum, Luc, ii, 34; et gramen sinapis, quod cum minimum sit omnibus seminibus, Matth., xiii, 32, postquam creverit, avium habitaculum est. » S. Jérôme. — *Ego Dominus...* Les décrets de Dieu sont irrévocables : rien n'empêchera Dieu d'agir comme il l'a décidé.

12° Justice distributive de Dieu qui rend à chacun selon ses œuvres, xviii.

CHAP. XVIII. — 1. — *Sermo Domini.* Tar-gum : « parole de prophétie (de la part) du Seigneur. »

2. — Les LXX font précéder ce verset des mots : Ἰὴς ἀνθρώπων. — *Quid est quod inter vos...* Comme plus haut. xii, 22. — *In terra Israel...* 57, non pas a cause de la terre d'Israël, et des motifs de la désolation dans laquelle elle se trouve, comme le veut

que vous tournez en proverbe dans Israël : Les pères ont mangé du raisin vert, et les dents des enfants en sont agacées ?

3. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, vous ne vous servirez plus de cette parabole et de ce proverbe dans Israël.

4. Car toutes les âmes sont à moi. L'âme du père est à moi comme l'âme du fils. L'âme qui aura péché sera celle qui mourra.

5. L'homme juste, qui pratique la justice et l'équité,

6. Qui ne mange pas sur les mon-

lam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt ?

Jer. 31, 29.

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

4. Ecce omnes animæ, meæ sunt; ut anima patris, ita et anima filii mea est; anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit judicium et justitiam;

6. In montibus non comederit, et

Rosenmüller et Hævernich, mais bien comme le traduisent les LXX : ἐν οἴκῳ Ἰσραὴλ, et la Vulgate. — *Patres comederunt uvam...* Ce proverbe est cité aussi par Jér., xxxi, 29, avec quelques légères différences d'expressions, et condamné comme ici. Cfr. aussi Lam., v, 7. Les Juifs, en citant ce proverbe, veulent se justifier : ce sont leurs pères qui ont péché, et eux, quoique innocents, payent pour leurs pères. Dieu est donc injuste en leur envoyant de pareils châtements. Ce proverbe tire sans doute son origine d'Exod., xx, 5, où nous lisons que Dieu poursuit les péchés des pères jusque dans les enfants. Mais les Juifs comprenaient mal le sens de cette menace : Dieu avait dit qu'il poursuivrait les péchés des pères chez les enfants qui n'abandonneraient pas les pratiques mauvaises de leurs ancêtres, car il ajoute que pour ceux qui l'aiment il aura des bénédictions infinies; en outre, le Deut., xxiv, 16, défend formellement de mettre à mort les enfants pour les péchés commis par leurs pères et prescrit que chacun mourra pour son propre péché. « Non enim ideo puniuntur in tertia et quarta generatione, quia deliquerunt patres eorum, quum patres potius, qui fuerunt peccatores, puniri debuerint, sed quia patrum extiterunt aemulatores et oderunt Deum, hæreditario malo, et impietate in ramos quoque de radice crescente. » S. Jérôme.

3. — *Vivo ego.* V. xiv, 16, xvii, 16. Ce proverbe ne sera plus employé à l'avenir en Israël, car tout le monde sera convaincu de la justice du châtement qui vous sera infligé. — *In Israel.* Un pareil proverbe est contraire à la dignité d'Israël.

4. — *Omnes animæ meæ sunt.* Cfr. plus bas, xxix, 3; Exod., xiii, 2; Ps. XLIX, 10.

Tous les hommes appartiennent également à Dieu, leur vie est en son pouvoir, et il peut agir à leur égard comme bon lui semble; Cfr. Sag., xvi, 13. Son arrêt atteint tous ceux contre lesquels il est porté, et personne ne peut y échapper. Par conséquent, Dieu n'a pas besoin de punir le père coupable dans le fils innocent; Cfr. Gen., xviii, 25. — *Anima quæ peccaverit, ipsa morietur.* Chacun expiera son propre péché. J. D. Michælis fait remarquer que dans Ezéch., mourir se prend pour tout grave supplice, iii, 18, etc. Cfr. Jér., xxxi, 30; Os., xiii, 1. Ce terme désigne aussi la destruction complète dont sont menacés par la loi les transgresseurs; Deut., xxx, 15; Cfr. Jér., xxi, 8; Prov., xi, 40. Il ne peut pas s'agir ici de la mort éternelle, mais d'une peine subie dans cette vie et de la mort du corps. Maldonat, remarquant que nous voyons plusieurs fois dans la Bible les fils punis pour leurs parents. II Rois, xii, 48; IV Rois, xxi, 12, 13, xxiv, 3, 4; Jér., xv, 4, et que l'expérience de chaque jour prouve que la justice divine s'exerce toujours de cette manière, croit que cette déclaration n'a pas une portée générale, mais ne s'applique qu'aux contemporains d'Ezéchiel : ils n'expieront pas les péchés de Manassés, mais leurs propres péchés. Il avait déjà émis la même opinion dans Jér., xxxi, 31. Les xv, 5-20 semblent pourtant donner à ces mots une portée plus générale.

5. — *Fecerit judicium et justitiam.* Celui qui aura suivi la loi et pratiqué la justice; Cfr. plus bas, v, 49, 21, xxxiii, 44, 49; Gen., xviii, 19; II Rois, viii, 45; Prov., i, 3, ii, 9, xxi, 3.

6. — *In montibus non comederit.* Après les sacrifices faits aux idoles sur les hauts-lieux, on se réunissait pour manger les offrandes;

oculos suos non levaverit ad idola domus Israel; et uxorem proximi sui non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit;

7. Et hominem non contristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit : panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento;

*Isai. 8, 57; Matth. 25, 35.*

8. Ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit : ab iniquitate averterit manum suam, et iudicium verum fecerit inter virum et virum;

9. In præceptis meis ambulaverit, et iudicia mea custodierit ut faciat veritatem ; hic justus est, vita vivet, ait Dominus Deus.

10. Quod si genuerit filium latronem effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis;

tagnes, qui ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne viole pas la femme de son prochain, qui ne s'approche pas de la femme lorsqu'elle a ses mois;

7. Qui ne blesse personne, qui rend au débiteur son gage, qui ne prend rien par violence, qui partage son pain avec l'affamé, qui couvre de vêtements celui qui est nu;

8. Celui qui ne prête pas à usure, et qui ne reçoit pas plus qu'il n'a donné; qui détourne sa main de l'iniquité, et qui rend un jugement équitable entre deux hommes;

9. Celui qui marche dans mes préceptes et qui garde mes ordonnances, pour agir selon la vérité; celui-là est juste, et il vivra certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Que si cet homme a pour fils un voleur et un meurtrier, et qui commette une de ces fautes-là,

Exod., xxxii, 6; Deut., xii, 2 et suiv.; Jug., ix, 27; Cfr. I Cor., viii, 4, 10, x, 7. Mais il ne s'agit pas seulement d'éviter une si grossière idolâtrie, il faut une conscience plus délicate. — *Oculos suos non levaverit...* Il faut, pour être juste, ne rien faire qui ressemble à un culte idolâtrique, ne pas avoir confiance aux faux dieux et ne leur adresser aucune prière; Cfr. Ps. cxxi, 4; Deut., iv, 49. — *Idola domus Israel.* Ce ne sont pas seulement les idoles de Béthel, de Dan et de Samarie, mais toutes celles auxquelles Israël a adressé ses supplications et son culte. — *Uxorem proximi sui non violaverit.* Après les devoirs envers Dieu, les devoirs envers le prochain. L'adultère est condamné par la loi; Ex. xx, 14; Lev., xx, 10, Deut., xxii, 22. — *Ad mulierem...* Cfr. Lev. xviii, 19, xx, 18

7. — *Et hominem non contristaverit.* Cfr. Exod., xxii, 28; Deut., xxiv, 6, 10 et suiv. — *Pignus debitori reddiderit.* Litt. « Le gage de la dette ». Pourtant: Hitzig et Reuss prennent חוֹב pour un participle, et le traduisent, comme les LXX et la Vulgate par « débiteur. » Il faut entendre ces mots, suivant Exod., xxii, 25; Deut., xxiv, 6, 10 et suiv., du gage dont a besoin un débiteur pauvre, comme l'explique bien S. Jérôme. — *Per vim enim nihil rapuerit.* Lev., v, 23. — *Esurienti... nudum...* Cfr. Is., lviii, 5; Matth., xxv, 26.

8. — *Ad usuram non commodaverit.* Deut., xxiii, 20, 21; Cfr. Exod., xxii, 24. — *Et amplius non acceperit.* Litt. « Et n'aura pas pris intérêt », ce qui était défendu par le Lévit., xxv, 36, 37. — *Judicium verum fecerit.* Litt. « un jugement de vérité », c'est-à-dire, équitable, et qu'on ne puisse corrompre. Cfr. Zach., vii, 9.

9. — *In præceptis meis ambulaverit, et iustitia...* Expression qui embrasse tout ce qui est essentiel pour atteindre la justice requise par la loi. — *Ut faciat veritatem.* LXX : τοῦ ποιῆσαι ἀπά. Cfr. Ps. xxiv, 10. — *Vita vivet.* Il ne mourra pas, mais sera heureux et prospère; Cfr. iii, 21.

10. — La justice du père ne protégera pas le fils coupable contre la mort. — *Filium latronem.* Litt. « un fils violent », comme plus haut, vii, 22, qui rompt, פָּרַץ, les lois divines et humaines. LXX : λοιμὸν ὄν. — *Effundentem sanguinem.* Cfr. Os., iv, 2. Ces mots caractérisent davantage la violence de cet homme. — *Et fecerit usum de istis.* S'il ne fait qu'une des choses défendues mentionnées plus haut, il n'en sera pas moins coupable. S. Jérôme n'a pas rendu ΠΑ, « seulement », que le Targum rend à tort par frère, ce qui n'offre pas de sens convenable au contexte. LXX : ποιούνα ἀυαρήματα.

11. — *Et hæc quidem omnia non facientem.*

11. Quand même il ne les commettrait pas toutes, mais qui mange sur les montagnes, qui viole la femme de son prochain,

12. Qui opprime le faible et le pauvre, qui s'empare du bien d'autrui, qui ne rend pas le gage, qui lève les yeux vers les idoles, qui commet l'abomination;

13. Qui prête à usure et qui reçoit plus qu'il n'a prêté, est-ce qu'il vivra? Non il ne vivra pas; puisqu'il a fait ces actions détestables, il sera frappé de mort, et son sang sera sur sa tête.

14. Que si cet homme a un fils, qui, à la vue de tous les crimes commis par son père, soit saisi de crainte, et ne fasse rien de semblable;

15. Qui ne mange pas sur les montagnes, et qui ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne viole pas la femme de son prochain;

16. Qui n'opprime personne, qui ne retienne pas le gage, qui ne ravisse pas le bien d'autrui, qui donne son pain au pauvre, qui habille celui qui est nu;

17. Qui détourne sa main de toute injustice envers le pauvre, qui ne donne pas à usure et ne reçoive rien au-delà de ce qu'il a prêté, qui observe mes commandements, qui

11. Et hæc quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui pollutentem;

12. Egenum et pauperem contristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levantem oculos suos, abominationem facientem;

13. Ad usuram dantem, et amplius accipientem; numquid vivet? non vivet; cum universa hæc detestanda fecerit, morte morietur, sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium qui videns omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis;

15. Super montes non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel, et uxorem proximi sui non violaverit;

16. Et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento;

17. A pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superbundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit; hic non morietur in ini-

S'il ne fait pas les bonnes œuvres énumérées aux §§. 5, 8, 9, et que son père a faites. Kliefoth et Keil traduisent : « Et le père n'a commis aucun de ces péchés. » Les LXX favorisent ce sens. — *In montibus comedentem*. V. plus haut, §. 6, et plus bas, §. 15.

12. — *Abominationem facientem*. C'est, d'après Rosenmüller, la faute signalée à la fin du §. 6.

13. — *Numquid vivet?* Cfr. plus bas, §. 24. — *Non vivet*. La réponse négative ne se fait pas attendre. — *Morte morietur*, formule empruntée, ainsi que la suivante, au langage de la Loi; Lévi. xx, 9, 11, 13, etc. — *Sanguis ejus in ipso erit*. Il a répandu le sang, à son tour, son sang sera répandu, et il sera lui-même cause de sa mort; V. plus bas, xxxiii, 4.

14. — Le père coupable ne sera pas protégé par les vertus de son fils. Les §§. 14-20 font l'antithèse des précédents : maintenant c'est le père qui transgresse la loi et le fils qui l'observe. — *Qui videns*, remarquant, apercevant. — *Timuerit*. Cette traduction, qui est aussi celle des LXX, n'est pas admise par les modernes qui rendent *וירא* (*qeri* ויראה), par « s'il voit. »

15. — Répétition du §. 6.  
16. — *Rapinam non rapuerit*. L'hébreu *גזלה לא גזל* a été rendu différemment par S. Jérôme au §. 7 : « per vim nihil rapuerit. »

17. — *A pauperis injuria averterit manum suam*. « *Injuria* » a été suppléé par S. Jérôme, d'après les LXX : ἀπό ἀδικίας. Litté « S'il retire sa main du pauvre », c'est-à-

quitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus quia calumniatus est, et fecit vim fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem patris? Videlicet quia filius judicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa, vivet vita.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur: filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii; justitia justi super eum erit, et impietas impii erit super eum.

*Deut. 24, 16; IV Reg. 14, 6; II Par. 25, 5.*

21. Si autem impius egerit penitentiam ab omnibus peccatis suis quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam; vita vivet, et non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus quas operatus est, non recordabor; in justitia sua quam operatus est, vivet.

marche dans mes préceptes; celui-là ne mourra pas dans l'iniquité de son père, mais certainement il vivra.

18. Son père, parce qu'il a opprimé les autres, fait violence à son frère, et fait le mal au milieu de son peuple, est mort dans son iniquité.

19. Vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père? Parce que le fils a agi selon l'équité et selon la justice, qu'il a gardé tous mes préceptes, et les a pratiqués; c'est pourquoi il vivra.

20. L'âme qui a péché sera celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité du père, et le père ne portera pas l'iniquité du fils. La justice du juste sera sur lui, et l'impie de l'impie sera sur lui.

21. Mais si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il a commis, s'il garde tous mes préceptes, et s'il pratique l'équité et la justice, il vivra certainement et il ne mourra pas.

22. Toutes les iniquités qu'il a commises, je ne m'en souviendrai pas; il vivra dans la justice qu'il aura faite.

dire, s'il ne lui fait pas de tort. — *In iniquitate patris sui*, à cause de l'iniquité de son père. — *Vita vivet*. V. 9.

18. — *Quia calumniatus est*, parce qu'il a opprimé les autres. *כי עשק עשק*. LXX : *ἐάν θίψαι θίψη*. — *Fratri* n'a pas été traduit par les LXX. — *In medio populi tui*, expression empruntée au Pentateuque. LXX : *τοῦ λαοῦ μου*. — *Ecce mortuus est*. Le châtement ne se fera pas attendre. — *In iniquitate tua*, comme 9. 17. à cause de son iniquité.

19. — *Et dicitis... patris*. Ce n'est pas une objection directe, mais un prétexte que les Juifs donnent pour continuer à ajouter foi au proverbe qu'ils ont l'habitude de citer. Dieu répond à ce prétexte en rappelant ce qui a été déjà affirmé plus haut : la récompense et le châtement sont personnels; chacun souffrira ou sera récompensé pour ses propres fautes. Cfr. 9. 5 et 9.

20. — *Anima quæ peccaverit...* Répétition

du 9. 4. — *Justitia justi super ipsum erit...* non-seulement la justice, mais la récompense qui est due à l'exercice de cette justice. « *Ex hoc loco perspicuum est, et in nobis aliquam esse nostram, ut vocant, inhærentem, propriamque justitiam, quamvis ex Dei gratia et largitate profectam, et nos tam proprie ac vere cum gratia Dei bene agentes præmia mereri, quam sine illa male agentes supplicia meremur. De præmio enim justi et supplicio impii eodem prorsus modo loquitur* ». Maldonat.

21. — *Egerit penitentiam*, *ישוב*, « se sera détourné. » Le pardon pour le pécheur qui se repent est affirmé ici; Dieu jugera, non pas suivant les péchés anciens, mais d'après la conversion qui les aura suivis. — *Vita vivet...* Ps. cxvii, 18.

22. — *Non recordabor*. LXX : *οὐ μνησθήσονται*. Le péché est oublié par Dieu en même temps qu'il est effacé de la conscience; Dieu

23. Est-ce que je veux la mort de l'impie? dit le Seigneur Dieu. Et ne veux-je pas plutôt qu'il se détourne de ses voies et qu'il vive?

24. Si le juste se détourne de la justice et s'il commet l'iniquité, suivant toutes les abominations que l'impie commet habituellement, vivra-t-il? Tous les actes de justice qu'il avait faits seront oubliés, et il mourra dans la prévarication où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

25. Et vous avez dit : La voie du Seigneur n'est pas juste. Ecoutez donc, maison d'Israël : Est-ce que ma voie n'est pas juste? ne sont-ce pas vos voies qui sont mauvaises?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura fait l'iniquité, et qu'il sera mort en cet état, c'est à cause de l'injustice qu'il a commise qu'il mourra.

27. Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impiété à laquelle il se livrait et qu'il pratiquera l'équité et la justice, il fera vivre son âme.

28. Ses réflexions l'auront dé-

23. Numquid voluntatis meæ est mors impiï, dicit Dominus Deus, et non ut convertatur a viis suis, et vivat?

*Infr.* 21, 32 et 33, 41; *II Pet.* 3, 9.

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundum omnes abominaciones quas operari solet impius, numquid vivet? omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur : in prævaricatione qua prævaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini. Audite ergo, domus Israel : Numquid via mea non est æqua, et non magis viæ vestræ pravæ sunt?

*Infr.* 33, 20.

26. Cum enim averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis; in injustitia quam operatus est morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua quam operatus est, et fecerit judicium et justitiam, ipse animam suam vivificabit.

28. Considerans enim, et avertens

ne se contente pas seulement de ne pas le punir, comme le voulaient les Calvinistes.

23. — *Numquid voluntatis meæ est mors impiï.* LXX : μή θελήσει θελήσω... Les théologiens, dit Maldonat, entendent ces mots de la volonté antécédente de Dieu. Dieu veut, en effet, d'une volonté conséquente, suivant le terme adopté, la mort du pécheur, puisqu'il la lui inflige. On dit ici qu'il ne veut pas cette mort, parce que sa volonté et son intention première, si l'on peut ainsi dire, ne fut pas la mort, mais la vie de tous; le péché a amené Dieu, forcé en quelque sorte par sa justice, à vouloir la mort du pécheur. Et c'est une impiété de prétendre avec Calvin, que Dieu a créé des hommes pour leur perte. Cfr. en effet, Sag., I, 13, 14, II, 23, 24. Si l'homme périt, c'est parce qu'il ne veut pas se sauver et non parce que le Seigneur ne veut pas le sauver; Cfr. Joan. V, 40, et I Tim., II, 4, II Petr., III, 9; Hebr., X, 26-29.

24. — *Si autem averterit se justus...* « Sicut justum antea peccatorem non prægravant antiqua delicta, sic peccatorem, qui prius

justus fuerit, non juvant veteres justitiæ. Unusquisque enim in quo invenietur, in eo judicabitur », S. Jérôme.

25. — *Et dixistis.* Mieux : Et si vous dites. — *Non est æqua via Domini.* Ce qui pousse les Juifs à cette accusation, c'est sans doute que Dieu le traite pas tout le monde de la même manière. Dieu répond, comme aux *xx. 3, 9, 49*, que la conduite de chacun est la règle de sa manière de faire, et qu'il en agit avec les hommes suivant leurs actes. « Sicut patito non sano pœna est cibus qui sano suavis est; et oculis agris odiosa lux, qua incolumis gaudet obtutus, ita displicet iniquis justitia Dei, cui si subicerentur, non conturbarentur. » S. Augustin. — *Via*, la manière d'agir, comme nous l'avons déjà souvent remarqué.

26. — Cfr. *xx. 24.* — *In eis*, dans les péchés actuels dont son âme est alors souillée.

27. — Répétition du *xx. 21.* — *Animam suam vivificabit*, par son repentir et sa contribution. Pour « vivificabit », les LXX : ἐζούλαζεν.

28. — *Considerans.* C'est le premier pas

se ab omnibus iniquitatibus suis quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israel : Non est æqua via Domini. Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel, et non magis viæ vestræ pravæ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas judicabo domus Israel, ait Dominus Deus. Convertimini, et agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris; et non erit vobis in ruinam iniquitatis.

*Math. 3, 2; Luc. 3, 3.*

31. Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras, in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum, et spiritum novum; et quare moriemini, domus Israel?

32. Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus, revertimini et vivite.

*Sup. 23; Infr. 33, 41; II Pet. 3, 9.*

tourné des iniquités qu'il commettait, aussi il vivra et ne mourra pas.

29. Et les enfants d'Israël disent : La voie du Seigneur n'est pas juste. Est-ce que mes voies ne sont pas justes, maison d'Israël? Ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont mauvaises?

30. C'est pourquoi, maison d'Israël, je jugerai chacun selon ses voies, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités, et l'iniquité n'amènera plus votre ruine.

31. Rejetez loin de vous toutes les prévarications que vous avez commises, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël?

32. Car je ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu, revenez à moi, et vivez

vers le repentir; l'impie ne fait attention ni à Di u ni à lui-même; Deut., xxxii, 29; Ps. cxviii. 59, 60; Luc, xv, 47, 48. — *Avertens se*, v. 24.

29. — *Filii Israel*. Hébreu et LXX : « la maison d'Israël ». — *Non est æqua...* Voir verset 25.

30. — *Juxta vias suas*, non pas celles d'autrefois, mais celles d'à présent. — *Convertimini...* C'est le seul moyen qu'ait Israël d'apaiser Dieu et d'échapper à la condamnation. — *Et agite pœnitentiam*. Litt. « Et détournez-vous »; v. 24. — *Non erit vobis in ruinam iniquitas*. Si vous vous convertissez, vous ne serez pas punis à cause de vos péchés.

31. — *Cor novum et spiritum novum*;

v. plus haut, xi, 49; Ps. L. 42. L'esprit qui comprend et le cœur qui veut et qui aime, désignent toutes les facultés de l'âme et par suite une contrition complète. — *Quare moriemini*. Pourquoi provoquer par votre négligence et votre impénitence votre arrêt de mort? Vatable. Maldonat interprète différemment : si vous vous convertissez, il n'y a plus de raison pour que vous mouriez; Dieu ne veut pas en effet votre mort; Cfr. v. 23.

32. — *Mortem morientis*. Celui qui doit mourir s'il ne vient à résipiscence; Cfr. Deut., xvii, 6. Dieu est lent à punir et il ne le fait qu'à regret, Is., xxviii. 24. Cfr. aussi Lam., iii, 33; II Petr., iii, 9. — *Et vivite* n'est pas rendu par les LXX.

## CHAPITRE XIX

Lamentation sur les princes d'Israël : prise et exil des princes (xx. 1-9); — Destruction du royaume et déportation du peuple (xx. 40-44).

1. Et toi, fais une lamentation sur les princes d'Israël,

2. Et dis : Ta mère comme une lionne s'est couchée parmi les lions; au milieu des lionceaux elle a nourri ses petits.

3. Elle a fait croître un de ses lionceaux, et il est devenu lion : il a appris à saisir la proie, et à dévorer les hommes.

4. Les nations ont entendu parler

1. Et tu, assume planctum super principes Israël;

2. Et dices : Quare mater tua læna inter leones cubavit, in medio leunculorum enutrivit catulos suos?

3. Et eduxit unum de leunculis suis, et leo factus est; et didicit capere prædam, hominemque comedere.

4. Et audierunt de eo gentes, et

13° Lamentation sur les princes d'Israël, xix.

CHAP. XIX. — 1. — *Et tu*. Les LXX ajoutent : οὗ ἀνθρώπου — *Planctum*, un chant funèbre, une lamentation; suivant Hævernick, une élégie, telle que celles qui furent faites sur Josias. II, Paral., xxxv, 25; Cfr. II, 40; xxvi, 47; xxvii, 2; xxviii, 42; xxxii, 2. — *Principes Israël*. Les princes, נְשִׂימָי, auxquels cette lamentation s'applique, sont les rois, dont deux sont si clairement désignés dans les xx. 4 et 9, qu'il n'y a point de méprise à craindre en les prenant pour Joachas et Joiachin. Cela seul suffit à défendre le pluriel contre l'altération arbitraire, נְשִׂימָי, proposée par Houbigant et Hitzig, après les LXX : τὸν ἀρχοντα. La lamentation ne s'adresse pas à un prince en particulier, Sédécias, selon Hitzig, Joiachin, d'après Rosenmüller et Maurer, mais à Israël en tant que nation. Keil. Suivant Hævernick elle s'adresse à toute la race de David en général; suivant Hengstenberg c'est à la tribu de Juda. De là une foule d'interprétations différentes pour les versets suivants.

2. — *Quare*, כִּיָּה, qui peut être aussi une interjection de douleur et de deuil, comme plus haut, xvi, 30. — *Mater tua*. La nation, la théocratie dont les rois sont sortis; cela, dit Keil, est évident d'après le v. 40 et ne peut se discuter. Hitzig, Hævernick, Kliefoth, Hengstenberg sont d'accord en principe sur cette interprétation. D'après Currey, c'est le peuple représenté par Juda. Gen., xlix, 9; Nomb., xxiii, 24. Pour Schræder, c'est Jérusalem, et il y a peut-être, ici, dit-il, une allusion à Is., xxxix, 4. — *Læna*, LXX :

σάμνος. Suivant quelques commentateurs, Israël est comparé à une lionne, en souvenir de Gen., xlix, 9, où Juda est peint comme un lion belliqueux. Mais il semble qu'ici c'est plutôt la férocité du lion que sa force et son courage que le prophète a en vue. — *Inter leones cubavit*. Elle est au milieu des autres lions, c'est-à-dire des nations païennes. — *Re-cubuit*. Cfr. Gen., xlix, 9; Nomb., xxiii, 24; xxiv, 9. — *Leunculorum*. כִּפְיָר (est le jeune lion qui commence à chercher lui-même sa nourriture. — *Catulos suos*. Les jeunes lions, גִּוְרִים, ceux que la mère nourrit encore. Ils figurent ici les rois de Juda. La lionne les conduit parmi les lions pour leur apprendre à saisir leur proie et à dévorer les hommes.

3. — *Unum de leunculis suis*. Suivant S. Jérôme et beaucoup de commentateurs, c'est Joachas, fils de Josias, qui est désigné ici; V. IV Rois, xxiii, 30 et suiv. II Paral., xxxvi, 4. — *Leo factus est*. Le vent roi, dit le Targum. — *Didicit capere*... Les injustices, les violences, les meurtres de Joachas, IV Rois, xxiii, 32, sont désignés par ces mots, suivant les mêmes commentateurs. Dans un sens plus général, proposé par Keil, etc., on peut dire que le prophète blâme le système des alliances que la nation a contractées avec les païens. Son pays a eu le tort de s'abaisser au niveau des royaumes idolâtres, et d'adopter les habitudes rapaces et tyranniques des puissances voisines. Il a pris ainsi une voie opposée à l'appel que Dieu lui avait adressé. Aussi a-t-il éprouvé les terribles suites de cette conduite mauvaise.

4. — *Et audierunt de eo gentes*. Le bruit des violences de Joachas se répandit chez les

non absque vulneribus suis ceperunt eum; et adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti.

5. Quæ cum vidisset quoniam infirmata est, et periit expectatio ejus; tulit unum de leunculis suis, constituit eum.

6. Qui incedebat inter leones, et factus est leo, et didicit prædam capere, et homines devorare.

7. Didicit viduas facere, et civitates eorum in desertum adducere: et desolata est terra, et plenitudo ejus a voce rugitus illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, et expanderunt super eum rete suum, in vulneribus earum captus est.

9. Et miserunt eum in caveam, in catenis adduxerunt eum ad regem

de lui et ils l'ont pris, non sans beaucoup de blessures, et ils l'ont emmené enchaîné dans le pays d'Égypte.

5. Elle, voyant qu'elle était sans force et que son espérance avait péri, prit un autre de ses lionceaux, et en fit un lion.

6. Il marchait parmi les lions et il devint lion. Il apprit à saisir la proie et à dévorer les hommes.

7. Il apprit à faire des veuves et à changer les villes en désert; le pays et sa multitude fut effrayé au bruit de son rugissement.

8. Alors les nations s'assemblèrent contre lui; elles étendirent sur lui leur filet et elles le prirent, toutes blessées qu'elles fussent.

9. On le mit en cage, on l'emmena enchaîné au roi de Babylone,

peuples voisins. — *Non absque vulneribus suis ceperunt eum...* בַּשְׂחָתָה, « dans leur fosse il fut pris ». Allusion à la manière dont on fait la chasse en Orient aux bêtes féroces. La Vulgate a suivi les LXX : ἐν τῇ διαπορᾷ αὐτοῦ. — *Adduxerunt eum in catenis*, בְּחַיִּים, au moyen d'anneaux passés dans les narines. — *In terram Ægypti*. V. sur la prise de Joachas et sa captivité en Égypte. IV Rois, xxii, 33, 34. (Ancessi, Atlas, pl. XVII.)

5. — *Quæ*, le royaume de Juda. — *Quoniam infirmata est*. בְּחַיִּים est, suivant Ewald et Keil, le niphal de יָחַל = חָוַל, et signifie : elle manqua de force, elle désespéra. — *Periit expectatio ejus*. L'espoir qu'on avait en Judée de voir revenir Joachas d'Égypte. — *Tulit unum de leunculis suis*. On choisit parmi les membres de la famille royale un nouveau roi. — *Leonem constituit eum*. Joiachim, fils de Joiachim, et non pas Sédécias, comme Hitzig l'a pensé. Joiachim ne peut pas être désigné ici, quoique Grotius l'ait cru, parce qu'il mourut à Jérusalem.

6. — *Incedebat inter leones*. Il fit quelques alliances avec les nations voisines, l'Égypte et Babylone en particulier. — *Didicit prædam capere...* Cfr. v. 3. Allusion à l'impunité et à la cruauté de Joiachim, IV Rois, xxiv, 9.

7. — *Dedit viduas facere...* Litt. « Il conquit ses veuves » (d'I-raël), c'est-à-dire il les déshonora, après avoir mis à mort leurs maris. Targum : « Il détruisit ses palais »; ils ont la אַרְבֻּנוֹתָיו, au lieu d'אַרְבֻּנוֹתָיו; Ewald

et Reuss ont admis cette leçon. Reuss prétend que la leçon masorétique détruit complètement l'allégorie, LXX : ἐνέμετο ἐν τῷ θρόνῳ αὐτοῦ. — *Civitates... adducere*. Au lieu de fortifier le pays, il réduisit les villes en ruine par ses exactions. — *Desolata est terra...* Sa rapacité mit le pays dans la plus grande détresse. — *Plenitudo ejus*, Cfr. xii, 19, 30. Ce mot désigne les habitants du pays, que ses violences contraignirent à s'enfuir. — *A voce rugitus illius*; Cfr. Job, iv, 10; Zach., xi, 3. Le rugissement du lion met en fuite les autres animaux; ainsi le roi était la terreur de ses sujets.

8. — *Gentes*, les nations voisines. — *De provinciis*. Les contrées environnantes qui faisaient partie de l'empire chaldéen; Cfr. aussi IV Rois, xxiv, 2, où l'on voit les Syriens, les Ammonites, les Moabites se liquer contre Joiachim, le père de Joiachim. — *Expanderunt super eum rete suum*. On prenait les lions dans des filets. — *In vulneribus earum captus est*; V. v. 4.

9. — *Miserunt eum in caveam*. On le mit dans une cage; c'est ainsi en effet qu'on a coutume de transporter les lions. Targum : « On le mit en prison. » — *In catenis*, V. v. 4. — *Duxerunt eum ad regem Babylonis*. Joiachim se rendit volontairement au roi de Babylone, IV Rois, xxiv, 12; mais il n'y a rien dans cette circonstance qui contredise la figure employée dans ce passage: il ne se rendit que parce qu'il voyait l'impossibilité d'échapper

et on le mit en prison, afin qu'on n'entendît plus désormais sa voix sur les montagnes d'Israël.

10. Ta mère comme une vigne a été plantée dans ton sang au bord des eaux. Ses fruits et ses feuilles ont poussé à cause des grandes eaux.

11. Ses branches solides sont devenues des sceptres de princes, sa taille a grandi parmi ses branches, et sa hauteur a apparu dans la multitude de ses sarments.

12. Elle a été arrachée avec colère et jetée à terre; un vent brûlant a séché son fruit : ses branches

Babylonis, miseruntque eum in carcerem, ne audiretur vox ejus ultra super montes Israël.

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est; fructus ejus, et frondes ejus creverunt ex aquis multis.

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in sceptrâ dominantium, et exaltata est statura ejus inter frondes; et vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum.

12. Et evulsa est in ira, in terramque projecta, et ventus urens siccatit fructum ejus; marcuerunt, et

aux assiégeants. — *In carcerem*, בביצורת, des citadelles très fortes; Cfr. Is., xxxiii, 46; Jug., xii, 7, I Rois xxiii, 44. Il s'agit de Babylone où Joïachim demeura jusqu'au règne d'Évilmérodach, IV Rois, xxv, 27. — *Ne audiretur vox ejus ultra...* De sorte que personne n'eût plus peur de lui. — *Super montes Israel*. Ezéchiel désigne ainsi souvent sa patrie; Cfr. vi, 2; xxxiv, 13, 14.

10. — Une nouvelle allégorie, qui a pour but de prédire le même sort fatal, succède ici à celle du lion. — *Mater tua*. V. plus haut, v. 2. — *Quasi vinea*; Cfr. xvii, 6; Ps. lxxix, 9 et suiv. Israël est souvent comparé à une vigne. — *In sanguine tuo*, בדבך, c'est-à-dire, d'après S. Jérôme, dans la fleur, parce qu'étant rouge elle est comparée au sang. Mieux, avec Maldonat, Currey, etc : dans ton sang royal, c'est-à-dire dans les enfants de ton sang, car ta mère a été très féconde et a mis au monde beaucoup de fils de rois. « Sang » est dans la Bible équivalent à « vie », Gen., ix, 4; Lévi., xvii, 14. La vie de la mère est dans le sang du fils, et nous disons que parents et enfants sont du même sang. Cfr. Act. xvii, 26. Le sens serait donc : Ta mère est une vigne vivant dans ton sang, c'est-à-dire, dans ta vie et dans celle de tes enfants. Rashi et Kimchi croient que le mot hébreu est mis à la place de בדבכותך, « dans ta ressemblance »; mais on a remarqué qu'Ezéchiel se sert toujours du mot דבחה, pour exprimer l'idée de ressemblance. Rosenmüller et Hengstenberg admettent cette explication. Hævernick, Kliefoth, Keil, rapportant ce mot au verbe דבחה, être en repos, Jér., xiv, 17, regardent l'expression בדבך, comme synonyme de בדבחה, d'Is., xxxviii, 40, et traduisent : « dans ton repos », dans le temps de ta prospérité, de ta paix. Dom Calmet propose כרכך,

ton vignoble; mais cette conjecture a été repoussée avec raison par Houbigant. Quelques manuscrits ont כרכך, dans ta haut; ur, c'est-à-dire dans ta prospérité. Les LXX : ὡς ἄστρος ἐν ἡμέρῃ; ils ont sans doute lu כרכך, et Dæderlein se prononce pour cette leçon. Reuss, comme dans beaucoup d'endroits, affirme que le texte est corrompu. On vient de voir que beaucoup de bons critiques sont d'un avis différent. — *Super aquam plantata est*, auprès des eaux, comme xvii, 5. — *Fructus ejus et frondes ejus*. Litt. « féconde et touffue. » Allusion aux richesses et à la prospérité du royaume.

11. — *Factæ sunt... dominantium*. Ses rameaux robustes, les princes de la famille royale fournirent des rois, comme la vigne produit des branches. — *Exaltata est statura ejus inter frondes*. Cette vigne était plus haute que les arbustes qui l'entouraient : Le royaume de Juda l'emportait sur tous les autres par sa majesté, sa puissance, ses richesses. D'après Ewald, Hengstenberg, etc., עבתיים, ne signifie pas feuillages, mais nuages, comme xxxi, 3, 40, 44. Cette vigne qui atteint jusqu'aux nuages est une belle image de la puissance de Juda. — *Et vidit*. Litt. « elle fut vue », sa puissance apparut dans la multitude de ses branches, c'est-à-dire dans le grand nombre de ses enfants.

12. — *Evulsa est in ira*. La vigne fut arrachée par la colère divine. Des menaces formulées dans des images pareilles se lisent ailleurs, Deut., xxix, 27, III Rois, xiv, 15; Jér., xii, 17. Allusion à la conduite de Sédécias dont la trahison amena la ruine du royaume. — *In terramque projecta*, comme ne méritant plus les soins du vigneron. — *Ventus urens*, V. xvii, 10. L'armée chaldéenne. — *Fructum ejus*. LXX : τὰ ἐξέλκτα

arefactæ sunt virgæ roboris ejus ; ignis comedit eam.

*Osee. 13, 15.*

13. Et nunc transplatata est in desertum, in terra invia, et sitienti.

14. Et egressus est ignis de virga ramorum ejus, qui fructum ejus comedit : et non fuit in ea virga fortis. sceptrum dominantium. Planctus est, et erit in planctum.

vigoureuses se sont flétries et desséchées, le feu l'a dévorée.

13. Et maintenant elle a été transplantée dans le désert, dans une terre inaccessible et aride.

14. Un feu est sorti du bois de ses rameaux qui a dévoré son fruit ; et elle n'a plus eu de branches solides, de sceptre pour les puissants. On la plaint et on la plaindra encore.

## CHAPITRE XX

Passé, présent et avenir d'Israël : Date, occasion et sujet du discours (v. 4-4). — Israël choisi en Egypte ; sa résistance aux ordres de Dieu (v. 5-9). — Conduite d'Israël dans le désert (v. 10-17). — La génération élevée dans le désert (v. 18-26). — Péchés d'Israël dans la terre de Chanaan, continués jusqu'aux jours du prophète (v. 27-31). — Jugement prononcé contre Israël ; sa dispersion parmi les païens (v. 32-38). — Réunion finale d'Israël, sa conversion au Seigneur (v. 39-44).

1. Et factum est in anno septimo, in quinto, in decima mensis ; vene-

1. Et il arriva dans la septième année, dans le cinquième mois, le

αὐτῆς. — *Marcuerunt. LXX: ἐξεδικήθησαν*, qui signifie ici, suivant Lambert Bos : ils furent rejetés comme inutiles. Le Targum l'explique par la déportation du peuple. — *Ignis comedit eam.* Cfr. xv. 4. Ce verset et les deux suivants sont prophétiques. La menace avait commencé à s'exécuter sous Jéchonias, mais elle ne fut entièrement accomplie que par la captivité de Sédécias et la ruine de Jérusalem.

13. — *Nunc transplatata est in desertum...* Litt. « Maintenant elle est transplantée dans un désert. » Ceux qui échapperont aux coups des vainqueurs seront emmenés en exil. Il n'y a pas d'allusion à la Chaldée qui était très fertile et très bien arrosée, mais à la condition du peuple captif.

14. — *Egressus est ignis de virga ramorum ejus.* Sédécias dont la perfidie alluma l'incendie qui consuma son royaume. Cette explication est plus simple et plus conforme au contexte que celle de S. Jérôme et de Théodoret qui voient dans ces mots une prédiction de la conduite d'Israël à l'égard de Godolias et des autres Juifs restés dans leur pays; Jér., xli, 2, 3 ; IV Roi., xxv, 25. — *Non fuit in ea virga fortis...* Sédécias n'eut pas de succes-

seur. Il avait cependant des héritiers, mais on n'en parle pas parce que, tout en continuant la race de leur père, ils n'en continuèrent pas la royauté. Jusqu'au Messie, il n'y aura plus de roi ni de sceptre en Israël. L'espérance messianique est liée, dit Schröder, à l'existence du royaume de David, et l'accomplissement de cette espérance se montre en ce que le Sauveur qui apparaît au monde, déclare, non sans se reporter à ce chapitre : Je suis la vraie Vigne. — *Planctus est et erit in planctum.* Une lamentation fait la substance de ce chapitre, et elle conduira à une lamentation nouvelle quand la prophétie sera accomplie.

14° Coup d'œil jeté sur la conduite du peuple depuis les temps anciens et sur son avenir, xx.

CHAP. XX. — 1. — *In anno septimo.* La septième année à partir de la déportation de Jéchonias, et quatre ans avant la prise de Jérusalem; Cfr. I, 2 ; VIII, 1. Il est probable que cette date est celle, non du seul ch. xx, mais des ch. xx-xxiii avec lesquels le cont. nu de ces quatre chapitres a en effet de nombreux rapports. — *In quinto, in decima mensis.* LXX : τῆ πεντεκαιδεκάτῃ τοῦ μηνός. — *Viri de*

dixième jour, que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour interroger le Seigneur, et s'assirent devant moi.

2. Et la parole du Seigneur me fut adressée et il me dit :

3. Fils de l'homme, parle aux anciens d'Israël, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Est-ce que vous êtes venus, pour m'interroger ? Par ma vie, je ne vous répondrai pas, dit le Seigneur Dieu.

4. Si tu les juges, Fils de l'homme, si tu les juges, montre-leur les abominations de leurs pères,

5. Dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Au jour où j'ai choisi Israël, où j'ai levé ma main en faveur de la race de la maison de Jacob, où je leur ai apparu en Egypte, et où j'ai levé ma main pour eux, en disant : Je suis le Seigneur votre Dieu,

runt viri de senioribus Israel, ut interrogarent Dominum, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis ? vivo ego quia non respondebo vobis, ait Dominus Deus.

4. Si judicas eos, si judicas, fili hominis, abominationes patrum eorum ostende eis.

5. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die qua elegi Israel, et levavi manum meam pro stirpe domus Jacob, et apparui eis in terra Ægypti, et levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester :

*senioribus Israel*; V. xiv, 4. — *Ut interrogarent Dominum*. Litt. « pour chercher Jéhovah. » Leur motif est le même que celui qui les a déjà fait venir auprès du prophète, xiv, 4 ; mais alors ils n'ont pas interrogé le Seigneur, tandis qu'ils le font à présent par l'intermédiaire du prophète. Mais la question qu'il pose ne peut se déduire que de la réponse que nous trouvons dans les chapitres suivants.

3. — *Numquid ad interrogandum me vos venistis?* Cfr. xiv, 3. Dieu fait pressentir sa réponse négative, et le caractère que vont avoir les paroles inspirées par lui au prophète. — *Vivo ego*. V. xiv, 46 ; xvii, 16 ; xviii, 3. — *Non respondebo vobis*. Litt. « Est-ce que je me laisserai interroger par vous », c'est-à-dire, m'arracherez-vous une réponse ? LXX : *εἰ ἀποκριθῆσομαι ὑμῖν*. Apollinaire indique la raison du refus divin : « *li, cum vitam in sceleribus traducerent, neque penitentiae medicina curari vellent, Dominum interrogare ausi sunt; sed ut omnino, quæ juberentur agerent, sed ut discerent an divina oracula cum suis cogitationibus convenirent.* »

4. — *Si judicas eos, si judicas*. Ces mots doivent être pris dans le sens interrogatif. Juge-les, ces méchants, dit Dieu à Ezéchiel ; il y a longtemps que le jugement aurait dû être prononcé contre eux. L'intention de Dieu est de faire apercevoir à ces grands coupables,

toute la longanimité qu'il a montrée envers eux. LXX : *εἰ ἐκδικήσω αὐτοὺς ἐκδικήσει*. — *Abominationes patrum eorum ostende eis*. « Si peccata patrum non redundant ad filios, quomodo abominationes et iniquitates patrum nunc senioribus proponuntur ? Hæc videlicet causa ut ostendantur similia parentibus agere, et hæreditario malo longissimum funem trahere peccatorum, ut quorum imitantur vitia, eorum supplicio pertimescant. » S. Jérôme. Un mal si profondément enraciné demande une cure radicale ; Cfr. Matt., xxiii, 32 ; Act. vii, 51.

5. — *In die qua elegi Israel*. Lorsque Dieu a fait d'Israël son peuple. Cfr. Deut., vii, 6 xiv, 2. LXX : *τὸν οἶκον Ἰσραήλ*. — *Levavi manum meam pro stirpe domus Jacob*. J'ai fait serment de la protéger et d'être son Dieu ; Cfr. plus haut, xvii, 18 et Deut., xxxii, 40. Exod., vi, 8. V. aussi Dan., xii, 7 et Apoc., x, 5, 6. S. Jérôme donne un autre sens moins acceptable : « *Elevatio manus sive extensio habitum penitentis ostendit, ut percuteret pro eis Ægyptios et populum Israel de Ægypto liberaret* ». — *Et apparui eis*. Litt. « Et je me fis connaître à eux en leur envoyant Moïse », Exod., vi, 3. 7. LXX : *καὶ ἐγνώσθη αὐτοῖς*. — *Dicens : Ego Dominus...* Dieu ne s'était pas fait connaître aux patriarches sous son nom de Jéhovah, Ex., vi, 3. V. sur ce point Rohrbacher, *Histoire de l'E-*

6. In die illa levavi manum meam pro eis, ut educerem eos de terra Ægypti, in terram, quam provide-ram eis, fluentem lacte et melle, quæ est egregia inter omnes terras.

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, et in idolis Ægypti nolite pol- lui : ego Dominus Deus vester.

8. Et irritaverunt me, noluerunt- que me audire ; unusquisque abo- minationes oculorum suorum non projicit, nec idola Ægypti relique- runt ; et dixit ut effunderem indi- gnationem meam super eos, et im- plerem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti.

9. Et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, in quarum medio erant, et inter

6. En ce jour-là, je levai ma main pour les tirer de l'Égypte et pour les conduire dans la terre que je leur avais préparée, terre ruisselant de lait et de miel, le plus beau de tous les pays.

7. Je leur dis alors : Que chacun rejette les scandales de ses yeux, et ne vous souillez pas avec les idoles d'Égypte ; c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

8. Mais ils m'ont irrité, et ils n'ont pas voulu m'écouter. Aucun n'a rejeté les abominations de ses yeux, et ils n'ont pas quitté les idoles de l'Égypte. Alors je dis que je verserais mon indignation sur eux, et que je satisferais ma colère sur eux, au milieu de la terre d'Égypte.

9. Mais j'agis à cause de mon nom, afin qu'il ne fût pas violé en face des nations au milieu desquelles

glise, éd. Guillaume, Paris, 1878, t. I, notes, p. 524. En se révélant ainsi aux Israélites, il veut leur donner une plus grande confiance dans sa parole ; ou bien Dieu jure qu'il est le Dieu d'Israël.

6. — *Quam provide-ram eis.* תרתי, que j'avais explorée, cherchée pour eux. Cfr. Nomb. x, 33. — *Fluentem lacte et melle.* Exod., III, 8, Jér.. XI, 5. Les prophètes, dit Prado, se servent de ces images pour annoncer les trésors de l'Eglise chrétienne, Joel, III, 18, Amos, IX, 13. — *Quæ est egregia inter omnes terras.* Litt. « ornement de toutes les terres ». צבוי, en tant qu'épithète appliquée à la terre d'Israël, a été employé pour la première fois par les prophètes du temps de la captivité, xx. 6 et 15, Jér.. III, 49, Dan., VIII, 9, xi, 16, 44. Keil. LXX : κρηίον ἐστὶ παρὰ πᾶσαν τῆν γῆν.

7. — *Offensiones oculorum suorum,* les images des faux dieux vers lesquelles ils tournaient volontiers les yeux ; Cfr. vi. 9, xviii, 6. — *In idolis Ægypti nolite pollui.* Le Pentateuque ne nous apprend rien de précis sur l'idolâtrie des Israélites en Égypte ; mais on peut supposer, d'après leur refus d'obéir à Moïse, Exod., vi. 9 et 42, et leur promptre rechute dans l'idolâtrie au pied du Sinaï, Ex., xxxiii, ainsi que d'après leur désir de retourner en Égypte, qu'ils avaient adoré les faux dieux durant leur séjour dans ce pays.

Dieu fait un commandement exprès de la sainteté. Lévi., xi, 44.

8. — *Irritaverunt me...* Cfr. Exod., xxxiii, 3. Lévi., xvii, 7, Jos., xxiv, 44. Ps. cv, 7. — *Et dixi,* non aux Israélites, ni à Moïse, mais en moi-même ; j'ai décrété. — *Ut effunderem indignationem meam.* Dieu avait résolu de détruire entièrement Israël durant son séjour en Égypte. Tel est en effet le sens de répandre l'indignation, vii, 8, ix, 8, xiv, 49. — *Implem iram meam in eis.* Même sens, v. 13. vi, 12 xiii, 15. — *In medio terræ Ægypti.* Le Pentateuque ne nous apprend rien non plus là-dessus à moins qu'on n'en trouve un faible vestige, Exod., xiv, 42. Vitringa a supposé qu'Ezéchiel avait tiré ce fait de quelque source traditionnelle ; on peut y voir aussi bien une révélation faite par Dieu au prophète du chagrin et de la colère que lui inspirèrent les actes idolâtriques d'Israël durant la captivité d'Égypte.

9. — *Feci.* Non pas ce que la conduite des Juifs avait inspiré à Dieu, mais ce qu'il a fait en réalité, le salut de son peuple. — *Propter nomen meum.* Non pas à cause de son peuple qui ne méritait pas cette indulgence, mais uniquement pour manifester sa bonté et sa miséricorde. — *Ut non violaretur...* « Ne... viderer non potuisse complere quod Israel promiseram. Peperci igitur nomini meo, ne haberent occasionem blasphemandi nationes,

ils étaient, et parmi lesquelles je leur apparus pour les tirer de l'Égypte.

10. Je les tirai donc de l'Égypte, et je les conduisis dans le désert.

11. Je leur donnai mes préceptes, je leur montrai mes ordonnances, que l'homme doit pratiquer pour trouver la vie.

12. Je leur donnai aussi mes sabbats, pour qu'ils fussent comme un signe entre moi et eux, et qu'ils sussent que je suis le Seigneur qui les sanctifie.

13. Mais la maison d'Israël m'irrita dans le désert; ils ne marchèrent pas dans mes préceptes; ils repoussèrent mes ordonnances, que l'homme doit garder pour trouver la vie, et ils violèrent outrageusement mes sabbats. Je décrétais alors de verser ma fureur sur eux dans le désert et de les exterminer :

14. Mais j'agis encore à cause de

quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum.

11. Et dedi eis præcepta mea, et judicia mea ostendi eis quæ faciens homo, vivet in eis.

*Levit. 18, 5; Rom. 10, 5.*

12. Insuper sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me et eos; et scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

*Exod. 20, 8 et 31, 13; Deut. 5, 12.*

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto, in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea projecerunt quæ faciens homo vivet in eis; et sabbata mea violaverunt vehementer; dixi ergo ut effunderem furorem meum super eos in deserto, et consumerem eos.

14. Et feci propter nomen meum,

inter quas notus factus sum eis in terra Ægypti ». S. Jérôme. La gloire de Dieu est toujours la fin de ses actes, *vv.* 44, 22, II Rois, vii, 23, Is., lxxiii, 42, Rom., ix, 47.

10. — *Ejeci*. Litt. « J'ai fait sortir ». La première partie de ce verset jusqu'à *Ægypti* est omise par les LXX. Ce verset sert de transition aux *vv.* 41-47, qui contiennent le récit de la conduite du peuple dans le désert.

11. — *Dedi eis...* Cfr. Deut., xxx, 46 et 49. *Præcepta*. הַקְּרָה et *judicia*, מִשְׁפָּטִים, désignent, suivant quelques commentateurs, les premiers le Décalogue, les seconds tous les autres préceptes relatifs au culte divin; ces deux mots sont souvent réunis, Exod., xv, 25, 26, Mal., iii, 22, plus bas, *v.* 25. — *Quæ faciens homo vivet in eis*. Le passage du Deut. cité tout à l'heure prouve qu'il s'agit ici de la vie terrestre. Théodore l'entend de la grâce : « Vivet vita gratiæ » et le Targum, de la vie éternelle; Cfr. Lévit., xviii, 5, Rom., x, 5, Gal., iii, 21.

12. — Ce verset est tiré mot à mot de l'Exod., xxxi, 13. — *Sabbata mea*. Dieu les appelle siens, parce qu'il s'est réservé le septième jour. Le pluriel est employé à cause du retour hebdomadaire du sabbat. Il est évident qu'il faut entendre ici sabbat dans son sens propre et non de toutes les fêtes instituées par la loi. — *Ut essent signum inter*

*me et eos*. Ils devaient rappeler aux Israélites la création du monde et, par suite, la toute-puissance de Dieu, qui pouvait les sanctifier; ils étaient aussi, dit Maldonat, le signe du salut à venir qui devait être opéré par le Christ, et dans lequel se réaliserait ce repos bienheureux que le peuple de Dieu était destiné à attendre un jour; Exod., xx, 41. C'est par là, dit Keil, qu'il faut expliquer la prééminence donnée ici aux sabbats, et non par cette circonstance toute extérieure que dans l'exil, où les sacrifices et le culte étaient nécessairement suspendus, l'observation du sabbat était le seul lien qui unissait les Israélites dans le culte divin.

13. — *Et irritaverunt me domus Israel*. LXX : καὶ ἐῖπα... — *In deserto*. Israël choisit pour se révolter le désert où il ne subsistait que par un perpétuel miracle de Dieu. Faussett. Les principaux actes de rébellion d'Israël contre les commandements de Dieu dans le désert sont racontés Exod., xxxii, 4-6, Nombr. xxv, 4-3. — *In præceptis meis non ambulaverunt*. LXX : « Vous marchez dans mes commandements et ils n'y marchèrent pas. » — *Sabbata mea violaverunt*. V. Exod., xvi, 27, Nombr. xv, 32. — *Dixi ergo...* Voir Exod., xxiii, 10, Nombr. xiv, 41, 42. Cfr. Ps. cv, 7, 8.

14. — *Et feci propter nomen meum...* *v.* 9.

ne violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in terram quam dedi eis, fluentem lacte et melle, præcipuam terrarum omnium;

16. Quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt; post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos ut non interficerem eos; nec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine: In præceptis patrum vestrorum nolite incedere, nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.

19. Ego Dominus Deus vester; in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite et facite ea:

20. Et sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me et vos, et sciatis quia ego sum Dominus Deus vester.

21. Et exacerbaverunt me filii; in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt ut facerent ea; quæ cum fecerit homo, vivet in eis; et sabbata mea violaverunt; et comminatus sum ut effunderem furorem meum super

mon nom; afin qu'il ne fût pas dés-honoré devant les nations dont je les avait fait sortir en leur présence.

15. Je levai donc ma main contre eux dans le désert, afin de ne pas les faire entrer dans la terre que je leur avais donnée, cette terre ruisselante de lait et de miel, la plus belle de toutes les terres;

16. Parce qu'ils avaient rejeté mes lois et n'avaient pas marché dans mes préceptes, parce qu'ils avaient violé mes sabbats, et que leur cœur courait après leurs idoles.

17. Mais mon œil en eut pitié et ne les détruisit pas, et je ne les exterminai pas dans le désert.

18. Mais je dis à leurs enfants dans la solitude: Ne suivez pas les préceptes de vos pères, ne gardez pas leurs coutumes, et ne vous souillez pas avec leurs idoles.

19. Car je suis le Seigneur votre Dieu, marchez dans mes préceptes, observez mes ordonnances et gardez-les.

20. Sanctifiez mes sabbats afin qu'ils soient un signe entre moi et vous, et que vous sachiez que je suis le Seigneur votre Dieu.

21. Mais leurs enfants m'ont exaspéré, ils n'ont point marché dans mes préceptes, ils n'ont ni observé ni suivi mes ordonnances, alors que celui qui les garde y trouve la vie, et ils ont violé mes sabbats. Je les ai menacés de répandre ma fureur

45. — *Levavi manum meam...* 7. 6; Ps. xciv, 44, cv, 26.

46. — *Post idola enim...* Ils se portaient ardemment au culte des idoles; Cfr. plus haut, xi, 24.

47. — *Et pepercit oculus meus super eos,* Cfr. v, 44, vii, 4, viii, 18, etc. — *Nec consumpsi eos...* Dieu ne réalisa pas sa menace et permit à leurs enfants d'entrer dans la terre promise.

48. — Mais la génération qui grandit dans le désert ne valut pas mieux que celle qui l'avait précédée. — *In præceptis patrum vestrorum...* Ne suivez pas les manières d'agir

mauvaises de vos pères. Cfr. Deut., iv, 25, 39 et suiv. — *Nec... polluamini,* Litt. « Ne vous souillez pas ». LXX: μή συναναμίσθητε και μη μιμίσηθε.

49. — Cfr. 7. 9 et Deut., iv, 4 et suiv.

20. — Cfr. 7. 42, et Jér., xvii, 21. 22.

21. — *Et exacerbaverunt me filii,* ויכזרו, que S. Jérôme a traduit plus haut, 77. 8 et 43 par « irritaverunt ». Nous trouvons la preuve de ces rébellions dans Nomb. xv, 32 et suiv., xvi et xvii. — *Ut effunderem...* 7. 43. — *In deserto.* Ces mots détruisent la conjecture de Grotius qui voulait que ce verset se rapportât au temps des Juges.

sur eux et de satisfaire ma colère contre eux dans le désert.

22. Mais je retins ma main et j'agis à cause de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré en face des nations du milieu desquelles je les avais fait sortir en leur présence.

23. Je levai de nouveau ma main contre eux dans la solitude pour les disperser parmi les nations et les disséminer dans les pays,

24. Parcequ'ils n'avaient pas observé mes ordonnances, qu'ils avaient rejeté mes préceptes et violé mes sabbats, et que leurs yeux étaient attachés aux idoles de leurs pères.

25. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes qui n'étaient pas bons et des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie,

eos, et implem iram meam in eis in deserto.

22. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in oculis eorum.

23. Iterum levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationes, et ventilarem in terras,

24. Eo quod judicia mea non fecissent, et præcepta mea reprobasent, et sabbata mea violassent, et post idola patrum suorum fuissent oculi eorum.

25. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent.

22. — *Averti autem manum meam.* Cfr. Lam., II, 8. Dieu a retenu sa main déjà étendue pour frapper les coupables; c'est à la prière de Moïse que Dieu consentit à ne pas punir; Nombr. XVI, 22, XVII, 11 et suiv. — *Feci...* v. 14. Syriaque. « J'ai épargné... »

23. — *Iterum.* גַּם־אָנִי, « Ego igitur », comme S. Jérôme l'a traduit au v. 15. — *Ut dispergerem illos...* C'est à cette génération que cette menace de dispersion fut adressée, Deut., XXVIII, 64, XXIX, 4, Lévit., XXVI, 33; la menace ne se rapporte donc pas, comme le veut Kliefoth, à une date postérieure. Elle se rapporte bien à ceux qui étaient dans le désert, quoiqu'elle n'ait été exécutée que plus tard. Tout en distinguant la génération sortie d'Égypte et celle qui grandit dans le désert et entra dans la terre de Chanaan, Ezéchiel embrasse aussi toutes les générations qui vécurent dans la terre promise. Il adopte donc la vue qui prédomine dans le Pentateuque, et d'après laquelle la nation dans ses générations successives est regardée comme un tout. La menace de dispersion parmi les païens, adressée par Dieu aux fils de ceux qui ne devaient pas voir la terre promise, n'est pas mentionnée comme devant se réaliser sur le peuple qui errait alors dans le désert; le prophète dans ce cas aurait mentionné sa non réalisation. En employant la formule que nous avons rencontrée plusieurs fois : « mais à cause de mon nom... », v. 9, 14, 22. Elle ne se trouve ni ici ni au v. 26. Cette omission prouve clairement que la dispersion

parmi les païens, dont les transgresseurs des commandements sont menacés par Dieu dans le désert, n'est mentionnée que comme une preuve que même alors le peuple que Dieu voulait faire entrer en Chanaan, était menacé d'un châtement qui a seulement été mis à exécution vers le temps du prophète, parce qu'Israël rebelle a obstinément résisté aux commandements de son Dieu. Keil.

24. — V. v. 16. *Post idola... oculi*, tout entiers à l'idolâtrie.

25. — *Præcepta non bona...* Beaucoup de théologiens anciens et modernes ont, dit Maldonat, entendu par ces préceptes les lois cérémonielles, qui par elles-mêmes n'avaient aucune utilité. Spencer, De legibus Hebræorum, lib. I. cap. IV et XIV, a admis ce système; aussi ne sont-ils pas appelés « mauvais », mais « non bons », c'est-à-dire inutiles. Avec Maldonat, Keil, nous trouvons cette explication trop subtile. Car le précepte de l'observation du sabbat, qui était une des principales lois cérémonielles, vient d'être compté parmi les préceptes bons qui font vivre celui qui les pratique, v. 20, 21, 24. Il s'en suit que nous avons ici une antithèse : de même qu'il y a de bons préceptes, il y en a de mauvais; ne pas vivre en eux équivalait à mourir. Le vrai sens est donc celui qu'ont suivi le Targum et S. Jérôme. *Dedi* signifie : je leur ai permis de faire tout ce qu'ils voudront, pour les en punir plus tard, comme Rom., I, 23. Les préceptes non bons sont ceux qui apportaient la mort et non la vie

26. Et pollui eos in muneribus suis, cum offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua; et scient quia ego Dominus.

27. Quamobrem loquere ad domum Israel, fili hominis; et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevissem me contemnetes;

28. Et induxissem eos in terram, super quam levavi manum meam ut darem eis ; viderunt omnem collem excelsum, et omne lignum nemorosum, et immolaverunt ibi irrationem oblationis suæ; et posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, et libaverunt libationes suas.

26. Mais je les ai souillés dans leurs présents, lorsqu'ils offraient pour leurs péchés leurs premiers-nés; et ils sauront que je suis le Seigneur.

27. C'est pourquoi parle à la maison d'Israël, fils de l'homme, et dis lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vos pères m'ont encore blasphémé, dédaigné et méprisé.

28. Car lorsque je les eus fait entrer dans la terre que j'avais juré de leur donner, ils ont regardé toute colline élevée et tout arbre touffu, et ils y ont immolé leurs victimes, ils y ont excité ma colère par leurs offrandes, ils y ont mis leurs meilleurs parfums, et ils y ont fait leurs libations.

à ceux qui les observaient. Ces préceptes ne venaient ni de Dieu ni d'eux-mêmes, mais des nations idolâtres, qui avaient forgé beaucoup de lois relatives au culte des idoles, lois que les Juifs observaient plus volontiers que les lois divines, celle, par exemple, de l'immolation des premiers-nés aux idoles, dont il va être question aux vv. 26 et 31. Les Rabbins ont une autre interprétation : Je leur ai donné des préceptes mauvais, c'est-à-dire, je les ai livrés aux mains des ennemis qui leur ont imposé des tributs et d'autres charges écrasantes. S. Ephrem accepte cette interprétation et entend par là les calamités dont le prophète a déjà menacé Jérusalem, xiv, 21.

26. — *Pollui eos*, doit s'entendre comme « dedi » du v. 25. J'ai permis qu'ils soient souillés par leurs sacrifices. — *In muneribus suis*, les offrandes faites aux idoles. — *Cum offerrent omne quod aperit vulvam*. Litt. « En faisant passer », s. ent. par le feu..., ce qui est exprimé clairement, v. 34. Mots qui rappellent l'Exod., xiii, 42; mais dans cet endroit on lit en plus : à Jéhovah. Ici ces mots sont omis parce que le prophète ne fait pas allusion au commandement qui se trouve dans l'Exode, mais à l'abus qu'en font les idolâtres en honorant de cette façon leurs faux dieux. La loi de l'Exode ajoute, d'ailleurs, que le premier-né de l'homme doit être racheté. Comme le dit Grotius, Dieu avait voulu qu'on rachetât les premiers-nés, les Israélites se sont fait une loi de les offrir en sacrifice à Moloch, ce que le Lévit., xviii, 21, défend; Cfr. Deut., xii, 31, xviii, 40. — *Propter de-*

*licta sua*. Afin que brûlant leurs fils de leurs propres mains, ils se châtiât eux-mêmes pour leurs péchés. לְכוּנוֹ אֲשַׁמֵּנוּ, « afin que je les remplisse d'horreur. » Dieu excitera une telle horreur dans leur esprit que, si c'était possible, ils reviendraient à lui. LXX : ὅπως ἀρπάζωσιν αὐτούς. — *Et scient...* est omis par les LXX.

27. — *Quamobrem*, à cause de vos péchés et de mes bienfaits. — *Adhuc*. Les Israélites ne se sont pas contentés d'outrager Dieu dans le désert, ils ont continué à agir ainsi dans le pays qu'ils tenaient de sa seule bonté. — *Blasphemaverunt*. LXX : παροργισάν. — *Cum sprevissem me contemnetes*. La violation de l'alliance et l'idolâtrie renferment l'infidélité et du mépris envers Dieu.

28. — *Super quam levavi manum...* v. 6. — *Viderunt*. A peine entrés dans le pays de Chanaan, ils s'empressèrent de choisir des hauts-lieux. — *Omnem collem excelsum* : V. plus haut, vi, 43, III Rois, xiv, 23; IV Rois, xvii, 40. — *Omne lignum nemorosum*. V. endroits des Rois cités tout à l'heure. C'est là qu'avait lieu surtout le culte des idoles. Cfr. vi, 43, xvi, 24, 25; Jér., ii, 20. — *Immolaverunt ibi victimas suas*. LXX : « Ils y ont sacrifié à leurs dieux. » — *Dederunt ibi irrationem oblationis suæ*. Ils y présentèrent des offrandes par lesquelles ils irritèrent ma colère. Ce membre de phrase est omis par les LXX, et Hitzig propose de l'enlever du texte; mais ses raisons n'ont pas été admises. — *Posuerunt ibi odorem suavitatis suæ*. Ils offrirent à leurs idoles l'odeur agréable de l'en-

29. Et je leur ai dit : Quel est ce haut-lieu vers lequel vous allez ? Et ce nom de haut-lieu lui a été donné jusqu'à ce jour.

30. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Certes vous vous souillez dans la voie de vos pères, et vous vous prostituez après leurs abominations.

31. Vous vous souillez par l'offrande de vos dons, quand vous livrez vos fils au feu, et quand vous honorez toutes vos idoles jusqu'à ce jour. Et moi je vous répondrai, maison d'Israël ? Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je ne vous répondrai pas.

32. Et votre pensée ne se réalisera pas, à vous qui dites : Nous serons comme les nations et comme les peuples de la terre, et nous adorerons le bois et la pierre.

29. Et dixi ad eos : Quid est excelsum, ad quod vos ingredimini ? et vocatum est nomen ejus excelsum usque ad hanc diem.

30. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Certe in via patrum vestrorum vos polluimini, et post offendicula eorum vos fornicamini ;

31. Et in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vestris usque hodie ; et ego respondebo vobis, domus Israel ? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis.

32. Neque cogitatio mentis vestrae fiet, dicentium : Erimus sicut gentes, et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides.

cens. Cfr. xvi. 49. — *Libaverunt...* Cfr. Jér., xlv. 47.

29. — *Quid est excelsum ad quod vos ingredimini ?* Quelle est cette hauteur, litt. quel est ce bamah, vers lequel vous allez ? Pourquoi le préférez-vous à mon temple ? Bamah », au singulier, est cependant pris collectivement : cet emploi du singulier doit s'expliquer comme une antithèse avec le seul endroit choisi par Dieu pour son culte, avec le Temple, et non pas, ainsi que Kimchi et Hævernîck le pensent, comme une allusion à un bamah d'une renommée particulière, tel par exemple, que celui de Gabaon, III Rois, III, 4. Keil. — *Et vocatum est...* Et pourtant ce nom de bamah est resté jusqu'à ce jour. Le culte des hauts lieux n'a pas encore disparu. Le nom est resté, dit Reuss, parce que la chose a subsisté aussi, malgré la défense. Ou bien, dit Currey, il est resté comme une marque du déplaisir divin et un souvenir du péché du peuple.

30. — *Dic ad domum Israel.* Le discours va maintenant s'adresser aux anciens qui sont venus consulter Dieu, et à tout Israël qu'ils représentent. — *Certe... polluimini.* Cfr. x. 4, 18, 27. — *Post offendicula...* Vous imitez leur abominable idolâtrie. « Non quod hoc seniores in captivitate faciunt, sed quod illi, qui Hierosolymis morabantur, et quibus captivitas imminebat, hoc facere non cessarent. » S. Jérôme.

31. — *In oblatione donorum vestrorum.* Les

offrandes et les sacrifices sur les autels des hauts lieux. Cfr. x. 26. — *Cum per ignem.* Cfr. x. 26, ou « par le feu » n'étant pas exprimé. Fairbairn en a conclu que les contemporains d'Ézéchiel étaient plus coupables encore que leurs ancêtres, et qu'ils faisaient passer leurs enfants par le feu, pratique ignorée de leurs pères. Mais il semble bien résulter de la comparaison des textes que cette odieuse cérémonie existait déjà lors de l'entrée dans la terre promise. Lévi. xviii, 21, xx, 2, etc. — *Et ego respondebo...* Cfr. x. 3. Dieu vient de donner la raison de son refus de répondre.

32. — *Neque cogitatio mentis vestrae fiet.* Litt. « Et ce qui monte dans votre esprit ne soit pas. » Cfr. Jér., li, 50. — *Erimus sicut gentes...* Comme les autres nations qui les environnent, les Israélites seront idolâtres et n'adoreront que les faux dieux. Ils supposent sans doute qu'ils seront alors plus heureux ; Cfr. Jér., xlv, 47. Mais, dit Schröder, l'idée d'Israël devenu païen répugne à la nature de Dieu et à son nom de Jéhovah. Ce qui est en harmonie avec le nom et la nature de Dieu, c'est que les païens deviendront semblables à Israël. Car l'idée que ce peuple représente et pour laquelle il a été choisi entre tous, est celle d'un peuple de Dieu, ayant Dieu pour roi et pour Seigneur, et réalisant l'unité dans l'humanité, idée qui ne sera réalisée que par l'Incarnation et la Rédemption ; Cfr. I Cor., xv, 28 ; Apoc., xxi, 3.

33. — Dieu répond à cette espérance in-

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, et in brachio extento, et in furore effuso regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis; et congregabo vos de terris, in quibus dispersi estis, in manu valida, et in brachio extento, et in furore effuso regnabo super vos.

35. Et adducam vos in desertum populorum, et judicabo vobiscum ibi facie ad faciem.

36. Sicut iudicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic judicabo vos, dicit Dominus Deus.

37. Et subijciam vos sceptro meo, et inducam vos in vinculis fœderis.

33. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, c'est avec une main forte, avec un bras étendu, et avec une fureur qui se répand que je règnerai sur vous.

34. Je vous tirerai des peuples, je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés, et je règnerai sur vous avec une main robuste et le bras étendu, et dans l'effusion de ma fureur.

35. Je vous mènerai dans le désert des peuples, et là je plaiderai avec vous face à face.

36. Comme j'ai déjà plaidé contre vos pères dans le désert de l'Égypte, ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu.

37. Je vous soumettrai à mon sceptre, et je vous ferai entrer dans les liens de l'alliance.

sensée en affirmant qu'il régnera toujours sur Israël. — *In manu forti et in brachio extenso.* Ces mots sont employés dans le Pentateuque lorsque Moïse parle des œuvres merveilleuses par lesquelles Dieu délivra son peuple de la tyrannie égyptienne, Exod., I, 6, Deut., IV, 34, v, 15, VII, 19, etc. Ici, au contraire, ils sont employés pour désigner la nature du gouvernement que Dieu imposera à Israël. — *In furore effuso.* La sévérité de Dieu envers son peuple sera extrême; ils sentiront la colère pour avoir méprisé la clémence, dit S. Jérôme.

34. — *Educam vos... dispersi estis.* Il ne peut être question ici ni de la fin de la captivité de Babylone, ni de la réunion d'Israël après sa dispersion. Les mots *in brachio extento...* et le v. 35 prouvent qu'il y a dans ce verset une menace et non une promesse gracieuse : la royauté écrasante et même tyrannique de Dieu sur son peuple y est indiquée comme dans le verset précédent.

35. — *In desertum populorum.* C'est du sens à donner à ces mots que dépend l'explication des deux vv. 34, 35. Rosenmüller, Hitzig, etc. y voient les solitudes qui séparent Babylone de la Palestine, et que les Israélites doivent traverser en revenant de l'exil. Mais pourquoi, dans ce cas, lui donner ce nom et ne pas simplement l'appeler le désert d'Arabie ? Il faut donc donner à cette expression un sens figuré. Le désert des nations, est le monde des nations, dont Israël était spirituellement distinct, pendant que

corporellement il était au milieu des païens et avait à supporter leur oppression. Par conséquent, la sortie d'Israël du milieu de ces nations, indiquée au v. 34, n'est pas une délivrance corporelle et locale des pays païens, mais une séparation spirituelle avec le monde païen, de façon que le peuple de Dieu ne soit pas absorbé par ce monde ou confondu avec eux. Keil. — *Judicabo ibi vobiscum facie ad faciem.* Cfr. plus haut, XVII, 20, et Exod., XXXIII, 11, et Deut., V, 4. Dieu accomplira cette séparation au moyen de châtimens terribles en discutant avec son peuple comme il l'a fait d'abord avec leurs pères dans le désert de la terre d'Égypte, v. 36. Dieu discute avec son peuple quand il lui reproche ses péchés, mais surtout quand il l'en châtie.

36. — *In deserto terræ Ægypti,* le désert d'Arabie, voisin de l'Égypte et dans lequel le peuple erra durant quarante ans. Dieu s'y adressa directement à Israël, lorsqu'au Sinaï il se fit connaître à lui, Exod., XX, 49. — *Sic judicabo vos.* C'est ainsi que Dieu traitera encore son peuple, en lui faisant voir sa colère et en lui apprenant à le craindre.

37. — *Subijciam vos sceptro meo.* Litt. « Je vous ferai passer sous le bâton » du berger. C'est en effet le sens de שבט, Lévit., XXVII, 22, et Mich., VII, 14. Le berger fait passer son troupeau sous le bâton dans le but de le compter et de voir si ses brebis sont en bonne condition ou non : Cfr. Jér., XXXIII, 13. Dieu, comme un berger, prendra un soin spécial d'Israël son troupeau. Jarchi entend par ces

38. Je choisirai parmi vous les transgresseurs et les impies, je les ferai sortir de la terre de leur demeure, et ils n'entreront pas dans la terre d'Israël, et vous saurez que je suis le Seigneur.

39. Et vous, maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Marchez chacun après vos idoles, et servez les. Si en cela vous ne m'écoutez pas, et si vous souillez encore mon saint nom par vos présents et par vos idoles,

40. Ce sera sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël, que me servira toute la maison d'Israël. Tous, dis-je, me serviront dans cette terre où ils me seront agréables; et c'est là que je demanderai vos prémices et le commencement de vos décimes dans tout ce que vous me consacrerez.

38. Et eligam de vobis transgressores, et impios, et de terra incolatus eorum educam eos. et in terram Israel non ingredientur; et scietis quia ego Dominus.

39. Et vos domus Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Singuli post idola vestra ambulate, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me, et nomen meum sanctum pollueritis ultra in muneribus vestris, et in idolis vestris:

40. In monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel. omnes, inquam, in terra in qua placebunt mihi, et ibi quæram primitias vestras, et initium decimarum vestrarum in omnibus sanctificationibus vestris.

mots le bâton du châtement. — *In vinculis fœderis*. Suivant Maldonat, Bochart, Rosenmüller, Dieu annonce qu'il contractera une nouvelle alliance avec Israël, Cfr. Jér., xxxi, 31, alliance dans laquelle Maldonat voit la loi évangélique. Mais בְּסִרְתָּה a moins ici, dit Keil, le sens de lien que celui de discipline. Par ces mots « la discipline de l'alliance », il faut entendre non pas seulement les châtements dont la loi menace ses transgresseurs, mais aussi les promesses de l'alliance et tout ce qui empêchera Israël de devenir rebelle et apo-tat. D'autres entendent ces mots des prescriptions données par Dieu pour préserver son peuple d'une trop grande intimité avec les nations au milieu desquelles il devra vivre. LXX : ἐν ἀρθεῖω.

38. — *Eligam*, בְּרִיתִי, dont quelques commentateurs font remarquer la consonnance avec בְּרִיתָהּ du v. 37. — *De terra involutus*. Dans le Pentateuque c'est ainsi que la terre de Chanaan est désignée, Cfr. Gen., xvii, 8, xxviii, 4, xxxvi, 7; Exod., vi, 4; mais Ézéchiël entend le pays de l'exil d'Israël, et l'oppose au pays d'Israël. — *In terram Israel non ingredientur*. Les impies ne reverront pas leur patrie; Cfr. Jér., xxii, 27, xlii, 44.

39. — *Et vos*. Après les menaces l'espérance. — *Singuli... servite eis*, que les Israélites servent ou non les idoles, le plan de Dieu est arrêté et est irrévocable. — *Quod si et in hoc non audieritis me...* וְאִם לֹא תִשְׁמָעוּ. Ces mots ont été interprétés de bien des manières

différentes. La meilleure explication nous semble celle que proposent Schræder, Keil : וְאִם לֹא תִשְׁמָעוּ signifie : Mais ensuite, c'est-à-dire dans l'avenir. וְאִם est le signe ordinaire du serment, et doit se rendre par vraiment. Joint, comme ici, avec la particule négative אִין, et le participe, il produit une affirmation; l'ensemble se traduit donc : Mais après cela, certainement vous m'entendrez et vous ne profanerez pas davantage mon saint nom. — *Nomen pollueritis*. Cfr. xxxvi, 20. Parceque vous serez convertis à la suite de l'expiation sévère que je vous aurai imposée.

40. — *In monte sancto meo... Israel*. Cfr. xvii, 23. L'Eglise est vraiment la sainte montagne de Dieu, si la prophétie s'applique en effet, au retour des Juifs sur le mont Sion, c'est-à-dire, dans leur patrie; cependant elle s'étend plus loin, à la vocation de toutes les nations à l'Eglise. Cfr. Mal., i, 40, 41. — *Omnes, inquam, in terra*. Tous les habitants de la terre d'Israël, séparés des païens. LX X qui n'ont pas « in terra » traduisent כָּלֵה, « tout » Israël, par εἰς τέλος. — *In qua placebunt mihi*. Litt. : « Là je les accepterai », je leur témoignerai ma faveur et ma bienveillance; Cfr. lxxxi, 27. — *Ibi quæram*, là où vous ne servirez plus les idoles je vous demanderai et je recevrai vos offrandes; Cfr. Mal., iii, 4. — *Primitias vestras*. הַרְחִיבָה, l'offrande élevée de terre et présentée à Dieu par le prêtre, Cfr. Exod., xxv, 2, xxix, 28; Lev., vii, 44, 32, comprend ici tous les dons

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cum eduxero vos de populis, et congregavero vos de terris, in quas dispersi estis, et sanctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, et omnium scelerum vestrorum quibus polluti estis in eis; et displicebitis vobis in conspectu vestro in omnibus malitiis vestris quas fecistis.

44. Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelerata vestra pessima domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam Austri, et stilla

41. Je vous recevrai comme une agréable odeur, lorsque je vous aurai retiré d'entre les peuples et que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés : et je serai sanctifié en vous aux yeux des nations.

42. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque je vous aurai ramenés dans la terre d'Israël, cette terre pour laquelle j'avais levé la main et que j'avais donnée ainsi à vos pères.

43. Là, vous vous souviendrez de vos voies et de tous vos crimes, de ceux dont vous êtes souillés; vous vous déplairez à vous-mêmes, à la vue de toutes les méchancetés que vous avez faites;

44. Et vous saurez que je suis le Seigneur, quand je vous aurai fait du bien à cause de mon nom, et non selon vos voies mauvaises, ni selon vos crimes épouvantables, dit le Seigneur Dieu.

45. Et la parole du Seigneur me fut adressée, et il me dit :

46. Fils de l'homme, tourne toi vers le chemin du midi, parle vers

offerts en sacrifice. — *Initium*, ראשית, les prémices; v. Exod., xxiii, 19; Lev., ii, 14; Nomb., xv, 20; Deut., xxvi, 2. — *Decimarum vestrarum*, בכשרה, offrandes en général; II Par., xxiv, 6, 9. LXX : ἀπαρχὴς τῶν ἀφορισμῶν ὑμῶν. — *In omnibus sanctificationibus vestris*; dans toutes les choses que vous aurez consacrées à Dieu, Cfr. Exod., xxviii, 38, Lev., xxii, 16.

41. — *In odorem suavitatis suscipiam vos*. Je vous accueillerai avec bienveillance comme un sacrifice d'une odeur très-suave. Cfr. Gen., viii, 21; Exod., xxix, 18; Lev., i, 9, 13; Rom., xv, 16. — *Et sanctificabor in vobis*. Cfr. Lev., xxii, 32, 33. Lorsque les nations verront que j'ai opéré votre délivrance, elles me jugeront saint et juste, parce que j'aurai accompli mes promesses. Ou bien : je monterai ma sainteté en faisant d'Israël une nation sainte.

42. — Alors Israël aussi sera rempli de confusion à la pensée de ses péchés passés. — *Pro qua levavi manum meam*. ʿʿ. 5, 6, 15, 48.

— 43. *Recordabimini ibi viarum vestrarum*.

Cfr. plus bas, xxxvi, 31. — *Displicebitis vobis*... V, vi, 9 et xvi, 61.

44. — *Et scietis*, par l'expérience que vous aurez faite. — *Cum benefecero vobis propter nomen meum*. « Significat gratuitam peccatorum remissionem quæ fit in Ecclesia, nullis ut sæpe dicit Augustinus, præcedentibus meritis bonis et multis præcedentibus meritis malis. » Maldonat.

15° Prophétie de la forêt incendiée et de l'épée du Seigneur, xx, 45-xxi.

Dans l'hébreu le chap. xxi commence ici; cet arrangement est plus conforme à la division du sujet. Kliefoth cependant, rattache ces cinq versets au ch. xx; mais S. Jérôme lui-même commence avec le v. 45, le septième livre de ses Prophéties: xxi, 1 et suiv. sont en effet, l'explication du symbole contenu dans les derniers versets du ch. xx.

46. — *Pone faciem tuam*. V. l'explication de ces mots, vi, 2, xiii, 17. V. aussi xxi, 2, xxv, 2, xxix, 2, xxxv, 3, xxxviii, 2. Le Targum :

disse à la  
le vent d'Afrique, et prophète,  
forêt du champ du midi.

47. Dis à la forêt du midi : Écoute  
la parole du Seigneur; voici ce que  
dit le Seigneur Dieu : Je vais allu-  
mer en toi un feu, je brûlerai tous  
tes arbres verts et tous tes arbres  
secs : la flamme allumée ne s'éteindra  
pas, et tout sera brûlé du midi jus-  
qu'au nord.

48. Et toute chair verra que c'est  
moi, le Seigneur, qui l'ai incendiée  
et qu'elle ne s'éteindra pas.

49. Alors je dis : Hélas, hélas,  
hélas ! Seigneur Dieu ; ils disent de  
moi : Est-ce que cet homme ne parle  
pas en paraboles ?

ad Africum, et propheta ad saltum  
agri meridiani.

47. Et dices saltui meridiano:  
Audi verbum Domini; hæc dicit  
Dominus Deus: Ecce ego succen-  
dam in te ignem, et comburam in  
te omne lignum viride, et omne li-  
gnum siccum: non extinguetur  
ignis succensionis; et combure-  
flamma super facies ab austro us-  
que ad aquilonem.

48. Et videbit uniuersa caro, quia  
ego Dominus succendens te, Domine  
extinguetur.

49. Et dixi: A, a, Numquid  
Deus; ipsi dicunt de me: Nescit  
non per parabolas loquitur?

« Reçois la prophétie. — *Contra viam austri*, vers le sud. Le sud est Jérusalem, comme le dit clairement XXI, 2 : la Babylonie, comme on l'a déjà vu plusieurs fois, I, 4, est placée par les prophètes au nord de Jérusalem. LXX : ἐπὶ Θυζυρῶν; il n'est pas probable que ces interprètes aient voulu indiquer le Thémân mentionné dans Jér., XLIX, 7, 20; Am., I, 44, 42, et Théodoret, cité par Roseumüller, nous dit qu'en grec. c'est-à-dire, sans doute dans le dialecte des Juifs alexandrins, Thémân est synonyme de midi. L'Onomasticon d'Eusèbe donne la même signification. — *Et stilla*, הַבִּינָה, faire couler, distiller (les paroles) s'emploie souvent des discours des prophètes, Amos, VII, 46; Mich., II, 6, 11. — *Ad africanum*, דְרוֹם, la région de la lumière, c'est-à-dire, le midi; Cfr. Eccl., I, 6. — *Saltum agri meridiani*. La forêt de la terre du Sud est un terme géographique qui désigne, dit Keil, le sud de la Palestine, et par suite le royaume de Juda. La forêt est une figure qui signifie la population, la masse du peuple, ainsi appelée à cause de sa densité. LXX : ἐπὶ δρυμόν ἡγούμενον Ναζῆθ.

47. — *Ignem*, le feu de la guerre. — *In te*, Jérusalem et toutes les autres villes du royaume de Juda. — *Lignum viride... et... aridum*. Les vv. 3 et 4 expliquent cette comparaison : l'arbre vert représente le juste et l'arbre sec l'impie; Cfr. Luc, XXIII, 31. « Primumque comburitur in eo lignum viride, secundum quod in hoc eodem propheta legimus : Et a sanctis meis incipite, et postea

ere vi-  
res, ut  
es, et  
alii  
le. —  
ce. —  
ces-  
Non extinguetur. Les maux prédits ici n'au-  
ront été accomplis. — *Flamma succensionis*, dire flamme très ardente. — *Omnis facies*, Non pas des faces ou personnes humaines, car dans cette signification, la figure de l'opposée aurait été abandonnée, mais l'extérieur des choses, ce qui est le premier à sentir l'effet de la flamme. Toutes les faces de la forêt sont donc toutes les plantes de la forêt qui sont brûlées par la flamme. Il faut noter cependant qu'au ch. XXI, v. 4, « toute face » est interprété par « toute chair. » — *Ab austro usque ad aquilonem*. Depuis le sud de la Judée jusqu'au nord, c'est-à-dire dans toute l'étendue de ses frontières.

48. — *Omnis caro*, toute créature humaine. — *Qui ego Dominus succendens...* La violence de ce feu qui ne s'éteint pas prouve qu'il est allumé par la colère de Dieu, et qu'il est le résultat de l'arrêt qu'il a porté.

49. — *A a a*. LXX : Μηδαμῶς. Targum : « Reçois ma prière. » — *Ipsi dicunt...* Les vieillards probablement ridiculisaient les paraboles dont se servait le prophète. Parabole, בְּרִשָׁל, a sans doute ici le sens de discours obscurs, mais difficile à comprendre, comme dans Matt., XIII, 40; Cfr. aussi XVII, 2; Is., XXIX, 41; Luc, VIII, 9.

CHAPITRE XXI

Le glaive du Seigneur et ses effets terribles (vv. 4-7). — L'épée est aiguisée pour le massacre (vv. 8-17). — L'épée du roi de Babylone détruira Jérusalem (vv. 18-19). — Elle détruira aussi les Ammonites (vv. 20-22). — L'annonce du péril paraîtra aux Juifs une prophétie mensongère; mais elle sera néanmoins vérifiée (vv. 23-27). — Ruine des Ammonites (vv. 28-32).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem, et stilla ad sanctuaria, et propheta contra humum Israel;

3. Et dices terræ Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ejiciam gladium meum de vagina sua, occidam in te justum et impium.

4. Pro eo autem quod occidit in te justum et impium, idcirco egredietur gladius meus de vagina sua ad omnem carnem ab austro usque ad aquilonem;

5. Ut sciat omnis caro quia ego Dominus eduxi gladium meum de vagina sua irrevocabilem.

6. Et tu, fili hominis, ingemisce

1. La parole du Seigneur me vint encore en ces termes :

2. Fils de l'homme, tourne le visage contre Jérusalem, parle au sanctuaire et prophétise contre la terre d'Israël,

3. Et dis à la terre d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens vers toi, je m'en vais tirer mon épée du fourreau, et je tuerai en toi le juste et l'impie.

4. Et parce que je tuerai chez toi le juste et l'impie, mon épée sortira du foureau contre toute chair depuis le midi jusqu'au nord.

5. Afin que toute chair sache que moi, le Seigneur, j'ai tiré mon épée de son fourreau et qu'elle n'y rentrera plus.

6. Pour toi, fils de l'homme, gé-

CHAP. XXI. — 2. *Fili... austri*. V. xx., 46. — *Ad sanctuaria*, le temple de Jérusalem avec toutes ses dépendances, ou bien le temple à cause de ces trois parties; Cfr. Jér., LI, 45. LXX : τὰ ἅγια αὐτῶν. — *Contra humum Israel*. Explication de « saltum agri meridiani », xx, 46.

3. — *Ad te*, contre toi, Cfr. Jér., L, 34; LI, 24. Targum : « J'envoie ma fureur contre toi. » — *Ejiciam... de vagina sua*. Dieu appelle ainsi Nabuchodonosor, comme l'expliquent les vv. 49 et 30, car il devait être l'exécuteur des arrêts divins. Maldonat. Mais c'est plutôt la guerre faite aux Juifs par ce roi que le roi lui-même qui est désigné ici. Cfr. xx, 47. — *Occidam in te justum et impium*. Litt. « Je détruirai de toi », c'est-à-dire de Jérusalem et de la Judée. LXX : ἐξολοθρεύσω... ἀνομιον καὶ ἀδικόν. Le châtement n'épargnera pas plus les justes que les coupables; tous sont souvent enveloppés en effet dans la

même expiation; Cfr. Job, ix, 22; mais pour les justes, dans ce cas, ce n'est pas une peine, mais une gloire, Cfr. Ps. LXXVIII, 2, 3. Targum : « J'exilerai tes justes du milieu de toi, afin que je consume les pécheurs.

4. — *Pro eo... impium*. Le décret est porté : justes et impies seront les victimes des Chaldéens. — *Ad omnem carnem*, Cfr. xx, 47. Il ne peut y avoir ici d'allusion aux nations voisines de Juda. C'est au seul peuple de Dieu que tout le discours s'adresse.

5. — *Ut sciat omnis caro*, xx, 48. — *Irrevocabilem*. Litt. « Il ne reviendra plus » dans son fourreau, avant que la prédiction des vv. 3 et 4 soit accomplie; Cfr. II Rois I, 22, Is., XLV, 23; LV, 44; Jér., L, 9.

6. — *Ingemisce in contritione lumborum*. Comme ceux qui, saisis d'une vive affliction, tombent à genoux comme s'ils avaient les reins brisés; cette image est fréquente dans l'Ancien Testament, Deut., xxxiii, 44; Ps.

mis, les reins brisés, et, dans ton amertume, gémis devant eux.

7. Et lorsqu'ils t'auront dit: Pourquoi gémis-tu? tu répondras: A cause de ce que j'entends: il vient et tous les cœurs sécheront, toutes les mains seront sans force, tous les esprits s'affaibliront, et tous les genoux s'en iront en eau. Le voici, il vient, et cela arrivera, dit le Seigneur Dieu.

8. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit:

9. Fils de l'homme, prophétise et dis: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parle: L'épée, l'épée est aiguisée et polie.

10. C'est pour tuer les victimes qu'elle est aiguisée, c'est pour briller qu'elle est polie. C'est toi qui enlèves le sceptre de mon fils et qui as coupé tous les arbres.

in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce coram eis.

7. Cumque dixerint ad te: Quare tu gemis? dices: Pro auditu, quia venit; et tabescet omne cor, et dissolventur universæ manus, et infirmabitur omnis spiritus, et per cuncta genua fluent aquæ; ecce venit, et fiet, ait Dominus Deus.

8. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

9. Fili hominis, propheta, et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Loquere: gladius, gladius exacutus est, et limatus.

10. Ut cædat victimas, exacutus est; ut splendeat, limatus est; qui moves sceptrum filii mei, succidisti omne lignum.

LXVIII, 24; Is., XXI, 3; Nah., II, 11. — *Et in amaritudinibus*. Litt. « avec amertum »; Cfr. xxvii, 31; Is., xxii, 4; xxxiii, 7; Jér., vi, 26. Dieu, dit Maldonat, ordonne ainsi au Prophète de prophétiser non-seulement en paroles, mais aussi en action.

7. — *Pro auditu*, à cause de l'annonce du malheur qui va fondre sur vous; Cfr. vii, 26. — *Quia venit*, le malheur, comme vii, 5. — *Tabescet omne cor*. Cfr. Is., xix, 1; Nah., II, 11. — *Dissolventur universæ manus*. Cfr. vii, 17; Is., xxxv, 3. — *Infirmabitur omnis spiritus*. Personne ne sera plus capable de donner un conseil. Les LXX: « toute chair et tout esprit. » — *Et per cuncta genua fluent aquæ*. Cfr. plus haut, vii, 17. — *Ecce venit et fiet...* Ces mots sont destinés à fortifier encore la menace.

9. — *Gladius, gladius*, répétition emphatique, comme Deut. xvi, 20. Toute la description du glaive, §. 9-13, est faite dans une forme lyrique. — *Et limatus*, Litt. « et poli », pour terrifier les ennemis par son éclat. LXX: καὶ θαυμάσιον...

10. — *Ut cædat victimas*, טבח טבח, « ad victimandum victimam », comme traduit bien Maldonat. Cette épée est aiguisée pour faire un grand carnage; V. la même phrase plus bas, xxxvii, 17, 19, et Cfr. Is., xxxiv, 6; Jér., xlvi, 10. « Possumus juxta anagogen, gladium acutum, paratumque ad cædem accipere diabolum, de quo loquitur Apostolus, I Cor., v, 5; I Tim., I, 20. » S. Jérôme. — *Ut*

*splendeat limatus est*. Litt. « Afin qu'elle puisse briller elle est polie. » — *Qui moves... omne lignum*. Apostrophe au glaive lui-même: Glaive de Nabuchodonosor, tu enlèves le sceptre de mon fils, c'est-à-dire tu détruis le royaume de Juda, et tu coupes tout bois, c'est-à-dire tu mets à mort tous les hommes dans tout le royaume. Telle est l'interprétation de S. Jérôme, Maldonat, Currey, etc. Cfr. xx, 47; xxi, 4 et aussi xvii, 24. L'hébreu est très difficile à traduire et à expliquer, ce qui n'est pas une raison pour imiter Reuss qui le remplace par des points. Schmieder, Kliefoth, Keil, Schræder, regardent les mots אִי נִשֵּׁשׁ שֶׁבֶת בְּנֵי בִיאָהַ כְּלֵי־עֵץ comme une prolepsis interposée par le prophète au nom du peuple contre la menace divine de l'épée vengeresse, protestation appuyée sur les promesses qui ont été faites autrefois à la tribu de Juda. « Ne nous réjouissons-nous pas (disent-ils) de la verge de mon fils qui méprise tout bois? » Cette objection est tirée de la promesse faite, dans la bénédiction de Jacob, à la tribu de Juda: le sceptre ne sortira pas de Juda, Gen., xlix, 10. Les mots sceptre de mon fils, שֶׁבֶת בְּנֵי, s'y rapportent évidemment; בְּנֵי, de mon fils, est tiré du §. 9, où le patriarche s'adresse à son fils Juda, qu'il compare à un jeune lion. Ce sceptre, ou ce pouvoir de Juda, méprise tout bois, c'est-à-dire tout autre sceptre de roi, car ce bois comparé au sien est mauvais. Cette explication est naturellement suggérée

11. Et dedi eum ad levigandum, ut teneatur manu; iste exacutus est gladius, et iste limatus est, ut sit in manu interficientis.

12. Clama et ulula, fili hominis, quia hic factus est in populo meo, hic in cunctis ducibus Israël qui fugerant; gladio traditi sunt cum populo meo, idcirco plaude super femur.

13. Quia probatus est; et hoc, cum sceptrum subverterit, et non erit, dicit Dominus Deus.

14. Tu ergo, fili hominis, propheta, et percute manu ad manum, et duplicetur gladius, ac triplicetur gladius interfectorum; hic est gladius

11. Je l'ai donnée à polir pour la tenir à la main : cette épée est aiguisée, elle est polie, afin qu'elle soit dans la main de celui qui tue.

12. Crie, hurle, fils de l'homme, parce qu'elle est tirée contre mon peuple, contre tous les chefs d'Israël qui fuient, mais qui sont livrés à l'épée avec mon peuple. Aussi frappe-toi la cuisse;

13. Car je l'ai approuvée, quand même elle brisera le sceptre qui ne subsistera plus, dit le Seigneur Dieu.

14. Toi donc, fils de l'homme, prophétise, frappe tes mains l'une contre l'autre. Que l'épée du massacre se double et se triple. C'est

par l'allusion certaine faite à la prophétie de Jacob au v. 27 de ce chapitre. La construction du masculin שבת, avec un féminin, qui, aux yeux de Rosenmüller, est la grande difficulté de ce passage, est expliquée suffisamment par l'idée de Souveraineté qui y est incluse. Hengstenberg propose une autre explication. Le bâton du fils qui méprise tout bois est la punition suspendue sur Israël, punition qui dépasse en rigueur toutes les autres, selon la loi indiquée dans S. Luc, xii, 47 : chacun est jugé d'après la mesure de grâce qu'il a reçue. Ce bâton, dit le Seigneur, n'est vraiment pas un objet de réjouissance.

11. — *Et dedi.* Hébr. : « Et il donna, c'est-à-dire, on la donna », leçon confirmée par les LXX. — *Ut teneatur manu.* Une fois l'épée polie, elle fut mise dans la main de celui qui devait s'en servir, et on ne la rentra pas dans le fourreau. — *Ut sit* a été suppléé par S. Jérôme.

12. — *Clama et ulula.* Au lieu de te réjouir comme tu le demandais dans le v. 40. — *Hic factus est in populo meo.* Le glaive est préparé contre mon peuple. — *Qui fugerunt,* בָּגְרוּ, ne vient pas ici de בָּרָה, mais est le participe passé de בָּגַר, au pual, qui signifie renverser, détruire, Cfr. Ps. LXXXVIII, 45; le sens est donc : renversés par le glaive ils ont été (les princes) avec tout mon peuple. Tous ces préterits sont prophétiques. Keil. — *Plaude super femur.* Frappe ta cuisse, en signe de deuil; Cfr. Jér., xxxi, 19. Une expression semblable se rencontre souvent dans Homère, Iliad., xii, 162; xv, 397, Odyss., xiii, 498. LXX : κρήτησον ἐπὶ τὴν χεῖρά σου.

13. — *Quia probatus est...* et non erit. Mots qui n'ont pas moins exercé les commenta-

teurs que ceux du v. 40. Reuss ne les traduit pas davantage. « Percute femur, sive manum, et habitum plangentis assume. Hic enim gladius probatus est mihi, et hoc cum sceptrum meum, regnumque subverterit, quod ultra non erit, et in S' decia rege finietur. » S. Jérôme. La traduction la plus littérale de l'hébreu semble celle-ci : « Car l'essai est fait, et quoi si le sceptre méprisant ne vient pas? » Les premiers mots, כִּי בָרָה, font allusion aux victoires de Nabucodonosor, qui ont fourni des preuves de la vigueur de son glaive. Puis vient une question : Et si le sceptre méprisant ne vient pas, qu'arrivera-t-il alors? Ce sceptre est, ainsi qu'au v. 40, le sceptre de Juda, qui méprise tous les autres comme de mauvais bois. Qu'arrivera-t-il si le sceptre ou la puissance de Juda ne déploie pas, ne prouve pas qu'il possède la force qu'on attend de lui? LXX : « Car il est jugé. Et qu'arrivera-t-il si la famille même est répudiée? cela ne sera pas, dit le Seigneur. »

14. — Les actions faites par le glaive sont décrites avec plus de détail. — *Percute manu ad manum.* Cfr. plus haut, vi, 44. C'est la marque d'une âme violemment émue soit de joie, IV Rois, xi, 42; Is., xv, 42; Ps. xlvii, 2; xcvi, 8; soit de plaisir à la vue du malheur d'autrui, plus bas, xxv, 6; Job, xxvii, 23, soit de colère, plus bas, v, 22; xxii, 13; Nomb., xxiv, 40. — *Duplicetur... ac triplicetur gladius.* Le glaive se multipliera lui-même, sa force sera doublée, triplée. — *Gladius interfectorum,* le glaive qui produit des blessés et des morts. — *Gladius occisionis magnæ.* Litt. « L'épée d'un grand blessé », c'est-à-dire, selon Ewald, Havernick, Hengstenberg, l'épée qui perce le roi. Non-seulement

l'épée du grand carnage qui les fait s'épouvanter.

15. Qui sèche leur cœur, qui multiplie les ruines a toutes les portes. Je placerai la terreur de cette épée percante, polie pour briller, préparée pour tuer.

16. Aiguise-toi ; va à droite ou à gauche partout où ton penchant t'appelle.

17. Je t'applaudirai moi-même en frappant des mains, et j'assouvirai ma colère. C'est moi le Seigneur qui ai parlé.

18. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

19. Fils de l'homme, trace-toi deux chemins pour que le glaive du Roi de Babylone y passe : ils vien-

occisionis magnæ qui obstupescere eos facit,

15. Et corde tabescere, et multiplicat ruinas. In omnibus portis eorum dedi conturbationem gladii acuti, et limati ad fulgendum. amici ad cædem.

16. Exacuere, vade ad dexteram. sive ad sinistram, quocumque faciei tuæ est appetitus.

17. Quia et ego plaudam manu ad manum, et implebo indignationem meam, ego Dominus locutus sum.

18. Et factus est sermo Domini ad me. dicens :

19. Et tu, fili hominis, pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis; de terra una egredientur

la foule sera atteinte par l'épée, mais le roi lui-même ne sera pas épargné. — *Qui obstupescere eos facit.* יהודה להם, qui les attend, ou selon d'autres, qui les terrifie, Cfr. Jér., XLII, 46.

15. — *Et corde tabescere*; Cfr. Exod., xv. 45; Ps. xlv, 7; LXXIV, 4. — *Et multiplicat ruinas.* Cfr. Ps. cix, 6, et plus bas, במשלים, les occasions de mort violente; Cfr. Jér., XLVI, 45. LXX : πλοηγησιν οὐ ἀπονεύοντες. — *Dedi, prêterit prophétique.* — *Conturbationem gladii*, la crainte produite par l'épée des envahisseurs, מבהת הרב est difficile à rendre parce que le premier de ces deux mots ne se trouve qu'ici. On l'a traduit par : la menace, la terreur. Suivant Keil, c'est le rapide mouvement circulaire de l'épée, son éclair; Cfr. Gen., III, 24. Gésenius, s'appuyant sur les LXX, σφαίρα, et sur le Targum, propose מבהת הרב, la terreur du glaive. — *Limati ad fulgendum*, il est si poli qu'il brille comme l'éclair, v. plus haut, v. 11; Deut., xxxii. 41; Nah., III, 3. — *Amicti ad cædem.* Ce glaive est prêt pour le massacre, il est non-seulement poli et aiguisé, mais il a encore le baudrier par lequel on le portera. Mais כמענה, qui est aussi un ἀπαξ λεγόμενον, a plutôt le sens de tiré (du fourreau).

16. — *Exacuere*, Litt. « Unis-toi », c'est-à-dire, sers-toi de toute ta force pour détruire Israël. Apostrophe au glaive symbolisant Nabuchodonosor. — *Ad dexteram... ad sinistram.* Jérusalem et les Ammonites semblent désignés par ces mots; ils sont clairement désignés au v. 20. — *Quocumque faciei tuæ...* Exerce partout la vengeance dont Dieu l'a

chargé. Litt. « Partout où ta face est constituée. »

17. — L'ordre donné au glaive est encore fortifié par l'explication donnée dans ce verset. Dieu lui-même encouragera les ennemis du peuple. — *Ego plaudam manu ad manum*, comme le prophète au v. 44. « Ego plaudam... ut scævientem te contra adversarios meos quasi fantor tuus et exhortator instigem. » S. Jérôme. — *Implebo indignationem meam*, Litt. « Je ferai reposer ma colère; Cfr. plus haut, v. 3; xvi. 42. plus bas, xxiv. 43.

18. — Dieu va nous apprendre maintenant qui tiendra cette épée, et ceux qu'elle massacrera.

19. — *Pone tibi duas vias...* Imagine-toi deux routes par où le conquérant peut arriver avec son armée. Dieu ordonne sans doute à Ezéchiel de faire un dessin représentant une route qui conduit de Babylone, et qui se divise à un certain endroit en deux branches dont l'une se dirige, comme le dit le verset suivant vers Rabbath-Ammon, et l'autre vers Jérusalem. — *Ut veniat...* C'est par là que viendra le glaive, c'est-à-dire l'armée de Nabuchodonosor. — *De terra una.* L'hébreu peut se traduire : d'une terre ou de la terre d'un, de quelqu'un, du roi de Babylone. — *Amicti*, les deux routes du commencement du verset. — *Manu capiet conjecturam.* Arrivé au point de séparation des deux chemins, le roi délibérera par où il doit aller. Suivant S. Jérôme, יד ברא יד est difficile à interpréter; suivant Rosenmüller dont l'interprétation se rapproche de celle de S. Jérôme, il signifie

ambæ; et manu capiet conjecturam, in capite viæ civitatis conjiciet.

20. Viam ponens ut veniat gladius in Rabbath filiorum Ammon, et ad Judam in Jerusalem munitissimam;

21. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas : interrogavit idola, exta consuluit.

22. Ad dexteram ejus facta est divinatio super Jerusalem, ut ponat arietes, ut aperiat os in cæde, ut

dront tous deux d'un même pays; sa main tirera au sort, et il le jettera encore à l'entrée de la voie de la ville.

20. Tu traceras un chemin par où le glaive viendra jusqu'à Rabbath des fils d'Ammon, et jusque dans Juda à Jérusalem la fortifiée.

21. Car le Roi de Babylone s'est arrêté au commencement de deux chemins; il consulte le sort, il mêle les flèches, il interroge les idoles, il consulte les entrailles;

22. A sa droite le sort est tombé sur Jérusalem, pour y dresser les béliers, avoir le carnage à la bouche,

choisis un lieu, pour y faire des sacrifices et apprendre ainsi par où se diriger; ברא ברא. Selon Schræder, Keil, Reuss, etc, il veut dire qu'à l'embranchement des routes, le roi de Babylone fera frapper une main. un index, dirions-nous, pour indiquer la route à suivre; ברא, au piel, signifie couper, Jos., xvii, 45, 48, creuser, tailler, Ez., xxiii, 47. ici graver des caractères dans une matière dure. Le choix de ces mots, ajout Keil, montre qu'Ézéchiël devait dessiner les routes sur une brique ou une tuile; Cfr. iv, 4. LXX : καὶ εἶπε. — *In capite viæ civitatis conjiciet.* Le roi agira, comme l'indiquent les mots précédents, pendant qu'il est à la tête de la route qui mène à l'une ou l'autre des villes mentionnées au verset suivant. Ainsi Maldonat. D'après Kimchi, la tête de la route est l'embranchement, l'endroit où la route commence, ce que l'hébreu, au ψ. 24, appelle la mère de la route. LXX : « au commencement du chemin de la ville, au commencement du chemin tu traceras » cette main. — *Conjiciet, ברא*, qui vient d'être expliqué.

20. — *Rabbath filiorum Ammon.* Rabbath-Ammon, capitale des Ammonites, se retrouve dans les ruines d'Ammân, sur le Jabbok supérieur, Nahr Ammân. V. le Comm. de Keil sur Deut., iii, 44, et l'Index géogr. de l'Atlas d'Annessi p. 24. — *Ad Judam.* La conquête de Jérusalem, ville très fortifiée, est le but principal de l'expédition de Nabuchodonosor. — *Jerusalem munitissimam,* Cfr. Is., xxy, 2, xxvii, 40. LXX : ἐν μέσῳ αὐτῆς.

21. — *In bivio.* Litt. « dans la mère de la route »; ψ. 49. — *Divinationem quærens.* לקסבורקס. Le roi a recours à la divination pour savoir de quel côté doit porter sa première attaque; Cfr. Deut., xviii, 10 et Is.,

iii, 2. Les différents modes de divination qu'il emploie sont maintenant indiqués. — *Commiscens sagittas.* Genre de sortilège, dit Maldonat, dont on se sert encore (xvi<sup>e</sup> siècle) : « coniectis enim sagittis in pharetram, scriptis earum rerum quæ eligendæ sunt nominibus, puer aliquis unam extrahit, eaque res eligitur cujus nomen habet inscriptum. » C'est la Belomanie ou Rabbomanie des anciens Arabes, V. Pokocke, cité par Rosenmüller, in Deut., xviii, 10, et des Grecs, Hom., Iliad. iii, 324, vii, 482, 483, et aussi, d'une manière un peu différente, celle des Sabéens. — *Interrogavit idola.* Litt. « Il interrogea les Theraphim. » Cfr. Gen., xxxi, 49, 54. On ne sait rien sur la manière dont on les consultait et dont ils rendaient leurs oracles. LXX : ... ἐν τοῖς γλυπτοῖς. — *Extâ consuluit, ברא ברא.* « il inspectera le foie ». LXX : ἡπατοσκοπήσασθαι. L'hépatoscopie, qui tirait des présages de l'état du foie des animaux sacrifiés, était très en usage chez les Babyloniens, Diod. Sic. ii, 29, chez les Romains, Cic. De divinât. i, 16, ii, 42, 43. On en trouve encore des traces, au viii<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, chez les Sabéens du Haran. V. sur ce point le commentaire d'Hævernick, et sur tout le ψ., M. F. Lenormant, La Magie chez les Chaldéens, où se trouvent d'intéressants renseignements sur les sciences occultes si en faveur chez ce peuple, qui les avait acquises des habitants primitifs de la Mésopotamie, les Acadiens.

22. — *Ad dexteram ejus... super Jerusalem.* Le sort tombe sur Jérusalem dont la route est à droite de l'envahisseur. — *Ut ponat arietes;* Cfr. iv, 2. Nabuchodonosor va faire le siège de Jérusalem. — *Ut aperiat os in cæde.* Il exhortera ses soldats à tuer les Juifs, ou bien les soldats tueront les Juifs en

faire entendre les cris de combat, dresser des machines contre les portes, élever des remparts et construire des forts.

23. Mais pour eux il semblera avoir consulté en vain les oracles et imiter le repos du sabbat, mais il les prendra et se souviendra de l'iniquité.

24. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rappelé vos iniquités, découvert vos prévarications, et que vos péchés ont paru dans toutes vos pensées ; parce que, dis-je, vous avez rappelé vos crimes, vous serez pris avec la main.

elevet vocem in ululatu, ut ponat arietes contra portas, ut comportet aggerem, ut ædificet munitiones.

23. Eritque quasi consulens frustra oraculum in oculis eorum, et sabbatorum otium imitans ; ipse autem recordabitur iniquitatis ad capiendum.

24. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ, et revelastis prævaricationes vestras, et apparuerunt peccata vestra in omnibus cogitationibus vestris : pro eo, inquam, quod recordati estis, manu capiemini.

pous-ant de grands cris. Rosenmüller propose de lire בערה ברינה, « avec clameur » au lieu de ברינה du texte actuel. — *Ut elevet vocem in ululatu.* Suivant Hitzig, ces mots forment avec les précédents une pure tautologie ; mais il est évident qu'ils sont choisis pour donner plus de force à la pensée. Sur les cris que poussent les assiégés à l'assaut d'une ville, Cfr. Jér., XLIX, 2. Amos, I, 14, II, 2. — *Ut ponat arietes...* Pour les derniers mots de ce verset Cfr. IV, 2.

23. — *Eritque...* Nabuchodonosor aux yeux des Juifs semblera se livrer à une vaine divination ; ils se moqueront des augures des Chaldéens. — *Et sabbatorum otium imitans.* « Videbitur... quasi sabbatorum otium tenere, ludere videlicet et nihil operis perpetrare ». S. Jérôme. Théodoret traduit et explique : « quasi hebdomada hebdomadam celebrantes, sic agunt ». Il donne à שבעות le sens de « semaines » qu'il a en effet Exod., xxxiv, 22. Deut., xvi, 9, 16, etc. Mais l'hébreu ne peut autoriser ces sens : שבעי שבעות להם peut s'entendre de diverses manières, Rosenmüller l'applique aux Chaldéens et traduit : (parce que les Chaldéens sont) jurants des serments à eux (les Juifs). Les Juifs croient que les Chaldéens se considéraient encore comme liés par des serments qu'eux-mêmes ont pourtant violés. Mais ce sens ne peut se soutenir, parce que, dit avec raison Maurer, les Juifs savaient, comme tout le monde, que lorsqu'une des deux parties viole le serment, elle ne doit pas s'attendre à ce que l'autre l'observe. D'ailleurs, dans ce système, il faut supposer une conjonction qui n'existe pas dans le texte. Maurer donne un autre sens : les Juifs jureront des serments à eux (les Chaldéens). Ces violateurs de la foi

jurée demanderont à s'engager par de nouveaux serments, espérant se réconcilier ainsi avec leurs ennemis. La meilleure explication nous semble celle d'Hævernîck, Keil, Reuss : « serments de serments (sont) à eux », les Juifs. Les serments les plus solennels leur ont été faits par Dieu. Les Juifs s'appuient sur toutes les promesses qui leur ont été faites, sans considérer que ces promesses étaient conditionnelles et subordonnées à une observance fidèle des commandements de Dieu. Les LXX ont omis ce passage. — *Ipsæ autem...* Le sens que nous venons de donner aux mots précédents, détermine celui qu'il faut donner à ceux-ci. Dieu lui-même, sur lequel les Juifs comptent, se souviendra de leur iniquité ; נקק désigne non pas seulement les violations de l'alliance babylonienne faites par Sédécias, mais l'infidélité de toute la nation à Dieu, qui, pour punir cette iniquité, la fera prendre et emmener en captivité par Nabuchodonosor. Maldonat, etc., expliquent autrement : Nabuchodonosor, se souvenant de l'iniquité, c'est-à-dire de la violation de l'alliance faite par Sédécias, viendra prendre la ville. — *Iniquitatis.* LXX : ἀδικίας, ἀποστό.

24. — *Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ ;* c'est-à-dire parce que vous avez rappelé au souvenir votre iniquité. Votre méchanceté est devenue notoire, même chez les païens. — *Revelastis,* à tous les peuples qui vous entourent ; suivant quelques commentateurs : devant Dieu. — *In omnibus cogitationibus vestris.* Litt. « dans tous vos crimes ». — *Manu capiemini.* Vous tomberez sous la puissance de vos ennemis. Targum : « Vous serez livrés aux mains du roi de Babylone. »

25. Tu autem, profane, impie dux Israel, cujus venit dies in tempore iniquitatis præfinita,

26. Hæc dicit Dominus Deus : Aufer cidarim, tolle coronam; nonne hæc est quæ humilem sublevavit, et sublimem humiliavit?

27. Iniquitatem, iniquitatem, iniquitatem ponam eam; et hoc non

25. Et toi, profane, prince impie d'Israël, à qui vient le jour fixé pour la punition de ses péchés,

26. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Otez la tiare, enlevez la couronne. N'est-ce pas elle qui a élevé l'humble et humilié le grand?

27. Iniquité, iniquité, iniquité, voilà ce que j'en ferai. Mais cela

25. — Le discours s'adresse maintenant au principal pécheur, à l'impie Sédécias, dont le manque de parole a amené l'orage sur Israël. — *Profane*, הָלָל, profane ou infâme, LXX : βεβήλε; mais suivant d'autres, percé, tué. — *Princeps Israel*; Cfr. XII, 40. — *Cujus venit dies*, le jour du châtiement, comme I Rois, xxvi. 40, Ps. xxxvi. 43, Job, xviii, 20, et plus bas, v. 29. — *In tempore iniquitatis præfinita*. Litt. a au temps de l'iniquité la fin; au temps où l'iniquité aura atteint le terme qui lui est fixé, c'est-à-dire la destruction. Cfr. xxv, 5.

26. — *Aufer cidarim*. Litt. « enlever ». L'hébreu emploie des infinitifs absolus en place d'impératifs pour exprimer la pensée d'une manière plus emphatique. כִּינֹזֶפֶת est la tiare du grand-prêtre; Exod., xxviii, 4, 37, 39, xxix, 6; Lévi. viii, 9, etc. Comment donc dit-on ici à Sédécias de la déposer? C'est, suivant Keil, etc., qu'il y a dans ces mots l'annonce de l'abrogation du sacerdoce, et que, dans un royaume théocratique comme celui de Juda, cette menace devait frapper fortement le roi. Mais ne serait-il pas plus simple de voir dans ce mot, avec Maldonat et Rosenmüller, un synonyme de couronne, et un emploi poétique du mot? Reuss remarque en effet avec raison qu'Ezéchiel ne parle nulle part du pontificat. — *Coronam*, la couronne royale; Cfr. II Rois, xii, 30, Cant. iii, 14. La ruine de la royauté est prédite. — *Nonne hæc est...* Cette couronne, elle a élevé l'humble, c'est-à-dire le faible Jéchonias, qui fut tiré de captivité par Evilmérodach et placé sur le trône de Juda, IV Rois, xxv, 27; Jér. lii, 34; elle a aussi élevé Sédécias, IV Rois, xxiv, 47, mais elle sera aussi pour ce roi une occasion d'abaissement plus profond. Maldonat. Hébreu : « Cela n'est pas cela ». Cela (la mitre et la couronne) ne continuera pas, sera renversé, et un changement général des choses aura lieu; c'est ce changement qu'expriment les derniers mots du verset. Cette élévation des humbles et cet abaissement des grands n'est pas ici, disent Hengstenberg et Faussett, l'expression de la vérité générale qu'on rencontre souvent dans l'Écriture, Prov., iii, 34, Luc., i, 52, Jac.,

iv, 6, I Petr. v. 5. Ces mots ont rapport au Messie et à Sédécias mis en face l'un de l'autre. Le tendre rejeton d'une terre altérée, Is., liii, 2, sera exalté à la fin, v. 27; celui qui représente actuellement la maison de David, Sédécias, va être abaissé. Le Targum : « Godolias, fils d'Ahicam, prendra la couronne qui ne lui appartenait pas, et elle sera enlevée à Sédécias, à qui elle appartenait. »

27. — *Iniquitatem... eam*. L'affliction et le châtiement qui suivent l'iniquité ne seront entièrement épuisés par Israël qu'après la victoire de Nabuchodonosor. Litt. « Ruine, ruine, ruine, je le ferai. » — *Et hoc non factum est*. Prétérit prophétique. Mais cette ruine ne durera pas toujours. Elle n'aura qu'un temps. Plusieurs commentateurs l'entendent de la ruine infligée par Nabuchodonosor, ruine telle que Juda n'en aura jamais éprouvée de pareille. LXX : οὐαὶ ἀνάτη, τοιαύτη ἔσται. — *Donec veniret cujus est judicium*. La ruine, si grande qu'elle soit, ne sera pas permanente. Elle ne durera, avec des alternatives de repos, que jus-qu'au temps de la venue du prince de la paix. Il saute aux yeux qu'il y a ici une allusion à Gen., xlix, 40 : « jus-qu'à ce que vienne Schilo ». Rosenmüller, Hengstenberg, Keil, Fairbairn, Currey, etc., appliquent ces mots au Messie. Le Messie, celui à qui appartient le droit, remettra toutes choses dans l'état voulu par la providence. Ce n'est, dit Keil, que par une altération arbitraire du texte, qu'Hitzig peut rejeter ce rapprochement. Mais « cujus est judicium » n'est pas une explication philologique de la prophétie de Jacob, avec une référence directe à la destruction de la théocratie actuelle, à cause de son impiété. הַמִּשְׁפָּט, le droit, indique bien ici le droit rigoureux à la mitre et à la couronne, mais surtout le droit qui appartient au fils et au représentant de Dieu de gouverner la terre. C'est donc bien du Messie qu'il est question. Depuis l'époque de David, les prophètes l'ont annoncé comme le fondateur et le restaurateur de la justice sur la terre, Ps. lxxi, Is., xlii, 4; Jér., xxiii, 5, xxxiii, 47. La tradition juive l'a compris ainsi. « Dans un remarquable passage du Traité Sota, ed. Wagenseil, p. 4069,

n'arrivera que lorsque viendra celui à qui appartient le jugement, et je le lui livrerai.

28. Et toi, fils de l'homme, prophétise et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux fils d'Ammon, et au sujet de leurs outrages. Dis-leur : Epée, épée; sors du fourreau pour le carnage, sois fourbie pour tuer et pour briller.

29. Quand on t'annonce des visions de vanité et qu'on te prédit des mensonges, sors pour tomber sur la tête des impies, pour les blesser à mort. Car leur jour arrive, le temps fixé pour la punition de leurs iniquités.

30. Rentre dans ton fourreau au lieu où tu as été créée, et je te jugerai dans la terre de ta naissance.

factum est, donec veniret cujus est iudicium, et tradam ei.

28. Et tu, fili hominis, propheta et dic : Hæc dicit Dominus Deus ad filios Ammon, et ad opprobrium eorum, et dices : Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias et fulgeas ;

29. Cum tibi viderentur vana, et divinarentur mendacia ; ut dareris super colla vulneratorum impiorum, quorum venit dies in tempore iniquitatis præfinita.

30. Revertere ad vaginam tuam, in loco in quo creatus es, in terra nativitatis tuæ iudicabo te.

il est dit : Les Urim et Thummim et le roi de la race de David ont cessé avec la destruction, et leur restauration ne peut s'attendre qu'à la résurrection des morts, quand le Messie fils de David apparaîtra. » Hævernick. Il faut noter que Nicolas de Lyre applique ces mots à Nabuchodonosor et que Maldonat se contente de dire qu'on peut les entendre du Messie. Polychronius les a appliqués à Zorobabel; Prado affirme qu'ils ne peuvent s'appliquer qu'au Christ. — *Et tradam ei*, au Messie suffisamment désigné dans les mots précédents.

28. — *Ad filios Ammon*. Le prophète dirige maintenant ses menaces contre les Ammonites, qui se réjouissaient de la destruction de Juda et pensaient sans doute qu'ils échapperaient au danger. Mais leur ruine est maintenant prédite, et avec une différence considérable; on ne leur laisse entrevoir aucune restauration. Juda peut encore envisager l'avenir avec espoir, pour Ammon il n'y a que ruine. Sur cette ruine d'Ammon. Voir Joseph, Antiq. x, 9, 7. — *Opprobrium eorum*, le mépris qu'ils ressentent pour Israël affligé et puni; Cfr. xxv, 3, 6, Soph., II. 8. — *Mucro*... L'épée est tirée contre Ammon. — *Evaginate... imate*... « Libratorum errore ex casibus vocativis, evaginate et imate, facti sunt imperativi, evagina te, lima te; errorem detegunt Hebræi codices, item græci, qui participia legunt, et Hieronymus qui suam versionem sic explanat : Ô mucro, mucro, qui paratus es ad cædem, limatus ut fulgeas ». Prado.

29. — *Cum tibi viderentur vana*. Litt. « Pendant qu'ils (les faux prophètes) voient pour toi vanité »; Cfr. plus haut, xiii, 6, 7. Comme en Judée, les faux prophètes prédisent un heureux avenir aux Ammonites. Kliefoth voit dans ces oracles ceux que Nabuchodonosor a consultés, x, 23; mais cette explication ne répond nullement au texte. — *Ut dareris*. לרת אהר. Le résultat de ces prédictions mensongères sera de livrer Ammon au glaive. — *Super... impiorum*. Les Ammonites seront mis à mort comme les Juifs, car c'est à ceux-ci que se rapporte le mot de pécheurs ou d'impies. Ils ont été décapités, les Ammonites le seront aussi. — *Quorum venit dies*... V. plus haut, x, 25.

30. — *Revertere ad vaginam tuam*. Litt. « Ramène (ton épée) au fourreau. » Ce verset ne s'adresse pas aux Chaldéens, comme S. Jérôme, Théodoret, Kliefoth. Hitzig, le pensent, S. Jérôme explique ainsi ce passage : Retourne vainqueur dans ton pays, roi de Babylone, après le massacre des Juifs; c'est là que je te punirai. C'est aux Ammonites que ce discours est tenu. Toute résistance de leur part sera inutile; ils ne peuvent espérer pouvoir se défendre contre leurs puissants ennemis. — *In loco in quo creatus es*... En hébreu le verbe est au féminin, et indique ainsi qu'il faut rapporter ce passage soit à la terre, soit à la nation ammonite; Cfr. Os., II, 24, v. 9. — *In terra nativitatis tuæ*. V. plus haut, xvi, 3. LXX : ἐν τῇ γῆ τῇ ἰδίᾳ σου. Targum : « dans la terre de ton habitation ». — *Judicabo te*. Les deux versets suivants dévelop-

31. Et effundam super te indignationem meam; in igne furoris mei sufflabo in te, daboque te in manus hominum insipientium, et fabricantium interitum.

32. Igni eris cibus, sanguis tuus erit in medio terræ, oblivioni traderis; quia ego Dominus locutus sum.

31. Je verserai mon indignation sur toi; j'allumerai contre toi le feu de ma fureur, et je te livrerai aux mains des hommes insensés qui ont conspiré ta perte.

32. Tu seras l'aliment du feu, ton sang sera au milieu du pays. tu seras livrée à l'oubli; car moi, le Seigneur, j'ai parlé.

## CHAPITRE XXII

Péchés de Jérusalem et d'Israël. Accusation principale relative au sang versé et à l'idolâtrie (v. 1-5). — Énumération de la multitude des péchés commis dans Jérusalem (v. 6-12). — Le Seigneur, irrité à la vue de tous ces crimes, interviendra et il y mettra fin en dispersant Juda parmi les païens (v. 13-16). — Épuration d'Israël dans la fournaise de Jérusalem assiégée (v. 18-22). — Corruption de toutes les classes du royaume, cause de sa destruction (v. 23-31).

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, nonne judicas, nonne judicas civitatem sanguinum ?

3. Et ostendes ei omnes abominaciones suas, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Civitas effundens

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée et il me dit :

2. Et toi, fils de l'homme, ne juges-tu pas, ne juges-tu pas la ville de sang ?

3. Montre-lui toutes ses abominations, dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O ville qui répands

pent les conséquences de l'arrêt porté contre les Ammonites.

31. — *In igne furoris mei sufflabo in te.* Comme celui qui souffle sur le feu pour l'allumer; Cfr. Is., LIV, 46 — *Insipientium*, בְּעִרְיָה, qu'on a mal à propos voulu rendre par ardeurs de colère, et qui, comme Ps. xciii, 8, signifie hommes sans raison et cruels. LXX : βαρβάρων. Il s'agit des Chaldéens qui traitèrent les Ammonites avec la dernière cruauté. Pour ceux qui, v. 30, croient ces menaces dirigées contre les Chaldéens, ces mots s'appliquent aux Mèdes et aux Perses. Cfr. Is., XIII, 47, XXI, 2. — *Fabricantium interitum.* Ceux qui ne rêvent que meurtre et sang, ou ceux qui sont habitués aux massacres.

32. — *Igni eris cibus.* Cfr. xv, 4. C'est probablement une image qui peint la fureur des envahisseurs; peut-être aussi la prédiction de l'incendie des villes des Ammonites. — *Sanguis tuus erit in medio terræ.* Ton sang

coulera sur tout le pays; Cfr. xxiv, 7. — *Oblivioni traderis.* Cfr. xxv, 10. Les Ammonites seront tellement détruits que le peu qui restera de leur nation se confondra avec les peuples voisins et ne portera plus un nom particulier. A partir de l'époque des Macchabées, Ammonites et Moabites sont entièrement disparus de l'histoire. — *Quia ego Dominus locutus sum.* « Cujus dixisse fecisse est. » S. Jérôme.

16° Nouvelle description des péchés de Jérusalem et d'Israël qui amènent le jugement, xxii.

CHAP. XXII. — 2. — *Nonne judicas.* Pourquoi cesses-tu d'accuser la cité coupable? plus haut, xx, 4. — *Civitatem sanguinum.* Jérusalem, qui répand le sang des prophètes et des innocents; Cfr. plus bas, xxiv, 6, 9 et Nah., III, 4.

3. — *Ut veniat tempus ejus.* Cette effusion du sang innocent est cause que le temps de sa destruction est arrivé. Kimchi. — *Contra*

le sang dans son enceinte, afin que le temps de sa destruction arrive, qui a dressé des idoles contr'elle-même, pour se souiller.

4. Dans ton sang, celui que tu as versé, tu as péché et dans les idoles que tu as faites tu t'es souillée, et tu as avancé tes jours et amené le terme de tes années. C'est pourquoi je t'ai rendue l'opprobre des nations et la risée de toute la terre.

5. Tes voisins comme ceux qui sont éloignés de toi triompheront de toi, illustre par tes souillures et célèbre par ta ruine.

6. Les Princes d'Israël, chacun selon sa force, ont été en toi pour y répandre le sang.

7. Chez toi ils ont accablé d'outrages leur père et leur mère. Ils ont opprimé l'étranger au milieu de toi, ils ont affligé chez toi l'orphelin et la veuve.

8. Tu as méprisé mon sanctuaire, et tu as violé mes sabbats.

9. Des calomnieurs ont été au

sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus; et quæ fecit idola contra semetipsum, ut pollueretur.

4. In sanguine tuo qui a te effusus est deliquisti; et in idolis tuis quæ fecisti, polluta es; et appropinquare fecisti dies tuos, et adduxisti tempus annorum tuorum; propterea dedi te opprobrium gentibus, et irisionem universis terris.

5. Quæ juxta sunt, et quæ procul a te, triumphabunt de te: sordida, nobilis, grandis interitu.

6. Ecce principes Israel singuli in brachio suo fuerunt in te, ad effundendum sanguinem.

7. Patrem et matrem contumeliis affecerunt in te; advenam calumniati sunt in medio tui, pupillum et viduam contristaverunt apud te;

8. Sanctuaria mea sprevisi, et sabbata mea polluisti.

9. Viri detractores fuerunt in te

*semetipsam*, pour son malheur, עליה, non pas « pour elle-même », mais « sur elle-même »; la cité tout entière a été couverte d'idoles.

4. — *In sanguine tuo*, à cause du sang innocent des enfants de Jérusalem. — *Appropinquare fecisti dies tuos*. Tu as accéléré le jour de ton châtement; Cfr. Ps. LIV, 24. Le pécheur, en accumulant ses péchés, rapproche le temps de sa mort et de la vengeance divine, il resserre et rapetisse pour ainsi dire le temps de la patience et de la longanimité de Dieu. Corn. à Lapide. — *Adduxisti tempus annorum tuorum*. Tu es arrivée à l'année où tu seras emmenée en exil. Rosenmüller d'après les Rabbins; Cfr. Jér., xi, 23. — *Dedi te opprobrium gentibus*. Cfr. xxi, 28 et v, 14, 15.

5. — *Triumphabunt de te*. Litt. « Se moqueront de toi », te tourneront en ridicule. — *Sordida, nobilis*. « Nobilis in malo, quæ quondam in bono cunctas urbes nobilitate superabas. » S. Jérôme. Litt. « souillée de nom », ayant souillé son nom de cité sainte, peuple saint. Deut., vii, 6, xiv, 2, 21. Is., XLIII, 4, par ses crimes et son idolâtrie. Cfr. Is., vi, 6 — *Grandis interitu*. Ta ruine sera effrayante. כבודיה signifie surtout la confusion religieuse et morale qui remplissait Jérusalem; Cfr. Amos, III, 9.

6. — *Principes Israel*. Les rois qui ont condamné à mort des innocents, Joiakim, IV Rois, xxiv, 4, Manassès. IV Rois, xxi, 46, etc. LXX: ἀρρησόμενοι οἰκον... — *Singuli in brachio suo*. Chacun agissait selon son bras, c'est-à-dire selon sa puissance, et non d'après la justice. LXX: ἕκαστος πρὸς τοὺς συγγενεῖς αὐτοῦ. — *Fuerunt in te...* C'est ainsi qu'ils se sont conduits dans Jérusalem. Ils ne pensaient qu'à verser le sang.

7. — *Patrem... in te*. Contrairement à la loi du Deut., xxvii, 16. Cfr. Matt., xv, 4, 5, Macc., vii, 40, 41. Tous les péchés qui sont énumérés jusqu'au v. 12 sont commis en violation de la loi de Moïse. — *Affecerunt*. Ce n'est plus des princes seuls qu'il s'agit, mais de tous les impies en général. — *Advenam calumniati sunt...* Ils l'ont opprimé. Cfr. Exod., xxii, 21.

8. — *Sanctuaria mea sprevisi*. Soit par un culte superstitieux, soit plutôt en négligeant le culte du vrai Dieu ou en lui faisant des offrandes inconvenantes; Cfr. Exod., xxii, 22, Lev., xix, 5. LXX: ἐξουθενουν — *Sabbata mea...* V. xx, 43. — *Polluisti*. LXX: ἐβέβηκον ἐν σοί.

9. — *Viri detractores*. Ceux, dit Kimchi, qui sèment les rixes et les discordes pour

ad effundendum sanguinem, et super montes comederunt in te, scelus operati sunt in medio tui.

10. Verecundiora patris discoopererunt in te, immunditiam menstruatae humiliaverunt in te;

11. Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socer nurum suam polluit nefarie, frater sororem suam filiam patris sui oppressit in te.

Jer. 5. 7.

12. Munera acceperunt apud te ad effundendum sanguinem; usuram et superabundantiam accepisti, et avaro proximos tuos calumniabaris : meique oblita es, ait Dominus Deus.

13. Ecce complosi manus meas super avaritiam tuam quam fecisti; et super sanguinem qui effusus est in medio tui.

14. Numquid sustinebit cor tuum, aut praevalerunt manus tuæ, in diebus quos ego faciam tibi? ego Dominus locutus sum, et faciam.

milieu de toi pour répandre le sang. Ils ont mangé sur les montagnes, ils ont commis le crime au milieu de toi.

10. Ils ont découvert la honte de leur père; ils ont humilié la femme en son impureté ordinaire.

11. Chacun a commis l'abomination avec la femme de son prochain : le beau-père a corrompu par l'inceste sa belle-fille, le frère a fait violence à sa sœur, à la fille de son père, chez toi.

12. Ils ont reçu des présents pour répandre le sang. Tu as pris usure et intérêt; tu as calomnié ton prochain et tu m'as oublié par avarice, dit le Seigneur Dieu.

13. C'est pourquoi j'ai frappé des mains, à cause de l'avarice que tu as pratiquée et à cause du sang qui a été répandu dans ton sein.

14. Est-ce que ton cœur sera ferme et tes mains puissantes aux jours où j'agirai contre toi? C'est moi le Seigneur qui l'ai dit et qui le ferai.

amener à l'homicide, et aussi ceux qui portent en justice de faux témoignages et amènent ainsi la mort de l'innocent; Cfr. Lévi., xix, 16, III Rois, xxi, 40, 44, Jér., vi, 28. — *Super montes comederunt in te.* Ils sacrifient aux idoles sur les hauteurs et se nourrissent ensuite des offrandes faites à ces idoles; V. plus haut, xviii, 6. — *Scelus* דְּבִירָה, toutes sortes d'actions honteuses détaillées dans les deux versets suivants.

10. — *Verecundiora* .. Lévi., xvii, 7, 8. — *Immunditiam menstruatae*... ce que le Lévi., xx, 48. défend formellement.

11. — *Unusquisque*... *abominationem*... *nefarie.* « Hoc autem iniquitatis est incrementum, neque enim æquale est cum aliena uxore misceri, et proprii filii nuptiis insidiari, sed quanto fornicatione adulterium gravius, tanto adulterio scelerationis consuetudo cum nuru. » Théodoret. — *Frater sororem suam*... Lévi., xviii, 15, et 9; II Rois, xiii. Tacite dit des Juifs: « Projectissima ad libidinem gens; alienarum concubitu abstinere, inter se nihil illicitum. » Hist. V. 5.

12. — *Munera acceperunt*... Ils vendaient

la justice; Cfr. Exod., xxiii, 2. — *Usuram*... *accepisti.* V. plus haut, xviii, 8, 13. — *Avaro*... *calumniabaris.* Tu te sers de violence pour dépouiller ton voisin. Suivant Kimchi : tu as enrichi tes voisins par oppression. Pour acquérir à prix d'or l'alliance des Egyptiens et des Assyriens, les rois de Juda ont pressuré leur peuple. LXX : « Et tu as consommé la consommation de ta malice, qui est dans l'oppression ». — *Meique oblita es.* L'oubli de Dieu est le principe et la conséquence de tous les crimes. « Memoria enim Dei excludit cuncta flagitia ». S. Jérôme. Cfr. Ps. cxviii, 4, Sag., vi, 49, 20.

13. — *Complosi manus meas*, en signe d'indignation véhémement; V. plus haut, xxi, 14. — *Super avaritiam tuam*, אַרְבָּא pour אַרְבָּא, à cause de ta trop avarice et de la peine qu'elle mérite; Cfr. 1. 27, Is., lvi, 11, lvii, 15. LXX : ἐπ' οἷς συντέλεσαι. — *Et super sanguinem*... 1. 6.

14. — *Numquid sustinebit cor tuum?* Voir plus haut, xxi, 7, 20. Les Juifs ne pourront supporter les calamités que la colère de Dieu va faire fondre sur eux. — *Prævalerunt ma-*

15. Je te disperserai parmi les nations, je te disséminerai en divers pays, et je t'enlèverai ton impureté

16. Je te posséderai en présence des nations, et tu sauras que je suis le Seigneur.

17. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

18. Fils de l'homme, la maison d'Israël s'est changée pour moi en scorie : ils sont tous comme de l'airain, de l'étain, du fer, et du plomb au milieu de la fournaise, et ils sont la scorie de l'argent.

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous êtes tous changés en scorie, je vous rassemblerai au milieu de Jérusalem,

20. Comme on rassemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb au milieu de la fournaise, et j'y allumerai le feu pour vous y brûler. Ainsi, je vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère; je me satisferai et je vous fondrai.

15. Et dispergam te in nationes, et ventilabo te in terras, et deficere faciam immunditiam tuam a te.

16. Et possidebo te in conspectu gentium, et scies quia ego Dominus.

17. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, versa est mihi domus Israel in scoriam; omnes isti æs, et stannum, et ferrum, et plumbum in medio fornacis; scoria argenti facti sunt.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod versi estis omnes in scoriam, propterea ecce ego congregabo vos in medio Jerusalem,

20. Congregatione argenti, et æris, et stanni, et ferri, et plumbi in medio fornacis; ut succendam in ea ignem ad conflandum. Sic congregabo in furore meo, et in ira mea. et requiescam; et conflabo vos.

*nus tuæ.* Les forces des Juifs l'emporteront-elles sur celle de Dieu? — *In diebus quos ego faciam tibi.* Les jours de la vengeance et du châtement. Litt. « les jours où j'agirai avec toi », suivant ce que méritent tes crimes; Cfr. vii, 27, xvi, 59.

15. — *Dispergam te in nationes...* Cette menace a déjà été plusieurs fois exprimée, v, 10, xii, 15, xx, 23. — *Deficere faciam immunditiam tuam a te.* Dieu enlèvera l'impureté causée aux Juifs par leurs péchés en les purifiant par l'exil. Cfr. Is., iv, 4.

16. — *Possidebo te in conspectu gentium.* Quand Israël sera purifié de ses souillures, toutes les nations verront et comprendront qu'il est, comme auparavant, la possession et l'héritage de Dieu. Tel est le sens qu'avec la Vulgate donnent les LXX : κατακληρονομήσω ἔν σοι, et le Targum : « Je serai sanctifié en toi. » Mais *נְהַרְתָּ* n'est pas à la première personne, mais à la deuxième; beaucoup de modernes le font dériver, non pas de *נָהַר*, hériter, posséder, mais de *הָרַל*, souiller, dont il est le niphâl, et traduisent : « Tu seras souillée par toi-même devant les yeux des nations ».

18. — Vient maintenant une comparaison souvent employée dans les Prophètes, Is.,

1, 22 et suiv., Jér., vi, 27 et suiv. Zach., xiii, 9, Mal., iii, 3. Mais il faut remarquer que ce n'est pas tant la purification d'Israël que sa punition qui fait ici l'objet principal de la comparaison. — *Versa est... in scoriam.* La maison d'Israël, qui était autrefois un métal précieux, le creuset, comme Is., xviii, 10. — *Scoria argenti facti sunt.* Il y a un peu d'argent de mêlé dans la masse, mais ce sont les autres métaux qui dominent.

19. — A cause de ce triste et coupable état où Israël est réduit, Dieu va lui infliger un sévère châtement.

20. — *Congregatione argenti...* Dieu va ramasser le peuple comme on ramasse de l'argent, de l'airain, etc. — *Ut succendam... ad conflandum.* Dieu va détruire Jérusalem par le feu; Cfr. Jér., ix, 7. — *Et requiescam.* Je ne cesserai de punir que lorsque je vous aurai tous exterminés. *וְהַנְהַרְתִּי*, que les LXX n'ont pas rendu : « je vous replacerai » dans le creuset pour y être fondus.

21. Et congregabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflabimini in medio ejus.

22. Ut conflatur argentum in medio ejus; et scietis quia ego Dominus, cum effuderim indignationem meam super vos.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

24. Fili hominis, dic ei : Tu es terra immunda, et non compluta in die furoris.

25. Conjuratio prophetarum in medio ejus, sicut leo rugiens, rapiensque prædam, animas devoraverunt, opes et pretium acceperunt, viduas ejus multiplicaverunt in medio illius.

21. Je vous rassemblerai, je vous embraserai au feu de ma fureur, et vous serez fondus au milieu de Jérusalem.

22. Comme on fond l'argent dans la fournaise, ainsi vous serez au milieu de cette ville, et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai répandu mon indignation sur vous.

23. La parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

24. Fils de l'homme, dis-leur : Tu es une terre impure et qui n'a pas été arrosée de pluies au jour de la fureur.

25. Il y a un complot de ses prophètes au milieu d'elle; comme un lion qui rugit et ravit sa proie, ils ont dévoré les âmes. Ils ont reçu des richesses et des récompenses, et ils ont multiplié ses veuves au milieu d'elle.

24. — *Et congregabo vos.* Omis par les LXX. — *Succendam... furoris mei,* V. plus haut, XXI, 34, Deut., iv, 24, Is., xxx, 27, Nah., i, 6, Hebr., xii, 29.

22. — Israël éprouva l'effet de cette prédiction lors du siège de Jérusalem par les Chaldéens. — *Scietis quia ego Dominus...* « Et hoc totum faciam, ut postquam effuderim indignationem meam super vos, finis vestri cruciatus mei notitia sit, et scietis quod ego sim Dominus judex omnium et retributor. » S. Jérôme.

24. — C'est l'état corrompu de toutes les classes du royaume qui est cause de sa destruction. — *Ei,* à Jérusalem, ou plutôt au royaume de Juda. — *Tu es terra immunda.* LXX. η οὐ βρεχομένη. בוטהרה, suivant quelques-uns : « Qui n'est pas purifiée. » Keil lui donne un sens différent : « éclairée par la lumière », signification qui s'appuie sur Exod., xxiv, 40, où « toar » se trouve dans le sens de splendeur, et sur le mot voisin « tzohar », lumière. Cette terre, au jour de colère, ne reçoit plus de rayons de soleil; ce sens s'accorde parfaitement avec les mots qui suivent. — *Et non compluta.* La pluie du ciel ne tombe plus sur ce pays, par suite de la malédiction et de la colère divine; Cfr. Deut., xi, 46, 47, Is., v, 6, Jér., iii, 3, xiv, 4; Hebr., vi, 7; elles ont remplacé les bénédictions promises au peuple; V. Joel, ii, 23, Os., vi, 3, Jér., v, 24, Zach., x, 1, Apoc., xi, 6.

25. — *Conjuratio prophetarum in medio ejus.* Cfr. Is., viii, 42, Jér., xi, 9. Les faux prophètes s'entendent entre eux pour annoncer toujours au peuple un avenir heureux et l'excitent ainsi contre ceux qui lui prédisent la vérité. On peut conclure de là, dit Schrøder, que les faux prophètes n'agissaient pas individuellement, mais formaient une corporation, rendue puissante par l'union, et avaient grand soin de ne pas se contredire dans leurs mensonges. Ils paraissent toujours prêts à dénoncer les serviteurs de Dieu à l'animosité des grands et à les faire passer sous l'épée des princes. Comme les prophètes sont encore nommés au v. 28, et qu'on leur donne ici des qualificatifs réservés habituellement aux princes, Hitzig et Keil, s'appuyant sur les LXX : ἀρχισύμενοι, proposent de corriger נשיאיהם ונביאיהם, « ses princes ». Dans un passage de Soph., iii, 3, 4, si semblable à celui-ci qu'Ezéchiel semble s'en souvenir, les princes et les juges sont appelés prophètes et prêtres. — *Sicut loco... animas devoraverunt.* Ils perdent les innocents qui leur sont opposés. Cfr. Os., vi, Soph., iii, 3, 4, Ma't., xxiii, 44. — *Opes et pretium acceperunt,* pour les prédictions favorables dont ils emplissent les oreilles du peuple; Cfr. xii, 24. — *Viduas ejus multiplicaverunt.* Cfr. plus haut, xix, 7. En étant par leurs discours cause de morts nombreuses, par exemple, en provoquant à la guerre contre les Chaldéens.

26. Ses prêtres ont méprisé ma loi, ils ont souillé mon sanctuaire, ils n'ont pas fait de différence entre ce qui est saint et ce qui est profane; ils n'ont pas distingué entre ce qui est immonde et ce qui est pur. Ils ont détourné leurs yeux de mes sabbats et j'étais déshonoré au milieu d'eux.

27. Ses princes étaient au milieu d'elle comme des loups qui ravissent la proie, qui répandent le sang, perdant les âmes, et courant avidement après le gain.

28. Ses prophètes mettaient sur la muraille un enduit sans aucune solidité. Ils avaient des visions vaines et ils prophétisaient le mensonge, en disant : Voici ce que dit le Seigneur Dieu, quand le Seigneur n'avait pas parlé.

29. Le peuple du pays s'adonnait à l'imposture et à la calomnie; ils faisaient de violentes rapines, ils affligeaient le faible et le pauvre et ils opprimaient l'étranger par des calomnies sans justice.

30. J'ai cherché parmi eux un

26. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt sanctuaria mea; inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam; et inter pollutum et mundum non intellexerunt; et a sabbatis meis averterunt oculos suos, et coinquinabar in medio eorum.

27. Principes ejus in medio illius, quasi lupi rapientes prædam ad effundendum sanguinem. et ad perdendas animas, et avari ad sectanda lucra.

*Mich. 3, 11; Soph. 3, 3.*

28. Prophetæ autem ejus liniebant eos absque temperamento, videntes vana, et divinantes eis mendacium, dicentes : Hæc dicit Dominus Deus, cum Dominus non sit locutus.

29. Populi terræ calumniabantur calumniam, et rapiebant violenter; egenum et pauperem affligebant, et advenam opprimebant calumnia absque judicio.

30. Et quæsiivi de eis virum, qui

26. — *Sacerdotes... legem meam.* Jér., II, 8, profère les mêmes accusations contre les prêtres et les prophètes. *הַבֹּיֹטֵי*, « violent ». Les prêtres violent la loi, eux qui doivent la garder et l'enseigner, Soph., III, 4; Os., VIII, 4; Mal., II, 7. « Maximum hoc scelus : quos enim alius duces esse oportuit, ii cæci degere perseverabant ». Théodoret. — *Polluerunt sanctuaria mea*, par des rites impies et superstitieux; v. 8. — *Inter sanctum... non intellexerunt.* Le Lévit., X, 10, ordonne de faire tout ce que les prêtres sent accusés ici de négliger. — *A sabbatis meis...* Ils n'ont pas empêché la violation du sabbat; Cfr. Jér., XVII, 27.

27. — *Principes... lupi rapientes.* Comparaison empruntée à Soph., III, 3. — *Ad effundendum... lucra.* Cfr. v. 42 et XIII, 10. Cette accusation s'applique très bien aux juges itiques, qui, d'après Exod., XVIII, 21, devaient haïr l'avarice. Keil, S. Jérôme et S. Bernard appliquent ces paroles aux ecclésiastiques avides : « Luporum imitantur rapinam, ut effundant sanguinem non corporum sed animarum, et avaræ sectantur lucra,

nequaquam illo contenti : qui servant altari vivan de altari. I Cor., IX, 13; sed postquam ad ministerium Dei accesserint, Cræsi divitias congregant. »

28. — *Prophetæ... liniebant eos absque temperamento.* V. la note sur XIII, 40, 41. — *Videntes... mendacium;* v. note sur XIII, 9. — *Dicentes... XIII, 6 et 7,* où tous ces mots ont été expliqués. V. de semblables plaintes dans Mich., III, 11; Soph., III, 4; Jér., XXIII, 31 et suiv.

29. — *Populi terræ,* Litt. « Le peuple de la terre », c'est-à-dire, le commun du peuple, par opposition aux grands dont il vient d'être parlé. — *Calumniabantur calumniam.* Ils sont adonnés à toutes les fraudes et à toutes les injustices. Litt. « Il opprime d'oppression. » — *Rapiebant violenter.* Cfr. XVIII, 7, 12, 18. — *Regnum... et advenam...* Cfr. Exod., XXII, 20, 21; Dent., XXIV, 17. — *Absque judicio, injustement.*

30. — *Qui interponeret sepem.* Qui s'opposât comme une haie entre Dieu et son peuple, comme Aaron, Nomb., XVI, 48, Moïse, Exod.,

interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam : et non inveni.

31. Et effudi super eos indignationem meam, in igne iræ meæ consumpsi eos; viam eorum in caput eorum reddidi, ait Dominus Deus.

homme qui s'interposât comme une haie entre moi et eux, qui s'opposât à moi pour la défense de cette terre afin que je ne la détruississe pas, et je n'en ai pas trouvé.

31. Aussi j'ai répandu mon indignation sur eux, je les ai consumés dans le feu de ma colère, et j'ai fait retomber leurs crimes sur leur tête, dit le Seigneur Dieu.

## CHAPITRE XXIII

Oolla et Ooliba, les deux courtisanes représentant Samarie et Jérusalem. — Les deux sœurs (v. 1-4). — Pêché et châtement de Samarie (v. 5-10). — Pêché de Juda (v. 11-21). — Châtiment de Jérusalem (v. 22-35). — Nouveau récit des péchés et du châtement des deux femmes (v. 36-49).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, duæ mulieres filiæ matris unius fuerunt.

3. Et fornicatæ sunt in Ægypto,

1. Le Seigneur me parla encore, et il me dit :

2. Fils de l'homme, il y a eu deux femmes, filles d'une même mère,

3. Qui se sont prostituées en

xxiii; Jérémie, vii, 45, xiii, 5. — *Et staret oppositus*. Litt. « Et se tint sur la brèche », comme le soldat qui repousse l'assiégeant, V. plus haut, xiii, 5. — *Ne dissiparem eam*. Pour empêcher Dieu de détruire le pays, en recourant à sa miséricorde. Le Targum : « qui cherche miséricorde... » — *Et non inveni*. Parmi ceux dont les péchés viennent d'être énumérés, personne n'était capable d'intercéder pour ses frères. Quant aux justes, Dieu l'avait défendu à quelques-uns, à Jérémie en particulier, Jér., xi, 14. Mais ce qui est surtout indiqué, c'est la corruption générale du pays.

31. — *Effudi indignationem meam*. Voir, vii, 8, xxi, 31. — *In igne...* Cfr. vii, 4, 8, ix, 40. — *Viam eorum...* Je les punirai d'une manière digne de leurs péchés; Cfr. vii, 4, ix, 40, xi, 24, xvi, 43.

16<sup>e</sup> Oolla et Ooliba, courtisanes qui symbolisent l'impunité de Samarie et de Jérusalem, xxiii.

Samarie et Jérusalem, capitales des royaumes d'Israël et de Juda, sont deux sœurs qui ont pratiqué la prostitution depuis les jours d'Égypte. Elles symbolisent l'impunité et l'infidélité de ces deux pays contre lesquels Dieu

s'est irrité; mais le châtement infligé au premier n'a pas amendé le second, qui, au contraire, a multiplié ses offenses. Aussi Dieu réitére-t-il le jugement prononcé contre celui-ci. La figure est analogue à celle du chapitre xvi; mais ici, dit Faussat, le rapport n'est pas tant à la rupture de l'alliance par l'idolâtrie, qu'à l'esprit mondain d'Israël qui le pousse à chercher sa sûreté dans les alliances avec les païens, plutôt que dans le secours de Dieu. Cfr. Jér. iii, 7. Nous ne croyons pas cette vue entièrement juste. Dans les deux chapitres, l'idolâtrie est rapprochée à Juda; ici Israël est mis en parallèle avec lui pour augmenter encore l'horreur de son crime, et aussi pour montrer que la destruction encourue par Samarie, par suite de ses rapports idolâtriques avec les païens, va tomber inévitablement sur Jérusalem et Juda. Lehir, Keil et Currey.

CHAP. XXIII. — 2. — *Duæ mulieres*. Deux royaumes, Juda et Israël, comme le v. 4 l'explique; Cfr. Is., xxxii, 9. — *Filiæ matris unius*. Ils faisaient autrefois un seul peuple, qui, plus tard se divisa en deux. Ou bien, ils descendent d'une même mère.

3. — *Fornicatæ sunt*. Cfr. ch. xvi. — *In*

Egypte, qui se sont prostituées dans leur jeunesse : là leur sein fut déshonore et leur virginité flétrie.

4. La plus grande s'appellait Oolla, et la plus jeune Ooliba. Elles furent à moi et elles m'enfantèrent des fils et des filles. Or voici leurs noms : Samarie est Oolla et Jérusalem Ooliba.

5. Oolla me fut donc infidèle et elle devint folle de ses amants, les Assyriens ses voisins.

6. Vêtus d'hyacinthe, princes, magistrats, jeunes et désirables, tous cavaliers, montés sur des chevaux.

7. Elle s'est abandonnée dans la fornication à ces hommes choisis, tous enfants des Assyriens, et elle s'est souillée par ses infamies avec tous ceux dont elle était follement éprise.

in adolescentia sua fornicatæ sunt; ibi subacta sunt ubera earum, et fractæ sunt mammæ pubertatis earum.

4. Nomina autem earum, Oolla major, et Ooliba soror ejus minor, et habui eas, et pepererunt filios et filias. Porro earum nomina, Samaria Oolla, et Jerusalem Ooliba.

5. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatores suos, in Assyrios propinquantés,

6. Vestitos hyacintho, principes, et magistratus, juvenes cupidinis, universos equites, ascensores equorum.

7. Et dedit fornicationes suas super eos electos filios Assyriorum universos; et in omnibus in quos insanivit, in immunditiis eorum polluta est.

*Ægypto.* Même en Egypte, les Israélites s'étaient souillés dans l'idolâtrie égyptienne, V. xx, 7, 8; Jos., xxiv, 14. — *In adolescentia sua.* V. xvi, 22, 43, et plus bas, xx, 8, 49. — *Fornicatæ sunt.* Omis par les LXX. — *Subacta sunt ubera earum.* « Virginitatem perdidērunt : periphrasis et metaphora est. Habent puellæ, dum virgines sunt, ubera solida et turgentia, quæ simul atque virginitatem amittunt, comprimuntur et quodammodo franguntur ». Maldonat. — *Fractæ sunt,* עשו, « touchèrent, serrèrent », a pour sujet les Egyptiens.

4. — *Oolla,* אהלה, « sa tente ». « Siquidem in decem tribubus erat tabernaculum non Dei sed idolorum; aureos enim Jeroboam, ut populum averteret a cultu Dei, vitulos collocarat in Dan et Bethel ». S. Jérôme. — *Major.* הגדולה, la grande sœur et non pas l'aînée. C'est une allusion à l'étendue du royaume d'Israël qui comprenait dix tribus sur douze. D'autres y voient une allusion à l'impiété d'Israël, plus grande que celle de Juda, Cfr. xvi, 46. — *Ooliba,* אהליבה, « ma tente en elle. » Le sanctuaire de Dieu était, en effet, à Jérusalem, dans le royaume de Juda; Cfr. II Par., xii, 5. — *Habui eas,* comme épouses; Cfr. xvi, 8. — *Pepererunt filios et filias.* Elles eurent une nombreuse progéniture qui fut d'abord fidèle à Dieu, xvi, 20.

5. — *Fornicata est... super me.* Litt. « sous

moi ». Au lieu de conserver son amour pour Dieu, elle le donnait à des étrangers; Cfr. xvi, 33. LXX : ἀπ' ἐμοῦ. — *Insanivit,* עניב, qui ne se trouve que dans Ezéchiel, et une fois dans Jérémie, iv, 30, exprime le désir passionné qui entraîne vers quelqu'un — *In Assyrios propinquantés.* Allusion à la conduite de Manahem qui s'était concilié, par des présents, l'amitié de Phul, roi d'Assyrie, I<sup>er</sup> Rois, xv, 49. Les Assyriens sont voisins d'Israël, non pas physiquement, mais parce qu'ils ont le même esprit idolâtrique. Suivant les documents cunéiformes, Jéhu paya aussi tribut à Salmanazar.

6. — *Vestitos hyacintho.* תכלת est la pourpre; Cfr. Exod., xxv, 4. Cette pourpre indique la puissance et la gloire de l'empire assyrien. — *Principes.* פהות, sont les gouverneurs militaires d'une province. Le mot semble d'origine étrangère; peut-être vient-il du perse *pukhten*, avoir soin, agir. — *Magistratus.* סגנים, V. la note sur Is., xli, 25. L'hébreu « sagan » se trouve dans les inscriptions cunéiformes sous la forme de sakkana-kou, et a le sens de gouverneur. — *Juvenes cupidinis.* Litt. « de beaux jeunes gens ». — *Universos equites,* les cavaliers, en général, sans désignation de leur monture, V. Is., xxi, 7. — *Ascensores equorum,* les plus nobles cavaliers, ceux qui montent des chevaux.

7. — *Dedit fornicationes suas super eos.*

8. Insuper et fornicationes suas quas habuerat in Ægypto, non reliquit; nam et illi dormierunt cum ea in adolescentia ejus, et illi confregerunt ubera pubertatis ejus, et effuderunt fornicationem suam super eam.

9. Propterea tradidi eam in manus amatorum suorum, in manus filiorum Assur, super quorum insanivit libidine.

10. Ipsi discooperuerunt ignominiam ejus, filios et filias ejus tulerunt, et ipsam occiderunt gladio; et factæ sunt famosæ mulieres, et judicia perpetraverunt in ea.

*Supr. 16, 37.*

11. Quod cum vidisset soror ejus Ooliba, plus quam illa insanivit libidine; et fornicationem suam super fornicationem sororis suæ.

12. Ad filios Assyriorum præbuit impudenter, ducibus et magistratibus ad se venientibus, indultis veste varia, equitibus qui vectabantur

8. Elle n'abandonna pas pour cela les fornications auxquelles elle s'était prostituée en Egypte; car eux aussi avaient dormi avec elle dans sa jeunesse, ils avaient déshonoré son sein de jeune vierge et ils avaient répandu sur elle leur fornication.

9. C'est pourquoi je l'ai livrée aux mains de ses amants, aux mains des fils d'Assur, dont elle s'était follement éprise.

10. Ils dénudèrent son ignominie, ils enlevèrent ses fils et ses filles; puis ils l'ont tuée elle-même avec l'épée; et elles devinrent fameuses entre les femmes, quand on en eut fait justice.

11. Sa sœur Ooliba, après avoir vu cela, a porté plus loin encore la fureur de sa passion et dépassé dans ses fornications les fornications de sa sœur.

12. Elle se donna impudemment aux fils des Assyriens, aux chefs et aux magistrats qui venaient vers elle richement vêtus, aux cavaliers

Elle se prostitua à eux; V. xvi, 15. — *In imunditiis eorum*, dans leurs idoles, ce qui indique la nature des rapports d'Israël avec l'Assyrie: ce n'est pas seulement l'alliance de ce peuple qu'il recherchait, mais aussi son idolâtrie.

8. — *Insuper... non reliquit*. Jéroboam avait, en effet, installé le culte du veau d'or qui se perpétua jusqu'à la chute du royaume. Suivant Jarchi, ces mots se rapportent à l'alliance conclue entre le roi d'Israël, Osée, et le roi d'Égypte, So, en égyptien Shabak. Voir Maspéro, Histoire ancienne... 2<sup>e</sup> éd. p. 389, note 3<sup>e</sup>, IV Rois, xvii 4. — *Nam et illi...* 3, et plus haut, xx, 7.

9. — *Propterea tradidi eam...* Aux rois Thiglath-Pilezer et Salmanazar. V. IV Rois, xvii, 4 et suiv.

10. — *Ignominiam ejus*. Litt. « sa nudité. » Il y a probablement ici une allusion à l'exil et à la déportation de la population de Samarie; Cfr. Is., XLVII, 2. — *Ipsam occiderunt gladio*. Les Assyriens détruisirent le royaume d'Israël. — *Factæ sunt famosæ mulieres*. Litt. « Elle devient un nom (une légende) parmi les femmes. » Le nom de Samarie circula parmi

les nations, et son destin devint l'objet des conversations et des railleries des peuples. On ne voit pas bien quel sens peut avoir le mot « sobriquet », proposé par Hævernick. Cfr. 7. 48 et xvii, 41. — *Judicia perpetraverunt in ea*. Les Assyriens furent les exécuteurs du jugement prononcé par Dieu contre ce royaume.

11. — *Quod cum vidisset...* « Videns Ooliba, id est, Jerusalem, in qua erat Dei tabernaculum, plagas sororis, non est exemplo commonita, ut retraheret ab errore pedem suum, sed auxit germanæ fornicationem. Illa enim semel et foris idola fabricata est in Dan et Bethel, ista autem crebro et in excelsis, et in ipso templo Dei adoravit statuum Baalis, et cum Assyriis fornicata est. » S. Jérôme. Cfr. Jér., III, 6-11, et IV Rois, xvi, 7, où les relations d'Achaz avec les Assyriens sont racontées. — *Plus... libidine*. LXX: διεφθειρε την ἐπιθεσιν αὐτῆς.

12. — *Præbuit impudenter*. Litt. « Elle aime avec passion » — *Ducibus...* 7. 6. — *Veste varia*. בִּכְבוֹד, qu'on retrouve, xxxviii, 4, ne signifie pas pourpre, comme Hitzig le prétend; il a le sens de perfection. LXX: εὐπρό-

qui étaient montés sur leurs chevaux. tous adolescents jeunes et beaux.

13 Et je vis qu'elles se souillaient toutes deux de la même manière.

14. Et Ooliba a augmenté encore les excès de sa fornication, car lorsqu'elle eût vu des hommes peints sur la muraille, des image des Chaldéens tracées en couleur,

15. Les reins ceints de baudriers, des tiaras de couleur sur la tête, tous semblables à des chefs, semblables aux fils de Babylone et du pays des Chaldéens, d'où ils sont sortis,

16. Elle en devint folle, à cause de la concupiscence de ses yeux, et elle leur envoya des ambassadeurs en Chaldée.

equis, et adolescentibus forma cunctis egregia.

13. Et vidi quod polluta esset via una ambarum.

14. Et auxit fornicationes suas; cumque vidisset viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum expressas coloribus,

15. Et accinctos balteis renes, et tiaras tinctas in capitibus eorum, formam ducum omnium, similitudinem filiorum Babylonis, terræque Chaldæorum, in qua orti sunt,

16. Insanivit super eos concupiscentia oculorum suorum, et misit nuntios ad eos in Chaldæam.

צבא. — *Adolescentibus forma egregia.* חבדו בהרי בחרו que la Vulgate a traduits différemment au v. 6.

13. — Tous les deux royaumes ont également oublié Dieu et mis leur confiance dans les païens.

14-15. — *Cumque vidisset.* Il n'est pas nécessaire de supposer, avec Hævernick, Iltzig et Reuss, que c'est à Jérusalem, où les rois de Juda avaient fait exécuter des peintures de ce genre, que les Juifs virent ces peintures et ces sculptures. Les Israélites qui étaient allés à Ninive, V. en part. Jér., xxix, 3, et qui avaient vu ses palais, avaient, par leurs récits, familiarisé leurs concitoyens avec les beautés de cette ville. — *Viros depictos in pariete...* Hævernick a prétendu à tort que ces peintures étaient mythologiques. Les monuments de Ninive, les palais de Nimrud, Khorsabad et Kouyunjik, récemment découverts, nous montrent les murs de ces palais ornés de figures qui répondent précisément à la description d'Ézéchiel. On y voit des princes, des rois, des guerriers, des batailles. — *Accinctos balteis renes.* V. les guerriers représentés sur les bas-reliefs du musée assyrien au Louvre. Les coiffures des princes sont de hauts turbans, *tiaras tinctas...* La contenance superbe et la majestueuse apparence des rois représentés sur ces murs, s'accorde bien avec les paroles du prophète : *formam ducum omnium.* שלישים, « tristatarum omnium », S. Jérôme. Ceux qui ont le second grade après la dignité royale. Ce passage prouve que ces sculptures étaient recouvertes de vermillon ou d'ocre rouge, שרש.

V. Layard, *Monuments of Nineveh and Persopolis*; Place, Ninive et l'Assyrie. Les Babyloniens et les Assyriens étaient, dit Currey, si étroitement liés par l'origine et les coutumes, qu'il ne peut pas y avoir le moindre doute que les palais de Nabuchodonosor étaient ornés d'une manière semblable, et que les restes de Ninive représentent fidèlement les sculptures de Babylone. Nabuchodonosor ne se distingua pas moins par ses énormes constructions que par ses vastes conquêtes. Il est à remarquer que les annales de ce prince, déchiffrées jusqu'à présent, contiennent uniquement des particularités relatives à ses bâtiments, et non, comme dans les palais assyriens, à des conquêtes étrangères. Cette prééminence donnée aux œuvres d'architecture est, ajoute Currey, d'accord avec Dan. iv, 30. V. Menant, *Babylone et la Chaldée*, pp. 197 et suiv.

16. — *Insanivit..* La connaissance faite par Juda du luxe et de la splendeur des Chaldéens qui s'étaient dans les sculptures de leurs palais, poussa le peuple de Dieu à cultiver des relations politiques et commerciales avec le puissant empire. Cette connaissance l'amena peu à peu à imiter l'idolâtrie chaldéenne. Keil. — *Misit nuncios ad eos...* Nous avons mentionné plus haut. v. 14-15, l'ambassade envoyée par Sédécias; mais ce n'est pas probablement d'elle qu'il est question ici; c'est plutôt de celle d'Achaz, IV Rois, xvi, 7. En tout cas, il résulte de ce verset que c'est de Juda que vinrent les premières avances.

17. — *Cumque venissent ad eam filii Babylonis.* Après la mort de Josias, les Babyloniens

17. Cumque venissent ad eam filii Babylonis ad cubile mammarum, polluerunt eam stupris suis, et polluta est ab eis, et saturata est anima ejus ab illis.

18. Denudavit quoque fornicationes suas, et discooperuit ignominiam suam; et recessit anima mea ab ea, sicut recesserat anima mea a sorore ejus.

19. Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ, quibus fornicata est in terra Ægypti.

20. Et insanivit libidine super concubitum eorum, quorum carnes sunt ut carnes asinorum; et sicut fluxus equorum, fluxus eorum.

21. Et visitasti scelus adolescentiæ tuæ, quando subacta sunt in Ægypto ubera tua, et confractæ sunt mamme pubertatis tuæ.

22. Propterea Ooliba, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego suscitabo omnes amatores tuos contra te, de

17. Quand les fils de Babylone furent venus vers elle, dans le lit des amours, ils la souillèrent par leurs infamies, elle fut souillée par eux, et son âme se dégoûta d'eux.

18. Elle a mis à nu ses fornications, et elle a découvert son ignominie; et mon cœur s'est éloigné d'elle, comme il s'était éloigné de sa sœur.

19. Car elle a multiplié ses débauches et a rappelé les jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle se prostituait au pays d'Égypte.

20. Et elle est devenue folle dans ses ardeurs pour les embrassements de ces hommes dont la chair est comme la chair des ânes et dont la vigueur est comme celle des chevaux.

21. Et tu as rappelé le crime de ta jeunesse, quand ton sein fut flétri en Égypte, et que ta virginité y fut souillée.

22. C'est pourquoi, Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais susciter contre toi tous tes amants,

niens furent sans doute accueillis à Jérusalem comme des amis, IV Rois, XXI, 4. — *Cubile mammarum*. רַמְשֵׁכַב דְּדַיִם, « ad concubitum amorum ». LXX : εις κοίτην καταλούσων. — *Saturata est...* Litt. « Elle se retira... » Ce dégoût amena la rébellion de Joiakim et la première captivité, IV Rois, XXIV, 4; II Par., XXXVI, 6; Dan., I, 4.

18. — *Denudavit quoque fornicationes suas*. Elle ne se contenta plus d'adorer les idoles en secret, elle leur offrit des hommages publics. C'est cette conduite qui fit que Dieu se dégoûta d'elle comme il s'était dégoûté de sa sœur. Maldonat.

19. — *Multiplicavit enim fornicationes suas*. La suite de ce verset explique ces mots. Au lieu de revenir au Seigneur, Juda, fatigué des Chaldéens, se retourne vers l'autre puissance qui partage l'empire du monde, vers l'Égypte. LXX : τὴν πορνείαν σου. — *Recordans...* Cfr. 7. 8. « Oblivioni, inquit, tradideram quæ tu in Ægypto deliquisti, verum tu eorum memoriam posterioribus tuis institutis revocasti ». Théodoret.

20. — *Super concubitum eorum*. על פְּגָשֵׁיהֶם. L'interprétation de Kimchi, « scorta

mascula », adoptée par Keil, qui y voit une application sarcastique aux ennuquees et courtisanes égyptiennes, n'est pas fondée. פְּגָשׁ est toujours appliqué dans l'Ancien Testament aux concubines. Aussi, avec Jarchi et Rosenmüller, nous pensons que פְּגָשֵׁיהֶם est mis pour פְּגָשֵׁיהֶן, et nous gardons la traduction de la Vulgate, qui s'accorde mieux aussi avec le contexte. LXX : ἐπὶ τοῦ; χαλδαίους. — *Quorum... asinorum*. Cfr. XVI, 26. Cette épithète figurée répond au caractère licencieux de l'idolâtrie égyptienne. Keil. — *Et sicut fluxus...* « Significat hæc similitudinem multitudinem concubitibus, quoniam equi coitum crebrius exercent quam ceteri omnes mares qui sunt inter jumenta. » Jarchi. Cfr. Aussi Jér., V, 8. L, 41, note.

21. — *Visitasti, וְהִפְכֵּרְוּ*, « tu as rappelé, répété »; Cfr. Jér., III, 46. — *Scelus adolescentiæ tuæ*, le culte des idoles auquel Israël s'était livré pendant son séjour en Égypte. — *Quando subacta sunt...* 7. 3.

22. — *Omnes* n'est pas dans l'hébreu. — *Amatores tuos*, les Babyloniens. — *De quibus satiata est anima tua*. Ceux que tu as dédaignés après avoir satisfait ta passion, 7. 47

dont ton cœur est rassasié, et je les rassemblerai contre toi de toutes parts;

23. Les fils de Babylone, tous les Chaldéens nobles, rois et princes, tous les fils des Assyriens, les beaux jeunes gens, les chefs, les principaux magistrats, les princes des princes et les cavaliers renommés.

24. Ils viendront contre toi avec des chars et des roues, avec une foule de peuples, ils t'attaqueront de toutes parts, armés de la cuirasse, du bouclier et du casque. Je leur donnerai le jugement, et ils te jugeront selon leurs lois.

25. Je dirigerai ma jalousie contre toi, et ils l'exerceront avec fureur. Ils te couperont le nez et les oreilles, et ce qui restera tombera sous l'épée. Ils prendront tes fils et tes

quibus satiata est anima tua; et congregabo eos adversum te in circumcitu;

23. Filios Babylonis, et universos Chaldæos, nobiles, tyrannosque et principes, omnes filios Assyriorum, juvenes forma egregia, duces et magistratus universos, principes principum, et nominatos ascensores equorum;

24. Et venient super te instructi curru et rota, multitudo populorum; lorica, et clypeo, et galea armabuntur contra te undique; et dabo coram eis iudicium, et iudicabunt te iudiciis suis.

25. Et ponam zelum meum in te, quem exercent tecum in furore; nasum tuum, et aures tuas præcident; et quæ remanserint, gladio concident; ipsi filios tuos, et filias

— *Congregabo eos...* Ceux qui ont été l'occasion du péché de Juda sont choisis par Dieu pour être l'instrument de son châtiment.

23. — *Filios Babylonis*, les Chaldéens. — *Chaldæos*, ceux qui habitent les parties orientales de l'empire. Keil. — *Nobiles, tyrannosque et principes*. פקד ושויע וקוי. Ewald prend ces noms pour ceux de quel ques petites tribus chaldéennes, choisies pour leur ressemblance de son avec des mots hébreux très expressifs. Les anciens interprètes, LXX : Φαροὺς, καὶ Σουὲ, καὶ Ἰγγουὲ, Syriaque, Théodoret considèrent aussi ces mots comme des noms propres. Mais presque tous les modernes imitent la Vulgate et y voient des désignations de fonctions, des qualités. Ces mots sont en effet, dit Keil, une apposition des mots précédents, « tous les Chaldéens » comme l'omission de la copule γ devant *pe-god* suffit à le prouver. Cela est confirmé par le fait que שויע est employé dans Isaie, xxxii, 5 et dans Job, xxxiv, 49, dans le sens d'homme de haut rang, distingué par sa prospérité, ce qui est tout à fait en harmonie avec ce passage. Par conséquent, *pekod* ne doit pas se prendre dans le sens de visite ou de punition, d'après Jér., I, 21; mais sa signification doit se tirer du verbe פקד, exercer surveillance, conduire, et l'abstrait surveillance est employé pour surveillant ou gouverneur, comme un équivalent de פקיד. Enfin, suivant les rabbins, la Vulgate, et c., קוי signifie princes ou nobles. Pour Hengsten-

berg, ce sont des titres de dignités chaldéennes : *Pekod*, suprématie, *shoa*, le chef, *goa*, de signification incertaine. — *Juvenes forma egregia*, V. xx, 6 et 42. — *Duces et magistratus*, V. x, 6. — *Principes principum*, que S. Jérôme a traduit au x, 15, par « duces ». — *Nominatos*, célèbres, illustres. C'est le seul mot ajouté aux xx, 6 et 42.

24. — *Instructi*, הַצִּיָּן, ἀπὸ τῶν ἐργαζομένων, « armes » d'après Gésenius, Keil, etc. Suivant J. D. Michælis, Rosenmüller, il doit se joindre aux deux mots suivants dont la réunion signifie : chars armés de faux. Mais les monuments assyriens, sur lesquels nous voyons beaucoup de chars, ne nous en présentent jamais armés de faux. V. l'atlas archéologique d'Annessi, pl. XVII. — *Et galea*, omis par les LXX. — *Et dabo coram eis iudicium...* Dieu livra Juda à ces peuples qui exécuteront sa sentence contre lui; Cfr. xx, 40, 45. — *Judiciis suis*. Ils exécuteront cette sentence avec les procédés barbares qui leur sont habituels; Jér., I, 9, xxix, 22.

25. — *Ponam zelum meum in te...* Les Chaldéens, dit Maldonat, sont ainsi appelés par Dieu, parce qu'ils sont les ministres de sa colère. Cfr. Is., x, 5. — *In furore*. LXX : ἐν ὀργῇ θεοῦ σου. — *Nasum tuum et aures tuas præcident*. Allusion à la coutume barbare de mutiler les prisonniers, en usage dans l'Orient, Dan., ii, 5; Hérod., iii, 69, 154. V. l'atlas d'Annessi, pl. XVIII. — *Quæ remanserint*. Ceux qui seront restés dans Jérusalem

tuas capient; et novissimum tuum devorabitur igni.

26. Et denudabunt te vestimentis tuis, et tollent vasa gloriæ tuæ.

27. Et requiescere faciam scelus tuum de te, et fornicationem tuam de terra Ægypti; nec levabis oculos tuos ad eos, et Ægypti non recordaberis amplius.

28. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego tradam te in manus eorum quos odisti; in manus de quibus satiata est anima tua.

29. Et agent tecum in odio, et tollent omnes labores tuos, et dimittent te nudam, et ignominia plenam, et revelabitur ignominia fornicationum tuarum, scelus tuum, et fornicationes tuæ.

30. Fecerunt hæc tibi quia fornicata es post gentes, inter quas poluta es in idolis earum.

31. In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua.

32. Hæc dicit Dominus Deus: Ca-

lles, et tes derniers restes seront dévorés par le feu.

26. Ils te dépouilleront de tes vêtements, ils enlèveront tes parures précieuses.

27. Je mettrai fin à ton crime et à la fornication que tu as apportée d'Égypte. Tu ne lèveras plus les yeux vers eux, et tu ne te souviendras plus de l'Égypte.

28. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais te livrer aux mains de ceux dont ton cœur est dégoûté.

29. Ils te traiteront avec haine, ils t'enlèveront tous tes travaux, ils te laisseront nue, pleine d'ignominie, et la turpitude de ta fornication, ton crime et tes prostitutions seront découverts.

30. Ils te traiteront ainsi parce que tu t'es prostituée aux nations et que tu t'es souillée au milieu d'elles avec leurs idoles.

31. Tu as marché dans la voie de ta sœur, et je mettrai sa coupe dans ta main.

32. Voici ce que dit le Seigneur

salem, ou bien: le reste du corps, car il ne peut s'agir de la postérité. — *Igni*, mode de punition capitale; V. Jér., xxix, 2, Dan., iii, et Transactions of the society of biblical archeology, t. iii, p. 360.

26. — *Vestimentis tuis... vasa gloriæ tuæ.* « Quæ tibi ad ceremonias templi aurea, argenteaque conce-seram, de quibus scriptum est, « Os., ii, 8. » Ego dedi eis aurum et argentum, et ipsi fecerunt ea Baal ». S. Jérôme. Mais la portée de la menace est plus générale, et s'étend à toutes les richesses des Juifs.

27. — *Et requiescere faciam scelus tuum de te.* Par les supplices que je t'infligerai, je t'enlèverai l'envie de recommencer à pécher ainsi et à te livrer à l'idolâtrie; Cfr. xxii, 25, et plus bas, v. 48. A partir de la captivité, en effet, les Juifs ne retombèrent plus dans ce crime. — *De terra Ægypti, l'idolâtrie* qu'Israël avait apprise en Égypte. — *Nec levabis... ad eos.* Tu ne les vénèreras plus et tu n'auras plus de confiance en eux; Cfr. xviii, 6, 42, 45. — *Ægypti non recordaberis, c'est-à-dire, de l'idolâtrie égyptienne.*

28. — Cfr. v. 17, 48, xvi, 37.

29. — *In odio*, avec cruauté et comme font les ennemis. — *Omnes labores tuos*, tout ce que tu auras acquis par ton travail; Cfr. Ps. cviii, 44. Les LXX ajoutent: καὶ τοὺς μισθούς σου. — *Dimittent te nudam...* v. 25, 26, xvi, 37, 39; Hab., iii, 5.

30. — *Fecerunt.* Ils feront, עָשָׂה, en faisant. LXX: ἐποίησαν.

31. — *In via sororis tuæ...* v. 44 et 43. — *Dabo calicem ejus in manu tua.* Je te livrerai au même supplice. « Calix quod sæpe accipitur pro pœnis atque suppliciis, multa exempla sunt, ex quibus illud est: Calix in manu Domini vini mari plenus mixto. Ps. lxxiv, 9, 40. Et in Isaïa, li, 17, calix ruinæ et poculum furoris dicitur. Et ad Jeremiam loquitur Deus, xxv, 45: Accipe calicem... et insanient. Sicut enim quædam dantur cathartica, ut noxius humor qui inest corporibus egeratur, sic et Dominus dat calicem tormentorum meracissimum, ut quiddam fellis, amaritudinis que est, auferat a peccatoribus et pristinæ eos restituat sanitati. » S. Jérôme.

32. — *Profundum et latum.* La coupe est

Dieu : Tu boiras la coupe large et profonde de ta sœur ; tu épuiseras le mépris et la raillerie dont elle déborde.

33. Tu seras remplie d'ivresse et de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, la coupe de ta sœur Samarie.

34. Tu la boiras et tu l'épuiseras jusqu'à la lie, même tu en dévoreras les débris, et tu te déchireras le sein parce que moi-même j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

35. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu m'as oublié, et que tu m'as jeté derrière ton dos, porte aussi ton crime et tes prostitutions.

36. Le Seigneur me dit aussi : Fils de l'homme, ne jugeras-tu pas Oolla et Ooliba, et ne leur annonceras-tu pas leur crime ?

37. Car ce sont des adultères, elles ont les mains pleines de sang, et elles se sont prostituées à leurs idoles. Elles ont pris même les enfants qu'elles m'avaient engendrés, et elles les ont offerts à leurs idoles en pâture.

licem sororis tuæ bibes profundum et latum ; eris in derisum, et in subsannationem, quæ est capacissima.

33. Ebrietate, et dolore repleberis ; calice mœroris, et tristitiæ calice sororis tuæ Samariæ.

34. Et bibes illum, et epotabis usque ad fæces, et fragmenta ejus devorabis et ubera tua lacerabis ; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

35. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum, et fornicationes tuas.

36. Et ait Dominus ad me, dicens : Fili hominis, numquid judicas Oollam et Oolibam, et annuntias eis scelera earum ?

37. Quia adulteratæ sunt, et sanguis in manibus earum, et cum idolis suis fornicatæ sunt ; insuper et filios suos quos genuerunt mihi, obtulerunt eis ad devorandum.

large et profonde de façon que celui qui la videra sera certainement frappé de mort. Cette image exprime la grandeur du châtiement. — *Eris in derisum et subsannationem.* L'hébreu a : רהיה, qui peut se traduire aussi bien par la deuxième que par la troisième personne ; mais le masculin serait ici pour le féminin, ce qui s'rait une anomalie, et en adoptant la seconde manière, on obtient un sens plus suivi. La grandeur et la profondeur de la coupe seront un sujet de ridicule et de moquerie. — *Quæ est capacissima* כבורה להכיל. Cette coupe « grande à prendre » excite la risée des ennemis qui la trouvent disproportionnée avec celui qui doit la vider. En conservant la leçon de la Vulgate, il faut entendre ces mots de la Judée qui, maintenant très peuplée, sera, après le châtiement, semblable à un désert et excitera ainsi les railleries de ses ennemis.

33. — V. le §. 31. — *Calice mœroris et tristitiæ.* « Litt. « d'un calice de solitude et de dévastation.

34. — *Epotabis usque ad fæces.* Litt. « Tu

la boiras et tu l'épuiseras. » Cfr. Is., LI. 17. — *Fragmenta ejus devorabis* Litt. « Tu en rongeras les tessons. » Une fois la coupe vidée, Juda la brisera pour lécher les restes du contenu, et avec les fragments de cette coupe, *ubera tua lacerabis*, elle se meurtrira la chair, en signe de désespoir. L'ivresse est à la fois l'image de l'énormité du châtiement et de l'excès de la stupeur qui en sera l'effet. Reuss. LXX : « Bois-la, et je répudierai tes fêtes et tes néoménies. » Les mots : « ubera... » ne sont pas rendus par les LXX.

35. — *Projecisti me post corpus tuum.* Tu m'as méprisé et oublié ; Cfr. III Rois, XIV. 9 ; Is., XXXVIII, 47 ; II E-dr., IX. 26. — *Porta scelus tuum...* les supplices que ton idolâtrie et tes crimes ont mérités ; Cfr. XVI. 52, 58.

36. — *Numquid judicas...* Pourquoi ne prononces-tu pas la sentence contre ces deux sœurs ; Cfr. XX. 4, XXI. 2.

37. — *Adulteratæ sunt.* « Sunt enim mœchatæ in idolis ». S. Jérôme. Cfr. plus bas, §. 45 ; Jer. III. 8. Os. II. 4. — *Sanguis in manibus earum.* Elles ont encore les mains

38. Sed et hoc fecerunt mihi : polluerunt sanctuarium meum in die illa, et sabbata mea profanaverunt.

39. Cumque immolarent filios suos idolis suis, et ingrederentur sanctuarium meum in die illa ut polluerint illud; etiam hæc fecerunt in medio domus meæ

40. Miserunt ad viros venientes de longe, ad quos nuntium miserant; itaque ecce venerunt; quibus te lavisti, et circumlinisti stibio oculos tuos, et ornata es mundo muliebri.

41. Sedisti in lecto pulcherrimo, et mensa ornata est ante te; thymiana meum, et unguentum meum posuisti super eam.

38. Mais elles m'ont fait plus encore : Elles ont violé mon sanctuaire en ce jour-là; elles ont profané mes sabbats.

39. Et lorsqu'elles immolaient leurs enfants à leurs idoles, et qu'elles entraient dans mon sanctuaire en ce jour pour le souiller, voilà ce qu'elles ont fait au milieu de ma maison.

40. Elles ont envoyé vers des hommes venant de loin, auxquels elles avaient adressé des ambassadeurs; aussi ils sont venus; et pour eux, tu t'es lavée, tu t'es entourée les yeux de fard et tu t'es parée de toutes les parures des femmes.

41. Tu t'es assise sur un lit magnifique, une table était dressée devant toi, et tu y as mis mon encens et mes parfums.

teintes du sang des prophètes et des justes. Cfr. ꝥ. 45 et Is., I, 45. — *Et filios suos... ad devorandum.* Ces enfants qui appartenaient à Dieu ont été sacrifiés à Moloch; Cfr. xvi, 20, 21; Jér., vii, 31.

38. — *Polluerunt sanctuarium meum.* Cfr. xxii, 8. — *In die illa.* Omis par les LXX, et à cause de cela, considéré par Hitzig comme une glose et rayé du texte. Mais il est évident, comme le disent Maldonat et Keil, que le prophète veut montrer que la profanation du temple et le culte de Moloch étaient simultanés; V. ꝥ. 39. Pour la profanation du temple, Cfr. IV Rois, xxi, 4, 5, 7. — *Sabbata mea profanaverunt.* Cfr. xx, 43, 46.

39. — *Cumque... ut polluerint illud.* Cfr. xvi, 21, et ꝥ. 37 et 38. — *In die illa,* est omis par les LXX. — *Etiam hoc fecerunt in medio domus meæ;* Cfr. viii, 40; Jér., vii, 30, xxiii, 11 et IV Rois, xxi, 4. Suivant Keil, on ne doit pas entendre ces mots comme signifiant que l'on sacrifiait à Moloch des enfants dans le temple, mais seulement qu' aussitôt après avoir sacrifié des enfants à Moloch, ils entraient dans le temple de Jéhovah pour l'y adorer, plaçant ainsi Moloch au même rang que Dieu. C'est là ce que le propre appelle la profanation du sanctuaire, *ut polluerent illud.*

40. — Le prophète, après cette allusion à l'idolâtrie de Juda, articule un second grief contre le peuple : les alliances conclues avec les païens. — *Miserunt,* des envoyés et des

lettres. Suivant Gésenius et Ewald, on peut lire : « Tu as envoyé. » Cfr. ꝥ. 16. — *Ad viros venientes de longe,* les Chaldéens, dont la beauté et la force ont charmé Juda. — *Quibus te lavisti.* Juda, représenté encore sous la figure d'une femme, s'orne pour s'assurer la faveur de ceux vers qui il a envoyé. Le bain est toujours en Orient le préliminaire d'une toilette soignée. — *Circumlinisti stibio oculos tuos.* כְּהִלַּת עֵינַיִךְ. Cfr. IV Rois, ix, 30; Is., liv, 41; Jér., iv, 41. Le kohol est identique au plouk de Jérémie. — *Ornata es...* Cfr. xvi, 41, 43. Juda n'a rien omis pour se concilier les bonnes grâces de ceux qu'elle a appelés; Cfr. Is., lvii, 9.

41. — *Sedisti in lecto pulcherrimo.* Elle s'est placée sur un divan orné de tapis et de coussins. Il n'y a pas à chercher ici, avec Ewald et Hævernîck, d'allusion au culte licencieux de la déesse babylonienne Milîta. — *Mensa ornata est ante te.* « Epulas proponebas quibus fractas ad libidinem vires amatorum tuorum reparares ». S. Jérôme. — *Thymiana meum et unguentum meum...* Cfr. xvi, 48; Os., ii, 40. L'encens et l'huile donnés à Juda pour être consacrés au service de Dieu ont été prodigués par lui à ses amis étrangers. L'encens n'est pas un produit de la Palestine, mais, comme il est acheté avec les richesses que Dieu a données à son peuple, le Seigneur peut l'appeler *meum*. « Thymiana meum et unguentum quod mihi specialiter jusseram fieri, et exterminari animam illam de populo

42. Chez toi on entendait le bruit d'une foule joyeuse, et à quelques-uns qu'on amenait parmi cette multitude et qui venaient du désert, on mettait aux mains des bracelets, à la tête des couronnes brillantes.

43. Et j'ai dit à celle qui s'est usée dans l'adultère : Est-ce que cette prostituée continuera encore ses désordres ?

44. Ils sont entrés chez elle comme chez une femme débauchée. C'est ainsi qu'ils sont entrés chez Oolla et Ooliba, ces femmes criminelles.

45. Mais ces hommes sont justes, ils les jugeront comme on juge les adultères, comme on juge celles qui

42. Et vox multitudinis exultantis erat in ea; et in viris qui de multitudine hominum adducebantur, et veniebant de deserto, posuerunt armillas in manibus eorum, et coronas speciosas in capitibus eorum.

43. Et dixi ei quæ attrita est in adulteriis : Nunc fornicabitur in fornicatione sua etiam hæc ?

44. Et ingressi sunt ad eam quasi ad mulierem meretricem; sic ingrediebantur ad Oollam et Oolibam, mulieres nefarias.

45. Viri ergo justi sunt; hi iudicabunt eas iudicio adulterarum, et iudicio effundentium sanguinem;

quæ in privatos usus hoc facere voluisset, Exod., xxx, 32, 33, tu offerebas idolis. » S. Jérôme.

42. — *Vox multitudinis exultantis erat in ea.* Dans Ooliba, c'est-à-dire, dans Jérusalem, on entendait les joyeux propos d'un peuple qui vivait dans le luxe et dans les plaisirs. La Vulgate ne semble pas, cependant rendre bien correctement קול הבוין, qui ne signifie pas, dans l'Ancien Testament, « voix de la multitude », mais « bruyant tumulte ». Cfr. Is., xiii, 4; xxxiii, 3; Dan., x, 6, et I Rois, iv, 44. שָׁלוֹן, traduit par *exultantis*, signifie plutôt vivant en repos, paisible, satisfait, et ne peut pas être, par conséquent, qualificatif de tumulte bruyant; ces mots ne peuvent s'accorder ensemble. Il semble donc qu'il faille traduire avec Keil : le tumulte bruyant s'apaisa. Ce n'est que comme l'introduction à ce qui va suivre. — *In viris... de deserto.* « Qui venerunt ad vos ebrii, non urbanæ alicujus elegantię, sed de deserto ac solitudine, rusticorum ac latronum habitum præferentes. » — *Adducebantur סבאים*, qetib. : סבאים, que Kimchi traduit par Sabéens, signifie, d'après tous les modernes, ivres; Cfr. Deut. xxi, 20; Prov., xxiii, 20, 21. Cette épithète s'applique fort bien aux Babyloniens que Quinte Curce dépeint ainsi : « Maxime in vinum et quæ ebrietatem sequuntur effusi ». Ils viennent du désert, non pas qu'ils y habitent, mais parce qu'ils traversent le désert de Syrie et d'Arabie pour arriver en Palestine. — *Posuerunt armillas...* Ces peuples donneront aux deux sœurs des bijoux et des couronnes splendides. Samarie et Juda attei-

gnirent un grand luxe et une grande gloire mondaine par leurs rapports avec ces nations. La suite générale de ce verset est donc : Au commencement des alliances entre Israël et l'Assyrie, le repos fut le résultat immédiat, puis vint ensuite des jours où les rapports entre Chaldéens et Israélites amenèrent la richesse et l'abondance. Mais cet éclat et cette richesse, dûs à l'idolâtrie et à l'oubli de la loi, irritèrent le Seigneur, qui vit que Juda avait pris l'habitude du péché et ne pourrait plus en sortir.

43. — *Ei quæ attrita est in adulteriis.* Litt., « celle qui a vieilli dans les adultères. » בלה, a bien le sens que lui donne la Vulgate; Cfr. Jos., ix, 4, 5 et Gen., xviii, 42. LXX : οὐκ ἐν τοῦτοις μοιχεύουσι; — *Nunc fornicabitur...* Elle cessera ses adultères parce que Dieu lui imposera de telles punitions qu'elle ne pourra plus les continuer. Suivant quelques commentateurs le sens est différent : le penchant de Juda à l'adultère est si grand qu'il continuera même lorsque les forces et la facilité de satisfaire ce penchant manqueront.

44. — *Et ingressi sunt...* Nouveau tableau de la prostitution, d'Israël et de Juda.

45. — *Viri ergo justi sunt.* Ces hommes justes, c'est-à-dire les ministres de la justice divine, sont les Chaldéens qui infligeront à Juda le châtement que Dieu lui réserve : « justi enim viri sunt, in eo quod adulteram et parricidam, me jubente, di-cruciant. » S. Jérôme. — *Judicio adulterarum...* Cfr. xvi, 38. — *Sanguis in manibus eorum.* Cfr. Is., i, 45; Lix, 3.

quia adulteræ sunt, et sanguis in manibus earum.

46. Hæc enim dicit Dominus Deus: Adduc ad eas multitudinem, et trade eas in tumultum, et in rapinam.

47. Et lapidentur lapidibus populorum, et confodiantur gladiis eorum; filios et filias earum interficiant, et domos earum igne succendent.

48. Et auferam scelus de terra, et discent omnes mulieres ne faciant secundum scelus earum.

49. Et dabunt scelus vestrum super vos, et peccata idolorum vestrorum portabitis; et scietis quia ego Dominus Deus.

versent le sang; parce que ce sont des adultères, et qu'il y a du sang plein leurs mains.

46. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Amène contre elles une multitude, et livre-les au tumulte et au pillage.

47. Que les peuples les lapident; qu'ils les percent de leurs glaives; qu'ils tuent leurs fils et leurs filles; qu'ils mettent le feu et incendient leurs maisons.

48. C'est ainsi que je ferai disparaître le crime de dessus la terre, et toutes les femmes apprendront à ne pas imiter leurs crimes.

49. Et on fera retomber sur vous votre crime, vous porterez les péchés de vos idoles; et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

---

## CHAPITRE XXIV

Le jour du commencement du siège de Jérusalem est révélé à Ezéchiel (xv. 1-2). — Il reçoit l'ordre de prédire au peuple le sort de la ville et de ses habitants sous forme de parabole : la marmite pleine de viande et dont on ne peut enlever la rouille (xv. 3-14). — Dieu lui annonce la mort de sa femme et lui défend de montrer, à l'occasion de cet événement, aucun signe de deuil. Les Juifs devront agir de même lors de la ruine de Jérusalem (xv. 15-24). — Cette ruine sera annoncée au prophète par un fugitif; alors il ne devra plus rester muet, et il pourra parler au peuple (xv. 25-27).

1. Et factum est verbum Domini ad me, in anno nono, in mense de-

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée, dans la neuvième an-

46. — *Adduc*. Le prophète reçoit l'ordre de faire ce qu'il doit prophétiser, métaphore que nous avons souvent rencontrée, Jér., I, 40; Ezéch., XIII, 18, et plus bas, XXXII, 18; XLIII, 3. — *In tumultum et in rapinam*. Cfr. Jér., xv, 13; xvii, 3.

47. — *Lapidentur*... Le supplice des adultères; Cfr. Lévit., xx, 10; Jean, VIII, 5. Cfr. plus haut xvi, 40. — *Domos earum igne*... xvi, 44, et Cfr. II Par., xxxvi, 17, 19.

48. — *Auferam scelus de terra*, plus haut, v. 27. — *Omnes mulieres*. Toutes les nations apprendront, par le châtement des deux sœurs, combien Dieu déteste l'idolâtrie. Cf. Deut., XIII, 14.

49. — *Dabunt scelus vestrum super vos*. Ils

vous puniront conformément à la grandeur de vos crimes. Maldonat. — *Peccata idolorum vestrorum*. La punition de votre péché d'idolâtrie. — *Scietis quia ego Dominus Deus*. Cfr. VII, 27; XXIV, 24, xxvi, 6.

18° Prédiction par parabole et par signe de la destruction de Jérusalem, xxiv.

CHAP. XXIV. « Le jour où cet oracle fut mis dans la bouche du prophète est remarquable. Car ce fut ce jour-là même que Nabuchodonosor forma le siège de la Cité Sainte, le dixième jour du dixième mois de la neuvième année de Sédécias. Le prophète, quoique éloigné de Jérusalem, connut ce siège par l'ins-

née, le dixième mois, le dixième jour, et il me dit :

2. Fils de l'homme, écris la date de ce jour, parceque c'est aujourd'hui que le Roi de Babylone met le siège devant Jérusalem.

3. Tu diras en manière de proverbe une parabole à cette maison qui m'irrite; tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Pose une marmite; pose-la, dis-je, et mets-y de l'eau.

4. Remplis-la de morceaux, tous les bons morceaux : la cuisse, l'épaule, les morceaux de choix et pleins d'os.

5. Prends ce qu'il y a de plus gras dans le troupeau; mets au-dessous un morceau d'os; elle bout, elle cuit, les os mêmes sont cuits au milieu d'elle.

6. Aussi voici ce que dit le Seigneur

cimo, decima die mensis, dicens :

2. Fili hominis, scribe tibi nomen diei hujus, in qua confirmatus est rex Babylonis adversum Jerusalem hodie.

3. Et dices per proverbium ad domum irritatricem parabolam, et loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Pone ollam; pone, inquam, et mitte in eam aquam.

4. Congere frusta ejus in eam, omnem partem bonam, femur et arum, electa et ossibus plena.

5. Pinguissimum pecus assume, compone quoque strues ossium sub ea; efferbuit coctio ejus, et discocta sunt ossa illius in medio ejus.

6. Propterea hæc dicit Dominus

piration divine » M. Le Hir. — 1. — *In anno nono*. A partir de la déportation de Jéchonias; Cfr. I, 2; VIII, 1; XX, 1. — *In mense decimo...* Ce jour est mentionné dans Jér., LII, 4; XXXIX, 4; IV Rois, xxv, 1, comme celui où Nabuchodonosor entoura d'un rempart la ville de Jérusalem. Après la captivité, comme l'apprend Zacharie, VIII, 19, ce jour était considéré comme jour de jeûne.

2. — *Scribe tibi nomen diei hujus*; litt., « la substance de ce jour », comme II, 3, et XL, 1, c'est-à-dire, prendre note de ce jour. Ezéchiel apprend ce jour le commencement du siège de Jérusalem. Cela, dit Kliefoth, peut être une difficulté pour ceux qui nient que Dieu ait le pouvoir de faire une communication prophétique, mais ne nous porte pas du tout à voir avec eux dans ce passage une prédiction après l'événement. — *Confirmatus est*, כִּבְּךְ, s'approcha de la ville, commença les premiers travaux du blocus.

3. — *Per proverbium*. Une parabole où les faits sont désignés non par des paroles, mais par des actes. — *Ad domum irritatricem*. La maison et le royaume de Juda sont souvent désignés ainsi dans Ezéchiel; V, II, 5, 6; XII, 2, etc. — *Pone ollam*. Prends une chaudière et mets-la sur le feu; Cfr. IV Rois, IV, 38. Plus haut, XI, 3. Les Juifs ont comparé Jérusalem à une chaudière, eux-mêmes aux viandes qu'on y place. Le temps arrive où cette comparaison va recevoir son accomplissement, et où Jérusalem va servir d'instrument

de punition à ses habitants. « Cette allégorie justifie le sens que nous avons donné plus haut, ch. XI, à ces paroles : « Hæc est lebes, nos autem carnes. » M. Le Hir.

4. — *Frusta ejus*, les morceaux de viande qui doivent être mis dans le pot. — *Omnem partem bonam*, les grands de la ville et ses citoyens les plus distingués. — *Electa et ossibus plena*, les morceaux les meilleurs. Tous les habitants de Jérusalem sont désignés par ces images.

5. — *Pinguissimum pecus assume*. Nouvelle prescription destinée à renforcer la pensée. — *Strues ossium*. דָּר, signifie une pile de bois, et se trouve en ce sens dans Is., xxx, 33. דָּר הָעֵצִים ne peut pas signifier un morceau d'os, à cause de l'article, mais seulement une pile de bois pour les os précédemment mentionnés, et destinée à les faire bouillir. Keil. Cependant il est possible que l'ordre de réunir des ossements d'animaux pour mettre au feu et faire bouillir le chaudron soit donné au prophète. Les Scythes, suivant Hérodote, IV, 61, se servaient des os des animaux sacrifiés pour en faire cuire la chair. Les Gauchos de l'Amérique du Sud font de même quand ils n'ont pas de bois de chauffage. Livingstone a observé une coutume semblable dans l'Afrique centrale.

6. — Interprétation de la parabole. — *Propterea*. Parce que le jugement contre Jérusalem est porté. — *Civitati sanguinum*. V, XXII, 2. — *Rubigo in ea est*. Parce que

Deus : Væ civitati sanguinum, ollæ, cujus rubigo in ea est, et rubigo ejus non exivit de ea; per partes et per partes suas ejice eam, non cecidit super eam sors.

7. Sanguis enim ejus in medio ejus est, super limpidissimam petram effudit illum : non effudit illum super terram ut possit operiri pulvere.

8. Ut superinducerem indignationem meam, et vindicta ulciscerer; dedi sanguinem ejus super petram limpidissimam ne operiretur.

9. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, cujus ego grandem faciam pyram.

*Nah. 3, 4; Hab. 2, 12.*

10. Congere ossa quæ igne succendam; consumerentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent.

Dieu : Malheur à la ville de sang, à la marmite rouillée, dont la rouille n'est pas sortie; vide-la morceau à morceau, et que le sort ne tombe pas sur elle.

7. Car son sang est au milieu d'elle, elle l'a répandu sur la pierre très polie, et non sur la terre, où il aurait pû être couvert de poussière.

8. Pour faire donc tomber mon indignation sur elle, et pour venger mes offenses, j'ai répandu son sang sur la pierre la plus polie pour qu'il ne soit pas couvert.

9. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang; j'en ferai un grand bûcher.

10. Ramasse les os afin que je les brûle dans le feu. Les chairs seront consumées, on en arrangera toutes les pièces; qu'on cuise tout ce qu'il y a et que les os soient brûlés.

Jérusalem est une ville de meurtriers, elle ressemble à un vase dans lequel existent des traces de rouille qu'on ne peut enlever. « Væ... Jerusalem, lebeti, cujus rubigo, id est malitia, nimia est, et licet ignis suppositus sit, tamen rubigo ejus non exivit de ea. Perseverarunt enim etiam capti atque cruciati in pristino scelere. » S. Jérôme. הלאה, que Jarchi traduit par écume, a certainement le sens de rouille. — *Per partes... ejice eam* Enlève de la cité pièce par pièce, c'est-à-dire, sans en excepter aucun, tous ses habitants, fais les sortir de la ville par la mort ou par la captivité. — *Non cecidit super eam sors.* Il n'y aura pas, comme dans d'autres catastrophes précédentes, des favorisés, tous subiront la ruine commune.

7. — *Sanguis enim ejus*, le sang qu'elle a répandu; Clr. xxii, 43, et Is., xxvi, 21. — *Super limpidissimam petram.* Cfr. Gen., iv, 40; Job, xvi, 48; Is., xxvi, 21. « Ut pateret omnibus, nec terra operiretur aut pulvere; ne transiret videlicet indignatio mea, sed super apertissimum sanguinem ultio properaret... Cum super limpidissimam petram, et nullam habentem foveam, sanguis fuerit effusus, labitur et latam obtinet sedem. Hoc autem indicat quod non occulta, sed publica fecerit homicidia. » S. Jérôme. — *Ut possit...*

Lév., xvii, 43. Apollinaire et Prado voient dans ce verset et le précédent, une prophétie de la mort de Notre-Seigneur, dont le sang a été versé sur l'aride Golgotha. S. Grégoire l'explique ainsi au point de vue moral : « Sanguis super limpidissimam petram effunditur, quando malitia cruentæ mentis in afflictione justæ animæ grassatur. »

8. — *Ut superinducerem indignationem meam;* V. une expression semblable, plus bas, xxxviii, 48 et II Rois, xxi, 20. — *Dedi sanguinem ejus...* Dieu a toujours sous les yeux les crimes des Juifs et par suite est toujours résolu à les punir.

9. — *Væ civitati sanguinum.* Omis par les LXX. — *Cujus ego grandem faciam pyram.* Ezéchiel a, sur l'ordre de Dieu, formé une grande pile de bois pour faire bouillir la marmite; de même Dieu fera de Jérusalem un grand bûcher, c'est-à-dire, il écrasera la ville par ses châtimens.

10. — La menace contenue dans le verset précédent est développée dans celui-ci. Le prophète reçoit l'ordre de faire un grand feu pour faire bouillir et la chair et les os. — *Coquetur universa compositio.*

ההרקה המרוקתה. Ces deux mots ont été traduits de diverses manières : « en y ajoutant des condiments », des épines, Jaarchi, Rosen-

11. Mets aussi la marmite vide sur les charbons, afin qu'elle s'échauffe, que l'airain s'embrâse, que son ordures se fonde au-dedans, et que sa rouille se consume.

12. On y a travaillé, on y a sué, mais la rouille trop incrustée n'en est pas sortie, même par le feu.

13. Ta souillure est exécration, parce que j'ai voulu te purifier, et tu n'as pas été nettoyée de tes ordures; mais tu ne seras pas purifiée non plus, avant que j'aie satisfait mon indignation contre toi.

14. Moi, le Seigneur, j'ai parlé : Cela arrivera et je le ferai. Je ne me retirerai pas; je ne pardonnerai pas et je ne m'apaisera pas : mais selon tes voies et selon tes œuvres je te jugerai, dit le Seigneur.

15. Et la parole du Seigneur me vint encore et il me dit :

16. Fils de l'homme, voici que je vais t'enlever par une plaie l'objet le plus cher à tes yeux : et tu ne te plaindras pas, et tu ne pleureras pas, et tes larmes ne couleront pas.

müller; « fais-le écumer et bouillonner », Currey; « fais-le bouillir entièrement. » Keil. LXX : καὶ ἐλαττωθή ὁ ζῶμος.

11. — Après que la chair et les os auront bouilli, on remettra la chaudière vide sur le feu, afin de faire disparaître sa rouille. — *Ut incalescat... æs ejus.* Après la destruction de ses citoyens, la ville elle-même sera consumée. Ainsi toute maison infectée de la lèpre devait être détruite; Lévi., xiv, 34-45. — *Inquinamentum ejus*, la rouille qui la tache.

12. — *Multo labore sudatum est.* On a inutilement travaillé, ce que Phéren exprime : « On a travaillé mensongèrement. » Tout le labeur déployé par les envoyés de Dieu pour purifier Jérusalem et ramener ses habitants dans le bon chemin ont été inutiles; Cfr. des images analogues, Jér., vi, 29; Li, 9. — *Neque per ignem.* Cette extrême chaleur elle-même a été insuffisante. Le châtement terrible infligé par les Chaldéens n'a pas détruit toute l'impunité des Juifs.

13. — *Immunditia tua execrabilis.* Litt., « dans ton abomination est ton crime. » 𐤇𐤁𐤇 est en effet le crime abominable qui mérite la mort, Lévi., xviii, 17; xx, 14; et Cfr. plus haut, xvi, 27. — *Mundare te volui.* En

11. Pone quoque eam super prunas vacuam, ut incalescat, et liquefiat æs ejus; et conflatur in medio ejus inquinamentum ejus, et consumatur rubigo ejus;

12. Multo labore sudatum est, et non exivit de ea nimia rubigo ejus, neque per ignem.

13. Immunditia tua execrabilis; quia mundare te volui, et non es mundata a sordibus tuis; sed nec mundaberis prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te.

14. Ego Dominus locutus sum : Veniet, et faciam; non transeam; nec parcam, nec placabor; juxta vias tuas, et juxta adinventiones tuas judicabo te, dicit Dominus.

15. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

16. Fili hominis, ecce ego tollo a te desiderabile oculorum tuorum in plaga; et non planges, neque plorabis, neque fluent lacrymæ tuæ.

l'exhortant si souvent à la pénitence par ses prophètes. — *Donec quiescere faciam...* V. plus haut, v, 43; xvi, 42. Dieu ne s'arrêtera que lorsque sa justice sera pleinement satisfaite.

14. — *Veniet et faciam.* Le temps vient où Dieu accomplira sa parole. Maldonat lit : *Veni et faciam.* — *Nec placabor.* Omis par les LXX. — *Juxta vias tuas...* Cfr. vii, 27. — *Judicabo te.* Hébreu : Les ennemis « te jugeront. » Les LXX ajoutent à ce verset une phrase toute entière : « A cause de cela, je te jugerai selon ton sang, et suivant tes idoles je te jugerai. l'impure, la fameuse et féconde a m'irriter. » Toute cette prophétie s'est accomplie à la prise de Jérusalem par les Chaldéens; mais plusieurs Pères, parmi lesquels S. Jérôme, l'appliquent aussi à la passion du Sauveur, et d'autres la rapportent aussi à la fin du monde.

15. — Un nouveau signe de la destruction de Jérusalem est donné au prophète : la mort prochaine de sa femme.

16. — *Desiderabile oculorum tuorum.* La femme du prophète est ainsi appelée, comme le montre le §. 48; au §. 21 la signification de cet événement sera donnée. — *In plaga,* une mort soudaine envoyée par Dieu; Cfr.

17. *Ingemisce tacens, mortuorum luctum non facies; corona tua circumligata sit tibi, et calceamenta tua erunt in pedibus tuis, nec amictu ora velabis, nec cibos lugentium comedes.*

18. *Locutus sum ergo ad populum mane, et mortua est uxor mea vespere; fecique mane sicut præceperat mihi.*

19. *Et dixit ad me populus: Quare non indicas nobis quid ista significant quæ tu facis?*

20. *Et dixi ad eos: Sermo Domini factus est ad me, dicens:*

21. *Loquere domui Israel: Hæc dicit dominus Deus: Ecce ego polluam sanctuarium meum, superbiam imperii vestri, et desiderabile oculorum vestrorum, et super quo*

17. *Gémis en secret, mais ne porte pas le deuil des morts. Que ta couronne soit liée sur ta tête et que tes chaussures soient à tes pieds. Ne te voile pas le visage, ne mange pas le pain de ceux qui pleurent.*

18. *Je parlai donc au peuple le matin, et le soir ma femme mourut. Le lendemain matin je fis comme il m'avait été commandé.*

19. *Et le peuple me dit: Pourquoi ne nous indiques-tu pas ce que signifie ce que tu fais?*

20. *Je leur répondis: Le Seigneur m'a adressé sa parole, et il m'a dit: Dis à la maison d'Israël:*

21. *Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais profaner mon sanctuaire, l'orgueil de votre empire, l'objet le plus cher à vos yeux, et ce qui vous fait le plus craindre, vos*

Nombr., xiv, 37; xvii, 43, 44. LXX: ἐν παρατάξει. — *Et non planges.* Dans de si grands deuils de la patrie les douleurs privées ne doivent pas se manifester. — *Neque sient...* Omis par les LXX.

17. — *Ingemisce tacens.* Gémis, mais de façon que personne ne t'entende, LXX: στεναγμός αἰματος. — *Mortuorum luctum.* מַלְכוּת מוֹתָיִם, dont la traduction littérale est, d'après Storr et Keil, tu n'auras pas de lamentation pour le mort. LXX: ὁσγός πένθος ἔση. — *Corona... calceamenta...* La couronne, כִּתְרוֹן, est la bandelette qui liait les tempes et entourait les cheveux; Cfr. Is., lxi, 3. En temps de deuil on la dénouait, et on allait alors la tête nue et couverte de poussière, Lév., x, 6; xxi, 40; I Rois, iv, 42; II Rois, xv, 32; Lam., ii, 40. Déjà du temps de S. Jérôme, on donnait à « Peer » le sens de phylactère, les tephilim des Juifs modernes, mais le saint docteur a donné au mot sa véritable signification. Les gens en deuil allaient aussi pieds nus, II Rois, xv, 30; Is., xx, 2. — *Nec amictu ora velabis.* En deuil les Juifs se voilaient le bas de la figure, à partir du nez; cela était aussi ordonné aux lépreux, Lév., xiii, 45; Mich., iii, 7. — *Nec cibos lugentium comedes.* Litt., « Tu ne mangeras pas la nourriture des hommes », c'est-à-dire les mets que l'on envoyait en cas de mort chez ceux qui étaient en deuil pour manifester la sympathie et consoler les affligés; Cfr. Deut., xxvi, 44; Os., ix, 4; Jér., xvi, 7.

18. — *Locutus sum ergo...* Ezéchiel an-

nonça au peuple ce que Dieu lui avait révélé. Le soir même sa femme mourut. — *Fecitque mane...* Il ne s'assujettit à aucune des marques de deuil mentionnées dans le verset précédent. De là les commentateurs tirent l'enseignement moral qu'il faut toujours se conformer à la volonté de Dieu et ne pas se livrer à des démonstrations extérieures trop apparentes et par suite trop contradictoires avec cette disposition intérieure nécessaire. Cfr. Eccli., xxx, 24; Ps. lxxvi, 3 V. aussi S. Bernard, Vie de S. Malachie, et S. Grégoire de Nysse, « Qu'il ne faut pas s'affliger de la mort de ceux qui se sont endormis dans la foi. »

19. — De ce qu'Ezéchiel s'était abstenu de tout signe extérieur de deuil à la mort de l'être qui lui était le plus cher, le peuple conjecture qu'il y a dans sa manière d'agir quelque signification cachée et s'adresse à lui pour avoir la raison de cette conduite.

21. — *Domui Israel.* Les Israélites exilés avec Ezéchiel, comme cela ressort des versets 26, 27. — *Polluam sanctuarium meum.* Ou en le livrant aux Chaldéens, ou en le détruisant; Cfr. vii, 24. — *Superbium imperii vestri.* Litt. « l'orgueil de votre force »; Cfr. Lév., xxvi, 19. Jérémie, vii, 4, nous apprend, et nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, que les Juifs, à cause de la possession du temple, se croyaient à l'abri de toute défaite. Dieu leur répète ici qu'il ne se laissera pas arrêter par cette confiance superstitieuse. — *Desiderabile oculorum vestrorum,* ce que les

filis et vos filles, que vous avez laissés, tomberont sous l'épée.

22. Et vous ferez comme j'ai fait. Vous ne mangerez pas le pain de ceux qui sont en deuil.

23. Vous aurez des couronnes sur la tête, et des chaussures aux pieds. Vous ne ferez pas de plaintes, et vous ne pleurerez pas; mais vous vous dessécherez dans vos iniquités, et chacun gémera auprès de son frère.

24. Ezéchiël sera pour vous un signe. Comme il a fait vous ferez, lorsque cela sera arrivé; et vous saurez que je suis le Seigneur.

25. Et toi, fils de l'homme, au jour où je leur ôterai leur force, leur joie et leur gloire, ce que leurs yeux aimaient le plus, ce qui faisait le repos de leurs âmes, leurs fils et leurs filles,

26. En ce jour-là, lorsqu'un fugitif viendra à toi et te l'annoncera,

pavet anima vestra; filii vestri, et filiae vestrae quas reliquistis, gladio cadent.

22. Et facietis sicut feci: ora amictu non velabitis, et cibos lugentium non comedetis.

23. Coronas habebitis in capibus vestris, et calceamenta in pedibus; non plangetis neque flebitis, sed tabescetis in iniquitatibus vestris; et unusquisque gemet ad fratrem suum.

24. Eritque Ezechiël vobis in portentum; juxta omnia quæ fecit, facietis cum venerit istud; et scietis quia ego Dominus Deus.

25. Et tu, fili hominis, ecce in die qua tollam ab eis fortitudinem eorum, et gaudium dignitatis, et desiderium oculorum eorum, super quo requiescunt animæ eorum, filios et filias eorum;

26. In die illa cum venerit fugiens ad te, ut annuntiet tibi;

Juifs ont de plus précieux, non pas leurs épouses, comme on l'a voulu conjecturer du v. 46, mais le temple. — *Super quo pavet anima vestra.* Litt. « Le désir (ou l'envie) de l'âme », c'est-à-dire, comme la suite l'indique, les enfants des exilés restés à Jérusalem, et que le glaive des Chaldéens détruira.

22. — *Facietis sicut feci.* « Nihil, inquit, facietis quod solet in luctu fieri; sed urbe, temploque successis, stupebitis ad malorum magnitudinem. » S. Jérôme. — *Ora amictu...* v. 47.

23. — *Coronas... in pedibus*, v. 47. — *Tabescetis in iniquitatibus vestris.* Vous serez consumés par la peine qu'aura méritée votre iniquité, et c'est alors seulement que vous regretterez et déplorerez en silence vos péchés comme ils le méritent. Cfr. plus haut, vi, 47 et Lévi., xxvi, 39. — *Unusquisque gemet...* Litt. « Vous frémirez... » Vous vous manifesterez les uns aux autres votre douleur par votre silence profond.

24. — *Eritque Ezechiël vobis in portentum.* Il vous montrera par ses actes ce qui doit vous arriver; Cfr. xii, 6, et Exod., iv, 21. — *Juxta omnia...* Vous ne donnez aucun signe de deuil. — *Cum venerit istud*, la catastrophe annoncée au v. 21. — *Scietis...* Vous finirez, à la vue de tous ces malheurs, par re-

connaître la puissance de celui qui vous les envoie et par revenir sincèrement à lui; verset 27.

25. — *Et tu...* La prise de Jérusalem changera nécessairement la manière d'agir du prophète. Jusque-là il avait dû quelquefois rester muet; à présent il ne se taira plus et transmettra à ses concitoyens les messages de Dieu. — *Fortitudinem eorum*, le sanctuaire, comme l'indique le v. 21; il fut en effet enlevé aux Juifs par la destruction de Jérusalem. — *Gaudium...* Autre périphrase désignant le temple, et synonyme de « super quo pavet », du v. 21. — *Super quo requiescunt animæ eorum...* LXX: τὴν ἐπαρσιν ψυχῆς αὐτῶν. — *Filios et filias eorum.* La religion et la nationalité ne faisant qu'un chez les Israélites, la perte des enfants est beaucoup plus terrible pour eux, puisqu'elle leur enlève tout espoir de perpétuer leur race et leurs croyances. C'est pour cela que, dans ce verset et le v. 21, le temple et les enfants d'Israël sont associés dans la même menace.

26. — *In die illa*, après le siège et la destruction de la ville et du temple. — *Cum venerit fugiens...* Dix-huit mois à peu près doivent s'écouler avant l'arrivée de ce messager; Cfr. xxxiii, 22 avec Jér., lii, 5, 6. — *Ut annuntiet tibi.* Pour faire entendre aux

27. In die, inquam, illa, aperietur os tuum cum eo qui fugit : et loqueris, et non silebis ultra; erisque eis in portentum, et scietis quia ego Dominus.

27. En ce jour, dis-je, ta bouche s'ouvrira pour parler avec ce fugitif; tu parleras, et tu ne te tairas pas davantage, tu leur feras un signe, et vous saurez que je suis le Seigneur.

## CHAPITRE XXV

Menace contre Ammon (vv. 4-7); — Moab (vv. 8-14); — Edom (vv. 12-14); — les Philistins (vv. 15-17). — Tous ces peuples, ayant vu avec plaisir les malheurs d'Israël, seront punis de leur dureté de cœur.

1. Et factus est sermo Domini ad me dicens :

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

oreilles du prophète ce que Dieu a déjà fait connaître à son esprit.

27. — *Aperietur os tuum...* Ces mots doivent se rapporter à III, 26, 27, où Dieu défend au prophète de parler avant un ordre formel de sa part, et sauf les exceptions mentionnées. Ce n'est que lorsqu'il apprend la ruine de Jérusalem que sa bouche est entièrement ouverte pour de nouvelles prophéties; XXXIII, 22. Cfr. Eph., vi, 29. — *Erisque eis in portentum.* Toutes les actions du prophète devront être pleines de signification pour ses compatriotes et les ramener à Dieu. « Argues eos et dices cuncta illis merito provenisse, ita ut sis illis in portentum, juxta illud quod in Zacharia, III, 8, scriptum est : Prophetas esse viros portententes Et Dominus alibi, Os., XII, 14, loquitur : In manibus Prophetarum assimilatus sum. » S. Jérôme.

### III. Prédications de jugement contre les nations païennes, xxv-xxxii.

Ezéchiël, muet à l'égard d'Israël, prononce des prédictions contre les peuples païens et leur annonce leur destruction. Le peuple de Dieu tombera; mais cette chute n'empêchera pas la leur. Sept nations païennes sont atteintes par les paroles du prophète : Ammon, Moab, Edom, les Philistins (xxv), Tyr, Sidon (xxvi-xxviii), l'Égypte (xxix-xxxii). Ces prophéties sont divisées en treize paroles de Dieu par la formule initiale : La parole de Jehovah vint à moi. Les menaces contre Ammon, Moab, Edom et les Philistins sont toutes renfermées dans une parole de Dieu; il y a quatre paroles de Dieu contre Tyr, une

contre Sidon et sept contre l'Égypte. Dans les sept nations et les sept paroles de Dieu dirigées contre l'Égypte, on ne peut manquer de découvrir une allusion au sens symbolique du nombre. Sidon, qui avait perdu sa prépondérance et dépendait de Tyr, bien avant l'époque d'Ezéchiël, n'est l'objet d'une parole de Jehovah que pour compléter le nombre sept. Et pour rendre plus visible que ce nombre a été choisi à cause de son sens, Ezéchiël divise l'annonce du jugement sur le septième peuple en sept paroles de Dieu. D'après Gen., 1, sept est le nombre désignant l'achèvement complet des œuvres de Dieu. Aussi, quand Ezéchiël choisit sept nations et prononce sept arrêts contre la principale d'entre elles, il veut évidemment indiquer par là que le jugement prédit sera exécuté complètement sur le monde païen et ses peuples par la parole et par l'action de Dieu. Les prédictions de jugement sont donc divisibles en deux groupes : le premier comprend Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tyr et Sidon; le second s'occupe de l'Égypte seule. Keil. Quant à la date de ces prophéties, elle se place en général durant la période du dernier siège de Jérusalem par les Chaldéens; mais ce n'est pas l'ordre chronologique qui a été suivi dans leur classement. Ces prophéties sont basées, en général, sur celles des prophètes antérieurs contre les mêmes nations. En particulier dans les menaces dirigées contre Tyr et l'Égypte, on retrouve plusieurs des traits qui caractérisent les prédictions d'Isaïe, xxiii et xix, contre ces deux pays. Néanmoins Ezéchiël se distingue de ses prédécesseurs en ce qu'il ne dit pas un

2. Fils de l'homme, tourne ton visage contre les fils d'Ammon, et prophétise contre eux;

3. Dis aux fils d'Ammon : Ecoutez la parole du Seigneur Dieu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu as dit : Tant mieux, tant mieux ! quand mon sanctuaire a été profané, quand la terre d'Israël a été dévastée, et quand la maison de Juda a été emmenée en captivité,

4. Je te livrerai aux fils de l'orient en héritage, ils établiront chez toi les parc de leurs troupeaux, et ils y dresseront leurs tentes : ils mangeront tes fruits et boiront ton lait.

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra filios Ammon, et prophetabis de eis.

3. Et dices filiis Ammon: Audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixisti: Euge, euge super sanctuarium meum, quia pollutum est; et super terram Israel, quoniam desolata est; et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem;

4. Idcirco ego tradam te filiis orientalibus in hæreditatem, et collocabunt caulas suas in te, et ponent in te tentoria sua; ipsi comedent fruges tuas; et ipsi bibent lac tuum.

mot sur le pardon final de ces nations, ni sur leur conversion future au Seigneur. La prophétie relative à l'Égypte, xxix, 13-16, ne fait pas exception, car elle annonce, non pas une restauration de l'Égypte dans sa gloire et sa puissance primitives, mais seulement le rétablissement d'un royaume faible et abaissé qui n'offrira aucun soutien à Israël. Le prophète, ajoute Keil, n'annonce à ces nations qu'une seule chose : leurs malheurs leur apprendront que Dieu est Jéhovah ou le Seigneur. Cette formule revient régulièrement pour chacune de ces nations, xxv, 5, 7, 11, 17, xxvi, 6, xxviii, 22, 23, xxix, 6, 9, xxx, 8, 19, 25, 26, xxxii, 15. Nous pouvons penser qu'elle signifie que, par suite du jugement de leur destruction temporelle, ces nations arriveront à connaître le Dieu du salut. On remarquera aussi qu'Ézéchiel ne dit rien par rapport à Babylone. Cela peut provenir de ce que les Chaldéens exécutent au temps d'Ézéchiel les ordres de Dieu; Cfr. xxiii, 45. On ne peut admettre, avec Schröder, que ce soit par une simple raison de prudence qu'Ézéchiel fait exception à leur égard. « Cette ruine, dit M. Le Hir, figurait celle des ennemis de l'Église, puisque le prophète reproche surtout à ces peuples leurs inimitiés contre les Juifs, et leur joie de la destruction du temple et de l'abolition des saintes cérémonies du culte mosaïque. »

1° Prédications contre Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tyr et Sidon xxv-xxviii.

2. Prédiction contre Ammon, xxv, 1-7.

IIIAP. xxv. — 4. — Le temps de cette prophétie n'est pas spécifié; mais l'exécution

finale du jugement contre Jérusalem est supposée par son contenu. S. Jérôme et presque tous les modernes sont de cet avis. Ezéchiel a déjà prédit la destruction des Ammonites, xxi, 28 et suiv. Il confirme ici cette prédiction. V. aussi Is., xi, 14, Jér., xlix, 1 et suiv., Amos, 1, 13, Soph., ii, 8-10.

2. — *Pone faciem tuam contra.* Cfr. xiii, 7, xxi, 12. — *Filios Ammon.* V. sur eux, Gen., xix, 38. Ils avaient toujours été ennemis violents d'Israël, Deut., ii, 9. I Rois, xi, 1 et suiv., Ps. lxxxii, 8, 9. — *De eis,* contre eux.

3. — *Dixisti,* l'assemblée ou le pays des Ammonites. Cfr. xxi, 15. — *Euge, euge.* הנה, Cfr. Lam., ii, 16, Ps. xxxiv, 21. Expression de la joie méprisante des Ammonites à la vue de la ruine du temple et de Jérusalem. — *Quia pollutum est.* Cfr. xxix, 21. — *Ducti sunt in captivitatem.* Cfr. xii, 11.

4. — *Filiis orientalibus.* Suivant Jarchi, Grotius, Rosenmüller, ce sont les Chaldéens, dont le pays est à l'est de celui d'Ammon, et qui soumirent en effet les Ammonites, cinq ans après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor; V. plus haut, xxi, 33. Mais comme la Gen., xxv, 13-18, nomme fils de l'est les Arabes, les Bédouins. Cfr. Job, i, 3, Is., xlii, 20, Jér., xlix, 18, la plupart des modernes voient ici la désignation de tribus arabes, qui, après le passage des Chaldéens, achevèrent la ruine du pays. — *In hæreditatem,* en possession. — *Caulas,* בִּירוֹת, les villages composés de tentes des nomades, Gen., xxv, 16, Nomb., xxxi, 10, Ps. lxxviii, 26, Cant., viii, 9. LXX : σὺν τῇ ἀπαρτίᾳ αὐτῶν. — *Tentoria,* בִּישְׁבֵּי, les tentes séparées des bergers. — *Fruges... lac.* Ce peuple menait surtout la vie pastorale.

5. Daboque Rabbath in habitaculum camelorum, et filios Ammon in cubile pecorum; et scietis quia ego Dominus.

6. Quia hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod plausisti manu, et percussisti pede, et gavisus es ex toto affectu super terram Israel;

7. Idcirco ecce ego extendam manum meam super te, et tradam te in direptionem gentium, et interficiam te de populis, et perdam de terris, et conteram; et scies quia ego Dominus.

8. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixerunt Moab et Seir :

5. Je ferai de Rabbath la demeure des chameaux, et du pays d'Ammon une étable pour les troupeaux : et vous saurez que je suis le Seigneur.

6. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu as battu des mains et frappé du pied, et que tu t'es réjoui de tout ton cœur à cause de la terre d'Israël,

7. J'étendrai ma main sur toi, je te donnerai en proie aux nations, je t'effacerai d'entre les peuples, je t'exterminerai de dessus la terre, je te broierai, et tu sauras que je suis le Seigneur.

8. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que Moab et Seir ont

5. — *Rabbath*. V. plus haut, xxi, 25 et Jér., XLIX, 23. LXX : τὴν πόλιν τοῦ Ἀμμῶν. — *In habitaculum camelorum*. Les Arabes en ont une grande quantité, et Seetzen trouva des Arabes avec leurs chameaux non loin de là. Raumer, Palestine, p. 268. Après la guerre victorieuse de Nabuchodonosor contre Ammon, V. plus haut, xxi, 28, ce pays fut soumis à différents maîtres. Les rois grecs-égyptiens fondèrent une ville sur l'emplacement de Rabbath. On l'appela Philadelphie, du nom de Ptolémée Philadelphie. Elle existait encore sous ce nom au temps de S. Jérôme. Les voyageurs modernes, dit le Dr Currey, ont visité ses ruines, qui sont considérables, mais datent toutes de la période romaine postérieure au Christianisme : théâtres, temples, forum, maisons, sont tous reconnaissables dans la ville en ruine. On distingue très bien encore la hauteur élevée sur laquelle était la citadelle qui tint si longtemps contre Joab, II Rois, xi, 4 et suiv. Au temps de la prospérité de Philadelphie, il n'existait plus probablement guère d'Ammonites. Plus tard les Arabes ont complété la ruine prononcée contre Rabbath. « Pendant toute cette saison, écrit Tristram. Land of Israel, p. 350. les troupeaux se répandaient sur les plaines environnantes, et l'printemps était trop avancé pour les pousser à chercher un abri nocturne. La solitude et la désolation étaient le caractère frappant de ce riche pays ». — *Filios Ammon* sont mentionnés ici à la place de leur pays. — *Et scietis...* V. les remarques préliminaires à toute cette partie.

6. — Le Seigneur revient avec plus de force sur le péché reproché aux Ammonites et qui est cause de leur ruine. — *Plausisti manu*. V. plus haut, vi, 14, xxi, 49, 22. —

*Percussisti pede*. En signe de joie à la vue de la ruine d'Israël. Plus haut, vi, 14, c'est un signe de deuil. — *Ex toto affectu*. Lit. « dans tout ton mépris », ton orgueil. La Vulgate omet après ces mots, בנפש, dans l'âme, c'est-à-dire dans tous les desirs de ton âme; Cfr. Ps. xvi, 9.

7. — *Extendam manum meam super te*. Cfr. vi, 14. — *In direptionem...* בלב, ἀπαξίλη., que toutes les anciennes versions, y voyant une erreur du Qéri à remplacer par לב, ont traduit : « en nourriture » Bensley et Gildemeister l'ont fait dériver du sanscrit bhāga, partie. De cette langue il serait passé au moyen des Aryens dans les langues sémitiques. — *Interficiam te de populis*. Je t'enlèverai du nombre des peuples. — *Et perdam de terris*. Tu ne compteras plus parmi les terres, c'est-à-dire parmi les royaumes. — *Et scies...* « Quod ipse sit Dominus, qui cuncta dijudicet, et in omnes terras habeat potestatem ». S. Jérôme.

b. Prédiction contre Moab, j̄j, 8-11.

8 — *Moab*. V. d'autres prédictions contre Moab. Nomb. xxiv, 47, Is., xi, 14, xv et xvi; Jér., XLVIII, Am., ii, 1-3, Soph., ii, 8-11. Sur ce peuple V. les notes sur Saïa et Jér., aux endroits cités. — *Seir*. Ce mot qui désigne les Iduméens, Cfr. Gen. xxxvi, 9, n'a pas été rendu par les LXX. A cause de cette omission et surtout de ce qu'une menace spéciale est dirigée contre l'Idumée dans les xv, 12-14, Hitzig propose de le considérer comme une glose et de le rayer du texte. Mais dans d'autres endroits de la Bible, nous voyons Seir joint à Moab. Deut., ii, 29, sans doute à cause du voisinage de ces deux peuples. Ils avaient probablement exprimé la même joie

dit : Comme toutes les autres nations est la maison de Juda ;

9. Pour cela, je vais ouvrir le flanc de Moab, les villes, les villes, dis-je, et sur les frontières les belles villes de son pays, Bethjesimoth, Béelmeon, et Cariathaim,

10. Aux fils de l'orient, avec les fils d'Ammon ; et je les donnerai en héritage, afin qu'il n'y ait plus désormais de souvenir d'Ammon parmi les nations.

11. Et sur Moab aussi j'exercerai mes jugements, et ils sauront que je suis le Seigneur.

12. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : A cause de la manière vindicative dont l'Idumée s'est vengée

Ecce sicut omnes gentes, domus Juda ;

9. Idcirco ecce ego aperiam humerum Moab de civitatibus, de civitatibus, inquam, ejus, et de finibus ejus, inclytas terræ Bethjesimoth, et Beelmeon, et Cariathaim,

10. Filiis orientis cum filiis Ammon, et dabo eam in hæreditatem, ut non sit ultra memoria filiorum Ammon in gentibus,

11. Et in Moab faciam judicia, et scient quia ego Dominus.

12. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecit Idumæa ultionem ut se vindicaret de filiis Juda, pec-

insultante à la vue des malheurs de Juda, et c'est pour cela que le prophète unit ici leur nom à celui de Moab. — *Ecce sicut omnes gentes...* On voit que ce sont les grâces dont Dieu avait comblé Juda qui excitaient la jalousie de ses envieux voisins. Aussi, en applaudissant à sa chute nient-ils par là même la puissance et la divinité de Jehovah dont ils ne peuvent comprendre la conduite envers son peuple coupable.

9. — *Aperiam humerum Moab.* L'épaule pour le côté, Cfr. Exod., xxi, 14, 15, xxxviii, 44, III Rois, vi, 8, c'est-à-dire la frontière de Moab par laquelle les ennemis envahirent le pays. Suivant quelques commentateurs, cette frontière est appelée l'épaule, à cause de son élévation au-dessus du reste du pays. — *De civitatibus... de finibus ejus.* Litt. « des villes, de ses villes qui sont à son extrémité », de ses villes frontières, et par conséquent mieux fortifiées que les autres. Outre ces sarcasmes, le prophète reproche encore à Moab d'avoir pris des villes et un pays qui appartenaient aux Israélites ; Cfr. Nomb. xxii, 37, 38, xxxiii, 49, Jos., xii, 2, 3, xiii, 20, 21. — *Inclytas terræ.* Litt. « l'ornement de la terre ». Ce pays des frontières est ainsi nommé à cause de son sol excellent pour l'élevage des troupeaux. Les Arabes l'appellent Al Belka, et disent : Vous ne pouvez pas trouver de terre comme Belka. M. Tristram a visité ce pays en 1872. — *Bethjesimoth,* « la maison des solitudes ». Cfr. Nomb. xxii, 4, xxviii, 49 Elle fut attribuée à la tribu de Ruben, Jos., xiii, 20. Les Moabites, comme on le voit, s'en emparèrent, probablement à l'époque des derniers rois d'Israël. Ses ruines sont probablement celles de

Suaime, découvertes par M. de Saulcy au N. E. de la mer Morte, à quelque distance dans les terres. Voyage en Terre Sainte, Paris, 1865, t. I, p. 315. V. aussi les cartes VIII et X de l'atlas géographique d'Ancees. — *Beelmeon.* V. Jér., xlviii, 23, où cette ville est appelée Bethmeon, et la note sur cet endroit ; Cfr. aussi Tristram, Land of Moab, pp. 303-305. — *Cariathaim,* V. Jér., xlviii, 4. Keil n'admet pas l'identification que nous avons donnée dans cet endroit, d'après Dietrich ; il la place sur les ruines d'El Teym. LXX : *πόλεως παραθαλασσίας.*

10. — *Filiis orientis,* V. §. 4. — *Cum filiis Ammon.* S. Jérôme a très bien rendu l'hébreu מוֹאָב. Moab aussi bien qu'Ammon sera dévasté par les Chaldéens. — *In hæreditatem,* au pouvoir des ennemis. — *Ut non... in gentibus.* V. plus haut, §§. 7 et xxi, 37.

11. — *Et in Moab faciam judicia,* comme plus haut, v, 10, xxviii, 22. La destruction des Moabites fut commencée par Nabuchodonosor cinq ans après la prise de Jérusalem ; Jos., Ant., x, 9, 7. Après la captivité, ils n'apparaissent plus comme peuple que dans Esdr., ix, 4, Neh., xii, 4, Dan., xi, 41. Cfr. la note sur Is., xvi, 44.

c. Prédiction contre l'Idumée, §§. 12-14.

12. — *Idumæa.* V. la note sur Jér., xlix, 7. Bien des prophéties se trouvent dirigées contre l'Idumée ; Nomb. xxiv, 48, 49. Is., xl, 44, Jér., xlix, 7-22, Ezech., xxxv, Joel, iii, 49, Am., i, 41, 42, Abd. — *Fecit... ultionem... de filiis Juda.* Edom s'était toujours manifesté par ses violences envers Juda, et il s'unît aux Chaldéens pour opprimer leurs voisins lors de la conquête de Nabu-

cavitque delinquens, et vindictam expetivit de eis;

13. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Extendam manum meam super Idumæam, et auferam de ea hominem et jumentum, et faciam eam desertam ab austro, et qui sunt in Dedan, gladio cadent.

14. Et dabo ultionem meam super Idumæam per manum populi mei Israel; et facient in Edom juxta iram meam, et furorem meum; et scient vindictam meam, dicit Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecerunt Palæsthini vindictam, et ulti se sunt toto animo, interficientes, et implentes inimicitias veteres;

16. Propterea hæc dicit Dominus

des fils de Juda, et parce qu'elle a péché en cherchant à se venger d'eux,

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur l'Idumée, j'en exterminerai les hommes et les bêtes, j'en ferai un désert du côté du midi, et ceux qui sont à Dédan périront par le glaive.

14. J'exercerai ma vengeance sur l'Idumée par la main de mon peuple Israël, et ils traiteront Edom selon ma colère et ma fureur; et ils sentiront ma vengeance, dit le Seigneur Dieu.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que les Philistins ont agi par vengeance, et qu'ils se sont vengés de tout leur cœur par le meurtre pour satisfaire d'anciennes inimitiés :

16. Voici ce que dit le Seigneur

chodonosor. C'est de cette inimitié persistante que Dieu tirera vengeance. — *Peccavitque delinquens*. Litt. « péchant il a péché, » hébr. pour il a été très coupable en exerçant ses violences contre Israël.

13. — *Extendam manum meam...* 7. — *Ab austro et qui sunt in Dedan*. Litt. « Depuis Theman et jusqu'à Dedan. » Tout le pays sera ravagé et ses habitants détruits. Theman indique le Sud de l'Idumée et Dedan le nord. Cfr. Jér., XLIX, 8. Au lieu de Dedan, les LXX ont : δρωζόμενοι.

14. — *Dabo ultionem... per manum populi mei Israel*. Cette menace s'accomplira lorsque Jean Hyrcan fera la conquête de l'Idumée, 128 ans environ avant Notre-Seigneur; II Macc., x, 45 et suiv., et Jos., Ant., XIII, 9, 4. Suivant Kt il, la prophétie a une plus grande portée. En nous appuyant, dit-il, sur les prophéties d'Amos, IX, 42 et d'Abdias, 47 et suiv., où on lit que le peuple de Dieu prendra possession d'Edom, quand le tabernacle de David sera relevé, c'est-à-dire au temps du Messie, prophéties qui rappellent celle de Balaam, Nomb., XXIV, 48, et ont leur racine, comme cette dernière, dans la promesse de Dieu aux deux fils jumeaux d'Isaac : « l'aîné servira le plus jeune ». Gen., XXV, 23, nous devons chercher l'accomplissement de cette prédiction dans les victoires du peuple de Dieu sur tous ses ennemis, parmi lesquels de temps immémorial Edom a tenu la première place à l'époque où le royaume de Dieu s'établit.

Car même ici Edom n'est pas cité comme une simple nation particulièrement hostile à Juda, mais aussi comme un type de l'implacable inimitié du monde païen envers le peuple et le royaume de Dieu, comme xxxv, Is., xxxiv, 63, etc. La vengeance correspondante à la colère de Jéhovah, qu'Israël, comme peuple de Dieu, exécutera contre Edom, ne consiste pas seulement dans l'annihilation de l'existence nationale d'Edom, que Jean Hyrcan força, après l'avoir conquis, à se laisser circonciure, mais surtout dans le jugement qu'Israël exécutera dans la personne du Christ contre le principal ennemi du royaume de Dieu, en l'anéantisant. « *Idumæa terrena appellatur et carnea, quæ consurgit contra spiritum ut non faciamus ea quæ spiritus sunt, et animam in meditullio positam ad se retrahere festinat.* » S. Jérôme.

d. *Prédiction contre les Philistins*, 77. 15-17.

15. — V. les prophéties contre les Philistins dans Is., XI, 14; XIV, 29-32; Jér., XLVII, Joel, III, 4; Am., I, 6-8; Soph., II, 4-7. — *Palæsthini*. V. la note sur Is., XIV, 29. LXX : οἱ ἀλλόφυλοι. — *Vindictam...* Ils ressemblent aux peuples précédents par leur haine et leurs violentes attaques contre Israël. Cfr. pas-im Jos., Jug., I et II Rois et pour les derniers temps de la monarchie, II Par., XVII, 44; XXI, 46; XXVI, 6; XXVIII, 48. — *Toto animo*, V. 7. 6.

16. — *Interficiam interfectores*, יהרגתי

Dieu : J'étendrai ma main sur les Philistins, je tuerai les meurtriers, et je perdrai les restes de la région maritime.

17. J'exercerai sur eux de terribles vengeances, je les reprendrai dans ma fureur; et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque je me serai vengé d'eux.

Deus : Ecce ego extendam manum meam super Palæsthinos, et interficiam interfectores, et perdam reliquias maritimæ regionis;

17. Faciamque in eis ultiones magnas arguens in furore; et scient quia ego Dominus, cum dederò vindictam meam super eos.

## CHAPITRE XXVI

La chute de Tyr (x. 4). — Menace générale de la destruction de cette ville par l'armée des nations (x. 2-6). — Cet ennemi sera puissant; description circonstanciée de la conquête et de la destruction de Tyr (x. 7-14). — Impression produite par cet événement sur les habitants des îles et des côtes de la mer (x. 15-18). — Répétition énergique de la menace contre Tyr (x. 19-21).

1. Et il arriva que dans la onzième année, le premier du mois, la parole du Seigneur me vint en ces termes :

2. Fils de l'homme, parce que Tyr a dit de Jérusalem : Quel bonheur!

1. Et factum est in undecimo anno, prima mensis, factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pro eo quod dixit Tyrus de Jerusalem : Euge, confra-

אֶת־כְּרִיתָי. « J'exterminerai les Crétois. » Il y a dans l'hébreu un jeu de mots intraduisible, que S. Jérôme a essayé d'exprimer en remplaçant le nom propre par un nom dérivé du verbe. Sur ce nom de Crétim, V. I Rois, xxx, 14. Son origine reste inconnue. — *Reliquias maritimæ regionis*, c'est-à-dire le reste des habitants de la côte méditerranéenne, la nation toute entière jusqu'à son dernier membre. LXX : κατοικοῦντας τὴν παραλίαν.

17. — *Faciam in furore*. L'exécution de cette menace commença lorsque les Egyptiens attaquèrent Gaza, Jér., xlvii, et surtout lorsque tout le pays fut ravagé par les Chaldéens, Jér., ibid. Les LXX omettent : *Arguens in furore*.

e. *Prophétie contre Tyr, xxvi-xxviii.*

CHAP. XXVI. — 1. — V. les prophéties contre Tyr de Joël, iii, 4; Is., xxiii; Amos, i, 9-10. — *In undecimo anno*. La onzième année à partir de la déportation de Jécho-nias, V, i, 4, et par conséquent l'année même de la prise et de la destruction de Jérusalem, IV Rois, xxv, 2 et suiv., Jér., lii, 5 et suiv. LXX : ἐν τῷ ἑνδεκάτῳ. — *Prima men-*

*sis*. Ici comme plus bas, xxxii, 17, le numéro du mois n'est pas donné. Suivant Rosenmüller et quelques commentateurs, c'est le premier mois de l'année que le prophète a voulu désigner. D'après Kimchi, etc., c'est le mois de la prise de Jérusalem, suffisamment connu pour qu'il ait été inutile de le désigner autrement, et par conséquent c'est le quatrième mois. Le plus probable c'est que par suite d'une corruption du texte le chiffre du mois a été détruit.

2. — *Tyrus*. V. Is., xxiii, 4, note. Ajoutons seulement qu'il ne peut pas s'agir ici de l'ancienne Tyr, prise par Salmanazar et que détruisit plus tard Alexandre, mais de la Tyr insulaire qui, grâce à sa position maritime, à 1200 pieds de la terre, avait résisté aux attaques des Assyriens, Jos., Ant., ix, 44, 2, et était alors le marché des nations. Au temps d'Ézéchiel, elle était à son plus haut degré de prospérité. C'est contre cette Tyr que la prophétie est dirigée, x. 5 et 14 et xxvii, 4, 25, 26. Cela est confirmé encore par le x. 6 et 8. où on parle des villes, ses sœurs, qui sont en terre ferme. Cfr. Reland, Palestina, p. 2051. Nous reviendrons sur c-

cætæ sunt portæ populorum. conversa est ad me; implebor, deserta est.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, Tyre, et ascendere faciam ad te gentes multas, sicut ascendit mare fluctuans.

4. Et dissipabunt muros Tyri et destruent turres ejus; et radam pulverem ejus de ea, et dabo eam in limpidissimam petram.

5. Siccatio sagenarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus : et erit in direptionem gentibus.

6. Filiæ quoque ejus quæ sunt in agro, gladio interficientur : et scient quia ego Dominus.

7. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam ad Tyrum Nabuchodonosor regem Babylonis ab

Les portes des peuples sont brisées, elle se retourne vers moi; je me remplirai et elle est déserte.

4. A cause de cela le Seigneur Dieu dit : Je viens contre toi, ô Tyr, et je ferai monter contre toi des peuples nombreux, comme la mer fait monter ses flots.

4. Ils détruiront les murs de Tyr, et ils démoliront ses tours; j'en racleurai jusqu'à la poussière, et j'en ferai une roche toute sèche.

5. On y sèchera les filets au milieu de la mer, parceque j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu; et elle sera livrée en proie aux nations.

6. Ses filles, qui sont dans la campagne, seront aussi détruites par l'épée; et on saura que je suis le Seigneur.

7. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais amener du nord contre Tyr, Nabuchodonosor Roi de

point aux ch. xxvii, xxviii. Il faut dire cependant que, d'après plusieurs commentateurs, il s'agit dans ces chapitres des deux villes, la continentale et l'insulaire. — *Euge*. V. xxv, 3. — *Confractæ sunt portæ populorum*. Jérusalem est appelée la porte des nations à cause du nombreux concours de peuples qui se portaient dans cette ville pour s'y livrer au commerce. Telle est l'opinion générale des commentateurs. Keil donne un autre sens. Les paroles des Tyriens signifient qu'ils ont regardé le concours des nations à Jérusalem. C'est-à-dire la force d'attraction que cette ville exerçait sur les nations, en qualité de gardienne de la révélation, comme, contrariant leur dessein d'attirer toutes ces nations à eux-mêmes. Ils se réjouissent de la ruine de Jérusalem parce qu'ils espèrent désormais attirer les nations et s'enrichir de leurs biens. LXX : συναγωγή, ἀπόλωε τὰ ἔθνη. — *Conversa est ad me*. Son commerce ou son influence. « Ego portum tutissimum habeo, illaque subversa, ad me omnis multitudo conversa est, quæ illius regebat arbitrio. » S. Jérôme. — *Implebor, deserta est*. Cfr. xxvii, 25. « Quia illa deserta est, idcirco ergo implebor. » S. Jérôme. LXX : ἡ πληροῖ; ἠρήμωται.

3. — *Ecce ego super te*. Cfr. plus haut, xiii, 8 et Jér., L, 31; Nah., iii, 5. — *Gentes multas*. Les Chaldéens avaient dans leur ar-

mée beaucoup de peuples tributaires et vaisaux. — *Sicut... fluctuans*. Cfr. Is., xvii, 12.

4. — *Muros... ejus*. Suivant Arrien, II, 48, 3 et Quinte Curce, IV, 2, 9, 12 et 3, 13, la Tyr insulaire était entourée de murailles et de tours qui existaient certainement déjà au temps du prophète. — *Radam pulverem ejus de ea*. Cfr. III, Rois, xx, 10. Elle sera détruite à ce point que le rocher seul sur lequel elle est bâtie subsistera. — *Dabo eam in limpidissimam petram*. Cfr. plus haut, xxiv, 7.

5. — *Siccatio sagenarum erit*. Litt : « le lieu où l'on étend les filets. » Tyr sera comme ces plages désertes qui ne peuvent servir à rien qu'à sécher les filets. — *In medio maris*. On voit par ces mots qu'il s'agit de la Tyr insulaire; xxvii, 32.

6. — *Filiæ quoque ejus*. Les villes qui dépendent de Tyr. Hébraïme d'un usage familier; V. plus bas, x, 8 et Jér., xlix, 2, 3. — *Quæ sunt in agro*. Celles qui sont sur la terre ferme. Les villes sont mises ici pour leurs habitants, qui seront tués par l'épée.

7. — *Adducam ad Tyrum Nabuchodonosor*. Ce verset et les suivants jusqu'aux quatorzième prédisent spécialement les conquêtes de Nabuchodonosor. Pour la forme « Nebucadrezzar », v. Jér., xxi, 2. — *Ab aquilone*. C'est par le nord en effet que l'invasion chaldéenne eut lieu pour la Judée et par suite pour Tyr; Cfr. Jér., I, 13, 14; IV, 6; VI, 1, 22;

Babylone, le roi des rois, avec des chevaux, des chars, des cavaliers, une armée et des peuples nombreux.

8. Tes filles, qui sont dans la campagne, son glaive les détruira; il l'entourera de forts et de remparts, et il lèvera le bouclier contre toi.

aquilone, regem regum, cum equis, et curribus, et equitibus, et cœtu, populoque magno.

8. Filias tuas quæ sunt in agro, gladio interficiet; et circumdabit te munitionibus, et comportabit aggerem in gyro: et elevabit contra te clypeum.

x, 22. — *Regem regum*. C'est le nom que se donnaient les rois de Babylone. V, Is., x, 8, à cause des nombreux rois qu'ils avaient soumis à leur puissance, IV Rois, xviii, 28. Dieu avait délégué à Nabuchodonosor, dit Faussett, l'empire sur toute la terre qui lui appartient, Dan., ii, 47. Le fils de Dieu seul a ce droit, et ce titre, il le prendra quand les rois du monde auront pleinement montré qu'ils abusent du dépôt qu'ils ont reçu, I Tim., vi, 15; Apoc., xvii, 12-14; xix, 15, 16. — *Cum equis...* Énumération de toutes les forces qui composent l'armée de Nabuchodonosor.

8. — *Filias... interficiet*. V. §. 6. — *Et circumdabit te munitionibus*. Les historiens anciens ne disent rien du siège de Tyr par Nabuchodonosor; aussi Scaliger prétend-il que la miséricorde de Dieu épargna ce châtement à la ville coupable. Ezéchiel revient pourtant une seconde fois sur ce point, xxviii, 49, d'une manière trop formelle pour qu'on puisse douter de la réalité de l'événement. Aussi Hengstenberg, Hævernick, Dreschler ne doutent-ils pas qu'il soit arrivé; Cfr. Hengstenberg, De rebus Tyriorum Commentarius, Berlin, 1832. Suivant d'autres modernes, V. en particulier Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 2<sup>e</sup> éd., p. 503, note 2<sup>e</sup>, il y eut bien un siège, mais la ville ne fut pas prise. Kuenen, Histoire critique des livres de l'A. T., tr. franç. de Pierson, t. II (1879), p. 625, rejette cette manière de voir, contredite par les expressions si fortes du prophète. Il conclut de là qu'Ezéchiel n'a pas prétendu faire une prophétie contre Tyr, mais seulement porter témoignage contre le luxe, l'immoralité et l'orgueil des marchands phéniciens. Il y a dans ce passage du critique hollandais une contradiction avec ce qu'il dit dans les Prophètes et la prophétie en Israël, trad. angl., London, 1877, in-8<sup>o</sup>, p. 408, où il admet que Tyr fut forcée de capituler et perdit soit en partie, soit tout à fait son indépendance. Nous croyons ce livre de Kuenen postérieur à son Histoire critique. Nous allons, à la suite du Dr Currey, tâcher d'éclaircir la question. Il y a dans Ezéch., xxix, 47, une prophétie, postérieure à la conclusion du siège, datée de la 27<sup>e</sup> année

de la captivité, c'est-à-dire 572 avant Notre-Seigneur. Le pharaon Ouhabra fut détrôné en 571, et il y a bien des motifs de supposer que Nabuchodonosor se prépara à envahir l'Égypte immédiatement après la fin du siège de Tyr. Ce siège dura treize ans, Jos., Ant., x, 11, Adv., Appon., I, 21, et commença sans doute en 585, trois ans après la prise de Jérusalem. Pendant le siège de cette ville, Nabuchodonosor avait repoussé Ouhabra vers l'Égypte. C'est au moment où Tyr, délivrée de ce dangereux ennemi, se félicitait de sa délivrance et de la ruine de son voisin, qu'Ezéchiel lui prédit la calamité qui la menace. Si nous ne trouvons pas dans Josèphe l'indication de la prise de Tyr par Nabuchodonosor, cela tient sans doute à ce que nous dit l'historien lui-même, qu'il avait pris ses renseignements dans les annales phéniciennes. Or, il est probable que ces annales avaient passé sur ce désastre de la patrie le plus légèrement possible. Les extraits de Josèphe semblent toujours supposer que le gouvernement de Tyr fut détruit, ou du moins en quelque façon soumis aux Chaldéens. Son silence sur la prise de Tyr n'est pas du reste étonnant quand on pense que Bérose ne mentionne même pas le siège de Tyr. Ce silence de Bérose et des historiens phéniciens prouverait plutôt que la ville a été prise; car si Nabuchodonosor avait levé le siège, les Tyriens auraient été trop fiers de cet événement pour ne pas le mentionner tout au long. Tyr fut soumise. Dans un fragment de Ménandre, on lit qu'après Baal, successeur d'Ithobal, et qui régna dix ans, des suffètes furent choisis; après eux Balatorus régna un an; à sa mort Tyr envoya chercher à Babylone Merbal et après lui Hiram. Les noms de ces rois montrent bien qu'ils étaient de race tyrienne. Cette circonstance prouve que les Chaldéens avaient déporté la famille royale, et qu'il y avait eu une conquête violente. D'ailleurs, les Tyriens reconnaissaient plus tard leur subordination aux Perses qui se considérèrent toujours comme successeurs, dans l'empire du monde, des Babyloniens. Il n'y a assurément rien dans les chétifs matériaux de l'histoire ancienne qui combatte la prise de Tyr par Nabuchodonosor; mais il faut avouer que

9. Et vineas, et arietes temperabit in muros tuos, et turres tuas destruet in armatura sua.

10. Inundatione equorum ejus operiet te pulvis eorum; a sonitu equitum, et rotarum, et curruum, movebuntur muri tui, cum ingressus fuerit portas tuas quasi per introitum urbis dissipatæ.

11. Ungulis equorum suorum conculcabit omnes plateas tuas: populum tuum gladio cædet, et statuæ tuæ nobiles in terram corruent.

12. Vastabunt opes tuas, diripient muros tuos, et domos tuas præclaras subvertent; et lapides tuos, et ligna tua, et pulverem tuum in medio aquarum ponent.

13. Et quiescere faciam multitu-

9. Il dressera contre tes murs ses mantelets et ses beliers, et il détruira tes tours au moyen de ses soldats.

10. La multitude de ses chevaux te couvrira de poussière; au bruit des cavaliers, des roues et des chars, tes murs s'ébranleront, lorsqu'il entrera dans tes portes comme on entre dans une ville prise d'assaut.

11. Les sabots de ses chevaux fouleront tes places. Il fera passer ton peuple au fil de l'épée, et tes belles statues tomberont à terre.

12. Ils pilleront tes richesses, ils dissiperont tes marchandises; ils détruiront tes murailles; ils ruineront tes maisons magnifiques; tes pierres, tes bois, et ta poussière même ils la jeteront au milieu des eaux.

13. Je ferai cesser tous tes con-

nous n'avons pas de preuve directe de cet événement. Le passage d'Ezéchiel, xxix, 48, n'est pas opposé à sa réalité. Est-il supposable que le prophète se fût contredit à si peu de distance? — *Munitionibus... aggerem*. V. iv, 2. — *Elevabit contra te clypeum*, c'est-à-dire des soldats armés de boucliers; V. plus haut, xxiii, 24. Suivant Grotius et quelques autres commentateurs, c'est de la manœuvre appelée tortue qu'il est question ici.

9. — *Vineas et arietes*. Machines de guerre dont la seconde est suffisamment connue. La première est décrite dans Végèce, De re militari, iv, 45. כבוי קבלי désigne certainement le bélier, appelé כר. xxi, 27. כבוי signifie « frappant ou pousant; » קבלי, signifie, suivant Gésenius, ce qui est opposé, et de là les deux mots auraient pour sens: le démolisseur de ce qui est opposé. — *Temperabit*. Litt. « Il donnera ». — *In armatura sua*. Litt., « ses épées », c'est-à-dire ses machines de guerre.

10. — *Inundatione equorum ejus*. Expression analogue à celle d'Is., lx, 6. LXX: ἐπὶ τοῦ πλῆθους. — *Pulvis eorum*, à cause de leur grand nombre; Cfr. Nah., i, 3. — *Quasi per introitum urbis dissipatæ*. Litt. « Comme ceux qui marchent dans une ville brisée. » LXX: ὡς... εἰς πόλιν ἐκ πεδίου. La comparaison s'explique par la situation de Tyr insulaire. Elle signifie que l'ennemi y entrera comme dans une forteresse continentale à laquelle une brèche a été faite par force. Ces mots, dit Keil, supposent que l'assiégeant a

fait une route vers la ville au moyen d'un digue ou d'un môle. Currey prétend que ces paroles désignent les défenses avancées de Tyr qui se trouvaient sur le continent, et qui avaient sans doute une assez grande importance.

11. — *Statuæ tuæ nobiles*. Litt. « Les statues de ta force », les images des idoles dans lesquelles Tyr mettait toute sa confiance; Cfr. IV Rois, xxiii, 44; Jér., xliii, 42; Os., x, 4, 2; Mich., v, 2, où כַּבֻּדָּתָא a ce sens. Suivant d'autres ce sont des colonnes élevées à Baal, et dont Hérodote, ii, 44, en mentionne deux, l'une d'or, l'autre d'émeraude, qui se dressaient à l'entrée du temple d'Hercule Melkarth à Tyr. Un autre sens moins bon entend ces mots de statues ou d'emblèmes élevés aux guerriers valeureux de Tyr. LXX: τῶν ὑψίστατων τῆς ἰσχύος σου. — *In terram corruent*. Cfr. Is., xlvi, 4; xxi, 9, I Rois, 3.

12. — *Negotiationes tuas*. Les marchandises qui sont l'objet du commerce des Tyriens. — *Domos tuas præclaras*. Les magnifiques palais de la ville, mentionnés par Is., xxiii, 43, et qui étaient très élevés, à cause du peu d'espace dont on disposait. Pour quelques-uns, ce sont les arsenaux et les constructions destinées à la marine. — *Lapides tuos...* Tout ce qui aura échappé au pillage et à l'incendie sera jeté dans la mer, et rien ne subsistera.

13. — *Quiescere faciam...* Tout signe de joie disparaîtra de cette ville auparavant si riche et si animée; Cfr. Amos, v, 23; Jér.,

certs, et on n'entendra plus chez toi le son de tes cithares.

14. Je ferai de toi une roche polie, un endroit pour sécher les filets; et tu ne seras plus rebâtie désormais, parceque j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Tyr : Les îles ne trembleront-elles pas au bruit de ta chute, et au gémissement de tes morts, de ceux qui seront tués au milieu de toi?

16. Tous les Princes de la mer descendront de leurs trônes; ils enlèveront leurs dépouilles; ils rejeteront leurs vêtements variés; ils seront remplis de frayeur; ils s'assiéront à terre; ils seront étonnés et stupéfaits de ta chute soudaine.

17. Et se livrant sur toi à une lamentation, ils te diront : Comment

dinem canticorum tuorum, et sonitus cithararum tuarum non audietur amplius.

Jer. 7, 34.

14. Et dabo te in limpidissimam petram; siccatio sagenarum eris, nec ædificaberis ultra; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus Tyro: Numquid non a sonitu ruinæ tuæ, et gemitu interfectorum tuorum, cum occisi fuerint in medio tui, commovebuntur insulæ?

16. Et descendent de sedibus suis omnes principes maris: et auferent exuvias suas, et vestimenta sua varia abjicient, et induentur stupore; in terra sedebunt, et attoniti super repentino casu tuo admirabuntur.

17. Et assumentes super te lamentum, dicent tibi: Quomodo

vii, 34; xxv, 40; Is., xiv, 41; Apoc., xviii, 22.

44. — La menace se termine par la répétition des paroles du v. 4. — *Nec ædificaberis ultra*. S. Jérôme se demande comment cette prophétie peut s'appliquer à une ville qui de son temps était très riche et très florissante. Aus-i dit-il que certains commentateurs l'entendent de ce qui doit arriver aux derniers temps. Mais il croit que ces mots signifient seulement que Tyr ne sera plus la reine des peuples et n'aura plus d'existence indépendante. Cfr. aussi Is., xxiii, 47. Il est certain qu'aujourd'hui Tyr est dans un état d'extrême désolation. Sur toute la côte, depuis la Kasnie jusqu'à Ras-el-Ain, on ne peut se douter qu'on approche d'une ancienne et opulente cité. Dans l'île, il ne reste que des ruines contemporaines des Croisés ou des Sarrazins. Ceux-ci la détruiraient entièrement, et Tyr n'est plus que la ruine d'une ville bâtie avec des ruines. Renan. Mission de Phénicie, pp. 529, 530. La prophétie d'Ezéchiel s'est donc réalisée, avec des délais, mais sûrement; d'ailleurs le prophète ne dit aucunement ici que cette ruine sera due à Nabuchodonosor.

45. — Le prophète décrit ensuite les effets que cette ruine de Tyr produira parmi ses alliés et ses colonies. — *Sonitu ruinæ tuæ*, l'annonce de ta ruine. — *Gemitu interfectorum*

rum tuorum. Cfr. Jér., li, 52. — *Insulæ*. יַיִן est souvent employé pour désigner toutes les côtes de la Méditerranée, et non pas seulement ses îles.

46. — *De sedibus suis*, Cfr. I Rois, iv, 43. — *Omnes principes maris*, Cfr. Is., xxiii, 8. Ce sont les marchands qui dirigent les colonies de Tyr et que leurs richesses et leur faste font ressembler à des rois. LXX: ἀρχοντες; ἐκ τῶν ἐθνῶν τῆς θαλάσσης. — *Auferent exuvias suas*. Litt., « Ils retireront leurs vêtements » luxueux; כִּיעִיל est le vêtement de dessus; Cfr. Exod., xxviii, 31. LXX: τὰς μέτρας. Le deuil de ces vaincus nous est décrit ici; Cfr. Jon., iii, 6. — *Vestimenta sua varia*. Litt., « leurs vêtements brodés »; V. plus haut, xvi, 10, 43. — *Induentur stupore*. Cfr. plus haut, vii, 27. — *In terra sedebunt...* Comme les affligés; Cfr. Job, ii, 43. — *Et attoniti...* L'hébreu a un sens différent: « Ils trembleront à chaque moment et seront étonnés à cause de toi. » Ils auront peur que l'ennemi ne les atteigne et ne les dépouille, comme il a fait de Tyr.

47. — *Lamentum* Cfr. xix, 4. — *Quæ habitas in mari*. יְשֻׁבַת בְּיָמֵינוּ a été traduit de bien des manières. Rosenmüller: habitée par les mers, c'est-à-dire par les peuples maritimes qui de tous côtés affluaient vers Tyr. Hitzig, Keil, Reuss: toi, habitée de la mer, c'est-à-dire, portant une population humaine,

periisti, quæ habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuisti fortis in mari cum habitatoribus tuis quos formidabant universi?

18. Nunc stupebunt naves in die pavoris tui; et turbabuntur insulæ in mari, eo quod nullus egrediatur ex te.

19. Quia hæc dicit Dominus Deus: Cum dederò te urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur; et adduxero super te abyssum, et operuerint te aquæ multæ;

20. Et detraxero te cum his qui descendunt in lacum ad populum sempiternum, et collocavero te in terra novissima sicut solitudines veteres, cum his qui deducuntur in lacum, ut non habiteris; porro cum dederò gloriam in terra viventium.

as-tu pu périr, toi qui habites dans la mer, ville illustre, toi qui étais puissante sur mer, avec les habitants craints de tout l'univers?

18. Maintenant les vaisseaux s'étonneront au jour de ta frayeur, et les îles seront épouvantées dans la mer, parce que personne ne sort plus de chez toi.

19. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Quand je t'aurai rendue une ville déserte comme les villes qui ne sont plus habitées, que j'aurai fait monter sur toi l'abîme, et que des eaux profondes t'auront couverte,

20. Quand je t'aurai précipitée avec ceux qui descendent dans la fosse, avec la multitude des morts éternels; quand je t'aurai placée au fond de la terre comme dans des déserts anciens, avec ceux qui sont descendus dans le tombeau, pour n'être plus habitée, quand aussi j'aurai rétabli ma gloire dans la terre des vivants;

dont la résidence a l'air d'être sortie du sein des flots. — *Fortis in mari*, qui as surpassé tous les autres peuples dans l'art naval. — *Cum habitatoribus tuis quos formidabant universi*. Litt. « avec les habitants qui inspirent la crainte à tous ses (habitants). » Le dernier mot « ses » rend difficile l'explication de ce passage. Il est probable qu'il faut l'appliquer au respect craintif que les Tyriens avaient de la puissance de leur pays, sentiment analogue, dit Schræder, à celui qu'eut plus tard chaque Romain. Tyr, disent Hævernick et Hengstenberg, avait deux classes d'habitants, ses citoyens et ses alliés des colonies, qui, pris idéalement, habitent dans Tyr, parce que c'est là que sont les racines de leur existence. Les habitants dans le premier sens sont la terreur des habitants dans le second. Ceux-ci s'humilient devant les autres et obéissent à leurs ordres.

18. — *Naves*, נַיִן, « îles », diffère de נַיִן, v. 15 et plus bas, seulement par la terminaison plurielle araméenne. forme qui se rencontre parfois dans la plus ancienne poésie hébraïque. Selon Michaëlis, c'est l'Europe que ce mot désigne. S. Jérôme a traduit comme les LXX: *αἱ νῆσοι*. — *Eo quod nullus egrediatur ex te*. Litt. « à cause de ta sortie », c'est-

à-dire, à cause de ta ruine. Isaïe, xxiii, 6, 12, prédit que les Tyriens, à la suite du siège, se réfugieront dans toutes leurs colonies limitrophes de la Méditerranée. Fausset croit qu'Ezéchiël fait ici une prédiction analogue. Les LXX ont omis la fin du verset à partir de *turbabuntur*.

20. — *Cum his qui descendunt in lacum*. Les morts. V. plus bas, xxxi, 44, xxxii, 48, 24, 29, 30; Cfr. Is., xiv, 15. — *Ad populum sempiternum*, vers ceux qui sont morts depuis très longtemps: Cfr. Ps. cxlii, 3; Is., xliv, 7; Lam., iii, 6. Il n'est pas nécessaire, avec Keil, de voir ici une allusion aux peuples qui vivaient avant le déluge, II Petr., ii, 5, et qui périrent dans les flots; Cfr. Job, xxii, 45. — *In terra novissima*, Cfr. Eph., iv, 9, les profondeurs de la terre, c'est-à-dire, le schœl, la demeure des morts; Cfr. Ps. lxii, 40, lxxxvii, 7. Isaïe, xiv, 9, représente Babylone précipitée dans le schœl. Cette image est appliquée à Tyr par Ezéchiël, comme pour montrer que Tyr et Babylone représentent le monde ennemi de Dieu, de même que, dans l'Apocalypse, Babylone est le royaume de l'Antechrist. — *Sicut solitudines veteres*. Litt. « dans des desolations éternelles. » Tyr sera semblable à des endroits qui ont été toujours

21. Je te réduirai à néant et tu ne seras plus; on te cherchera, et on ne te trouvera plus à jamais, dit le Seigneur Dieu.

21. In nihilum redigam te, et non eris, et requisita non invenieris ultra in sempiternum, dicit Dominus Deus.

## CHAPITRE XXVII

Lamentation sur la chute de Tyr (vv. 1-2). — Peinture de la situation de cette ville, de sa gloire, de sa beauté, de sa force militaire (vv. 3-11). — Ses relations commerciales étendues avec un très grand nombre de peuples (vv. 12-25). — Lamentation sur la ruine de toute cette gloire (vv. 26-36).

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

2. Toi donc, fils de l'homme, fais une lamentation sur Tyr :

3. Tu diras à Tyr, qui habite à l'entrée de la mer, au commerce des peuples dans des îles nombreuses : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O Tyr, tu as dit : Ma beauté est parfaite,

4. Et je suis au cœur de la mer,

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Tu ergo, fili hominis, assume super Tyrum lamentum;

3. Et dices Tyro quæ habitat in introitu maris; negotiationi populorum ad insulas multas : Hæc dicit Dominus Deus : O Tyre, tu dixisti : Perfecti decoris ego sum,

4. Et in corde maris sita. Finitimi

déserts. — *Ut non habitabis.* Elle n'aura pas plus d'habitants qu'il n'en a le désert. — *Porro... in terra viventium.* Quand la terre des vivants, c'est-à-dire la Judée, aura retrouvé sa splendeur, Tyr restera toujours désolée. Grotius, Rosenmüller, etc. Mais le sens proposé par Keil, etc., semble préférable. La terre des vivants qui est mise en contraste avec la région des morts, c'est la terre après que Dieu y aura établi son royaume, après avoir vaincu les pouvoirs impies du monde. Pendant cela, Tyr restera toujours un objet de terreur, un exemple de destruction soudaine.

21. — *In nihilum redigam te.* Litt. « Je te fais terreurs », c'est-à-dire, je fais de toi un exemple terrible; V. plus bas, xxvii, 36, xxviii, 19. LXX : ἀπόλειαν σε δώσω. — *Et non eris... non invenieris.* Tyr sera détruite entièrement et ses ruines mêmes di-paraitront; Cfr. pour cette expression, Ps. xxxvi, 40, 36; Is., xli, 12, et pour l'accomplissement de la prophétie, la note du §. 44.

CHAP. XXVII. — 2. — *Lamentum*, xxvi, 17. Ce chant funèbre ou cette élégie mettra en

relief la grandeur passée de Tyr, afin de montrer la misère qui suivra sa chute.

3. — *Quæ habitat in introitu maris.* Les « entrées de la mer » sont les ports pour les vaisseaux. Tyr en avait deux : le Sidonien au nord, l'Égyptien au sud; le premier existe encore; on n'a pu retrouver la situation du second. V. Renan, Mission de Phénicie, p. 366, V. Guérin, Mémoire lu à l'Acad. des Inscriptions, en mai et juin 1879, et l'Atlas antiquus de Spruner-Menke, n° 8. — *Negotiationi populorum.* Litt. « la négociatrice des peuples », celle qui est l'intermédiaire du commerce du monde entier. LXX : τῶ ἐμπορίῳ τῶν λαῶν. — *Perfecti decoris ego sum.* Je suis parfaitement belle; Cfr. Lam., II, 45. Tous les historiens de l'antiquité s'accordent à louer la beauté et la richesse de Tyr.

4. — *In corde maris,* c'est-à-dire au milieu de la mer, comme plus haut, xxvi, 5; Cfr. Jon. II, 4; Ps. xlv, 3; Exod., xv, 8; Prov., xxiii, 24. — *Finitimi tui.* גְּבוּלֶיךָ, « tes frontières », se rattache à ce qui précède: dans le cœur de la mer sont tes frontières, c'est-à-dire tu es de tous côtés entourée par

tui, qui te ædificaverunt, impleverunt decorem tuum;

5. Abietibus de Sanir extruxerunt te cum omnibus tabulatis maris; cedrum de Libano tulerunt ut facerent tibi malum.

6. Quercus de Basan dolaverunt in remos tuos, et transtra tua fecerunt tibi ex ebore Indico; et prætoriola de insulis Italiæ.

7. Byssus varia de Ægypto texta est tibi in velum ut poneretur in

Tes voisins qui t'ont bâtie t'ont faite admirablement belle :

5. Des sapins de Sanir ils ont construit tous tes tillacs. Ils ont pris un cèdre du Liban pour te faire un mât.

6. Ils ont taillé les chênes de Basan pour faire tes rames; tes bancs, ils les ont faits avec l'ivoire de l'Inde, et tes chambres avec les productions des îles d'Italie.

7. Avec le fin lin d'Égypte on a tissé la voile suspendue à tes mats :

la mer. LXX : τῶ Βεδελείμ, qui ne peut s'expliquer. — *Qui te ædificaverunt*. LXX : ἵστου σου. — *Impleverunt decorem tuum*. Ils t'ont rendue aussi belle que possible; Cfr. plus bas, v. 14.

5 — Tyr est comparée à un vaisseau, comparaison suggérée tout naturellement par la situation de cette ville au milieu de la mer. Peut-être aussi à cause de tous les mats des vaisseaux qui remplissaient ses ports. L'île avait-elle l'air d'une Botte. — *Abietibus*. ברוש est le cyprès, Cfr. Ecclis., xxiv, 17, dont les anciens se servaient dans toutes leurs constructions, même navales, Virgile, Géorg., II, 444. — *Sanir*. Senir, שניר, est le nom amorrhéen de l'Hermon ou Anti-Liban, Cfr. Deut., III, 9, appelé Sirion par les Sidoniens. Quoiqu'on trouve Senir deux fois dans la Bible, en connexion avec l'Hermon, pour désigner des parties diverses de l'Anti-Liban, Cant. iv, 8; I Par., v, 23, Ezéchiel se sert de ce nom comme d'un nom étranger. — *Cum omnibus tabulatis maris*. להתים désigne les planches qui composent les deux parois du navire, ou suivant d'autres, la charpente, le gros œuvre. S. Jérôme a lu sans doute להתים. — *Cedrum de Libano*. V. Ps. xxxviii, 5 et III Rois, v, 10. — *Malum*. תרן, qui semble signifier un pin, puis un signal élevé sur une haute montagne, Is., xxx, 17, s'emploie aussi dans le sens de mât d'un navire, Is., xxxiii, 23.

6. — *Quercus*, אלון, non pas le châtaignier, mais le chêne, comme tous les commentateurs s'accordent à l'interpréter. — *Basan*. V. sur cette contrée, célèbre par ses chênes, Is., II, 13. — *Transtra*. קרש, Cfr. Exod., xxvi, 15 et suiv., est le banc d'es rameurs ou le pont. LXX : τὰ ἱσπὰ σου. — *Ex ebore indico, et prætoriola*. שן בת־אשורים, « dent » (c'est-à-dire ivoire, III Rois, x, 18, 22, xxii, 39; Am., III, 15; Ps. xlv, 9) fille d'Aschourim. » Suivant Kimchi, c'est une allusion aux Assyriens, qui travaillaient habilement l'ivoire.

Mais II Rois, II, 9, nous trouvons des Ashourites, qui devaient habiter dans la terre d'Ismaël, et si ce nom est celui d'un peuple, il doit désigner quelque tribu arabe que nous ne connaissons pas d'ailleurs. Que vient faire dans une description qui emploie les mots les plus frappants, le nom d'une tribu obscure? Ces considérations ont amené à proposer une autre lecture de l'hébreu, et à ne faire qu'un seul mot בת־אשורים, *bithaschourim*, qu'on traduit : « dans le buis ». Le sens est donc : les bancs sont faits d'ivoire incrusté dans le buis, mode de décoration que nous retrouvons dans Virgile, Eneid. x, 437 :

Vel quale per artem  
Inclusum buxo, aut oricia therebintho  
Lucret ebur.

S. Jérôme, en traduisant bath ashourim par *prætoriola*, qu'il interprète « cellaria in quibus merces prætiosissimæ reponuntur », a fait probablement dériver אשורים de שור, contempler, admirer. LXX : σίκους ἀλωδεις. — *De insulis Italiæ*, « des îles des Kittim. » Peut-être les habitants du port de Kittion en Chypre, et de là les habitants de Chypre en général; ici par extension, comme dans Jér., II, 40, les habitants de Chypre et des autres îles et terres riveraines de la Méditerranée, et c'est le sens que S. Jérôme lui donne : « Omnes occidentalium insularum partes intelligentes. » Cfr. I Macc., I, 4, VIII, 5. Bochart a fait remarquer que le buis croit abondamment en Corse, et l'ivoire pouvait venir à Tyr de Carthage, où il arrivait de l'intérieur de l'Afrique.

7. — *Byssus*. V. Gen., xli, 42, et xvi, 10. — *Varia*, ברוקמה, brodée en diverses couleurs. Les grands navires des Egyptiens avaient des voiles brodées. Dans Wilkinson, Manners and Customs, t. III, pl. XVI, sur un vaisseau une large voile carrée est divisée en carrés rouges et violets et entourée d'une bordure dorée. Le vaisseau d'Antoine et de

l'hyacinthe et la pourpre des îles d'Elisa ont servi à tes tentures.

8. Les habitants de Sidon et d'Arad ont été tes rameurs; les sages, 5 Tyr, ont été tes pilotes.

9. Les vieillards, les plus habiles de Gebal ont eu des marins pour tous les équipages. Tous les navires de la mer et tous leurs marins ont été employés au commerce de ton peuple.

10. Perses, Lydiens, Lybiens étaient tes soldats dans ton armée; ils ont suspendu chez toi leurs boucliers et leurs casques pour te glorifier.

Cléopâtre à Actium avait aussi des voiles de pourpre. — *Texta est...* Litt. « a été ton dépiolement », l'a été donné pour le déployer comme une voile. LXX : ἐγένετο σοι στρώμην. — *Ut poneretur in malo.* D2 a, suivant quelques commentateurs, le sens de bannière, pavillon. La couleur des voiles servait peut-être à reconnaître la nationalité des navires. LXX : τοῦ περιθεῖναι σοι δόξαν. — *Hyacinthus et purpura.* Deux espèces de pourpre marine sur lesquelles il faut voir Bochart, Hierozoicon, Pars 2, liv. V, ch. 21. — *De insulis Elisa.* Les îles de la mer Ionienne, suivant S. Jérôme, le Péloponnèse, d'après Bochart, Keil, etc. La pourpre de Laconie était célèbre, Plin., Hist. Nat. ix, 36, xxi, 8. V. aussi, F. Lenormant, Premières civilisations. t. II, p. 136. — *Operimentum tuum,* la tente qu'on dresse sur le pont pour protéger contre la chaleur du soleil.

8. — *Sidonis.* V. plus bas, xxviii, 24. — *Aradii,* Arvad, Gen., x, 48, l'Aradus des Grecs, île voisine de Crète, et renommée pour l'habileté nautique de ses habitants. — *Fuerunt remiges tui.* Ils étaient sous les ordres des Syriens et étaient employés par eux aux plus bas travaux. — *Gubernatores tui,* les capitaines et les pilotes.

9. — *Senes,* terme essentiellement sémitique, et qualification des conseillers qui gouvernent les villes maritimes. Renan, op. cit., p. 453. — *Giblii.* גבלי, LXX : βελβίων, est la Byblos des Grecs, si célèbre par le culte d'Adonis, la moderne Jebail entre Tripoli et Beryte, Cfr. Jos., xiii, 5. note. — *Habuerunt.* Litt. « furent ». — *Nautas... suppellectilis tuæ.* Litt. « pour caletter les voies d'eau. » — *Omnes naves...* L'allégorie cesse et Tyr est de nouveau considérée

malo, hyacinthus et purpura de insulis Elisa facta sunt operimentum tuum.

8. Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui; sapientes tui, Tyre, facti sunt gubernatores tui.

9. Senes Giblii, et prudentes ejus, habuerunt nautas ad ministerium variæ suppellectilis tuæ; omnes naves maris, et nautæ earum, fuerunt in populo negotiationis tuæ.

10. Persæ, et Lydii, et Libyæ erant in exercitu tuo viri bellatores tui; clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.

comme une ville maritime, centre du commerce du monde. — *Fuerunt in populo negotiationis tuæ.* Litt. « Ils furent en toi pour échanger leurs échanges. » LXX : ἐγένοντό σοι ἐπὶ δουμῶν δουμῶν.

10. — Le prophète énumère maintenant les mercenaires dont les armées de Tyr, comme celles de Carthage, étaient formées. — *Persæ,* פרס. Pâras désignerait, selon Hitzig, des Perses, établis en Afrique depuis des temps anciens; mais les données historiques sur lesquelles ce critique s'appuie sont trop incertaines. De xxxviii, 5, où Pâras est mis parmi les auxiliaires de l'armée de Gog, il faut conclure que c'est bien des Perses asiatiques qu'il s'agit ici. Leur nom Pâras ne se trouve pas dans les plus anciens livres de l'A. T., qui ne parle que des Elamites; mais dans les livres contemporains de la captivité ou postérieurs, on le rencontre fréquemment, II Par., xxxvi, 20, 22; Esdr., iv, 5, vi, 14; Esth., i, 3; Dan., v, 28, etc. Cela, dit Currey, correspond exactement avec l'histoire. C'est en effet vers le temps où écrit Ezéchiel que ce peuple guerrier se fait connaître et se prépare à entreprendre avec Cyrus la conquête du monde asiatique. — *Lydiæ,* לוד. Loud, et *Libyæ,* פרוט. Phout, sont des tribus africaines. Loud n'indique pas les Lydiens, Gen., x, 22, mais le peuple chamite de ce nom, plus bas, xxx, 5; Is., lxvi, 19; Jér., xlvi, 9, et est probablement, dit Keil, un nom général pour toutes les tribus maures. Phout sont les Lybiens; Cfr. Gen., x, 6. — *Viri bellatores tui,* Cfr. Jer., l, 30. — *Clypeum et galeam.* Jérémie les leur donne aussi, xlvi, 9. — *Suspenderunt in te pro ornatu tuo.* Litt. « Ils t'ont donné de la gloire », en montrant que tu commandais à une foule de

11. Filii Aradii cum exercitu tuo erant super muros tuos in circuitu; sed et Pygmæi, qui erant in turribus tuis, pharetras suas suspenderunt in muris tuis per gyrum; ipsi compleverunt pulchritudinem tuam.

12. Carthaginenses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum, argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nundinas tuas.

13. Græcia, Thubal, et Mosoch, ipsi institores tui; mancipia, et vasa ærea advexerunt populo tuo.

14. De domo Thogorma, equos, et equites, et mulos adduxerunt ad forum tuum.

15. Filii Dedan negotiatores tui;

11. Les fils d'Arad avec ton armée étaient tout autour de tes murs, et les Pygmées qui étaient dans tes tours, ont suspendu leurs carquois tout autour de tes murs; ils ont achevé de t'embellir.

12. Les Carthaginois faisaient commerce et trafiquaient avec toi de la multitude de leurs richesses; ils remplissaient tes marchés d'argent, de fer, d'étain, et de plomb.

13. La Grèce, Thubal et Mosoch étaient tes marchands; ils amenaient à ton peuple des esclaves et des vases d'airain.

14. On amenait de Thogorma à ton marché des chevaux, des cavaliers et des mulets.

15. Les fils de Dedan trafiquaient

peuples. Mais il y a peut-être une allusion à la coutume phénicienne de suspendre des boucliers et des casques aux murs d'une ville, coutume introduite par Salomon en Judée, III Rois, 46, 47; Cant., iv, 4, et qui est encore mentionnée à l'époque des Machabées, I Macc. iv, 57. Keil.

11. — *Filii Aradii*, V. 7. 8. — *Cum exercitu tuo*. Il y a une différence entre les mercenaires du verset précédent, et les Arvadiens et l'armée tyrienne. Les premiers étaient peut-être envoyés dans les colonies, tandis que ceux-ci restaient à Tyr et composaient la garnison de la ville. — *Pygmæi*. גִּבְרִים, Gamadin, que S. Jérôme a fait venir de גִּבְרִד, LXX: φόλακες, est probablement le nom d'une nation dont il ne nous est parvenu aucun souvenir. Pourtant, suivant quelques commentateurs, il signifie brave et est une épithète des troupes tyriennes. — *Pharetras suas*, que la Vulgate traduit ailleurs « peltas », II Paral., xxiii, 9. — *Suspenderunt...* Voir 7. 40.

12. — *Carthaginenses negotiatores tui*. Litt. « Tharsis tes marchands. » Notre version latine a rendu תְּרִישֵׁי de bien des manières: Is., xxiii, 4, 6, 40, par « mare », Jér., x, 9, par « Tharsis ». C'est aussi de cette dernière façon qu'il faut le traduire ici. Il désigne l'extrême ouest, l'Espagne où Tyr avait des colonies riches en ceux des métaux qui sont nommés dans la suite du verset. LXX: Καρχηδόνιοι... — *Argento... plumboque*. « Metallis plumbi, ferri, æris, argenti, auri tota ferme Hispania scætet ». Plin., Hist. Nat., iii, 4. Cfr. aussi, Plin., ib. xxxiii, 31,

xxxiv, 44, Diodore de Sicile, v, 38; Movers, Phœnizi. ii, 2, pp. 558 et suiv. et ii, 3, p. 36. — *Repleverunt nundinas tuas*. עִוְבוֹרֵךְ. Dans les marchés de Tyr, les commerçants étrangers échangeaient leurs marchandises contre celles de Tyr.

13. — *Græcia*. יָוֵן, Javan, comprenant les colonies grecques de la Sicile et de l'Italie; Cf. Gen., x, 2. — *Thubal et Mosoch*. L'Ancien Testament réunit souvent ces deux peuples, Ez., xxxii, 26, xxxviii, 2, 3, xxxix, 4; Gen., x, 2. Ils habitaient entre le Caucase, le Pont Euxin et la mer Caspienne. Josèphe et S. Jérôme identifient Thubal avec les Ibères, et Mosoch avec les Cappadociens dont la capitale s'appelait Mazacha au temps du saint Docteur. LXX: ἡ σύμπασα καὶ τὰ παρακείνουσα. — *Mancipia*. Les Grecs se livraient activement au commerce des esclaves, Voir Joël, iv, 6, et Grecs et Romains tiraient du Pont leurs meilleurs esclaves. Movers, ii, 3, p. 81 et suiv. — *Vasa ærea*. Le Caucase possède de riches mines de cuivre. — *Adduxerunt populo tuo*. Litt. « Ils donnent tes marchandises ». LXX: ... ἡν ἐμπορίαν σου.

14. — *Thogorma*. L'Arménie; Cfr. Gen., x, 4, et non la Phrygie, comme le dit S. Jérôme. — *Equos et equites et mulos*. Strabon, xi, 44, 9, mentionne la richesse chevaline de ce pays. Hérodote, i, 494, nous apprend qu'il était riche en ânes. On peut donc conclure de là que les mulets n'y manquaient pas. — *Ad forum tuum*, עִוְבוֹרֵךְ, traduit au 7. 42 par « nundinas tuas. »

15. — *Dedan*. Il y a deux tribus de ce nom, l'une sémitique mentionnée plus haut, xxv, 13,

avec toi; le commerce d'îles nombreuses était dans ta main; et elles échangeaient contre ton or les dents d'ivoire et l'ébène.

16. Le Syrien trafiquait avec toi à cause de la multitude de tes ouvrages; il exposait dans tes marchés les perles, la pourpre, les petits boucliers, le lin fin, la soie et les pierres précieuses.

17. Les pays de Juda et d'Israël échangeaient avec toi et exposèrent dans tes foires le pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine.

insulæ multæ negotiatio manus tuæ; dentes eburneos, et hebeninos commutaverunt in pretio tuo.

16. Syrus negotiator tuus propter multitudinem operum tuorum. gemmam, et purpuram, et scutulata, et byssum, et sericum, et chodchod proposuerunt in mercatu tuo.

17. Juda et terra Israel ipsi institores tui in frumento primo, balsamum, et mel, et oleum, et resinam proposuerunt in nundinis tuis.

et plus bas, v. 20; V. aussi. Jér., xxv, 23, xlix, 8; l'autre chamitique, Gén., x, 7. C'est sans doute de celle-ci qu'il est question dans ce verset, et dont Rosenmüller identifie la ville principale avec le Daden du golfe Persique. C'est là que leur arrivaient de l'Inde les marchandises qu'ils transportaient ensuite à Tyr. LXX : *ὑποί Ποσειδών*. — *Insulæ... manus tuæ*. Beaucoup d'îles et de pays trafiquaient avec Tyr, par le moyen des Dédanites. — *Dentes eburneos*. Litt. « des cornes de dent », c'est-à-dire de l'ivoire. — *Hebeninos*. הרבנים, qu'on ne lit qu'ici, est bien, comme le traduit la Vulgate, l'ébène, que les anciens tiraient de l'Inde et de l'Éthiopie, Plin., Hist. nat. xii, 4. — *Commutaverunt in pretio tuo*. Toutes ces îles payaient au moyen d'ivoire et d'ébène les marchandises que Tyr leur envoyait.

46. — *Syrus*, ארם, LXX : *ἀνθρώπους*; Syriaque; Edom, leçon adoptée par Ewald, Hitzig et Furst, à cause de l'ordre géographique suivi par le prophète; mais cet ordre est au moins douteux. et ne peut autoriser un tel changement. D'ailleurs, ce mot peut comprendre la Syrie mésopotamienne et Babylone, marché des pierres précieuses, où se trouvaient les objets énumérés plus bas. — *Propter... tuorum*. Pourse procurer les beaux ouvrages vendus par les Tyriens. — *Gemmam*. נכסף, V. Exod., xxxiii, 48, et plus bas, xxviii, 43. Suivant les uns, c'est la perle, suivant les autres l'escarboucle. — *Purpuram*, v. 7. — *Scutulata*, רקבה, Voir, xvi, 40. — *Byssum*, בוש, au v. 7, « schesh ». Le mot *boutz* ne se trouve qu'au temps de la captivité, I Par., xv, 27; II Par., v, 42, Esth., 1, 6, viii, 45. Le mot est d'origine araméenne, et c'est probablement pour cela qu'il est employé ici, pour distinguer le lin de Syrie du lin d'Égypte appelé schesh. שש. Suivant Currey, *boutz* est un mot phénicien, qui a d'abord

été employé pour désigner le coton. Les Phéniciens se servaient de coton pour leurs tissus et les Égyptiens de lin. Plus tard, quand on a employé indifféremment le coton et le lin, les deux mots ont été considérés comme identiques, Cfr. II Par., iii, 44, avec Exod., xxvi, 31. — *Sericum*. רמכות, qu'on ne lit qu'ici et Job, xxviii, 48, est probablement le corail. LXX : *ῥαυμὸν*, qui n'est qu'une transcription de l'hébreu. — *Chodchod*, transcription de כדכד. S. Jérôme l'a rendu. Is., liv, 42 par jaspé. C'est probablement le rubis. LXX : *καρχῶν*. — *Proposuerunt in mercatu tuo*. Les mots hébreux sont les mêmes qu'au v. 42, où ils sont différemment rendus.

47. — C'est de la Judée que Tyr faisait venir ses céréales; Cfr. III Rois, v, 9, 44; Act., xii, 20. — *In frumento primo*. Litt. « En froment de Minnith ». Minnith, ville des Ammonites, Jug., xi, 33, était située dans un pays très fertile en blé; II Par., xxvii, 5. LXX : *ἐν πρώτῳ στρού*. — *Balsamum*. פנג, qu'on ne lit qu'ici, ne peut pas se déterminer d'une manière certaine. Le sens qu'on lui donne, confiture ou sirop, est basé sur l'Araméen פנק, « deliciarum », et la traduction chaldéenne, קרליא, c'est-à-dire *colia*, signifie suivant Hésychius, τὰ ἐξ ἐλαιοῦ τρογανία, ou pâtisseries faites avec le miel. S. Jérôme l'a traduit par baume, d'après le *μύρω* des LXX. Pour Hitzig, Pannaga, litt. un serpent, est un nom usité en sanscrit pour désigner un bois au doux parfum, employé en médecine comme médicament rafraîchissant et fortifiant. Keil, Furst, remarquant que toutes ces interprétations ne sont que de pures conjectures, pense qu'il vaut mieux voir dans Pannag un nom d'endroit, aussi fertile que Minnith, et peut-être identique avec Paggi ou Pingi, nommé dans la Mishna, et se trouvant sur la route de Balbek à Damas. — *Mel*, objet de grand commerce en Palestine, xvi, 43; Deut., xxxii, 43. —

18. Damascenus negotiator tuus in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi ;

19. Dan, et Græcia, et Mosel, in mundinis tuis proposuerunt ferrum fabrefactum ; stacte, et calamus in negotiatione tua.

20. Dedan institores tui in tapetibus ad sedendum.

21. Arabia, et universi principes Cedar, ipsi negotiatores manus tuæ ; cum agnis, et arietibus, et hœdis venerunt ad te negotiatores tui.

22. Venditores Saba, et Reema,

18. Damas trafiquait avec toi, à cause de la multitude de tes ouvrages, et apportait de grandes richesses, un vin généreux, et des laines d'une couleur éclatante.

19. Dan, la Grèce, et Mosel ont exposé en vente dans tes marchés le fer forgé ; la myrrhe et le roseau odoriférant étaient dans ton commerce.

20. Ceux de Dedan t'apportaient les tapis pour s'asseoir.

21. L'Arabie et tous les princes de Cédar étaient marchands à ton service : ils venaient te vendre leurs agneaux, leurs bœliers et leurs boucs.

22. Les marchands de Saba et de

*Oleum*, Cfr. Deut., viii, 8, xxviii, 40 ; III Rois, v, 25 ; Par., ii, 40 ; Os., xii, 2. — *Resinam*, V. Jér., viii, 22, xlvi, 41, li, 8

18. — *Damascenus negotiator tuus*. « Usque hodie autem permanet in Syris ingenuus negotiationis ardor, qui per totum mundum lucri cupiditate discurrent, et tanti mercandi habent vesaniam, ut occupato nunc orbe romano, inter gladios et miserorum neces quærant divitias, et paupertatem periculis fugiant ». S. Jérôme. — *In multitudine operum tuorum*. Cfr. §. 46. Omis par les LXX. — *In vino pingui*. Litt. « En vin de Helbon. » Strabon, xv, 3, 22, nous apprend que le vin de Chalybon, en Syrie, faisait les délices des rois de Perse. Les vignobles étaient sans doute autour du village actuel de Helbon, à trois heures un quart au nord de Damas, où il y a encore des vignes qui produisent le meilleur vin du pays. Robinson, *Biblical Researches*. — *In lanis coloris optimi*. Litt. en laine très blanche », ou « en laine de Zachar », la Sicharia, depuis appelée Nabathène. LXX : ἐρια ἐκ Μηλήτου.

19. — *Dan*. דָּן. Le  $\eta$  initial n'est pas suivant tous les modernes, la conjonction *et*, mais fait partie d'un nom propre, Vedan, qui n'est cité qu'ici, et qui désigne une ville ou un pays non mentionné ailleurs dans l'Ancien Testament. Movers conjecture que c'est la ville d'Aden. — *Græcia*. Javan est ici aussi le nom d'une tribu arabe, peut-être d'un endroit du Yémen. Suivant Tuch, il désigne une colonie ionienne qui se serait fixée dans l'Arabie du sud. LXX : καὶ οἶνον. — *Mosel*. C'est pour distinguer ce Javan arabe de la Grèce elle-même, qui parto ut ailleurs est ainsi appelée, que les mots כַּיָּאֵרִל ont été ajoutés. Il faut, dit Keil, y voir, avec les an-

ciens traducteurs, un nom propre, comme Gen., x, 27, et traduire « d'Uzal », ancien nom de Sanaa, plus tard capitale du Yémen. — *Ferrum fabrefactum*. Les produits attribués à ces pays confirment les conjectures précédentes. L'Yémen était renommé pour sa fabrication de lames d'épées, et c'est à cette fabrication que le prophète fait peut-être ici allusion. — *Stacte*. קִדָּה est probablement la casse, Exod., xxx, 24. — *Calamus*, un roseau odoriférant, peut-être l'acorus calamus d'Arabie, V. Exod., xxx, 23. Pour ces deux mots les LXX : καὶ τροχίας.

20. — *Dedan*. V. §. 45 ; c'est le peuple voisin d'Edom, xxv, 43. — *In tapetibus ad sedendum*. Quelques-uns voient ici les tapis dont on couvre en Arabie les chevaux de luxe, d'autres les vêtements des grands. Le sens donné par la Vulgate est tout à fait conforme à l'usage oriental de s'accroupir à terre sur des tapis. LXX : μετὰ κτηνῶν εἰς ἄρματα.

21. — *Arabia*. עַרַב dans la Bible ne désigne pas l'Arabie tout entière, mais conformément à l'étymologie, les tribus nomades qui errent dans le désert ; V. Is., xiii, 20, Jér., iii, 2. — *Cedar*. V. Gen., xxv, 43. Tribu arabe vivant entre l'Arabie Pétrée et la Babylonie ; Cfr. Is., xxi, 46. — *Negotiatores manus tuæ*. Ils se servent de la main, c'est-à-dire de l'intermédiaire de Tyr pour écouler leurs produits. — *Agros*. LXX : καμήλους. « Arabia et principes Cedar... abundant his animalibus, agnis videlicet, et arietibus, et hœdis, et Tyri mundinas hac illatione multiplicant. » S. Jérôme.

22. — *Saba*, la plus riche contrée d'Arabie, correspondant à l'Yémen ou à l'Arabie heureuse, Cfr. Gen., x, 7. — *Réma*. רַעְמָה est aussi uni à Saba dans la Gén., x, 7. Reema

Réema venaient aussi trafiquer avec toi ; ils exposaient dans tes marchés tous les meilleurs aromates, les pierres précieuses et l'or.

23. Haran, Chen et Eden étaient aussi des marchands ; Saba, Assur et Chelmad venaient te vendre leurs marchandises.

24. Ils faisaient avec toi toute sorte de commerce : les tissus d'hyacinthe et de broderies, les trésors précieux enveloppés et liés de cordes ; et ils te vendaient encore des bois de cèdre.

25. Les vaisseaux de la mer étaient

ipsi negotiatores tui ; cum universis primis aromatibus, et lapide pretioso, et auro, quod proposuerunt in mercatu tuo.

23. Haran, et Chene, et Eden, negotiatores tui ; Saba, Assur, et Chelmad, venditores tui ;

24. Ipsi negotiatores tui multifariam involucris hyacinthi, et polymitorum, gazarumque pretiosarum, quæ obvolutæ et astrictæ erant funibus ; cedros quoque habebant in negotiationibus tuis.

25. Naves maris, principes tui in

était dans la moderne province d'Oman, sur la baie du même nom dans le golfe Persique. — *Cum universis primis aromatibus*. Litt. « avec la tête de tous les parfums » ; Cfr. sur l'expression, Exod., xxx, 23, Cant., iv, 14. Le vrai baume qui croissait autrefois dans l'Yémen, suivant Diodore de Sicile, III, 45, s'y trouve encore, dit Forskal. — *Lapide pretioso*. Onyx, rubis, agates, cornalines se trouvent aujourd'hui dans les montagnes d'Hadramant. Il y a aussi dans l'Yémen des jaspes, des cristaux et beaucoup de rubis. Niebuhr, Descript. p. 425. — *Auro*. On ne trouve plus d'or en Arabie ; mais il y en avait beaucoup dans l'antiquité. V. Bochart, Phaleg, II, 28, et Burton, Voyage au pays de Madian, Londres, 1878. Atlas Anciens.

23. — *Haran*, ville bien connue de Mésopotamie, Gen., xi, 31. V. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2<sup>e</sup> éd., t. 1, p. 360. — *Chene*, la Chalane de la Gen., x, 10, plus récemment Ctésiphon, ville commerciale des plus importantes. — *Eden*, ville sur l'Euphrate, V. Is., xxxvi, 42, dont la situation n'a pas encore été déterminée. Suivant Movers il faut la chercher dans le delta de l'Euphrate et du Tigre. Les LXX n'ont pas traduit ce mot. — *Saba*. La même qu'au v. 22. La circonstance singulière que des marchands de Saba sont mentionnés comme étant en rapport avec ces localités de Mésopotamie, a donné lieu à beaucoup d'altérations arbitraires du texte et d'explications forcées. Movers l'a expliquée d'après une notice de Juba dans Pline, Hist. nat. XII, 47. On y voit que les Sabéens, qui habitent la contrée des épices, vinrent avec leurs marchandises du golfe persique à Carrhæ (Haran), et y tinrent leurs marchés annuels. De là ils avaient l'habitude de s'en aller à Gabala en Phénicie et dans la Syrie palestinienne. Par

conséquent les marchands de Saba sont désignés comme faisant le commerce entre la Mésopotamie et Tyr et ils sont bien placés au milieu de ces villes qui étaient les centres les plus importants d'échanges sur les deux grandes routes commerciales de la Mésopotamie. Keil. — *Assur* ; non pas l'Assyrie, mais, d'après Movers, le port de Sura, l'Essurieh actuelle, sur la rive droite de l'Euphrate, et la route des caravanes, dans la direction de Chelmad. — *Chelmad*. Cette ville n'est mentionnée qu'ici. M. Ménant, Babylone et la Chaldée, pp. 407, 411, l'identifie avec Kalwada près de Bagdad. LXX : *καρμὰν*.

24. — *Ipsi... funibus*. Hébr. « Ils trafiquaient d'étoffes riches, de vêtements de pourpre torqués, d'écheveaux de fil et de cordes torqués. » Nous empruntons la traduction de Reuss, qui dit : « Quant aux marchandises, presque tout est incertain. Le texte n'offre que des mots qui ne se trouvent pas ailleurs, et la conjecture philologique a beau jeu. » — *Multifariam*, *מִכְלָלִים*, choses d'une beauté parfaite, et suivant Hævernick, œuvres d'art coûteuses. D'après Michaëlis, des cuirasses ou des panoplies. — *Involucris hyacinthi et polymitorum*, des vêtements de pourpre brodés, pour lesquels la Babylonie était célèbre. — *Gazarumque pretiosarum*. *גְּזָרִים בְּרִיבִים*, des fils tournés en écheveau, peut-être de soie et de coton qu'on tissait à Tyr. Suivant Furst, qui compare bromim à l'arabe mobram, des vêtements de couleurs variées, que l'Arabie produit en grande quantité. — *Quæ obvolutæ... funibus*. Tout cela était soigneusement empaqueté à cause du transport. — *Cedros quoque habebant*.. Litt. « et attachées », mots qui se rapportent aux marchandises qui viennent d'être décrites.

25. — *Naves maris principes tui*. Tes na-

negotiatione tua; et repleta es, et glorificata nimis in corde maris.

26. In aquis multis adduxerunt te remiges tui; ventus auster contrivit te in corde maris.

27. Divitiæ tuæ, et thesauri tui, et multiplex instrumentum tuum, nantæ tui et gubernatores tui, qui tenebant supellectilem tuam, et populo tuo præerant; viri quoque bellatores tui qui erant in te, cum universa multitudo tua quæ est in medio tui; cadent in corde maris in die ruinæ tuæ.

28. A sonitu clamoris gubernatorum tuorum conturbabuntur classes;

29. Et descendent de navibus suis omnes qui tenebant remum; nautæ et universi gubernatores maris in terra stabunt;

30. Et ejulabunt super te voce magna, et clamabunt amare; superjacent pulverem capitibus suis, et cinere conspergentur.

le grand appui de ton commerce; tu as été comblée de biens et glorieuse à l'excès au cœur de la mer.

26. Tes rameurs t'ont conduite sur les grandes eaux; mais le vent du midi t'a brisée au cœur de la mer.

27. Tes richesses, tes trésors, ton commerce étendu, ceux qui dirigeaient ta puissance et qui commandaient à ton peuple, tes marins et tes pilotes, tes guerriers qui étaient au milieu de toi avec toute ta multitude, ils tomberont tous ensemble au fond de la mer, au jour de ta ruine.

28. Au bruit des plaintes de tes pilotes les flottes s'épouvanteront.

29. Tous ceux qui tenaient la rame descendront de leurs vaisseaux; les marins et tous les pilotes de la mer se tiendront à terre.

30. Ils se lamenteront sur toi à grands cris, ils feront des plaintes amères : ils se couvriront la tête de poussière, ils se couvriront de cendre.

vires, qui portaient tes richesses sur les mers étaient tes princes. Keil et Reuss traduisent ainsi l'hébreu : « Les vaisseaux de Tharsis étaient les caravanes ». L'auteur aurait voulu dire que le commerce de Tyr se faisait par mer comme celui des autres peuples se faisait par terre. Hævernîck traduit : « Les vaisseaux de Tharsis étaient tes murs, » c'est-à-dire ils formaient la principale défense de Tyr. — *In negotiatione tua*. Litt. « ton commerce », qui n'est pas une glose, comme le veut Reuss, mais un qualificatif plus précis de « tes caravanes. » — *Repleta es*, de richesses et d'habitants, V. xxvi, 2. — *Glorificata*, riche et puissante; ce tableau de la prospérité de Tyr va rendre plus apparent son désastre et sa ruine.

26. — *In aquis multis*, là où il y a plus de danger; Cfr. Ps. lxxvi, 20. — *Ventus auster*; Cfr. Ps. xlvi, 8. Ce vent très violent en Orient y cause souvent de terribles tempêtes, V. Act., xxvii, 44. Kimchi et Grotius voient dans ces mots une allusion aux Chaldéens qui viennent de l'est. — *In corde maris*. Au §. 3, Tyr se fait un sujet de gloire et de confiance de ce qu'elle est au milieu de la mer.

27. — *Thesauri tui*, litt. « tes négoces », ton commerce. — *Multiplex instrumentum tuum*. Litt. « tes marchandises », comme §. 9 et 17. LXX : τῶν σπουδαίων σου. — *Qui tenebant supellectilem tuam*. §. 9. LXX : οἱ σπουδαῖοί σου. — *Et populo tuo præerant*. Litt. « Et ceux qui faisaient ton commerce. » — *Cum universa multitudo tua*. La foule du peuple n'échappera pas plus que les chefs au naufrage annoncé. — *In die ruinæ tuæ*. Voir xxvi, 45, 48.

28. — *Classes*, traduction qu'Ewald adopte. מגרורת signifie les faubourgs de Tyr, suivant Rosenmüller, etc.; mais selon Grotius et Keil, ce mot désigne les villes ouvertes du continent qui sont soumises à Tyr, et par extension tout son territoire.

29. — *Descendent*... Pour tâcher de se sauver avec les barques. — *In terra stabunt*. Parce qu'après la ruine de Tyr, ils n'auront plus confiance dans leurs vaisseaux.

30. — *Superjacent pulverem*... en signe d'une extrême douleur; V. Jos., vii, 6, I Rois, iv, 42, II Rois, xiii, 49, Job., ii, 42.

31. — *Radent super se calvitium*. A cause de la ruine de Tyr ils se raseront la tête. La loi interdisait cette pratique aux Israélites,

31. A cause de toi, ils se raseront les cheveux, et se revêtiront de cilices; ils te pleureront dans l'amertume de leur cœur, ils te pleureront amèrement.

32. Ils feront sur toi un chant lugubre, ils te plaindront : Qui est comme Tyr, qui est devenue muette, au milieu de la mer ?

33. Toi, qui par ton commerce nourrissais tant de peuples, qui, par la multitude de tes richesses et de tes peuples, enrichissais les Rois de la terre,

34. Maintenant la mer t'a brisée, tes richesses sont au plus profond de ses eaux; et toute cette multitude, qui était au milieu de toi, a péri.

35. Tous les habitants des îles sont dans la stupeur à cause de toi; et tous leurs rois abattus par la tempête ont changé de visage.

36. Les marchands des peuples t'ont sifflée; tu es réduite à néant, tu ne seras plus jamais.

31. Et radent super te calvitium, et accingentur ciliciis, et plorabunt te in amaritudine animæ ploratu amarissimo.

32. Et assument super te carmen lugubre, et plangent te : Quæ est ut Tyrus quæ obmutuit in medio maris ?

33. Quæ in exitu negotiationum tuarum de mari implesti populos multos; in multitudine divitiarum tuarum, et populorum tuorum, distasti reges terræ,

34. Nunc contrita es a mari, in profundis aquarum opes tuæ, et omnis multitudo tua quæ erat in medio tui, ceciderunt.

35. Universi habitatores insularum obstupuerunt super te : et reges earum omnes tempestate percussi mutaverunt vultus.

36. Negotiatores populorum sibilaverunt super te; ad nihilum deducta es, et non eris usque in perpetuum.

Lév., XIX, 27. Deut., XIV, 1; malgré cette défense ils se conformèrent facilement aux usages des Phéniciens et de leurs autres voisins; Cfr. VII, 48, Is., XXII, 42, Jér., VII, 29, XVI, 5. — *Accingentur ciliciis*. V. plus haut, VII, 48. Ce verset manque dans les LXX.

32. — *Super te*. Après ces mots l'hébreu a בניהם. « dans leur lamentation ». — *Quæ obmutuit*, qui a été détruite et par suite ne peut plus se faire entendre.

33. — *In exitu... de mari*. Par ses longues navigations, elle étendait son nom et son commerce sur toutes les mers. — *Implesti*, des

marchandises qu'elle leur apportait. LXX. « Quel gain as-tu retiré de la mer » ?

34. — V. dans Quinte Curce, IV, 4, comment Alexandre traita Tyr, et réalisa ainsi en partie cette prophétie.

35. — *Universi... super te*. V. §. 3. — *Tempestate percussi*. Litt. « frémiront d'horreur. » La tempête ne les frappe pas en effet, au moins directement; Cfr. XXVI, 24.

36. — *Sibilaverunt*, de stupeur et de frayeur; Cfr. III Rois, IX, 8. — *Ad nihilum deducta es*. V. XXVI, 24 et plus bas, XXVIII, 49. — *Non eris usque in perpetuum*. V. XXVI, 44.

CHAPITRE XXVIII

Lamentation sur le roi de Tyr : Chute du roi de Tyr (v. 4-10). — Lamentation sur sa destinée terrible (v. 11-19). — Prophétie contre Sidon (v. 20-24). — Promesse consolante pour Israël (v. 25-26).

1. Et factus sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic principi Tyri : Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum, et dixisti : Deus ego sum, et in cathedra Dei sedi in corde maris ; cum sis homo et non Deus, et dedisti cor tuum quasi cor Dei ;

3. Ecce sapientior es tu Daniele ; omne secretum non est absconditum a te ;

1. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

2. Fils de l'homme, dis au prince de Tyr : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ton cœur s'est élevé, et que tu as dit : Je suis Dieu, et je suis assis sur le trône de Dieu, au cœur de la mer ; quoique tu ne sois qu'homme et non pas Dieu, et parce que tu as élevé ton cœur comme le cœur de Dieu ;

3. Car tu es plus sage que Daniel, et aucun secret ne t'est caché ;

CHAP. XXVIII. — 4. — Dans cette seconde élégie, dit M. Le Hir, le prophète mêle beaucoup de traits qui conviennent bien mieux à la chute de Lucifer. « C'est la preuve que Tyr est ici l'image du monde, dont le chef des anges déchus est le roi. »

2. — *Principi Tyri*. נַיִדִי est, suivant Gésenius, celui qui va devant, le chef, le doge. En éthiopien le nom du roi est Négus. Comme ce Negid de Tyr est nommé roi au v. 42, il n'est pas probable que le prophète ait eu toutes les idées que lui prêtent Kliefoth et Keil par rapport au régime politique de cette ville. Il a voulu seulement, personnifier l'état auquel il s'adresse dans la personne du chef de cet état, qui le représente. Ce roi était, d'après Josephé, Adv. Apion, 24. Ithobal II. — *Elevatum est cor tuum*. Il s'est gonflé d'orgueil ; Cfr. plus bas, v. 5, 17, II Par., xxvi, 46, Jér., xlviii, 29, Dan., V, 20, Prov., xvi, 48. — *Deus ego sum*. Comp. le langage du roi de Babylone, Is., xiv, 44, celui de Nabuchodonosor, Dan., iv, 30. Cfr. aussi Act., xii, 24, et II Thess., ii, 4. — *In cathedra Dei sedi*, dans un lieu aussi inaccessible que le trône de Dieu dans le ciel, et égalant par sa splendeur le siège de la divinité. Tyr est appelée île sainte dans Sanchoiathon. — *In corde maris*. xxvii, 4, 25, 26. — *Cum sis homo*. Cfr. Is., xxxi, 3. — *Dedisti cor tuum quasi cor Dei*.

Tu t'es cru l'égal de Dieu. Les Pères, S. Jérôme, Théodoret, etc., voient dans le roi de Tyr une image du démon, qui s'efforce toujours de vaincre Dieu et de prendre sa place dans le cœur des hommes ; Cfr. Eph., vi, 42, I Cor., ii, 6, et v. 5, 4.

3. — *Ecce sapientior es tu Daniele*. Ironie ; tu te crois plus sage que Daniel. Cfr. xiv, 44. Bernstein, qui nie l'authenticité de Daniel, en conclut, dit Hengstenberg, que ce passage et celui que nous venons d'indiquer, ont été interpolés après la composition du livre de Daniel. Il y a, au contraire, dans ces deux endroits une remarquable harmonie avec le livre de Daniel. Ezéchiel suppose que tout le monde admet que Daniel a atteint le plus haut degré de sagesse accessible à l'homme. Cette opinion est conforme à ce que nous lisons dans Daniel, ii, 40, 44. La sagesse de Daniel était connue surtout parmi les Juifs exiliés en Chaldée, pour lesquels Ezéchiel écrit principalement. Il suppose que le roi de Tyr connaissait Daniel comme un des hommes les plus sages qui existaient de son temps. Il faut donc conclure de là que Daniel n'avait pas une célébrité purement locale, mais que sa renommée s'était répandue dans tout l'Orient. — *Omne secretum non est absconditum a te*. Daniel avait en effet reçu de Dieu cette prérogative, iv, 6 ; le roi de Tyr se l'attribue à tort.

4. Ta sagesse et ta puissance ont fait ta force ; tu as ramassé l'or et l'argent dans tes trésors ;

5. Ta grande sagesse et ton commerce ont accru ta puissance, et ton cœur s'est enorgueilli dans ta force ;

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ton cœur s'est élevé comme le cœur de Dieu,

7. J'amènerai contre toi des étrangers, les plus puissants d'entre les nations, et ils dégaineront leurs glaives contre ton éclatante sagesse, et ils souilleront ta beauté.

8. Ils te tueront et ils te jetteront à terre, et tu mourras de la mort de ceux qui seront tués, au milieu de la mer.

9. Est-ce que tu diras devant tes meurtriers : Je suis Dieu, toi qui es homme, et non pas Dieu sous la main de ceux qui te tuent ;

10. Tu mourras de la mort des incircconcis, par la main des étrangers ; parce que moi j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

4. In sapientia et prudentia tua fecisti tibi fortitudinem ; et acquisisti aurum et argentum in thesauris tuis.

5. In multitudine sapientiæ tuæ, et in negotiatione tua multiplicasti tibi fortitudinem ; et elevatum est cor tuum in robore tuo.

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei ;

7. Idcirco ecce ego adducam super te alienos, robustissimos gentium ; et nudabunt gladios suos super pulchritudinem sapientiæ tuæ, et polluent decorem tuum.

8. Interficiet, et detrahent te ; et morieris in interitu occisorum in corde maris.

9. Numquid dicens loqueris : Deus ego sum coram interficientibus te ; cum sis homo, et non Deus, in manu occidentium te ?

10. Morte incircumcisorum morieris in manu alienorum ; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

4. — *Fecisti tibi fortitudinem.* La sagesse du roi de Tyr consiste seulement, comme celle des enfants du siècle, à acquérir des richesses et la considération et l'influence qui en résultent. הויל, « fortitudo, » désigne surtout ici l'abondance des richesses ; Cfr. Gen., xxxiv, 28, Nomb. xxiv, 48, Deut., viii, 47, Ps. xlviii, 11.

5. — *In multitudine sapientiæ tuæ... in negotiatione tua.* Cette grande sagesse se fait voir surtout dans le commerce de Tyr et dans la manière dont il est conduit, qui a rendu Tyr riche et puissante. Keil. — *Fortitudinem.* x. 4. — *In robore.* L'hébreu emploie toujours le même mot הויל.

6. — Cfr. x. 2.

7. — *Alienos, les ennemis du dehors,* plus bas, x. 40, Is., i. 7, Os, vii. 9, viii. 7. — *Robustissimos gentium.* Litt. « Les plus violents ». V. plus bas, xxx, 41, xxxi. 42. Peut-être allusion aux hordes sauvages dont se trouvait composée l'armée des Chaldéens. — *Nudabunt, ils dégaineront ;* Cfr. Lev., xxvi, 33. — *Super pulchritudinem sapientiæ,*

la beauté produite par la sagesse, c'est-à-dire la magnifique Tyr elle-même avec toutes ses splendeurs. — *Polluent, comme plus haut,* vii, 21, 22.

8. — *Interficiet... te.* Le roi ne sera pas plus épargné que les sujets. Litt. « Ils te feront descendre dans la fosse ». Cfr. plus haut, xxvi, 20. — *Morieris in interitu occisorum.* Tu mourras de la mort de ceux qui ont reçu beaucoup de blessures, mort si pénible qu'on peut la comparer à plusieurs morts. כִּבְרוּתִי est au pluriel, comme Jér., xiv, 4. — *In corde maris,* là même où tu te croyais à l'abri de tout danger.

9. — *Numquid dices...* Sera-ce le moment alors de prétendre à la divinité, lorsque l'ennemi sera sur le point de te mettre à mort ? — *Occidentium,* litt. « de celui qui tue. »

10. — *Morte incircumcisorum.* La mort de ceux qui ne sont circoncis ni de chair, ni de cœur, celle des impies ; Cfr. Act., vii. 51, et plus bas, xxxi, 48, xxxii, 49. 21. 24. Les incircconcis désignent pour les Juifs le monde païen étranger à l'alliance, I Rois, xvii, 35,

11. Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, leva planctum super regem Tyri ;

12. Et dices ei : Hæc dicit Dominus Deus : Tu signaculum similitudinis, plenus sapientia, et perfectus decore,

13. In deliciis paradisi Dei fuisti ; omnis lapis pretiosus operimentum tuum ; sardius, topazius, et jaspis, chrysolithus, et onyx, et berillus, sapphirus, et carbunculus, et smaragdus ; aurum opus decoris tui ; et foramina tua in die qua conditus es, præparata sunt.

14. Tu cherub extensus et prote-

11. Et le Seigneur m'adressa encore sa parole, et il me dit : Fils de l'homme, fais une lamentation sur le roi de Tyr,

12. Et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : toi, le sceau très-ressemblant, plein de sagesse, et parfait en beauté,

13. Tu as été dans les délices du paradis de Dieu ; toutes sortes de pierres précieuses faisaient ton vêtement : sardoine, topaze, jaspe, chrysolithe, onyx, bénil, saphir, escarboucle, émeraude ; l'or relevait ta beauté, et les instruments de musique ont été préparés le jour où tu as été créé.

14. Tu étais un chérubin, éten-

xxxi, 4. A cette mort est opposée la mort des justes, Nombr. xxiii, 40. Quelques commentateurs juifs, Kimchi en particulier, appliquent ces mots, non aux Tyriens victimes, mais aux Chaldéens vainqueurs. Hérodote, II, 104, rapporte en effet que les Phéniciens pratiquaient la circoncision. Les Tyriens ne les auraient-ils pas imités ?

12. — *Leva planctum.* Cfr. xxvii, 2, 32, et xxxii, 2. — *Regem.* Cfr. 7. 2. — *Tu signaculum similitudinis.* Toi, l'image parfaite d'un prince heureux. *אתה הוהם תכנית* ont été traduits de bien des manières ; celle que proposent Kliefoth et Keil semble admissible : « Toi, sceau d'un bâtiment bien construit. » « Thochuith » a en effet ce sens, Cfr. xliii, 40. Ce bâtiment bien construit, bien arrangé, c'est l'état syrien avec ses institutions sagement pondérées. Le prince lui met le sceau en imprimant à l'État la fermeté, la stabilité, une longue durée, quand il possède les qualités nécessaires à un chef de gouvernement. Or, le roi de Tyr a toutes ces qualités. — *Plenus sapientia.* Omis par les LXX. — *Perfectus decore ;* Cfr. xxvii, 3. LXX : *στέφανος κάλλους.* Origène, Peri Archon I, S. Grégoire, Moral., xxxii, 48, Tertullien, Adv. Marcion. II, 40, etc. appliquent tout ce passage, 42-49, au démon ; mais S. Ambroise, De Parad., I, 2. S. Jérôme et Théodoret ne l'appliquent à Lucifer que d'une manière métaphorique. S. Augustin, De Genesi ad litt. XI, 25, dit même que ce passage ne peut pas s'entendre du diable.

13. — *In deliciis paradisi Dei fuisti.* Tyr est comparé à l'Éden non à cause de la beauté de son site, mais à cause de ses richesses qui lui procuraient tous les plaisirs et tout le luxe

imaginables. Cfr. Is., LI, 3, Joel, II, 3, et plus bas. xxxvi, 35. Ezéchiel dit ici Elohim et non Jéhovah, parce que le Paradis (litt. jardin d'Éden) est pris pour comparaison, non pas à cause de la signification historique qu'il a pour l'humanité au point de vue du plan du salut, mais parce qu'il était l'endroit le plus glorieux de toute la création terrestre. Keil. — *Omnis lapis pretiosus operimentum tuum.* « Hoc observandum est, non omni lapide pretioso regem Tyri fuisse circumdatum, sive opertum, sed omnem lapidem quem habuit princeps Tyri fuisse pretiosum ». S. Jérôme. — *Sardius.* Les neuf pierres précieuses dont les noms suivent se retrouvent toutes sur le pectoral du grand-prêtre ; Cfr. Exod., xxviii, 17 et suiv., xxxix, 10 et suiv., mais l'ordre suivi ici est différent, et trois pierres nommées dans l'Exode ne se retrouvent pas dans ce passage. Les LXX les ont ajoutées, mais sans doute d'après l'Exode. — *Aurum.* Les vêtements des princes de l'Orient étaient couverts d'or et de pierres précieuses. — *Opus decoris tui.* Dans l'hébreu ces mots se rattachent aux suivants : *Et foramina tua.* Keil les traduit : « Le service de tes femmes et de tes tambourins était avec toi » ; Schröder : « L'ouvrage de tes timbales et de tes flageolets était avec toi » ; Reuss : « tes chasses et tes alvéoles étaient en ouvrage d'or ». On voit si le texte est obscur. — *Foramina tua...* Les instruments de musique ont salué le jour de ta naissance ; Cfr. Is., v, 12, xxvi, 13. LXX : « tu as rempli d'or tes trésors et tes celliers. Le jour où tu as été créé... »

14. — *Tu Cherub extensus et protegens.* Litt. « Tu es un Chérubin oint, qui couvre », c'est-à-dire qui protège. *כרובישה*, qu'on ne lit

dant les ailes pour protéger, et je t'ai placé dans la montagne sainte de Dieu, et tu as marché au milieu des pierres embrasées.

15. Tu fus parfait dans tes voies depuis le jour de ta création jusqu'à ce que l'iniquité a été trouvée en toi.

16. Dans la multiplication de ton commerce tes entrailles ont été remplies d'iniquité, et tu as péché, et je t'ai chassé de la montagne de Dieu, et je t'ai exterminé, ô chérubin protecteur, du milieu des pierres embrasées.

17. Car ton cœur s'est enorgueilli dans ta beauté, tu as perdu la sa-

gens, et posui te in monte sancto Dei, in medio lapidum ignitorum ambulasti.

15. Perfectus in viis tuis a die conditionis tuæ, donec inventa est iniquitas in te.

16. In multitudine negotiationis tuæ repleta sunt interiora tua iniquitate, et peccasti; et ejeci te de monte Dei, et perdidisti te, o cherub protegens, de medio lapidum ignitorum.

17. Et elevatum est cor tuum in decore tuo; perdidisti sapientiam

qu'ici, peut se traduire, comme l'ont fait la Vulgate et Gésenius, etc., par « extensus, » aux ailes étendues; mais le sens que nous lui donnons avec Hengstenberg, Keil, Fairbairn, etc., semble plus en rapport avec le contexte. Le roi de Tyr est ici une personne idéale, la monarchie tyrienne; le jour de sa création est celui de son avènement au trône. Quant au chérubin, c'est une combinaison idéale de toutes les créatures vivant sur la terre. Le roi de Tyr lui ressemble en tant qu'il représente la création terrestre dans son plus haut degré et son extrême perfection. Le chérubin oint est celui qui, comme tous les objets du temple, a reçu de Dieu un caractère de sainteté, Exod., xxx, 22-23. L'onction, la consécration divine est commune au roi de Tyr et au Chérubin. Il est « res sacra, » parce que Dieu lui a fait part de sa grandeur, et que toute majesté terrestre est sacrée jusqu'à ce qu'elle se dégrade et se souille elle-même. Il protège, il couvre, Cfr. Exod., xxv, 20. De même que les chérubins protègent l'arche d'alliance, de même le roi de Tyr protège son peuple, tant que la faveur de Dieu est avec lui. Hengstenberg. — *Posui te in monte sancto Dei.* Il n'y a pas ici d'allusion au Mont des Dieux, Alborg, de la mythologie asiatique; Cfr. Is., xiv, 43. Les chérubins sont dans le temple sur la sainte montagne; ainsi le roi de Tyr préside sur l'île et la cité, s'élevant comme une montagne du milieu de la mer. La réclusion d'un monarque oriental, dit Currey, n'est pas sans quelque ressemblance avec l'enclôture du chérubin dans le Saint des Saints. Suivant Maldonat, ces mots seraient une allusion à Hiram architecte du Temple... — *In medio lapidum ignitorum ambulasti.* S'agit-il, comme l'en-

tendent Rosenmüller, Currey, etc., des pierres précieuses du v. 43, appelées pierres de feu à cause de leur éclat? Faut-il expliquer ces mots, comme le fait Hævernick, par le récit donné par Hérodote, II, 44, des deux colonnes d'émeraude qui étaient dans le temple d'Hercule à Tyr? Les pierres de feu sont-elles, comme dit Kliefoth, un mur de feu, Cfr. Zach. II, 9, qui rend le roi de Tyr inaccessible sur sa sainte montagne? Toutes ces interprétations sont plausibles, sans être certaines.

15. — *Perfectus in viis tuis.* Cette perfection, Cfr. Prov., xxviii, 48, n'est qu'apparente, comme le montre la fin de ce verset. — *A die conditionis tuæ,* depuis le jour où il est monté sur le trône. Pour plusieurs commentateurs, il y a ici une allusion au bonheur d'Adam avant sa chute, et aussi dans les mots qui suivent, à son péché. — *Donec inventa est iniquitas in te.* Cfr. Jér., II, 26. Cette iniquité impardonnable qui l'a fait s'élever à Dieu, v. 2.

16. — *In multitudine negotiationis tuæ...* Cette prospérité commerciale par laquelle il s'est enrichi l'a poussé à l'excès d'orgueil par lequel il a péché. L'Écriture Sainte met en garde contre les excès du commerce; V. Ecclis., xxvi, 48, xxvii, 2. — *Interiora tua.* LXX : τὰ κρυπτὰ σου. — *Et ejeci te de monte Dei.* V. v. 44. Targum : « Parce que tu as méprisé le saint mont de Dieu. » — *O Cherub protegens...* v. 44.

17. — *Elevatum est cor tuum.* vv. 2 et 5. — *In decore tuo.* A cause de ta beauté, vv. 7 et 12. Cet orgueil et cette confiance en soi-même poussent au mépris de Dieu. L'humilité est au contraire le fondement de la sagesse; Cfr. Ps. cxxx, 1. — *Perdidisti sa-*

tuam in decore tuo, in terram projeci te ; ante faciem regum dedi te, ut cernerent te.

18. In multitudine iniquitatum tuarum, et iniquitate negotiationis tuæ, polluisti sanctificationem tuam; producam ergo ignem de medio tui, qui comedat te, et dabo te in cinerem super terram in conspectu omnium videntium te.

19. Omnes qui viderint te in gentibus, obstupescant super te; nihili factus es, et non eris in perpetuum.

20. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

21. Fili hominis, pone faciem tuam contra Sidonem ; et prophétabis de ea.

22. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Sidon, et glorificabor in medio tui ; et scient quia ego Dominus, cum fecero in ea judicia, et sanctificatus fuero in ea.

gesse à cause de ta beauté. Je t'ai précipité à terre; je t'ai exposé devant la face des rois, afin qu'ils te regardent.

18. Par la multitude de tes iniquités et par l'injustice de ton commerce tu as souillé ton sanctuaire; c'est pourquoi je ferai sortir du milieu de toi un feu qui te dévorera, et je te réduirai en cendres sur la terre aux yeux de tous ceux qui te voient.

19. Tous ceux qui t'auront vu parmi les nations seront stupéfaits à cause de toi; tu es réduit à néant, et tu n'existeras plus à jamais.

20. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

21. Fils de l'homme, tourne ton visage contre Sidon, et prophétise contre elle,

22. Et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens contre toi, Sidon, et je serai glorifié au milieu de toi; et on saura que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai exercé mes jugements contre toi, et que je me serai sanctifié au milieu de toi.

*pietiam...* La richesse et la force de Tyr ont fait illusion à cette ville : elle a cru pouvoir combattre les Chaldéens et elle a ainsi provoqué le châtement de son orgueil. — *In terram projeci te.* Prétérit prophétique. Je t'ai détrôné, ou bien après la mort je t'ai laissé sans sépulture; Cfr. Jér., xxii, 49. — *Ante faciem regum dedi te.* Formule qui implique la honte et l'ignominie; I Rois, i, 46, III Rois, viii, 46. — *Ut cernerent te.* Pour te voir dans l'état de honte qui a remplacé ta splendeur passée et augmenter ainsi ton suplice.

18. — *In.* A cause de, comme v. 17. — *Polluisti sanctificationem tuam.* Tu as amené la profanation de tes sanctuaires, ceux qui avaient fait de Tyr une ville sainte. — *Producam ergo ignem...* L'iniquité de Tyr est comparée à une matière combustible qui allume et entretient le feu destiné à punir le coupable; Cfr. Is., i, 31, L, 44 et plus haut, xx, 47. — *Dabo te in cinerem super terram.* La puissance de Tyr sera entièrement anéantie.

19. — *Omnes obstupescant,* comme plus haut, xxvi, 46. — *Nihili factus es...* V. plus haut, xxvi, 24, xxvii, 36.

e. Prédiction contre Sidon, xxviii, 20-26.

20. — V. aussi contre Sidon la prophétie de Joël, iii, 4.

21. — *Pone faciem tuam contra,* xiii, 17. — *Sidonem.* La menace contre Sidon est très courte, sans doute à cause de la dépendance où cette ville était à cette époque par rapport à Tyr. Sidon était plus ancienne que cette dernière et avait même été la métropole de la Phénicie; V. Gen., x, 49. On ne trouve qu'une fois les Sidoniens en lutte avec Israël, Jug., x, 42. Leur principale faute fut de les amener à l'idolâtrie, comme dans le cas de Jézabel, fille d'Ethbaal, roi de Sidon, III Rois, xvi, 34, etc. La prise de Tyr par Nabuchodonosor augmenta, dit Currey, l'importance de Sidon, qui était une ville puissante et prospère quand Artaxerxès Ochus la détruisit. De temps en temps elle se releva, mais sans jamais atteindre une grande importance. Sa ruine ne fut pas cependant aussi complète que celle de Tyr. V. Renan, Mission de Phénicie, pp. 361, 362.

22. — *Ecce ego ad te.* V. xiii, 8, 20, xxvi, 3, xxix, 40. — *Glorificabor in medio tui.*

23. J'enverrai la peste à Sidon, je ferai couler le sang dans ses rues; ses morts tomberont sous le glaive au milieu d'elle, et ils sauront que je suis le Seigneur.

24. Sidon ne sera plus pour la maison d'Israël un sujet de chute amère, ni une épine douloureuse pour tous ceux qui l'entourent et qui la combattent; et ils sauront que je suis le Seigneur Dieu.

25. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque j'aurai rassemblé la maison d'Israël d'entre les peuples, parmi lesquels je les ai dispersés, je serai sanctifié parmi eux devant les nations, et ils habiteront dans leur pays que j'avais donné à mon serviteur Jacob.

26. Ils y habiteront en sûreté, ils bâtiront des maisons, ils planteront des vignes, et ils vivront en paix lorsque j'aurai exercé mes jugements contre tous ceux qui autour

23. Et immittam ei pestilentiam, et sanguinem in plateis ejus; et corruent interfecti in medio ejus gladio per circuitum; et scient quia ego Dominus.

24. Et non erit ultra domui Israel offendiculum amaritudinis, et spina dolorem inferens undique per circuitum eorum qui adversantur eis; et scient quia ego Dominus Deus.

25. Hæc dicit Dominus Deus : Quando congregavero domum Israel de populis in quibus dispersi sunt, sanctificabor in eis coram gentibus; et habitabunt in terra sua quam dedi servo meo Jacob.

26. Et habitabunt in ea securi; et ædificabunt domos, et plantabunt vineas, et habitabunt confidenter, cum fecero judicia in omnibus qui adversantur eis per circuitum; et

Dieu fera paraître sa gloire par le châtement qu'il lui infligera; Cfr. Exod., xiv, 4, 17, 18. — *Et scient...* V. xxvi, 6. — *Cum sanctificatus fuero in ea.* Allusion à Exod., l. c. et Lévit., xxii, 32; V. plus bas, xxxvi, 29 et suiv. Le châtement que Dieu inflige aux pécheurs est une marque de sa sainteté parfaite.

23. — *Pestilentiam et sanguinem.* V. 17, xxxviii, 22. Ces calamités accompagnent ordinairement la guerre. — *In plateis ejus,* Cfr. xi, 6, Jér., li, 4. — *Et corruent.* וַיִּפְּלוּ, forme intensive de נָפַל, regardée par Ewald et Hitzig comme une erreur de copiste, parce qu'on ne la trouve qu'ici. Keil.

24. — *Et non erit... amaritudinis.* Il y a dans ce verset une allusion à l'idolâtrie importée par Jézabel, et que les prophètes avaient combattue si vigoureusement; 17. 21. כַּבְּיָתִיר כִּבְיָתִיר peut se traduire « une épine de rébellion », et convient parfaitement à cette circonstance. LXX : σκόλοψ; πικρίας. — *Spina dolorem...* Cfr. Nomb. xxxiii, 55, auxquels ces mots sont empruntés. — *Qui adversantur eis.* Litt. « qui la méprisent »; Cfr. xvi, 57, et xxv, 6. Ces paroles ne s'appliquent pas seulement aux Sidoniens, mais à tous les voisins et ennemis d'Israël. — *Et scient...* 17. 23, 26.

25. — La menace contre les nations

païennes est suivie d'une nouvelle promesse en faveur d'Israël. Il faut remarquer, comme on l'a déjà fait, que les prédictions d'Isaïe contre Babylone, d'Ezéchiel contre Tyr, et de S. Jean contre la Babylone de l'Apocalypse n'atteignent pas tant des nations particulières que les puissances du monde, que ces peuples représentent. De même, dit le Dr Currey, cette prophétie s'étend bien au-delà d'une simple restauration temporelle. Elle annonce des temps d'une sécurité plus durable, lorsque de tous les royaumes et de toutes les nations, l'Eglise du Christ, l'Israël de Dieu, sera rassemblée, quand les pouvoirs du monde seront pour jamais brisés, et quand le royaume de Jésus-Christ sera pour jamais établi. — *Quando congregavero domum Israel...* Cfr. xi, 17, xx, 41, Jér., xxxi, 8, 10, Soph., iii, 49, 20. — *Sanctificabor in eis...* V. xx, 41. — *Habitabunt in terra sua.* Voir plus bas, xxxvii, 25 et la promesse de la Genèse, xxviii, 43.

26. — *Habitabunt in ea securi.* V. plus bas, xxxiv, 25, 27, 28, xxxix, 26 et Jér., xxiii, 6. — *Ædificabunt domos et plantabunt vineas.* Cfr. Is., lxx, 21. — *Cum fecero judicia...* Cfr. Jér., i, 46. — *Ego Dominus Deus eorum.* Les LXX ajoutent : « Et le Dieu de leurs pères. » Répétons en terminant ce cha-

scient quia ego Dominus Deus eorum.

d'eux les combattent : Et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu.

## CHAPITRE XXIX

Prophétie contre l'Égypte : Destruction de la puissance de Pharaon, et dévastation de l'Égypte (v. 1-12). — Restauration de l'Égypte (v. 13-16). — Conquête et pillage de l'Égypte par Nabuchodonosor (v. 17-20). — Promesse en faveur de la maison d'Israël (v. 21).

1. In anno decimo, decimo mense, undecima die mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Pharaonem regem Ægypti, et prophetabis de eo, et de Ægypto universa :

3. Loquere, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Pharaon rex Ægypti, draco magne, qui cubas in medio fluminum tuo-

1. Dans la dixième année, le dixième mois, le onzième jour, la parole du Seigneur me vint, et il me dit :

2. Fils de l'homme, tourne le visage contre Pharaon, Roi d'Égypte, et prophétise sur lui et sur toute l'Égypte.

3. Parle, et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à toi, Pharaon, Roi d'Égypte, grand dragon, qui couches au milieu de tes

pitre, que ces derniers versets contiennent certainement une promesse messianique.

2<sup>e</sup> Prédiction contre l'Égypte, xxix-xxxii.

Conformément à ce que nous avons dit au ch. 25<sup>e</sup>, nous divisons en sept paroles de Dieu la prédiction du jugement contre l'Égypte. Quelques commentateurs la divisent seulement en trois parties; 1<sup>o</sup> Prophétie contre l'Égypte et ses alliés, xxix-xxx; 2<sup>o</sup> Description de la grandeur de l'Égypte et de sa chute, xxxi; 3<sup>o</sup> Lamentation sur l'Égypte, xxxii.

V. les prophéties contre l'Égypte d'Isaïe, xviii. xix, xxxi, de Jérémie, xlvi, de Joel, iii, 49.

## a. Jugement contre Pharaon, son peuple et son pays, xxix, 1-16.

CHAP. XXIX. — 1. — In anno decimo, Depuis la déportation de Jéchonias, 1, 2. Cette prophétie est un peu antérieure à celle dirigée contre Tyr, et elle précède de seize ans celle qui commence au v. 17. Le Prophète, en réunissant ses prophéties, n'a pas suivi l'ordre chronologique, mais un ordre géographique. LXX : ἐν τῷ ἔτει τῷ δωδεκάτῳ. —

Decimo mense, le mois de Teth. — Undecima die mensis, Six mois moins trois jours, dit Schmieder, avant la prise de Jérusalem. C'est l'espérance qu'avaient les habitants de Jérusalem d'être délivrés par l'intervention égyptienne qui est l'occasion de cette menace du prophète.

2. — Pone faciem tuam, V. xii, 17, xxi, 2. — Contra Pharaonem, regem Ægypti, Le Pharaon alors régnant est Hophra ou Ouhabra; mais la prophétie ne le nomme pas à cause de son caractère général dirigé contre le pays tout entier.

3. — Draco magne. תנין, ailleurs תנין. le crocodile, V. Is., xxvii, 1, Lt. 9. C'est dans les prophètes l'emblème de l'Égypte. Le Pharaon est désigné ainsi comme représentant la puissance de l'Égypte. On ne trouve plus le crocodile dans le Delta, où il habitait autrefois. Suivant Wilkinson, Manners and Customs, t. III, p. 79, il y en a deux variétés, qui se distinguent par le nombre et la position des écailles du dos. Un animal si terrible, si vénéré et si abhorré tout à la fois, était, dit Currey, une image fort appropriée à l'orgueilleuse monarchie égyptienne, surtout parce qu'il était en réalité moins formi-

fleuves, et qui dis : Le fleuve est à moi, et c'est moi-même qui me suis fait.

4. Je mettrai un frein dans tes mâchoires, et j'attacherai les poissons de tes fleuves à tes écailles ; je te tirerai du milieu de tes fleuves, et tous tes poissons seront attachés à tes écailles.

5. Je te jeterai dans le désert avec tous les poissons de ton fleuve ; tu tomberas sur la face de la terre, on ne te relèvera pas, et on ne te recueillera pas, car je t'ai donné en pâture aux bêtes de la terre, et aux oiseaux du ciel ;

6. Et tous les habitants d'Égypte sauront que je suis le Seigneur, parce que tu n'as été qu'un roseau et non un bâton pour la maison d'Israël.

7. Quand ils t'ont pris par la

rum, et dicis : Meus est fluvius, et ego feci memetipsum.

4. Et ponam frenum in maxillis tuis ; et agglutizabo pisces fluminum tuorum squamis tuis, et extraham te de medio fluminum tuorum, et universi pisces tui squamis tuis adhærebunt.

5. Et projiciam te in desertum, et omnes pisces fluminis tui ; super faciem terræ cædes, non colligeris, neque congregaberis ; bestiis terræ et volatilibus cæli dedi te ad devorandum ;

6. Et scient omnes habitatores Ægypti quia ego Dominus ; pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israël.

Isa. 36, 6.

7. Quando apprehenderunt te

dable qu'il ne le paraissait, et qu'il offrait souvent une proie facile à ceux qui l'attaquaient avec adresse et courage. — *Qui cubas*. רבץ indique bien l'orgueilleuse sécurité que la confiance des Pharaons en leur puissance leur donne. — *Fluminum tuorum*. Les יְרֵיכוֹ sont les bras ou les canaux du Nil ; V. Is., VII, 48. Sous la vingt-sixième dynastie. Sais, la ville royale, était dans le Delta, tout à fait au milieu des branches du Nil. — *Dicis : Meus est fluvius*. Ouhabra, au rapport d'Hérodote, II, 469, disait que ni Dieu, ni homme ne pouvait lui enlever son royaume. — *Ego feci memetipsum*. Suivant la plupart des commentateurs : « Je l'ai fait (ce fleuve) pour moi-même ». Pharaon se regarde comme le créateur du fleuve et par suite de la puissance de l'Égypte. Cet orgueil sera cause de sa ruine.

4. — *Ponam frenum in maxillis tuis*. Litt. « Je jeterai des hameçons dans tes mâchoires. » Hérodote, II, 70, nous apprend qu'on prenait le crocodile avec des hameçons en fer recouverts d'un appât de viande de porc. Cfr. Job, XLII, 2. Suivant d'autres : je te mettrai un anneau dans les mâchoires. — *Agglutizabo... squamis tuis*. Les poissons pris sur les écailles du crocodile et jetés avec lui hors du Nil, sont les habitants de l'Égypte, car le Nil représente le pays. Selon d'autres commentateurs, ce sont les alliés de l'Égypte qui seront enveloppés dans sa ruine.

5. — *Projiciam te in desertum...* Cet envoi

du crocodile dans le désert, où il se putréfie et est dévoré par les bêtes et les oiseaux de proie, ne doit pas s'interpréter, comme le fait Hitzig, en ce sens que Pharaon s'avancerait avec son armée dans les déserts de l'Arabie et y serait défait. Le désert c'est le sol sec et aride, où les animaux aquatiques doivent périr. La pensée est simplement que le monstre jeté dans le désert y deviendra la nourriture des bêtes de proie. Keil. — *Super faciem terræ cædes*. Cfr. Jér., VIII, 2. — *Bestiis terræ...* Rosenmüller rapproche des passages d'Homère, Iliad., I, 4 et de Virgile, Eneid., IX, 485, qui ont plus ou moins de rapport avec cet endroit.

6. — *Scient... quia ego Dominus*. Ils comprendront qu'il n'y a que Dieu de puissant et qu'il communique sa puissance à qui il veut ; Cfr. XVII, 24 ; XXI, 40 ; XXV, 40, 47 ; XXXVIII, 22, 24, 26, etc. — *Fuisti baculus arundineus domui Israel*. Tu étais trop faible, pour lui porter secours. Cfr. pour l'expression, IV Rois, XVIII, 21 ; Is., XXXVI, 6. La comparaison du roseau s'applique bien à l'Égypte, qui le produit en quantité. L'intervention des Égyptiens nuisit plus en effet aux Juifs qu'elle ne leur servit ; Cfr. Jér., XXXVII, 5 et suiv. Et pourtant, depuis le temps d'Isaïe, ils n'avaient pas encore appris à se convaincre d'une vérité qui leur était si clairement annoncée.

7. — *Quando apprehenderunt te manu*. Quand les Juifs voulaient se servir de toi, Jér., XXXVII, 4. — *Confractus es*. Tu n'as pas

manu, et confractus es, et lacerasti omnem humerum eorum; et innitentibus eis super te, comminutus es, et dissolvisti omnes renes eorum.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam super te gladium; et interficiam de te hominem et jumentum.

9. Et erit terra Ægypti in deserto, et in solitudinem; et scient quia ego Dominus; pro eo quod dixeris : Fluvius meus est, et ego feci eum.

10. Idcirco ecce ego ad te, et ad flumina tua; daboque terram Ægypti in solitudines, gladio dissipatam, a turre Syenes, usque ad terminos Æthiopiæ.

11. Non pertransibit eam pes hominis, neque pes jumenti gradietur in ea; et non habitabitur quadraginta annis.

12. Daboque terram Ægypti desertam in medio terrarum deser-

main, tu t'es rompu, et tu leur as déchiré toute l'épaule : et quand ils s'appuyaient sur toi, tu t'es brisé et tu as fait chanceler leurs reins.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais amener le glaive contre toi, et j'exterminerai parmi toi les hommes et les bêtes.

9. Le pays d'Égypte sera un désert et une solitude; et on saura que je suis le Seigneur, parce que tu as dit : Le fleuve est à moi, et c'est moi qui l'ai fait.

10. Je viens donc à toi et à tes fleuves; et je ferai de la terre d'Égypte une solitude, après que la guerre l'aura ravagée depuis la tour de Syène jusqu'aux frontières de l'Éthiopie.

11. Le pied de l'homme n'y passera pas, le pied des animaux ne la foulera pas, et elle ne sera pas habitée durant quarante ans.

12. Je mettrai le pays d'Égypte au milieu des pays déserts, et ses

pu leur porter secours; Jér., ib. 7. — *Omnem humerum*, tout le bras jusqu'à l'épaule. Cette intervention égyptienne empêcha les Juifs de se soumettre à Nabuchodonosor et fut cause pour eux d'une ruine plus complète. — *Dissolvisti omnes renes eorum*. Cet échec de leurs espérances a achevé de briser les forces des Juifs.

8. — Cfr. xiv, 43, 47, où la destruction de toute la terre est décrite dans les mêmes termes.

9. — *Erit terra Ægypti in solitudinem*. Litt. « La terre d'Égypte sera déserte et inculte. » — *Pro eo quod dixeris...* C'est l'orgueil insensé du roi qui sera cause de cette dévastation. — *Fluvius meus...* 7. 3.

10. — *In solitudines*, dans la plus grande désolation. — *A turre Syenes*. כּוּמְבּוּדֵל סִנַּיִת. Lit. « de Migdol à Syene. » Migdol, l'égyptienne Ma'ktr., la place la plus septentrionale de l'Égypte. Syene, la Sun des inscriptions, est au contraire la plus méridionale. Elle était sur la rive droite du Nil, et quelques ruines de cette ville se trouvent encore dans la moderne Assuan, qui est un peu plus au Nord-Est. S. Jérôme dit de cette ville : « Turris autem Syene usque hodie permanet. castrum ditioni romanæ subditum, ubi sunt Nilii cata-

ractæ, et usque ad quem locum de nostro mari Nilus navigabilis est. » — *Usque ad terminos Æthiopiæ*. Ces mots ne sont qu'une apposition des précédents destinée à indiquer plus clairement la frontière méridionale. Sur l'Éthiopie, Coush, V. Gen., II, 43; Is., xviii, 4.

11. — *Non pertransibit... in ea*. Description poétique de la désolation dont l'Égypte sera frappée; Cfr. Is., xiii, 20; Joël, iv, 20, etc. Scaliger prétend que la miséricorde de Dieu à remis à l'Égypte ce châtement, « quemadmodum neque Niniven delevit, ut per Jonam et Nahum interminatus erat. Et multa sunt ejusmodi apud Ezechielem, Esaiam et Jeremiam. » Canon Isagog., p. 342. — *Non habitabitur quadraginta annis*. Ce nombre quarante est, d'après Hitzig, un nombre rond, d'après Ewald un très long temps. Il vaut mieux avec S. Jérôme et plusieurs modernes y voir un nombre symbolique indiquant une période désignée par Dieu pour le châtement et la pénitence, et auquel on ne doit pas attribuer une valeur chronologique.

12. — *In medio terrarum desertarum*. Suivant S. Jérôme, l'Idumée, Moab et tous les autres pays contre lesquels Ezéchiel a prophétisé. Cfr. plus bas, xxx, 7. — *Dispergam*

viles au milieu des villes détruites, et elles seront désolées pendant quarante ans. Je disperserai les Égyptiens parmi les nations, et je les séparerai dans tous les pays.

13. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Après quarante ans, je rassemblerai les Égyptiens du milieu des peuples parmi lesquels ils avaient été dispersés ;

14. Je ramènerai les captifs d'Égypte ; je les placerai dans la terre de Phaturès, dans la terre de leur naissance, et ils y feront un royaume humilié.

15. Entre tous les royaumes ce sera le plus petit, et il ne s'élèvera plus au-dessus des nations, et je les amoindrirai afin qu'ils ne commandent plus aux nations.

16. Ils ne seront plus l'appui de la maison d'Israël, en leur enseignant l'iniquité, et la fuite pour les suivre ; et ils sauront que je suis le Seigneur Dieu.

tarum, et civitates ejus in medio urbium subversarum, et erunt desolatæ quadraginta annis ; et dispergam Ægyptios in nationes, et ventitabo eos in terras.

13. Quia hæc dicit Dominus Deus : Post finem quadraginta annorum congregabo Ægyptum de populis in quibus dispersi fuerant.

14. Et reducam captivitatem Ægypti, et collocabo eos in terra Phatures, in terra nativitatis suæ ; et erunt ibi in regnum humile ;

15. Inter cætera regna erit humilima, et non elevabitur ultra super nationes, et imminuam eos, ne imperent gentibus.

16. Neque erunt ultra domui Israël in confidentia, docentes iniquitatem, ut fugiant, et sequantur eos ; et scient quia ego Dominus Deus.

*Ægyptios in nationes.* Soit que le vainqueur les emmène en captivité, soit qu'ils cherchent contre lui un refuge parmi d'autres nations. Nous renvoyons à la fin du ch. xxxii l'examen des questions relatives à l'accomplissement de cette prophétie, ainsi que de celles qui suivent.

13. — *Post finem quadraginta annorum.* V. 5. 14. — *Congregabo Ægyptum...* Des promesses semblables ont été faites à Moab, Jér., xlviii, 47, à Ammon, Jér., xlix, 6, à Tyr. ; Is., xxiii, 45. Jérémie a aussi annoncé une restauration de l'Égypte, xlvi, 26.

14. — *Reducam captivitatem Ægypti ;* Cfr. xvi, 53. Je mettrai fin à leurs souffrances. — *in terra Phatures.* פְּתָרִים, V. Gen., x, 4 ; Is., xi, 11 ; Jér., xlv, 4, est la Thèbaïde ou la Haute-Égypte, le Petores égyptien. — *In terra nativitatis suæ.* Cette désignation de la Haute-Égypte comme terre natale des Égyptiens est confirmée, dit Keil, non seulement par les récits d'Hérodote. II, 4, et de Diodore de Sicile, II, 50, mais aussi par la mythologie égyptienne, suivant laquelle le premier roi qui régna après les dieux, Menes ou Mena, était originaire de la ville de Tinis, Egypt. Tenj, dans le voisinage d'Abdos dans la Haute-Égypte. V. Brugsh, Hist. d'Égypte, t. I. p. 46, et Maspero, op., cit., p. 52. —

*Erunt ibi in regnum humile.* L'Égypte ne trouvera pas la puissance d'autrefois ; mais elle demeurera toujours faible, Cfr. xvii, 44. Ce n'est pas seulement, dit Hengstenberg, une prédiction, mais un avis indirect de ne plus mettre une vaine confiance dans l'Égypte.

15. — La comparaison que l'Égypte faisait autrefois d'elle-même orgueilleusement, Dieu la fait maintenant et d'une manière bien différente.

16. — *Neque erunt... in confidentia.* Israël, voyant que l'Égypte a perdu sa puissance, n'aura plus la tentation de s'appuyer sur ce royaume, pour violer ses engagements et pour tromper ses alliés, comme il a fait à l'égard des Chaldéens. — *Docentes iniquitatem.* Leurs rapports amicaux avec les Égyptiens leur faisaient apprendre l'idolâtrie et les mauvaises pratiques de ce peuple ; Cfr. Ps. cv, 35. Litt. « M'avertissant de l'iniquité. » Cette confiance de Juda envers l'Égypte a rappelé à Dieu les autres crimes de son peuple ; Cfr. xxi, 28. — *Ut fugiant...* Comme nous l'apprend Jérémie, xliii. Après la ruine des Égyptiens, ils ne penseront plus à se réfugier en Égypte. Litt. « pendant qu'ils se tournent vers eux », pour leur demander secours.

17. Et factum est in vigesimo et septimo anno, in primo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, Nabuchodonosor rex Babylonis servire fecit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum; omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est; et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego dabo Nabuchodonosor regem Babylonis in terra Ægypti; et accipiet multitudinem ejus, et deprædabitur manubias ejus, et diripiet spolia ejus; et erit merces exercitui illius,

*Jerem. 46, 2.*

17. Et il arriva, dans la vingt-septième année, le premier jour du premier mois, que la parole du Seigneur me vint, et il dit :

18. Fils de l'homme, Nabuchodonosor, Roi de Babylone, a fait faire à son armée un rude service contre Tyr. Toute tête est devenue chauve, toute épaule écorchée, et néanmoins ni lui ni son armée n'ont reçu de récompense pour le service qu'ils m'ont rendu contre Tyr.

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais donner à Nabuchodonosor, Roi de Babylone, le pays d'Égypte; il en prendra la multitude, il en fera son butin, et il en partagera les dépouilles, et ce sera là le salaire de son armée,

b. Conquête et pillage de l'Égypte par Nabuchodonosor, 17-21.

17. — *In vigesimo et septimo anno.* Dix-sept ans environ séparent cette courte prophétie de la précédente. Elle est la dernière en date des prédictions d'Ezéchiel. Nous avons déjà fait remarquer que le prophète ne s'astreint pas à l'ordre chronologique dans le classement de ces prophéties.

18. — *Servitute magna, un grand travail. — Omne caput... decalvatum...* « Gestantium copinos terræ et lapides, quibus raduntur humeri et decalvatur caput ». S. Jérôme. Les travaux du siège durent en effet être très pénibles. — *Merces non est reddita ei...* Les commentateurs, même Ewald, sont d'accord à dire que les opérations du siège furent très longues et très fatigantes. Ceux qui veulent conclure de cet endroit que Nabuchodonosor ne prit pas Tyr, mettent la prophète en contradiction avec ce qu'il a dit, xxvi, 7-14. Ces mots « la récompense de Nabuchodonosor et celle de son armée ne fut pas égale, à leur attente », ont été interprétés de diverses manières. Voici celle de S. Jérôme, qui ne nous dit pas d'ailleurs sur quelle autorité historique elle est fondée : « Nabuchodonosor cum oppugnaret Tyrum, et arietes, machinas, vineasque, eo quod cincta esset mari, muris non posset adjungere, infinitam exercitus multitudinem jussit saxa et aggeres comportare, et expleto medio mari, ino freto angustissimo, vicinum littus insulæ fecit continuum, quod cum viderent Tyrii jam jamque

perfectum, et percussione arietum murorum fundamenta quaterentur quidquid pretiosum in auro, argento, vestibusque et varia suppellectili nobilitas habuit, impositum navibus, ad insulas asportavit : ita ut capta urbe, nihil dignum labore suo inveniret Nabuchodonosor. » Cette supposition n'a rien que de très probable. Kliefoth et Movers expliquent autrement le verset. Le siège et la prise de Tyr considérés ensemble peuvent être regardés comme le travail imposé à Nabuchodonosor, et la possession de l'Égypte comme la récompense de ce travail.

19. — *Dabo Nabuchodonosor... in terra Ægypti.* Sans préjuger la discussion historique qui viendra plus loin, xxxii, il est nécessaire de remarquer que le nom de Nabuchodonosor donne à cette prophétie un caractère spécial. Nous devons admettre, dit Schræder, qu'elle a été accomplie par les Chaldéens et en rapport avec ce qui est dit ici de Tyr. En laissant même de côté cette circonstance que nous sommes en face d'un prophète de Dieu, nous devons admettre que la déception que lui aurait fait éprouver l'échec de ses prophéties relatives à Tyr, eût dû, s'il n'avait pas pensé à effacer ces prophéties dont il avait encore le recueil entre les mains, tout au moins l'empêcher de se livrer à des prédictions aussi inconsidérées à propos de Nabuchodonosor et de l'Égypte. Ceux même pour qui Ezéchiel n'est qu'un simple écrivain doivent au moins lui accorder le peu de prudence mondaine nécessaire pour sauvegarder son honneur littéraire. — *Multitudinem ejus,*

20. Et du service qu'il m'a rendu contre Tyr. Je lui ai donné la terre d'Égypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu.

21. En ce jour-là la puissance de la maison d'Israël reflourira, et je t'ouvrirai la bouche au milieu d'eux, et ils sauront que je suis le Seigneur.

20. Et operi quo servivit adversus eam, dedi ei terram Ægypti, pro eo quod laboraverit mihi, ait Dominus Deus.

21. In die illo pullulabit cornu domui Israël, et tibi dabo apertum os in medio eorum; et scient quia ego Dominus.

### CHAPITRE XXX

Jour du jugement contre l'Égypte et contre les nations, ses alliées (xxv. 4-5). — Destruction de la puissance égyptienne et dévastation du pays (xxv. 6-9). — L'ennemi qui exécutera le jugement (xxv. 10-12). — Extermination des idoles de l'Égypte, conquête et destruction de ses forteresses, massacre de sa population mâle, et captivité de ses filles (xxv. 13-19). — Destruction de la puissance de Pharaon par Nabuchodonosor (xxv. 20-26).

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

הַבְּנֵה, l'abondance de ses possessions, la richesse; Cfr. Is., lx, 5; Ps. xxxvi, 46. Pourtant de Wette, Kliefoth lui donnent le sens de multitude, de peuple.

20. — *Operi quo servivit...* Le travail qu'il a fait pour exécuter la volonté de Dieu. — *Dedi ei...* A ce propos, S. Jérôme fait remarquer que Dieu récompense les bonnes œuvres des infidèles eux-mêmes. Mais, comme le fait remarquer Cornélius à Lap., Nabuchodonosor n'était que l'instrument matériel de la Providence; Cfr. Is., x, 5 et suiv.

21. — *Cornu.* La corne est le symbole de la force et de la puissance. Par la ruine de Juda, la corne d'Israël avait été coupée. Lam. ii, 3; Cfr. Jer., xlviii, 25; I Rois, ii, 4. Cette puissance reflourira par le salut apporté à la terre par le Messie; Cfr. Ps. cxxxi, 47. « Nos autem cornu Domini super Christo intelligentes præsentem carnis historiam. » S. Jérôme. Cette promesse de salut pour Israël, dit Hævernick, est attachée à la ruine de la puissance égyptienne, parce que l'Égypte paraît au prophète comme la puissance dans laquelle les idées de paganisme s'incorporent et se circonscrivent. Les puissances païennes détruites, le royaume du Christ s'établira sur leurs ruines; Cfr. Luc, i, 69; Apoc., v, 6. — *Tibi dabo apertum os in medio eorum.* Quand ces événements commenceront à s'accomplir, la bouche du prophète sera ouverte pour

donner leur signification, et faire connaître le but vers lequel la Providence divine les dirige. On peut en effet rapprocher ces mots de la promesse de Dieu, xxiv, 26, 27, qu'après la prise de Jérusalem la bouche d'Ezéchiël sera ouverte, et aussi de l'accomplissement de cette promesse, xxxiii, 22. Mais, dit Keil, ils ont un sens plus large; avec l'aube du salut en Israël, c'est-à-dire dans l'Église chrétienne, la parole prophétique résonnera avec une richesse extrême, car alors, suivant Joel, ii, l'esprit de Dieu se répandra partout. Aussi Théodoret remarque-t-il avec raison que dans la personne d'Ezéchiël tous les prophètes sont ici désignés.

c. *Le jour du jugement sur l'Égypte, xxx, 1-9.*

CHAP. XXX. — 1. — *Et factum est.* Nous ne trouvons pas dans ce verset d'indication chronologique qui permette de déterminer la date de cette prophétie. Suivant S. Jérôme, elle est de la même époque que la prédiction de xxix, 4-16; pour beaucoup de modernes, Rosenmüller, Hitzig, Hævernick, etc, elle est contemporaine de xix, 17-21, et elle serait la dernière des prophéties d'Ezéchiël. Ces critiques s'appuient sur les mots du v. 3 : « Juxta est dies », qui ne peut être vrai, disent-ils, que si cette prophétie est de la vingt-septième année de la captivité de Jéchonias. Nous ne voyons pas là une raison assez

2. Fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ululate, væ, væ diei !

3. Quia juxta est dies, et appropinquat dies Domini; dies nubis, tempus gentium erit.

4. Et veniet gladius in Ægyptum; et erit pavor in Æthiopia, cum ceciderint vulnerati in Ægypto, et ablata fuerit multitudo illius, et destructa fundamenta ejus.

5. Æthiopia, et Lybia, et Lydi, et omne reliquum vulgus, et Chub, et filii terræ fœderis, cum eis gladio cadent.

2. Fils de l'homme, prophétise, et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Poussez des hurlemens : Malheur, malheur à ce jour !

3. Car le jour est proche, il approche, le jour du Seigneur, le jour du nuage, le temps des nations.

4. L'épée viendra sur l'Égypte, et la frayeur saisira l'Éthiopie, quand les morts tomberont dans l'Égypte, lorsque la multitude du peuple d'Égypte sera soulevée et que ses fondements seront détruits.

5. L'Éthiopie, la Libye, les Lydiens, tous les autres peuples, et Chub, et les fils des pays alliés tomberont avec eux sous l'épée.

forte pour prendre parti pour cette opinion. La mention du nom de Nabuchodonosor au v. 40 ne nous semble pas non plus décisive.

2. — *Ululate*, Égyptiens, et vous autres dont la défaite est ici prédite, hurlez. — *Væ*; Cfr. iv, 44; ix, 8. — *Diei*, le jour où les malheurs annoncés plus bas vont fondre sur vous; Joël, 1, 45.

3. — *Juxta est dies*. Cfr. vii, 7; Soph., 1, 7; Joël, 11, 2, 3. — *Dies Domini*. Le jour où Dieu manifeste sa gloire surtout par la punition des impies. Cfr. Is., 11, 42; xiii, 6; Joël, 1, 45; 11, 4. 2; Amos, v, 20. Dans le Nouveau Testament le jour du jugement est souvent appelé le jour du Seigneur, I Cor., v, 5, II Cor., 1, 14; I Thess., v, 5. — *Dies nubis*, ce que les Latins appelaient « atra dies », le jour où l'adversité voile pour ainsi dire la lumière du ciel; plus bas, v. 48; xxxiv, 42; Joël, 11, 2; Soph., 1, 44 et suiv. — *Tempus gentium*. Le temps où les nations païennes subiront leur jugement; Cfr. xxii, 3, 4, où leur puissance sera anéantie, Cfr. Is., xiv, 4. Suivant Vatable, etc., le temps des Chaldéens, c'est-à-dire le temps où ils exécuteront le jugement de Dieu.

4. — *Et veniet gladius in Ægyptum*. Une armée fondra sur l'Égypte; Cfr. plus bas, xxxiii, 3, 6. — *Pavor*, פחַד, que S. Jérôme a traduit, Is., xxi, 3, par « dolor »; angoisse ou peur, rend mieux le mot; Cfr. Nah., 11, 44. — *In Æthiopia*; xxix, 40. — *Multitudo illius*. Même mot hébreu et même sens que xxix, 49. — *Fundamenta ejus*. Les constitutions, les richesses et les forces sur lesquelles s'appuie un état.

5. — *Æthiopia*. LXX : Ἠθίοποι. Ils ont sans doute pensé au Couch mentionné Gen., 11, 43. — *Lybia et Lydi*. V. xxvii, 40. Les commen-

tateurs croient que ce sont les mercenaires dont l'Égypte remplissait ses armées. Ces peuples servaient en effet dans l'armée de Néchao; Jér., xlvj, 9. — *Omne reliquum vulgus*, כָּל־הָעַרְבִים, non pas toute l'Arabie, comme le traduit le Syriaque, mais les mercenaires de différente nation, qui étaient à la solde des Égyptiens, Grecs, Ioniens, Cariens, etc. Hophra les employait de préférence, il en avait trente mille, et cela lui fit perdre l'affection de ses sujets; Hérodote, 11, 464, 463.

— *Chub*. De tous ces peuples un seul est désigné. כּוּב, qui n'est nommé qu'ici dans la Bible, et que les LXX n'ont pas traduit, mais que Symmaque rend par Arabes, est rapproché par Hævernick du peuple de Kufa, nommé si souvent sur les monuments égyptiens. Gésenius, après l'arabe, lit Noub et croit que les Nubiens sont ici indiqués. Hitzig et Reuss sont du même avis. Suivant Wilkinson, Manners and Customs, t. I, p. 454 et suiv., ce sont des Asiatiques habitant au nord de la Palestine. Pour Hengstenberg ce sont les Perses; pour Maurer, les habitants de Cob, ville de Mauritanie, citée dans l'Itinéraire d'Antonin. D'après Currey, ce sont les Coptes dont la forme égyptienne est qeb, qebt ou qabt. — *Filii terræ fœderis*. Pour les LXX, S. Jérôme et Théodoret, ce sont les Juifs qui, après la prise de Jérusalem, se sont réfugiés en Égypte; Jér., xlvii. Hitzig, Kliefoth, Currey pensent aussi que la terre de Chanaan est désignée par ces mots; c'est l'opinion la plus admissible. Reuss traduit: « Les fils des pays alliés », sens rejeté par Hitzig. Hengstenberg y voit l'Éthiopie; Schmieder et Keil croient, mais sans motif, que c'est un pays resté inconnu, voisin de l'Égypte, et habité par une tribu indépendante des Égyptiens,

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux qui soutenaient l'Égypte tomberont, et l'orgueil de son empire sera détruit : depuis la tour de Syene, ils tomberont sous l'épée, dit le Seigneur Dieu des armées.

7. Ils seront désolés entre les pays désolés, et ses villes seront au rang des villes désertes.

8. Et ils sauront que je suis le Seigneur, quand j'aurai mis le feu dans l'Égypte, et que tous ses soutiens auront été écrasés.

9. En ce jour-là des messagers s'en iront de devant moi sur des vaisseaux pour détruire la confiance de l'Éthiopie, et les Ethiopiens seront pris de peur, au jour de l'Égypte, parce que ce jour viendra sûrement.

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'anéantirai cette multitude de l'Égypte par la main de Nabuchodonosor Roi de Babylone.

11. Lui et son peuple, les plus

6. Hæc dicit Dominus Deus : Et corrueat fulcientes Ægyptum, et destruetur superbia imperii ejus ; a turre Syenes gladio cadent in ea, ait Dominus Deus exercituum.

7. Et dissipabuntur in medio terrarum desolataram, et urbes ejus in medio civitatum desertarum erunt.

8. Et scient quia ego Dominus ; cum dederò ignem in Ægypto, et attriti fuerint omnes auxiliares ejus.

9. In die illa egredientur nuntii a facie mea in trieribus ad conterendam Æthiopæ confidentiam ; et erit pavor in eis in die Ægypti, quia absque dubio veniet.

10. Hæc dicit Dominus Deus : Cessare faciam multitudinem Ægypti in manu Nabuchodonosor regis Babylonis.

11. Ipse et populus ejus cum eo,

mais tenue en temps de guerre au service militaire.

6. — *Fulcientes Ægyptum*. Moins les auxiliaires et les alliés que les idoles, les princes, les villes fortes et les guerriers, qui faisaient la puissance du royaume. — *Superbia imperii ejus*. Cette expression, appliquée xxiv, 21, au temple de Jérusalem, englobe ici toutes les choses sur lesquelles les Égyptiens se fondaient pour croire à l'indestructibilité de leur empire ; Cfr. Is., v, 44 ; xlvii, 4 ; Jér., xlviii, 48, et plus bas, xxxi, 45. — *A turre Syenes*. V. xxix, 20.

7. — Répétition de xxix, 42. — *Civitatum desertarum*. xxvi, 49.

8. — *Cum dederò ignem in Ægypto*. Le feu de la guerre ; Cfr. Ps. lxxvii, 63 ; Is. xlii, 25 ; Jér. xlviii, 45, l, 32. — *Omnes auxiliares ejus*, V. 5.

9. — *Egredientur nuntii... confidentiam*. Suivant quelques commentateurs, les envoyés sont les Chaldéens. Ils sont sortis de Dieu, parce qu'ils ont exécuté rapidement le message qu'ils ont reçu de lui. « De la face de Dieu » est en effet ident. à « de Dieu » ; Cfr. Gen., xvi, 8 ; Is., xx, 6. Les Chaldéens remontent le Nil sur des navires, צִיִּים pour צִיִּיִם. Nomb., xxiv, 24 ; Is., xxxiii, 21, pour

aller attaquer les Éthiopiens, encore pleins de confiance, comme ils viennent de vaincre les Égyptiens. A cette interprétation nous en préférons une autre. Il est évident qu'Ézéchiel se souvient du beau passage d'Isaïe, xviii, 2. Les messagers sont des Égyptiens qui s'enfuient sur des navires en Éthiopie. Ils partent de devant Dieu, qu'on considère comme présent en Égypte, parce qu'il y exécute ses jugements ; Cfr. Is., xix, 4. Leur arrivée va détruire la confiance qu'a l'Éthiopie dans la puissance de l'Égypte. — *Pavor*, V. 4. — *In die Ægypti*. Litt. « Comme le jour de l'Égypte », c'est-à-dire telle que l'Égypte l'a ressentie lorsqu'elle a été vaincue. Suivant Keil, etc., mais à tort, croyons-nous, il y aurait ici allusion aux calamités qui frappèrent l'Égypte, au temps de l'Exode ; Cfr. xv, 44. — *Quia absque dubio veniet*. Tout ce qui est prédit dans les vv, 6-8. Cfr. vii, 5, 6, xxxiii, 33.

10. — *Cessare faciam*. Cfr. 17, 43, 48, xxvi, 13. — *Multitudinem Ægypti*. Le peuple si prospère et à cause de cela si nombreux ; Cfr. xxix, 49 et plus bas, 5, 21. — *In manu*, par le moyen de Nabuchodonosor.

11. — *Fortissimi gentium*. V. xxxviii, 7 ; Cfr. plus bas, xxxi, 42. — *Ad disperdendam*

fortissimi gentium adducentur ad disperdendam terram; et evaginabunt gladios suos super Ægyptum; et implebunt terram interfectis.

12. Et faciam alveos fluminum aridos, et tradam terram in manus pessimorum, et dissipabo terram et plenitudinem ejus manu alienorum; ego Dominus locutus sum.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Et disperdam simulacra, et cessare faciam idola de Memphis; et dux de terra Ægypti non erit amplius; et dabo terrorem in terra Ægypti.

Zach. 13, 2.

14. Et disperdam terram Phatures, et dabo ignem in Taphnis, et faciam judicia in Alexandria;

15. Et effundam indignationem meam super Pelusium, robur Ægypti, et interficiam multitudinem Alexandriae.

16. Et dabo ignem in Ægypto;

puissants d'entre les nations viendront pour perdre le pays, ils dégaineront leurs glaives contre l'Égypte, et ils rempliront la terre de cadavres.

12. Je dessècherai le lit de ses fleuves, et je livrerai son pays entre les mains des méchants, je détruirai cette terre et tout ce qu'elle contient, par la main des étrangers. C'est moi le Seigneur qui l'ai dit.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'exterminerai les statues et j'anéantirai les idoles de Memphis. Il n'y aura plus à l'avenir de Prince du pays d'Égypte, et je mettrai la terreur dans la terre d'Égypte.

14. Je ruinerai la terre de Phatures, je mettrai le feu à Taphnis, j'exercerai mes jugemens dans Alexandria.

15. Je verserai mon indignation sur Péluse, la force de l'Égypte, j'exterminerai la multitude d'Alexandrie,

16. Et je mettrai le feu dans l'E-

gypt. Zane, la Tanis des Grecs et des Romains, à l'est du bras sanitique du Nil; Voir, Is., xiv, 20. — *Evaginabunt gladios suos*, XII, 14 et Jér., XLIV, 13. — *Implebunt terram interfectis*, XI, 6.

12. — *Alveos fluminum*, יַאֲרוֹם, V. XXIX, 3. — *Aridos*, litt. « sécheresse »; Cfr. Is., XIX, 5. Métaphore pour désigner que Dieu détruira toute la prospérité du pays. — *Tradam*, בְּכֹרְתִי, qui se prend toujours dans un mauvais sens et signifie que la personne ou la chose dont il s'agit est livrée à ses ennemis, Deut., XXXII, 20; Jug., II, 14, III, 8, IX, 2, 9, X, 7; Ps. XLII, 13. — *Pessimorum*, les Chaldéens sont cruels et sans miséricorde; Cfr. Jér., XVI, 23; Lam., IV, 16. — *Dissipabo terram*, XIX, 7; Cfr. Lévi., XXVI, 32. — *Manu alienorum*; Cfr. XI, 9, XXXI, 42.

13. — *Disperdam*, Je détruirai, j'abolirai. — *Simulacra*, גִּלְדִּילִים, V. la note sur VI, 4. — *Cessare faciam idola*. Cfr. Is., XIX, 4; Jér., XLVI, 25. אֲלִילִים, « les vains », c'est-à-dire les idoles; Cfr. Lévi., XIX, 4, XXVI, 4. — *Memphis*. V. Is., XIX, 13. — *Dux de terra Ægypti*, un prince ou un roi originaire de l'Égypte. — *Dabo terrorem*... Cfr. Deut. II, 25.

14. — *Terram* n'est pas dans l'hébreu. La Vulgate l'a emprunté aux LXX. — *Phatures*, V. XXIX, 14. — *Dabo ignem*, 7. 8. — *Taphnis*,

Egypt. Zane, la Tanis des Grecs et des Romains, à l'est du bras sanitique du Nil; Voir, Is., XIX, 14. — *Faciam judicia*. V. V, 8, XIV, 24. XVI, 41, Exod., XII, 42. — *Alexandria*. « No », que Jér., XLVI, 25, et Ezéchiél, 7. 15, appellent Ammon de No. Voir la note sur cet endroit de Jérémie. Cfr. aussi Nah., III, 8. C'est Thèbes. LXX : ἐν Διοσπόλει.

15. — *Effundam indignationem meam*. V. VII, 8, IX, 8, XIX, 19, XXI, 36, XXII, 31. — *Pelusium*, סִין, « Sin ». LXX : Σαβ. Cette ville était située sur le bord oriental du Nil, auquel elle donna son nom, à vingt stades de la mer. Son nom, tant en hébreu qu'en égyptien, Pheromi, signifie « boue ». Dans le voisinage de ses ruines, il y a encore, dit Keil, un château appelé Tinch (chald. בִּינָא, argile, Dan., II, 44). — *Robur Ægypti*. Suivant Strabon, elle était difficile à attaquer, et Suidas dit qu'elle était la clef de l'Égypte pour l'entrée et pour la sortie. — *Multitudinem Alexandriae*. הַכְּבוֹדָה, « l'Amor de No » ou la « possession de No »; Cfr. 7. 14. LXX : τὸ πῶθος; Μέμψως. On voit qu'ils traduisent le même mot différemment dans deux versets qui se suivent.

16. — *Dabo... in Ægypto*. V. 7. 8 et 14. — *Quasi parturiens dolebis*, image fréquente pour exprimer l'angoisse; Cfr. Is.,

gypte. Péluse gémitra comme une femme en travail, Alexandrie sera détruite, et Memphis sera chaque jour dans l'angoisse.

17. Les jeunes hommes d'Héliopolis et de Bubaste périront par la glaive, et les femmes seront emmenées captives.

18. Le jour s'obscurcira à Taphnis lorsque j'y briserai le sceptre de l'Égypte, et l'orgueil de sa puissance y prendra fin. Un nuage la couvrira, et ses filles seront emmenées en captivité.

19. Je ferai justice en Égypte et ils sauront que je suis le Seigneur.

20. Et dans la onzième année, le premier mois, le septième jour, le Seigneur m'adressa sa parole et me dit :

quasi parturiens dolebit Pelusium, et Alexandria erit dissipata, et in Memphis angustiae quotidianae.

17. Juvenes Heliopoleos et Bubasti gladio cadent, et ipsae captivae ducentur.

18. Et in Taphnis nigrescet dies, cum contrivero ibi sceptrum Aegypti, et defecerit in ea superbia potentiae ejus; ipsam nubes operiet, filiae autem ejus in captivitatem ducentur.

19. Et judicia faciam in Aegypto; et scient quia ego Dominus.

20. Et factum est in undecimo anno, in primo mense, in septima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

xliii, 8, xxiii, 4, xxvi, 48, etc. — Pelusium... Alexandria... Memphis. La réunion de ces trois villes comprend l'Égypte tout entière : Peluse représente les pays frontières, Thèbes les principales villes et Memphis la capitale. — Angustiae quotidianae. Litt. « les ennemis pendant le jour, » Memphis ne sera pas victime d'une surprise nocturne, elle sera prise en plein jour. LXX : ἔσται ἐρημία, καὶ διοχθήσεται οὕτως

17. — Heliopoleos, Ἡλίω, probablement la même que Ἡ, de la Gen., xli, 45, 50, xlvii, 20. En changeant les points massorétiques on obtient la même prononciation. « On », égypt. An ou Anu, est le nom d'Héliopolis dans la Basse-Égypte. Cfr. la note sur Jér., xliii, 43. Comme Héliopolis était un des centres principaux de l'idolâtrie en Égypte, il est probable que, sinon Ezéchiel, du moins ceux qui ont ponctué l'hébreu, ont voulu faire une allusion à ce fait. « Aven » signifie, en effet, vanité, idole; Cfr. Os., x, 8; Am., i, 5. — Bubasti, בּוּבַסְטָא, LXX : Βουβάστων, égypt., Pi-Pasht, c'est-à-dire la place de Pasht, l'Artémis égyptienne, la déesse à tête de chat. C'est la Bubaste d'Hérodote, ii, 90 et 136. Située sur le canal royal qui conduisait à Suez, non loin de la jonction de ce canal avec le bras pélusique du Nil, elle fut détruite par les Perses, Diod. de Sic. xvi, 51. Elle a entièrement disparu, à l'exception de quelques morceaux de ruines qui portent encore le nom de Tel Bastah, à sept lieues du Nil. Hérodote, ii, 166. rapporte que le nome de Bubastis était assigné à la caste guerrière des

Calasiriens. — Et ipsae. LXX : αὶ γυναῖκες; mais ce sont les villes personnifiant leurs habitants dont le prophète parle ici. — Captivae ducentur, ἔ. 48, et xii, 1.

16. — Taphnis. V. sur cette ville, Jér., ii, 46, xliii, 7 et suiv., xlvii, 4, xlvi, 44. — Nigrescet dies. Isaïe se sert d'une image analogue pour décrire de grands malheurs, xii, 10. Cfr. Joël, ii, 40, iii, 4, iv, 45; Matth., xxiv, 29; V. aussi ἔ. 3. — Sceptrum Aegypti. Litt. « les jongs de l'Égypte, » allusion au Lévi xxvi, 43. Ce jong égyptien, c'est la tyrannie exercée par l'Égypte sur les autres nations; pour כִּיבָה, dans le sens du sceptre royal, V. plus haut, xix, 44, 44. — Cessabit in ea, elle sera supprimée, fera défaut. — Superbia potentiae ejus. V. plus haut, ἔ. 6, plus bas, xxxii, 32, xxxiii, 28. — Ipsam nubes... V. ἔ. 3, et plus bas, xxxii, 7. — Filiae ejus, ses villes, selon l'explication de S. Jérôme; Cfr. xvi, 46, xxvi, 6. Ces villes iront en captivité dans la personne de leurs habitants.

19. — Judicia faciam in Aegypto. V. ἔ. 44 et v, 40. — Et scient, ἔ. 8, 26.

d. Destruction de la puissance de Pharaon par Nabuchodonosor, xxx, 20-26.

20. — In undecimo anno. Cette prophétie est antérieure de dix mois environ à celle de xxix, 1, et postérieure de sept mois à celle de xxxi, 17. — In primo mense. Litt. « dans le premier », comme plus haut, xxix, 17. Le premier mois, nisan, est celui où on célèbre la Pâque.

21. Fili hominis, brachium Pharaonis regis Ægypti confregi; et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.

22. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad Pharaonem regem Ægypti, et comminam brachium ejus forte, sed confractum; et dejiciam gladium de manu ejus;

23. Et dispergam Ægyptum in gentibus, et ventilabo eos in terris.

24. Et confortabo brachia regis Babylonis, daboque gladium meum in manu ejus; et confringam brachia Pharaonis, et gement gemitibus interfecti coram facie ejus.

25. Et confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident; et scient quia ego Dominus, cum dederò gladium meum in manu regis Babylonis, et extenderit eum super terram Ægypti.

26. Et dispergam Ægyptum in nationes, et ventilabo eos in terras, et scient quia ego Dominus

21. Fils de l'homme, j'ai brisé le bras de Pharaon, Roi d'Egypte, et on ne l'a pas pansé pour le guérir, il n'a pas été lié avec des bandes, ni enveloppé dans du linge, pour reprendre sa force et pouvoir tenir l'épée.

22. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens vers Pharaon Roi d'Egypte, et je briserai son bras vigoureux, mais rompu, et je ferai tomber l'épée de sa main.

23. Je disperserai les Egyptiens parmi les nations, et je les disséminerai parmi les pays.

24. Je fortifierai les bras du Roi de Babylone, je mettrai mon épée entre ses mains, je briserai les bras de Pharaon, et ses morts gémiront devant lui.

25. Je fortifierai les bras du Roi de Babylone, et les bras de Pharaon tomberont; et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai remis mon épée aux mains du Roi de Babylone, et qu'il l'étendra contre le pays d'Egypte.

26. Je disperserai les Egyptiens dans les nations, et je les chasserai au vent à travers les pays, et ils sauront que je suis le Seigneur.

21. -- *Brachium*, c'est-à-dire la force; Cfr. I Rois, II, 34; Job, xxxv, 9, xxxviii, 45; Ps. x, 45; Dan., xi, 6. -- *Confregi*. Allusion aux défaites antérieures de l'Egypte, et probablement à la défaite de Carchemis; Cfr. Jér., xlvi, 2, ou aux défaites subies par Ouhabra pendant l'expédition entreprise pour la délivrance de Jérusalem; Cfr. Jér., xxxvii, 5. -- *Non est obvolutum*. Le chirurgien n'a pas bandé la blessure qui, par conséquent, ne peut pas se guérir; Cfr. xxxiv, 14 et Is., I, 6. La défaite est telle qu'elle ne sera pas réparée. -- *Ut ligaretur pannis*. LXX : τοῦ δοῦναι ἀδάγμα. -- *Ut posset... tenere gladium*. La faiblesse de l'Egypte sera telle désormais, qu'elle ne pourra plus remporter de victoires. L'allégorie se poursuit jusqu'au bout.

22. -- *Ecce ego ad Pharaonem... Cfr. xxxix, 40. -- Comminam... sed confractum*. Dieu brisera aussi le bras valide qui reste à Pharaon, de sorte que toutes ses forces dispa-

raitront. Il lui sera donc désormais absolument impossible de tenir une épée. LXX : τοὺς βραχίονας αὐτοῦ, τοὺς λαχυροὺς καὶ τοὺς τετάμενους.

23. -- Répétition de XIX, 42.

24. -- *Confortabo brachia...* J'augmenterai la puissance du roi de Babylone. -- *Gladium meum*. Le roi de Babylone tiendra le glaive de Dieu, parce qu'il sera l'instrument dont Dieu se servira pour venger les injures qu'on lui a faites. -- *Gement*. Litt. « géмира ». Le texte s'applique à Pharaon. -- *Gemitibus interfecti*, comme un homme que l'on tue. -- *Coram facie ejus*. Dès qu'il verra le roi de Babylone victorieux, il mourra de peur.

25. -- *Et extenderit eum*. En hébreu « eum » peut se rapporter à la main ou au glaive. Les LXX, comme la Vulgate, le rapportent au glaive.

26. -- *Dispergam...* V. 23, XXIX, 42. -- *Ventilabo...* V. 40. -- *In terras*. V. 23 et xxxvi, 19.

## CHAPITRE XX

Gloire et chute d'Assur envisagé comme figure de l'Égypte. — Le prophète se demande à qui ressemble Pharaon dans toute sa puissance (vv. 1-2). — Il part de là pour dépeindre Assur sous les traits d'un magnifique cèdre du Liban (vv. 3-9). — Ce cèdre est renversé par le prince des nations, à cause de sa hauteur et de son orgueil (vv. 10-14). — Lamentations générales sur sa chute parce que beaucoup de nations descendent avec lui dans le Scheol (vv. 15-17). — Répétition de la question posée au commencement du chapitre : A qui ressemble Pharaon? De la comparaison précédente on conclut qu'il périra comme le cèdre orgueilleux (v. 18).

1. Et dans la onzième année, le troisième mois, le premier du mois, le Seigneur me parla encore et me dit :

2. Fils de l'homme, dis à Pharaon, Roi d'Égypte, et à son peuple : A qui ressembles-tu dans ta grandeur ?

3. Regarde, Assur était comme un cèdre dans le Liban, aux branches superbes, au feuillage touffu, à la taille élevée; de sa ramure épaisse sa cime s'élevait orgueilleuse.

4. Les eaux l'avaient nourri, l'abîme l'avait fait grandir. Ses fleuves coulaient autour de ses racines,

1. Et factum est in anno undecimo, tertio mense, una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic Pharaoni regi Ægypti, et populo ejus : Cui similis factus es in magnitudine tua?

3. Ecce Assur quasi cedrus in Libano, pulcher ramis, et frondibus nemorosus, excelsusque altitudine, et inter condensas frondes elevatum est cacumen ejus.

4. Aquæ nutrierunt illum, abyssus exaltavit illum; flumina ejus manabant in circuitu radicum ejus, et

e. Gloire et chute d'Assur envisagé comme type de l'Égypte, xxxi.

CHAP. XXXI. — 1. — *In anno undecimo, tertio mense.* Un peu moins de deux mois après la prophétie contenue dans le chapitre xxx, 20-26, un mois avant la prise de Jérusalem par les Chaldéens, Cfr. Jér., xxxix, 2.

2. — *Populo ejus.* Lit. « à son tumulte, à sa multitude »; plus bas, xxxii, 34, 32. — *Cui similis factus es...* A qui pourrait-on te comparer ?

3. — *Assur.* Le prophète, pour mieux faire comprendre à ceux auxquels il s'adresse la ruine prochaine et inévitable de l'Égypte, rappelle que l'Assyrie a été vaincue par les Chaldéens. Et Assur, qui était, suivant lui, beaucoup plus puissant que l'Égypte, ayant été subjugué, comment le Pharaon pourrait-il résister à cet ennemi terrible? Tel est le sens que S. Jérôme, les Rabbin et presque tous les modernes donnent à cet endroit. Meibom, Michaelis, Ewald ont proposé une autre interprétation : Assur n'est pas pour

eux un nom propre mais un nom appellatif : « Ashour crez » signifie une espèce particulière de cèdre, celle qui atteint la plus grande élévation. Mais cette interprétation n'a aucun fondement dans la langue hébraïque et rien en fait ne la justifie. Aussi nous conservons l'interprétation traditionnelle. — *Quasi cedrus in Libano.* Ezéchiel a déjà, au ch. xvii, employé une semblable comparaison. Assur est appelé un cèdre du Liban parce que c'est sur cette montagne que croissent les plus beaux cèdres. Cfr. aussi Is., ii, 43, Jér., xxii, 45. Dan., iv, 7, 8, 9, 47, 48, 49. LXX : *κυπάρισσος.* — *Frondebibus nemorosus.* *הרש ביצור*, « un buisson ombrageant ». LXX : *πυκνός ἐν τῇ σκέπη.* — *Inter condensas frondes.* Plusieurs commentateurs préfèrent le sens suivi par les LXX : *ἐς μέσον τῶν νεφελῶν*; Cfr. xix, 44.

4. — *Aquæ.* Celles du Tigre et de l'Euphrate qui arrosent l'Assyrie. — *Abyssus exaltavit illum.* L'abîme, *תהום*, indique ici les eaux et les sources souterraines, Gen., xlix, 25, Deut., viii, 7, xxxiii, 43. — *Radi-*

rivos suos emisit ad universa ligna regionis.

5. Propterea elevata est altitudo ejus super omnia ligna regionis; et multiplicata sunt arbusta ejus, et elevati sunt rami ejus præ aquis multis.

6. Cumque extendisset umbram suam, in ramis ejus fecerunt nidos omnia volatilia cœli, et sub frondibus ejus genuerunt omnes bestię saluum, et sub umbraculo illius habitabat cœtus gentium plurimarum.

7. Eratque pulcherrimus in magnitudine sua, et in dilatione arborum suorum; erat enim radix illius juxta aquas multas.

8. Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei, abietes non adæquaverunt summitatem ejus, et platani non fuerunt æquæ frondibus illius; omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi, et pulchritudini ejus.

9. Quoniam speciosum feci eum, et multis condensisque frondibus; et

et il envoyait ses ruisseaux vers tous les arbres de la campagne.

5. C'est pourquoi sa hauteur avait surpassé celle de tous les arbres du pays, ses branches s'étaient multipliées, et ses rameaux s'étaient élevés à cause de l'abondance des eaux.

6. Et comme il étendait son ombre, tous les oiseaux du ciel faisaient leur nid dans ses branches, et, sous ses rameaux, toutes les bêtes des forêts mettaient bas, et sous son ombrage habitait un grand nombre de nations.

7. Il était très beau dans sa grandeur et dans l'étendue de ses rameaux, car sa racine était près des grandes eaux.

8. Il n'y avait pas de cèdres plus hauts que lui dans le paradis de Dieu, les sapins n'égalaien pas sa hauteur, et les platanes n'avaient pas de feuilles aussi larges que les siennes. Aucun arbre dans le paradis de Dieu ne pouvait être comparé à sa beauté.

9. Car je l'avais fait beau par le grand nombre et l'épaisseur de ses

*cum ejus.* כִּימַע, plantation; Cfr. xvii, 7, xxxiv, 29, Mich., i, 6. — *Rivos suos*, les canaux qui conduisent l'eau. — *Ad universa ligna...* Les autres arbres n'avaient que le surplus de l'eau qui n'était pas nécessaire au cèdre.

5. — *Arbusta ejus.* כִּרְעַפַּת, qu'on ne trouve qu'ici, est une forme araméenne, avec l'insertion d'un ר, au lieu de כִּרְעַפַּת, branches. — *Rami ejus.* פִּאֲרָה, V. xvii, 6. Les LXX ont omis les derniers mots à partir de *Et elevati*.

6. — *Umbram suam*, l'ombre produite par ses branches. — *In ramis ejus*, V. « Arbusta ejus », du verset 5. — *In ramis ejus... volatilia cœli.* Beaucoup de nations vivaient sous la domination d'Assur; Cfr. xvii, 23, et Dan., iv, 7, 9. — *Cœtus gentium plurimarum.* Changement brusque de la figure à la chose figurée.

7. — *In magnitudine sua et in dilatione...* A cause de sa grandeur et de l'étendue de ses branches. — *Erat enim radix illius.* Voir 1. 4.

8. — *In paradiso Dei.* Litt. « dans le jardin de Dieu. » Les arbres mis par Dieu dans le paradis terrestre n'étaient pas plus beaux que ce cèdre. Le jardin de Dieu n'est pas ici synonyme de la terre au moment de la création, comme Jarchi, Théodoret et Kliefoth l'entendent. Il y a ici une distinction entre les arbres des champs, פָּרָדֵי, 4 et 5, et les arbres du paradis. Non seulement les arbres ordinaires, mais ceux mêmes que Dieu avait choisis spécialement pour orner le jardin de l'Eden n'égalaien pas la beauté et la taille de ce cèdre. — *Platani,* עֵרְבֹנִים, et non pas les châtaigniers, comme les rabbins l'interprètent. S. Grégoire le Grand, Moral. xxxii, 18. Rupert, De victoria verbo Dei, i, 8, voit ici une image de la gloire et de la sagesse de Lucifer avant sa chute.

9. — *Quoniam*, conjonction suppléée avec raison par le traducteur latin. — *Feci eum.* Dieu fait les rois, parce que c'est par lui qu'ils règnent, Prov., viii, 15. Dan., ii, 21, Job, xii, 18. — *Ligna voluptatis.* Litt. « les arbres d'Eden »; quelques commentateurs

branches, et tous les arbres charnants, qui étaient dans le paradis de Dieu, lui ont porté envie.

10. Mais voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ce cèdre s'est élevé dans sa hauteur, qu'il a poussé si haut sa pointe verdoyante et touffue, et que son cœur s'est enorgueilli de sa grandeur;

11. Je l'ai livré aux mains du plus fort d'entre les nations, qui le traitera comme il voudra. Je l'ai repoussé à cause de son impiété.

12. Des étrangers, les plus cruels d'entre les peuples, le couperont par le pied et le jetteront sur les montagnes. Ses branches tomberont dans toutes les vallées, ses rameaux seront rompus sur toutes les roches de la terre, et tous les peuples du monde se retireront de son ombre, et l'abandonneront.

13. Tous les oiseaux du ciel habiteront dans ses ruines, et toutes les bêtes de la terre se tinrent dans ses branches.

*æmulata sunt eum omnia ligna voluptatis, quæ erant in paradiso Dei.*

10. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod sublimatus est in altitudine, et dedit summitatem suam virentem atque condensam, et elevatum est cor ejus in altitudine sua.

11. Tradidi eum in manu fortissimi gentium, faciens faciet ei; juxta impietatem ejus ejeci eum.

12. Et succident eum alieni, et crudelissimi rationum, et projicient eum super montes, et in cunctis convallibus corruent rami ejus, et confringentur arbusta ejus in universis rupibus terræ; et recedent de umbraculo ejus omnes populi terræ, et relinquent eum.

13. In ruina ejus habitaverunt omnia volatilia cæli, et in ramis ejus fuerunt universæ bestiæ regionis.

voient désignés ici les arbres d'agrément par opposition aux arbres à fruit, Neh., ix, 25. Tous les princes et les rois enviaient la gloire et la puissance du roi d'Assur.

10. — *Propterea*. A cause de l'orgueil que cette puissance donnait à Assur. — *Dicit*. Litt. « a dit ». La sentence a en effet non-seulement été prononcée, mais aussi exécutée. — *Sublimatus est*. L'hébreu est traduit à la seconde personne du singulier par Rosenmüller, Keil, etc., qui suivent les LXX. Reuss adopte la troisième personne, comme la Vulgate. Ces paroles, jusqu'au v. 17, ne s'appliquent pas à Pharaon, mais à Assur, puisque l'allégorie se continue. — *Dedit*. L'hébreu est aussi à la troisième personne. — *Summitatem suam*. V. 3 et 4. — *Virentem atque condensam*. על-בין עבותים; Cfr. v. 3. et xix, 44 — *In altitudine sua*, dans sa puissance et dans sa gloire, comme xix, 44. Cfr. Is., x, 5 et sq.

11. — *Fortissimi gentium*. אל גוים. Suivant Reuss, « l'auteur emploie un terme qui se traduit partout ailleurs par Dieu. Cela prouve que ce terme ne rend proprement que la notion de la force ». Mais, comme le remarque Keil, אל, *el*, est ici un simple appel-

latif, formé de אֵל, *oul*, le puissant; ce n'est ni un nom de Dieu, ni une forme défective pour אֵל, béliet, pour prince, champion, ainsi qu'Hitzig l'explique. Il est évident qu'il s'agit ici de Nabuchodonosor. — *Faciens faciet ei*. Nabuchodonosor traitera Assur à son gré, comme il l'entendra. — *Juxta impietatem ejus*. A cause de son impiété, Dieu a rejeté ce peuple.

12. — *Eum*, le cèdre figurant Assur; Cfr. Jér., xi, 49, Dan., iv, 41. — *Alieni*, les Chaldéens, les barbares, comme xxx, 12. — *Crudelissimi nationum*. Cfr. xxviii, 7, xxx, 14, xxxii, 12, où les Chaldéens sont ainsi nommés. — *Projicient eum super montes*. Après l'avoir coupé, ils le laisseront étendu sur la montagne; Cfr. xxix, 5, xxxii, 4. — *In cunctis convallibus*... Les branches du cèdre abattu rempliraient toutes les vallées d'alentour, et se briseraient à tous les rochers contre lesquels elles se heurteraient dans leur chute. — *Recedent... populi terræ*; Cfr. v. 6.

13. — *In ruina ejus*. Litt. « sur sa chute ». c'est-à-dire sur son trône renversé. — *Habitaverunt... volatilia cæli*. Les oiseaux et les bêtes de proie s'y réfugieront, comme ils feraient leur nourriture d'un cadavre; Cfr.

14. *Quamobrem non elevabuntur in altitudine sua omnia ligna aquarum, nec ponent sublimitatem suam inter nemorosa atque frondosa, nec stabunt in sublimitate sua omnia quæ irrigantur aquis; quia omnes traditi sunt in mortem ad terram ultimam, in medio filiorum hominum, ad eos qui descendunt in lacum.*

15. *Hæc dicit Dominus Deus: In die quando descendit ad inferos, induxi luctum, operui eum abysso; et prohibui flumina ejus, et coercui aquas multas; contristatus est super eum Libanus, et omnia ligna agri concussa sunt.*

16. *A sonitu ruinae ejus commovigentes, cum deducerem eum ad infernum cum his qui descendebant in lacum; et consolata sunt in terra*

14. C'est pourquoi ils ne s'élèveront plus dans leur hauteur tous ces arbres plantés sur les eaux, ils ne pousseront plus leur cime au-dessus de leurs branches touffues, et tout ce qui est arrosé des eaux ne se soutiendra plus dans son élévation, parce qu'ils ont tous été livrés à la mort, à l'extrémité de la terre, au milieu des fils des hommes avec ceux qui descendent dans l'abîme.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Au jour où il est descendu aux enfers, j'ai provoqué le deuil, je l'ai couvert de l'abîme, j'ai arrêté ses fleuves, et retenu les grandes eaux: Le Liban s'est attristé à cause de lui, et tous les arbres des champs ont été brisés.

16. Au bruit de sa ruine, j'ai ému les nations lorsque je le conduisais dans l'enfer avec ceux qui descendaient dans l'abîme, et tous les ar-

xxxii, 4, Is., xviii, 6. Les nations soumises aux Chaldéens se réjouiront de la chute de leurs maîtres et applaudiront à leur malheur.

14. -- *Quamobrem... in altitudine sua.* Ce destin encouru par Assur aura une conséquence: les puissants de la terre apprendront à ne plus s'enorgueillir de leur force et à ne plus compter sur eux-mêmes, en voyant le sort de plus puissants qu'eux. -- *Ligna aquarum.* Les arbres abondamment arrosés, c'est-à-dire les rois qui comptent sur les ressources en apparence inépuisables de leurs royaumes. -- *Nec ponent... frondosa.* V. 7. 10. -- *Nec stabunt... aquis.* Litt. « Que tous ces buveurs d'eau (les arbres abondamment irrigués dont il vient d'être question) ne s'appuient pas sur eux-mêmes dans leur exaltation ». Ce sens est meilleur que celui des auteurs qui traduisent אלהים par : leurs chênes ou leurs térébinthes. On peut voir dans ces mots une allusion aux Egyptiens si fiers de leur fleuve et si confiants dans les ressources qu'il leur procure. -- *Omnes,* tous ces arbres élevés, c'est-à-dire toutes ces puissances orgueilleuses. -- *Ad terram ultimam.* Mots synonymes de « terra novissima » de xxvi, 20; c'est le sépulcre, le schéol qu'ils désignent. -- *In medio filiorum hominum.* La mort atteint aussi bien les rois et les grands que les petits et les pauvres. -- *In lacum.* Cfr. xxvi, 20.

15. -- *In die quando descendit ad inferos.* Le jour de la chute de l'Assyrie. Cfr. Is., xiv, 41. Selon Grotius, le jour du meurtre de Sennachérib par son fils, IV Rois, xix, 37. -- *Induxi luctum.* Tous ses amis, tous ceux qu'il protégeait se sont désolés. -- *Operui eum abysso.* Litt. « J'ai fait couvrir (d'un sac) l'abîme à cause de lui ». L'abîme même sera en deuil à cause de cette chute. Suivant d'autres : je l'ai couvert, le roi, d'un abîme de maux. La première interprétation est bien plus poétique et plus conforme au contexte. -- *Prohibui... aquas multas.* Toutes les eaux qui causaient la vigueur du cèdre ne l'arroseront plus; toutes les ressources matérielles feront défaut à Assur. -- *Contristatus est super eum Libanus.* Litt. « Je noircirai sur lui le Liban ». Le Liban sera en deuil à cause de la perte de son plus bel ornement; Cfr. Jér., xiv, 2, Ps. xxxiv, 44. -- *Concussa sunt.* LXX : ἐξελθόντων.

16. -- *A sonitu ruinae ejus.* V. 43 et xxvi, 45. -- *Commovigentes.* Elles ne s'attendaient pas à une telle catastrophe; Cfr. Is., xiv, 46. -- *Cum... in lacum;* V. plus haut, 7. 14 et Is., xiv, 45 dont tout ce développement s'inspire. -- *Et consolata sunt...* Les habitants du schéol se réjouiront de cet événement; Cfr. Is., xiv, 9. 10 et plus bas, xxxii, 34. -- *Ligna voluptatis...* 7. 9. Les grands de la terre, ceux que l'on peut com-

bres de délices, les plus beaux et les plus grands du Liban qui étaient arrosés par les eaux, se sont consolés dans les profondeurs de la terre.

17. Car eux-mêmes descendront avec lui dans l'enfer vers ceux qui ont été tués par le glaive, et aussi ceux qui étaient ses bras, qui s'asseyaient à son ombre au milieu des nations.

18. A qui donc ressembles-tu, toi illustre et sublime entre les arbres du Paradis ? Tu as été précipité avec tous ces arbres de délice au fond de la terre, tu dormiras au milieu des incirconcis, avec tous ceux qui ont été tués par l'épée. Tel est Pharaon et tout son peuple, dit le Seigneur Dieu.

infima omnia ligna voluptatis egregia atque præclara in Libano, univversa quæ irrigabantur aquis.

17. Nam et ipsi cum eo descendunt in infernum ad interfectos gladio; et brachium uniuscujusque sedebit sub umbraculo ejus in medio nationum.

18. Cui assimilatus es, o inclyte atque sublimis inter ligna voluptatis? Ecce deductus es cum lignis voluptatis ad terram ultimam; in medio incircumcisorum dormies, cum eis qui interfecti sunt gladio; ipse est Pharaon, et omnis multitudo ejus, dicit Dominus Deus.

parer aux arbres de choix de l'Eden, ceux qui, après le cèdre qui vient de tomber, étaient les plus beaux arbres de Liban. Ils se réjouissent de ce que celui qui les avait vaincus et humiliés n'a plus désormais sur eux aucun avantage.

17. — *Ad interfectos gladio.* Tous ceux qu'Assur a détruits par la guerre pour établir sa puissance. — *Brachium uniuscujusque.* Chacun de ceux qui sont dans le scheol se réjouira de sa chute. Litt. « son bras », c'est-à-dire son armée et tous les peuples auxiliaires qui l'avaient aidé à fonder son empire; Cfr. xxx, 21, Dan., xi, 6, 22. LXX : τὸ σπέρμα αὐτοῦ; Ewald a adopté cette leçon. — *Sedebit sub umbraculo ejus.* Litt. « qui habitait sous son ombre », c'est-à-dire sous sa protection; Cfr. v. 6 et Lam., iv, 20. Aussi bien ses protégés que ses ennemis se réjouiront de son malheur.

18. — L'application va se faire mainte-

nant à Pharaon. — *Cui assimilatus es.* Comprends-tu, Pharaon, à qui tu vas bientôt ressembler? — *Deductus es... ad terram ultimam.* Avec tous tes chefs tu vas descendre dans le scheol. — *Incircumcisorum,* les païens et les impies; Cfr. xxviii, 40. Les Egyptiens, ou au moins les principaux d'entre eux étaient circoncis; V. Vigouroux, La Bible... 2<sup>e</sup> éd. t. I, pp. 414 et suiv. Cette circonstance ajoute donc encore au déshonneur de Pharaon qui sera relégué avec ceux que les Egyptiens eux-mêmes déclaraient impurs. — *Ipse est Pharaon...* Tel est le sort qui attend Pharaon et son empire. « Quæ plerique in consummatione mundi futura intelligunt, et regem Pharaonem, hoc est eam potestatem cui Ægyptus subjecta sit, comparari regi Assyriorum potentissimo, id est antichristo: quod si ille corruerit, utique et alii rectores tenebrarum istarum et principes mundi facilius coruscant. » S. Jérôme.

## CHAPITRE XXXII

Lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple. — Première lamentation relative à la chute de Pharaon (ῥῥ. 1-16). — Deuxième lamentation sur le pouvoir royal de l'Égypte précipité dans le schéol (ῥῥ. 17-32).

1. Et factum est, duodecimo anno, in mense duodecimo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, assume lamentum super Pharaonem regem Ægypti, et dices ad eum : Leoni gentium assimilatus es, et draconi qui est in mari; et ventilabas cornu in fluminibus tuis, et conturbabas aquas pedibus tuis, et conculcabas flumina earum;

1. Et il arriva dans la douzième année, le douzième mois, le premier du mois, que la parole du Seigneur me fut adressée et qu'il me dit :

2. Fils de l'homme, commence une lamentation sur Pharaon, Roi d'Égypte, et dis-lui : Tu as été semblable au lion des nations, et au dragon qui est dans la mer; tu frappais de la corne dans tes fleuves, et tu troublais les eaux avec tes pieds, et tu traitais tous leurs fleuves avec mépris.

f. Première lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple, xxxii, 1-16.

CHAP. XXXII. — 1. — *Duodecimo anno*. LXX : ἐνδεκάτω. Mais cette variante, quoique appuyée par neuf manuscrits hébreux, n'a aucune valeur, la date donnée par le texte massorétique étant en rapport parfait avec les prophéties de la dixième et de la onzième année contenues dans les chap. xxix, 1-16 et xxx, 20-28. Cette lamentation est d'environ un an et sept mois après la destruction de Jérusalem, par conséquent contemporaine du meurtre de Godolias et de la fuite en Égypte des Juifs restés en Palestine. Jér., xli-xliii. Peut-être, dit Hengstenberg, les Lamentations de Jérémie, qui commençaient à circuler parmi les exilés, ont-elles été l'occasion de cette autre Lamentation. Ezéchiel, suivant cet auteur, aime généralement à suivre ce prophète. La double plainte de ce chapitre, accompagnant les lamentations du peuple de Dieu, peut être pour les déportés une sorte de consolation. — *In mense duodecimo*, le mois d'Adar. Voici l'ordre chronologique des oracles contre l'Égypte : 1<sup>o</sup> xxix, 1-16; 2<sup>o</sup> xxx, 1-19; 3<sup>o</sup> xxx, 20-26; 4<sup>o</sup> xxxi, 1 et suiv., 5<sup>o</sup> xxxii, 1-16; 6<sup>o</sup> xxxii, 17-32; 7<sup>o</sup> xxix, 17-20.

2. — *Lamentum*; V. plus haut, xix, 1. — *Super Pharaonem*. Isaïe, xiv, avait fait une élégie sur la ruine de Babylone; Ezéchiel en a donné une sur la ruine de Tyr, xxviii, 11-19; c'est maintenant l'Égypte vaincue qui va

servir de thème au chant funèbre de ce prophète. — *Leoni gentium assimilatus es*. Le Pharaon est comparé à un jeune lion, כפיר, à cause de son ardeur belliqueuse; Cfr. Is., v, 29, Prov., xix, 12, xx, 2. Hitzig voudrait traduire : Lion des nations, tu appartiens à la mort; mais une lamenteion ne commence jamais par une menace de ce genre, et les raisons grammaticales mises en avant par le critique n'ont pas de valeur. — *Draconi qui est in mari*. Le crocodile, emblème de l'Égypte, comme xxix, 3. Ces deux comparaisons montrent la puissance de Pharaon sur terre et sur mer. Reuss fait sur cet endroit une remarque intéressante : « On a tort de traduire : dans les mers. Le crocodile n'est pas un animal marin, et il est hors de propos de supposer l'auteur ignorant à cet égard. Toute vaste nappe d'eau (lac, Nil) s'appelle « iam » en hébreu. » — *Ventilabas cornu in fluminibus tuis*. Litt. « Tu t'élançais dans les fleuves ». LXX : ἐξεπαύριτες... S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Qui irrigatione fluminum erigebatur in superbiam, quæ cornu vocatur, et multitudine exercitus sui omnes aquas transiens poterat conturbare. » — *Conturbabas aquas pedibus tuis*... L'ambition et l'orgueil du Pharaon ont troublé les fleuves d'Égypte et les eaux des nations. Son goût de conquêtes a détruit les forces vives du royaume et jeté le trouble parmi les peuples voisins.

3. — *Propterea*, A cause de cet orgueil et

3. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai sur toi mon filet avec une multitude de peuples, et je te tirerai dans mes rêts.

4. Je te jetterai sur le sol, et je te laisserai au milieu des champs. Je ferai habiter sur toi les oiseaux du ciel, et je rassasierai de ton corps toutes les bêtes de la terre.

5. Je couvrirai les montagnes de ta chair et je remplirai les collines de ta pourriture.

6. J'arroserai la terre de ton sang corrompu sur les montagnes, et les vallées en seront remplies.

7. Et quand tu seras éteint, j'obscurcirai le ciel, et je ferai noircir ses étoiles. Je couvrirai le soleil d'un nuage, et la lune ne donnera plus sa lumière.

8. Tous les luminaires du ciel s'attristeront sur toi, et je répandrai les ténèbres sur ta terre, dit le Seigneur Dieu, quand tes blessés tom-

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Expandam super te rete meum in multitudine populorum multitudine et extraham te in sagena mea.

*Supr. 12, 13 et 17, 20.*

4. Et projiciam te in terram, super faciem agri abjiciam te; et habitare faciam super te omnia volatilia cœli, et saturabo de te bestias universæ terræ.

5. Et dabo carnes tuas super montes, et implebo colles tuos sanie tua.

6. Et irrigabo terram fœtore sanguinis tui super montes, et valles implebuntur ex te.

7. Et operiam, cum extinctus fueris, cœlum, et nigrescere faciam stellas ejus; solem nube tegam, et luna non dabit lumen suum.

*Isai. 43, 10; Joel, 2, 10 et 3, 15.*

8. Omnia luminaria cœli mœrere faciam super te; et dabo tenebras super terram tuam, dicit Dominus Deus, cum ceciderint vulnerati tui

des troubles causés par lui. — *Expandam super te rete meum*; Cfr. xxix, 5. — *In multitudine populorum multorum*; Cfr. xix, 8. On se réunit en grand nombre pour prendre un crocodile ou un lion. Ici c'est des Chaldéens qu'il s'agit; Cfr. xxix, 3, 4, Os., vii, 12. — *Extraham te*. Litt. « Ils te tireront. » Cfr. xxvi, 5, 14.

4. — *Projiciam te in terram...* Cfr. xxix, 5. et xxxi, 12. 13, que ce verset reproduit. Voir aussi I Rois, xvii, 44.

5. — *Carnes tuas*, la chair de tes soldats tués, comme l'explique le Targum. La prophétie n'est pas en effet dirigée seulement contre le Pharaon, mais contre tout le peuple qu'il gouverne. — *Implebo colles tuos sanie tua*. LXX : ἀπὸ τοῦ αἵματός σου. Le sang coulera si abondamment qu'il remplira les vallées. רבבות, traduit « sanies » par la Vulgate, est un ἀπαξ λεγόμενον, qui signifie probablement, d'après le parallélisme, la carcasse de la bête. Selon Schrœder, il vaut mieux lire רבבות, collectif signifiant « vers », sens qui se rapproche de la Vulgate. D'après les Rabbins, l'armée qui était la hauteur, c'est-à-dire l'orgueil de Pharaon, remplira les vallées de ses cadavres.

6. — *Irrigabo terram fœtore sanguinis tui*.

Litt. « J'arroserai la terre de ta natation (la terre où tu nages) de ton sang. » Suivant d'autres : Du flot de ton sang j'arroserai la terre. — *Super montes*. Ce sang coulera si abondamment qu'il couvrira la cime des montagnes. — *Ex te*, de ton sang ou de ton cadavre, comme au v. 5.

7. — *Operiam cœlum*. Cfr. xxx, 18. Il y a souvent dans la Bible rapprochement entre les phénomènes célestes et les grandes catastrophes de la terre. — *Cum extinctus fueris*, quand Dieu aura éteint, c'est-à-dire détruit la splendeur de l'Égypte; Cfr. Job, xviii, 5. — *Nigrescere faciam stellas ejus*. Cfr. Is., xiii, 10 et suiv.; Joel, ii, 10. Matt., xxiv, 29, etc. Il y a allusion évidente au jour du jugement de Dieu. Mais il faut l'imagination de Dereser et de Hitzig, pour voir ici une allusion à la constellation du dragon; jamais l'Égypte n'a été ainsi représentée. Cfr. Is., xiv, 12. — *Solem nube tegam*; Cfr. Apoc., vi, 12 et suiv. Peut-être aussi le prophète rappelle-t-il les ténèbres qui envahirent l'Égypte au temps de Moïse, Exod. x, 21-23. Cfr. sur ce verset. Is., xiii, 10, d'où il est presqu'entièrement pris.

8. — *Omnia luminaria cœli*. Litt. « tous les luminaires de lumière », Cfr. Gen., i, 14, 16; Ps. cxlvii, 3. — *Mœrere faciam*. Litt. « J'obs-

in medio terræ, ait Dominus Deus.

9. Et irritabo cor populorum multorum, cum induxero contritionem tuam in gentibus super terras quas nescis.

10. Et stupescere faciam super te populos multos; et reges eorum horrore nimio formidabunt super te, cum volare cœperit gladius meus super facies eorum; et obstupescent repente singuli pro anima sua in die ruinæ tuæ.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Gladius regis Babylonis veniet tibi.

12. In gladiis fortium dejiciam multitudinem tuam; inexpugnabiles omnes gentes hæ; et vastabunt superbiam Ægypti, et dissipabitur multitudo ejus.

13. Et perdam omnia jumenta ejus quæ erant super aquas plurimas; et non conturbabit eas pes hominis ultra, neque ungula jumentorum turbabit eas.

curcirai ». — *Dabo tenebras super terram tuam*; Cfr. xxx, 48. — *Cum ceciderint vulnerati tui*. Cfr. xxx, 4.

9. — *Irritabo*, je remplirai de tristesse et de chagrin; Cfr. viii, 17; xvi, 26. — *Populorum multorum*, les alliés et les tributaires de l'Égypte. — *Cum induxero... in gentibus*. Quand la ruine de l'Égypte sera connue parmi des nations qui, jusque là, ne connaissaient même pas le nom de cette puissance, soit par les prisonniers de guerre que le vainqueur y aura dispersés, soit seulement par la renommée.

10. — *Stupescere faciam super te*. V. xxviii, 19. — *Horrore nimio formidabunt super te*; V. xxvii, 35; Job, xviii, 20. — *Cum... super facies eorum*, quand j'aurai fait briller mon glaive à leurs yeux, c'est-à-dire quand la chute imprévue du roi d'Égypte fera trembler ces rois pour leur trône. — *Repente*, לרגעים, par moments, c'est-à-dire à chaque moment; Cfr. Is., xxvii, 3; Job, vii, 18. — *Pro anima sua*, pour leur vie, c'est-à-dire pour eux mêmes; Cfr. Jér., li, 6, 45. La chute de Pharaon représente la défaite des

beront au milieu du pays, dit le Seigneur Dieu.

9. Je frapperai le cœur de peuples nombreux, lorsque j'aurai fait connaître ta ruine parmi les nations dans des pays que tu ne connais pas.

10. Je mettrai dans la stupeur à cause de toi des peuples nombreux, et leurs rois seront tremblants d'horreur à cause de toi, quand mon glaive aura commencé à étinceler devant eux, et au jour de ta ruine, tous trembleront tout d'un coup pour leur vie.

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : L'épée du Roi de Babylone, viendra sur toi.

12. Sous les épées des vaillants j'abattraï ta multitude; ces nations sont invincibles, elles détruiront l'orgueil de l'Égypte, et toute sa multitude sera dissipée.

13. Je ferai périr toutes les bêtes qu'elle élevait le long des grandes eaux. Le pied de l'homme ne les troublera plus désormais, non plus que l'ongle des bêtes.

puissances du monde devant la souveraineté de Dieu. Pour S. Jérôme, Pharaon est l'emblème du démon que S. Pierre, 1 Petr., v, 8, compare aussi à un lion.

11. — *Gladius... tibi*. Cfr. pour une semblable menace, Jér., xxv, 49; xliiii, 9-13; xlvi, 13-26.

12. — Cfr. xxviii, 7; xxxi, 2, 12. — *Inexpugnabiles omnes gentes hæ*. C'est le nom qu'Ézéchiël donne habituellement aux Chaldéens, Cfr. xxxi, 12. — *Superbiam Ægypti*, tout ce qui est orgueilleux et s'exalte en Égypte; Cfr. xxx, 6, 18. — *Multitudo ejus*. Non pas la multitude du peuple seulement, mais tout ce qui en Égypte peut produire du tumulte et de la confusion; Cfr. xxxi, 2, 18. Keil.

13. — *Omnia jumenta ejus... super aquas plurimas*. Les nombreux troupeaux qui paissent sur les bords du Nil et qui s'abreuvent dans les eaux du fleuve; Cfr. Gen., xli, 2 et suiv., xlvii, 6; Exod., ix, 3. — *Non conturbabit eas...* Au v. 2, Pharaon est comparé à un monstre marin qui trouble les eaux. On peut donc voir ici une nouvelle prédiction de

14. Je rendrai alors leurs eaux très-pures, et je ferai couler leurs fleuves comme l'huile, dit le Seigneur Dieu.

15. Lorsque j'aurai rendu désert le pays d'Égypte, lorsque sa terre sera privée de tout ce qui la remplissait, lorsque j'aurai frappé ses habitants, ils sauront alors que je suis le Seigneur.

16. C'est avec cette plainte qu'on le plaindra, les filles des nations le pleureront; on fera le deuil de l'Égypte et de sa multitude, dit le Seigneur Dieu.

17. Et dans la douzième année, le quinzième du mois, le Seigneur me parla encore et me dit :

18. Fils de l'homme, chante un chant lugubre sur la multitude de l'Égypte, précipite-la ainsi que les filles des nations les plus fortes, dans la terre la plus basse, avec ceux qui descendent dans l'abîme.

14. Tunc purissimas reddam aquas eorum, et flumina eorum quasi oleum adducam, ait Dominus Deus;

15. Cum dederò terram Ægypti desolatam, deseretur autem terra a plenitudine sua, quando percussero omnes habitatores ejus; et scient quia ego Dominus.

16. Planctus est, et plangent eum; filiæ gentium plangent eum; super Ægyptum, et super multitudinem ejus plangent eum, ait Dominus Deus.

17. Et factum est in duodecimo anno, in quinta decima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, cane lugubre super multitudinem Ægypti; et detrahe eam ipsam, et filias gentium robustarum ad terram ultimam, cum his qui descendunt in lacum.

l'impuissance où va être l'Égypte de se mêler désormais des affaires des nations ses voisines.

14. — *Tunc purissimas reddam aquas eorum.* Dieu annonce qu'il rendra un jour sa faveur à l'Égypte, non pas en lui faisant recouvrer son influence politique, mais par l'établissement de la loi chrétienne qui comptera dans ce pays des adeptes nombreux. Ewald entend avec raison ces mots du temps du Messie. On ne peut pas leur donner le sens, avec Hitzig et Kliefoth, d'une diminution des eaux du Nil qui contribuerait à la désolation et à la stérilité du pays. — *Flumina eorum quasi oleum adducam.* L'huile, dans l'Écriture, représente les bénédictions de Dieu et la puissance de l'Esprit Saint; Cfr. Deut., xxxii, 13.

15. — *Cum... desolatam.* Ces temps heureux ne viendront qu'après la désolation et la dévastation du pays. — *A plenitudine sua,* ses ressources de tous genres; Cfr. xii, 19. — *Scient quia ego Dominus;* Cfr. xxx, 8. etc.

16. — *Planctus est et plangent eum;* Cfr. v, 2. La ruine est certaine, et par suite la lamentation est inévitable. — *Filiæ gentium,* les autres royaumes païens. Dans l'Orient, ce sont les femmes qui se lamentent et chantent la plainte funèbre; Cfr. Job, xi, 31. — *Plan-*

*gent eum.* Ce n'est pas une invitation à se lamenter, mais la constatation d'un fait : lamentez-vous parce que l'Égypte va être détruite.

g. *Deuxième lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple, xxxii, 17-32.*

17. — *In quinta decima mensis.* Cette seconde lamentation n'est postérieure que de quinze jours à la précédente, car il est sans doute question ici du douzième mois, quoique le chiffre ait été omis, peut-être par la négligence d'un copiste. Ce n'est plus la défaite de Pharaon, mais sa descente au schéol qui fait l'objet de cette nouvelle lamentation; Cfr. Is., xiv.

18. — *Cane lugubre, נהה,* lamente-toi, pleure. Cfr. Mich., ii, 4. — *Super multitudinem Ægypti;* Cfr. v, 12. — *Detrahe eam ipsam.* Fais-la descendre par ta lamentation prophétique, c'est-à-dire prédis le sort qui l'attend. La Bible dit souvent des prophètes qu'ils font ce qu'ils chantent ou prédisent; Ezech. xiii, 48, 49; xliiii, 3; Is., vi, 10; Jér., i, 10. Le prophète parle d'ailleurs au nom de Dieu dont la parole est en même temps action. — *Filiæ gentium robustarum.* Sans doute les nations énumérées dans les vv. 22, 24 et suiv; Cfr. v, 16. — *Terram ultimam;* Cfr.

19. Quo pulchrior es? descende et dormi cum incircumcisis.

20. In medio interfectorum gladio cadent; gladius datus est, attraxerunt eam et omnes populos ejus.

21. Loquentur et potentissimi robustorum de medio inferni, qui cum auxiliatoribus ejus descenderunt, et dormierunt incircumcisi, interfecti gladio.

22. Ibi Assur et omnis multitudo ejus; omnes interfecti, et qui ceciderunt gladio.

23. Quorum data sunt sepulcra in novissimis lacis; et facta est multitudo ejus per gyrum sepulcri ejus;

19. En quoi es-tu plus beau? Descends, et dors avec les incirconcis.

20. Ils périront par l'épée au milieu des cadavres. L'épée est tirée, l'Égypte sera précipitée en terre avec tous ses peuples.

21. Les plus puissans d'entre les forts lui parleront du milieu de l'enfer, eux qui sont descendus avec leurs alliés, et qui, tués par l'épée, sont morts incirconcis.

22. Assur est là avec toute sa multitude; ses sépulcres sont autour de lui; ce sont tous les tués, et tous ceux qui sont tombés sous l'épée.

23. Ceux dont les sépulcres sont au plus profond de l'abîme; et toute sa multitude entoure son sépulcre,

xxvi, 20. — *Cum his qui descendunt in lacum;* xxxi, 44, 16.

19. — Commencement du chant funèbre. — *Quo pulchrior es?* Tu n'est pas plus beau que les rois et les nations qui ont été avant toi, et tu partageras leur sort. Le prophète s'adresse à Pharaon, représentant l'Égypte. LXX : ἐξ ὑδάτων εὐπροποῦς. — *Descende*, de ta dignité, Is., XLVII, 4, dans le sépulcre, xxxi, 43. — *Dormi*. Dormir est souvent employé pour être mort; Cfr. Is., xiv, 8; xliii, 47; Job, iii, 43, etc. — *Cum incircumcisis*. Cfr. xxxi, 48 et la note. S. Grégoire-le-Grand, Moral., xxiv, 3, donne de ce passage une explication morale : « Extollenti se animæ dicitur : qua pulchrior es descende, et dormi cum incircumcisis. Omnis enim qui infirmitatis suæ fœditatem considerare negligit, sed per elationis fastum virtutis suæ gloriam attendit, unde pulchrior est, inde descendit : quia extollendo se de suis meritis, inde in ima deterius corruit, unde gloriosum se esse judicavit. Qui descendens cum incircumcisis dormit, quia in æterna morte cum cæteris peccatoribus deficit. »

20. — *Gladius datus est*. L'épée a déjà été donnée à celui qui doit exécuter le jugement, au roi de Babylone, xxxi, 44. — *Attraxerunt*. Litt. « Traînez ». — *Eam*... L'Égypte, avec tous les peuples qui lui obéissent.

21. — *Loquentur et*. Imitation visible d'Is., xiv, 40 et suiv., où les habitants du schéol s'adressent au roi de Babylone entrant parmi eux. — *Potentissimi robustorum*, xxxi, 44. — *Cum auxiliatoribus ejus*, les alliés de Pharaon, xxx, 8, qui sont descendus avant lui dans le schéol. — *Incircumcisi*, xxxi, 48. Circoncis de corps sans doute, mais toujours

incirconcis d'esprit et par là même impurs aux yeux du prophète.

22. — De ce verset au 30<sup>e</sup> sont énumérées quelques unes des nations païennes qui sont déjà dans le schéol et dont l'Égypte partagera le sort. Ezéchiel n'a fait aucune attention à l'ordre chronologique de leur destruction, ni au degré de leur puissance. — *Assur*. Vient d'abord l'Assyrie dont la puissance a été détruite par Nabuchodonosor; Cfr. xxxi, 3. En hébreu Assur, et plus bas Élam, Mosoch et Thubal sont construits au féminin, parce que l'idée prédominante n'est pas celle d'un roi ou d'un peuple, mais celle d'un royaume ou d'une puissance du monde. — *Multitudo ejus*, toute la population. — *In circuitu illius sepulchra ejus*. Les tombes des citoyens d'Assur entourent la tombe de leur prince, et leur sort à tous est le même. — *Interfecti*... Tous ceux qu'un jugement du Seigneur a retranchés du nombre des vivants.

23. — *Quorum... in novissimis lacis*. Au plus profond du schéol; Cfr. Is., xiv, 45. Tant qu'Assur a été au nombre des puissances, il a répandu la terreur tout autour de son empire. De cette puissance et de cette grandeur terrestre, il est descendu au plus profond de l'abîme. Contraste terrible entre la puissance d'autrefois et l'impuissance actuelle; Cfr. Ps. xxxviii, 7. — *Multitudo ejus per gyrum sepulchri ejus*. Ces multitudes font, comme leur roi, leurs tombeaux dans le schéol; aussi l'explication d'Hævernîck, qui sépare les sépulcres et les corps, et fait soupirer les morts après les honneurs de la sépulture, n'at-elle aucun fondement dans le texte. — *In terra viventium*, dans ce monde; Cfr. xxvi, 20; Is., xxxviii, 44. Selon S. Grégoire-le-Grand,

ce sont tous ces morts, tombés sous l'épée, qui avaient autrefois répandu la terreur dans la terre des vivants.

23. Là est Elam, et toute sa multitude autour de son sépulcre, ils sont tous morts et passés par l'épée, ils sont descendus incirconcis aux plus bas lieux de la terre; ils avaient répandu la terreur dans la terre des vivants, et ils ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent dans l'abîme.

25. On a placé sa couche au milieu des égorgés, parmi tous ses peuples : son sépulcre est autour de lui. Tous ils sont incirconcis et tués par le glaive, ils avaient répandu la terreur dans la terre des vivants, et ils ont porté leur ignominie parmi ceux qui descendent dans l'abîme; ils ont été placés au milieu des égorgés.

26. Là est Mosoch, et Thubal, et tout son peuple; ses sépulcres sont autour de lui; tous incirconcis, tombés sous le glaive, parce qu'ils ont répandu la terreur dans la terre des vivants.

27. Ils ne dormiront point avec

universi interfecti, cadentesque gladio, qui dederant quondam formidinem in terra viventium.

24. Ibi Ælam, et omnis multitudo ejus per gyrum sepulcri sui; omnes hi interfecti, ruentesque gladio; qui descenderunt incircumcisi ad terram ultiman; qui posuerunt terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum.

25. In medio interfectorum posuerunt cubile ejus in universis populis ejus, in circuitu ejus sepulcrum illius; omnes hi incircumcisi, interfectique gladio; dederunt enim terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum; in medio interfectorum positi sunt.

26. Ibi Mosoch, et Thubal, et omnis multitudo ejus; in circuitu ejus sepulcra illius; omnes hi incircumcisi, interfectique et cadentes gladio: quia dederunt formidinem suam in terra viventium.

27. Et non dormient cum fortibus,

Moral., ix, 39, Assur est le démon orgueilleux qui pousse au péché et à la peine qui en est la conséquence. «*Quem videlicet, cum humana corda suscipiunt, ejus procul dubio sepulchra fiunt, sed in circuitu illius sepulchra ejus sunt : quia in quorum se mentibus nunc per desideria sepelit, hos sibi postmodum per tormenta conjungit. Et quoniam nunc in semetipsis reprobi malignos spiritus illicita perpetrando suscipiunt, tunc sepulcra cum meritis ardebunt.* »

24. — *Ælam*. Cfr. Is., xxi, 2; xxii, 6. Elam, עֵלָם est associé avec Assur, dans la Gen., x, 22; Jérémie, xlix, 34-39, a une prophétie spéciale dirigée contre ce peuple. C'est l'Elymais des Grecs et des Latins; ce peuple belliqueux, dit Currey, ne fut vaincu par Assurbanipal qu'au bout de cinq campagnes, durant lesquelles le vainqueur eut beaucoup à souffrir. Quand la puissance assyrienne déclina, il est probable que ce peuple combattit encore pour son indépendance et fut de nouveau vaincu par le conquérant

chaldéen. Ezéchiel parle d'Elam à peu près dans les mêmes termes que d'Assur, mais sa description est un peu plus développée, et insiste surtout sur le caractère honteux qu'a pour ce peuple sa présence dans le schéol parmi les vaincus. — *Portaverunt ignominiam suam*. Leur orgueil a été humilié à l'excès par leur ignominie actuelle.

25. — *Cubile*, le lit funèbre, comme II Paral., xvi, 14. Pour le reste du §. v. §§. 23 et 24.

26. — *Mosoch et Thubal*. V. xxvii, 13. Suivant Ewald, Hitzig, Reuss, etc, le prophète désignerait sous ce nom les Scythes qui auraient envahi la Palestine au temps de Josias, Hérod., i, 106. Mais les prophètes ne font jamais d'allusion à une invasion de ce genre. Ezéchiel cite seulement ces peuples comme une puissance septentrionale, qui est tombée, à l'heure où il parle, sous une condamnation capitale. — *In circuitu ejus...* Répétition de ce qui a été dit touchant Assur et Elam.

27. — *Et non dormient...* Rosenmüller,

cadentibusque et incircumcisis, qui descenderunt ad infernum cum armis suis, et posuerunt gladios suos sub capitibus suis, et fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum; quia terror fortium facti sunt in terra viventium.

28. Et tu ergo in medio incircumcisorum contereris, et dormies cum interfectis gladio.

29. Ibi Idumæa et reges ejus, et omnes duces ejus, qui dati sunt cum exercitu suo cum interfectis gladio; et qui cum incircumcisis dormierunt, et cum his qui descendunt in lacum.

30. Ibi principes Aquilonis omnes, et universi venatores; qui deducti sunt cum interfectis, paventes, et in sua fortitudine confusi; qui dormierunt incircumcisi cum interfectis

les forts qui sont tombés, et qui étaient incircumcisis, qui sont descendus dans l'enfer avec leurs armes, et ont mis leurs épées sous leurs têtes; leurs iniquités ont pénétré jusqu'à leurs os, parce qu'ils étaient devenus la terreur des forts dans la terre des vivants.

28. Toi aussi, tu seras écrasé au milieu des incircumcisis, et tu dormiras avec ceux qui ont été tués par l'épée.

29. Là est l'Idumée, ses rois et tous ses chefs, qui ont été mis avec leur armée parmi ceux qui ont été tués par l'épée, qui ont dormi avec les incircumcisis et avec ceux qui sont descendus dans l'abîme.

30. Là sont tous les princes de l'aquilon, et tous les chasseurs, qui ont été conduits avec les égorgés; ils tremblent et leur courage est confondu. Ils dorment incircumcisis

Ewald, Hævernick, etc. commencent ce verset par une interrogation; mais c'est à tort, et il n'y a ici qu'une antithèse avec le verset précédent. Cornélius a Lapide donne, dit Keil, la véritable explication de ces mots : « Non morientur morte naturali, uti heroes, qui victores gloriose mortui, cum armis, gladiis et pompa sepelientur : sed bello vincuntur, ibique victi turpiter et violente occidentur. Comparat ergo eos non cum justis, sed cum infidelibus, qui, licet incircumcisi, gloriose tamen occubuerunt, q. d. Illis ergo hi infeliciores erunt; illi autem gloriose, hi autem ignominiose quasi victi et occisi descendentur ad inferos. » Mais tout ce développement est emprunté par Cornélius à son illustre confrère Maldonat. — *Cum fortibus*, LXX : μετὰ τῶν γυζάντων. — *Et incircumcisis*, LXX : ἀπ' αἰῶνος. — *Qui descenderunt... et posuerunt gladios sub capitibus suis*. La coutume de placer les armes des héros avec eux dans leur tombe est attestée par la Bible, I Mach., xiii, 29, et par les anciens, Cfr. Diod. de Sic. xviii, 26, Arrien, I, 5, Virgile, *Énéide*, vi, 233, et confirmée par toutes les découvertes récentes. V. entre autres, les recherches de M. Schliemann en Grèce et en Asie mineure. C'était un témoignage d'honneur rendu au mort. Les hordes barbares de Mosoch et de Thubal n'ont pas reçu ces honneurs, et leur sort est par conséquent pire que celui des

autres morts au milieu desquels ils se trouvent dans le schéol. — *Fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum*. Ils n'ont pas succombé pour une noble cause, mais ils ont été tués à cause de leurs iniquités, par des gens qui s'opposaient à leurs rapines. Leur mort a donc été honteuse, et c'est pour cela qu'on n'a pas honoré leurs funérailles. — *Terror fortium facti sunt*. Leurs invasions subites et sans cause les rendaient redoutables même aux plus forts.

28. — *Et tu, Pharaon*. Ce n'est pas à Mosoch en effet qu'est dirigée cette apostrophe. Pharaon ne sera pas plus honoré que ces bandits.

29. — *Idumæa*. Cfr. xxv, 42; xxxv, 2 et suiv. — *Duces ejus*, בְּשִׂיחִים, les chefs de tribu, Gen., xxxvi, 45 et suiv., élus comme les rois; ce peut-être eux-mêmes choisissaient. Keil. — *Cum exercitu suo*. Litt., « dans leur force », c'est-à-dire malgré leur force; Cfr. Jér., ix, 22.

30. — *Principes aquilonis omnes*. Les Tyriens et les Syriens qui étaient au nord de la Judée et de l'Égypte. Il ne s'agit pas ici, comme Jér., xxv, 26, de peuples inconnus du prophète, qui les désigne à cause de cela vaguement. Les mots suivants nous forcent à adopter l'interprétation qui précède. — *Universi venatores*, וְכָל-צֹדִי, « tous les Sidoniens », vaincus par les Chaldéens, xxviii, 21,

avec ceux que l'épée a tués, et ils ont porté leur confusion avec ceux qui descendent dans l'abîme.

31. Pharaon les a vus, et il s'est consolé sur sa multitude qui a été tuée par l'épée. Pharaon, et toute son armée, dit le Seigneur Dieu.

32. Car j'ai répandu ma terreur dans la terre des vivans, a dit le Seigneur, et il a dormi au milieu

gladio, et portaverunt confusionem suam cum his qui descendunt in lacum.

31. Vidit eos Pharaon, et consolatus est super universa multitudine sua, quae interfecta est gladio; Pharaon et omnis exercitus ejus, ait Dominus Deus.

32. Quia dedi terrorem meum in terra viventium; et dormivit in medio incircumcisorum cum inter-

et que S. Jérôme nomme dans son commentaire in h. loc. LXX : πάντες στρατηγοὶ Ἄσσορ. — *Paventes et in sua fortitudine.* Litt., « dans leur terreur (celle qu'ils inspiraient, qui provenait) de leur puissance. »

31. — *Vidit eos Pharaon.* Prétérît prophétique. — *Consolatus est;* Cfr. xiv, 22; xxxi, 16. Pharaon se console en voyant que son destin n'est pas pire que celui des autres puissances.

32. — *Terrorem meum.* Litt. : « Sa terreur. » Dieu avait fait de Pharaon un objet de terreur pour les autres peuples. — *Dormivit... Pharaon... et omnis multitudo ejus.* Une question importante se présente maintenant. Cette prophétie contre l'Égypte a-t-elle reçu son accomplissement? Les rationalistes, Volney, Hitzig, Kuenen, Maspéro, etc., soutiennent que non. M. Kuenen, op. cit., p. 629, ne pouvant admettre qu'une seule prophétie ait été réalisée, va jusqu'à écrire ces lignes phénoménales : « Selon toutes les vraisemblances, Nébucadnetzar n'a pas conquis l'Égypte. Mais, même en admettant que le contraire vienne à être démontré, une pareille occupation du pays n'aurait pas été la réalisation d'Ézéchiel, xxix, 4-16. » Ces auteurs ne justifient leur solution négative que par le silence des historiens grecs et surtout d'Hérodote, qui, II, 161, ne fait aucune allusion à une invasion de l'Égypte. Il est bon, à ce propos, de remarquer qu'Hérodote n'a rien entendu non plus en Égypte touchant la bataille de Carchemis (en passant notons que M. Kuenen se garde bien de relever ce silence), et l'historien lui-même reproche aux prêtres égyptiens, précisément par rapport à ce temps, d'embellir l'histoire de leur pays. Quoi donc d'étonnant si, au lieu d'attribuer aux Chaldéens la défaite et la mort d'Ouhabra, ils ont préféré la mettre au compte de leurs compatriotes, et leur faire un titre de gloire de leur haine contre les mercenaires? D'ailleurs l'autorité d'Ézéchiel ne doit-elle pas, aux yeux de juges impartiaux, égaler celle d'Hérodote? Il est impossible de penser que les Juifs eussent conservé

avec tant de soin des livres remplis d'erreurs historiques frappantes. V. sur ce point les sages réflexions de M. Le Hir, Les trois grands prophètes, préf. pp. 41 et 42. Or, il est certain que, pour Ézéchiel, Nabuchodonosor est l'exécuteur du jugement de Dieu contre l'Égypte. Ses prophéties ne sont pas fondées sur les faits si Nabuchodonosor n'a pas réellement conquis et ravagé l'Égypte, et si, à partir de ce moment, sa puissance et sa gloire n'ont pas été détruites au point qu'elles n'ont plus jamais dominé les autres nations. Mais il existe des témoignages historiques que l'on peut invoquer à l'appui de la réalisation de la prophétie. Mégasthène, cité par Strabon, xv, 4, 6, et par Josèphe, contr. Apion, I, 20, dit que Nabuchodonosor conquit la plus grande partie de la Lybie et de l'Ibérie. Béroze, dans Josèphe, ibid., I, 49, rapporte que le roi babylonien prit possession de l'Égypte, de la Syrie, de la Phénicie, de l'Arabie. Aussi, appuyé sur ces témoignages et d'autres sans doute qu'il ne cite pas, Josèphe peut-il affirmer, Antiq., x, 9, 7, l'accomplissement entier des prophéties. Il est, même d'après les témoignages historiques, plus que probable qu'Amasis fut imposé à l'Égypte par Nabuchodonosor et qu'il fut tributaire des Chaldéens. Que l'Égypte, après le départ de l'armée chaldéenne, ait été florissante sous ce roi, nous pouvons bien l'admettre d'après Hérodote, II, 177, et les monuments datant de ce règne; V. Wilkinson, t. I, p. 480. La paix avec la Chaldée fut évidemment favorable à cette prospérité intérieure. Le décret porté contre l'Égypte ne devait s'accomplir que lentement. La conquête de Nabuchodonosor ne fut, dit Currey, que le commencement de la fin. Cambyse réalisa davantage par ses violences les prédictions d'Ézéchiel. L'indépendance du royaume disparut. Dans la 28<sup>e</sup> dynastie, par exemple, qui dure près de cent ans, nous ne trouvons qu'une liste de rois perses. Plus tard l'Égypte est soumise à Alexandre et enfin aux Romains. La prophétie de xxxix, 15, on peut le dire sans

fectis gladio; Pharaon, et omnis multitudo ejus, ait Dominus Deus.

des incirconcis, avec ceux qui avaient été tués par l'épée, Pharaon et toute sa multitude, dit le Seigneur Dieu.

## CHAPITRE XXXIII

Appel du prophète et attitude qu'il devra prendre en face du peuple. Appel du prophète pour le temps à venir. Il est pour Israël comme une sentinelle, responsable, si elle n'avertit pas, de ceux qui périssent, mais innocente si elle avertit (v. 1-20). — Annonce de la prise de Jérusalem (v. 21-22). — Avertissements qu'il doit donner au peuple : celui-ci a beau se targuer des promesses qu'il a reçues, elles n'empêcheront ni sa ruine ni la dévastation de son pays (v. 23-33).

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, loquere ad filios populi tui, et dices ad eos : Terra cum induxero super eam gladium, et tulerit populus terræ virum unum de novissimis suis, et constituerit eum super se speculatorem;

1. Et la parole du Seigneur me vint, et il me dit :

2. Fils de l'homme, parle aux fils de ton peuple, et dis-leur : Lorsque j'aurai amené l'épée contre une terre, et que le peuple de ce pays, prenant l'un des derniers des siens, l'aura établi pour sentinelle :

crainte de démenti, a reçu le plus éclatant et le plus complet accomplissement.

## DEUXIÈME PARTIE

## ANNONCE DU SALUT, XXXIII-XLVIII.

Tout en prédisant de sévères jugements au peuple d'Israël comme aux nations païennes, Ezéchiel a aussi promis à ses concitoyens le retour de la captivité, le renouvellement de la nation par l'esprit de Dieu, et la reprise d'un culte agréable au Seigneur sur la sainte montagne, xi, 16-24; xvi, 60; xx, 40, etc. Ce retour d'Israël dans la terre donnée à Jacob, le nouvel accroissement du peuple, xxvi, 20; xxviii, 25 et suiv., xxix, 24, est amplement développé dans la seconde partie du livre. Cette seconde partie peut se diviser en trois sections. I. Une introduction générale, xxxiii; II. Une partie où le pardon, la bénédiction, la ruine de ses ennemis sont promis à Israël, xxxiv-xxxix; III. Une partie où est dépeint l'établissement du royaume de Dieu renouvelé pour l'éternité, xl-xlviii. D'autres divisions sont moins claires; aussi nous nous attachons à celle-ci, qui est due à Keil.

## I. Introduction à la seconde partie : Appel du prophète, attitude qu'il devra tenir envers le peuple, xxxiii.

CHAP. XXXIII. — 1. — De la comparaison avec le v. 21, il semble résulter que la première partie de ce chapitre (1-20) est antérieure à la prise de Jérusalem, quoique peut-être de fort peu de temps.

2. — *Ad filios populi tui*, les Israélites avec lesquels Ezéchiel est déporté. — *Terra*, un pays quelconque. — *Cum induxero... gladium*. Quand Dieu amènera contre ce pays une invasion, v, 17. xiv, 17. — *Populus terræ*, les habitants de ce pays, les citoyens de cet Etat. Cfr. IV Rois, xi, 48, 49, 20. — *Virum unum de novissimis suis*. Litt. « un homme de la fin du peuple de la terre », c'est-à-dire quelqu'un pris parmi le peuple; Cfr. Gen., xlvii, 2; suivant Maldonat, un homme de la plus basse condition. — *Speculatorem*. La sentinelle chargée d'annoncer l'approche de l'ennemi; Cfr. plus haut, iii, 17. « Rursum ad Prophetam sermo fit Domini. qui aliquanto siluerat tempore, eo quod non possit propheta. nec humana fragilitas jure ad se atque continuam sustinerè vaticinium, et loqui-

3. Et que cet homme, voyant l'épée fondre sur ce pays, sonne de la trompette, et avertisse le peuple :

4. Si celui, quel qu'il soit, qui a entendu le son de la trompette, ne se tient pas sur ses gardes, et que l'épée vienne et l'enlève, son sang retombera sur sa tête.

5. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas tenu sur ses gardes, il sera responsable de son sang; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa vie.

6. Que si la sentinelle voit venir l'épée et ne sonne pas de la trompette, et que le peuple, ne se tenant pas sur ses gardes, l'épée vienne et enlève la vie parmi lui, assurément il a été surpris dans son iniquité, néanmoins je réclamerai son sang à la sentinelle.

7. Et toi, fils de l'homme, je t'ai donné pour sentinelle à la maison

3. Et ille viderit gladium venientem super terram, et cecinerit buccina, annuntiaverit populo;

4. Audiens autem, quisquis ille est, sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum; sanguis ipsius super caput ejus erit.

5. Sonum buccinæ audivit, et non se observavit, sanguis ejus in ipso erit; si autem se custodierit, animam suam salvabit.

6. Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccina; et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam; ille quidem in iniquitate sua captus est, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.

7. Et tu, fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel; audiens

tur eadem quæ in superioribus continentur (III, 17). Quæ si diligenter inspicias, intelligis similia quidem esse, sed non eadem dum in plerisque discordant. Et hoc in omnibus Scripturis sanctis observare debemus, ubi videtur aliqua similitudo esse sententiæ, non in omnibus eadem dici sed vel subtrahi plerique, vel addi, et singulorum inter se verborum discrepantiam habere rationem »  
8. Jérôme.

3. — *Gladium venientem*, l'armée ennemie, ou quelque grande catastrophe, v. 6 et xxx, 4. — *Cecinerit buccina*, pour avertir de l'approche de l'ennemi; Cfr. Amos, III, 6, Jér., IV, 5.

4. — *Non se observaverit*, לֹא-נִדָּר, n'aura pas voulu être averti, aura fermé les yeux à l'évidence. — *Sed venerit...* L'hébreu est plus expressif : « que le glaive vienne et l'enlève. » — *Sanguis ipsius...* Cfr. XVIII, 13. C'est à lui seul que cet imprudent doit attribuer son malheur. V. Lévi., XX, 9, et pour l'origine probable de l'expression, Lévi., I, 4, XXIV, 44 et Matt., XXVII, 25.

5. — *Sonum...* Il faut faire précéder ces mots de la conjonction sous-entendue : parce que. — *Si autem se custodierit*. S'il a entendu et compris les avertissements de la sentinelle. — *Animam suam*, sa vie; Cfr. I Rois, XIX, 11, Jér., XLVIII, 6. L'auteur des Constitutions apostoliques, II, 6. applique ce pas-

sage à l'Evêque : « Gladius judicium est, tuba vero sacrum Evangelium; speculator autem episcopus, qui præest judicio et ecclesiæ, quem oportet prædicando testari et affirmare de judicio. Si enim non denuntiatum et testatum populo erit, peccatum ignorantium ascribetur vobis. »

6. — La sentinelle a, elle aussi, une lourde responsabilité, car elle peut causer la ruine du peuple tout entier. — *Tulerit de eis animam*, l'âme de quelqu'un d'entre eux, c'est-à-dire sa vie, comme au v. 5. — *Ille quidem in iniquitate sua captus est*. Celui qui a été tué par le glaive est ainsi puni pour ses péchés. Mais cette interprétation de Maldonat, Rossmüller, etc., ne semble pas exacte. Il s'agit ici de la négligence de la sentinelle qui cause la mort d'un malheureux, mort qui est imputée à crime à cette sentinelle. — *Autem* n'est pas dans l'hébreu, qui a seulement « et ». — *Sanguinem...* La sentinelle mérite la mort, car elle est responsable de la vie de ceux à la sûreté desquels elle doit veiller. Cfr. III, 48, 20.

7. — *Et tu... speculatorem dedi te domui Israel*. Cfr. III, 17 et suiv., Ezéchiel doit avertir le peuple de l'approche du jugement, afin de remplir la mission que Dieu lui a donnée, autrement il sera responsable du sort du peuple. Nous avons déjà vu que cette mission il l'a exactement et soigneusement

ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me.

*Supr. 3, 17.*

8. Si me dicente ad impium : Impie, morte morieris; non fueris locutus ut se custodiat impius a via sua; ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

6. Si autem annuntiante te ad impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua, ipse in iniquitate sua morietur; porro tu animam tuam liberasti.

10. Tu ergo, fili hominis, dic ad domum Israel : Sic locuti estis, dicentes : Iniquitates nostræ et peccata nostra super nos sunt, et in ipsis nos tabescimus; quomodo ergo vivere poterimus ?

11. Dic ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus; nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini, convertimini

d'Israël. Ecoute donc les paroles de ma bouche, et annonce-les-leur de ma part.

8. Si je dis à l'impie : Impie, tu mourras de mort, et si tu ne parles pas à l'impie pour qu'il prenne garde à sa voie, cet impie mourra dans son iniquité, mais je te réclamerai son sang.

9. Mais si tu avertis l'impie d'abandonner ses voies, et que néanmoins il ne se convertisse pas, il mourra dans son iniquité, mais toi, tu auras délivré ton âme.

10. Toi donc, fils de l'homme, dis à la maison d'Israël : Voici les discours que vous avez tenus : Nos iniquités et nos péchés sont sur nous, et par eux nous languissons, comment donc pourrions nous vivre ?

11. Dis-leur : Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort de l'impie, mais que l'impie se détourne de sa voie et qu'il vive.

remplie. De même que les Constitutions apostoliques, citées n. 5, les Pères, S. Augustin, S. Prosper, De Vita contemplat. I, 20, S. Bernard, Origène, voient ici une invitation aux prêtres et aux évêques de ne jamais négliger de veiller sur le troupeau que Dieu leur a confié. Citons seulement Origène, Homil. 7a in Josue : « Tu qui Ecclesiæ præses, corporis Christi es oculus : vide ergo ut omnia circumspicias, omnia circumlustres, etiam ventura prævideas. Pastor es, vides oculos Domini ignaras periculi ferri ad præcipitia, et per prærupta pendere, nec occurris? non revocas? non saltem voce cohibes, et correptionis clamore deterres? Sic memor es Dominici sacramenti, ut, cum ille derelictis nonaginta novem in cælestibus, propter unam oculos, quæ erraverat, in terris descenderit, et inventam vectaverit humeris suis ad cælos, nos in nullo prorsus in curandis oculis magistri pastoris sequamur exemplum » ? — *Audiens... ex ore meo sermonem.* III, 17. — *Ex me*, comme ayant reçu de Dieu sa mission.

8. — *Si me dicente ad impium*, III, 18. — *Impie, morte morieris*, si tu ne te convertis pas; le n. 11 montre bien que cette condition est toujours sous-entendue. Ce verset et le suivant ont déjà été expliqués, III, 18. Cfr. aussi Act., XVIII, 6.

10. — *Sic locuti estis*, c'est ainsi que vous avez habitude de parler, ou suivant Kimchi, vous avez raison de parler ainsi. — *Iniquitates... super nos sunt.* Nos péchés nous accusent auprès de Dieu et nous exposent à sa colère. — *In ipsis nos tabescimus.* La menace de la loi, Lévi., XXVI, 39, Cfr. Ps. XXXVII, 6, s'accomplit pour les pécheurs. V. plus haut, IV, 17, XXIII, 24. Accablés par cette vérité les Juifs n'attendent plus de délivrance. — *Quomodo ergo...* Comment la promesse du n. 5 pourra-t-elle se réaliser? Comment pourront-ils retrouver un état prospère? Cfr. XXXVII, 11. Is., XLIX, 14. « Quum semel nobis mors proposita sit, et vulneribus nostris nulla medicina possit restituere sanitatem, quid necesse est laborare et frustra consumi, et præsentem vitam cum desperatione transigere, ut saltem hac fruamur, quia futuram perdidimus » ? S. Jérôme.

11. — *Nolo mortem impii.* Dieu, si c'était possible, empêcherait la mort de l'impie. Les Théologiens, dit Maldonat, entendent ce passage de la volonté première et antécédente de Dieu, par laquelle il veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité, I Tim. II, 4, Sag., I, 43, II, 23, 24. — *Sed ut convertatur a via sua et vivat.* C'est pour retirer les hommes du péché qu'il leur envoie ses prophètes et ses ministres, et qu'il

Détournez-vous, détournez-vous de vos voies corrompues; et pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël?

12. Toi donc, fils de l'homme, dis aux enfans de ton peuple : La justice du juste ne le délivrera pas au jour où il aura péché, et l'impiété de l'impie ne lui nuira pas, le jour où il se détournera de son impiété; et le juste ne pourra pas vivre dans sa justice, à partir du jour où il aura péché.

13. Si même j'ai dit au juste qu'il vivra certainement et que; se fiant en sa justice, il commette l'iniquité, toutes ses œuvres justes seront mises en oubli, et il mourra lui-même dans l'iniquité qu'il aura commise.

14. Si j'ai dit à l'impie : Tu mourras certainement, et qu'il fasse pénitence de son péché, qu'il pratique la justice et l'équité,

15. Que cet impie rende le gage et restitue ce qu'il a ravi, s'il marche dans les commandemens de la vie et ne fait rien d'injuste, il vivra assurément, et ne mourra pas.

16. Tous les péchés qu'il avait commis ne lui seront pas imputés; il a pratiqué la justice et l'équité, il vivra.

17. Les fils de ton peuple ont dit : La voie du Seigneur n'est pas juste : c'est leur voie à eux qui est injuste.

a viis vestris pessimis; et quare moriemini, domus Israel.

*Supr.* 18, 23, 32.

12. Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui : Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit; et impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua; et justus non poterit vivere in justitia sua, in quacumque die peccaverit.

13. Etiamsi dixero justo quod vita vivat, et confisus in justitia sua fecerit iniquitatem; omnes justitiæ ejus oblivioni tradentur, et in iniquitate sua quam operatus est, in ipsa morietur.

14. Si autem dixero impio : Morte morieris; et egerit penitentiam a peccato suo, feceritque judicium et justitiam;

15. Et pignus restituerit ille impius, rapinamque reddiderit, in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam injustum; vita vivet, et non morietur.

16. Omnia peccata ejus quæ peccaverit, non imputabuntur ei; judicium et justitiam fecit, vita vivet.

17. Et dixerunt filii populi tui : Non est æqui ponderis via Domini; et ipsorum via injusta est.

ordonne à ceux-ci, sous des menaces si sévères, de prêcher la pénitence; Cfr. xviii, 23. — *Quare moriemini?* Pourquoi vous faites-vous mourir vous-mêmes, quand, en vous convertissant, vous pouvez conserver la vie? « *Indicat non stare nisi per nos quominus salvi simus, Deum enim semper stare ad ostium ut pulset, Apoc. iii, 20, sicut Ecclesiasticus dicit, xv, 44.* » Maldonat.

12. — Ce verset est un résumé de xviii, 20, 24. — *In quacumque die conversus fuerit...* Cfr. II Par., vii, 14; plus haut, iii, 20.

13. — Cfr. xviii, 24, 26. Toutes les promesses faites au juste sont annulées par sa chute. — *Confisus in justitia sua fecerit iniquitatem.* Cfr. I Cor. x, 12.

14. — *Feceritque judicium et justitiam.* Cfr. xviii, 5.

15. — *Pignus restituerit ille impius;* xviii, 7, 42, 46; Exod., xxii, 25, Deut., xxiv, 13. — *Rapinamque reddiderit,* xviii, 7; Cfr. Exod., xxii, 4, 2 et suiv., Lévi., v, 20 et suiv. Luc, xix, 8. — *In mandatis vitæ ambulaverit.* xx, 11. Lévi., xviii, 5. Si la loi n'a pas donné la vie à l'homme, ce n'a pas été la faute de la loi, mais l'impuissance de l'homme à l'observer. Rom., vii, 10. 42. Gal., iii, 21.

16. — Cfr. plus haut xviii, 22, Is., xliii, 25, Jér., xxxi, 34.

17. — *Et dixerunt.* Malgré ces vérités que Dieu a fait proclamer par ses prophètes, les

18. Cum enim recesserit justus a justitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis.

19. Et cum recesserit impius ab impietate sua, feceritque judicium et justitiam, vivet in eis.

20. Et dicitis : Non est recta via Domini. Unumquemque juxta vias suas judicabo de vobis, domus Israel.

21. Et factum est in duodecimo anno, in decimo mense, in quinta mensis transmigrationis nostræ, venit ad me qui fugerat de Jerusalem, dicens : Vastata est civitas.

22. Manus autem Domini facta fuerat ad me vespere antequam veniret qui fugerat; aperuitque os meum donec veniret ad me mane, et aperto ore meo, non silui amplius.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Car lorsque le juste aura abandonné sa justice, et qu'il aura fait l'iniquité, il en mourra.

19. Et lorsque l'impie aura quitté son impiété, pratiqué l'équité et la justice, il vivra à cause d'elles.

20. Et vous dites : La voie du Seigneur n'est pas droite. Je jugerai chacun de vous selon ses voies, maison d'Israël.

21. Et il avisa dans la douzième année, le dixième mois, le cinquième jour de notre déportation, un homme qui avait fui de Jérusalem, vint à moi et me dit : La ville est prise.

22. Or, la main du Seigneur avait été sur moi le soir d'avant l'arrivée du fugitif; et il m'ouvrit la bouche jusqu'à ce que cet homme vint vers moi le matin, et ma bouche ayant été ouverte, je ne demurai plus en silence.

23. Et la parole du Seigneur me vint, et il me dit :

Israélites osent bla-phémer. — *Non est æqui ponderis via Domini.* לא־יִתְכֵן, que la Vulgate traduit par « non est recta... » au v. 20 et plus haut, xviii, 29. — *Et ipsorum...* Ils se plaignent de la manière dont Dieu agit à leur égard, quand c'est à leurs seuls péchés qu'ils devraient s'en prendre.

18-20. — Dieu affirme de nouveau qu'il agit justement aussi bien envers les pécheurs qu'à l'égard de ceux qui se convertissent, et qu'il juge chacun selon ses actes personnels.

21. — *In duodecimo anno.* La version syriaque a « dans la onzième année »; Dæderlein et Hitzig ont adopté cette date, que M. Le Hir penche à admettre : « Ceci se passait, dit-il, si la date est exacte, plus de seize mois après la prise de Jérusalem; mais il se pourrait que la leçon du Syriaque fut authentique, et il ne resterait plus que quatre mois d'intervalle entre l'événement et la première nouvelle qui en parvint en Babylonie; ce qui n'offrirait plus aucune invraisemblance ». Les trois grands prophètes, p. 339. Keil, Currey, etc., maintiennent la leçon mas-oréthique. Avec l'éloignement du pays où vivait Ezéchiel, c'est-à-dire dans la Mésopotamie septentrionale, et avec la terrible confusion qui suivit la catastrophe, une année et demie peut en effet très bien s'être passée avant

qu'un fugitif ait pu apporter la nouvelle au prophète. Hitzig prétend à tort qu'Ezéchiel se contredit, puisqu'il dit, xxvi, 4, 2, qu'il reçut la nouvelle dans la onzième année; mais il s'agit dans cet endroit d'une révélation divine, antérieure à la prise de Jérusalem, et non d'un renseignement provenant de source ordinaire. — *Transmigrationis nostræ*, synonyme de « Transmigrationis regis Joachin », de 1, 2. — *Qui fugerat.* Accomplissement de la prédiction de xxiv, 26. Le singulier הפליט, est peut-être ici un collectif; Cfr. Is., xv, 9, Am., ix, 4.

22. — *Manus autem Domini facta fuerat ad me.* Cfr. 1, 3. — *Aperuitque...* Le changement de temps que présente la Vulgate ne se trouve pas dans l'hébreu. L'ouverture de la bouche eut lieu en effet le soir, avant la venue du messager qui n'arriva que le lendemain matin. « Ante unum autem diem quam veniret, qui ista narraret, vesperi facta est manus Domini... » S. Jérôme. Cfr. iii, 27. — *Donec*, avant que. — *Et... non silui amplius.* Cfr. iii, 26. Mais rien ne peut faire supposer que les discours qui suivent ont été prononcés aussitôt après que Dieu eut ouvert la bouche du prophète, comme le pensent Hævernick, Hengstenberg, etc., suivant lesquels ils furent révélés dans une seule nuit.

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent dans ces ruines sur la terre d'Israël, disent : Abraham était seul, et il a possédé cette terre comme son héritage; nous, nous sommes nombreux, et c'est à nous que la possession du pays a été donnée.

25. Dis-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous qui mangez des viandes avec le sang, qui levez les yeux vers vos idoles impures, et qui répandez le sang; est-ce que vous posséderez cette terre en héritage?

26. Vous vous êtes appuyés sur vos épées; vous avez commis des abominations; chacun de vous a souillé la femme de son prochain : et vous posséderiez cette terre en héritage?

27. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Par ma vie, ceux qui habitent dans ces ruines périront par l'épée, celui qui est dans les champs sera livré aux bêtes

24. Fili hominis, qui habitant in ruinosi his super humum Israel, loquentes aiunt : Unus erat Abraham, et hæreditate possedit terram; nos autem multi sumus, nobis data est terra in possessionem.

25. Idcirco dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui in sanguine comeditis, et oculos vestros levatis ad immunditias vestras, et sanguinem funditis; numquid terram hæreditate possidebitis?

26. Stetistis in gladiis vestris, fecistis abominationes, et unusquisque uxorem proximi sui polluit; et terram hæreditate possidebitis?

27. Hæc dices ad eos : Sic dicit Dominus Deus : Vivo ego, quia qui in ruinosi habitant, gladio cadent; et qui in agro est, bestiis tradetur ad devorandum; qui autem in præ-

24. — *Qui habitant... Israel.* Ceux qui habitent les ruines des villes et des villages de la Judée; *ŷ. 27 et xxxvi, 4, 10;* non pas, comme le veut Kliefoth, ceux qui habitent les bords du Chaboras, mal cultivés. — *Unus erat Abraham...* Si Abraham, étant seul, reçut de la promesse de Dieu la possession de la terre de Chanaan, Dieu n'enlèvera pas la possession de cette terre aux nombreux Israélites héritiers d'Abraham. Il y a dans ces mots allusion à la promesse de Dieu, qui n'est pas faite seulement à Abraham, mais aussi à sa descendance. On voit que, comme à l'époque de Notre-Seigneur, les Juifs faisaient reposer leur confiance sur leur descendance corporelle d'Abraham. Jean, viii, 33, 39; Cfr. aussi xi, 15, 18, li, 2, Matt., iii, 9. « Cumque deberent agere penitentiam super his propter quæ captivitas venerat, se ipsos cassa spe decipientes loquebantur. » S. Jérôme.

25. — *Idcirco.* A cause de cette illusion et de cette confiance charnelle, que Dieu va détruire en remettant le souvenir de leurs péchés devant les yeux des Juifs. — *Qui in sanguine comeditis,* contre la loi très formelle, Gen., ix, 4, Lévi., vii, 26, xvii, 10, 14. xix. 26, I Rois, xiv, 32, 33. Cfr. Act., xv, 29. — *Et oculos... ad immunditias vestras.* Vous cherchez encore appui auprès de vos idoles; Cfr.

xviii, 6, 15. — *Et sanguinem funditis,* par vos homicides, xviii, 40, xxii, 3, 4, 27. — *Numquid..* Est-ce qu'Abraham agissait ainsi? Vous avez par vos péchés perdu tout droit à son héritage, en n'étant pas fidèles à l'obéissance, qui vous était prescrite comme condition. Lévi., xxvi, 3-43; Cfr. xviii, 28.

26. — *Stetistis in gladiis vestris.* Vous n'avez mis votre confiance que dans les armes et la violence. — *Fecistis abominationes.* Voir plus haut, xviii, 12, v, 41. עשיתן, dit Hitzig, n'est pas un féminin; le ך qui est mis à la place du ם à cause du ך qui suit, selon l'analogie de פדיון pour פדיון. — *Unusquisque uxorem... polluit.* V. plus haut, xviii, 6. — *Et terram... possidebitis?* Voir ŷ. 25 à la fin. Les LXX omettent les xx, 25 et 26 et les premiers mots du ŷ. 27 jusqu'à « Deus ». S. Jérôme signale cette omission dans les manuscrits de son temps.

27. — *Vivo ego.* V. v, 41, xiv, 16, xvii, 16, xxxiii, 11. — *Qui in ruinosi habitant.* Ces mots déterminent bien les sens que nous avons donné aux premiers mots du ŷ. 24. — *Gladio cadent,* tués par Ismaël, ou par les Chaldéens voulant venger la mort de Godohas. IV Rois, xxv, 23 et suiv., Jér., xli, 9. — *Qui in agro est,* dans un pays ouvert aux invasions. Ceux qui seront dans cette condition deviendront

sidiis et speluncis sunt, peste morientur.

28. Et dabo terram in solitudinem et in desertum, et deficiet superba fortitudo ejus; et desolabuntur montes Israel, eo quod nullus sit qui per eos transeat.

29. Et scient quia ego Dominus, cum dederò terram eorum desolatam et desertam, propter universas abominaciones suas quas operati sunt.

30. Et tu, fili hominis, filii populi tui qui loquuntur de te juxta muros, et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum vir, ad proximum suum loquentes : Venite, et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino.

31. Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, et sedent coram te populus meus; et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos; quia in canticum oris sui vertunt illos, et avaritiam suam sequitur cor eorum.

et dévoré; et celui qui est dans les forts et dans les cavernes périra de la peste.

28. Je ferai de cette terre une solitude et un désert. Son orgueil et son courage tomberont, et les montagnes d'Israël seront désolées, et personne n'y passera plus.

29. Et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai rendu ainsi cette terre déserte et abandonnée, à cause de toutes les abominaciones qu'ils ont commises.

30. Pour toi, fils de l'homme, les fils de ton peuple qui s'entretiennent de toi le long des murs et aux portes des maisons, parlent l'un à l'autre, chacun avec son voisin, et disent : Venez écouter quelle parole vient du Seigneur.

31. Ils viennent à toi comme un peuple qui s'assemble, et mon peuple s'assied devant toi, et ils écoutent tes paroles, et ils ne les suivent pas; parce qu'ils les changent en chansons pour leurs lèvres, et leur cœur suit leur avarice.

la proie des bêtes sauvages; Cfr. Exod., xxiii, 49, Lév., xxvi, 22, IV Rois, xvii, 25; V. plus haut, xiv, 45, 21. — *Qui autem in præsidiis et speluncis.* V. Rois, xiii, 6 et Josephé, De Bello jud. I, 46, 4. — *Peste morientur.* Comme plus haut, v. 17, xiv, 21.

28. — *Dabo terram... in desertum.* V. plus haut, vi, 44. — *Deficiet superba fortitudo ejus.* Litt. « l'orgueil de sa force », comme xxx, 48. — *Desolabuntur montes...* V. des images semblables, xiv, 45 et Is., xxxviii, 8, Soph., iii, 6. Cette dévastation extrême, prédite ici, n'est pas tant celle qu'ont causée les Chaldéens que celle qui accompagnera et suivra la destruction de Jérusalem par les Romains.

29. — *Et scient...* Cfr. v, 43, xxviii, 24, etc. — *Desolatam et desertam;* V. verset précédent et xxxv, 3. Pour tout le verset. Cfr. vi, 44.

30. — *Filii populi tui,* tes concitoyens déportés avec toi, comme xv, 2, 42, 47. — *Juxta muros,* dans les maisons, ou suivant d'autres, en se tenant contre les murs, c'est-à-dire en secret. — *In ostiis domorum,* en public, dans les conversations que les voisins

ont entre eux. — *Unus,* וְאֶחָד, araméen pour וְאֶחָד. — *Vir ad proximum suum;* iv, 17, xxviii, 31. — *Venite et audiamus.* Les exilés, voyant que les prédictions du prophète sur la prise de Jérusalem ont été réalisées, se presseront avec curiosité autour de lui, pour savoir les ordres et les intentions du Seigneur. Il n'est donc pas probable que ces mots soient pris ironiquement. Cfr. pourtant Jér., xxiii, 33. — *Sermo egrediens a Domino.* Cfr. Jér., xxvi, 4, Esth., vii, 8.

31. — *Quasi si ingrediatur populus.* Targum : « Comme viennent des disciples. » — *Sedent coram te.* Cfr. xiv, 4. Deut., xxxiii, 3, IV Rois, iv, 38, Luc, x, 39, Act., xxii, 3. — *Populus meus.* Omis par les LXX, et, à cause de cela, rejeté par Reuss comme une glose. — *Audiunt et non faciunt eos.* Cfr. Matt., xiii, 20, 21, Jac., I, 23, 24, et I., xlii, 20. — *In canticum oris sui vertunt illos.* Ils s'en servent comme d'un jeu. Mais l'hébreu a un autre sens, et nous le traduisons avec Keil, Reuss, etc. : « mais ils font ce qui plaît à leur bouche », ils n'agissent qu'à leur gré. — *Avaritiam suam sequitur cor eorum,* Cfr. xi, 24. Ils vont après leur convoitise et toutes

32. Tu es pour eux comme un air de musique qui se chante à voix douce et agréable; ils entendent tes paroles et ils ne les accomplissent pas.

33. Mais quand ce qui aura été prédit arrivera, et il arrive, alors ils sauront qu'un prophète a été parmi eux.

32. Et eis quasi carmen musicum quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua, et non faciunt ea.

33. Et cum venerit quod prædictum est (ecce enim venit) tunc scient quod propheta fuerit inter eos.

## CHAPITRE XXXIV

Les pasteurs qui ont négligé le troupeau et qui n'ont pris soin que de leurs intérêts personnels, seront privés par le Seigneur de leur office (vv. 4-10). — Le Seigneur prendra soin lui-même de son troupeau, le recueillera de l'exil, le nourrira dans la terre d'Israël et détruira ceux qui l'opprimaient (vv. 11-22). — David sera pasteur de son troupeau (vv. 23-24). — Dieu contractera une alliance de paix avec son peuple, bénira son pays, le rendra fécond (vv. 26-29). — Le peuple reconnaîtra alors Jéhovah pour son Dieu (vv. 30-31).

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, prophétise au

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

2. Fili hominis, propheta de pas-

leurs mauvaises passions, et donnent à la créature ce qui est dû au Créateur, Matt., xiii, 22, Eph., v, 5, I Tim., vi, 10.

32. — *Quasi carmen musicum...* Mieux : comme celui qui chante des chants agréables. Le prophète les distrait, mais ne touche pas leur cœur : « Eloquentiam tuam laudant, res non curant. » Grotius. — *Audiunt verba tua...* Répétition du v. 31.

33. — *Quod prædictum est.* La désolation de la Palestine, vv. 27, 28, 29, qui arrivera aus-i certainement qu'a eu lieu la prise de Jérusalem. — *Ecce enim venit*, comme xxx, 9. — *Tunc scient...* Ils sauront que c'est la parole de Dieu qu'ils ont entendue et qu'ils ont dédaignée. Cfr. u, 5. Quoi qu'il arrive, et quelque mauvais usage qu'en fassent ses concitoyens, Ezéchiel doit donc prêcher la vérité. Plus tard S. Paul, I Cor., ix, 16, dira : « Vae mihi est si non evangelizavero. »

## II. Restauration d'Israël et destruction de Gog et de Magog, xxxiv-xxxix.

La promesse du salut qui doit arriver après le jugement commence dès maintenant. Elle se prolonge dans les six chapitres sui-

vants qui annoncent la restauration d'Israël, son appel à devenir le peuple sanctifié de Dieu, et l'établissement final du salut par l'extermination des ennemis qui voudront s'élever contre le peuple de Dieu, désormais rentré en grâce.

1<sup>e</sup> Déposition des mauvais pasteurs et promesse du bon pasteur, xxxiv.

CHAP. XXXIV. — 1. — Les six chapitres xxxiv-xxxix, n'offrent aucune indication chronologique. On peut les placer entre le dernier oracle, xxxiii, 21, et celui du chapitre xle, c'est-à-dire entre la douzième et la vingt-cinquième année de la déportation. Ils sont certainement postérieurs à la ruine de Jérusalem.

2. — *Pastoribus Israel.* Par pasteurs d'Israël, il ne faut pas seulement entendre les prêtres et les rois, ou les faux prophètes et les docteurs de mensonge, mais tous ceux qui, à un titre quelconque, ont part au gouvernement de la nation, soit spirituel, soit temporel, et qui, au lieu de procurer le bien du peuple, ne cherchent que leur intérêt personnel. Comme la prophétie est postérieure à la fin du royaume de Juda, les paroles du

toribus Israel; propheta, et dices pastoribus: Hæc dicit Dominus Deus: Væ pastoribus Israel qui pascebant semetipsos; nonne greges a pastoribus pascuntur?

*Jerem. 23, 1; Supr. 13, 3.*

3. Lac comedebatis, et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis; gregem autem meum non pascebatis.

4. Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis, quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis, et quod perierat non quæsisistis; sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.

sujet des pasteurs d'Israël; prophétise, et dis aux pasteurs: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Est-ce que les pasteurs ne paissent pas leurs troupeaux?

3. Et cependant vous en mangiez le lait et vous vous couvriez de sa laine; mais vous tuiez ce qui était gras, mais vous ne paissiez pas mon troupeau.

4. Le faible, vous ne l'avez pas fortifié, le malade vous ne l'avez pas guéri, le blessé vous ne l'avez pas pansé, l'égaré vous ne l'avez pas ramené, le perdu vous ne l'avez pas cherché; mais vous les avez gouvernés avec dureté et rigueur.

prophète s'adressent surtout aux chefs de la nation à partir de cette époque jusqu'à la venue du Messie. Suivant Faussett, etc., les chefs de la nation sont appelés pasteurs, parce que David était berger lorsqu'il fut choisi pour roi, II Rois, v, 2; Ps. LXXVII, 70, 71; mais il y a ici une association d'idées qui apparaît aussi chez les païens, Iliad., II, 243, etc. Cypod., VIII, 2, 43, et Bérose rapporte que le premier roi du monde, Alorus, reçut de la divinité le titre de pasteur. Le Dr Currey fait remarquer que le plus ancien titre pour gouverneur est un monogramme qui se trouve sur les plus vieux monuments cunéiformes. Il était déjà employé par la race primitive qui précéda les Chaldæo-Assyriens, et ceux-ci l'empruntèrent à leurs prédécesseurs. Dans la langue assyrienne, il devint *riw* (hebr. « roeh », berger). Le titre et le monogramme furent conservés jusqu'aux derniers temps de la monarchie assyrienne. Négligé, pour exprimer sa souveraineté sur toute l'humanité, se sert du mot « riuti ». Ménant, Babylone et la Chaldée, p. 50. Déjà Jérémie, XXIII, 4 et suiv., Zacharie, II, 47, font des prédictions analogues contre les mauvais pasteurs, ceux que Notre-Seigneur a si vivement et si justement stigmatisés, Jean, X, 8, 10 et 11. — *Væ pastoribus Israel*. Il semble qu'on entend la malédiction prononcée par Notre-Seigneur contre les Scribes et les Pharisiens, Matt., XXIII, 43 et suiv. — *Qui pascebant semetipsos*, qui réservent tous leurs soins pour eux-mêmes. — *Nonne greges...* Se paître soi-même au lieu de paître le troupeau est expliqué dans le verset suivant. S. Gré-

goire-le-Grand tire de ces mots une terrible condamnation contre les mauvais pasteurs: « Tot mortibus prælati digni sunt, quot ad subditos suos perditionis exempla transmittunt ».

3. — *Lac comedebatis*. Hébreu: « La graisse »; mais la Vulgate ainsi que les LXX: τὸ γάλα, ont lu, הלחב, « Héhalab », et Bochart pense que c'est probablement la bonne leçon. Mais, d'un autre côté, on répond que la graisse était la meilleure partie de la chair, celle qu'on offrait sur l'autel en sacrifice, et qu'ici la meilleure partie est prise pour le tout. Zach., XI, 46, favorise la leçon masorétique. — *Lanis operiebamini*. Ces pasteurs dépouillent leurs brebis de leur laine pour s'en revêtir, sans souci du bien-être de leur troupeau. — *Quod crassum erat occidebatis*. Les chefs du peuple tuent les riches pour s'emparer de leurs biens. — *Gregem autem...* Ils ne s'occupent pas du peuple; Cfr. Jean, X, 12.

4. — *Quod infirmum fuit non consolidastis*. Vous n'avez pas rendu la force par une bonne nourriture aux brebis épuisées; Cfr. Zach., XI, 46. — *Quod ægrotum*. LXX: τὸ κακῶς ἔχον. — *Non sanastis*; Cfr. Jér., VI, 14; VIII, 11; Zach., XI, 46. — *Quod abjectum est*. LXX: τὸ πικρόμενον. — *Non quæsisistis*. Le Bon Pasteur agit tout autrement, Luc, XV, 4. Il y a peut-être ici une allusion aux exilés qu'un changement de conduite, une conversion des chefs et du peuple restés en Judée, aurait pu ramener dans leur patrie. — *Cum austeritate*. Litt. « avec violence ». — *Cum potentia*, avec dureté et cruauté, ce que la loi défend, Lévi., XXV, 43; Cfr. I Petr., V, 3.

5. Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce qu'il n'y avait pas de pasteur; elles sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages et elles ont été dispersées.

6. Mes troupeaux ont erré sur toutes les montagnes et sur toutes les collines élevées. Mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, et il n'y avait personne à les chercher, personne, dis-je, à les chercher.

7. C'est pourquoi, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur :

8. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, parce que mes troupeaux ont été violemment ravés, et que mes brebis ont été la proie de toutes les bêtes sauvages, parce qu'il n'y avait pas de pasteur; car mes pasteurs n'ont pas cherché mes troupeaux, mais ils n'ont eu soin que d'eux-mêmes, sans paître mes troupeaux;

9. A cause de cela, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur Dieu.

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même à ces pasteurs; je retirerai mon troupeau d'entre leurs mains; je les empêcherai à l'avenir de paître mon trou-

5. Et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor; et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt.

6. Erraverunt greges mei in cunctis montibus, et in universo colle excelso; et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret, non erat, inquam, qui requireret.

7. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

8. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia pro eo quod facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem omnium bestiarum agri, eo quod non esset pastor; neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos, et greges meos non pascebant;

9. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

10. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse super pastores requiram gregem meum de manu eorum, et cessare faciam eos ut ultra non pascant gregem, nec pascant am-

5. — *Dispersæ sunt... eo quod non esset pastor.* Il y a beaucoup de gens qui usurpent le nom de pasteurs, mais de pasteurs véritables, il n'y en a pas; Cfr. III Rois, xxii, 17; Is., liii, 6; Matt., ix, 36. I Petr., ii, 25. Dieu dit *oves meæ*, pour montrer davantage le crime des pasteurs qui pillent un troupeau qui ne leur appartient pas et dont ils n'ont que la garde. — *In devorationem omnium bestiarum agri* Les nations étrangères, qui s'acharnèrent contre Israël détruit. — *Dispersæ sunt.* L'exil dispersa Israël parmi les peuples païens.

6. — *Erraverunt... in universo colle excelso.* Allusion, dit Théodoret, suivi par Kliefoth, etc. à l'idolâtrie que l'exemple des chefs généralisa dans Israël, et qui se pratiquait sur les hauteurs, comme nous l'avons vu souvent. Mais selon Keil, etc., ce n'est qu'une nouvelle image de la dispersion d'Israël, à la suite des fautes de ses chefs; Cfr. III Rois, xxii, 17. — *Super omnem faciem terræ*, de tout le pays d'Israël, ou suivant d'autres, de la terre tout entière. — *Greges mei*, V. v. 5.

— *Et non erat qui requireret.* Personne ne songe à réunir le troupeau dispersé par la faute de ses pasteurs. Cfr. Matt., xviii, 12.

7. — *Propterea.* A cause de toutes ces fautes, la malédiction déjà annoncée au v. 2 va être prononcée.

8. — Suivant son habitude, Ezéchiel va récapituler les péchés des pasteurs, avant de prononcer leur condamnation. Ce verset résume les v. 2 à 6.

9. — *Propterea.* Nouvel avertissement, plus énergique encore, d'écouter l'arrêt prononcé par Dieu.

10. — *Ecce ego ipse super pastores.* V. plus haut, xiii, 8. 20; xxvi, 3. — *Requiram gregem meum de manu eorum.* Dieu est le véritable pasteur, et il punira les pasteurs auxquels il a confié son troupeau, à cause de la négligence avec laquelle ils l'ont soigné. Ils doivent en effet en rendre compte, Hébr., xiii, 17. — *Ut ultra non pascant gregem...* Dieu leur enlèvera leur office pastoral. Dieu a enlevé aux prêtres et aux scribes juifs toute

plius pastores semetipsos : et liberabo gregem meum de ore eorum, et non erit ultra eis in escam.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ipse requiram oves meas, et visitabo eas

12. Sicut visitat pastor gregem suum in die, quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum; sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis.

13. Et educam eas de populis, et congregabo eas de terris, et inducam eas in terram suam; et pascam eas in montibus Israel, in rivis, et in cunctis sedibus terræ.

14. In pascuis uberrimis pascam eas, et in montibus excelsis Israel erunt pascua earum; ibi requiescent in herbis virentibus, et in pascuis pinguis pascentur super montes Israel.

peau, comme de se paître eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leur bouche, et ils ne lui serviront plus de nourriture.

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Moi-même je chercherai mes brebis, et je les visiterai.

12. Comme un pasteur visite son troupeau lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées; ainsi je visiterai mes brebis, et je les délivrerai de tous les lieux où elles avaient été dispersées au jour du nuage et de l'obscurité.

13. Je les retirerai d'entre les peuples; je les rassemblerai de divers pays, et je les ramènerai dans leur propre terre, et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux, et dans tous les endroits du pays.

14. Je les ferai paître dans les plus fertiles pâturages. Sur les hautes montagnes d'Israël seront leurs pâtures; elles s'y reposeront parmi les herbes verdoyantes : et elles paîtront sur les montagnes d'Israël dans les plus gras pâturages.

leur suprématie pour la donner au Christ et par lui aux apôtres et à l'Eglise. — *Nec pascant... semetipsos*. V. 7. 2. — *Non erit eis ultra in escam*. Cfr. xxii, 25.

11. — *Ecce, ego ipse requiram...* C'est dit Maldonat, le Christ lui-même qui promet sa venue aux brebis perdues de la maison d'Israël, Matt., xv, 24. Cfr. aussi Is., xl, 44; Zach., x, 3. — *Visitabo eas*, j'examinerai l'état dans lequel elles sont afin de leur rendre ce qu'elles ont perdu.

12. — *Sicut visitat pastor...* Tous les soins affectueux qu'a un berger pour son troupeau, Dieu les aura pour son peuple; Cfr. Is., xl, 44. — *In die... dissipatarum*. Le jour où il fera cesser l'exil et l'oppression qui en est la suite. Nouvelle promesse de la réunion des nations dans l'Eglise du Christ, le Bon Pasteur; Cfr. Matt., xviii, 44; Jean, x, 4-8; Rom., ix, 25-33. — *In die nubis et caliginis*, au temps de la captivité, comme xxx, 3; xxxii, 7. Ces mots ne peuvent pas se rapporter à l'avenir, au jour où Dieu jugera le monde païen. Quoique Joël, ii, 2, emploie des mots semblables, il ne s'ensuit pas que

chez les deux prophètes ces expressions s'appliquent aux mêmes circonstances.

13. — *Educam eas*, comme autrefois de l'Egypte, Exod., vi, 6; vii, 4, 5. — *Congregabo eas de terris*. V. xi, 17. — *In terram suam*. Cfr. xxxiii, 24. L'Eglise, dit Maldonat, est souvent désignée par la terre de Juda et d'Israël. Si historiquement il est question du retour des Juifs délivrés de la captivité dans leur ancienne patrie, cependant la pensée du prophète s'étend plus loin jusqu'à la délivrance de la captivité du démon que le Christ opérera et a la vocation de toutes les nations à l'Eglise. — *In rivis*, mieux, dans des vallées bien arrosées, Cfr. vi, 3; xxxi, 42, les montagnes et les vallées indiquent que l'Eglise se répandra par toute la terre. Maldonat. Cfr. encore sur tout le verset, xxviii, ii 25; xxxvi, 24; xxxvii, 21, 22; Is., lxxv, 9, 10; Jér., xxiii, 3.

14. — *In pascuis uberrimis pascam eas*. Cfr. Ps. xxii, 2. C'est une image de la prospérité que Dieu accordera à son peuple. — *In montibus excelsis Israel...* L'expression ailleurs employée par Ezéchiel est : sur les

15. Je paîtrai mes brebis et je les ferai reposer moi-même, dit le Seigneur Dieu.

16. J'irai chercher celle qui était perdue; je chercherai celle qui était égarée; celle qui était blessée je la panserai; celle qui était faible je la fortifierai; celle qui était grasse et forte je la conserverai; et je les paîtrai avec justice.

17. Mais vous, mes brebis, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais juger entre les brebis et les brebis, entre les béliers et les boucs.

18. N'était-ce pas assez pour vous de vous nourrir en d'excellents pâturages ? Mais non, vous avez foulé aux pieds ce qui en restait; et, après avoir bu l'eau pure, vous avez troublé le reste avec vos pieds.

montagnes de la hauteur d'Israël, xvii, 23 ; xx, 40.

15. — *Ego eas accubare faciam.* Je leur donnerai la paix et la tranquillité; Cfr. Is., xlix, 10.

16. — Dieu réalisera tout ce qu'il demandait aux pasteurs d'Israël et tout ce qu'il ne trouvait pas en eux. Ce verset est la répétition du v. 4, avec quelques additions. — *Quod pingue et forte custodiam.* La Vulgate a traduit d'après les LXX : τὸ πικόν... φυλάξω. L'hébreu a un sens tout différent : « je détruirai, אֲשַׁמְדֵּךְ, ce qui est gras et fort ». c'est-à-dire ceux qui plus bas, xv. 48 et 49, sont dépeints comme enlevant la nourriture et l'eau au troupeau. La destruction des oppresseurs du peuple, des humbles et des pauvres, montre que l'amour de Dieu s'associe avec sa justice. Aussi le prophète ajoute-t-il immédiatement : *Pascam illis in iudicio.* Dieu n'épargne en effet jamais les coupables qui ne se repentent pas.

17. — *Vos autem greges mei.* Dieu passe des bergers au troupeau, c'est-à-dire à son peuple. — *Ego iudico inter pecus...* Cfr. plus bas, v. 20. Il n'est pas question ici de séparer les béliers et les boucs du troupeau, comme quelques commentateurs l'ont cru, en rapprochant ce passage de celui de S. Matt., xxv, 32. La division dont il est question est expliquée dans les xv. 48 et 49 : les bêtes grasses du troupeau seront mis d'un côté avec les béliers et les boucs, et séparées des maigres (v. 20) et des malades (v. 21), et

15. Ego pascam oves meas, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus.

16. Quod perierat requiram, et quod abjectum erat reducam et quod contractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo, et quod pingue et forte custodiam; et pascam illas in iudicio.

17. Vos autem, greges mei, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego iudico inter pecus et pecus, arietum et hircorum.

18. Nonne satis vobis erat pascua bona depasci ? insuper et reliquias pascuarum vestrarum conculcastis pedibus vestris; et cum purissimam aquam biberetis, reliquam pedibus vestris turbabatis.

Dieu leur reprochera d'imiter les pasteurs en opprimant le troupeau. Béliers et boucs, arietum et hircorum, représentent donc les grands et les riches qui vivent aux dépens des pauvres et des petits; Cfr. xxxix, 18; Is., xiv, 9; Zach., x, 3; le Targum les appelle avec raison les pécheurs et les impies.

18. — *Nonne satis vobis erat.* Litt. « N'est-ce pas peu pour vous ». — *Pascua bona depasci.* Ils abusent de leur force pour s'emparer des meilleurs endroits du pâturage. — *Insuper... pedibus vestris.* Ce qu'ils ne mangent pas ils le détruisent par méchanceté pour empêcher les autres d'en profiter. — *Et cum purissimam aquam biberetis...* Ils agissent de même pour l'eau où le troupeau se désaltère; Cfr. xxxii, 2. Leur avidité est telle qu'ils aiment mieux détruire ce qui ne peut plus leur servir que de le laisser à leurs frères malheureux. C'est ce que Notre-Seigneur reproche aux mauvais riches, Matt., xxv, 42. Bochart fait sur ce point une excellente remarque : « Illa in imagine si quedam minus conveniant veris ovibus, quadrant tamen in oves mysticas, quæ hic intelliguntur, id est in Israelitas, in quibus multi divites, post plenam messem et vindemiam, pauperibus spicilegium et racemationem invidabant. Neque hoc insolens apud prophetas, ut plus sibi in τῷ ἐπιπρόβιου quam ἐν τῷ ὀσθῶ, et ea tributant τῷ τρωπιδέει, quæ in typum minus cadunt ». Comment ne pas rappeler la parabole dont Nathan se sert pour montrer à David la grandeur de son péché, II Rois, xii, 4 et suiv.

19. Et oves meæ his quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur; et quæ pedes vestri turbaverant, hæc bibebant.

20. Propterea hæc dicit Dominus Deus ad vos : Ecce ego ipse judico inter pecus pingue et macilentum;

21. Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecora, donec dispergerentur foras;

22. Salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et judicabo inter pecus et pecus.

23. ET SUSCITABO SUPER EAS PASTOREM UNUM qui pascet eas, servum meum David; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.

Isai. 40, 11; Osee. 3, 5; Joan. 1, 45 et 10, 41. 4'

19. Et mes brebis paissaient ce que vous aviez foulé aux pieds, et ce que vos pieds avaient troublé, c'est ce qu'elles buvaient.

20. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur Dieu vous dit : Je vais juger moi-même entre les brebis grasses et les brebis maigres;

21. Parce que vous heurtiez du côté et de l'épaule, et que vous choquiez de vos cornes toutes les brebis faibles jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées;

22. Je sauverai mon troupeau, il ne sera plus exposé au pillage, et je jugerai entre les brebis et les brebis.

23. Je susciterai sur elles un pasteur unique pour les paître, mon serviteur David lui-même les paîtra, et il sera leur pasteur.

S. Grégoire le-Grand applique cette comparaison aux prédicateurs dont les discours sont excellents, mais dont les œuvres sont mauvaises.

19. — *Oves meæ*... Grotius pense que, sous cette image, Dieu attaque surtout l'usure dont les riches accablaient les pauvres, xxii, 42; Is., xxiv, 2.

20. — *Ad vos*, litt. : à eux, les bons et les mauvais, les riches et les pauvres. — *Ecce ego*, comme au v. 11. — *Judico inter... pingue et macilentum*. Entre les riches et les pauvres, les orgueilleux et les humbles. V. v. 17. Cfr. Marc, ii, 17; xiv, 38, I Cor., ix, 22.

21. — *Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis*. Comparaison tirée des mœurs des animaux. — *Cornibus vestris*. Le Targum interprète ce mot par : votre puissance; Cfr. Dan., viii, 4. — *Ventilabatis*. Litt. « vous frappez ». — *Omnia infirma*. V. v. 4. — *Foras*, loin du paturage ou de l'étable. Allusion à la captivité de Babylone.

22. — A la place de tous ces mauvais pasteurs, Dieu va en constituer un bon et véritable. — *Salvabo*, beaucoup plus expressif que « liberabo » des vv. 10 et 12.

23. — *Suscitabo... pastorem unum... servum meum David*. De même que le peuple n'a qu'un Dieu, il n'aura qu'un roi. Dieu donnera à son peuple un seul pasteur, qui contrastera avec les nombreux mauvais pasteurs, et aussi avec les deux rois sous lesquels Israël s'était divisé; Cfr. xxxvii, 24 avec

Jér., xxiii, 6. Dieu appelle David son serviteur, à cause du choix qu'il fait de lui; Cfr. Is., xlii, 4 et la note. Les plus explicites prédictions des anciens prophètes, Cfr. Is., ix, xi, etc., ne laissent pas de doute, dit Hengstenberg, que par David il faut entendre ici le vrai David, le Messie, en qui la tige de David atteint son faite. Les Hébreux, comme le dit Kimchi, entendent aussi ce passage du Messie. Celui qui est familier avec la langue de l'Écriture ne peut penser, comme Hiltzig, D. Strauss, etc, qu'il est question d'une réapparition personnelle de David, pas plus que dans Mal., iii, 23, il n'est question d'un retour personnel d'Elie. Il s'agit de l'envoi d'un nouveau David que l'on n'a pas encore vu. Ce nouveau David, rejeton du roi David, Jér., xxiii, 5, a déjà été appelé simplement David dans Os., iii, 5, et Jér., xxx, 9. Ce que David fut partiellement et imparfaitement, le Christ le fut dans la plus grande perfection; Cfr. Matt., xii, 48; Jean, v, 30; Hébr., x, 7. « David utique rex jam defunctus erat; et ideo verus David, verus humilis, verus mansuetus, verus manu fortis, Dei filius hoc annuntiatur nomine. » S. Ambroise, Epist., vii, 47. V. aussi S. Augustin, De octo Dulcissimi quæstion. quæst. 5<sup>a</sup>. Le Christ est appelé ici serviteur de Dieu, à cause de l'humanité qu'il a revêtue. — *Ipse... in pastorem*. Notre-Seigneur se reporte à cette prophétie, quand il se dit le bon Pasteur, Jean, x, 14.

24. — *Ego... in Deum*. Promesse déjà faite, xi, 20 et renouvelée plus bas, xxxvi, 28. Ici,

24. Mais moi, le Seigneur, je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera prince au milieu d'elles; c'est moi le Seigneur qui ai parlé.

25. Je ferai avec elles une alliance de paix; j'exterminerai de la terre les bêtes les plus cruelles; et ceux qui habitent dans le désert dormiront en paix dans les bois.

26. Je les établirai autour de ma montagne pour les bénir: je ferai tomber la pluie en son temps; ce seront des pluies de bénédiction.

27. Les arbres des champs donneront leur fruit, et la terre donnera son produit; ils seront dans leur pays sans crainte: et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé les chaînes de leur joug, et que je les aurai arrachés de la main de ceux qui les dominaient.

24. Ego autem Dominus ero eis in Deum; et servus meus David princeps in medio eorum; ego Dominus locutus sum.

25. Et faciam cum eis pactum pacis, et cessare faciam bestias pessimas de terra; et qui habitant in deserto, securi dormient in saltibus.

26. Et ponam eos in circuitu collis mei benedictionem; et deducam imbrem in tempore suo; pluviae benedictionis erunt.

27. Et dabit lignum agri fructum suum, et terra dabit germen suum, et erunt in terra sua absque timore; et scient quia ego Dominus, cum contrivero catenas jugi eorum, et eruerò eos de manu imperantium sibi.

elle a une signification particulière, précisée par les mots qui suivent: *Servus meus David princeps in medio eorum*; Cfr. II Rois, vii, 8. Jéhovah sera adoré par son peuple comme seul Dieu, en esprit et en vérité, Jean, iv, 23, et le vrai David conservera le peuple dans une union parfaite avec Jéhovah, il ne sera jamais en opposition avec Dieu, parce qu'il lui sera uni par la nature divine; il agira donc toujours selon la volonté de son Père, Ps. xxxix, 7, 8; Is., xlii, 4; xlix, 3, 6; liii, 41; Philipp., ii, 7.

25. — *Faciam cum eis pactum pacis*. Cfr. Is., liv, 40. L'ancienne alliance promettait la paix et la prospérité, Lévi., xxvi, 6; mais cette promesse, renouvelée bien des fois, Is., xi, 6-9; xxxv, 9; Os., ii, 18, n'a été réalisée que par le Christ, Coloss., i, 20; Eph., ii, 47. La paix avec Dieu est assurée par le serviteur de Dieu, le prince de la paix, Is., ix, 5. Cette paix avec Dieu a pour conséquence la paix avec les créatures. — *Cessare faciam bestias...* Cfr. Is., xi, 6 et lxxv, 25; Zach., iii, 40; Mich., iv, 4. Tout ce qui est hostile au peuple de Dieu sera mis hors d'état de lui nuire. D'après Maldonat, ces bêtes féroces représentent les démons; d'après Hævernick et Hengstenberg, ce sont les puissances du monde hostiles au peuple de Dieu. — *In deserto... in saltibus*. La tranquillité régnera partout, même dans les endroits où les bêtes féroces établissent d'habitude leurs repaires. Cette prophétie a commencé à s'accomplir dès la naissance du Christ, Luc, ii, 24; mais elle

ne sera entièrement réalisée que dans la Jérusalem céleste, Apoc., xxi, 25.

26. — *Ponam... in circuitu collis mei benedictionem*. Litt. « Je les fais ainsi que les alentours de ma colline une bénédiction. » La colline de Dieu est, suivant Is., xxxi, 4, le mont Sion, la montagne du temple; cette désignation comprend la ville de Jérusalem. Les environs de cette colline sont tout le pays d'I-raël. Le Seigneur bénira donc tout à la fois le peuple et le pays. Suivant Maldonat, Hengstenberg, etc., le sens est plus étendu. Dieu bénira non pas seulement la montagne sainte, c'est-à-dire les Juifs, mais encore toutes les nations païennes environnantes qui auront part aux bénédictions dont le Christianisme est la cause. Cfr. Is., xix, 24; lvi, 5, 7; lxx, 3; Mich., v, 7; Zach., viii, 13. — *Imbrem... pluviae benedictionis*. Celles que promet le Lévi., xxvi, 4 et suiv.; Cfr. xi, 4; xxxii, 2. Ces bénédictions naturelles que Dieu donne à la terre de Chanaan sont l'image des grâces spirituelles qu'il répand sur son Église.

27. — *Dabit lignum agri fructum suum...* Des promesses analogues se lisent dans le Lévi., xxv, 18, 19, xxvi, 3, 4. — *Erunt... absque timore*. Répétition de la promesse du v. 25. — *Cum contrivero catenas jugi eorum*. Cfr. xxx, 48 et Lévi., xxvi, 13. On peut voir ici le joug du péché et du démon. — *De manu imperantium sibi*. Litt. « de la main de ceux qui travaillaient par eux », c'est-à-dire qui se servaient d'eux comme esclaves; Cfr. Jér., xxii, 13, xxv, 44.

28. Et non erunt ultra in rapinam in gentibus, neque bestiae terrae devorabunt eos; sed habitabunt confidenter absque ullo terrore.

29. Et suscitabo eis germen nominatum; et non erunt ultra immuniti fame in terra, neque portabunt ultra opprobrium gentium.

30. Et scient quia ego Dominus Deus eorum cum eis, et ipsi populus meus domus Israel; ait Dominus Deus.

31. Vos autem greges mei, greges pascuae meae homines estis; et ego Dominus Deus vester, dicit Dominus Deus.

Joan. 40, 41.

28. Ils ne seront plus la proie des nations, et les bêtes de la terre ne les dévoreront plus. Mais ils habiteront avec confiance et sans crainte.

29. Je leur susciterai un germe de renom; ils ne seront plus diminués par la famine sur la terre, et ils ne supporteront plus l'opprobre des nations.

30. Ils sauront alors que moi, le Seigneur Dieu, je suis avec eux; et ils seront mon peuple, eux la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

31. Mais vous, mes brebis, brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes, et moi je suis le Seigneur votre Dieu, dit le Seigneur Dieu.

28. — *Et non... in gentibus.* V. plus haut, v. 8 et 22. — *Neque bestiae...* v. 25. — *Habitabunt confidenter,* v. 25; Cfr. Is., xxxii, 48, Jér., xxxiii, 46, Zach., xiv, 44. — *Absque ullo terrore.* Litt. « Et personne ne les épouvante »; expression tirée de l'Exod., xxvi, 6; Cfr. Mich., iv, 4.

29. — *Et suscitabo eis germen nominatum,* une plante noble, illustre, le Christ. LXX : *φυτόν εἰρήνης.* L'hébreu *לשם לשב* a été traduit de plusieurs manières : pour la plupart des modernes il signifie « une plantation pour un nom », mots qui ont reçu bien des interprétations. Pour Hengstenberg, il y a là un souvenir de la Gen., ii, 8, 9, souvenir qu'indiquent clairement les paroles d'Ezéchiel, xxxvi, 35 : Dieu replantera pour Israël un jardin aussi renommé, aussi beau que celui d'Eden, pour nourrir son peuple de ses fruits. Pour fortifier son interprétation, il fait remarquer qu'un peu plus bas, Dieu promet à son peuple qu'il ne souffrira plus jamais de la famine. Il voit ici une image des bénédictions de la grâce divine dans sa plus grande étendue. D'après Keil, c'est une plantation, et non une terre à planter, que Dieu fera grandir par les pluies de ses bénédictions, et qui donnera du renom aux Israélites parmi les païens, car ceux-ci verront alors qu'Israël est un peuple béni de Dieu. Ce n'est pas en effet Israël qui sera planté, mais quelque arbre qui sera planté pour lui. Comme le dit Currey, il n'y a qu'une légère modification à faire de la plantation à la plante elle-même pour voir ici la branche sous la figure de laquelle Isate, xi, 4, Jér., xxxiii, 5, prophétisent le Messie. Le verbe « suscitabo », והקמתי,

employé aussi par Jérémie, ib. favorise cette interprétation. — *Non erunt ultra immuniti fame in terra.* Prophétie qui rappelle la promesse de Notre-Seigneur à la Samaritaine, Jean, iv, 13, 14. On peut y voir aussi une prédiction de l'Eucharistie. Cfr. Zach., ix, 17. S. Ambroise :

Christusque nobis sit cibus,  
Potusque noster sit fides,  
Læti bibamus sobriam  
Ebrietatem spiritus.

— *Neque portabunt ultra...* Cfr. xxxvi, 6, 15. Le prophète rappelle les vexations et les outrages que les païens faisaient souffrir à Israël lorsqu'il était vaincu; Cfr. Soph., iii, 49, Jér., xii, 44.

30. — Cfr. v. 27, xxxv, 5, 11, 20, xxxvi, 28, xxxvii, 23.

31. — *Vos... greges mei... homines estis.* Selon S. Jérôme, Maldonat, il n'y a ici qu'une explication de la figure employée dans ce chapitre : « Ne putaremus universa quæ dicta sunt ad pastores et oves, hircosque et arietes pertinere, solvit ænigma, imo metaphoram, et ponit manifestum : vos autem... » Mais, comme Dieu a promis beaucoup de choses que les hommes ne peuvent pas par eux-mêmes réaliser, il montre ici que ce n'est pas la puissance de l'homme qui pourra amener ces choses, mais sa seule puissance qui les produira en faveur du peuple de l'alliance. Aussi, lorsque nous sentons le plus notre faiblesse, et qu'alors nous nous rappelons la puissance de Dieu et sa fidélité à ses promesses, nous sommes dans la meilleure disposition pour recevoir ses grâces. — *Ego Dominus Deus vester.* Jean, x, 44.

## CHAPITRE XXXV

Dévastation d'Edom (☩☩. 1-2). — Première menace (☩☩. 3-9). — Seconde menace (☩☩. 10-14).

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée et il me dit :

2. Fils de l'homme, tourne le visage contre la montagne de Séir, prophétise contre elle, et dis-lui :

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à toi, montagne de Séir, j'étendrai ma main sur toi, et je te rendrai déserte et désolée.

4. Je détruirai tes villes, et tu seras un désert; et tu sauras que je suis le Seigneur.

5. Parce que tu as été ennemi éternel, et que tu as livré les fils d'Israël à l'épée au temps de leur affliction, au temps où leur iniquité était excessive.

6. C'est pourquoi, dit le Seigneur

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam adversum montem Seir, et propheetabis de eo, et dices illi :

3. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, mons Seir, et extendam manum meam super te, et dabo te desolatum atque desertum.

4. Urbes tuas demoliar, et tu desertus eris ; et scies quia ego Dominus.

5. Eo quod fueris inimicus sempiternus, et concluderis filios Israel in manus gladii in tempore afflictionis eorum, in tempore iniquitatis extremæ.

6. Propterea vivo ego, dicit Do-

2° Dévastation d'Edom et restauration de la terre d'Israël, xxxv-xxxvi, 15.

CHAP. XXXV. — 2. — *Pone faciem tuam adversum*. V. XIII, 17. — *Montem Seir*. Les Iduméens habitaient les montagnes de Seir, Gen., xxxvi, 9 et plus haut, xxv, 8. 12. Des lecteurs superficiels sont disposés, dit Fairbairn, à demander ce qu'Edom vient faire ici. Le jugement du Seigneur a déjà été prononcé contre ce peuple, xxv, 12-14, confondu avec les ennemis de la nation de l'alliance. Cette nouvelle menace contre lui se trouve intercalée entre des prédictions qui toutes se rapportent à la nation de l'alliance. Elle est pourtant bien à sa place, car elle indique un nouvel élément de la prospérité promise par le Seigneur à son Eglise et à son peuple. Elle donne du corps et de la force à la pensée exprimée au v. 28 du précédent chapitre : « Non erunt ultra in rapinam in gentibus. » « Ce chapitre ne paraît au premier abord dirigé que contre les Iduméens... Mais les Prophètes nous ont accoutumés déjà à reconnaître sous l'emblème des nations jalouses d'Israël, les persécuteurs de l'Eglise, et la liaison de ce chapitre avec le suivant, Voir xxxvi, 2, nous oblige d'adopter encore ici ce sens principal, sans exclure pour cela le pre-

mier, étroitement uni avec l'autre ». M. Le Hir, Les grands prophètes, p. 342.

3. — *Ecce ego ad te*. xxxiv, 10. — *Extendam manum meam super te*, pour te frapper, vi, 14, xxv, 7. 13. — *Dabo te desolatum...* xxxiii, 28, 29, Jér., XLIX, 17. C'est seulement comme nation qu'Edom sera détruit, car Amos, ix, 12, nous apprend qu'un reste d'Edom invoquera le nom du Seigneur.

4. — Cfr. xii, 20, xiv, 15, 16.

5. — *Inimicus sempiternus*. Cette hostilité s'était manifestée entre les frères, chefs des deux nations, dès le sein de leur mère, Gen., xxv, 22 et suiv., xxvii, 37. Elle ne cessa jamais, Cfr. Amos, i, 11, Ps. cxxxvi, 7, etc., mais elle se manifesta surtout lorsqu'Israël était victime d'autres ennemis. — *Concluderis*, וְהִנֵּה, « tu as livré ». — *In manus gladii* Cfr. Jér., xviii, 21, Ps. Lxii, 11. — *In tempore afflictionis eorum*. Lorsque les ennemis d'Israël, les Chaldéens en dernier lieu, les opprimaient. — *In tempore iniquitatis extremæ*. Cfr. xxi, 30. Au temps de la ruine des Juifs ; Cfr. Abd. 13 et 14. Suivant quelques commentateurs, au temps où l'iniquité d'Israël prit fin, à cause de la destruction de Jérusalem et du royaume.

6. — *Vivo ego*. xxxiv, 8. — *Sanguini tra-*

minus Deus; quoniam sanguini tradam te, et sanguis te persequetur; et cum sanguinem oderis, sanguis persequetur te.

7. Et dabo montem Seir desolatum atque desertum; et auferam de eo euntem et redeuntem.

8. Et implebo montes ejus occisorum suorum; in collibus tuis, et in vallibus tuis, atque in torrentibus interfecti gladio cadent.

9. In solitudines sempiternas tradam te, et civitates tuæ non habitabuntur; et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod dixeris: Duæ gentes, et duæ terræ meæ erunt, et hæreditate possidebo eas; cum Dominus esset ibi;

11. Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quia faciam juxta iram tuam, et secundum zelum tuum quem fecisti, odio habens eos; et notus efficiar per eos cum te judicavero.

12. Et scies quia ego Dominus audivi universa opprobria tuæ

Dieu, par ma vie, je te livrerai au sang, et le sang te poursuivra; et, parce que tu as haï le sang, le sang te poursuivra.

7. Je rendrai la montagne de Séir toute déserte et abandonnée; et j'en écarterais les allants et les venants.

8. Je remplirai ses montagnes de cadavres, et, dans tes collines, dans tes vallées, dans tes torrents, ils tomberont percés par l'épée.

9. Je te réduirai en solitudes éternelles; et tes villes ne seront plus habitées; et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

10. Parce que tu as dit: Deux nations et deux pays seront à moi, et je les posséderai en héritage, quoique le Seigneur fût là.

11. Pour cette raison, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je te traiterai selon la colère et la jalousie que par haine tu as témoignées contre eux, et je serai connu parmi eux, lorsque je t'aurai jugé.

12. Tu sauras alors que moi, le Seigneur, j'ai entendu toutes les in-

dam te. Il y a peut-être dans l'original un jeu de mots entre דם et אדם. — *Sanguis te persequetur.* Le crime que tu as commis en versant le sang, et la peine que ce crime mérite; Cfr. xxxiii, 4, 5, Exod., xxi, 4, 2, Lévi., xx, 9. — *Et cum sanguinem oderis.* Tu as haï le sang, c'est-à-dire, dit Maldonat, tu l'as persécuté, tu l'as fait verser. אדם-לך שונאת, « à moins que tu ne haïsses le sang », si tu ne haïs pas le sang. Ne pas haïr le sang c'est ne pas avoir horreur du meurtre. LXX: et μήνεις αἵμα ἕμμερος. — *Sanguis persequetur te.* Même sens que plus haut.

7. — *Dabo... desertum;* Cfr. xxxiii, 28. Malachie, i, 3, prononce contre l'Idumée un oracle semblable. — *Euntem et redeuntem,* tout voyageur; Cfr. Zach., vii, 44, ix, 8, Is., xxxiii, 8, Jér., ix, 42, et plus haut, xxxiii, 28.

8. — *Implebo... suorum.* Cfr. xxxii, 5. — *In vallibus suis atque in torrentibus.* Cfr. xxxi, 42. — *Gladio cadent,* Cfr. xxxi, 47, 48, Is., xxii, 2.

9. — *In solitudines sempiternas tradam te.* Cfr. Jér., xxv, 42, Li, 26, 62. D'après le Qeri, il faut lire תשבנה, « elles ne retourneront pas », c'est-à-dire elles ne seront pas rendues à leur ancien état de splendeur, comme I Rois,

vii, 44. Mais il n'y a pas de raison de changer ici le ketib. — *Scietis...* ידעו. 4 et 45.

10. — Nouvelle raison de la condamnation d'Edom: son désir de s'emparer de la terre d'Israël, quoiqu'il sache qu'elle appartient à Dieu, et par suite sa haine contre Dieu. — *Duæ gentes et duæ terræ meæ erunt.* Israël et Juda avec leurs territoires, par conséquent toute la Terre Sainte et tout le peuple de Dieu. — *Hæreditate possidebo eas,* comme si j'y avais droit par héritage. — *Cum Dominus esset ibi.* Ces mots caractérisent la pensée d'Edom et montrent qu'il s'attaque à Dieu lui-même.

11. — *Faciám juxta iram et... zelum tuum.* Cfr. Jac., ii, 13. J'aurai pour toi la haine et l'hostilité que tu as contre Israël. — *Quem fecisti odio habens eos.* Cette haine que tu lui as manifestée par tes actes, je la retournerai contre toi; Cfr. xxv, 44. — *Notus efficiar per eos.* Edom, qui doute de la puissance divine, sera forcé de la reconnaître lorsqu'il aura été châtié par elle; Cfr. xx, 9. — *Cum te judicavero.* Quand j'aurai châtié tes crimes.

12. — *Universa opprobria tua,* tous les discours calomnieux et perfides qu'Edom répandait contre Israël dans le malheur. —

sultes que tu as prononcées contre les montagnes d'Israël, en disant : Ce sont des déserts, ils nous ont abandonnés pour les dévorer.

13. Et par tes paroles, tu t'es insurgé contre moi, et les paroles que tu as prononcées contre moi je les ai entendues.

14. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Quand toute la terre se réjouira, je te réduirai en désert.

15. Comme tu t'es réjoui sur les possessions de la maison d'Israël, quand elles ont été dévastées, je te traiterai de même : Tu seras ruinée, montagne de Séir, et toi, Idumée toute entière; et on saura que je suis le Seigneur.

locutus es de montibus Israel, dicens: Deserti nobis ad devorandum dati sunt.

13. Et insurrexistis super me ore vestro, et derogastis adversum me verba vestra, ego audivi.

14. Hæc dicit Dominus Deus: lætante universa terra, in solitudinem te redigam.

15. Sicuti gavisus es super hæreditatem domus Israel, eo quod fuerit dissipata, sic faciam tibi, dissipatus eris, mons Seir, et Idumæa omnis; et scient quia ego Dominus.

## CHAPITRE XXXVI

Restauration et bénédiction d'Israël (vv. 1-15). — Le Seigneur pardonnera, à cause de son nom, au peuple qu'il avait rejeté à cause de ses péchés (vv. 16-24). — Il recueillera Israël de l'exil, le purifiera de ses péchés, le sanctifiera en lui communiquant son Esprit, de sorte qu'il marchera dans ses voies (vv. 22-28). — Il le bénira et le multipliera, de sorte que toutes les nations environnant Israël connaîtront qu'il est le Seigneur (vv. 29-38).

1. Pour toi, fils de l'homme, prophétise au sujet des montagnes d'Is-

1. Tu autem, fili hominis, propheta super montes Israel, et dices :

*De montibus Israel... deserti.* Les montagnes d'Israël sont synonymes de la terre d'Israël; elle est appelée ainsi par antithèse avec les montagnes de Seir, qui désignent l'Idumée. Cette terre d'Israël est déserte parce que ses habitants sont tués ou emmenés en captivité. — *Nobis ad devorandum.* Le pays est devenu pour Edom une proie facile, Cfr. xxxiv, 5, 8, 40.

13. -- *Insurrexistis super me ore vestro.* Cfr. Ps. lxxii, 8. L'orgueil d'Edom lui a fait mépriser Dieu, et se moquer des menaces prononcées par ses prophètes contre les ennemis d'Israël, Cfr. Abd., 42 et Jér., xlviii, 26, 42. -- *Derogastis*, vous avez essayé d'amoindrir Dieu. Litt. « Vous avez multiplié vos paroles » contre Dieu. Les LXX n'ont pas ces mots. Edom est ici le type de tous les ennemis de Dieu et de son peuple, I Rois, ii, 3, Ap. xiii, 6.

14. — *Lætante universa terra.* La Judée et

les nations qui se seront soumises au Dieu de la Judée se réjouiront quand les ennemis de Dieu, représentés par Edom seront détruits. Cfr. Lam., iv, 21 et Is., lxxv, 13, 14. Ou bien : c'est au moment où toutes les nations seront dans l'allégresse qu'Edom sera détruit. Les LXX favorisent ce sens. -- *In solitudinem te redigam.* LXX : ἐρημόν ποιήσω σε κίωντον.

15. -- *Sicuti gavisus es...* Cette joie est décrite plus bas, xxxvi, 5, Ps. cxxxvi, 7, Abd. 42; Cfr. plus haut, xxv, 6. -- *Sic faciam tibi.* Les autres nations aussi se réjouiront de ta ruine.

CHAP. xxxvi. -- 1. -- *Super montes Israel.* La condamnation contre Edom a pour pendant une promesse en faveur d'Israël. Au moment où parle le prophète, son pays est dévasté par l'ennemi et est, à cause de cela, la risée des nations païennes environnantes; mais cette terre est une terre sainte, et le peuple à qui elle a été donnée la possèdera de

Montes Israel, audite verbum Domini:

*Infr.* 36, 1.

2. Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod dixerit inimicus de vobis : Euge, altitudines sempiternæ in hæreditatem datæ sunt nobis ;

3. Propterea, vaticinare, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod desolati estis, et conculcati per circuitum, et facti in hæreditatem reliquis gentibus, et ascendistis super labium linguæ, et opprobrium populi ;

4. Propterea, montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, torrentibus, vallibusque, et desertis, parietinis, et urbibus derelictis quæ depopulatæ sunt, et subsannatæ a reliquis gentibus per circuitum.

5. Propterea hæc dicit Dominus

raël ; et dis-leur : Montaganes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur.

2. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : parce que l'ennemi a dit de vous : Tant mieux, ces hauteurs éternelles nous ont été données en héritage ;

3. A cause de cela, prophétise et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez été dévastées, foulées aux pieds de tous cotés, que vous êtes devenues l'héritage des autres nations, que vous avez été sur toutes les lèvres et sur toutes les langues comme l'opprobre des peuples,

4. A cause de cela, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux torrents, aux vallées, aux déserts, aux maisons ruinées, et aux villes désertes qui ont été dépeuplées, et raillées par les autres peuples qui les entourent ;

5. Voici ce que dit le Seigneur

nouveau. « Les promesses sont des bénédictions temporelles, reconstruction des villes, repeuplement du pays, fécondité et accroissement. Quoique ces bénédictions temporelles préfigurent celles du royaume du Messie, on ne peut guère douter que cette prophétie n'ait pour premier objet la prospérité du peuple et du pays après le retour de Babylone. En fait, après ce retour, les Juifs jouirent d'une grande opulence et d'une grande prospérité, surtout sous le gouvernement des Machabées. En même temps, comme la paix et l'abondance sont toujours caractéristiques du règne du Messie, nous pouvons croire qu'ici comme ailleurs, l'accomplissement de toutes les bénédictions dans son royaume est décrit et prédit. » Currey. — *Montes Israel*, V. xxxv, 42.

2. -- *Inimicus*. Les Iduméens et peut-être aussi les autres nations païennes. Cfr. xxv, 3, 8, 12, Jér., xlix, 2. Soph., II, 8. — *Euge!* Les ennemis d'Israël se réjouissent de sa ruine; Cfr. plus haut, xxv, 3. — *Altitudines sempiternæ*. Litt. « les hauteurs de l'éternité, » c'est-à-dire la Judée, depuis les temps les plus reculés, si illustre parmi les nations.

Cfr. Gen., xlix, 26, Deut., xxxiii, 27, Hab., III, 6. LXX (Alexandr.) : ἔρημα αἰώνιου. — *In hæreditatem datæ sunt nobis*. xxxv, 40. Il semble que M. Le Hir donne une interprétation trop spéciale de cet endroit : « Parce que les Iduméens se sont réjouis de la désolation de Jérusalem, c'est-à-dire parce que Dioclétien s'est glorifié d'avoir anéanti l'Eglise, et que les chrétiens ont été livrés en proie aux infidèles... » Op. cit. p. 342. La prophétie s'applique à l'Eglise en général, et à toutes les persécutions qu'elle a subies.

3. -- *Dic*, au peuple d'Israël. -- *Reliquis gentibus*, non pas seulement à Edom, mais à toutes les nations païennes. -- *Ascendistis super labium linguæ*. Vous avez été livrés aux propos injurieux et railleurs de ces nations. -- *Opprobrium populi*. Cfr. xxxv, 12.

4. -- Dieu s'adresse aux créatures inanimées elles-mêmes pour montrer que toute la création demande à être délivrée des liens de la corruption, et à obtenir la glorieuse liberté des enfants de Dieu. Rom., VIII, 19-21.

5. -- *In igne zeli mei*, dans ma colère. Cfr. Is., ix, 6, Soph., III, 8. — *Et de Idumæa universa*. Surtout par Edom qui, seul des

Dieu : Puisque j'ai parlé dans le feu de ma colère contre les autres peuples et contre toute l'Idumée, qui se sont emparés de ma terre avec joie, de tout leur cœur et de toute leur volonté, et en ont chassé les habitants pour la ravager ;

6. Prophétise sur la terre d'Israël, et dis aux montagnes, aux collines, aux sommets et aux vallées : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai parlé dans mon zèle et dans ma fureur, parce que vous avez été chargés d'opprobres par les nations.

7. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai levé la main que les nations qui vous environnent porteront aussi elles-mêmes leur confusion.

8. Et vous, montagnes d'Israël, poussez vos branches et portez votre fruit pour mon peuple Israël, car ce temps est près d'arriver.

9. Je viens vers vous, et je me retournerai vers vous ; vous serez labourées, et vous recevrez la semence.

10. Je multiplierai les hommes parmi vous, ainsi que toute la maison d'Israël, les villes seront habitées, et les ruines seront relevées.

11. Je vous remplirai d'hommes

Deus : Quoniam in igne zeli mei locutus sum de reliquis gentibus, et de Idumæa universa, quæ dederunt terram meam sibi in hæreditatem cum gaudio, et toto corde, et ex animo ; et ejecerunt eam ut vastarent ;

6. Idcirco vaticinare super humum Israel, et dices montibus et collibus, jugis et vallibus : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego in zelo meo, et in furore meo locutus sum, eo quod confusionem gentium sustinueritis.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Ego levavi manum meam, ut gentes quæ in circuitu vestro sunt, ipsæ confusionem suam portent.

8. Vos autem, montes Israel, ramos vestros germinetis, et fructum vestrum afferatis populo meo Israel ; prope enim est ut veniat ;

9. Quia ecce ego ad vos, et convertar ad vos, et arabimini, et accipietis sementem.

10. Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel ; et habitabuntur civitates, et ruinosæ instaurabuntur.

11. Et replebo vos hominibus et

peuples païens est nommé. -- *Quæ dederunt... ex animo.* V. 5. 2 et xxv, 6. -- *Ut vastarent.* Litt. « en proie ». Le pays d'Israël est comparé à une proie poursuivie par les bêtes sauvages.

6. -- *Confusionem gentium.* L'opprobre dont les païens vous couvrent, Ps. cxxii, 3, 4, Cfr. aussi 55. 7 et 15 et xxxiv, 29.

7. -- *Ego levavi manum meam.* Pour confirmer le serment que j'ai fait ; Cfr. xx, 5, Gen., xiv, 22. -- *Ipsæ confusionem suam portant.* La honte des nations sera éternelle, tandis que celle qu'ils ont infligée à Israël n'aura qu'un temps, et sera remplacée par une bénédiction.

8. -- Cette bénédiction est décrite dans ce verset d'une manière générale. Elle est du même genre que celle de xxxiv, 27. -- *Ramos... Israel.* Cfr. Jér., xxxi, 4, 5. -- *Prope enim est ut veniat.* Les Israélites vont bientôt rentrer dans leur pays. On voit par ces mots

que le retour de la captivité de Babylone, relativement prochain, est la première chose que le prophète a en vue. Cependant la bénédiction ne reçoit alors qu'un accomplissement partiel ; ce n'est que plus tard qu'elle sera entièrement réalisée.

9. -- *Ecce ego ad vos.* Non pas dans un but de punition, comme xliii, 8, 20, xxvi, 3, xxxiv, 10, etc., mais dans un dessein de clémence, comme Ps. xxxii, 48. -- *Convertar ad vos,* avec bienveillance ; Cfr. Lévit. xxvi, 9, Ps. xxiv, 16. -- *Accipietis sementem.* Litt. « vous serez encore semés ». Les champs de la Judée retrouveront leur ancienne fertilité.

10. -- *Multiplicabo... Israel.* V. d. s. promesses semblables dans Is., xliiv, 26, lxi, 4. -- *Ruinosæ instaurabuntur.* Cfr. Is., lviii, 12, Amos, ix, 11, 12, 14.

11. -- *Replebo vos... jumentis.* Les animaux nécessaires à l'agriculture seront donnés en

jumentis ; et multiplicabuntur, et crescent ; et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus, quam habuistis ab initio, et scietis quia ego Dominus.

12. Et adducam super vos homines, populum meum Israel, et hæreditate possidebunt te ; et eris eis in hæreditatem, et non addes ultra ut absque eis sis.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dicunt de vobis : Devoratrix hominum es, et suffocans gentem tuam ;

14. Propterea homines non comedes amplius, et gentem tuam non necabis ultra, ait Dominus Deus ;

15. Nec auditam faciam in te amplius confusionem gentium, et opprobrium populorum nequaquam portabis, et gentem tuam non amittes amplius, ait Dominus Deus.

et de bêtes, et ils se multiplieront et ils s'accroîtront. Vous serez habitées comme au commencement, je vous comblerai de plus grands biens que vous n'en avez eu à l'origine ; et vous saurez que je suis le Seigneur.

12. J'amènerai sur vous des hommes, mon peuple Israël, et il vous posséderont en héritage. Vous serez leur héritage ; et jamais plus vous ne serez sans eux.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce qu'on dit de toi : Tu dévores les hommes, tu étouffes ta race,

14. Tu ne dévoreras plus à l'avenir les hommes, et tu ne feras plus mourir ton peuple, dit le Seigneur Dieu.

15. Je ne te ferai plus entendre les outrages des nations, et tu ne porteras plus l'opprobre des nations, et tu ne perdras plus ton peuple, dit le Seigneur Dieu.

abondance aux habitants. — *Et habitare... sicut a principio*, V. plus haut, xvi, 55. — *Bonisque donabo majoribus...* Cfr. Deut., xxx, 5. C'est ce qui arriva à Job, qui, après l'épreuve, reçut de plus grandes bénédictions, Job, xlii, 12. — *Quam... ab initio*. Cela s'accomplit, dit Hengstenberg, quand apparut dans la Terre Sainte celui qui pouvait dire de lui-même : Venez à moi, vous qui travaillez et qui êtes chargés, et qui surpassa de beaucoup Salomon dans toute sa gloire. Rosenmüller a tort d'attaquer, après Crusius, les commentateurs chrétiens qui ont vu dans ces versets une promesse des temps messianiques.

12. — *Hæreditate possidebunt te*. Ce pronomen est en hébreu au masculin, parce qu'il se rapporte à הַר, montagne. — *Non addes ultra ut absque eis sis*. Cfr. v. 13 et 14. Cette terre ne sera plus sans habitants, parce qu'Israël par ses péchés ne provoquera plus Dieu à lui enlever ses enfants. Cfr. Jér., xv, 7. Lorsque les Juifs rejeteront le Sauveur, alors la promesse disparaîtra et la Palestine sera entièrement privée de ceux à qui Dieu en avait donné la possession.

13. — *Pro eo quod dicunt de vobis*. Les païens, les ennemis d'Israël font le procès à la terre promise. — *Devoratrix hominum es...* L'insalubrité du pays, sa position au milieu

de puissances hostiles ne donnent, disent les païens, aucune sécurité à ses habitants. C'est de cette manière que les espions d'Israël avaient représenté aux Hébreux le pays de Chanaan. Nomb., xiii, 32. C'est à ce passage et non à IV Rois, ii, 19, 21, qu'Ezéchiel fait allusion. Mais c'est Dieu, qui, pour corriger son peuple, lui envoie ces malheurs, et le pays lui-même n'en est pas la cause. — *Suffocans gentem tuam*. Litt. « détruisant les peuples ». Reuss applique ce reproche aux Israélites eux-mêmes et traduit ainsi ce verset : « Parce qu'on dit de vous : anthropophages et infanticides que vous êtes », mais cette traduction ne semble pas admissible.

14. — *Propterea*. Pour montrer le néant de ces accusations, Dieu enlèvera aux païens toute occasion de mépriser son peuple. — *Homines non comedes amplius*. Cfr. v. 13. Ou bien : le pays n'étant plus dorénavant adonné à l'idolâtrie, ne sera plus une cause de ruine pour ses habitants. — *Gentem tuam non necabis*. v. 13.

15. — *Nec auditam... confusionem gentium*. Les nations voisines n'adresseront plus de reproches semblables à la terre d'Israël. Cfr. Is., xxv, 8. — *Gentem tuam non amittes amplius*. Omis par les LXX, et suivant Reuss, glose marginale introduite dans le texte.

16. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

17. Fils de l'homme, la maison d'Israël a habité dans sa terre; ils l'ont souillée par leur conduite et par leurs œuvres; leur voie a été devant moi comme la souillure de la femme qui a ses règles.

18. Aussi j'ai versé mon indignation sur eux, à cause du sang qu'ils ont répandu sur la terre, et des idoles par lesquelles ils l'ont profanée.

19. Je les ai dispersés parmi les nations, et ils se sont éparpillés parmi les peuples. Je les ai jugés selon leurs voies et selon leurs œuvres.

20. Ils sont venus parmi les peuples chez lesquels ils étaient allés, et ils y ont souillé mon saint nom, lorsqu'on disait d'eux : C'est le peuple du Seigneur et ils sont sortis de sa terre :

21. Et j'ai épargné la sainteté de mon nom, que la maison d'Israël avait souillé parmi les nations où elle était allée.

16. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, domus Israel habitaverunt in humo sua; et polluerunt eam in viis suis, et in studiis suis; juxta immunditiam menstruatae facta est via eorum coram me.

18. Et effudi indignationem meam super eos pro sanguine quem fuderunt super terram, et in idolis suis polluerunt eam.

19. Et dispersi eos in gentes, et ventilati sunt in terras; juxta vias eorum, et ad inventiones eorum judicavi eos.

20. Et ingressi sunt ad gentes ad quas introierunt, et polluerunt nomen sanctum meum, cum diceretur de eis : Populus Domini iste est, et de terra ejus egressi sunt.

Isai, 52, 5; Rom., 2, 24.

21. Et peperci nomini sancto meo quod polluerunt domus Israel in gentibus ad quas ingressi sunt.

3<sup>e</sup> Le salut d'Israël fondé sur sa sanctification, xxxv, 46-38.

Israël a été puni à cause de ses nombreux péchés; mais Dieu va le ramener de l'exil, le purifier de ses péchés, le sanctifier en lui communiquant son esprit, de sorte qu'à l'avenir il marchera dans ses voies, et se multipliera si prodigieusement que toutes les nations reconnaîtront la divinité du Seigneur.

17. — *Polluerunt eam in viis suis.* Cfr. Jér., II, 7. et Lévi., xviii, 28; Nomb., xxv, 34. — *In studiis suis.* Litt. « dans leurs actes, dans leurs manières d'agir. » — *Juxta immunditiam menstruatae.* L'impureté légale la plus grande devant la Loi; Cfr. Lévi., xv, 49 et suiv., et Is., lxiv, 5, 6.

18. — *Effudi indignationem meam super eos.* V. plus haut, vii, 8 et Os., v, 10. — *Pro sanguine quem fuderunt super terram.* Par leurs violences et leurs assassinats; Cfr. xxxii, 3, 6; xxxiii, 25. — *In idolis suis polluerunt eam;* Cfr. vi, 4; viii, 10; xiv, 3. A cause des idoles qu'ils adoraient.

19. — *Dispersi... in terras.* Cfr. xxii, 15.

20. — *Ingressi sunt...* lorsqu'ils ont été en exil parmi les nations païennes. — *Pollue-*

*runt nomen sanctum meum...* Les Israélites exilés donnaient aux païens un prétexte d'attaque contre Dieu; les païens pouvaient dire en effet : Ces usuriers, ces voleurs, ces assassins, ces adultères, qui ont été chassés de leur pays, montrent ainsi le peu que Dieu veut ou peut faire pour son peuple, et font par là comprendre ce qu'est ce Jehovah qui s'intitule saint, tout-puissant, gardien de l'alliance! Cfr. Is., lii, 5; Rom., II, 24. Il est impossible d'admettre, avec Kliefoth, que ce sont les nations païennes qui ont profané le nom de Dieu. — *Populus Domini iste est...* Si le Dieu qu'ils reconnaissent avait été tout puissant, il ne les aurait pas laissés chasser de leur pays, les passages tels que Nomb., xiv, 16; Deut., ix, 28; Jér., xxxiii, 24, appuient cette interprétation proposée par Vatable et appuyée par Keil; les xx, 23 et 24 la confirment aussi, Cfr. aussi Is., lii, 5; lxvi, 5; Jér., xiv, 9.

21. — *Peperci.* Litt. « J'épargnerai » — *Nomini sancto meo.* Litt. « au nom de ma sainteté ». Pour veiller à la sainteté de mon nom, c'est-à-dire pour lui assurer le respect auquel il a droit, et pour faire taire ces rai-

22. Idcirco dices domui Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Non propter vos ego faciam, domus Israel, sed propter nomen sanctum meum quod polluistis in gentibus ad quas intrastis.

23. Et sanctificabo nomen meum magnum quod pollutum est inter gentes, quod polluistis in medio earum; ut sciant gentes quia ego Dominus, ait Dominus exercituum, cum sanctificatus fuero in vobis coram eis.

24. Tollam quippe vos de gentibus, et congregabo vos de universis terris, et adducam vos in terram vestram.

25. Et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris, et ab universis idolis vestris mundabo vos.

22. C'est pourquoi tu diras à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce n'est pas pour vous, maison d'Israël, que j'agirai, mais à cause de mon saint nom que vous avez souillé parmi les nations où vous êtes allés;

23. Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été souillé parmi les nations, que vous avez profané au milieu d'elles, afin que les nations sachent que je suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, quand j'aurai été sanctifié en vous devant eux.

24. Car je vous retirerai d'entre les nations, je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous amènerai dans votre terre.

25. Je verserai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai de toutes vos idoles.

leries païennes, je ramènerai Israël dans son pays. Selon les LXX : ἐπεισάμην αὐτῶν, suivis par plusieurs commentateurs, Dieu promet d'épargner les Juifs, c'est-à-dire de ne pas les détruire entièrement.

22. — *Non propter vos ego faciam...* Vous n'avez en effet aucun droit à cette miséricorde. Cfr. Deut., ix, 6; Is., xliii, 22, 25 et xlviii, 41, etc. — *Sed propter nomen sanctum meum...* Cette profanation du nom de Dieu consiste seulement en ce qu'Israël a été chassé de sa patrie et dispersé parmi les nations païennes. Comme les païens en effet ne reconnaissent que des dieux nationaux, et, à cause de cela, considéraient seulement Jehovah comme le Dieu national d'Israël, ils ne pouvaient pas voir dans la destruction du royaume de Juda et dans l'exil du peuple, un jugement prononcé par le Dieu saint et tout-puissant contre son peuple; ils en concluaient à l'impuissance de Jehovah à défendre son pays et à sauver son peuple. Par conséquent le seul moyen de détruire l'erreur des païens était pour Dieu de manifester sa puissance en rachetant et en glorifiant son peuple. Keil.

23. — *Et sanctificabo nomen meum...* V. le verset précédent. — *Cum sanctificatus fuero in vobis.* Cfr. xx, 21. *Dominus exercituum.* Litt. « Adonai Jehovah ». — *Coram eis.*

Hébr. : לעיניכם, « en face de vous », leçon que les meilleurs critiques rejettent pour accepter celle des LXX : κατ' ὀφθαλμοῦς αὐτῶν, et de la Vulgate.

24. — *Tollam quippe vos de gentibus...* Promesse déjà faite plus haut, xi, 47; xx, 34, 44, et qui sera renouvelée plus bas. xxxvii, 21.

25. — Une promesse plus importante vient maintenant. *Effundam super vos aquam mundam...* Le Targum interprète ainsi ces paroles : « Je remettrai vos péchés, comme on purifie par les eaux de l'aspersion et par les cendres de la vache sacrifiée pour le péché. » Cfr. Nomb. . xix, 41; Ps. l, 9. Cette purification du péché rend la grâce à ceux qui en sont l'objet. Mais cette promesse s'étend plus loin et a un sens prophétique, que Maldonat développe : « Recte veteres auctores ad baptismum Christi hunc locum retulerunt. Non enim aliam unquam aquam mundam Deus in Judæos effudit, nisi illam qua Christus mundavit Ecclesiam, per lavacrum regenerationis, Eph., v, 26; Tit., iii, 5. Epithetum enim mundam indicat agi de aqua quæ animas mundet, non de aqua quæ segetes riget. » Cfr. Const. Apost. vi, 26 et S. Augustin. De doctrin. Christiana, iii, 34. — *Ab universis idolis vestris mundabo vos.* L'idolâtrie a cessé en effet depuis le retour de la

26. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je placerai un esprit nouveau au milieu de vous. J'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.

27. Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je vous ferai marcher dans mes préceptes, garder mes ordonnances et les pratiquer.

28. Vous habiterez dans la terre que j'ai donnée à vos pères ; vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures. J'appellerai le froment et je le multiplierai, et je ne vous imposerai plus la famine.

30. Je multiplierai les fruits des arbres et les produits des champs, afin que vous ne portiez plus à l'avenir l'opprobre de la stérilité et de la famine devant les nations.

26. Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri; et auferam cor lapideum de carne vestra, et dabo vobis cor carneum.

Supr. 41, 49.

27. Et spiritum meum ponam in medio vestri; et faciam ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis, et operemini.

28. Et habitabitis in terra quam dedi patribus vestris; et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

29. Salvabo vos ex universis inquinamentis vestris; et vocabo frumentum, et multiplicabo illud, et non imponam vobis famem.

30. Et multiplicabo fructum ligni, et genimina agri, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus.

captivité; mais c'est le Christianisme seul qui a purifié entièrement le cœur humain de ses souillures.

26. — *Dabo vobis cor novum...* Promesse renouvelée de xi, 49, 20. Cfr. Jér., xxxi, 33. — *Ponam in medio vestri*, dans votre cœur; comme plus haut, xi, 49. Il faut, dit Maldonat, interpréter cet endroit de la venue du Saint-Esprit qui, après le baptême, est donné aux chrétiens; c'est ainsi, en effet, que S. Pierre, Act., ii, 47, interprète le passage analogue de Joel, ii, 28. — *Dabo vobis cor carneum*. Ce cœur de chair opposé au cœur de pierre, est docile et persuasible, obéissant, dit S. Augustin. Cfr. Ps. l, 42. Aucune prédiction n'est plus messianique que celle-ci, dit Hengstenberg. L'Ancien Testament n'a pas la force nécessaire pour procurer ce changement, c'est l'exaltation du fils de l'homme sur la croix, et l'oubli des péchés qui a pris là sa racine, qui, d'après S. Jean, iii, 14, 15, est le seul fondement de ce changement. L'homme ne peut se faire à lui-même un nouveau cœur si Notre-Seigneur ne le lui donne, Philipp., ii, 42, 43.

27. De ce changement de cœur s'ensuit le changement d'attitude envers la loi de Dieu. — *Spiritum meum*, l'esprit qui se voue tout entier à l'observation de la loi de Dieu; Cfr. xxxvii, 44; xxxix, 29; Is., xlv, 3; Joel, iii, 4, 2. La réformation qui suivit le retour

de Babylone fut le signe de la sainteté produite par le Christianisme. V. Esdr. x, 6, etc. Neh., viii, 9. Alors seulement se réalisa la prophétie d'Isaïe, lxi, 6, et les qualifications données par S. Pierre, I Petr., ii, 9, et S. Jean, Apoc., i, 6, s'appliquent au peuple choisi.

28. — *Et habitabitis... vestris*. Promesse faite par la loi à ceux qui garderont les commandements, Lévit., xxv, 48, 49; xxvi, 5, 12. — *Eritis mihi in populum...* Cfr. xi, 20; xxxvii, 23. Jér., xxx, 22; xxxi, 33; Ps. xxx, 3, 4.

29. — *Salvabo vos ex omnibus inquinamentis vestris*. Les crimes que l'idolâtrie a fait commettre aux Israélites et les malheurs qui en sont résultés pour eux. S. Matthieu, i, 24, dit de Notre-Seigneur : « Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. » — *Vocabo frumentum...* Les moissons; comme tout le reste de la création, obéissent à Dieu Ps. civ, 16; Matt., viii, 8, 9, qui n'a besoin que de les appeler pour qu'elles croissent et donnent à l'homme sa nourriture. Cfr. IV Rois, viii, 4. — *Non imponam vobis famem*. Litt. « Je ne donnerai pas. » Cfr. xx, 43.

30. — *Multiplicabo... genimina agri*. Je multiplierai tout ce qui peut être utile à la vie. — *Ut non portetis...* Les païens ne se moqueront plus des Israélites à cause de la

31. Et recordabimini viarum vestrarum pessimarum, studiorumque non bonorum; et displicebunt vobis iniquitates vestrae, et scelera vestra.

32. Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus, notum sit vobis; confundimini, et erubescite super viis vestris, domus Israel.

33. Hæc dicit Dominus Deus : In die qua mundavero vos ex omnibus iniquitatibus vestris, et inhabitari fecero urbes, et instauravero ruinosa.

34. Et terra deserta fuerit exulta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris,

35. Dicent : Terra illa inculta facta est ut hortus voluptatis; et civitates desertæ, et destitutæ atque suffossæ, munitæ sederunt.

36. Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavique inculta, ego Dominus locutus sim, et fecerim.

31. Vous vous souviendrez alors de vos voies corrompues et de vos désirs mauvais, et vos iniquités et vos crimes vous déplairont.

32. Ce n'est pas à cause de vous que je ferai cela, dit le Seigneur Dieu, sachez-le : soyez confondue et rougissee, à cause de vos voies, maison d'Israël.

33. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai purifiés de toutes vos iniquités, que j'aurai repeuplé vos villes, et relevé vos ruines;

34. Et que cette terre, déserte et longtemps désolée aux yeux du voyageur, sera cultivée de nouveau,

35. On dira : Cette terre inculte est devenue comme un jardin de délices, et les villes désertes, abandonnées et ruinées, sont maintenant fortifiées.

36. Et les nations, qui seront restées autour de vous, sauront que moi le Seigneur, j'ai relevé les lieux ruinés, et replanté les plaines incultes, moi, le Seigneur, qui ai parlé et qui ai agi.

famine qui sévirait dans leur pays; Cfr. Joël, II, 17, 19. Plus haut, v. 43, ils prétendent que la terre d'Israël dévore ses habitants, Cfr. xxxiv. 29.

31. — *Recordabimini viarum vestrarum pristinaram.* Cfr. xx, 43. — *Displicebunt vobis iniquitates vestrae...* V. plus haut, ix, 6. La grâce et l'amour divins, manifestés par le Christ à Israël, amèneront le peuple à un véritable repentir, que la crainte légale ne pouvait pas donner. xvi, 61. 63; Ps. cxxix, 4; Zach., xii, 10; Jér., xxxiii, 8, 9.

32. — *Non propter vos ego faciam.* V. plus haut, v. 22. Les fautes d'Israël ne permettent pas à Dieu en effet de s'intéresser tant à lui, c'est la gloire de Dieu seul qui le fait toujours agir. — *Notum sit vobis!* V. Exod., xxxiii, 16; Ruth, iii, 14; III Rois, xviii, 35. — *Confundimini... super viis vestris,* comme xvi, 54, et xliii, 10, 11.

33. — *In die qua mundavero vos...* v. 25. — *Et inhabitari fecero vos...* Cfr. v. 4, 10; Is., liv, 3. — *Instauravero ruinosa,* v. 10.

34. — *Et terra deserta fuerit exulta.* Cfr.

v. 9. — *Quæ quondam erat desolata,* Cfr. vi, 14; xxxv, 3. — *In oculis omnis viatoris,* plus haut, v, 14. Ce n'était que par hasard, que dans cet état de désolation, passaient quelques voyageurs; Cfr. Lam., I, 12.

35. — La prospérité à venir contrastera tellement avec la désolation passée, que tout le monde admirera ce changement. — *Ut hortus voluptatis;* Cfr. xxviii, 13; xxxi, 8, 9; Joel, II, 3; Is., li, 3. — *Et civitates desertæ...* Cfr. xxxv, 9. — *Munitæ sederunt.* Elles procureront la sécurité de leurs habitants.

36. — *Gentes... derelictæ.* Les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, dit Grotius. Mais וַיִּשְׁאָרֵךְ indique plutôt ceux des païens qui, appelés du paganisme dans la communauté régie par Dieu, seront accueillis et rachetés par le Christ. — *Quia ego... inculta,* v. 35; Jér., xlii, 10, et xxxi, 28. — *Ego locutus sim et fecerim.* Dieu accomplit toujours ses promesses, parce que sa parole est infailible; Cfr. plus haut, xvii, 24 et plus bas, xxxvii, 14. V. aussi Is., xlvi, 11, et Nomb., xxxiii, 49.

37. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Les enfans d'Israël me trouveront encore dans ce que je leur ferai ; je les multiplierai comme un troupeau d'hommes,

38. Comme le troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem dans ses solennités. Ainsi les villes désertes seront remplies de troupeaux d'hommes, et on saura que je suis le Seigneur.

37. Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc in hoc invenient me domus Israel, ut faciam eis : Multiplicabo eos sicut gregem hominum,

38. Ut gregem sanctum, ut gregem Jerusalem in solemnitatibus ejus ; sic erunt civitates desertæ, plenæ gregibus hominum ; et scient quia ego Dominus.

### CHAPITRE XXXVII

Résurrection d'Israël à une vie nouvelle : vision des ossements desséchés (vv. 1-10). — Interprétation de cette vision (vv. 11-14). — Réunion des deux royaumes d'Israël en une seule nation sous le futur roi David, prédite au moyen d'une figure (vv. 15-17). — Le prophète explique son action symbolique au peuple (vv. 18-21). — Il prédit la sanctification d'Israël qui arrivera sous le règne du futur David (vv. 22-28).

1. Et la main du Seigneur fut sur moi, et elle m'emmena dans l'esprit

1. Facta est super me manus Domini, et eduxit me in spiritu Do-

37. — *Adhuc in hoc invenient me domus Israel ut faciam eis.* La maison d'Israël, c'est-à-dire, l'Eglise chrétienne, obtiendra de Dieu, par ses ferventes prières, tout ce qu'elle demandera. Cette interprétation de Maldonat nous semble meilleure que celle de Cornelius, d'après lequel il s'agit des promesses qui commencent immédiatement. — *Multiplicabo eos sicut gregem hominum.* Je multiplierai la nation comme se multiplient les troupeaux de brebis, qui, entre tous les animaux, sont les plus fécondes ; Cfr. Ps. cvi, 41 ; Job, xxi, 41. Le Targum : « Je les multiplierai en hommes et je les enrichirai par les troupeaux. »

38. — *Ut gregem sanctum...* Comme un troupeau consacré à Dieu. Allusion aux animaux choisis pour le sacrifice, et amenés à Jérusalem aux trois grandes fêtes annuelles. Targum : « Comme le peuple saint, le peuple purifié qui vient à Jérusalem au temps de la solennité pascale. » — *Sic erunt civitates desertæ...* Cfr. Mich., ii, 42. Toutes ces prophéties, réalisées d'abord après la captivité, ne se sont accomplies entièrement que par le Christianisme.

4° Résurrection d'Israël et sa réunion en une seule nation, xxxvii.

Ce chapitre contient deux révélations distinctes. La première montre au prophète, dans une vision, la résurrection d'Israël à une nouvelle vie, 1-14. Cette vie nouvelle n'est pas seulement celle que le peuple de Dieu possédera après le retour au temps de Cyrus ; il y a dans cette vision un sens plus élevé : elle indique, dit M. Le Hir, op., cit., p. 344, « l'opération du Saint-Esprit sur l'Eglise, qu'il fonde et multiplie par la conversion intérieure des âmes les plus corrompues. »

CHAP. XXXVII. — 1. — *Facta est super me manus Domini*, V. 1, 3 ; xxxiii, 22. — *Eduxit me in spiritu Domini.* Mieux, dans l'hébreu et les LXX : « Le Seigneur me conduisit en esprit. » Cfr. plus haut, viii, 3 et xi, 24. Le prophète eut une vision, car ces choses, comme le disent Maldonat, Cornelius, etc., ne se sont pas accomplies réellement. — *In medio campi.* Litt. « au milieu de la vallée », probablement celle du Chobar, iii, 22. — *Plenus ossibus.* LXX : ὀστέων ἀνθρώπων, ce que la suite confirme clairement. Le v. 11 nous apprend que ces os figurent le peuple d'Israël dispersé en exil, mort par suite en tant que nation, aussi bien au point de vue

mini; et dimisit me in medio campi qui erat plenus ossibus;

2. Et circumduxit me per ea in gyro; erant autem multa valde super faciem campi, siccaque vehementer.

3. Et dixit ad me: Fili hominis, putasne vivent ossa ista? Et dixi: Domine Deus, tu nosti.

4. Et dixit ad me: Vaticinare de ossibus istis; et dices eis: Ossa arida, audite verbum Domini.

5. Hæc dicit Dominus Deus ossibus his: Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis.

du Seigneur, et elle me laissa au milieu d'une campagne qui était pleine d'ossements.

2. Et elle m'en fit faire le tour. Il y en avait une grande quantité sur la face de la terre, et ils étaient extrêmement secs.

3. Et il me dit: Fils de l'homme, penses-tu que ces os puissent revivre? Je répondis: Seigneur Dieu, c'est toi qui le sais.

4. Et il me dit: Prophétise sur ces os, et dis-leur: Ossements desséchés, écoutez la parole du Seigneur.

5. Voici ce que le Seigneur dit à ces ossements: Je vais introduire un esprit en vous, et vous vivrez.

civil qu'au point de vue religieux, et ne pouvant attendre d'aucun secours humain le retour dans la patrie.

2. — *Circumduxit me per ea in gyro.* Pour qu'Ezéchiel vit bien qu'il ne leur restait pas la moindre possibilité de revenir à la vie; Cfr. XLVI, 21. — *Erant... super faciem campi.* Ces ossements n'étaient pas inhumés, mais gisaient sur le sol. — *Siccaque vehementer.* A cause du long temps depuis lequel ils étaient exposés à l'air.

3. — *Vivent ossa ista?* Ces os peuvent-ils revenir à la vie? La plupart des Pères se sont servi de cet endroit pour établir la résurrection des morts. Outre Tertullien cité plus bas, mentionnons S. Ambroise, *De fide resurrectionis*; S. Cyprien, *Ad Quirinum*; III, 49. S. Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, 18; S. Augustin, *De doctrina christiana*, III, 34; S. Irénée, *Adv. Hær.*, v, 15; S. Hilaire, *In Psalm.*, LII, 6. « Mais, dit M. Le Hir, plusieurs ont eu soin de faire remarquer en même temps qu'ils argumentaient moins d'après le sens direct que d'après l'analogie et le rapport constant que l'Écriture suppose entre la figure et l'objet figuré. On ne tire point une figure d'une chose qui n'existe point, dit Tertullien à ce sujet: « De vanis similitudo non competit; de nullis parabola non convenit. » *De Resurr. carnis* VI, 30. S. Jérôme dit dans le même sens: « Nunquam poneretur similitudo resurrectionis ad restitutionem Israelitis populi significandam, nisi staret ipsa resurrectio et futuro crederetur, quia nemo de rebus non exstantibus incerta confirmat. » Cette réflexion paraîtra péremptoire à celui qui aura bien compris le dessein du Saint-Esprit dans les figures qu'il emploie, et qui aura suivi les analogies qui leur servent d'ap-

pui. » Maldonat fait observer avec raison que Dieu ne demande pas au prophète s'il croit à la résurrection générale, mais seulement s'il croit qu'un mort peut ressusciter. S. Jérôme dit formellement... « qui taliter interpretantur ista (de la résurrection) non debent nobis facere invidiam, quod istum locum aliter exponentes, resurrectionem negare videamur. » Presque tous les commentateurs protestants modernes, excepté Kliefoth, nient qu'il puisse être question ici de la résurrection générale. Hengstenberg dit cependant: « La doctrine de la résurrection était répandue dans le peuple de Dieu au temps d'Ezéchiel. Cela est évident d'après Isaïe, xxv, 8; xxvi, 19, passages auquel Ezéchiel se reporte évidemment, et d'après Dan., XII, 2. Il est donc impossible d'admettre qu'il n'y a pas de connexion entre la description de ce chapitre et la doctrine de la résurrection. » — *Tu nosti.* Cfr. Apoc., VII, 14. Par cette réponse, Ezéchiel fait voir que, selon le jugement humain, on ne pouvait pas concevoir que ces ossements desséchés pussent revivre, que seule la toute puissance de Dieu peut amener ce résultat; Deut., XXXII, 39. Nous avons dans ces mots une image de la foi chrétienne, qui croit à la résurrection à venir, en dépit de toutes les apparences, parce que Dieu l'a dit, Jean V, 24; Rom., IV, 17; II Cor., I, 9.

4. — *Vaticinare.* Parle-leur sous l'inspiration de Dieu, dans son esprit. — *Ossa arida, audite...* Belle prosopopée, et qui, dit Grotius, s'explique d'autant mieux que les ossements représentent les exilés.

5. — *Intromittam in vos spiritum et vivetis.* L'esprit de vie, Gen., II, 7, Job, XXVII, 3, le principe vital, sans lequel tous les organes du corps humain ne fonctionnent plus. Cette

6. Je mettrai sur vous des nerfs, je ferai croître sur vous de la chair, et j'étendrai de la peau par-dessus; et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez, et vous saurez que je suis le Seigneur.

7. Je prophétisai donc comme il m'avait été commandé, et comme je prophétisais, il se fit un bruit, puis un remuement, et les os s'approchèrent des os, chacun dans sa jointure.

8. Et je vis des nerfs se former sur ces os et la chair les couvrir; puis la peau s'étendit par-dessus, mais l'esprit n'y était point.

9. Alors le Seigneur me dit : Prophétise à l'esprit; prophétise, fils de l'homme, et dis à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit,

6. Et dabo super vos nervos, et succrescere faciam super vos carnes, et superextendam in vobis cutem; et dabo vobis spiritum, et vivetis, et scietis quia ego Dominus.

7. Et prophetavi sicut præceperat mihi; factus est autem sonitus, prophetante me, et ecce commotio; et accesserunt ossa ad ossa, unumquodque ad juncturam suam.

8. Et vidi, et ecce super ea nervi et carnes ascenderunt; et extenta est in eis cutis desuper, et spiritum non habebant.

9. Et dixit ad me : Vaticinare ad spiritum, vaticinare, fili hominis, et dices ad spiritum : Hæc dicit Dominus Deus : A quatuor ventis veni,

vie, rendue par Dieu, est expliquée avec plus de détails dans le verset suivant.

6. — *Superextendam in vobis cutem.* קרבותי ne se trouve que dans cet endroit; le syriaque en fait connaître le sens : recouvrir, incruster. — *Vivetis, vous vivrez de nouveau.* — *Scietis quia ego Dominus.* Cette résurrection prouvera mieux que tous les autres miracles la divinité du Seigneur; de même la délivrance d'Israël, la constitution de l'Eglise prouveront sa puissance.

7. — *Sicut præceperat mihi.* Litt. « Comme j'avais été commandé »; V. plus haut, XII, 7, XXIV, 18. — *Factus est autem sonitus...* et ecce commotio. Suivant Kliefoth, le son, קיר, est le bruit de la trompette ou de la voix de Dieu, qui éveille les morts de leur tombe, Jean, v, 28, et la commotion, רעש, est le tremblement de terre qui ouvre les tombes. Mais cette interprétation est difficile à soutenir, parce que rien ici n'indique un tremblement de terre, et qu'Ezéchiel emploie רעש, dans un autre sens, III, 42, XII, 18. Le son est le bruit sourd et vague qui se fait entendre aux paroles du prophète, et la commotion est le bruit plus précis que font les ossements en se rapprochant les uns des autres. Il y a là, dit Tertullien, l'image des Juifs se réunissant par familles et par tribus au moment de quitter l'exil pour reprendre le chemin de leur patrie. C'est aussi, d'après Cornelius à Lap. le symbole de la continuation et de la composition du pécheur.

8. — *Et vidi, et ecce...* Le corps est reconstitué dans toute sa perfection; mais le souffle de vie ne l'a pas encore ranimé. Image des

Juifs, qui, retournant dans leur patrie et reconstitués en nation, ne sont pas cependant encore convertis, et animés de l'esprit de Dieu; Zach., XIII, 8, 9. Image aussi, dit Faussett, des âmes qui, avec toutes les apparences de la vie spirituelle, sont cependant mortes à Dieu.

9. — *Vaticinare, v. 4.* — *Ad spiritum.* רוּחַ n'est pas le vent ou l'esprit; c'est le souffle de vie, qui pour les Hébreux est synonyme de la vie elle-même; Cfr. Gen., II, 7. — *A quatuor ventis,* de tous les coins du ciel. Cfr. plus bas, XLII, 20, Jér., XLIX, 36, Dan., VII, 2. Israël sera recueilli de tous les endroits, Is., XLIII, 5, 6, Jér., XXXI, 8, où il a été dispersé par les vents, v, 10, XII, 14, XVII, 21, Apoc., VII, 1, 4. — *Spiritus, רוּחַ,* avec le ה du vocatif comme II Rois, I, 19. — *Insuffla.* Comme Théodoret l'a remarqué, il y a dans tout ce passage un souvenir perpétuel de la création de l'homme, dont le corps est d'abord formé et où l'âme est ensuite placée; Gen., II. — *Super interfectos istos, הרגים,* ceux qui ont été tués et qui ne sont pas morts de mort naturelle. Beaucoup de commentateurs modernes concluent de ce mot que la vision de ce chapitre ne symbolise pas la résurrection générale des morts, mais seulement la résurrection de la maison d'Israël qui a été violemment détruite. Il est possible que le prophète se serve de ce mot parce qu'il indique mieux la déplorable situation du peuple. Hitzig prétend que le prophète promet la résurrection aux Israélites tués lors de la destruction des deux royaumes. On trouve cette explication dans le Talmud.

spiritus, et insuffla super interfectos istos, et reviviscant.

10. Et prophetavi sicut præceperat mihi; et ingressus est in ea spiritus, et vixerunt steteruntque super pedes suos exercitus grandis nimis valde.

11. Et dixit ad me : Fili hominis, ossa hæc universa, domus Israel est; ipsi dicunt : Aruerunt ossa nostra, et periit spes nostra, et abscessi sumus.

12. Propterea, vaticinare, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulcris vestris, popule meus; et inducam vos in terram Israel.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulcra vestra, et educerò vos de tumulis vestris, popule meus;

14. Et dederò spiritum meum in

viens des quatre vents, et souffle sur ces cadavres, afin qu'ils revivent.

10. Je prophétisai donc comme il m'était ordonné, et l'esprit entra dans ces os, et ils vécurent : ils se tiennent sur leurs pieds, et il y avait une très grande armée.

11. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, tous ces hommes sont la maison d'Israël. Nos os, disent-ils, se sont desséchés, notre espérance a péri, et nous avons été retranchés d'entre les vivants.

12. Prophétise donc, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais ouvrir vos tombeaux, je vous tirerai de vos sépulcres, ô mon peuple, et je vous ferai entrer dans la terre d'Israël,

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulcres, et que je vous aurai tirés de vos tombeaux, ô mon peuple;

14. Que j'aurai mis mon esprit en

Tr. Sanhédrin, xcii, 2, où l'on prétend que cette résurrection eut lieu réellement et que les ressuscités, revenus dans le pays de Chanaan, y eurent de nouveau des descendants; un Talmudiste déclare expressément qu'il descend de l'un d'eux.

40. — *Et prophetavi... et ingressus est in ea spiritus.* Telle est la force de la parole divine, même lorsqu'elle passe par la bouche de l'homme. Combien est-elle plus puissante encore dans la bouche du Fils de Dieu! Joan, v, 25-29. — *Exercitus grandis nimis valde.* Beaucoup d'Israélites avaient péri pendant l'invasion chaldéenne.

41. — Le prophète va donner à présent l'explication de la vision. — *Ossa hæc domus Israel est.* Il s'agit donc, au sens littéral, du retour d'Israël à son ancien état. Ceux qui, semblables à des morts, étaient enfouis dans la captivité et dans l'oppression, seront délivrés et rendus à leur patrie. En outre, au lieu d'être divisée en deux royaumes, comme avant la captivité, la maison d'Israël ne fera plus qu'un tout. — *Aruerunt ossa nostra.* Israël est si malheureux qu'il se compare à des squelettes depuis longtemps desséchés; Cfr. Lam., iv, 8, Is., lxxi, 8, et plus haut, xvii, 9, 40, 24. — *Periit spes nostra,* comme plus haut, xix, 5. — *Abscessi sumus.* Comme

un membre arraché au corps, ou comme un arbre coupé; Cfr. Job, xix, 40. L'hébreu ajoute נָלַל, « à nous, » c'est-à-dire pour notre malheur.

42. — *Aperiam tumulos vestros...* Je ferai cesser votre exil et vous ramènerai dans votre patrie. Moralement : je vous délivrerai du joug du péché et du démon. « Hæc omnia Judæi, vel sub Zorobabel, ut prius dixi, expleta confirmant, quando magna est facta commotio, et regnum chaldæorum in Medos, Persasque translatum : vel in præsentia Christi sui, quem putant esse venturum. Nos autem spiritaliter post crucem Domini Salvatoris completa memoramus; et quotidie fieri in his vel maxime, qui instar Lazari peccatorum suorum fasciis colligati, ad vocem Domini suscitantur », S. Jérôme. — *Populus meus.* Vous êtes toujours mon peuple, malgré le triste état dans lequel vous êtes actuellement réduit. Dans les promesses de miséricorde, Dieu dit : « Mon peuple »; quand il est irrité contre Israël, en s'adressant au prophète, il dit : « ton peuple; » xiii, 47, xxxiii, 2. Exod., xxxii, 7.

43. — *Educero vos de tumulis vestris.* Cfr. I Rois, ii, 6.

44. — *Spiritus meum.* L'esprit de Dieu est celui qui, aux vv. 9 et 40, anime les morts. Il

vous, que vous aurez revéçu, et que je vous aurai placés en repos dans votre pays. Vous saurez alors que moi, le Seigneur, j'ai parlé et j'ai agi, dit le Seigneur Dieu.

15. Et la parole du Seigneur me fut adressée, et il me dit :

16. Fils de l'homme, prends du bois, et écris dessus : pour Juda et les fils d'Israël ses alliés; puis, prends un autre bois, et écris dessus : Pour Joseph, le bois d'Ephraïm, et pour toute la maison d'Israël, et pour ses alliés.

17. Puis, joins-les l'un à l'autre en un seul morceau, et qu'ils soient unis dans ta main,

18. Et lorsque les fils de ton peuple te diront : Pourquoi ne nous indiques-tu pas ce que tu veux faire avec cela?

19. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre le bois de Joseph qui est dans la main d'Ephraïm, et les tribus d'Israël qui lui sont unies, et je les join-

vobis, et vixeritis, et requiescere vos faciam super humum vestram; et scietis quia ego Dominus locutus sum, et feci, ait Dominus Deus.

15. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

16. Et tu, fili hominis, sume tibi lignum unum; et scribe super illud Judæ, et filiorum Israel sociorum ejus; et tolle lignum alterum, et scribe super illud : Joseph ligno Ephraim, et cunctæ domui Israel, sociorumque ejus.

17. Et adjunges illa, unum ad alterum tibi in lignum unum; et erunt in unionem in manu tua.

18. Cum autem dixerint ad te filii populi tui loquentes : Nonne indicas nobis quid in his tibi velis?

19. Loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam lignum Joseph, quod est in manu Ephraim, et tribus Israel quæ sunt ei adjunctæ; et dabo eas pariter

sanctifiera Israël après sa résurrection à la vie nationale, et le fera vivre dans l'amitié de Dieu. — *Et requiescere vos faciam*.. Cfr. xxvi, 28 et xxxiv. V. aussi Is., xiv, 4 et plus haut, xvii, 24, xxii, 14, xxxvi, 36.

15. — Dieu va maintenant annoncer la réunion d'Israël en un seul royaume sous un futur David.

16. — *Sume tibi lignum unum*. 𐤇𐤃 est un morceau de bois, sur lequel on peut écrire quelques mots et que l'on peut tenir dans la main. LXX : ἄξυλον; sens préféré par quelques commentateurs qui voient ici une allusion à Nomb. xvii, 2, 17, 18. — *Judæ et filiorum Israel, sociorum ejus*. Le royaume de Juda renfermait, outre la tribu de Juda, la plus grande partie de Benjamin et de Siméon, la tribu de Lévi, et tous les Israélites zélés pour le culte du vrai Dieu, qui, à diverses époques, émigrèrent du royaume des dix tribus, et vinrent s'associer à celui de Juda, II Par., xi, 12 et suiv., xv, 9, xxx, 14, 18, xxxi, 1. — *Joseph ligno Ephraim*. Litt. « Joseph, le bois d'Ephraïm »; ces derniers mots, ainsi que les suivants sont une apposition à Joseph. Joseph est choisi, dit Hævernick, parce que c'est le nom le plus glorieux des dix tribus. Il est plus probable que c'est

à cause de la prééminence qu'avaient dans le royaume d'Israël les deux puissantes tribus d'Ephraïm et de Manassé. — *Cunctæ domui Israel*. Ces mots ne désignent ici que les dix tribus, et non, comme au v. 11, Juda et Israël.

17. — Le prophète réunit les deux morceaux de bois dans sa main de manière qu'ils ne paraissent plus en faire qu'un.

18. — *Cum autem dixerint ad te*.. Dieu n'expliquera pas la prophétie avant que les Juifs en aient demandé le sens au prophète. Cfr. xxiv, 19. — *Quid in his tibi velis*. Ce que tu entends par là.

19. — *Ecce*, comme plus haut, xv, 4, xxv, 8, Jér. xxxi, 8. — *Lignum Joseph quod est in manu Ephraim*. Le bois de Joseph, c'est le royaume d'Israël, qui a été fondé et gouverné par des Ephraïmites; Jéroboam était en effet de cette tribu. — *Et tribus Israel*.. Cfr. xlv, 8, xlvi, 13, Is., xlix, 6. — *Dabo eas pariter cum ligno Juda*. Je les ajouterai à Juda, de manière qu'elles ne fassent plus qu'un avec lui. — *Erunt unum in manu ejus*. Ce sens est aussi celui des LXX : ἐν τῇ χειρὶ Ἰουδæ; l'hébreu a וְיָדוּ, « dans ma main ». C'est Dieu qui est en effet le chef de son peuple. C'est le Christ, dit Maldonat, qui a opéré cette ré-

cum ligno Juda, et faciam eas in lignum unum; et erunt unum in manu ejus.

20. Erunt autem ligna, super quæ scripseris in manu tua, in oculis eorum.

21. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum, ad quas abierunt : et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam.

22. Et faciam eos in gentem unam in terra in montibus Israel; et rex unus erit omnibus imperans; et non erunt ultra duæ gentes, nec dividantur amplius in duo regna.

*Joan. 10, 16.*

23. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis; et cunctis iniquitatibus suis; et salvos eos faciam de universis sedibus in quibus peccaverunt, et emundabo eos; et erunt mihi populus, et ego ero eis Deus.

24. Et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum; in judiciis meis ambula-

drai avec le bois de Juda, et je n'en ferai qu'un seul bois, et ils seront unis dans sa main.

20. Et les bois sur lesquels tu auras écrit seront mis sous leurs yeux.

21. Et tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre les enfants d'Israël du milieu des nations vers lesquelles ils étaient allés; je les rassemblerai de toutes parts, et je les ramènerai dans leur pays,

22. Et je ferai d'eux une seule nation dans leur pays, sur les montagnes d'Israël, et il n'y aura plus qu'un roi qui les commandera tous; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples et en deux royaumes.

23. Ils ne se souilleront plus à l'avenir avec leurs idoles, dans leurs abominations, et dans toutes leurs iniquités. Je les sauverai de tous les lieux où ils avaient péché, et je les purifierai, et ils seront mon peuple et je serai leur Dieu.

24. Mon serviteur David règnera sur eux et sera leur seul pasteur à eux tous; ils marcheront dans

conciation, Eph., 11, 14. Il a uni non-seulement les Juifs entre eux, mais Juifs et païens de sorte qu'il n'y ait plus de distinction entre Juifs et Grecs, Gal., 111, 28. Coloss., 111, 14. V. aussi Jean, 1v, 21, 23.

20. -- *In manu tua in oculis eorum.* Par conséquent le prophète a accompli l'action symbolique de manière que ses compatriotes pussent la voir; cette action a eu donc une réalité extérieure.

21. -- *De medio nationum.* Cfr. xxxvi, 24. -- *Congregabo eos undique.* Cfr. xi, 17, xx, 34, 41, xxxix, 27. -- *Adducam eos ad humum suam.* Cfr. xxxiv, 13, xxxvi, 24, xxxix, 28.

22. -- *Faciam eos in gentem unam.* Cfr. 7. 19 et Os., 11, 2, Is., xi, 13, Jér., 111, 48. Les chrétiens aussi n'auront qu'un cœur et qu'une âme. Act., 1v, 32. -- *In montibus Israel.* Cfr. xxxiv, 13, 14. L'Eglise est la véritable Sion, Is., 11, 22. -- *Rex unus erit omnibus imperans.* Cette prophétie est évidemment messianique; Cfr. xxxiv, 23, et plus bas, 77. 24 et 25. Il ne peut être ici question

de Zorobabel, qui ne fut roi ni de fait, ni de nom, et qui ne gouverna les Juifs que pendant quelques années. -- *Nec dividantur amplius in duo regna.* L'union sera désormais parfaite et indissoluble. V. la note sur le 7. 19, et Cfr. Jean, x, 16.

23. -- *Neque polluentur ultra in idolis suis.* V. xxiii, 30 et xxxvi, 25. -- *Et abominationibus suis.* V. v, 11 et Is., lxvi, 3. -- *Et salvos eos faciam.* V. xxxiv, 22, xxxvi, 29. -- *De universis sedibus in quibus peccaverunt.* De tous les endroits où ils ont pratiqué l'idolâtrie; pendant l'exil en effet bien des Juifs restèrent attachés au culte des idoles, LXX : ἀπὸ πασῶν τῶν ἀνομιῶν αὐτῶν. -- *Emundabo eos.* Cfr. xxxvi, 25, 33. -- *Erunt mihi populus,* 7. 27 et xxxvi, 28. -- *Ego ero eis Deus.* Cfr. xxxiv, 24.

24. -- *Servus meus David rex super eos.* V. les notes sur xxxiv, 23, 24. -- *Pastor unus erit omnium eorum.* Ce règne du seul roi David est le règne de Jésus-Christ dans son royaume, l'Eglise. Après le retour des Juifs

mes ordonnances, ils garderont mes commandements, et ils les pratiqueront.

25. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, et où ont habité leurs pères. Ils y habiteront eux et leurs fils jusqu'à jamais, et mon serviteur David sera leur prince éternellement.

26. Je ferai avec eux une alliance éternelle. Je les établirai, je les multiplierai, et je placerai mon sanctuaire au milieu d'eux pour toujours.

27. Mon tabernacle sera en eux. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

28. Et les nations sauront que je suis le Seigneur et le sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera au milieu d'eux pour toujours.

bunt, et mandata mea custodient, et facient ea.

Isai. 40, 14; Jer. 23, 5; Supr. 34, 23; Dan, 9, 21. Joan. 1, 43.

25. Et habitabunt super terram quam dedi servo meo Jacob, in qua habitaverunt patres vestri; et habitabunt super eam ipsi, et filii eorum, et filii filiorum eorum, usque in sempiternum; et David servus meus princeps eorum in perpetuum.

26. Et percutiam illis fœdus pacis, pactum sempiternum erit eis; et fundabo eos, et multiplicabo, et dabo sanctificationem meam in medio eorum in perpetuum.

Ps. 103, 4 et 116, 2; Joan. 12, 34.

27. Et erit tabernaculum meum in eis; et ero eis Deus; et ipsi erunt mihi populus.

28. Et scient gentes quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

purifiés par l'exil dans leur patrie, viendra le roi promis, le fils de David, qui, dit Currey, réunira sous sa domination le véritable Israël, c'est-à-dire non-seulement les descendants d'Abraham selon la chair qui lui seront fidèles, mais tous ceux qui par la foi feront partie de l'Israël de Dieu. — *In iudiciis meis ambulabunt*. Cfr. xi, 20, xxxvi, 27.

25. — *Habitabunt super terram quam dedi Jacob*, xxviii, 25. — *Usque in sempiternum*. Cfr. Is., lx, 20, Joel, iii, 20, Amos, ix, 45. — *David servus meus*... V. xxxiv, 24. Cette nouvelle alliance et cette nouvelle royauté seront sans fin; cette promesse est répétée deux fois dans ce verset. Le royaume du Christ n'aura pas de fin, Luc, i, 33.

26. — *Percutiam illis fœdus pacis*. Voir xxxiv, 25. C'est le Nouveau Testament où Notre-Seigneur a tout pacifié en versant son sang sur la croix, Coloss., i, 20. — *Pactum sempiternum erit eis*. Cette alliance est bien supérieure à l'ancienne; Cfr. Is., lv, 3, Jér., xxxii, 40. — *Fundabo eos*. Litt. « Je les placerai » dans le pays que j'ai donné à leurs pères. LXX : καὶ τὰς αὐτοῦς. — *Et multiplicabo*. Allusion à la promesse faite à Abraham, Gen., xvii, 6, Cfr. xxxvi, 40, 41, 37. D'après l'analogie des prophètes, dit M. Le Hir, ceci doit s'entendre de la vocation des Gentils. — *Sanctificationem meam*, mon sanctuaire, בְּקִדְשִׁי, le temple où l'on reconnaît la sainté

té de Dieu par le culte qu'on lui rend. LXX : τὸ ἅγιόν μου. Suivant Pintus, le sacrement de l'Eucharistie est désigné ici.

27. — *Erit tabernaculum meum in eis*. Cfr. xlvi, 35, Lev., xxvi, 41, Zach., ii, 44. בְּשִׁכְנִי, « mon habitation ». C'est sous la nouvelle loi que Dieu habite réellement au milieu de son peuple par sa grâce et par son Fils; Cfr. Jean, i, 14 : « Et habitavit in nobis... » Dans l'Apoc. xxi, 3 et I Cor., iii, 16, vi, 19, les fidèles sont appelés le temple de Dieu, parce que l'esprit de Jésus-Christ habite en eux. — *Ero eis Deus*... x, 23, xi, 20, xxxiv, 30.

28. — *Ego Dominus sanctificator Israel*. Israël était consacré à Dieu, Exod., xix, 5, 6. Cfr. Ez. xx, 42 et xxxix, 7. Il y a ici allusion aux promesses du Pentateuque relatives à la sanctification d'Israël, Lévit., xx, 8, xxi, 23, xxii, 31, 33. — *Sanctificatio mea*. V. x, 26. S. Jean, Apoc. xxi, 3, applique ces paroles à la Jérusalem céleste. Quelques commentateurs les appliquent à la sainte Eucharistie. Plusieurs protestants modernes, Bengel et OETINGER en tête, croient qu'il y a dans les vv. 24-28 de ce chapitre une prédiction relative à l'établissement du royaume de Dieu en Palestine, après la future conversion au Christianisme des restes des Juifs. C'est tout simplement un retour au millénarisme. Keit réfute longuement ce système et nous renvoyons à son Commentaire sur ce point.

## CHAPITRE XXXVIII

Gog, de la terre de Magog, prince de Mosoch et de Thubal, viendra, aux derniers temps, des régions les plus reculées du Septentrion, envahir le pays d'Israël restauré, avec une armée immense composée de nombreuses nations (xx. 4-9). — Il a l'intention de dévaster Israël qui habite maintenant dans la sécurité. Dieu veut par là se sanctifier devant le monde (xx. 10-16). — Gog sera détruit par le jugement du Seigneur, et les nations reconnaîtront la divinité de Jéhovah (xx. 17-23).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch et Thubal; et vaticinare de eo.

*Infr.* 39, 1; *Apocal.* 20, 7.

1. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

2. Fils de l'homme, tourne le visage vers Gog, vers la terre de Magog, vers le prince et le chef de Mosoch et de Thubal, et prophétise contre lui.

5<sup>o</sup> Destruction de Gog et de la grande armée des nations, xxxviii-xxxix.

Dans les derniers temps, Gog, roi de Magog envahira le pays d'Israël, il viendra des plus lointaines contrées du Nord. Il veut piller Israël qui habite maintenant en sécurité; mais le jugement de Dieu l'atteindra, il sera détruit, et les nations en concluront à la divinité du Dieu d'Israël. Tel est l'objet des deux chap. xxxviii et xxxix, qui racontent probablement le dernier combat du monde avec Dieu et la ruine décisive du premier. C'est ce même combat qui est décrit par l'Apocalypse, xx, 7-10, dont l'auteur, S. Jean, emploie souvent des mots et des phrases tirés d'Ézéchiél. Selon M. Le Hir, nous avons ici l'annonce des derniers combats de l'Eglise.

CHAP. XXXVIII. — 2. — *Pone faciem tuam contra*, V. XIII, 17, XXI, 2. — *Gog*, גוג, nom du prince contre lequel la prophétie est dirigée, se rencontre dans I Par., v, 4, comme le nom d'un Rubénite sur lequel on n'a aucun détail; peut-être a-t-il été arbitrairement formé par le prophète d'après le nom du pays, Magog. Dans l'histoire d'Assurbanipal d'après les Inscriptions cunéiformes, p. 97, on trouve à côté de « Birighudri, un chef de Madai, » la Médie, « Sariti et Pariza, fils de Ga-a-gi, un chef de la Saka », les Scythes. M. Smith identifie ce Ga-a-gi avec Gog. D'après Schrøder et M. Le Hir, ce mot est plutôt un titre qu'un nom de personne : « C'est un nom indigène qui signifie chef ou roi Kuk, Khon, King, Konig ». Le Hir, op. cit. p. 346. Un voyageur du XIII<sup>e</sup> siècle appelle un chef tartare Gog Khan. — *Terram Magog*, Litt. « dans la terre de Magog », ou « de la

terre de Magog. » La Genèse, x, 2, nomme Magog parmi les fils de Japheth. D'après les Juifs, Josèphe, Ant., I, 6, 4, et les commentateurs anciens, Magog désignerait les Scythes. Il est ici écrit avec l'article, הגוג, pour marquer que ce peuple est bien connu depuis le temps de la Genèse. Il est inutile d'aller, avec Hitzig, chercher dans la syllabe « ma, » d'après le copte et le sanscrit, l'idée de terre. Suivant Reuss, Magog signifie le pays de Gog, « la lettre M placée devant les racines exprimant souvent la notion du lieu ». Dans l'Apoc. xx, 8, Gog et Magog sont deux peuples. — *Principem capitis*, chef suprême. Ewald, Hengstenberg, après la Vulgate, le Targum et Aquila adoptent cette leçon. Les LXX ont au contraire ἄρχοντα ῥώς, traduisant l'hébreu רש"ת par un nom propre. Presque tous les modernes suivent ce sens. On n'a pu lui faire, dit Keil, que deux objections : 1<sup>o</sup> il n'y a pas de peuple du nom de Rosh dans l'Ancien Testament ni dans Josèphe; cette objection est bien faible et Ezéchiél nous cite des peuples qui ne sont pas nommés ailleurs, xxvii, 23, xxx, 5. 2<sup>o</sup> Le grand-prêtre est appelé רש"ת הנהן dans I Par., xxvii, 5; mais l'expression employée dans ce verset se retrouve encore au v. 3 et xxxix, 1, et dans de telles répétitions les titres sont généralement abrégés. D'un autre côté, on rencontre dans les historiens byzantins et arabes la mention fréquente d'un peuple barbare appelé αὐ ῥώς, Arab. Rûs, habitant vers le nord du Taurus. Ibn Fosslan, écrivain arabe du X<sup>e</sup> siècle dit qu'ils habitaient les bords du Rha, le Volga. On s'est demandé si les habitants de Rass, Coran, xxv, 50, sont les

3. Tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à toi, Gog, prince et chef de Mosoch et de Thubal.

4. Je t'entourerai et je mettrai un frein dans tes mâchoires. Je te ferai sortir, avec toute ton armée, les chevaux et tous les cavaliers couverts de cuirasses, et une grande multitude, armée de lances, de boucliers et d'épées.

5. Perses, Ethiopiens, Lybiens seront avec eux, tous couverts de boucliers, et le casque en tête.

6. Gomer et toutes ses bandes, la

3. Et dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal.

4. Et circumagam te, et ponam frenum in maxillis tuis; et educam te, et omnem exercitum tuum, equos et equites vestitos loriceis universos, multitudinem magnam, hastam et clypeum arripientium et gladium.

5. Persæ, Æthiopes, et Libyæ cum eis, omnes scutati et galeati.

6. Gomer, et universa agmina.

mêmes. Il est difficile de douter, dit Gesenius, que nous ne trouvions dans cet endroit d'Ezéchiel la première mention des Russes. Quoiqu'il en soit de cette identification repoussée par Hengstenberg qui ne peut consentir à voir les Russes rangés parmi les ennemis du royaume de Dieu, on ne peut pas douter de l'existence de ce peuple. Son nom, dit Schröder (Ross, cheval) indique un peuple de cavaliers tels que les Scythes. — *Mosoch et Thubal*, peuples tributaires de Magog comme Ros. V. xxvii, 43. Suivant Fairbairn, etc., il n'y a dans ces deux chapitres qu'une parabole prophétique. Pour quelques auteurs, cités par S. Jérôme, c'est une description du combat des bons anges avec les mauvais dans le ciel; Maldonat pense qu'Origène a dû émettre une idée de ce genre, « nam et ejus olet ingenium, et nescio quid non prorsus ab simile aliis locis dicit ». Selon S. Augustin, De Civ. Dei, xx, 41, ce sont tous les persécuteurs de l'Eglise en général. S. Jérôme y voit les hérétiques : « Omnis igitur superbia et falsi nominis scientia, quæ erigit se contra notitiam veritatis, his nominibus demonstratur. Ista sunt tecta (Gog-tectum) de quibus et Isaias loquitur in visione contra vallem Sion, xxii, 4. Tectumque interpretabimur hæreticorum principes : et de tecto eos qui illorum susceperunt doctrinas. » D'après Maldonat la prophétie d'Ezéchiel et celle de l'Apocalypse ont le même objet; elle n'est pas encore accomplie : inutile donc de voir dans Gog et ses armées Antiochus, ou les Goths, ou les Turcs, etc. Il s'agit des combats que l'Eglise aura, à la fin des temps, à soutenir contre l'Antechrist, que Jésus-Christ alors « interficiet spiritu oris sui », II Thess., ii, 8. Nicolas de Lyre, Vatable, Paul de Bourges, Bellarmin, De Summo Pontif. iii, 47, etc., voient aussi dans Gog l'antechrist.

3. — Répétition familière à Ezéchiel, où quelques commentateurs, mais à tort, croyons-nous, ont voulu voir de l'emphase.

4. — *Circumagam te*, שׁוּבְבַתִּיךָ, comme plus bas, xxxix, 2, a été traduit de plusieurs manières : je te séduirai, c'est-à-dire je t'amènerai à une entreprise dangereuse; mieux : je te reconduirai en arrière. Dans Gog réapparaissent les ennemis du peuple de Dieu. Leur invasion est rapportée ici, comme dans ce qui suit, à Jéhovah. Mais en marchant contre Dieu ils marchent surtout à leur propre destruction. — *Ponam frenum in maxillis tuis*. Cfr. xxxix, 4. Gog est comparé à une bête indomptée qui est réduite par force à suivre celui qui la conduit ; Cfr. Is., xxxvii, 29. — *Educam te et omnem exercitum tuum*. Cfr. xi, 9, xx, 34. — *Vestitos loriceis*. Litt. « Vêtus de perfection », c'est-à-dire ayant un excellent équipement militaire. — *Multitudinem magnam*. Cfr. v. 45 et xvii, 47.

5. — *Persæ*. V. xxvii, 40. — *Æthiopes*, xxx, 4, 5, 9. — *Lybies*, Litt. « Phout. » Voir xxvii, 40, xxx, 5. L'armée de Gog ne renferme pas des tribus n'ayant pas encore atteint d'importance historique, comme le veut Kliefoth, mais des peuples vivant aux extrémités du monde alors connu. Le peuple de Dieu, ayant vaincu ses ennemis, ne trouvera plus pour l'attaquer que des peuplades sauvages qui n'ont pas entendu parler de Dieu et ne connaissent pas sa puissance. Peut-être Ezéchiel veut-il montrer que tous les ennemis de Dieu se sont coalisés pour combattre son peuple.

6. — *Gomer*. Cfr. Gen., x, 2, I Par., i, 5. Les Cimmériens mentionnés par Homère, Odyss., xi, 44 et suiv., comme habitant à l'extrémité du monde. On les a identifiés avec les Cimbres germains et les Cymry celtiques. Leur vieux nom, dit Delitzsch, est

ejus, domus Thogorma, latera aquilonis, et totum robur ejus, populique multi tecum.

7. Præpara, et instrue te, et omnem multitudinem tuam quæ coarcevata est ad te; et esto eis in præceptum.

8. Post dies multos visitaberis; in novissimo annorum venies ad terram, quæ reversa est a gladio, et congregata est de populis multis ad montes Israel qui fuerunt deserti jugiter; hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.

9. Ascendens autem, quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram, tu et omnia agmina tua, et populi multi tecum.

maison de Thogorma, voisine de l'aquilon, et toutes ses forces, et beaucoup de peuples avec toi.

7. Prépare-toi et arme-toi, ainsi que toute cette multitude qui est rassemblée près de toi, et sois leur chef.

8. Après de longs jours tu seras visité; à la fin des temps tu viendras vers une terre qui a été sauvée de l'épée et rassemblée d'entre plusieurs nations, vers les montagnes d'Israël, qui avaient été toujours désertes; quand cette terre aura été délivrée des peuples, tout le monde y habitera avec confiance.

9. Comme un ouragan qui monte, tu viendras, et, comme un nuage, tu couvriras la terre avec toutes tes troupes, et tous les peuples nombreux.

encore resté dans la bouche des habitants du pays de Galles qui s'appellent Cumri ou Cymry, et donnent à leur patrie le nom de Cymru. — *Agmina ejus*. Litt. « Ses ailes ». Cfr. xii, 44. LXX : *οὗ περὶ αὐτόν*. — *Domus Thogorma*. L'Arménie; V. xxvii, 44. Les Arméniens s'appellent encore aujourd'hui « Torkomasti », maison de Torgom. — *Latera aquilonis*. Ils habitent tout à fait au nord de la terre; Cfr. Is., xiv, 43, Jér., vi, 22, xxv, 32.

7. — *Præpara*, הֲכִינָה, « sois prêt. » — *Instrue te*. Fournis-toi de tout ce qui est nécessaire à la guerre, comme Jér., xlvi, 44. Ce commandement est ironique; tous les préparatifs de Gog n'empêcheront pas sa ruine; Cfr. Is., viii, 40. — *Esto eis in præceptum*, sois leur chef, donne-leur des ordres que tous observeront. LXX : *עֲשֵׂה מוֹעֵד לְיִשְׂרָאֵל*.

8. — *Post dies multos visitaberis*. Cfr. Is., xxiv, 22. Le sens de ces mots est donné par les suivants : *In novissimo annorum*; c'est la fin du monde, après les mille ans dont parle S. Jean, Apoc., xx, 7. Dieu visitera Gog en le poussant à envahir la terre d'Israël, et afin de se sanctifier ainsi par le jugement qu'il exécutera contre lui. — *In novissimo annorum*, vers le temps du jugement. — *Ad terram quæ reversa est a gladio*. « Id est in terram ab hostibus liberatam, et a servitute in libertatem vindicatam. » Théodoret. — *Que congregata est de populis multis*. Israël était dispersé et captif parmi les nations; Cfr. xi, 47, xx, 34, 41, xxxvi, 24, et plus

bas, 7. 42. — *Ad montes Israel*. Ezéchiël désigne souvent ainsi le pays d'Israël; vi, 2, xxxiii, 28, xxxv, 42, xxxvi, 4. « Montes Israel, patriarchas videlicet et prophetas. » S. Jérôme. — *Qui fuerunt deserti jugiter*. La Judée fut déserte pendant les soixante dix années de captivité, Jér., xxv, 42. Suivant Cornelius et Keil, le temps qui separe la mort de Notre-Seigneur de la venue de l'Antechrist, et pendant lequel les Juifs ont toujours été exilés de leur pays. — *Hæc*. Cette terre, c'est-à-dire ses habitants. — *De populis educta est*. Cfr. xiv, 22. Après la captivité de Babylone. — *Et habitabunt in ea confidenter universi*. Il n'y a pas dans ces mots, dit Currey, une promesse pour l'avenir, mais une description de la condition du peuple au temps de l'invasion de Gogd. Cfr. Jug., xviii, 7, 27, plus bas, 7. 44 et xxxiv, 25, 27. Telle était la condition des Juifs dans leurs jours de prospérité auxquels succéda l'invasion et la guerre. Telle sera la condition de l'Eglise avant le dernier combat entre le bien et le mal.

9. — *Ascendens*. וְעָלִיתָ, « tu monteras », terme qui désigne la marche de l'armée ennemie, I Rois, vii, 7, Is., vii, 4, xxi, 2. — *Tempestas... nubes...* Le nuage et la tempête sont les images d'une grande calamité; Cfr. xxx, 48, Jér., iv, 43, Dan., xi, 40. — *Ut operias terram*, comme un nuage obscurcit le ciel. — *Agmina tua*, comme au 7. 6. « Quis enim hæreticorum, quorum princeps diabolus est, non quasi tempestas venit contra

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : En ce temps-là, des pensées s'agiteront dans ton cœur, et tu formeras une résolution criminelle;

11. Tu diras : Je viendrai vers un pays sans murailles, vers des gens qui sont en paix, qui habitent en sécurité; tous demeurent dans des villes sans murailles, et ils n'ont ni verrous ni portes,

12. Afin d'enlever les dépouilles, de ravir le butin, et de porter la main sur ceux qui, après avoir été abandonnés, ont ensuite été rétablis, sur un peuple qui a été rassemblée d'entre les nations, qui commençait à posséder, et qui habite au centre de la terre.

13. Saba, Dedan, les marchands de Tharsis et tous ses lions te diront : Ne viens-tu pas pour prendre les dépouilles? Tu as rassemblé tes bandes pour enlever un grand bu-

10. Hæc dicit Dominus Deus : In die illa ascendent sermones super cor tuum, et cogitabis cogitationem pessimam;

11. Et dices : Ascendam ad terram absque muro; veniam ad quiescentes, habitantesque secure; hi omnes habitant sine muro, vectes et portas non sunt eis :

12. Ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos, qui deserti fuerunt, et postea restituti, et super populum, qui est congregatus ex gentibus qui possidere cœpit, et esse habitator umbilici terræ

13. Saba, et Dedan, et negotiatores Tharsis, et omnes leones ejus dicent tibi : Numquid ad sumenda spolia tu venis? ecce ad diripiendam prædam congregasti multitudinem

Ecclesiam, et nube verborum suorum simplices quosque credentium opprimere et operire festinat? » S. Jérôme.

10. — *In die illa*, au temps indiqué dans le v. 8. — *Ascendent sermones super cor tuum*. Des pensées rempliront ton esprit; Cfr. IV Rois, xii, 5, Jér., iii, 16, vii, 31. — *Cogitationem pessimam*. Le dessein d'attaquer le peuple de Dieu qui vit en sécurité et sans défense.

11. — *Ad terram absque muro*. ארץ פרוּת, une contrée ouverte de tous côtés, et qui n'est défendue ni par des montagnes, ni par des forteresses. Cfr. Zach., ii, 4, 5. — *Veniam ad quiescentes*. J'envahirai ces populations tranquilles. LXX : ἔλω ἐπὶ ἡσυχάζοντας λαούς. Cfr. Jug., xviii, 7, 27. — *Habitantesque secure*. Qui ne s'attendent à aucune attaque; v. 8, 14; Cfr. Esth., ix, 19. — *Habitant sine muro...* Cfr. Jér., xlix, 31. Cette description de la manière de vivre d'Israël s'applique moins aux temps postérieurs, à la captivité de Babylone qu'aux jours messianiques, où le Seigneur aura détruit les chevaux, les chariots, les forteresses, Mich., v, 9, où Jérusalem n'aura plus de murs à cause de la multitude des habitants et des troupeaux, et où le Seigneur, selon Zach., ii, 8, 9, sera lui-même un mur de feu autour d'elle. Keil. Cette terre sans murailles est l'Eglise; elle est sans mur et sans porte, parce que « arma militiæ nostræ non sunt carnalia ». II Cor., x, 4.

12. — *Ut diripias... prædam*. Cfr. Is., x, 6. — *Ut inferas... restituti*. Pour ravager de nouveau un pays qui avait effacé les traces de ses malheurs et des anciennes invasions. — *Super populum... ex gentibus*. Cfr. v. 8. — *Qui possidere cœpit*. עשה בקנה וקנין, qui s'occupe de l'élevage de ses troupeaux et du commerce; Cfr. Gen., xxxiv, 2, 3, xxxvi, 6. LXX : πεποικίτας κτήσεις. Mystiquement, ce sont les vertus et les dons du Saint-Esprit que l'Antechrist et ses ministres s'efforcent d'enlever aux Chrétiens. — *Habitator umbilici terræ*. Cfr. v, 5, où le prophète dit qu'Israël habite au milieu des nations. Ces deux expressions sont synonymes : la terre située au milieu du monde, le nombril de la terre, c'est la terre la plus glorieuse et la plus comblée de bénédictions; ceux qui y habitent sont les plus illustres parmi toutes les nations. L'expression « nombril de la terre » est déjà employée Jug., ix, 37; on la retrouve dans Cicéron, Verr., iv, 48, De Divinat., 2, et dans Tite-Live, xxxv, 18.

13. — *Saba*. V. xxvii, 22, 23. — *Dedan*, xxvii, 15, 20. — *Negotiatores Tharsis*, xxvii, 12, 25. LXX : οἱ ἔμποροι Καρχηδονισί. — *Omnes leones ejus*, ses rois et ses princes, v. xix, 2, 3; xxxii, 2. LXX : καὶ πᾶσαι αἱ κώμαι αὐτῆς. D'après Grotius, les pirates de la mer. Tous ces peuples adonnés à un commerce, et qui s'entendent en fait de richesses voient que la seule convoitise arme Gog et ses peuples.

tuam, ut tollas argentum et aurum, et auferas supellectilem, atque substantiam, et diripias manubias infinitas.

14. Propterea, vaticinare, fili hominis, et dices ad Gog : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid non in die illo, cum habitaverit populus meus Israel confidenter, scies?

15. Et venies de loco tuo a lateribus aquilonis tu, et populi multi tecum, ascensores equorum universi, cœtus magnus, exercitus vehemens.

16. Et ascendes super populum meum Israel quasi nubes, ut operias terram. In novissimis diebus eris, et adducam te super terram meam; ut sciant gentes me, cum sanctificatus fuero in te in oculis eorum, o Gog !

17. Hæc dicit Dominus Deus : Tu ergo ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum Israel, qui

tin, pour prendre l'argent et l'or, pour emporter les meubles et les richesses, et pour ravir des dépouilles immenses.

14. C'est pourquoi, prophétise, fils de l'homme, et dis à Gog : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ne sauras-tu pas, en ce jour-là, que mon peuple Israël demeurera en paix et avec confiance?

15. Tu viendras alors de ton pays, du fond de l'aquilon, toi et de nombreux peuples avec toi, tous cavaliers, avec une grande troupe, et une puissante armée,

16. Et tu t'avanceras contre mon peuple Israël comme un nuage pour couvrir le pays. Tu seras dans les derniers jours, et je t'amènerai sur mon pays, afin que les nations me connaissent lorsque j'aurai été sanctifié par toi, à leurs yeux, ô Gog.

17. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est toi donc qui es celui dont j'ai parlé dans les jours anciens, par mes serviteurs les pro-

ples, et le pousse à la guerre. Leurs paroles n'expriment pas de sympathie pour l'entreprise de Gog, comme le pensent Kliefoth et Faussett; elles mettent seulement en relief le grand désir de pillage qui caractérise les masses conduites par Gog. — *Congregasti multitudinem tuam*, v. 7.

14. — *Confidenter*, ajouté par la Vulgate, conformément au sens; Cfr. v. 8 et 11. — *Scies*. Tu sauras, par la vengeance que je tiendrai de toi, quelle est ma puissance, ou bien : Tu sauras alors qu'Israël habite en paix et ne s'attend pas à une invasion étrangère. LXX : « n'est-ce pas dans le temps même où mon peuple Israël habitera en paix que tu connaîtras et que tu l'élèveras » ?

15. — *A lateribus aquilonis*, v. 6. — *Tu et populi multi tecum*, v. 6 et 9. — *Ascensores equorum universi*. Cfr. v. 4, xxiii, 6; et xxvii, 14. La cavalerie des Scythes avait frappé d'étonnement tous les peuples de l'Orient.

16. — *Ascendes... terram*, v. 9. — *In novissimis diebus*, v. 8. — *Adducam te super terram meam*. Sans le vouloir, Gog obéit à la volonté de Dieu, v. 8; et Exod., ix, 46. — *Ut sciant gentes me*. Pour que les nations, à la vue de la puissance de Dieu, le reconnais-

sent et l'adorent; Cfr. xxxix, 23. — *Cum sanctificatus fuero in te*. Quand Dieu aura montré sa sainteté et sa justice en exterminant son ennemi; Cfr. xx, 40; xxviii, 22; xxxvi, 23. — *In oculis eorum*. Cfr. xxxvi, 23; xxxvii, 20. L'honneur et la sainteté de Dieu exigent que tout le monde voie qu'on ne peut pas toucher à ceux qu'il protège, même quand ils sont dans une extrême faiblesse.

17. — *Tu ergo ille es...* Gog a été annoncé par les prophètes. Comme son nom ne se trouve pas ailleurs dans les prophètes de l'Ancien Testament, Maldonat, imité par Ewald, qui croit que les passages auxquels Ezéchiel se réfère ont été perdus, suppose que leurs prédictions ont été seulement orales, et il ajoute : « Meum consilium est ut quod inveniri non potest, non frustra quæramus. » Mais on peut dire que ces mots ne supposent pas que les prophètes ont mentionné Gog nominativement, et qu'en annonçant l'ennemi du peuple de Dieu et sa destruction par le jugement du Seigneur, ils ont eu en vue le Gog contre lequel Ezéchiel écrit ces deux chapitres. Il est difficile de dire à quelles prédictions le prophète fait allusion. On ne peut pas penser à Zacharie, xii, 2, 3; xiv, 2, 3, parce que Zacharie n'a prophétisé qu'après la cap-

phètes d'Israël, qui ont prophétisé en ce jour et en ce temps-là que je devais t'amener contre eux.

18. Dans ce jour-là, au jour de l'arrivée de Gog sur la terre d'Israël, dit le Seigneur Dieu, ma colère et ma fureur monteront.

19. J'ai parlé dans mon zèle et dans le feu de ma colère, parce qu'en ce jour-là il y aura un grand trouble dans la maison d'Israël :

20. Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes des champs, tous les reptiles qui se remuent sur le sol, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre trembleront devant ma face. Les montagnes seront renversées, les clôtures tomberont, et toutes les murailles seront jetées par terre.

21. J'appellerai contre lui l'épée dans toutes mes montagnes, dit le Seigneur Dieu, et ils tourneront l'un contre l'autre la pointe de leurs glaives.

22. Je le châtierai par la peste,

prophetaverunt in diebus illorum temporum, ut adducerem te super eos.

18. Et erit in die illa, in die adventus Gog super terram Israel, ait Dominus Deus, ascendet indignatio mea in furore meo.

19. Et in zelo meo, in igne iræ meæ locutus sum. Quia in die illa erit commotio magna super terram Israel;

20. Et commovebuntur a facie mea pisces maris et volucres cœli, et bestię agri, et omne reptile quod movetur super humum, cunctique homines qui sunt super faciem terræ; et subvertentur montes, et cadent sepes, et omnis murus corruet in terram.

Math. 24, 29; Luc. 21, 25.

21. Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium, ait Dominus Deus; gladius uniuscujusque in fratrem suum dirigetur.

22. Et judicabo eum peste, et san-

tivité. On peut citer Joël, iv, 2, 11 et suiv., Is., x, 6; xvii, 44; xxv, 5, 40 et suiv. xxvi, 21; Jér., xxx, 23, 25, etc., et ceux qui ont annoncé le jour du jugement de Jéhovah contre les païens. Suivant S. Jérôme, il y a ici allusion à la prophétie de Nomb. xxiv, 7; mais Gog n'y est nommé que dans les LXX, et cette leçon est condamnée unanimement. — *In manu...* Par le ministère des prophètes; Cfr. Dan., ix, 40. — *In diebus illorum temporum.* Litt. « dans ces jours, ces années. » Les prophéties de ce genre se sont continuées à travers les siècles de l'histoire d'Israël.

18. — *Et erit in die illa...* Ce n'est pas une citation des anciens prophètes dont il est question au verset précédent, mais Ezéchiel reprend la parole. — *Ascendet indignatio mea.* V. xxiv, 8. — *In furore meo.* Cfr. Is., lxiii, 3, 6. Suivant quelques commentateurs « dans mon nez », parce que les narines se gonflent chez les gens en colère; Cfr. Ps. xvii, 9, 16.

19. — *Et in zelo meo.* Cfr. v, 13, xxxvi, 6. — *In igne iræ meæ.* Cfr. xxi, 36, xli, 21. — *Quia.* לָמָּא, si non, c'est-à-dire très certainement, V. xiv, 46. Cfr. xvii, 46. — *Commotio magna.* Peut-être un tremblement de terre Cfr. Joël, iii, 46, Agg., ii, 6, 7, Matt.,

xxiv, 7, 29, Luc, xxi, 26, Apoc., xvi, 18. Suivant Jarchi, le bruit du tonnerre; Cfr. iii, 42, 43. Jér., x, 22. « Imminente enim diabolo, crebra contra Ecclesiam persecutio fiet ». S. Jérôme.

20. — Description détaillée de la terreur qui envahira alors toutes les créatures, à l'approche du jugement de Dieu. Cfr. Matt., xxiv, 21. — *Pisces...* « In Actibus quoque apostolorum, iunteum illud quod... Petro apostolo demonstratur, Act., x, varietatem credentium significat, quæ in arca quoque diluvii continetur ». S. Jérôme. — *Sepes,* הַבְּרִיבּוֹת, qu'on ne trouve qu'ici et au singulier, Cant., ii, 44; ce sont les collines très escarpées. LXX : *ἄλφαργες*. Suivant Faussett, ce sont les terrasses pour les vignes établies sur le penchant des collines pour empêcher la terre d'être emportée par les eaux.

21. — *Convocabo,* contre Gog et ses armées. — *In cunctis montibus meis,* dans toute la Judée, ἄ. 8 et Cfr. xxxix, 4. — *Gladium...* Les ennemis se détruiront les uns les autres. Cfr. Jug., vii, 22, I Rois, xiv, 20, II Par., xx, 23, et aussi la prophétie de Zacharie, xiv, 43.

22. — *Judicabo eum.* Cfr. xvii, 20. — *Peste et sanguine.* Cfr. xxviii, 23. — *Imbra veho-*

guine, et imbre vehementi, et lapidibus immensis; ignem et sulphur pluam super eum, et super exercitum ejus, et super populos multos qui sunt cum eo.

23. Et magnificabor, et sanctificabor; et notus ero in oculis multarum gentium, et scient quia ego Dominus.

par le sang, par des pluies violentes, et par des grêles énormes; et je ferai pleuvoir le feu et le souffre sur lui, sur son armée, et sur tous les peuples qui sont avec lui.

23. Je me glorifierai et je me sanctifierai; je me ferai connaître aux yeux de nombreuses nations; et on saura que je suis le Seigneur.

## CHAPITRE XXXIX

Gog sera vaincu et abattu avec toutes ses armées sur les montagnes d'Israël (vv. 1-3). — Les habitants de toutes les villes d'Israël passeront sept ans à brûler les armes des ennemis; ils mettront sept mois à brûler les corps dans la vallée des voyageurs, et purifieront ainsi la terre (vv. 9-16). — Les oiseaux et les bêtes sauvages se rassasieront de la chair et du sang des cadavres (vv. 17-20). — Les nations et Israël sauront que c'est à cause des péchés de son peuple que Dieu l'avait livré aux païens; désormais il n'oubliera plus son peuple racheté, parce qu'il a répandu son esprit sur lui (vv. 21-29).

1. Tu autem, fili hominis, vaticinare adversum Gog, et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego super te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal;

2. Et circumagam te, et educam te, et ascenderè te faciam de lateribus aquilonis; et adducam te super montes Israel.

3. Et percutiam arcum tuum in

1. Mais toi, fils de l'homme, prophétise contre Gog, et dis-lui: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens contre toi, Gog, prince et tête de Mosoch et de Thubal.

2. Je te cernerai, je te tirerai, et je te ferai monter du fond de l'aquilon, et je t'amènerai sur les montagnes d'Israël.

3. Je briserai ton arc dans ta main

menti. Cfr. xiii, 41, 43. — *Lapidibus immensis*. Une grêle énorme. Ibid. LXX: λιθοί και άζης. — *Ignem et sulphur pluam...* Cfr. Ps. x, 6. Image tirée du récit de la destruction de Sodome, Gen., xix, 24, et de celui des plaies d'Egypte. C'est Dieu même qui combattra pour son peuple. Cfr. aussi Apoc. viii, 7, xvi, 21.

23. — *Et magnificabor*. Cfr. xxxvi, 23. — *Et sanctificabor*. v. 46. — *Notus ero*. Targ.: « Je manifesterai ma puissance. » Il n'est pas inutile de reproduire les paroles par lesquelles S. Jérôme termine son commentaire sur ce ch. xxxviii: « Hæc ut potuimus interpretati sumus, obediens illi præcepto: neque ad dexteram, neque ad sinistram declinabis, sed via regia ingredieris. Deut., xxviii, 14. Si quis autem nostra reprehendit: aut meliora proferat quæ sequamur, aut si nihil voluerit dicere, perfectam Deo scien-

tiam derelinquat; dum tamen sciat nequam in nobis vires, sed animum judicandum. »

CHAP. XXXIX. — 1. — *Ecce ego super te, xxxviii, 3.* — *Principem capitis...* xxxviii, 2.

2. — *Circumagam te. xxxviii, 4.* — *Educam te.* וְיִחַדְתִּיךָ, non pas « je te punirai six fois », en t'infligeant les six plaies détaillées xxxviii, 22, (Hengstenberg), ou « je laisserai de toi une sixième partie », ou, d'après Rashi, « je te tromperai »; mais, d'après le sens de l'éthiopien, avance, monte, « je te conduirai. » LXX: καθοδηγήσω σε. — *Ascenderè te faciam.* xxix, 4, xxxviii, 9, 16. — *De lateribus aquilonis.* xxxviii, 6, 15. — *Adducam te.* xxxviii, 16. — *Super montes Israel, xxxviii, 8.* et plus bas, v. 4.

3. — *Percutiam arcum tuum... et sagittas tuas dejiciam.* Cfr. Ps. xxxvi, 15, xlv, 10,

gauche, et je ferai tomber tes flèches de ta main droite.

4. Tu tomberas sur les montagnes d'Israël, toi et toutes tes bandes, et tous les peuples qui sont avec toi. Je t'ai livré aux bêtes de toute sorte, aux oiseaux et aux bêtes de la terre, pour qu'ils te dévorent.

5. Tu tomberas sur la face des champs, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

6. J'enverrai le feu dans Magog, et sur ceux qui habitent dans les îles, et ils sauront que je suis le Seigneur.

7. Je ferai connaître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël; je ne laisserai pas davantage profaner mon saint nom; et les nations sauront que je suis le Seigneur, le Saint d'Israël.

8. Le temps arrive, c'est fait, dit le Seigneur Dieu : voici le jour dont j'ai parlé.

9. Les habitants sortiront des villes d'Israël, ils brûleront et réduiront en cendres les armes, les

manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam.

4. Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua, et populi tui, qui sunt tecum; feris, avibus, omnique volatili, et bestiis terræ dedi te ad devorandum.

5. Super faciem agri cædes; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

6. Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter; et scient quia ego Dominus.

7. Et nomen sanctum meum notum faciam in medio populi mei Israel; et non polluam nomen sanctum meum amplius; et scient gentes quia ego Dominus sanctus Israel.

8. Ecce venit, et factum est, ait Dominus Deus; hæc est dies de qua locutus sum.

9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israel, et succendent, et comburent arma clypeum, et hastas,

Os., 1, 5, Dieu rendra Gog incapable de combattre.

4. — *Super montes Israel cades.* L'endroit qui décidera du salut d'Israël sera témoin aussi de la défaite des impies. Cfr. xxxviii, 46. — *Agmina tua.* xxxviii, 6, 9, 22. — *Feris, avibus, omnique volatili.* A tous les oiseaux de proie. — *Dedi te ad devorandum.* xxix, 5.

5. — *Super faciem agri cades...* Cfr. xxiii, 34, xxvi, 5.

6. — *Immittam ignem,* comme plus haut, xxxviii, 22, Cfr. Apoc., xx, 9, où S. Jean parle aussi du feu du ciel qui détruit l'armée de Gog. Selon Keil, c'est plutôt le feu de la guerre qui est indiqué ici. — *Magog,* c'est-à-dire sur la population du pays de Magog; Cfr. xxxviii, 2. — *In his qui habitant in insulis,* c'est-à-dire sur les habitants des contrées les plus éloignées, peut-être ceux qui sont énumérés xxxviii, 43. — *Confidentes,* xxxviii, 8, 41, 44.

7. — *Nomen sanctum meum.* V. xxxvi, 21. — *Notum faciam in medio populi mei.* Cfr. xxxvi, 20, et xxxviii, 23. — *Non polluam... amplius.* Dieu ne permettra pas que son nom soit plus longtemps blasphémé et souillé par

les ennemis de son peuple, qui, à la vue des souffrances d'Israël, n'aient la puissance et la divinité de Jéhovah. Cfr. xxxvi, 20, 21. Un fait semblable se produira au temps de l'Antechrist, où les élus même tomberaient dans l'erreur, si c'était possible, Matt., xxiv, 24.

8. — *Ecce venit et factum est.* Cette prophétie s'accomplira certainement, à tel point qu'on pourrait presque la considérer comme accomplie; Cfr. xxi, 42, xxxiii, 33. — *Dies de qua locutus sum.* xxxviii, 47, 49.

9. — Le prophète va maintenant décrire la destruction totale de Gog et de ses armées. — *Egredientur de civitatibus Israel.* Cfr. Apoc., xix, 47 et suiv. — *Succendent et comburent arma.* Suivant Hævernick, on brûle ces armes, parce que, d'après Is., ix, 5, les instruments de guerre sont incompatibles avec le caractère pacifique des temps messianiques. C'est plutôt, dit Keil, pour détruire les moindres traces de l'ennemi, parce que rien de ce qui lui a appartenu ne doit rester et souiller le pays. — *Buculos manuum,* Nombr. xxii, 27, Jér., xlviii, 47. — *Succendent ea igni septem annis.* Le nombre sept est symbolique et indique l'accomplissement com-

arcum, et sagittas, et baculos manuum, et contos : et succendent ea igni septem annis.

10. Et non portabunt ligna de regionibus, neque succident de salibus; quoniam arma succendent igni, et deprædabuntur eos, quibus prædæ fuerant, et diripient vastatores suos, ait Dominus Deus.

11. Et erit in die illa; dabo Gog locum nominatum sepulchrum in Israël; vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes; et sepelient ibi Gog, et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog.

boucliers, les lances, les arcs et les flèches, les bâtons qu'on porte à la main, et les piques, et ils les consumeront par le feu pendant sept ans.

10. Ils n'apporteront pas de bois des champs, et ils n'en couperont pas dans les forêts, parce qu'ils brûleront ces armes, et qu'ils feront leur proie de ceux dont ils avaient été la proie, et qu'ils pilleront ceux qui les avaient pillés, dit le Seigneur Dieu.

11. Et dans ce jour je donnerai à Gog un lieu célèbre pour sépulture en Israël; c'est la vallée des voyageurs, à l'est de la mer, qui frappera de stupeur ceux qui passeront; là ils enseveliront Gog et sa multitude, et on l'appellera la vallée de la multitude de Gog.

plet du jugement divin. C'est d'ailleurs un des nombres employés par les Hébreux pour désigner une quantité indéterminée, Prov., xxiv, 16, Is., iv, 4. Quelques commentateurs et théologiens, Pintus, Ribera, Lessius, De Attribut. divinis, xiii, 49, concluent de là qu'après la défaite de l'Antechrist, l'Eglise jouira non pas de quarante cinq jours de paix, comme on l'a conclu de Dan., xii, 12, mais de plusieurs années. Suivant le Vén. Bède et Denys le Chartreux, il y aura alors des églises fondées en Judée, et Juifs et Gentils adoreront Dieu dans Jérusalem devenue chrétienne. Nicolas de Lyre dit aussi qu'à cette époque toutes les nations se convertiront au Christianisme.

40. — Ce verset confirme les promesses du verset précédent. — *Et deprædabuntur eos...* Cfr. Jér., xxx, 16. « Habent enim et ipsi ad impugnandam Ecclesiam Christi tela diversa, quæ ab eruditissimis hominibus igne Sancti Spiritus succendenda sunt : sermone videlicet ecclesiastico, quem qui habuerit poterit dicere : Nonne cor nostrum erat ardens in via, cum aperiret Jesus nobis scripturas? Luc, xxiv, 42. Nec possumus plenam habere pacem et habitationis confidentiam, nisi euacuat adversariorum suppellectilem deprædemur... et vastemus illos qui vastaverunt prius Ecclesiam ». S. Jérôme.

41. — *Locum nominatum sepulchrum.* מְקוֹמֵי הַמָּוֶת, « le lieu où » sera son sépulcre. La Vulgate a traduit d'après les LXX : τόπον θνομαστόν, un lieu rendu célèbre par le souvenir du tyran qui y est inhumé. — *In Israël.*

Le pays d'Israël, au lieu d'être sa proie, deviendra son tombeau. — *Vallem viatorum, ad orientem maris.* Cette vallée est ainsi appelée, dit Hengstenberg, parce qu'elle se trouve sur la grande voie commerciale et militaire; ce doit être la vallée de Mageddo, à laquelle cette description s'applique : la principale route de commerce entre l'Égypte et l'Euphrate passe en cet endroit; son nom signifie, d'après Simonis et Gesenius, le lieu des foules envahissantes, et ce lieu est célèbre en effet dans l'histoire comme champ de bataille. Il est bien à l'est de la mer qui est sans doute la Méditerranée. Pour Rashi et Cornelius, qui suivent le Targum, c'est du lac de Tibériade qu'il s'agit. Selon Hævernick, qui rappelle le passage de Joël, iii, c'est la vallée de Josaphat. D'après Keil, c'est la vallée du Jourdain au-dessus de la mer Morte : קְדַמַּת הַיָּם ne signifie pas à l'est de la mer, mais en face de la mer; quant à la mer, ce ne peut être la Méditerranée, car le texte n'aurait plus de sens dans ce cas, toute la terre d'Israël étant à l'est de la Méditerranée. C'est donc de la vallée du Jourdain, du reste parfaitement appropriée à la sépulture d'innombrables ennemis, qu'il doit être question ici; cet endroit rappelle de grands jugements de Dieu. M. Le Hir, op. cit., p. 347, prétend, mais sans preuves à l'appui, que cette vallée est au-delà de la mer Morte, c'est-à-dire dans un lieu profane. Nous ne pouvons suivre cette explication. — *Quæ obstupescere faciet,* à cause de la multitude des sépultures... וַחֲסוּמָהּ, « qui arrête, qui empêche de passer. » Le

12. La maison d'Israël les ensevelira pendant sept mois, pour purifier la terre.

13. Tout le peuple du pays les ensevelira, et ce jour leur sera célèbre, dans lequel je me serai glorifié, dit le Seigneur Dieu.

14. Et ils établiront des gens qui parcourront sans cesse le pays, pour chercher et pour ensevelir ceux qui seraient encore demeurés sur la face de la terre, afin de la purifier; et, après sept mois, ils commenceront cette recherche.

15. Ils parcourront tout le pays, et, lorsqu'ils auront trouvé les ossements d'un homme, ils placeront auprès un signal, afin que ceux qui sont chargés d'ensevelir les morts les ensevelissent dans la vallée de la multitude de Gog.

12. Et sepelient eos domus Israel, ut mudent terram septem mensibus.

13. Sepeliet autem eum omnis populus terræ, et erit eis nominata dies, in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.

14. Et viros jugiter constituent lustrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserant super faciem terræ, ut emudent eam; post menses autem septem quærere incipient.

15. Et circuibunt peragrantes terram; cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.

sition de Mageddo convient très bien à cette description, dit Hengstenberg, d'après Hergt. Palæstina, p. 69. Les défilés nombreux qui s'y trouvent sont presque infranchissables. Suivant les Rabbins, « qui bouche les nez », pour empêcher de sentir l'odeur des cadavres; mais cette interprétation est contraire à la grammaire. LXX : καὶ περιοικοδομήσουσι τὸ περιστόμιον τῆς φάραγγος. Théodoret explique ainsi ces mots : « Vallem utrinque circumœdificatam et superne aggeribus obrutam ». — *Sepelient... omnem multitudinem ejus*. Selon toute probabilité, dit encore Hengstenberg, Legio (nom romain de Mageddo), aujourd'hui Lejun, est tiré de ce passage. On fut d'autant plus porté à appeler ainsi cette ville, en se reportant à cette prophétie, qu'au temps de l'empire romain la prédiction relative à Gog fut certainement appliquée à l'empire, et qu'on crut que le grand tombeau des païens à Mageddo renfermerait aussi les légions romaines. — *Vocabitur*. Suivant Maldonat, « il sera », sens qu'en effet « vocari » a souvent en hébreu, Is., vii, 14, Jér., iii, 17, etc.; mais il vaut mieux traduire ici : il sera appelé. — *Vallis multitudinis Gog*. LXX : τὸ Γατ τὸ πολυάνδριον τοῦ Γώγ. « Quæ autem de sepulchro Gog hoc loco dicuntur, mystice sicut cætera intelligenda esse arbitrator, fore ut Antichristus et ejus sectatores non solum in media Ecclesia occidentali, sed etiam sepeliantur, id est deleatur prorsus eorum memoria; scripsit enim ac posuit medium locum Judææ pro media Ecclesia. » Maldonat.

12. — *Sepelient*, pour en purifier la terre, *ἄρ.* 14, 15, 16. — *Septem mensibus*. Il y aura eu tant de cadavres que sept mois ne seront pas de trop pour cette besogne. Sur *septem*, *Cfr.* *ἄ.* 9.

13. — *Erit eis nominata dies*. Litt. « elle leur sera à nom », elle vaudra aux Juifs un nom illustre, à cause de la manière subite et terrible dont ils auront été délivrés, et aussi à cause du soin qu'ils auront mis à enterrer les morts afin de se préserver de toute souillure, et d'observer ainsi fidèlement la loi. — *In qua glorificatus sum*, en punissant Gog. *Cfr.* Exod. xiv, 18.

14. — *Jugiter*, qui se livrent sans cesse à ce soin, comme *xlvi*, 15, Exod. *xxix*, 42, *xxx*, 8. — *Constituent*. Litt. « ils sépareront », ils choisiront. — *Eos qui remanserant*. Litt. « avec les passants ». Les hommes désignés pour procéder à l'inhumation se faisaient aider par ceux qui venaient à passer. — *Post menses... septem quærere incipient*. Après que la grande masse des cadavres aura été inhumée pendant sept mois, il y aura encore des recherches de faites pour trouver ceux qui auraient pu échapper aux premières investigations.

15. — *Titulum*. *צִיָּוָן*, qu'on ne trouve ailleurs que *IV Rois*, *xxvii*, 46, et *Jér.*, *xxxi*, 24, est une pierre dressée auprès du cadavre pour indiquer sa présence. — *Pollinctores*, *בִּקְבָרִים*, ceux qui enterrent.

16. — *Nomen autem civitatis Amona*. Une ville du voisinage recevra le nom de « Ha-

16. Nomen autem civitatis Amona, et mundabunt terram.

17. Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Dic omni volucris, et universis avibus, cunctisque bestiis agri : Convenite, properate, concurrite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israël ; ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem.

18. Carnes fortium comedetis, et sanguinem principum terræ bibetis ; arietum, et agnorum, et hircorum, taurorumque et altilium, et pinguum omnium.

19. Et comedetis adipem in saturitatem, et bibetis sanguinem in ebrietatem, de victima quam ego immolabo vobis.

20. Et saturabimini super mensam meam de equo, et equite forti, et de universis viris bellatoribus, ait Dominus Deus.

21. Et ponam gloriam meam in gentibus ; et videbunt omnes gentes iudicium meum quod fecerim, et manum meam quam posuerim super eos.

16. Or la ville recevra le nom d'Amona, et on purifiera le pays.

17. Pour toi, fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Dis à tous les oiseaux, à tout ce qui vole dans l'air, et à toutes les bêtes des champs : Venez ensemble, hâtez-vous, accourez de toutes parts vers la victime que je vous immole, cette grande victime qui est sur les montagnes d'Israël, afin que vous mangiez la chair et que vous buviez le sang.

18. Vous mangerez la chair des forts, et vous boirez le sang des princes de la terre, des béliers, des agneaux, des boucs, des taureaux, des oiseaux domestiques, et de tout ce qui est engraisé.

19. Et vous mangerez la graisse jusqu'à satiété, et vous boirez jusqu'à l'ivresse le sang de la victime que je vous immolerai.

20. Et vous vous rassasiez sur ma table des chevaux et des braves cavaliers et de tous les hommes de guerre, dit le Seigneur Dieu.

21. J'établirai ma gloire parmi les nations, et toutes les nations verront le jugement que j'aurai exercé, et elles reconnaîtront ma main que j'aurai appesantie sur eux.

mona », multitude, pour rappeler la défaite de la multitude des ennemis. LXX : πολυάνδρην. Suivant Hengstenberg, Legio serait la traduction de ce nom.

17. — *Dic omni volucris*... Dieu appelle les oiseaux et les bêtes de proie à se nourrir des cadavres de l'armée de Gog : ils devront le faire avant qu'on ait donné la sépulture à ces corps, puisqu'on ne peut les inhumer tous d'une seule fois. — *Convenite, properate*... Jér., xii, 9, et Apoc. xix, 17, 18. — *Ad victimam meam quam ego immolo vobis*. Dieu a fait un sacrifice, et il invite les bêtes de proie au repas, qui, dans le culte ancien, suivait habituellement ce sacrifice ; Cfr. Is., xviii, 6, xxxiv, 6, Jér., xlvi, 10. Soph., i, 7, Marc., ix, 49.

18. — *Arietum et agnorum*... Les ennemis immolés sont désignés sous le nom des animaux offerts en sacrifice. Ces noms désignent

différentes classes de l'armée, rois, princes, chefs, soldats, comme Grotius le remarque après le Targum. — *Altilium et pinguum*. בריאי בשן, les engraisés de Basan, c'est-à-dire les puissants, les riches, Cfr. Ps. xxi, 13, et Is., i, 11, note.

19. — Description d'un banquet qui suit le sacrifice. — *In saturitatem... in ebrietatem*, jusqu'à la satiété et à l'ivresse ; Cfr. Is., xxiii, 18, lv, 2.

20. — *Mensam meam*. Le champ de bataille situé sur les montagnes d'Israël, rempli des cadavres de l'armée vaincue. — *De equo et equite forti*. Bonne traduction de l'original : כוס ורכב.

21. — *Ponam gloriam meam in gentibus*. Je ferai éclater ma gloire aux yeux des nations. Cfr. Apoc. xvi, 7. — *Judicium meum*, la vengeance que la justice de Dieu a tirée de ses ennemis. — *Et manum meam quam*

22. Et la maison d'Israël saura, à partir de ce jour, et désormais, que je suis le Seigneur Dieu.

23. Les nations sauront que la maison d'Israël était devenue captive à cause de son iniquité, parce qu'ils m'avaient abandonné et que je leur avais caché mon visage, et que je les avais livrés aux mains des ennemis, et qu'ils étaient tous tombés sous le glaive.

24. Je les ai traités selon leur souillure et selon leur crime, et je leur ai caché mon visage.

25. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Maintenant je ramènerai la captivité de Jacob, j'aurai pitié de toute la maison d'Israël, et je reprendrai ma jalousie à l'égard de mon saint nom.

26. Et ils supporteront leur confusion et toutes les prévarications qu'ils ont commises contre moi, lorsqu'ils habiteront dans leur pays en toute confiance et sans craindre personne;

27. Quand je les aurai ramenés d'entre les peuples, que je les aurai rassemblés des pays de leurs enne-

22. Et scient domus Israel quia ego Dominus Deus eorum, a die illa, et deinceps.

23. Et scient gentes quoniam in ini quitate sua apta sit domus Israel eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis; et tradiderim eos in manus hostium, et ceciderint in gladio universi.

24. Juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.

25. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserebor omnis domus Israel; et assumam zelum pro nomine sancto meo.

26. Et portabunt confusionem suam, et omnem prævaricationem qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter neminem formidantes;

27. Et reduxero eos de populis, et congregavero de terris inimicorum suorum, et sanctificatus fuero in

*posuerim...* Hébraïsme : le massacre que j'ai fait de mes ennemis.

22. — *Et scient domus Israel.* A la vue de mon intervention en leur faveur.

23. — *Et scient gentes...* Les nations païennes apprendront que Dieu leur a livré Israël et a chassé son peuple en exil, non parce qu'il est faible, mais parce qu'il voulait punir leur apostasie. Cfr. xxxvi, 17 et suiv. « Videntes, inquit, gentes illatam Gogo perniciem, cognoscent Babyloniis quoque idem me supplicium inferre potuisse; sed ut ab Israelitis impietatis ac scelerum pœnas exigerem, me nulla eos ope dignos censentem permisisse, ut in servitum redigerentur ». Théodoret, Finus et Cornélius voient ici une prédiction de la grande iniquité d'Israël, la mort de Notre-Seigneur, mais quoi qu'en dise Cornélius, ce n'est pas le sens littéral de cet endroit. — *Absconderim faciem meam ab eis.* Dieu les a considérés comme des étrangers, suivant la menace qu'il leur avait faite, Deut., xxxi, 17, 18, xxxii, 20. Cfr. Is.,

Liv, 3. — *Tradiderim eos in manus hostium.* Cfr. xvi, 27.

24. — *Juxta immunditiam eorum.* Cfr. xxxvi, 17, xiv, 11, vii, 27.

25. — Une fois son peuple châtié, Dieu a eu compassion. — *Reducam captivitatem Jacob.* Cfr. Deut., xxx, 3. Les enfants de Jacob captifs. V. la même formule, Jér., xxxii, 44, xxxiii, 44, Joël, iv, 1, Ps. cxxv, 2. — *Miserebor omnis domus Israel;* comme dans Jér., xii, 15. Cfr. Rom., xi, 26. — *Assumam zelum pro nomine sancto meo.* Afin que ce nom ne soit pas outragé davantage par les blasphèmes des païens, qui supposent que Dieu ne peut pas délivrer son peuple; v. 7 et xxxvi, 22.

26. — *Portabunt confusionem suam...* Ils se souviendront de leurs péchés et s'en repentiront; la pensée est la même que xvi, 54, 61. — *Cum habitaverint in terra sua...* C'est surtout quand Dieu leur accordera le retour dans leur pays que leurs fautes passées seront pour eux un sujet de confusion; Cfr. xx, 42, 43.

27. -- *Reduscero eos de populis,* v. 2,

eis, in oculis gentium plurimarum.

28. Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.

*Supr.* 26, 23.

29. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.

mis, et que j'aurai été sanctifié en eux aux yeux de nations nombreuses.

28. Et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu, parce qu'après les avoir transportés parmi les nations, je les aurai rassemblés dans leur pays, sans en abandonner aucun dans ces lieux.

29. Je ne leur cacherai plus mon visage, parce que j'aurai répandu mon Esprit sur toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

## CHAPITRE XL

Introduction annonçant la place, le temps et le but de la vision (vv. 4-4). — Description de la muraille extérieure (v. 5). — Les bâtiments de la porte extérieure (vv. 6-16). — Description et mesure de la cour extérieure (vv. 17-19). — Les portes nord et sud de la cour extérieure (vv. 20-27). — Les portes de la cour intérieure (vv. 28-37). — Les chambres et les arrangements relatifs au culte et aux sacrifices à côté de la cour intérieure et en dedans (vv. 38-47). — Le portique du temple (vv. 48-49).

1. In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ, in exordio anni,

1. Dans la vingt-cinquième année de notre déportation, au commence-

et xxxviii, 8 Cfr. Jér., L, 19. — *Cum sanctificatus fuero.* xx, 44 et xxxvi, 23, 24.

28. — Les tribulations d'Israël aussi bien que les bénédictions qu'il a reçues élèveront sa pensée vers Dieu et lui montreront que tout lui arrive par ordre du Seigneur. — *Et congregaverim eos...* xxxvii, 21. — *Et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.* Après la chute de Babylone, tous les Israélites purent rentrer dans leur pays, et ceux qui restèrent volontairement à l'étranger eurent du moins dans Chanaan leur patrie et dans le temple de Jérusalem le lieu de leur culte. Hengstenberg.

29. — *Non abscondam... ab eis.* vv. 23, 24. Dieu n'abandonnera jamais son Eglise, Matt., xxviii, 20. — *Eo quod effuderim spiritum meum...* Animé de l'esprit de Dieu, Israël cultivera toujours désormais la sainteté et la piété; Cfr. xxxvi, 27; Is., xxxii, 45, 46; xlv, 3; Joël, iii, 1. Dieu aime son Eglise au point de lui avoir donné son Fils et son Esprit, Jean iii, 16; Rom., viii, 32; Tit, iii, 6; Rom., v, 5. LXX : ἀνθ' ὧν ἐξέχεα τὸν θυμὸν μου... sans favorisé par Lam., iv, 22; Is.,

xl, 2, mais contraire ici au contexte. « Tunc... finis sit beatitudinis scire ac cognoscere quod iste sit Dominus Deus eorum : eo quod apparuerit eis in gentibus... » Et congregaverit super terram tuam terram Judæam, terram confessionis, terram mitium, terramque viventium et ne unum quidem reliquerit hæreticæ pravitati. » S. Jérôme.

### III. Le nouveau royaume de Dieu, XL-XLVIII.

Le sujet de ces derniers chapitres est le rétablissement du royaume de Dieu. Il est exprimé dans une vision qui nous montre le temple rebâti, le sacerdoce réformé, le culte réorganisé, la monarchie restaurée, le territoire mieux distribué, le peuple renouvelé, et, comme conséquence de tout cela, la fertilité et l'abondance dans tout le pays. Au retour de la captivité cette prédiction reçut un commencement de réalisation. Il est toutefois évident qu'elle ne fut pas alors entièrement accomplie. Aussi s'accorde-t-on à considérer la vision comme symbolique : Un nouvel

ment de l'année, le dixième du mois, quatorze ans après que la ville eût été frappée, en ce jour-là même la main du Seigneur fut sur moi, et il me mena à Jérusalem.

decima mensis, quarto decimo anno postquam percussa est civitas; in ipsa hac die facta est super me manus Domini, et adduxit me illuc.

ordre de choses est symbolisé sous les ordonnances mosaïques. Quelque réalité que ces ordonnances puissent avoir, il est hors de doute qu'elles ne sont ici que des symboles, et c'est ainsi qu'il faut les envisager et les interpréter. C'est l'Eglise que, sous ces emblèmes, le prophète a certainement en vue. » « Nos ad Christi Ecclesiam referimus », dit S. Jérôme. V. Aussi S. Grégoire. Hom. 13 et suiv., Maldonat, Viegas, Barradius, Cornelius, etc. Hengstenberg prétend toutefois qu'il n'y a de messianique dans cette partie que XLVII, 4-12, et que le reste de la prophétie a été accompli dans les temps immédiatement postérieurs à l'exil. Mais en même temps ce critique avoue que dans la prophétie tout entière paraît la conviction de la vitalité et de l'indestructibilité du royaume de Dieu, dont le temple était le symbole. Kliefoth a développé le système que, malgré Hengstenberg, nous croyons le vrai, avec une grande science et une grande logique.

Il n'en reste pas moins de grandes difficultés dans cette partie d'Ézéchiel. S. Jérôme dit : « In... reliquis quæ usque ad finem prophetice voimine continentur, aperte imperitiam confitemur : melius arbitrantur interim nihil quam parum dicere. » S. Grégoire-le-Grand : « Hæc eadem visio tantæ obscuritatis nebulis tegitur, ut vix in ea aliquid intellectui interlucente videatur... obscurum quidem valde opus est quod aggredimur; sed ponamus in animo quia nocturnum iter agimus. Restat ergo ut hoc palpando carpiamus. » Et Maldonat : « Hæc est ultima Ezechielis prophetia, sed adeo difficilis et obscura ut vix intelligi posse videatur. Itaque similis est principio finis ».

On peut diviser cette dernière partie en trois sections : 1° la description du nouveau Temple, XL-XLIII, 16; 2° la nouvelle organisation du culte divin, XLIII, 17-XLVI, 24; 3° la bénédiction de la terre de Chanaan et son partage entre les tribus d'Israël. XLVII, 1-XLVIII, 35. Il faut remarquer pourtant que cette division n'est pas des plus rigoureuses; dans la deuxième section par exemple, il y a quelques endroits qui se rapportent au temple : XLVI, 19-24, ou à la division du sol, XLV, 4-8.

1° Le nouveau temple, XL-XLIII, 16.

CHAP. XL. — 4. — *In vigesimo quinto anno transmigratiōis nostræ.* La vingt-cinquième

année à partir de l'exil et de la captivité de Jéchonias; V. 1, 2; XXXIII, 21; la quatorzième depuis la prise de Jérusalem, comme le prophète lui-même va le dire un peu plus bas; cette année répond à 575 avant Notre-Seigneur. Suivant les Juifs c'était l'année du jubilé, où, selon la Loi, Lévi., xxv, 10, 39, 46, les esclaves étaient mis en liberté, année plus convenable que toutes les autres pour annoncer, sous l'image du temple restauré, la fin de la captivité. Mais il est probable que le prophète eût mentionné cette circonstance, qui n'est due sans doute, malgré l'approbation d'Hitzig, qu'à la fertile imagination des rabbins. — *In exordio anni;* c'est-à-dire, dans le premier mois, LXX : ἐν τῷ πρώτῳ μηνί, non pas le premier mois de l'année civile, le mois de tisi, mais le premier mois de l'année religieuse, le mois de nisan. Car la coutume de commencer l'année avec le mois de tisi ne s'introduisit que longtemps après la captivité, et eoincida probablement avec l'adoption de l'ère des Séleucides. En outre, dit Keil, Ézéchiel ne se serait pas écarté des données de la Loi dans un point si important. Cfr. Exod., XII, 2. — *Decima mensis.* Le jour de la préparation de la Pâque, où l'on choisissait l'agneau pascal qui devait être immolé le 14. C'est aussi le jour où le peuple passa miraculeusement le Jourdain; Jos., IV, 19; et encore celui où Notre-Seigneur fera son entrée triomphale à Jérusalem. Nul jour mieux assorti à une révélation consolante pour le peuple. — *Quarto decimo anno...* V. plus haut. — *Postquam percussa est civitas.* Cfr. XXXIII, 21. La prise de Jérusalem a été l'événement le plus douloureux pour le peuple de l'ancienne loi; mais ce malheur, si souvent prédit à une foule incrédule, est pour elle maintenant le gage que les promesses de restauration seront également tenues. — *In ipsa hac die.* Cfr. XXIV, 2. — *Facta est super me manus Domini.* V. 1, 3. et XXXVII, 1. « Fit autem super eum manus Domini, ut iuxta carnem in Babylone positus, in spiritu ad terram veniret Israël. » S. Jérôme. C'est aussi le sentiment développé longuement par Villalpand, et le plus sûr. S. Grégoire : « Manus in visione est virtus in contemplatione. » — *Adduxit me illuc,* sous-entendu dans l'original. Dieu conduit en esprit Ézéchiel à Jérusalem. Omis par les LXX.

2. — *In visionibus Dei.* Litt. « dans des visions divines », envoyées par Dieu 1, 4,

2. In visionibus Dei adduxit me in terram Israel, et dimisit me super montem excelsum nimis; super quem erat quasi ædificium civitatis vergentis ad austrum.

3. Et introduxit me illuc; et ecce vir, cujus erat species quasi species æris, et funiculus lineus in manu ejus; stabat autem in porta.

4. Et locutus est ad me idem vir : Fili hominis, vide oculis tuis, et auribus tuis audi, et pone cor tuum in omnia quæ ego ostendam tibi; quia ut ostendantur tibi adductus es huc; annuntia omnia quæ tu vides domui Israel.

5. Et ecce murus forinsecus in circuitu domus undique, et in manu viri calamus mensuræ sex cubito-

2. Il me mena dans des visions divines au pays d'Israël, et il me mit sur une montagne très élevée, sur laquelle était comme l'édifice d'une ville tournée vers le midi.

3. Il me fit entrer là; et voici qu'un homme dont l'apparence était comme celle de l'airain, qui tenait d'une main une corde de lin, et de l'autre un roseau à mesurer, se tenait à la porte.

4. Cet homme me parla : Fils de l'homme, vois de tes yeux, écoute de tes oreilles, et applique ton cœur à tout ce que je te montrerai, parce que c'est pour te le montrer qu'on t'a amené ici : annonce à la maison d'Israël tout ce que tu vas voir.

5. Et au-dehors une muraille environnait la maison de tous côtés; et l'homme avait à la main un ro-

VIII, 3. — *Dimisit me.* Litt. « Il me fit reposer », il me plaça. — *Super montem excelsum nimis.* Suivant M. Le Hir, cette montagne ne peut être ni Sion, ni Moria, puisqu'elle est bien plus haute. Il s'agit d'une montagne mystique qui domine toutes les hauteurs de la terre. Nous préférons une autre explication, suivie par Maldonat, Hengstenberg, Keil, etc. Cette montagne élevée est bien le Mont Sion, non dans son état actuel d'humiliations, mais dans une exaltation glorieuse. Les prophètes l'ont déjà montré s'élevant au-dessus des sommets de toutes les montagnes; Mich., iv, 4; Is., ii, 2. Cette hauteur ne doit s'entendre qu'au moral, mais la nature même de toute la vision nous la fait voir sous une forme physique. Le prophète prédit ainsi, dit J. H. Michaelis, la prééminence en dignité et en gloire de l'Évangile; Cfr. Apoc., xxi, 10.

— *Super quem erat quasi ædificium...* Ce n'est pas une ville que voit le prophète, mais un bâtiment, le nouveau temple avec ses cours, qui ressemble à une ville par sa construction ainsi que par les épaisses murailles qui l'entourent. — *Ad austrum.* Ezéchiel venant de la Chaldée qui est au nord voit devant lui, c'est-à-dire au sud, ce magnifique édifice qui ressemble à une ville. Cfr. xxi, 2, où tout le pays de Chanaan apparaît à Ezéchiel comme une terre du sud. Tel est le sens, et non pas que du haut de la montagne il vit cet édifice s'étendant vers le sud. LXX : ἀπ' ἐναντί.

3. — *Introduxit me illuc.* Mots répétés d'après la fin du v. 4 pour rattacher à ces

préliminaires la suite du récit. — Cfr. Apoc., xxi, 9. Cet homme, שׂרָפ, est appelé Jéhovah, xliv, 2, 5, c'est l'ange du Seigneur, ou le Seigneur lui-même, qui, architecte de l'Église, met, devant les yeux du prophète, la gloire de sa construction future. Hengstenberg. — *Quasi species æris.* Cfr. i, 4 et 7. LXX : ὡσεὶ ὄρασις χαλκοῦ στίλβοντος. — *Funiculus lineus in manu ejus.* Cfr. xlvii, 3, 43; Zach., ii, 5; Jos., xvii, 5, 14. La corde qui servait à mesurer les grandes longueurs. LXX : σπαρτίον αἰχοδόμων. — *Calamus mensuræ,* le roseau avec lequel on mesure les bâtiments, la « decempeđa » des Romains. v. 5 et xlii, 45; Cfr. Apoc., xxi, 15. — *In porta,* une porte de la muraille extérieure du bâtiment, v. 5, et probablement une porte du nord, puisque c'est par le nord qu'Ezéchiel est venu.

4. — *Vide oculis tuis.* Regarde avec grand soin, xlv, 5. — *Auribus tuis audi,* comme plus haut, iii, 10. — *Pone cor tuum.* xlv, 5. — *In omnia quæ ego ostendam tibi,* comme Exod., xxv, 9. — *Adductus es,* de la Chaldée.

a. *Description des cours, des portes et des chambres,* xl, 5-47.

(On trouvera plus loin, ch. xlvii, un plan qui aidera à l'intelligence de toutes ces descriptions.)

5. — Ce verset décrit le mur d'enceinte extérieur. — *Murus,* LXX : περίβολος. — *In circuitu domus undique.* Ce mur entoure le temple de tous les côtés, et le sépare de tout ce qui n'est pas saint. — *Calamus mensuræ*

seau à mesurer, qui avait six coudées et une palme; et il mesura la largeur de la construction qui était d'un roseau, et la hauteur qui était aussi d'un roseau.

6. Il vint à la porte qui regardait vers l'orient, et il monta par des degrés. Il mesura le seuil de la porte qui avait un roseau de largeur, c'est-à-dire, que le seuil était large d'un roseau.

7. Puis il mesura une chambre qui avait un roseau de long et un roseau de large, et entre les chambres il trouva cinq coudées.

8. Le seuil de la porte, près du vestibule, en dedans de la porte, avait un roseau.

*sex cubitorum et palmo.* Ce roseau à mesurer, dont il est question au v. 3, a שש-אמהו, שש באמה ובפסה « six coudées d'une coudée et d'une palme » chacune. Cette coudée, plus longue d'une palme que la coudée ordinaire, est sans doute la coudée mosaïque ou légale, d'après laquelle le Tabernacle et le Temple furent construits. Elle répondait, selon Smith, à la petite coudée égyptienne, et, d'après les travaux de la commission d'exploration de la Palestine, dont les résultats sont généralement acceptés, elle équivalait à 48 pouces anglais, soit en mesures françaises, om, 4572. La longueur du roseau à mesurer serait donc de 2<sup>m</sup> 7432. Si l'opinion de M. Le Hir était adoptée, on serait dispensé de bien des recherches et de bien des difficultés : « la coudée de sept palmes, dit-il, est propre à Ezéchiel, et tient uniquement à l'idée mystique qu'il veut exprimer. C'est en vain qu'on chercherait ici quelque fondement à une explication raisonnable dans la diversité des coudées anciennes ou modernes, juive ou babylonienne. » Si M. Le Hir avait revu ses notes, il est difficile de croire qu'il eût laissé subsister sa pensée sous une forme si absurde. — *Latitudinem ædificii.* רחב הבנין, signifie : la largeur de la muraille, dont l'épaisseur était égale à la hauteur. La longueur du mur ne sera donnée que plus tard, XL, 27. LXX : διεμέτρησεν τὸ πρῶτον τῆς οἴκου.

6. — *Ad portam*, celle qui conduit du dehors, à travers le mur extérieur, dans la cour du temple. — *Quæ respiciebat viam orientalem.* Il y avait deux autres portes, comme nous le verrons, l'une au nord et l'autre au sud. — *Gradus ejus.* Les LXX ajoutent ἐπὶ τὸ, sans doute d'après les v. 22 et 26. — *Limen portæ.* LXX : ὄρη, peut-être, transcription

rum et palmo; et mensus est latitudinem ædificii calamo uno, altitudinem quoque calamo uno.

6. Et venit ad portam quæ respiciebat viam orientalem, et ascendit per gradus ejus; et mensus est limen portæ calamo uno latitudinem, id est, limen unum calamo uno in latitudine;

7. Et thalamum uno calamo in longum, et uno calamo in latum; et inter thalamos quinque cubitos;

8. Et limen portæ juxta vestibulum portæ intrinsecus, calamo uno.

de חדר, v. 7. chambre. Les mêmes LXX ajoutent : ἐξ ἑνθεν καὶ ἐξ ἑνθεν. L'espace compris entre les deux murs sur lesquels la porte est appuyée avait la largeur du roseau, le seuil était aussi large que le mur extérieur, dans lequel elle s'ouvrait, était épais et haut. On ne sait pourquoi M. Le Hir remplace ici roseau par coudée. — *Id est limen unum.* Ces mots manquent dans le grec, et Reuss les considère comme une répétition oiseuse. Si on les maintient dans le texte, il faut, je crois, pour les expliquer, suivre Rosenmüller : « Duplex vero illud est (limen), alterum quod calcatur pedibus, et græce dicitur ὑποθύριον, alterum quod est supra caput, et ὑπερθύριον appellatur. Hoc a latinis dicitur inferum, illud superum : Nævius, apud Novium, IV, 278, Plant. Merc. V, 4. De his liminibus videtur hic agere vates; nam latitudinem hoc loco metitur, non altitudinem. Dicit ergo singula limina, tam superum quam inferum, calami unius crassitudinem habere. »

7. — *Thalamum.* La porte donne entrée dans une chambre, חדר, ou corps de garde qui a un roseau en carré (2,7432 sur 2,7432). Mais il n'y avait pas qu'une seule chambre, il y en avait plusieurs, trois, v. 40, *inter thalamos*, qui étaient placées de chaque côté du passage et séparées par un mur de cinq coudées (2<sup>m</sup> 286). On peut se faire une idée de ces portes d'après celles de Khorsabad, dont on trouvera des plans dans V. Place, op. cit. ou dans Fergusson, The temple of the Jews, London, 1878, in 4<sup>o</sup>, p. 62.

8. — *Limen portæ juxta vestibulum portæ.* Après ces corps de garde, on trouvait un nouveau seuil de porte, semblable à celui du v. 6. Il donnait accès à l'ouest dans un vestibule intérieur. — *Intrinsecus,* כַּרְבֵּית,

9. Et mensus est vestibulum portæ, octo cubitorum, et frontem ejus duobus cubitis; vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

10. Porro thalami portæ ad viam orientalem, tres hinc et tres inde; mensura una trium, et mensura una frontium ex utraque parte.

11. Et mensus est latitudinem liminis portæ, decem cubitorum; et longitudinem portæ, tredecim cubitorum;

12. Et marginem ante thalamos cubiti unus finis utrinque; thalami

9. Il mesura le vestibule de la porte qui avait huit coudées, et le frontispice qui en avait deux. Le vestibule de la porte était en dedans.

10. Or les chambres de la porte qui regardait vers l'orient étaient placées, trois d'un côté et trois de l'autre, et les trois chambres et les trois frontispices des deux côtés avaient une même mesure.

11. Il mesura la largeur du seuil de la porte, elle avait dix coudées, et la longueur de la porte qui était de treize coudées.

12. L'espace en avant des chambres était d'une coudée; il était d'une

« dans la direction venant de la maison », c'est-à-dire du temple, autrement « allant vers le temple. » La Vulgate omet ici, après les LXX. toute une phrase que Reuss considère comme apocryphe : « Et il mesura le vestibule de la porte vers le temple, un roseau. » Il suit en ce point Houbigant, Ewald, Böttcher et Hitzig.

9. — *Vestibulum portæ octo cubitorum.* Ce chiffre de huit coudées est en contradiction dans l'hébreu avec les mots précédents d'après lesquels le vestibule n'en avait que six. Cette discordance favorise l'opinion de ceux qui considèrent ces mots comme une glose. Kliefoth et Keil ont essayé cependant d'expliquer ces deux mesures : Dans les mots du v. 8, la mesure du vestibule est donnée en clair, c'est-à-dire dans l'intérieur des murs, suivant la longueur ou la profondeur, tandis que dans le v. 9, c'est la longueur ou la profondeur extérieure qui est donnée. — *Frontem ejus.* אִילָּוּ, « ses piliers » avaient deux coudées d'épaisseur. Ces piliers sont à l'ouest, à l'extérieur du vestibule et regardent la cour du temple. — *Vestibulum autem portæ...* vv. 7 et 8.

10. — Le guide d'Ezéchiel a donné jusqu'ici la description des bâtiments de la porte et du vestibule, et déterminé la mesure de toutes ses parties dans le sens de la longueur. Arrivé à l'intérieur, il retourne en arrière pour ajouter quelques particularités importantes de la situation et du caractère de toute cette construction. — *Thalami... tres hinc et tres inde.* Il y avait donc trois corps de garde de chaque côté, se faisant vis-à-vis; Cfr. vv. 12, 21, 26, 34. — *Mensura una trium,* la mesure a été indiquée au v. 7. — *Mensura una frontium ex utraque parte.* Les deux pi-

liers étaient de même taille et de même gros-

seur, v. 9.  
11. — *Latitudinem liminis portæ.* L'hébreu פֶּתַח, de ce verset n'est pas synonyme de כֶּרֶךְ, quoique la Vulgate rende ces deux expressions par le même terme, « limen »; ici c'est tout l'espace compris par la porte. Il est de la même largeur que celle de la porte du temple, xli. 2 : dix coudées (4<sup>m</sup> 572). — *Longitudinem portæ.* Suivant Nicolas de Lyra, Rosenmüller, Hengstenberg, Kiefoth, etc, la longueur de la porte est synonyme de la hauteur. Keil, après Böttcher, Hitzig et Hævernick, rejette cette explication. Il fait remarquer que אָרְךְ, longueur, n'est jamais employé dans le sens de קִוְיָה, hauteur. Porte, שַׁעַר, par opposition à ouverture de la porte, פֶּתַח הַשַּׁעַר du commencement du verset, peut seulement signifier tout le bâtiment de la porte, ou cette partie du bâtiment qui a surtout le caractère d'une porte, celle qui est couverte, pour la distinguer de la partie située entre les deux portes qui est à l'air libre, en tant toutefois qu'il soit impossible de supposer qu'un passage d'une longueur de cinquante coudées soit entièrement couvert. Maintenant comme les deux seuils des vv. 6 et 7, et la distinction entre la porte d'entrée extérieure et la porte du vestibule intérieur impliquent que le bâtiment avait deux portes, on pourrait être disposé à diviser les treize coudées entre ces deux portes, de sorte que chacune n'aurait que six coudées et demie; mais cette supposition est rejetée par les meilleurs critiques. Chaque porte a donc treize coudées de long, celle de l'entrée comme celle de l'intérieur.

12. — *Marginem ante thalamos.* גְּבוּל est une barrière qui avait une coudée de large et

coudée de côté et d'autre, et les chambres avaient six coudées de chaque côté.

13. Puis il mesura la porte depuis le toit d'une chambre jusqu'au toit de l'autre, la largeur était de vingt-cinq coudées, de porte à porte.

14. Il marqua aux frontispices soixante coudées, et au frontispice il ajouta le vestibule de la porte, qui l'entoure de tous côtés.

15. Devant la face de la porte qui s'étendait jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il mesura cinquante coudées.

autem, sex cubitorum erant hinc et inde.

13. Et mensus est portam a tecto thalami, usque ad tectum ejus, latitudinem viginti quinque cubitorum; ostium contra ostium.

14. Et fecit frontes per sexaginta cubitos; et ad frontem atrium portæ undique per circuitum.

15. Et ante faciem portæ, quæ pertingebat usque ad faciem vestibuli portæ interioris, quinquaginta cubitos.

qui se trouvait devant les corps de garde. — *Et cubitus unus finis utrinque*, Litt. « et la barrière avait une coudée de chaque côté. » Corps de garde et barrière se faisaient vis-à-vis de chaque côté du passage. — *Thalami autem sex cubitorum*. Comme on l'a vu au §. 7.

13. — *Portam a tecto thalami usque ad portam ejus*. De la porte d'un corps de garde à la porte du corps de garde opposé, — *latitudinem viginti quinque cubitorum*, la largeur était de vingt-cinq coudées (10<sup>m</sup> 409). Le passage entre les deux portes était sans doute plus large que l'espace compris sous les portes elles-mêmes. Il résulte de ce verset que les corps de garde étaient voûtés. Selon Keil, ces vingt-cinq coudées seraient le total de la largeur de toutes les constructions de la porte : largeur de l'ouverture de la porte (§. 41), 40 coudées, — largeur de chaque corps de garde (§. 12), 6 coudées, — épaisseur des murs extérieurs, une coudée et demie; en tout 25 coudées, dimension donnée aux §§. 21, 25 et 29. Il faut avouer que tous ces calculs sont fort arbitraires et par suite fort discutables.

14. — *Et fecit*. « Singulière expression, bien qu'on comprenne que l'auteur n'ait pas pu dire : il mesura. » Reuss. — *Frontes*, אֵילִם. Plus haut, §. 42, le traducteur latin a rendu גְּבוּלָה par « frontium ». On comprend son incécision dans un sujet si obscur. Ce sont sans doute les piliers mentionnés au §. 9. — *Sexaginta cubitos*. Cette mesure ne peut se rapporter qu'à la hauteur de ces piliers. Aussi l'auteur n'a-t-il pas dit : il mesura, parce que le roseau ne pouvait pas servir dans ce cas, mais il fit, c'est-à-dire, il estima, par un moyen qui ne nous est pas indiqué, cette hauteur. La proportion de la hauteur (27<sup>m</sup> 432) à la largeur (0,9134) n'a rien d'extraordinaire, dit Kliefoth, pour ceux

qui ont vu nos cheminées de fabrique. Les LXX donnent un sens tout différent : « Et l'espace découvert du vestibule de la porte intérieure avait 20 coudées jusqu'aux chambres autour de la porte. » Bœttcher, Keil et Reuss avouent que ce texte est encore plus intelligible que l'hébreu. — *Et ad frontem atrium portæ undique per circuitum*. Litt. « Et la cour tout autour de la porte atteignait le pilier », collectif pour les piliers. Il s'agit de la cour extérieure du temple, sur laquelle ouvre le vestibule orné en dehors des deux piliers ou obélisques.

15. — *Portæ quæ pertingebat*. Litt. « la porte d'entrée », celle du dehors. De l'extérieur de cette porte jusqu'à l'extérieur de la porte du vestibule, il y avait 50 coudées (22<sup>m</sup> 86). Ce chiffre est le total approximatif des mesures de chaque partie prise en particulier :

Muraille extérieure :	6 coudées.
Seuil de l'entrée :	6 —
Trois corps de garde :	18 —
Espace entre ces corps de garde :	40 —
Seuil du vestibule :	6 —
Vestibule.	6 —
	<hr/>
	52 coudées.

On arrive au total exact par un autre calcul.

Largeur du premier seuil :	6 coudées.
Trois corps de garde :	18 —
Espace entre les corps de garde :	40 —
Seuil intérieur :	6 —
Vestibule :	8 —
Porte aux piliers.	2 —
	<hr/>
	50 coudées.

On peut dire, avec plusieurs critiques modernes, que chiffres et traduction de tout ce passage restent sujets à caution.

16. Et fenestras obliquas in thalamis, et in frontibus eorum quæ erant intra portam undique per circuitum; similiter autem erant et in vestibulis fenestræ per gyrum intrinsecus, et ante frontes pictura palmarum.

17. Et eduxit me ad atrium exterius, et ecce gazophylacia, et pavimentum stratum lapide in atrio per circuitum; triginta gazophylacia in circuitu pavimenti.

18. Et pavimentum in fronte portarum, secundum longitudinem portarum erat inferius.

19. Et mensus est latitudinem a facie portæ inferioris usque ad frontem atriï interioris extrinsecus,

16. Et les fenêtres obliques aux chambres et aux frontispices qui étaient en dedans de la porte tout autour d'un côté et de l'autre. Il y avait aussi au-dedans des vestibules des fenêtres tout autour. et devant les frontispices des palmiers peints.

17. Et il me conduisit dans la cour extérieure, et je vis des chambres, et un dallage fait en pierre, et tout autour de la cour il y avait trente chambres autour du dallage.

18. Et devant les portes, le dallage s'étendait suivant la longueur des portes; c'était le plus bas.

19. Et il mesura la largeur, depuis la face de la porte inférieure jusqu'à un frontispice de la cour inté-

46. -- Restent à décrire les fenêtres et les décorations des bâtiments de la porte. — *Fenestras obliquas*. Les fenêtres devaient plutôt être des meurtrières que des fenêtres au sens moderne. אֲבִירֹת, LXX : κρυπταί, Vulg. « obliquæ », litt. « fermées », désigne des fenêtres dont les barreaux sont scellés dans les murs et ne peuvent s'ouvrir : « Fenestræ erant factæ in modum retis, instar cancello-rum, ut non speculari lapide vel vitro, sed lignis interrasilibus et vermiculatis clauderentur. » S. Jérôme. — *In thalamis et in frontibus eorum quæ erant... per circuitum*. Ces fenêtres donnaient sur la cour, pour que les gardiens pussent la surveiller. Il y en avait sans doute aussi dans les murs qui séparaient les corps de garde et qui s'avançaient dans l'intérieur du passage. — *Similiter... intrinsecus*. Cette phrase n'offre pas de difficulté : le vestibule avait des fenêtres de tous les côtés. — *Ante frontes pictura palmarum*. Sur les piliers étaient sculptés des ornements en forme de palmiers. LXX : ἐπὶ τῷ εἰδῶν φοίνικες... Les palmiers annoncent dit Bæhr, Der Salomon. Tempel, p. 420 et suiv., la gloire du Créateur; ils indiquent que l'habitation de Dieu est toujours florissante, toujours pleine de vie et de paix. Comme la Palestine est le pays natal du palmier, cet arbre constitue pour ainsi dire les armoiries du peuple et du pays. Il figure sur les monnaies des Macchabées; sur celle de Titus on voit un palmier avec l'inscription : « Judæa capta ». Comme pour symboliser l'entrée dans le temple de la nouvelle Jérusalem, Notre-Seigneur fait son entrée triomphale au milieu des palmiers, Matt., xxi, 8, Marc, xi, 8.

47. — Description et mesure de la cour extérieure. — *Eduxit me*. LXX : εἰσήγαγέ με. — *Ad atrium exterius*. Ce parvis correspond à la cour des femmes du temple d'Hérode, où les Juifs étaient admis, mais non les Gentils. — *Gazophylacia*, רֶשֶׁת, des bâtiments annexes du temple, servant à conserver les provisions, à loger les prêtres, à célébrer les festins qui se tenaient devant l'Éternel. V. Jér., xxxv, 2 et suiv., Esdr., viii, 29, Neh., xiii, 4 et suiv. I Par., xxviii, 44 et suiv., II Par., xxxii, 44. — *Et pavimentum... per circuitum*. Ce pavé en mosaïque, II Par., vii, 3, Esth., i, 6, fait le tour de la cour, en dedans du mur. Il forme comme une bande d'environ 44 coudées de large, à l'est, au sud et au nord, et dans les angles nord-ouest et sud-ouest, partout où la cour extérieure entoure la cour intérieure et le temple. — *Triginta gazophylacia in circuitu pavimenti*. Impossible d'expliquer la place de ces trente chambres. Sont-elles séparées ou réunies? Sont-elles toutes le long du mur oriental ou réparties sur les trois côtés qu'on peut embrasser d'un coup d'œil en sortant du corridor oriental? Reuss. Suivant Keil, elles sont réunies, dix sur chaque côté de la cour, entre les portes et les angles.

48. — *Et pavimentum in fronte portarum...* Ce pavé, qui est appelé inférieur, peut-être parce qu'on montait à l'autre par des marches, est de la largeur fixée par l'avancement des portes dans la cour.

49. — La largeur de la cour extérieure est de 400 coudées, 45<sup>m</sup> 72. — *Portæ inferioris*, la porte qui donne accès du dehors dans cette cour. Les 400 coudées doivent se compter non pas à partir du mur extérieur, mais à partir

rieure par le dehors, cent coudées à l'orient et au nord.

20. Il mesura aussi la porte de la cour extérieure qui regardait au nord, dans sa longueur et dans sa largeur,

21. Et ses chambres, dont trois étaient d'un côté et trois de l'autre, et son frontispice et son vestibule, suivant la mesure de la première porte, et la longueur était de cinquante coudées et la largeur de vingt-cinq.

22. Ses fenêtres, son vestibule et ses sculptures étaient d'après la mesure de la porte qui regardait à l'orient; on y montait par sept degrés, et il y avait devant elle un vestibule.

23. Et la porte de la cour intérieure était vis-à-vis de la porte du nord et de la porte de l'est, et il mesura cent coudées d'une porte à l'autre.

24. Il me conduisit ensuite vers le midi, et il y avait une porte qui regardait vers le sud : il en mesura le frontispice et le vestibule, suivant les mesures précédentes.

25. Et ses fenêtres, et ses vestibules environnants étaient comme les autres fenêtres : ils avaient en longueur cinquante coudées, et vingt-cinq coudées en largeur.

26. On y montait par sept degrés. Le vestibule était devant les portes; et il y avait à leur frontispice

centum cubitos ad Orientem, et ad Aquilonem.

20. Portam quoque quæ respiciebat viam Aquilonis atrii exterioris, mensus est tam in longitudine, quam in latitudine.

21. Et thalamos ejus tres hinc, et tres inde; et frontem ejus, et vestibulum ejus secundum mensuram portæ prioris, quinquaginta cubitorum longitudinem ejus, et latitudinem viginti quinque cubitorum.

22. Fenestræ autem ejus, et vestibulum, et sculpturæ secundum mensuram portæ quæ respiciebat ad Orientem; et septem graduum erat ascensus ejus, et vestibulum ante eam.

23. Et porta atrii interioris contra portam Aquilonis, et Orientalem; et mensus est a porta usque ad portam centum cubitos.

24. Et eduxit me ad viam Australem, et ecce porta quæ respiciebat ad Austrum; et mensus est frontem ejus, et vestibulum ejus, juxta mensuras superiores.

25. Et fenestras ejus et vestibula in circuitu, sicut fenestras cæteras; quinquaginta cubitorum longitudine. et latitudine viginti quinque cubitorum.

26. Et in gradibus septem ascendatur ad eam; et vestibulum ante fores ejus; et cælatæ palmæ erant,

de la ligne pavée, et elles laissent en dehors les 44 coudées que mesure l'avancement de la porte dans cette cour. — *Ad orientem et ad aquilonem*. La mesure de 400 coudées s'applique non seulement à l'est, mais au nord. Transition à la description de la porte du nord.

20-22. — *Mensus est tam in longitudine quam in latitudine*. Il lui trouva les mêmes mesures qu'à la porte orientale, à laquelle, comme la porte du sud, elle est absolument semblable.

23. — *Et porta atrii interioris contra portam aquilonis et orientalem*. Dans la cour in-

térieure, il y avait des portes vis-à-vis des portes du nord et de l'est. — *Centum cubitos*. Entre la porte intérieure et la porte extérieure, il y a 400 coudées, ce qui est en harmonie avec le *γ*. 49.

24-27. — La description de la porte du sud, dit Keil, diffère un peu de la description des deux autres portes, mais par la forme seulement et non en substance.

24. — *Juxta mensuras superiores*. Litt. « suivant ces mesures », celles qui ont été données pour les portes de l'est et du nord.

25. — Cfr. *xx*. 46 et 21.

26. — *Et ante fores ejus*. Cfr. *x*. 22. —

una hinc, et altera inde in fronte ejus.

27. Et porta atrii interioris in via australi; et mensus est a porta usque ad portam in via australi, centum cubitos.

28. Et introduxit me in atrium interius ad portam australem; et mensus est portam juxta mensuras superiores.

29. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus eisdem mensuris; et fenestras ejus, et vestibulum ejus in circuitu, quinquaginta cubitos longitudinis, et latitudinis viginti quinque cubitos.

30. Et vestibulum per gyrum longitudine viginti quinque cubitorum, et latitudine quinque cubitorum.

31. Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte; et octo gradus erant, quibus ascendebatur per eam.

42. Et introduxit me in atrium interius per viam orientalem; et mensus est portam secundum mensuras superiores.

des palmiers sculptés, l'un d'un côté, et l'autre de l'autre.

27. Et la porte de la cour intérieure était dans la direction du midi, et il mesura depuis une porte jusqu'à l'autre du côté du midi, et il y avait cent coudées.

28. Puis il m'introduisit dans la cour intérieure par la porte du midi, et il mesura la porte qui avait les dimensions précédentes.

29. La chambre, le frontispice, le vestibule avaient les mêmes dimensions, ses fenêtres et son vestibule tout autour avaient cinquante coudées de longueur et vingt-cinq de largeur.

30. Le vestibule qui l'entourait avait en longueur vingt-cinq coudées, et en largeur cinq coudées.

31. Et son vestibule était tourné vers la cour extérieure, et il y avait des palmiers au frontispice, et on y montait par huit degrés.

32. Puis il m'introduisit dans la cour intérieure par le chemin qui regarde l'orient, et il mesura la porte selon les dimensions précédentes.

*Et cœlatæ palmæ erant...* Cfr. v. 46 avec le v. 9.

27. — *A porta usque ad portam in via australi centum cubitos.* Il y avait 100 coudées entre les deux portes du sud qui se faisaient vis-à-vis; Cfr. v. 23. De la distance entre les portes de la cour extérieure et les portes correspondantes de la cour intérieure, telle qu'elle est donnée aux vv. 19, 23 et 27, on conclut que la cour extérieure avait une largeur de 200 coudées : 50 coudées pour le bâtiment projeté par la porte dans la cour extérieure; 50 coudées pour la projection du bâtiment de la porte de la cour intérieure; enfin 100 coudées d'une porte à l'autre porte. Nous supposons que ces portes étaient au milieu du mur d'enceinte.

28. — Le guide d'Ezéchiël va faire entrer le prophète dans la cour intérieure; il mesure auparavant la porte du sud qui y donne accès, et il lui trouve les mêmes dimensions qu'aux portes qui viennent d'être décrites. Cette porte ressemble aux portes extérieures non seulement dans ses dimensions, mais

dans sa construction et dans les parties qui la composent. Il n'y a que deux différences : 1° Les portes extérieures ont sept degrés, vv. 22 et 26, tandis que les portes intérieures en ont huit, vv. 34, 34 et 37. 2° La disposition des portes intérieures est en sens inverse de celle des extérieures : on trouve à l'entrée des premières ce qu'on a quitté à la fin dans les secondes.

30. — Omis par les LXX, rejeté comme glose par J. D. Michaelis, Boettcher, Ewald, Hitzig, Maurer, défendu par Hævernick et Keil.

31. — *Et vestibulum ejus ad atrium exterius.* « Et ses *אלכונים* (les piliers du vestibule ou : son vestibule) étaient dirigés vers la cour extérieure; » ce sont eux qu'on voyait d'abord à l'entrée; V. la note sur le v. 28. — *Gradus, כעלר* est employé ici au lieu de *עוילר* dont Ezéchiël s'est servi au v. 26; le sens est le même.

32. — *Introduxit me.* vv. 17, 28, 35. — *Per viam orientalem.* Litt. « vers l'Orient. » Pour traverser le mur extérieur, le prophète

33. Sa chambre, son frontispice, et son vestibule avaient les mesures qu'on a dites; ses fenêtres et ses vestibules tout autour avaient cinquante coudées de longueur, et vingt-cinq de largeur.

34. Et il mesura son vestibule, celui qui était tourné vers le parvis extérieur, et des palmiers étaient gravés de côté et d'autre au frontispice, et on y montait par huit degrés.

35. Il me mena ensuite vers la porte qui regardait vers le nord, et il la mesura comme il avait fait des précédentes.

36. Il en mesura la chambre, le frontispice, le vestibule et les fenêtres tout autour; elles avaient en longueur cinquante coudées, et en largeur vingt-cinq.

37. Son vestibule regardait la cour extérieure, et il y avait de côté et d'autre des palmiers gravés à son frontispice, et on y montait par huit degrés.

38. Et dans toutes les chambres il y avait une porte au vestibule de l'entrée. C'est là qu'on lavait l'holo-causte.

33. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, sicut supra; et fenestras ejus, et vestibula ejus in circuitu, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

34. Et vestibulum ejus, id est atrii exterioris : et palmæ cælatæ in fronte ejus hinc et inde; et in octo gradibus et ascensus ejus.

35. Et introduxit me ad portam quæ respiciebat ad Aquilonem; et mensus est secundum mensuras superiores.

36. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, et fenestras ejus per circuitum, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

37. Et vestibulum ejus respiciebat ad atrium exterius, et cælatura palmarum in fronte ejus hinc et inde; et in octo gradibus ascensus ejus.

38. Et per singula gazophylacia ostium in frontibus portarum; ibi lavabant holocaustum.

et son guide ont pris la porte de l'est et ont exploré ensuite les portes du nord et du sud. L'ordre n'est plus le même pour les portes de la cour intérieure : de la porte du sud on passe à celle de l'est puis à celle du nord.

33-36. — V. 46, 26, 31, etc.

37. — *Et vestibulum ejus.* Keil, comme la Vulgate, croit que אילר et ארליים sont synonymes; seulement il ne traduit pas de la même manière. Les LXX transcrivent l'hébreu : τὰ ἀιδυμῶν.

38. — *Et per singula gazophylacia... portarum.* Litt, « Et une chambre avec sa porte près des piliers des portes. » Il ne pouvait pas y avoir de chambre dans les piliers ou obélisques des portes, puisque, d'après le v. 9, ils n'avaient que 2 coudées de large; cette chambre doit donc être près des piliers. « Les portes » sont au pluriel pour montrer qu'à chacune des trois portes intérieures, près de leurs piliers, il y avait une chambre. Le texte ne fournit aucune indication qui per-

mette de dire si c'était à droite ou à gauche des piliers que cette chambre se trouvait. — *Ibi lavabant holocaustum.* Le Lévi., 1, 9, prescrit de laver les entrailles et les pieds des animaux offerts en holocauste; c'est sans doute ce qu'Ezéchiel entend par laver l'holo-causte. Suivant quelques commentateurs, l'holo-causte représenterait ici toutes les offrandes; mais nulle part on ne trouve de traces d'une purification des offrandes autres que l'holo-causte; cette opinion n'est donc pas acceptable. Bœttcher, Hævernick, Hengstenberg, Currey, se fondant sur Lévi., 1, 11, 43, d'après lequel le lavage de l'holo-causte doit être fait au nord de l'autel, admettent qu'il n'y avait qu'une chambre à la porte nord. Ewald et Hitzig croient que cette unique chambre était à l'est. Mais, dit Keil, comme les sacrifices n'étaient pas introduits par une seule porte, mais par toutes, et que l'offrande du jour du sabbat présentée par le prince, XLVI, 1, 2, passait par la porte de l'est, qui

39. Et in vestibulo portæ, duæ mensæ hinc, et duæ mensæ inde; ut immoletur super eas holocaustum, et pro peccato, et pro delicto.

40. Et ad latus exterius, quod ascendit ad ostium portæ quæ pergit ad Aquilonem, duæ mensæ; et ad latus alterum ante vestibulum portæ, duæ mensæ.

41. Quatuor mensæ hinc, et quatuor mensæ inde; per latera portæ octo mensæ erant, super quas immolabant.

42. Quatuor mensæ ad holocaustum, de lapidibus quadris constructæ; longitudine cubiti unius et dimidii; et latitudine cubiti unius et dimidii; et altitudine cubiti unius: super quas ponant vasa in quibus immolatur holocaustum, et victima.

43. Et labia earum palmi unius, reflexa intrinsecus per circuitum, super mensas autem carnes oblationis.

39. Au vestibule de la porte il y avait deux tables d'un côté, et deux tables de l'autre, afin d'y immoler les holocaustes pour le péché et pour le délit.

40. Et sur le côté extérieur par où l'on monte à l'entrée de la porte qui se dirige vers le nord, il y avait deux tables; et, de l'autre côté, devant le vestibule de la porte, il y avait deux autres tables.

41. Quatre tables d'un côté, et quatre tables de l'autre; aux côtés de la porte, il y avait huit tables, sur lesquelles on devait immoler.

42. Quatre tables étaient pour l'holocauste; elles étaient construites en pierres carrées; leur longueur était d'une coudée et demie, leur largeur d'une coudée et demie, leur hauteur d'une coudée; on y plaçait les instruments avec lesquels on immole l'holocauste et la victime.

43. Leurs lèvres avaient une palme et elles se courbaient en dedans tout autour, et sur les tables on mettait les chairs de l'oblation.

n'était ouverte que le jour du sabbat, il doit y avoir eu une chambre à chaque porte.

39. — *In vestibulo portæ.* Dans le vestibule lui-même. — *Ut immoletur super eas holocaustum.* Il faut entendre ces mots dans un sens large: on préparait sur ces quatre tables les chairs de la victime sacrifiée, afin que les prêtres pussent les y prendre et les porter de là sur l'autel. Les tables pour l'immolation proprement dites étaient en dehors, comme l'indiquent les  $\text{פ}\text{פ}$ . 40, 41, 42. — *Pro peccato*, V. Lévi., iv, 3. — *Pro delicto*. Lévi., v, 49; vii, 4, et plus bas, xlii, 14; xlii, 29.

40. — *Quod ascendit*, Litt. « en montant », ou « à celui qui monte. » — *Portæ quæ pergit ad aquilonem.* De chaque côté de cette porte en dehors du vestibule deux tables sont placées pour immoler les victimes; Cfr.  $\text{פ}$ . 42.

41. — Il y a donc huit tables en tout, quatre à l'intérieur et quatre à l'extérieur; sur celles du dehors on immole les victimes, sur celles de dedans, on prépare leur chair pour l'autel.

42. — *Quatuor autem mensæ.* Litt. « Et quatre tables. » Il y en avait donc douze en tout, selon le nombre des tribus d'Israël, et

le nombre des victimes à offrir; Esdr., viii, 35. On ne dit pas où ces quatre dernières tables étaient placées. — *De lapidibus quadris constructæ.* Ces tables sont en pierre taillée. On peut conclure de là que les autres tables étaient en bois. — *Longitudine... latitudine... et altitudine cubiti unius.* Ces tables avaient donc une coudée sur tous les sens. Les huit autres tables avaient-elles la même dimension? — *Vasa in quibus immolatur holocaustum et victima.* Les instruments qui servaient aux sacrifices.

43. — *Labia carum.* Les bords de la table, qui en sont comme les lèvres. Villalpand. השפתים. D'après le Targum, suivi par Bœttcher, Rædiger, Dietrich, Keil, etc., ce mot signifie « crochets ». Ici il est au duel, et indique, d'après Kimchi, les doubles crochets auxquels on suspendait les victimes pour les écorcher. LXX :  $\text{γ}\text{ε}\text{ί}\text{τ}\text{ρ}\text{ος}$ , bord de la table. — *Palmi unius*, le sixième de la coudée, 0,0762. — *Reflexa*, Litt. « appliqués, attachés. » Il y avait de ces crochets tout autour du vestibule, mais en dehors probablement, sur la cour. — *Carnes oblationis.* V. Lévi., i, 2 et suiv. Les LXX donnent ainsi la fin du verset,

44. Au dehors de la porte intérieure étaient les chambres des chantres, dans la cour intérieure; elles étaient à côté de la porte regardant au nord. Leur façade était tournée vers le midi, et il y en avait une du côté de la porte orientale qui regardait vers le nord.

45. Et il me dit : Cette chambre qui regarde au midi sera pour les prêtres qui sont employés à la garde du temple.

46. Et la chambre qui regarde vers le nord, sera réservée aux prêtres qui veillent pour le service de l'autel, pour les fils de Sadoc, qui, entre tous les enfants de Levi, s'approchent du Seigneur pour le servir.

47. Puis il mesura la cour; elle

44. Et extra portam interiorem, gazophylacia cantorum in atrio interiori, quod erat in latere portæ respicientis ad Aquilonem; et facies eorum contra viam australem, una ex latere portæ orientalis quæ respiciebat ad viam Aquilonis.

45. Et dixit ad me : Hoc est gazophylacium quod respicit viam meridianam; sacerdotum erit qui excubant in custodiis templi.

46. Porro gazophylacium quod respicit ad viam Aquilonis, sacerdotum erit qui excubant ad ministerium altaris : isti sunt filii Sadoc, qui accedunt de filiis Levi ad Dominum ut ministrent ei.

47. Et mensus est atrium longi-

(à partir de *reflexa*) : « Sur les tables un toit, pour les préserver de la pluie et de la sécheresse. »

44. — Pour ce verset, dit Reuss, nous avons simplement suivi la leçon des Grecs, celle du texte hébreu résistant à toute explication compatible avec les versets suivants. Et Keil : Il est impossible de ne pas expliquer le texte masorétique de ce verset, d'une manière arbitraire : dans ce verset en effet il est question des chambres des chantres, tandis que ces chambres, d'après les *xx. 45* et *46*, sont destinées aux prêtres chargés dans le temple du service de l'autel des holocaustes. Les défenseurs anciens et modernes de ce texte ont essayé de faire disparaître cette discordance en prétendant que les prêtres qui étaient de service dans le temple et à l'autel, *xx. 45* et *46*, étaient en même temps chantres. Mais cette explication est détruite par ce fait que dans le culte de l'Ancien Testament une distinction très nette existe entre les lévites chantres et les prêtres, c'est-à-dire les Aaronites, qui exercent le sacerdoce. Ezéchiel, loin de supprimer cette distinction dans sa vision du temple, la rend plus sensible encore, en ordonnant que seuls les fils de Sadoc puissent prétendre aux fonctions sacerdotales dans le sanctuaire, pendant que les autres fils d'Aaron, les descendants d'Ithamar, doivent être seulement employés à garder les portes du temple, et à d'autres fonctions non sacerdotales, *xliv, 10* et suiv. Par conséquent Ezéchiel n'a pas pu identifier les prêtres avec les chantres, et appeler les chambres destinées aux prêtres, chambres de

chantres. La position et la description des chambres du *xx. 44* et des *xx. 45* et *46* montrent que leur identité est complète. Villalpand se contente de citer sur ce point les explications des rabbins. Il faut donc, pour rétablir l'harmonie de ce passage se servir des LXX pour corriger le texte masorétique. — *Cantorum*, שרים, est remplacé par שתיים « deux ». — *Quod*, אשר, par אהרן, « un ». L'on obtient ainsi cette traduction : « En dehors de la porte intérieure (c'est-à-dire comme Reuss l'explique : quand on l'avait dépassée pour entrer dans la seconde cour), étaient deux (LXX : δύο εἰσόδου) cellules dans la cour intérieure, une (LXX : μία) à côté de la porte du nord, regardant vers le sud etc. — *Portæ orientalis*, LXX : πύλης ἧς πρὸς Νότον. Ils ont le הדרום, leçon qu'il faut substituer à הקדים, car l'est n'est pas opposé au nord.

45. — *Sacerdotum erit...* V. Nombr. *iii, 27, 28, 32, 38* et plus bas *xliv, 8, 14, 15*.

46. — *Sacerdotum... isti sunt filii Sadoc*. Seuls les fils de Sadoc seront désormais chargés du service de l'autel et du temple; Cfr. *xliv, 10*, où cette ordonnance est plus développée. Le grand prêtre avait été pris longtemps dans la famille d'Ithamar; Salomon rendit la dignité à Sadoc, *III Rois, 11, 26, 27, 35; I Par., xxix, 22*. — *Ad ministerium altaris*. L'entretien du feu sacré, l'offrande des sacrifices quotidiens. *Lév., vi, 12, 13*. — *Ut ministrent ei*, Nombr., *i, 50; xviii, 2; Deut., x, 8*.

47. — *Atrium*. La cour intérieure, qui avait cent coudées de carré, et était entourée d'un mur, suivant *xlii, 10*. — *Altare ante*

tudine centum cubitorum per quadrum; et altare ante faciem templi.

48. Et introduxit me in vestibulum templi; et mensus est vestibulum quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde; et latitudinem portæ trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde.

49. Longitudinem autem vestibuli viginti cubitorum, et latitudinem undecim cubitorum, et octo gradibus ascendebatur ad eam. Et columnæ erant in frontibus; una hinc, et altera inde.

avait cent coudées en longueur, et cent coudées en largeur sur tout le carré; et l'autel était devant la façade du temple.

48. Puis il m'introduisit dans le vestibule du temple, et il mesura le vestibule qui avait cinq coudées d'un côté et cinq coudées de l'autre, et la largeur de la porte qui avait trois coudées d'un côté, et trois coudées de l'autre.

49. La longueur du vestibule était de vingt coudées et sa largeur de onze, et on y montait par huit degrés. Des colonnes étaient sur la façade, une d'un côté, une de l'autre.

*faciem templi.* Dans cette cour se trouvait l'autel des holocaustes dont la description sera donnée plus tard, XLIII, 43 et suiv.

b. *Le temple, avec le vestibule, et les bâtiments accessoires.* XL, 48-XLI, 20.

48. — *Templi*, הַבַּיִת, « de la maison », comme *γ.* 47 et *XL*, 5, 43, etc. C'est le bâtiment proprement dit du temple, comme III Rois, vi, 2, etc. — *Mensus est vestibulum*, אֶלְאֵלִים, « le pilier du vestibule », le devant du vestibule. Cfr. III Rois, vi, 3. — *Quinque cubitis... inde.* L'espace entre les deux piliers était de six coudées, cinq de chaque côté du milieu de la porte, et l'épaisseur de ces piliers était de même de cinq coudées. Ces piliers rappellent sans doute les colonnes d'airain du temple de Salomon, III Rois, vii, 45, 21. — *Latitudinem portæ trium cubitorum hinc... et inde.* La porte est sans doute à deux battants dont chacun a trois coudées de large.

49. — *Longitudinem vestibuli viginti cubitorum... LXX* : εἰκοσι... δώδεκα πηχῶν. Ces chiffres n'offrent aucune difficulté sérieuse. Il s'agit seulement de savoir si la longueur signifie la dimension de l'est à l'ouest, c'est-à-dire la distance qu'on avait à traverser pour entrer dans le temple; par conséquent la largeur serait du nord au sud; ou bien s'il faut entendre les choses de la manière contraire.

Tous les commentateurs, sauf Reuss, ont adopté cette dernière hypothèse, parce que dans le portique du temple de Salomon, la longueur de vingt coudées était mesurée dans le sens de la largeur de l'édifice. Ici on ne trouve pas de renseignement analogue à celui de III Rois, vi, 3; puis l'analogie du temple d'Ezéchiel avec celui de Salomon n'est pas assez frappante pour qu'on puisse en conclure que le vestibule était disposé de même. Ce n'est que dans les parties essentielles, le Saint et le Saint des Saints, dont la forme avait un sens symbolique, que le plan d'Ezéchiel ressemble à celui de Salomon; dans toutes les parties moins essentielles, il en diffère souvent d'une façon notable; Keil. Il est donc probable, croyons-nous, que la longueur doit être prise dans le sens de l'est à l'ouest. La largeur entre les deux piliers est de seize coudées au dehors, *γ.* 48; ce qui est juste la moitié de la largeur du temple qui avait, y compris les murs, trente-deux coudées; elle n'est que de onze à l'intérieur du vestibule, sans doute parce que nous avons la mesure entre les murs qui auraient deux coudées et demie d'épaisseur. — *Octo gradibus...* Chiffre emprunté à Symmaque. *LXX* : δέξα. L'hébreu, au lieu de chiffre a une conjonction אשר, qui n'offre pas grand sens : « avec les degrés par lesquels on y montait. » — *Et columnæ erant in frontibus...* *V.* *γ.* 48.

## CHAPITRE XLI

Description de l'intérieur du temple (vv. 1-4). — Description de la muraille et des bâtiments latéraux (vv. 5-14). — Le bâtiment séparé (v. 12). — Dimensions extérieures du temple (vv. 13-14). — Dimensions, caractères et ornements principaux des murailles, des portes et du vestibule du temple (vv. 15-26).

1. Après cela il m'introduisit dans le temple. Il mesura les piliers, chacun avait six coudées de large, selon la largeur du tabernacle.

2. Et la largeur de la porte était de dix coudées. Et les côtés de la porte avaient cinq coudées d'un côté, et cinq coudées de l'autre; il mesura sa longueur, qui était de quarante coudées, et sa largeur de vingt coudées.

3. Puis, étant entré, il mesura sur la face de la porte deux coudées; la porte avait six coudées, et la lar-

1. Et intrōdixit me in templum, et mensus est frontes, sex cubitos latitudinis hinc, et sex cubitos inde, latitudinem tabernaculi.

2. Et latitudo portæ, decem cubitorum erat; et latera portæ quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde; et mensus est longitudinem ejus quadraginta cubitorum, et latitudinem viginti cubitorum.

3. Et introgressus intrinsecus mensus est in fronte portæ duos cubitos; et portam sex cubitorum; et

CHAP. XLI. — 1. — *In templum*, הֵיכָל, l'édifice lui-même, le Saint, sans le vestibule et le Saint des Saints, III Rois, vi, 5, 47; vii, 50. — *Frontes*, les piliers entre lesquels est la porte du temple proprement dit ont six coudées de carré. — *Latitudinem templi*. Il faut adopter ici la leçon des LXX : τὸ εὖρος τοῦ αὐλοῦ, ou admettre que הֵיכָל, qui ailleurs signifie tente, a ici une signification architecturale que nous ignorons et sur laquelle les anciens ne nous renseignent pas. Ewald, Hitzig, Reuss acceptent cette correction. Kliefoth et Keil essayent une défense du texte masorétique qui ne nous semble pas convaincante.

2. — *Latitudo portæ decem cubitorum*. Entre les deux piliers est une porte large de dix coudées, dont les deux battants ont chacun cinq coudées. Villalpand fait remarquer que dans l'hébreu, le mot employé ici et plus loin pour la porte du sanctuaire, n'est pas שַׁעַר, mais פֶּתַח; c'est, dit-il, parce que le premier terme est réservé pour les portes monumentales, qui ne se trouvaient qu'aux abords du temple, tandis que le second désigne seulement les portes « quæ ad usum tantummodo aperiuntur. » — *Longitudinem ejus*, la longueur de l'édifice, de l'est à l'ouest, depuis la porte qui vient d'être mentionnée

jusqu'à la porte du Saint des Saints. — *Quadraginta cubitorum*. Même longueur que celle du temple de Salomon, III Rois, vi, 47; d'où l'on peut conclure que la hauteur était la même, trente coudées, III Rois, vi, 2. — *Latitudinem viginti cubitorum*. L'intérieur de l'édifice était donc moitié plus large que la porte. Les murs, comme le verset 5 l'apprend, avaient la même épaisseur que les piliers, six coudées; la largeur en dehors était donc de trente-deux coudées.

3. — *Et introgressus intrinsecus*. Ayant traversé le Saint pour arriver au mar qui le sépare du Saint des Saints. LXX : εἰς τὴν αὐλήν τὴν ἐσωτέραν. — *Mensus est in fronte portæ*, אֵיל־הַפֶּתַח, les piliers de chaque côté de la porte. — *Duos cubitos*. Cette épaisseur des piliers doit donner aussi l'épaisseur du mur de séparation. — *Et portam sex cubitorum*. Comme la largeur de la porte va être tout à l'heure donnée, la mesure indiquée ici ne peut être que celle de la hauteur de la porte; quelle autre dimension pourrait-on donner dans ce cas? Aussi adoptons-nous l'explication de Kliefoth et de Keil. — *Latitudinem portæ septem cubitorum*. La porte sans doute était à deux battants. Le nombre 7 a ici une signification symbolique, puisqu'il s'applique au Saint des Saints, à la demeure

latitudinem portæ, septem cubitorum.

4. Et mensus est longitudinem ejus viginti cubitorum, et latitudinem ejus viginti cubitorum, ante faciem templi; et dixit ad me : Hoc est Santum sanctorum.

5. Et mensus est domus sex cubitorum; et latitudinem lateris quatuor cubitorum undique per circuitum domus.

6. Latera autem, latus ad latus, bis triginta tria; et erant eminentia, quæ ingrederentur per parietem domus, in lateribus per circuitum, ut continerent, et non attingerent parietem templi.

geur de la porte était de sept coudées.

4. Puis il mesura sa longueur qui était de vingt coudées devant la façade du temple, et il me dit : C'est ici le Saint des Saints.

5. Puis il mesura la muraille du temple qui était de six coudées, et la largeur de l'édifice latéral qui était de quatre coudées tout autour du temple.

6. Ces chambres latérales, l'une près de l'autre, formaient deux rangs de trente-trois. Les plus élevées s'avançaient tout autour le long de la muraille du temple, de manière à s'y appuyer sans pénétrer dans le mur lui-même.

de l'Eternel. Suivant quelques commentateurs, cette largeur est celle des parois latérales de la porte. LXX : τὰς ἐπιχώμαδας τοῦ θυρώματος πηχῶν ἑπτὰ...

4. — *Et mensus est... cubitorum.* Le Saint des Saints formait un carré de 20 coudées, comme celui du temple de Salomon, III Rois, vi, 20. — *Ante faciem templi.* Vers le sanctuaire : « dicit ergo se latitudinem appellare eam partem quæ versus sanctuarium erat, non quod proprie esset latitudo Sancti Sanctorum, sed quod ea esset latitudo templi. » Maldonat. — *Hoc est Sanctum Sanctorum.* Cfr. Exod., xxvi, 33, 34, III Rois, vi, 19. Ezéchiel, quoique prêtre, ne peut pas y entrer.

5. — *Parietem domus sex cubitorum.* Cette épaisseur est en rapport avec les proportions colossales de l'architecture orientale. — *Latitudinem lateris.* Le côté, צֶלַע, est l'ensemble des chambres latérales du temple, toute la rangée des bâtiments adossés aux murs du temple, ce que III Rois, vi, 5, 6, appelle quelquefois רִצּוּעַ. — *Quatuor cubitorum.* La mesure est prise en clair, dans l'intérieur des murs. — *Undique per circuitum domus.* Excepté bien entendu du côté de l'entrée à l'est. Déjà dans le temple de Salomon existait une disposition pareille, III Rois, vi, 5, 6. V. le plan du temple de Salomon, d'après M. de Vogüé, dans M. Vigouroux, la Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 306, pl. XXVe.

6. — *Latera autem, latus ad latus,* dans le sens de la longueur du temple. — *Bis triginta tria.* « Bis » n'est pas dans l'hébreu, il est emprunté aux LXX : ἄς. On ignore quel était le

nombre de ces chambres latérales dans le temple de Salomon. La description de ces chambres, donnée par le Talmud, tr. Middoth, iv, 3, s'accorde à peu près avec celle d'Ezéchiel. « Et il y avait 38 petites chambres : 15 au nord, 15 au sud et 8 à l'ouest. Celles du nord et du sud étaient cinq sur cinq... » V. Fergusson, op. cit., pp. 32 et 266. L'hébreu : « trois et cela trente fois » veut dire sans doute qu'il y avait trois étages de ces chambres; Cfr. la fin du §. 7. Le passage du tr. Middoth appuie cette interprétation. — *Erant eminentia,* n'est pas dans l'hébreu. — *Quæ ingrederentur... parietem templi.* Villalpand explique ainsi ces mots : « Retractiones quasdam fecit in ipsis lateribus domus, in quibus trabes et tabulata cubulorum domum circumdantium ponerentur, ne opus esset ipsos templi parietes fodere, ut continere possent trabes, quas non debuit templi parietem contingere, nedum illi insistere. » L'hébreu est très difficile; M. Reuss, tout en déclarant qu'il n'est pas sûr de l'avoir bien compris, le traduit ainsi : « elles (les chambres latérales) se rattachaient à un mur qui entourait le temple, du côté de ces chambres, pour qu'elles y fussent engrenées; mais elles ne s'engrenaient pas dans le mur même du temple ». Mais le texte ne parle pas d'un second mur, et M. de Vogüé a donné pour le temple de Salomon, qui présentait la même difficulté, une explication qui semble très bien convenir à celui d'Ezéchiel, que Villalpand a déjà indiquée et que Keil admet aussi. Les murs du Temple, aussi bien dans les fondations que dans le bâtiment lui-même, étaient bâtis en retraite, c'est-à-dire que les

7. Il y avait aussi un espace tout autour, qui s'élevait au moyen d'un escalier et qui montait jusqu'à la chambre la plus haute, toujours en tournant. C'est pourquoi le temple avait plus de largeur dans le haut. Et ainsi on montait de l'étage le plus bas à celui d'en haut par celui du milieu.

8. Je considérai la hauteur qui était tout autour du temple, et les fondements des côtés avaient la dimension d'un roseau de six coudées;

9. Et la largeur de la muraille de l'édifice latéral était extérieurement de cinq coudées : et la maison intérieure était enfermée dans ces bâtiments adjacents.

10. Entre les chambres il y avait

7. Et platea erat in rotundum, ascendens sursum per cochleam. et in cœnaculum templi deferebat per gyrum; idcirco latius erat templum in superioribus; et sic de inferioribus ascendebatur ad superiora in medium.

8. Et vidi in domo altitudinem per circuitum fundata latera ad mensuram calami sex cubitorum spatio:

9. Et latitudinem per parietem lateris forinsecus quinque cubitorum; et erat interior domus in lateribus domus.

10. Et inter gazophylacia latitu-

murs diminuaient d'épaisseur à mesure qu'ils montaient. « Le front, dit M. de Vogué, était obtenu à l'aide de retraites brusques d'une demi-coudée à chaque étage; ces retraites recevaient le bout des solives de chaque plancher, qui se trouvait ainsi posé sans qu'il fût nécessaire d'entailler les murs sacrés. » Le temple de Jérusalem, monographie du Haram ech Chérif, Paris, 1864, in-f<sup>o</sup>, p. 28. V. dans Villalpand, t. II, p. 280, une planche qui aide à se rendre compte exactement de cette disposition.

7. — *Platea erat in rotundum... per gyrum.* « La construction du texte est embrouillée au plus haut point; les LXX ont un tout autre texte ». Reuss. Les traducteurs ne s'accordent pas plus que les commentateurs. Le sens général est que les chambres de l'étage supérieur étaient plus larges que celles des étages inférieurs, qu'au dessus des chambres il y avait une galerie de toute la largeur de l'étage supérieur qui faisait le tour de l'édifice (cette seconde assertion est contestée par beaucoup d'interprètes); aussi l'espace était plus grand dans les chambres du haut; et le bâtiment devenait plus large intérieurement à mesure qu'on montait d'en bas à l'étage d'en haut par l'étage intermédiaire. Il n'est pas question d'escalier dans l'hébreu; la Vulgate a suivi l'interprétation du Targum en ce point, interprétation appuyée par plusieurs rabbins.

8. — *Vidi in domo altitudinem per circuitum.* La prophète remarque l'élevation des bâtiments latéraux tout autour du temple. — *Fundata latera ad mensuram calami.* Leurs

fondations avaient 6 coudées. Cela veut-il dire, demande Reuss, que les chambres du rez-de-chaussée étaient à 6 coudées au-dessus du sol? D'après Currey, cela signifie que les chambres latérales avaient 6 coudées de hauteur, et de cette manière la hauteur des trois étages correspond à peu près aux 20 coudées de la hauteur du temple. — *Spatio* אצילה, mot difficile à expliquer. Peut-être est-ce un terme d'architecture qui désigne la ligne de jonction entre deux étages. Il faudrait donc traduire: « 6 coudées du plancher des chambres latérales au plafond. » LXX, qui joignent le mot au verbe suivant: διαστήματα.

9. — *Latitudinem per parietem... quinque cubitorum.* Cette muraille avait donc une coudée d'épaisseur de moins que le temple. — *Et erat interior domus in lateribus domus.* כונה, litt. « un espace libre », indique, selon Villalpand des cellules ménagées dans le mur extérieur des chambres latérales, et ayant la même profondeur que le mur lui-même. Il ne peut s'agir des chambres elles-mêmes qui n'ont que 4 coudées, x. 5. D'après Fergusson. op. cit. p. 64, cet espace, sur lequel une porte ouvre au nord et une au sud, est un passage ou vérandah, donnant accès à chacune des chambres, sans les traverser, ce qui devait être un assez grand inconvénient dans le temple de Salomon. Il devait être réservé aux prêtres seuls.

10. — La distance entre le mur des chambres latérales et le mur de la cour intérieure est de 20 coudées. Cela ne s'applique sans doute qu'aux trois côtés nord, ouest et sud.

dinem viginti cubitorum in circuitu domus undique.

11. Et ostium lateris ad orationem; ostium unum ad viam Aquilonis, et ostium unum ad viam australem; et latitudinem loci ad orationem, quinque cubitorum in circuitu.

12. Et ædificium quod erat separatum versumque ad viam respicientem ad mare, latitudinis septuaginta cubitorum; paries autem ædificii, quinque cubitorum latitudinis per circuitum; et longitudo ejus nonaginta cubitorum.

13. Et mensus est domus longitudinem, centum cubitorum; et quod separatum erat ædificium, et parietes ejus, longitudinis centum cubitorum.

une largeur de vingt coudées autour du temple.

11. Et les portes de l'édifice latéral étaient tournées vers la prière; une porte regardait au nord, et une porte au midi, et la largeur du lieu destiné à la prière, était de cinq coudées tout autour.

12. L'édifice qui était séparé et tourné du côté du chemin qui regarde vers la mer, avait une largeur de soixante-dix coudées; mais la muraille de l'édifice avait cinq coudées d'épaisseur, et sa longueur était de quatre-vingt-dix coudées.

13. Il mesura la longueur de la maison: elle avait cent coudées; et l'édifice séparé, avec ses murailles, avait aussi cent coudées de longueur.

— *Gazophylacia*. Chambres décrites plus au long, XLII, 1 et suiv., et appuyées contre le mur qui séparait la cour intérieure de la cour extérieure.

11. — *Ostium lateris ad orationem*. Litt. « Et la porte (pour : les portes) des chambres latérales (donnant) sur l'espace libre ». Villalpand déduit longuement les raisons qui ont amené S. Jérôme à traduire *מִנְחָה* par « prière ». Le saint docteur a pensé que ces portes servaient à ceux qui entraient dans le temple pour y prier. — *Ostium*... Il n'y avait que deux portes, l'une au nord, l'autre au sud. — *Et latitudinem... quinque cubitorum*. « Encore une difficulté! qu'est-ce que cet espace libre de 5 coudées à côté de celui de 20 coudées du verset précédent? » Reuss. Il faut supposer que cet espace libre de 5 coudées était séparé de la cour de 20 coudées par une cloison quelconque. Pour résumer ce que nous avons dit du temple, voici ses dimensions. Largeur : deux murs du temple : 12 coudées; intérieur : 20 coudées; chambres latérales : 8 coudées (4 au nord et 4 au sud); murs extérieurs de ces chambres : 40 coudées; donc 50 coudées pour les bâtiments du temple; 40 coudées pour l'espace libre; 40 coudées pour la cour font 50; le total nous donne juste l'espace de 400 coudées attribué à la cour intérieure par XL, 47. Longueur : temple, 40 coudées; Saint des Saints, 20 coudées; mur extérieur à l'ouest, 6 coudées; chambres latérales de l'ouest et leur muraille, 9 coudées; espace libre, 5 coudées; cour, 20 coudées; total : 400 coudées. Mais

pour obtenir ce résultat, il faut omettre le vestibule, la muraille orientale du temple et le mur de séparation entre le Saint et le Saint des Saints.

12. — *Ædificium quod erat separatum*. Litt. « La construction qui était devant *הַמִּזְבֵּחַ* ». Ce mot est répété *וְיָ*. 43, 44, 45, XLII, 1, 40, 43. LXX : *ἀπόλοιπον*. Il signifie ce qui est coupé ou séparé, et la Vulgate rend bien le sens. Ici, c'est un endroit à l'ouest du temple, derrière le temple par conséquent, séparé du Saint des Saints, et sur lequel s'élevait un bâtiment dont nous ne connaissons pas la destination, quoiqu'on puisse la conjecturer, disent Hengstenberg, Kliefoth et Keil, d'après son nom et aussi d'après IV Rois, xxiii, 41; I Par., xxvi, 48; c'était sans doute un espace avec quelques bâtiments où l'on ramassait tout ce qui était rejeté du service du temple. A cause de cela il avait reçu le nom de place séparée. Suivant d'autres commentateurs, Curroy, etc., c'était là qu'on brûlait les victimes offertes pour le péché, XLIII, 21. — *Versumque... ad mare*, vers l'ouest; la Méditerranée est en effet à l'ouest de Jérusalem et de la Palestine; Cfr. sur l'expression Jos., xviii, 14. — *Latitudinis septuaginta cubitorum*. La largeur doit se prendre ici du nord au sud. — *Paries autem ædificii*... La longueur de ce bâtiment était de 90 coudées, ce qui, avec 40 coudées pour l'épaisseur des murs, donne un total de 400 coudées.

13. — Le temple et cette maison séparée avaient donc la même longueur, 400 coudées. Cfr. note sur *וְיָ*. 44.

14. La largeur de la façade du temple et du bâtiment séparé, vers l'orient, était aussi de cent coudées.

15. Puis il mesura la longueur de l'édifice vis-à-vis de celui qui en était séparé par derrière, et les galeries des deux côtés avaient cent coudées, y compris le temple intérieur et les vestibules de la cour.

16. Il mesura encore les seuils des portes, les fenêtres qui étaient obliques, et les portiques d'alentour avec leurs trois étages en face de chaque seuil de porte, et le lambris en bois qui les entourait depuis la terre allait jusqu'aux fenêtres; et les fenêtres étaient fermées au-dessus des portes.

17. Et jusqu'à la maison intérieure et tout autour de la muraille, tant au dedans qu'au dehors, le tout avec mesure,

14. *Latitudo autem ante faciem domus, et ejus quod erat separatum contra Orientem, centum cubitorum.*

15. *Et mensus est longitudinem ædificiï contra faciem ejus, quod erat separatum ad dorsum; et thecas ex utraque parte centum cubitorum; et templum interius, et vestibula atrii.*

16. *Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu; terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia.*

17. *Et usque ad domum interiorum, et forinsecus per omnem parietem in circuitu intrinsecus, et forinsecus, ad mensuram.*

14. — *Latitudo...* Nous venons de voir, au \* 12, que la largeur du bâtiment séparé avec ses murs n'était que de 80 coudées. Il doit donc rester un espace de 20 coudées non bâti. Si, et il semble qu'on peut le faire sans hésiter, on place le bâtiment au centre, il reste de chaque côté, au nord et au sud, des espaces libres de 10 coudées chacun. Tout le reste, jusqu'au mur extérieur, était couvert de bâtiments. — *Contra orientem.* La mesure est prise du côté qui fait vis-à-vis au mur occidental du temple. Toutes ces mesures sont en harmonie.

16. — Le prophète va décrire maintenant certains détails de l'ornementation du temple qu'il n'a pas encore mentionnés. — *Et mensus est,* il mesura ensuite, ou, selon plusieurs commentateurs qui rattachent la première moitié de ce verset aux versets précédents, il mesura ainsi. — *Longitudinem ædificiï... ad dorsum.* Litt. : « La longueur de la construction sur la face du bâtiment séparé (qui se dirigeait) vers les derrières. » Il mesura le bâtiment séparé dans le sens de sa longueur jusqu'à son extrémité occidentale. — *Ethecas, אַתְּקָיִם* ou אַתְּקָיִם. LXX : τὰ ἀπόκλιμα, mot de signification très obscure. La Vulgate le traduit plus loin par « porticus », et les LXX par περιστύλον et στοάζ, XLII, 3, 5. Il n'y a pas de racine hébraïque d'où dérive le mot. On peut supposer, dit Currey, que sur chaque côté de

la façade orientale de ce bâtiment il y avait une galerie sous laquelle on pouvait approcher du bâtiment, y jeter, au nord et au sud, les objets de rebut, qui étaient alors transportés au dehors par une poterne ouverte dans le mur extérieur occidental. Pour Villalpand, ce sont les piliers de la cour. D'après Maldonat, ce sont les chambres décrites plus haut. — *Centum cubitorum.* Les galeries sont de la même longueur que le bâtiment. — *Templum interius...* L'ange mesura ensuite l'intérieur du temple et les vestibules de la cour, c'est-à-dire ceux des portes intérieures et extérieures; ces mesures ont été mentionnées en détail précédemment.

16-17. — Les deux versets suivants sont aussi obscurs, et le texte hébreu est d'ailleurs « suspect au plus haut degré ». Reuss. En voici la traduction d'après Bœttcher et Keil, combinés : « Les seuils et les fenêtres fermées (obliques) et les galeries (ethecas) tout autour, cela faisait trois choses, et opposé à chaque seuil était un lambris de bois tout autour. Et du sol jusqu'aux fenêtres (et les fenêtres étaient fermées), sur la porte et dans l'intérieur de l'édifice, et en dehors, et sur toute la muraille tout autour, intérieurement et extérieurement, tout était mesuré. » Au lieu de mesures, בִּדְרוֹת, Bœttcher, Maurer, Reuss, etc., proposent, d'après III Rois, vi, 48, בִּכְלֵיעוֹת, sculptures. Mais il n'est pas supposable que

18. Et fabrefacta cherubim et palmæ; et palma inter cherub et cherub, duasque facies habebat cherub;

19. Faciem hominis juxta palmam ex hac parte, et faciem leonis juxta palmam ex alia parte, expressam per omnem domum in circuitu.

20. De terra usque ad superiora portæ, cherubim, et palmæ cælatæ erant in pariete templi.

21. Limen quadrangulum, et facies sanctuarii, aspectus contra aspectum.

22. Altaris lignei trium cubitorum, altitudo, et longitudo ejus duorum cubitorum; et anguli ejus, et longitudo ejus, et parietes ejus lignei. Et locutus est ad me: Hæc est mensa coram Domino.

18. Il y avait des chérubins et des palmiers sculptés; il y avait un palmier entre chaque chérubin; et chaque chérubin avait deux faces:

19. La face d'un homme tournée d'un côté vers un palmier, et la face d'un lion tournée de l'autre côté vers un autre palmier, et cet ordre était observé tout autour du temple.

20. Ces chérubins et ces palmiers sculptés étaient sur la muraille du temple, depuis le sol jusqu'au haut de la porte.

21. La porte du temple était carrée, et la face du sanctuaire répondait à celle du temple, leur aspect était semblable.

22. L'autel en bois avait trois coudées de hauteur et deux de largeur. Ses angles, sa surface et ses côtés étaient de bois. Et il me dit: Voici la table qui doit être devant le Seigneur.

même sur les murs extérieurs il y eut des sculptures. Ces mots signifient plutôt: dans le Saint des Saints.

18. — *Et fabrefacta*, et parmi les objets sculptés, LXX: γεγραμμέναι, il y avait: — *Cherubim et palmæ*. Comme dans le temple de Salomon. Cfr. III Rois, vi, 29. Sur les Cherubins, V. ch. I. — *Palma inter Cherub et Cherub*. « Les keroubim, sculptés en très bas-relief, se rangeaient le long des parois sacrés en files silencieuses, alternant avec des palmiers, semblables aux figures alignées sur les murs de Thèbes ou de Khorsabdd. » De Vogué, le Temple de Jérusalem, pp. 32-33. — *Duasque facies habebat cherub*. Un palmier était entre deux chérubins, et une face de chacun des chérubins était tournée de son côté. Cela a fait croire à plusieurs commentateurs qu'il n'y avait pas de bas-reliefs, mais des gravures au trait. Villalpand soutient que les chérubins du temple, comme ceux de la vision du ch. I avaient quatre faces ou apparences.

19. — Cfr. I, 40. — *Per omnem domum in circuitu*. V. dans M. Vigouroux, la Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 316, la pl. XXXVIIe.

20. — Cette disposition se reproduisait depuis le sol jusqu'au haut dans l'intérieur du temple: il y avait plusieurs rangées de figures superposées.

21. — *Limen quadrangulum*... Non-seulement les piliers de la porte du temple, mais tout le travail qui entourait la porte était de forme carrée, ce qui avait sans doute un sens symbolique. — *Et facies sanctuarii*... Litt. « Et la façade du Saint des Saints avait la même forme ». Le v. 3. nous a pourtant appris que la porte du Saint des Saints n'était pas carrée; il s'agit donc de son apparence générale. Cfr. III Rois, vi, 33. LXX: κατὰ πρόσωπον τῶν ἁγίων ὄρασις ὡς ὄψις...

22. — *Altaris*. D'après quelques commentateurs, c'est la table des pains de proposition, Exod., xxv, 24, et suiv. Cfr. III Rois, vii, 48; suivant d'autres, Villalpand, etc., l'autel des parfums, Exod., xxx, 4 et suiv. — *Lignei*. Cet autel en bois ne peut pas être l'autel des holocaustes, comme Keil le prétend; c'est en dehors du temple qu'on offrait les sacrifices; Cfr. M. Vigouroux, op. cit. t. III, p. 324. — *Longitudo ejus duorum cubitorum*. Cet autel avait sans doute 2 coudées de carré. — *Anguli ejus*, les saillies des quatre angles supérieurs, en forme de cornes. V. M. Vigouroux, ib., t. III, p. 310, planche XXXVe, n° 1, b. « Les quatre angles de la table supérieure de l'autel (des parfums) étaient prédominants et terminés en pointe dressée: c'est ce qu'on nommait les cornes de l'autel. » Ibid. — *Longitudo ejus*, ארבע אמות est une erreur de copiste, pour ארבע, sa base.

23. Et il y avait deux portes dans le temple et dans le sanctuaire.

24. Et chaque battant avait encore une petite porte à deux battants, qui se repliaient l'un sur l'autre; car il y avait une double porte de chaque côté de la grande porte.

25. Et il y avait des chérubins et des palmiers sculptés sur les portes mêmes du temple, aussi bien que sur ses murailles: c'est pourquoi il y avait de grosses pièces de bois au frontispice du vestibule à l'extérieur.

26. Au-dessus étaient des fenêtres obliques, et des palmiers représentés sur les parois du vestibule, aussi bien que sur les côtés du temple et sur toute l'étendue des murailles.

23. Et duo ostia erant in templo, et in sanctuario.

24. Et in duobus ostiis ex utraque parte bina erant ostiola quæ in se invicem plicabantur; bina enim ostia erant ex utraque parte ostiorum.

25. Et cœlata erant in ipsis ostiis templi cherubim, et sculpturæ palmarum, sicut in parietibus quoque expressæ erant; quamobrem et grossiora erant ligna in vestibuli fronte forinsecus.

26. Super quæ fenestræ obliquæ, et similitudo palmarum hinc atque inde in humerulis vestibuli, secundum latera domus, latitudinemque parietum.

LXX: ἡ βίσις αὐτου. — *Hæc est mensa coram Domino.* Figure et symbole de l'autel de la loi nouvelle sur lequel on offre à Dieu le sacrifice eucharistique, et où l'âme chrétienne trouve sa nourriture divine; Cfr. Mal., I, 7, 12.

23. — *Ostia*, דלתות, les battants d'une porte. Les portes du temple et du Saint des Saints sont décrites dans III Rois, VI, 31 et suiv.; chacune avait deux battants. On n'avait accès dans le temple que par une porte, située à l'est, et une autre porte faisait communiquer le temple avec le Saint des Saints. C'est ce que le prophète exprime par *duo ostia*.

24. — *In duobus ostiis... plicabantur.* L'on pouvait indifféremment ouvrir l'un ou l'autre battant des portes. — *Bina enim ostia...* Chaque porte avait deux battants.

25. — *Et cœlata...* Les portes étaient ornées de la même manière que les murs intérieurs du temple. — *Quamobrem et grossiora...* Cfr. III Rois, VII, 6, 26. Litt. « Et sur le vestibule en dehors, était un perron de bois. » Nous traduisons עב, par « perron », quoi-

qu'on puisse lui donner d'autre sens; en tous cas עב עב, signifie certainement un ouvrage en bois.

26. — *Fenestræ obliquæ*, des fenêtres fermées, comme §. 16, peut-être des fenêtres dont les barreaux sont immobiles. V. le passage de S. Jérôme sur cet endroit, cité par M. Clair, III Rois, VI, 4, et l'explication donnée de « fenestræ obliquæ » par notre savant collaborateur. Notons cependant que שקפים des Rois ne se retrouve pas dans cet endroit d'Ezéchiel, quoique la traduction de la Vulgate soit la même pour ces deux endroits. — *Similitudo palmarum.* La représentation des chérubins est réservée pour l'intérieur du temple. Cette décoration s'étendait au vestibule, aux chambres latérales, *secundum latera domus.* — *Latitudinemque parietum.* עב עב peut signifier perrons Keil), poutres (Tremellius, Reuss), surfaces des portes (Currey), etc. Il fallait en tous cas que ces objets fussent d'une certaine étendue pour recevoir une telle ornementation. Les LXX omettent ce mot.

## CHAPITRE XLII

Bâtiments des cours extérieures destinés au service du temple (v̄v. 4-15 — Etendue du domaine sacré autour du temple (v̄v. 15-20).

1. Et eduxit me in atrium exterius per viam ducentem ad Aquilonem, et introduxit me in gazophylacium quod erat contra separatum ædificium, et contra ædem vergentem ad Aquilonem.

2. In facie longitudinis, centum cubitos ostii Aquilonis, et latitudinis quinquaginta cubitos;

3. Contra viginti cubitos atrii interioris, et contra pavimentum stra-

1. Et il me fit sortir dans la cour extérieure par le chemin qui conduit au nord, et il me fit entrer dans la chambre qui était opposée à l'édifice séparé et à la maison qui était tournée vers le nord.

2. La longueur de la façade de ce bâtiment, depuis la porte septentrionale, était de cent coudées et sa largeur de cinquante coudées,

3. Le long des vingt coudées de la cour intérieure, et du dallage en

c. Chambres des prêtres, étendue du domaine du temple, XLII.

CHAP. XLII. — 1. — *Et eduxit me.* L'ange mentionné, XL, 3, 4. — *In atrium exterius.* Le prophète est avec son guide dans la cour intérieure ou cour des prêtres, et en sort pour rentrer dans la cour extérieure; v̄v. 3, 14; XL, 17. Les LXX ajoutent : κατὰ ἀνατολὰς, « quod... superfluum esse manifestum est. » S. Jérôme. — *Per viam ducentem ad Aquilonem.* Litt. « par le chemin, chemin du nord », Cfr. XLVII, 15, c'est-à-dire par le portique B mentionné sur le plan, et qui était en effet dirigé vers le nord. — *Introduxit me,* V. XL, 17, 28; XLI, 1. — *In gazophylacium.* הלשכר, singulier pris ici dans un sens collectif, comme on doit le conclure du pluriel לשכות des v̄v. 4 et 5. Ce sont quelques-uns des bâtiments qui sont déjà mentionnés, XL, 17; leur situation va bientôt être plus distinctement indiquée. — *Quod erat contra separatum ædificium.* La « Gizrah » décrite, XLI, 12 et suiv. — *Et contra ædem vergentem ad Aquilonem.* Litt. « Et qui était contre le bâtiment vers le nord. » Ces mots sont ajoutés pour bien préciser l'emplacement du bâtiment en question; le prophète est conduit vers celui qui est au nord de la cour intérieure et de la « Gizrah. » *Ædem,* בנין ne désigne pas le temple, mais, comme le prouve le v̄. 13, est un synonyme de Gizrah. Hengstenberg fait remarquer avec raison que ces bâtiments, situés de chaque côté de la Gizrah et empêchant de l'apercevoir, sont très-bien

appropriés à la destination de ce local séparé.

2. — *In facie... Aquilonis.* Le côté de ce bâtiment qui regarde le nord et devant lequel le prophète est amené, a 400 coudées de longueur. Selon la plupart des commentateurs, ce bâtiment part de la muraille occidentale du temple. Keil l'en sépare par un local de 40 coudées, où, s'appuyant sur XLVI, 22, il place les cuisines sacrificielles pour le peuple (M). Hengstenberg, qui ne leur accorde pas de local séparé, place ces cuisines en dessous des bâtiments décrits ici. Mais le verset suivant donne raison à ceux qui laissent un intervalle entre le mur occidental du temple et le bâtiment décrit dans ces versets, puisqu'une partie de sa longueur doit regarder la cour intérieure, ce qui n'aurait pas lieu dans le système que nous rejetons. — *Ostii Aquilonis* indique que les portes de ce bâtiment s'ouvrent au nord; elles sont comprises dans la longueur totale du bâtiment. — *Latitudinis quinquaginta cubitos.* La largeur en est égale à la longueur des portiques, qui donnent accès dans la cour intérieure; Cfr. XL, 15, 21.

3. — *Contra viginti cubitos atrii interioris.* Coudées n'est pas exprimé en hébreu, mais doit évidemment se sous-entendre, d'autant plus qu'il vient d'être exprimé à la fin du verset précédent. Telle est l'opinion de J. H. Michaelis, Rosenmüller, Hævernick, Hitzig, Keil, Schræder, etc. Le bâtiment décrit ici avance de 20 coudées sur la Gizrah, et donne ainsi sur la cour intérieure du temple. — *Contra pavimentum stratum... atrii exterioris.* Ces mots sont ajoutés pour mieux préci-

pierres de la cour extérieure, où était un portique joint à trois autres.

4. Devant les chambres, il y avait une allée de dix coudées de largeur, qui tournait vers l'intérieur par une allée d'une coudée, et les portes des chambres étaient au nord.

5. Ces chambres étaient plus étroites en haut qu'en bas, parce que les portiques qui les entouraient étaient plus larges qu'en bas et qu'au milieu de l'édifice.

6. Car il y avait trois étages, et ils n'avaient pas de colonnes telles que les colonnes des cours; aussi, les

tum lapide atrii exterioris, ubi erat porticus juncta porticui triplici.

4. Et ante gazophylacia deambulatio decem cubitorum latitudinis, ad interiora respiciens viæ cubiti unius. Et ostia eorum ad Aquilonem;

5. Ubi erant gazophylacia in superioribus humiliora; quia supportabant porticus, quæ ex illis eminebant de inferioribus, et de mediis ædificii.

6. Tristega enim erant, et non habebant columnas, sicut erant columnæ atriorum; propterea eminebant

ser l'emplacement du bâtiment : il a en face, au nord, la portion de la cour extérieure pavée en pierres qui longe le côté intérieur du mur d'enceinte; Cfr. xl, 47, 48. — *Ubi erat porticus juncta porticui triplici.* ארתיק a été traduit plus haut, xli, 45, par « ethecæ. » L'hébreu est difficile à comprendre, et Reuss supprime la difficulté en voyant dans ces mots « une glose sur ce qui est dit au v. 5, glose insérée mal à propos dans un contexte tout différent ». La traduction la plus simple semble être : « Galerie sur galerie dans le troisième étage. » שלשים peut avoir en effet (Gen., vi, 16) le sens de chambres du troisième étage, mais impossible d'expliquer clairement la disposition de ces galeries; elles étaient peut-être parallèles à celles de la Gizrah, et on en parle ici d'abord parce que c'était ce qui frappait tout d'abord le visiteur. Schræder. « Una porticus... juncta porticui triplici demonstrat mysterium Trinitatis quod, cum Patris et Filii et Spiritus Sancti dividatur nominibus, tamen una sibi divinitate conjungitur. » S. Jérôme.

4. — *Et ante gazophylacia... latitudinis.* Devant ce bâtiment, v. 4, 5, 7, xl, 47, xli, 40, était une allée large de 10 coudées, allant de l'est à l'ouest, devant sa façade nord. Il n'y a pas d'autre sens possible à donner à cet endroit. — *Ad interiora respiciens.* Elle donnait accès dans l'intérieur du bâtiment. Selon Keil, הפנימית ne désignerait pas l'intérieur du bâtiment, mais la cour intérieure; c'est le chemin *l* désigné sur le plan du temple et qui part du portique pour arriver au bâtiment. Le savant commentateur base cette interprétation sur le sens qu'il donne aux mots suivants : *Via cubiti unius*; il traduit אהד אמה דרך, non pas par « un chemin d'une coudée », comme la Vulgate et la plu-

part des exégètes le font; mais en suivant les LXX : ἐπι πήχεις ἑκατόν, par « un chemin de 100 coudées », במאה אמה. Il s'appuie, pour faire cette correction, sur le v. 16, où les rabbins la signalent. Cette correction et le sens qui en découle ne semblent pas acceptables. Il vaut mieux conserver l'interprétation habituelle; devant les portes du bâtiment, la largeur du chemin était d'une coudée, ce qui donnait dans ces endroits 11 coudées, au lieu des 10 qu'avait le chemin, là où il n'y avait pas de portes. Cela vaut mieux, il semble, que de penser, avec Maldonat, qu'à côté du chemin de 10 coudées, il y en avait un autre d'une coudée. — *Ostia eorum ad Aquilonem.* Le bâtiment est tourné vers le nord, ce qui détermine la position de ses portes.

5. — *Ubi erant* n'est pas dans l'hébreu. — *Gazophylacia in superioribus humiliora.* Les chambres des étages supérieurs étaient, ou plus basses que celles des étages inférieurs, comme Villalpand, Stormius et Gésénius l'expliquent, ou plus étroites. כפרה semble indiquer que, comme les autres bâtiments du temple, ceux-ci étaient construits de manière à ce que chaque étage supérieur fût en retrait sur l'inférieur. — *Supportabant porticus.* כרייכלר אתיקים מהנה, « parce que les portiques (ou les chambres) mangeaient (c'est-à-dire) supprimaient (quelque chose) d'elles. » — *Quæ ex illis eminebant...* le deuxième étage était moins large que l'étage du milieu et que le rez-de-chaussée.

6. — *Tristega enim erant.* V. v. 3 et xl, 47. — *Non habebant columnas... sicut... atriorum.* De cette allusion aux colonnes des cours, V. xl, 47, nous pouvons conclure que ces cours avaient des colonnades, comme celles du temple d'Hérode et probablement

de inferioribus, et de mediis a terra cubitis quinquaginta.

7. Et peribolus exterior secundum gazophylacia, quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia; longitudo ejus quinquaginta cubitorum.

8. Quia longitudo erat gazophylaciorum atrii exterioris, quinquaginta cubitorum; et longitudo ante faciem templi, centum cubitorum.

9. Et erat subter gazophylacia hæc introitus ab oriente ingredientium in ea de atrio exteriori.

chambres étaient élevées depuis la terre de cinquante coudées, en passant par l'étage d'en bas et par celui du milieu.

7. L'enceinte extérieure des chambres, qui étaient dans le chemin de la cour extérieure, devant ces chambres avait cinquante coudées de longueur,

8. Parce que la longueur des chambres de la cour extérieure était de cinquante coudées, et que sa longueur du côté du temple était de cent coudées.

9. Et il y avait sous ces chambres une entrée du côté de l'orient, pour ceux qui y venaient de la cour extérieure.

aussi celles du temple de Salomon. Nous n'avons pas du reste d'autres indications ou allusions à ces colonades. Keil. — *Propterea eminebant de inferioribus...* Litt. « C'est pourquoi il (le bâtiment) était resserré, נאצל, à partir du bas et de l'intermédiaire, depuis le sol. » Cfr. v. 5 et xl, 48. — *Cubitis quinquaginta* n'est ni dans l'hébreu, ni dans les LXX, ni dans le Targum. Le traducteur latin l'a sans doute emprunté au verset suivant.

7. — *Et peribolus*. גדר, mur extérieur. LXX : φῶς. — *Exterior*, אשר להוץ, Cfr. xli, 47. — *Secundum gazophylacia*, לעכות, auprès de, xl, 48; xlv, 6. — *Quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia*. Ce mur, parallèle au bâtiment, s'appuyait sur le mur de la cour intérieure pour venir rejoindre l'allée décrite au v. 4. C'est ce qui résulte des mots suivants : — *Longitudo ejus quinquaginta cubitorum*. Ce mur a 50 coudées de long, ce qui est juste la largeur du bâtiment, v. 2. S'il avait été parallèle à la longueur du bâtiment, il aurait eu 100 coudées et non 50. Il était, dit Keil, probablement à l'est, et פניו favorise ce sens.

8. — *Quia longitudo... quinquaginta cubitorum*. Longueur, ארך, doit s'entendre ici dans le sens de largeur, le bâtiment avait en effet, 13 coudées de large. — *Et*, והנה, que la Vulgate n'a pas traduit. — *Longitudo ante faciem templi centum cubitorum*. פנייהיכל, rendu ici par « facies templi », désigne le côté extérieur du temple qui fait face au nord, et auquel le bâtiment en question fait, au moins dans une partie, vis-à-vis. Ce bâtiment a la même longueur au nord et au sud, voilà ce qu'indique ce verset; Cfr. v. 2.

9. — *Subter gazophylacia*. דוכתת הלשכות LXX : καὶ αὶ θύραι, correction suivie par Hitzig, mais difficile à expliquer, (avec le qeri, nous retranchons le ה du premier mot pour le joindre au second, dont il est l'article), « et sous les chambres », celles qui sont décrites dans les premiers versets de ce chapitre. Derrière le mur mentionné au v. 7, une porte donnait accès dans le bâtiment. D'après Kliefoth et Keil, il faut conserver le qerib, parce que תחת a un suffixe dans plusieurs endroits de la Bible, Gen., II, 21, II Rois, xxii, 37, 40, 48, et entendre ainsi le sens de ces mots : « de dessous la muraille étaient les chambres », c'est-à-dire les chambres tournées vers la cour extérieure. Pour celui qui les regardait venant de l'est, elles semblaient sortir de la muraille. Le mur décrit au v. 7, était sans doute destiné à cacher les fenêtres du rez-de-chaussée, qui étaient tournées vers l'est, de sorte que les prêtres, qui quittaient dans ces chambres leurs vêtements sacerdotaux, ne pussent pas être aperçus du dehors. — *Ingredientium in ea*. Quelques commentateurs ont appliqué ces mots כבאו להנה au guide d'Ezéchiël, « lorsqu'il entra »; mais il vaut mieux les traduire, comme la Vulgate, d'une manière impersonnelle. — *De atrio exteriori*. Le prophète, en ajoutant ces mots, veut montrer que celui qui entre ne vient pas de la cour intérieure contre le mur septentrional de laquelle le bâtiment était placé. Currey donne une interprétation toute différente : ce passage signifie, d'après lui, qu'il y avait au nord une entrée par laquelle les prêtres entraient dans les chambres et dans les cours du temple.

10. Dans la largeur de l'enceinte de la cour qui était vers l'orient, contre la façade de l'édifice séparé, il y avait des chambres en face de cet édifice.

11. Et il y avait aussi une allée le long de ces chambres, comme il y en avait une le long des chambres qui étaient du côté du nord. Leur longueur et leur largeur étaient égales, ainsi que leur entrée, leur apparence et leurs portes.

12. Telles qu'étaient les portes du trésor situées dans l'allée qui regardait vers le midi, telle était aussi la porte qui se trouvait à la tête de l'allée qui était devant le vestibule séparé, pour ceux qui entraient par l'orient.

13. Et il me dit : Les chambres du

10. In latitudine periboli atrii, quod erat contra viam orientalem, in faciem ædificii separati, et erant ante ædificium gazophylacia.

11. Et via ante faciem eorum, juxta similitudinem gazophylaciorum, quæ erant in via Aquilonis : secundum longitudinem eorum, sic et latitudo eorum; et omnis introitus eorum, et similitudines, et ostia eorum.

12. Secundum ostia gazophylaciorum quæ erant in via respiciente ad notum; ostium in capite viæ; quæ via erat ante vestibulum separatum per viam orientalem ingredientibus.

13. Et dixit ad me : Gazophylacia

40. — Les trois versets 40-42 décrivent le bâtiment correspondant à celui dont il vient d'être question, et qui était placé au sud de la cour intérieure du temple. Cette description reproduit celle qu'on vient de lire, et on n'aurait pas besoin de s'y arrêter, s'il ne s'y rencontrait quelques difficultés provenant des corrections arbitraires des massorètes et aussi de l'extrême brièveté de l'expression. Keil. — *In latitudine.* « L'édifice correspondant... est (comme le premier) dans le sens de la largeur de la grande cour; expression qui s'explique, parce que l'auteur se représente ici la longueur (du grand carré) dans le sens du nord au sud ». Reuss. — *Periboli atrii*, le mur qui entoure la cour intérieure, *פ. 7-12.* — *Contra viam orientalem.* דרך הקדמים. Suivant Keil, Reuss, etc., il y a ici une erreur de copiste; il faut lire הדרום, « du sud ». Il y a en effet contradiction avec פ. 9, mots suivants : « devant le bâtiment séparé ». Mais, d'après Schœder, « vers l'est », probablement emprunté au *פ. 9*, est une description plus courte de la position du mur de séparation des deux cours, et par suite de la situation des chambres. Cette manière de voir rend inutile la correction proposée tout à l'heure. — *In faciem ædificii separati.* Même sens que « contra separatum ædificium » du *פ. 1.* — *Ædificium.* הבנין. A le même sens ici aussi qu'au verset premier.

11. — *Via ante faciem eorum.* L'allée décrite déjà au *פ. 4.* — *Juxta similitudinem...* Il y a une ressemblance complète entre le bâtiment du Nord et celui du Midi. « Media

ambulatio et exedræ naturales eadem erant constructæ ratione et eadem mensura qua aquilonares ». Villalpand. — *Secundum longitudinem... sic et latitudo eorum.* *פ. 8.* — *Introitus eorum,* כוונתיהן, « leurs dispositions », Cfr. *XLIII, 11; XLIV, 6; XLVIII, 30.* — *Similitudines.* Litt. « les mesures »; Cfr. *Lév., IX, 46, Nombr. XXIX, 6.* — *Et ostia eorum.* *פ. 4.* Ces derniers mots seraient mieux placés en tête du verset suivant dont ils sont logiquement le commencement.

12. — *Secundum ostia... ad notum.* Les portes du bâtiment du sud étaient disposées comme celles du Nord; Cfr. *פ. 4, 11.* — *Ostium in capite viæ*, au commencement de l'allée de 400 coudées, plus amplement décrite au *פ. 4.* Cette tête ou ce commencement de l'allée est l'endroit où elle rejoint l'allée qui est tracée en face des bâtiments. « In capite autem ejusdem viæ, hoc est orientalis, quæ patet ingredientibus, ostium est, quod, nisi apertum fuerit ab eo qui dicit : Ego sum ostium (Joan., X, 9), et qui habet clavem David, ad vestibulum sanctorum virtutibus separatum, et quod ab aquilone venientes suscipit, non possumus pervenire. » S. Jérôme. — *Vestibulum.* הגדרה, le mur décrit aux *פ. 7, 10.* — *Separatum.* הגינה, qu'on ne lit qu'ici est d'une signification douteuse. Chez les Rabbinis, il a le sens de « convenable », et il signifierait ici le mur correspondant à celui qui est à l'est du bâtiment du nord. Rosenmüller, Keil, Reuss, Curey, etc. — *Per viam orientalem...* *פ. 9.*

13. — *Et dixit, le guide d'Ézéchiel, Voir*

Aquilonis, et gazophylacia Austri quæ sunt ante ædificium separatum, hæc sunt gazophylacia sancta in quibus vescuntur sacerdotes, qui appropinquans ad Dominum in Sancta Sanctorum; ibi ponent Sancta Sanctorum, et oblationem pro peccato, et pro delicto; locus enim sanctus est.

14. Cum autem ingressi fuerint sacerdotes, non egredientur de sanctis in atrium exterius; et ibi reponent vestimenta sua, in quibus ministrant quia sancta sunt; vestienturque vestimentis aliis, et sic procedent ad populum.

15. Cumque complisset mensuras domus interioris, eduxit me per viam portæ quæ respiciebat ad viam

nord et celles du midi qui sont devant l'édifice séparé, sont des chambres saintes: c'est là que mangent les prêtres qui approchent du Seigneur dans le sanctuaire; c'est là qu'ils mettront les saintes offrandes et l'oblation pour le péché et pour le délit; car le lieu est saint.

14. Quand les prêtres seront entrés, ils ne sortiront pas du temple dans la cour extérieure, sans avoir déposé dans ces chambres les vêtements avec lesquels ils officient, parce que ces vêtements sont saints: et ils reprendront en cet endroit leurs autres vêtements, et alors ils iront retrouver le peuple.

15. Lorsqu'il eut achevé de mesurer la construction intérieure, il me fit sortir par la porte qui regardait à

γ. 4 et xl, 3, 4. Le prophète va apprendre à présent la destination de ces bâtiments. — Sancta. Cfr. γ. 14 et xliv, 19. — In quibus vescuntur; Cfr. Lévi., vi, 9, 19, vii, 6, x, 13. — Sacerdotes. Les LXX ajoutent: οἱ τοῖ ἐξῆδου. — Qui appropinquans ad Dominum, xl, 46, xliii, 49. Ceux qui officient. Les autres prêtres et Léviites étaient d'un rang inférieur et servaient ceux-là, xliii, 40, 44. — In Sancta Sanctorum. Les prêtres n'entrent pas dans le Saint des Saints, mais ils s'en approchent en pénétrant dans le Saint. — Ibi ponent, dans le Temple. — Sancta Sanctorum. Cette portion des offrandes qui n'était pas brûlée sur l'autel, Lévi., ii, 3, 40, vi, 9-11, x, 12, et la chair de toutes les oblations pour les péchés et pour les délits, à l'exception de celle qui était offerte par le grand-prêtre et par tout le peuple et brûlée en dehors du camp, Lévi., vi, 19-23, vii, 6. Toutes ces parties des sacrifices étaient appelées très saintes, parce que les seuls prêtres les mangeaient, comme représentants de Jéhovah, à l'exclusion non-seulement des laïques, mais même de leurs propres familles. Le texte distingue le dépôt, מִיָּהוּ, de la manducation, וְאֵכְלוּ, des parties saintes des sacrifices, car ni la farine des offrandes ci-dessus mentionnées, et qui était mêlée avec l'huile, ni la chair des offrandes pour les péchés et les délits ne pouvaient être mangées par les prêtres immédiatement après les sacrifices, mais la farine devait d'abord être cuite et la viande bouillie, et il fallait par suite les dé-

poser dans un endroit spécial où on les préparait. Keil. — Et oblationem, הַמִּנְחָה; Cfr. Lévi., ii, 4 et suiv. — Pro peccato, הַחֲטָאָה, les victimes offertes pour les péchés, xl, 39, Lévi., iv, 3. — Pro delicto, הַזָּשָׁם, xliv, 29, Lévi., v, 19, vii, 4 et suiv. — Locus enim sanctus est. Cfr. Lévi., vi, 9, 40, xiv, 24. « Ibi, inquit, sacerdotes ponent sancta sanctorum, et oblationem... ut non solum jure offerant sacrificium, sed pro diversitate temporum et qualitate peccati atque ignorantia, sciens placare Dominum, quia ipse locus sanctus est, et sacerdotalis in eo dignitas commoratur, quæ possit rogare pro cæteris. » S. Jérôme.

14. — Cum autem ingressi fuerint sacerdotes, pour s'acquitter de leur service; Cfr. xliv, 17, 24. — Non egredientur... in atrium exterius, la cour du temple, γγ. 1, 3. — Et ibi. Dans les salles décrites dans tout le commencement de ce chapitre, et appelées saintes au verset précédent. — Vestimenta sua in quibus ministrant. Cfr. Lévi., vi, 4, xvi, 23; Nomb., iii, 31, iv, 12, 14. — Quia sancta sunt. « Nota quam voluit Deus sacerdotes a populo loco et religione secerni et coli ». Cornélius à Lapidé. — Vestienturque vestimentis aliis... Lévi., vi, 4.

15. — L'ange qui conduit Ezéchiel, après avoir mesuré le temple et ses cours, va mesurer maintenant ce qui, autour des murs extérieurs, appartenait encore au Temple. — Domus interioris, le temple avec ses deux cours intérieure et extérieure; Cfr. xli, 15, 17.

l'orient, et il mesura cette enceinte tout autour.

16. Il mesura, du côté du vent de l'orient avec le roseau à mesurer, cinq cents roseaux tout autour.

Cfr. la note sur le v. 16. — *Per viam portæ... ad viam orientalem.* Cfr. xl, 6. — *Mensus est eam.* Non pas la porte ou le chemin, mais tout l'espace dont il est question ici; v. 20.

16. — *Quingentos calamos.* הכשרימאות קנים (géri : אבות, qui est évidemment une faute de copiste, V. la remarque de R. Ben Asher, dans le Commentaire de Keil). De l'interprétation donnée à ces mots dépend tout le sens des vv. 15-20 et par suite la solution de la question de la banlieue du Temple. De temps immémorial, dit Keil, il y a division d'opinion sur ce point. Les LXX, et après eux J. D. Michælis, Bœttcher, Maurer, Ewald, Hitzig, Schröder, Reuss, etc., voient ici uniquement les dimensions du temple avec ses deux cours. Mais, comme ces dimensions ne sont que de 500 coudées en longueur et en largeur, suivant le total des mesures données dans les ch. xl-xlii, 44, les LXX ont omis le mot « calamos », קנים aux vv. 16, 48 et 49, tandis qu'ils l'ont changé en *παλάτιος* au v. 47, mot qu'ils ont aussi ajouté aux nombres donnés au v. 20. D'après ce système, seule la circonférence extérieure du temple serait mesurée dans ce verset. La muraille, ayant 500 coudées en carré (v. 20) serait la muraille entourant la cour extérieure mentionnée, xl, 5. Le v. 15 peut certainement s'harmoniser avec cette vue. Car, même si nous entendons par maison intérieure, « domus interioris », non seulement le temple proprement dit, que cette expression indique surtout, mais tout l'ensemble des constructions intérieures, celles de la cour extérieure comme celles de la cour intérieure; si nous entendons par porte de l'est la porte de la cour extérieure située à l'est, les mots « il la mesura tout autour » indiquent seulement qu'il mesura quelque chose d'extérieur à cette porte. Le suffixe, dans בודד, est indéterminé, et ne peut se rapporter à aucun des objets mentionnés plus haut, soit à porte, soit à maison intérieure. Celle-ci a déjà été mesurée, et les mesures qui suivent ne peuvent s'appliquer à la porte. Le suffixe ne peut pas non plus se rapporter à הבית, « cette maison », comme l'admet Rosenmüller; dans tous les cas, il n'y a rien dans le v. 20, qui autorise ce rapprochement. Nous pourrions néanmoins penser à une mesure extérieure de tout l'édifice compris dans l'expression de maison intérieure, et regarder la muraille mentionnée au v. 20 comme celle

orientalem; et mensus est eam unidique per circuitum.

16. Mensus est autem contra ventum orientalem calamo mensuræ, quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

qui a été mesurée sur son côté extérieur tant en longueur qu'en largeur. Mais il est difficile de concilier cette vue avec le v. 20. Elle est d'ailleurs absolument contradictoire avec les mesures données dans les vv. 16-19. Même si nous étions disposé à effacer ici et 47, 48, 49, קנים comme une glose, les mots : « il mesura le côté de l'orient avec le roseau à mesurer, 500 par le roseau à mesurer » équivalent toujours à 500 roseaux, suivant l'usage hébraïque bien connu; cela est aussi indiscutable que בראה באמה, un cent par la coudée, équivaut à 100 coudées; V. xl, 24. Le rejet de קנים comme une glose est donc à la fois arbitraire et inutile, puisque les mots בקנה באמה, même sans קנים, prouvent qu'il y a 500 roseaux et non 500 coudées. סביב, *per circuitum* des vv. 16 et 47, ne signifie pas qu'à l'est et au nord, il mesura un carré de 500 roseaux de côté, mais indique seulement qu'il mesura de tous les côtés, comme le prouve clairement le v. 20. Suivant cela l'espace évalué sur chaque côté à 500 roseaux était déterminé par une muraille de même longueur sur chaque côté. Cela donne un carré de 250,000 roseaux, tandis que le temple avec ses cours intérieure et extérieure, couvrirait seulement un carré de 250,000 coudées. Il est évident, d'après cela, que les mesures contenues dans les vv. 15-20, ne se rapportent pas à l'espace occupé par le temple et par ses cours. Par suite la muraille qui entoure l'espace mesuré ne peut pas être le mur de la cour extérieure, mentionné, xl, 5, dont les côtés n'ont que 500 coudées de long. Le sens de tout cet endroit est donc que, en dehors de la muraille qui renfermait le temple et ses cours, il y avait un carré de 500 roseaux de côté, destiné à séparer le sanctuaire du profane (v. 20), et formant ainsi un domaine de séparation entre le temple et le reste du pays. Les arguments des adversaires de cette explication n'ont, continue Keil, aucune force. Les LXX condamnant eux-mêmes leurs changements de roseaux en coudées, en conservant la clause, *ἐν καλάμῳ τοῦ μέτρον.* Si le traité Middoth du Talmud ne donne que le chiffre de 500 coudées, c'est qu'il s'occupe du temple historique et non de la prophétie faite par Ezéchiel. On prétend aussi que ce serait le seul exemple biblique où la mesure serait exprimée par des roseaux, au pluriel, et que אמה, coudée, est

17. Et mensus est contra ventum Aquilonis quingentos calamos in calamo mensuræ per gyrum.

18. Et ad ventum australem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

19. Et ad ventum occidentalem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ.

20. Per quatuor ventos mensus est murum ejus undique per circuitum, longitudinem quingentorum cubitorum, et latitudinem quingentorum cubitorum, dividentem inter sanctuarium et vulgi locum.

17. Il mesura, du côté du vent du nord, cinq cents roseaux à mesurer tout autour.

18. Il mesura, du côté du vent du midi, cinq cents roseaux tout autour.

19. Et du côté du vent de l'occident, il mesura cinq cents mesures prises avec le roseau à mesurer.

20. Il mesura la muraille de toutes parts selon les quatre vents, en tournant tout autour et elle avait cinq cents coudées de longueur, et cinq cents coudées de largeur, et ce mur séparait le sanctuaire d'avec le lieu destiné à tout le monde.

## CHAPITRE XLIII

Entrée de la gloire de Dieu dans le temple (v. 1-4). — Le prophète est enlevé par l'esprit du Seigneur et introduit dans la cour intérieure (v. 5). — Dieu promet d'habiter à jamais au milieu de son peuple (v. 6-10). — Il donne à la maison d'Israël les lois relative à la sanctification de ce temple (v. 11-17). — Description de l'autel des holocaustes (v. 13-17). — Consécration de cet autel (v. 18-27).

1. Et duxit me ad portam quæ respiciebat ad viam orientalem.

1. Ensuite il me conduisit à la porte qui regardait vers l'orient;

souvent omis, mais doit toujours se supposer, parce qu'elle est la mesure ordinaire. La première de ces assertions est erronée; Cfr. xli, 4 et suiv., xlviii, 16 et suiv.; la seconde est une simple supposition. Il faut donc admettre l'interprétation que nous venons d'exposer, et qui a été aussi adoptée par Kliefoth, Fairbairn et Currey.

18. — *Per circuitum* est rattaché dans l'hébreu au verset suivant.

19. — *Ad ventum occidentalem*. Litt. « au vent de la mer ». Cfr. xli, 12.

20. — *Per quatuor ventos*. V. v. 16 et suiv., et Cfr. xxxvii, 9. — *Quingentorum*. « Quingentesimus autem numerus qui vicinus est quinquenario, quod ad remissionem pertinet omnium peccatorum, non solum veteris scriptura (Lév., xxv), sed et Salvatoris in Evangelio (Luc, vii, 41) verba id demonstrant: Duo debitores erant foeneratori cuidam: unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta. » S. Jérôme. — *Dividentem inter sanctuarium et vulgi locum*. Litt. « pour séparer

entré le Saint et le commun. » V. la note sur le v. 16. Cette disposition n'existait pas dans le temple de Saïmon; mais elle est ajoutée par le prophète pour donner plus de garantie encore à la sanctification du temple. Pour Fairbairn, cette immense étendue symbolise le développement rapide du royaume de Dieu parmi les nations, au temps du Messie. Dans toutes les descriptions minutieuses que nous venons d'étudier, quel but le prophète s'est-il proposé? Il n'a pas voulu seulement donner un plan pour la reconstruction du temple; le dernier passage, xlii, 15-20, le prouve évidemment. Le temple, avec tous ses services intérieurs, symbolisait le sacrifice et le sacerdoce de Jésus-Christ, l'Épître aux Hébreux en fournit la preuve surabondante. Les Juifs pouvaient sans doute connaître quelque chose du caractère figuratif de leur temple, et cette vision était destinée à augmenter encore ce qu'ils savaient sur ce point.

CHAP. XLIII. — 1. — Le temple, tel qu'Ezéchiél l'a vu, est complètement décrit et

2. Et voici que la gloire du Dieu d'Israël entrait par le côté de l'orient. Le bruit qu'elle faisait était semblable au bruit des grandes eaux ; et la terre resplendissait de sa majesté.

3. Et la vision que j'eus était semblable à celle que j'avais eue lorsqu'il vint pour détruire la ville, et son aspect était le même que j'avais vu près du fleuve Chobar, et je tombai sur la face.

4. La majesté du Seigneur entra dans le temple par la porte qui regardait vers l'orient.

5. Et l'esprit m'éleva, et m'intro-

2. Et ecce gloria Dei Israel ingrediebatur per viam Orientalem; et vox erat ei quasi vox aquarum multarum, et terra splendebat a majestate ejus.

3. Et vidi visionem secundum speciem quam videram, quando venit ut disperderet civitatem; et species secundum aspectum, quem videram juxta fluvium Chobar; et cecidi super faciem meam.

*Sup. 9. 1; Sup. 4. 1.*

4. Et majestas Domini ingressa est templum per viam portæ quæ respiciebat ad orientem.

5. Et elevavit me spiritus, et in-

mesuré. La gloire de Dieu va maintenant y entrer pour le sanctifier. — *Quæ respiciebat.* Targum : « qui était ouverte. » — *Orientallem.* Les LXX ajoutent : καὶ ἐξήγαγέν με.

2. — *Et ecce.* Formule employée toujours dans Ezéchiel au commencement des grandes visions. — *Gloria Dei Israel,* V. 1, 28; x, 4. Dieu avait quitté l'ancien temple profané, x, 49; xi, 4, 23; il y rentre maintenant que tout est remis en ordre et conforme à sa volonté. — *Ingrediebatur per viam orientalem.* La gloire de Dieu vient de l'est, parce que, x, 49; xi, 4 et 23, c'est par ce côté qu'elle s'était retirée du temple, et c'est sur une montagne à l'est de Jérusalem qu'elle s'était retirée. Selon M. Le Hir, Dieu vient du Paradis terrestre, où il est censé résider depuis qu'il s'y était d'abord manifesté aux hommes. « Ingredditur autem gloria Domini per portam orientalem, et quia ipse sol est justitiæ, oriensque nomen illi, et quia per portam orientalem recte ibatur in Sanctum Sanctorum, ubi ejus sedes erat. » Maldonat. Cfr. Zach., v, 8; vi 12; Luc, 1, 6. — *Vox erat ei.* Le bruit produit par les ailes des chérubins et le mouvement des roues. Cfr. 1, 24. — *Quasi vox aquarum multarum.* Cfr. Apoc., I, 45; xiv, 2; xix, 6. — *Terra splendebat a majestate ejus.* Cfr. xx. 4, 5; Luc, 11, 9; Apoc., xviii, 4; Is., vi, 2; Ps. xlix. 2; Deut., xxxiii, 2. Celui qui a dit : Que la lumière soit, brille quand il apparaît dans la plus grande lumière, car il habite dans une lumière inaccessible, I Tim., vi, 46, et il est le père des lumières. Cette addition très significative, n'est pas suffisamment expliquée, dit Schröder, par une brillante lumière qui se répand sur le sol. Il n'est pas moins difficile de ne voir ici que la terre de Chanaan.

Par cette splendeur qui s'étend bien au-delà d'Israël, il faut donc entendre, avec S. Jérôme, une illumination de la terre entière et de toute l'humanité, lors de l'Incarnation et de la prédication de l'Évangile; jusqu'à l'avènement du Christ elle a été en effet dans de profondes ténèbres. Is., vi, 3; LX, 1 et suiv. Noublions pas que, comme on l'a indiqué, xlii, 20, le temple d'Ezéchiel est une figure du Christ. S. Thomas, 3<sup>a</sup>, q. 27, a. 3, voit dans ces mots une prédiction de la sanctification spéciale de la sainte Vierge au moment de l'Incarnation.

3. — *Et vidi visionem secundum...* V. chap. 1 et x. — *Quando venit ut disperderet civitatem.* c'est-à-dire pour prédire la destruction de la ville et du temple. Dans l'hébreu, כָּבַד; c'est Ezéchiel, en effet, qui vient pour détruire la ville. Chez les prophètes agir est souvent l'image et la prédiction de ce qui n'arrivera que plus tard, xlii, 18, 49; xxxii, 18; Gen., xlix, 7; Is., vi, 40; Jér., 1, 10. — *Species secundum aspectum...* V. 1, 3; iii, 23; x, 45. — *Et cecidi super faciem meam.* V. 1, 28; ii, 4; iii, 23, Le prophète tombe sur la face devant la gloire de Dieu, comme feront les Apôtres sur le Thabor, lors de la transfiguration du Seigneur; Matth., xvii, 6.

4. — *Majestas Domini.* כְּבוֹד, comme aux xx. 2 et 5, quoique rendu ici un peu différemment. — *Ingressa est templum.* Targum : « se révéla dans le temple. » LXX : ἐπιστήδεν εἰς τὸν οἶκον. — *Quæ respiciebat ad orientem.* v. 2.

5. — *Et elevavit me spiritus.* Cfr. iii, 12, 14 et les notes sur ces versets. « Significat nec revera cecidisse, nec revera surrexisse; sed solo spiritu prophetico. » Maldonat. — *In atrium interioris.* V. xl 15; xlii, 3. — *Repleta erat gloria Domini domus.* Litt. « La

troduxit me in atrium interius ; et ecce repleta erat gloria Domini domus.

6. Et audivi loquentem ad me de domo, et vir qui stabat juxta me,

7. Dixit ad me : Fili hominis, locus solii mei, et locus vestigiorum pedum meorum, ubi habito in medio filiorum Israel in æternum ; et non polluent ultra domus Israel nomen sanctum meum, ipsi et reges eorum in fornicationibus suis, et in

duisit dans la cour intérieure, et le temple était rempli de la gloire du Seigneur.

6. Et j'entendis quelqu'un qui me parlait du dedans du temple, et l'homme qui se tenait près de moi

7. Me dit : Fils de l'homme, c'est ici le lieu de mon trône ; le lieu où je pose mes pieds, et où j'habite éternellement au milieu des fils d'Israël : et la maison d'Israël ne profanera plus à l'avenir mon saint nom, ni eux, ni leurs rois, par leurs idolâ-

gloire de Jéhovah remplissait le temple », Cfr. XLIV, 5 ; Exod., XL, 34 et suiv., III Rois, VIII, 10, 14. Le Seigneur montre ainsi, dit Théodoret, qu'il remplira le temple de sa puissance. Le tabernacle et le temple de Salomon avaient de même manière été consacrés par Dieu comme le siège de son trône et de sa bienveillance pour Israël. Cfr. en particulier II Paral., v 13, 14 et VII, 4-3, d'où l'expression employée par Ezéchiel semble empruntée.

6. — *Et audivi loquentem.* Est-ce Dieu qui va parler lui-même au prophète ou bien le personnage qui se tenait à côté d'Ezéchiel va-t-il lui transmettre les ordres de Dieu ? C'est Dieu lui-même, comme l'entendent Maldonat, Kliefoth, Currey, etc. Le Seigneur fait entendre sa voix du Saint des Saints, dit Vatable. Suivant S. Jérôme, Keil, Le Hir, etc., Dieu ne parle pas directement, mais emploie, pour transmettre ses enseignements, le personnage qui a servi de guide à Ezéchiel et qui est maintenant à ses côtés. — *Vir, וְאִישׁ*, n'est pas ici un ange qui parle au nom de Dieu, mais l'ange de Dieu, la parole même de Jéhovah, le Verbe divin, Jean, I, 1 et suiv., c'est le personnage qui, XL, 3, avait l'apparence de l'airain : le prophète, avec intention peut-être, dit Hengstenberg, n'exprime pas l'identité, parce que le lecteur peut, par son propre jugement, la trouver.

7. — *Locus solii mei.* Voici l'endroit où je place mon trône. Cfr. Exod., XXV, 22 ; I Rois, IV, 4. — *Locus vestigiorum pedum meorum.* Cfr. Is., LX, 13 ; où l'arche d'alliance est ainsi désignée (et LXVI, 4, où une expression équivalente indique la terre entière). V. aussi I Paral., XXVIII, 2 et Ps. CXXXI, 7. Dans Ps. XCVIII, 5 et Lam., II, 4, cette locution s'applique probablement au temple. Il faut noter qu'Ezéchiel ne parle pas de la présence de l'Arche d'alliance dans le sanctuaire qu'il décrit. Il n'est pas probable, dit Keil, que ce silence soit dû à une pure omission. L'Arche

n'est pas mentionnée, parce que, comme le dit Jér., III, 16, l'Arche de l'alliance ne sera plus citée au temps du Messie. Ce n'était en effet qu'un pur symbole et non la condition nécessaire de la présence du Seigneur, « Et locus ejus ille est de quo scriptum est : Et factus est in pace locus ejus, Ps. LXXXV, 2, quæ exsuperat omnem sensum ; et locus vestigiorum pedum illius, Apostolis dicentibus : Adoremus in loco ubi steterunt pedes ejus. Ps. CXXXI, 7. Et pulchre dixit : Steterunt in Ecclesia enim stant pedes Domini, in synagoga ambulans et prætereunt. » S. Jérôme. — *Ubi habito... in æternum.* Cfr. Apoc., XXI, 3. Il y a dans ces mots une promesse messianique, comme le prouvent les mots suivants. Dans cette dernière clause, que nous allons tout à l'heure expliquer, on pourrait, avec Hengstenberg, ne voir, comme Exod., XXXII, 13 et ailleurs, qu'une promesse conditionnelle : tant que son peuple gardera ses commandements, Dieu habitera avec lui ; cette condition est parfois exprimée, Deut., V, 29 ; Is., XLVIII, 18. — *Et non polluent ultra... nomen sanctum meum.* Cfr. v, 14 ; XXIII, 38. Cet endroit, dit Maldonat après S. Jérôme, prouve clairement qu'il ne s'agit pas tant ici du temple de Jérusalem que du temple du ciel. Car le temple de Jérusalem fut souvent dans la suite souillé et abandonné par Dieu, comme le montrent les livres des Machabées. Mais, avec Cornélius à Lapide, nous pensons qu'il s'agit plutôt de l'Église chrétienne, dont le temple était la figure. — *Ipsi et reges eorum.* Le peuple avait toujours été entraîné à l'idolâtrie par ses rois ; Cfr. Jér., II, 26 ; XXXII, 32. — *In fornicationibus suis.* Ce mot est une image de l'idolâtrie ; V. chap. XVI, et passim. — *Et in ruinis regum suorum.* S. Jérôme a traduit פְּרוּרִים comme Lévi., XXVI, 30, mais il signifie ici « cadavres. » LXX : ἐν τοῖς φόνοις τῶν ἡγουμένων αὐτῶν. D'après quelques commentateurs il s'agit ici des idoles. Suivant les Rabbins, il

tries, par les sépulcres de leurs rois, et par les hauts lieux.

8. Ils ont mis leur seuil près de mon seuil, et les poteaux de l'entrée de leur maison près des miens : et il y avait un mur entre moi et eux ; et ils ont souillé mon saint nom par les abominations qu'ils ont commises, et à cause desquelles je les ai consumés dans ma colère.

9. Maintenant donc, qu'ils rejettent loin d'eux leur idolâtrie et les sépulcres de leurs rois, et j'habiterai toujours au milieu d'eux.

10. Mais toi, fils de l'homme, montre le temple à la maison d'Israël qu'ils soient confondus dans leurs iniquités ; qu'ils mesurent toute sa structure,

ruinis regum suorum, et in excelsis.

8. Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum, et postes suos juxta postes meo ; et murus erat inter me et eos ; et polluerunt nomen sanctum meum in abominationibus quas fecerunt : propter quod consumpsi eos in ira mea.

9. Nunc ergo repellant procul fornicationem suam, et ruinas regum suorum a me ; et habitabo in medio eorum semper.

10. Tu autem, fili hominis, ostende domui Israel templum, et confundantur ab iniquitatibus suis, et metiantur fabricam.

s'agirait ici des cadavres de Manassès et d'Ammon, IV Rois, XXI, 48, 26, qui avaient été inhumés dans un jardin voisin du temple. Ewald, Hitzig, Kliefoth admettent cette interprétation. Les jardins royaux étaient dans un terrain bas, près de Siloam, à la rencontre des vallées de Hinnom et de Josaphat. D'après une conjecture de M. Lewin, On the probable site of Jerusalem, the Antonia and the Aera, p. 31, cité par le Dr Currey, le jardin d'Oza était sur l'aire même du temple, à l'est, immédiatement au-dessus des écuries de Salomon, et la partie du jardin réservée pour le tombeau était la plate forme de rocher sur laquelle est maintenant la mosquée d'Omar, et qui fut, au temps des Machabées, le sépulcre d'Alexandre Machabée. Cette conjecture expliquerait la mention, qui suit immédiatement, de hauts lieux, rapproché de la profanation par les cadavres des rois, car la plate-forme de la mosquée d'Omar, au temps d'Ézéchiel, s'élevait à une hauteur considérable au-dessus du temple, et fut abaissée sous les Machabées pour empêcher de voir dans le temple. — *In excelsis*, בְּבֵיתָם, « bâ-mothâm », qu'Ewald et Hitzig proposent de lire, en changeant les voyelles : « bemotham », dans leur mort. On peut y voir les sanctuaires idolâtriques élevés par les rois sur les hauts-lieux, ou même dans les cours du temple, IV Rois, XXI, 4, 4, 7 ; xxiii, 6, ou bien l'expliquer, comme nous l'avons fait d'après Currey.

8. — *Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum...* Dieu reproche aux rois de Juda, ou bien d'avoir bâti leurs palais si près

du temple qu'ils effaçaient par leur luxe la majesté du sanctuaire, ou plutôt d'avoir dressé des autels aux idoles, soit dans le temple, soit tout à côté du temple, de sorte qu'il n'y avait qu'un mur pour séparer Dieu des idoles. « Fabricati sunt, inquit, limen suum juxta limen meum, ut nihil interesset inter sacrum et profanum, et postes suos juxta postes meos, ut unus laicorum et sacerdotum esset introitus. » S. Jérôme. — *Polluerunt nomen sanctum meum...* Par leur idolâtrie ou par leur manque de respect, ou encore, d'après S. Jérôme, parce que, tout en habitant si près du temple, ils n'étaient pas meilleurs que leurs sujets. — *Consumpsi*, וְאָכַל, futur apocopé piel de כָּלָה, pour וְאָכַלָה. Cfr. Exod., xxxiii, 10 ; xxxiii, 3.

9. — Si aucune profanation de ce genre ne se reproduit, Dieu ne cessera plus d'habiter au milieu d'Israël. — *Et habitabo in medio eorum semper.* « Boni operis statim præmia pollicetur dicens : Et habitabo..., de quo in Evangelio dicitur : Medius inter vos stat quem vos nescitis, Joan., 1, 26 ; et habitabit non parvo tempore, ut in synagoga, sed in perpetuum, quod in ecclesia Christi comprobatur. » S. Jérôme.

10. — *Ostende domui Israel templum.* Afin qu'elle n'oublie plus les ordres de Dieu et mérite toujours de le garder dans son sein, Ezéchiel doit proclamer à la nation la révélation concernant le nouveau temple. Cette révélation aura pour le peuple les conséquences suivantes. — *Confundantur ab iniquitatibus suis.* V. 41, xxxvi, 31-52. Israël rougira d'avoir offensé et oublié Dieu. — *Me-*

11. Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt. Figuram domus, et fabricæ ejus exitus, et introitus, et omnem descriptionem ejus, et universa præcepta ejus, cunctumque ordinem ejus, et omnes leges ejus ostende eis, et scribes in oculis eorum; ut custodiant omnes descriptiones ejus, et præcepta illius, et faciant ea.

12. Ista est lex domus in summitate montis: Omnis finis ejus in circuitu, Sanctum sanctorum est; hæc est ergo lex domus.

13. Iste autem mensuræ altaris in cubito verissimo qui habebat cubi-

11. Et qu'ils rougissent de tout ce qu'ils ont fait. Montre-leur le plan de la maison et de sa construction, ses sorties et ses entrées, et tout son plan; toutes les ordonnances qui doivent y être gardées; tout l'ordre qu'il faut y observer et toutes ses lois: décris tout cela devant leurs yeux, afin qu'ils gardent tout ce que tu leur auras décrit, et qu'ils l'observent, ainsi que tous les règlements du temple.

12. Voilà la règle de la maison bâtie sur le haut de la montagne. Tout ce qui l'entoure, tout son circuit est très-saint. Telle est la loi de cette maison.

13. Voici maintenant les mesures de l'autel, suivant la coudée exacte,

*tantur fabricam*, qu'ils mesurent soigneusement le superbe édifice dont les proportions sont si majestueuses; Cfr. xxviii, 12. En considérant avec attention tout ce que le Seigneur a par son sanctuaire accordé à son peuple, ils seront touchés de regret et se repentiront de leurs fautes passés.

11. — *Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt*. V. 10. — *Figuram domus...* Les mots se pressent ici, dit Keil, pour montrer que toutes ces descriptions du temple ont une signification et que le but de cette description est d'amener les Juifs à une amélioration et à un changement du cœur. La figure du temple, צורה, c'est le plan du temple en général, et sa forme extérieure. — *Fabricæ ejus*, תכונתו, c'est son arrangement intérieur considéré comme un tout. — *Præcepta ejus*. Les rites et les observances auxquels Israël doit se soumettre pour paraître dans le temple devant le Seigneur. — *Omnes leges ejus*. Les instructions que l'on peut tirer de ces préceptes pour la sanctification de la vie. — *Omnes descriptiones ejus et præcepta illius*. Ces mots manquent dans un certain nombre de manuscrits hébreux, dans les LXX et dans l'Arabe. Ils offrent d'ailleurs une répétition qui n'ajoute rien à l'idée. Dathe, Hitzig les effacent, Keil les maintient.

12. — *Ista est lex domus*. Voilà la description du temple et de l'usage qu'il faut lui donner. La loi a toujours un caractère sacré qui lui est donné par le Seigneur; Cfr. Apoc., xxi, 27. — *In summitate montis*; Cfr. xl, 2. — *Omnis finis ejus*, כול גבולו, tout ce qui entoure le Saint des Saints, tout son do-

maine; V. xlv, 3; xlviii, 42; Cfr. xli, 4. Désormais tout devra être saint dans l'enceinte du temple; V. aussi les 16, 17, 18.

2° Nouvelles ordonnances relatives au culte divin, xliii, 13, xlvi, 24.

La description du temple est suivie du cérémonial que doit suivre Israël pour servir Dieu dans son sanctuaire et sanctifier son nom. Ce cérémonial commence par : A. la description et le rituel de la consécration de l'autel des holocaustes, sur lequel on devait offrir les sacrifices au Seigneur, chercher et obtenir la grâce, la sanctification et la bénédiction, xliii, 13-27. Viennent ensuite les règles relatives — B. à l'accès du sanctuaire pour le prince, xlv, 4-3. — C. à l'accès pour les ministres de l'autel et du temple, les prêtres et les lévites, leurs devoirs et leurs privilèges, xlv, 4-31; — D. à l'attitude du peuple envers le sanctuaire et ses ministres, et concernant la partie sainte qui doit être réservée pour le Seigneur et ses ministres, prêtres, lévites et princes, lors de la division de la terre, xlv, 4-12; — E. aux offrandes temporelles qu'Israël doit apporter au prince, xlv, 13-17; — F. aux offrandes qu'on doit faire les jours de sabbat, aux nouvelles lunes, aux fêtes annuelles et chaque jour, xlv, 18-24; — G. aux préceptes relatifs à la propriété foncière du prince, xlv, 15-18; — H. enfin aux cuisines sacrificielles, xlv, 19-24.

a. Description et consécration de l'autel des holocaustes, xliii, 13-27.

13. — *Altaris*, l'autel des holocaustes,

qui avait une coudée et une palme. Le sein de l'autel avait une coudée, et aussi une coudée de largeur; et sa clôture jusqu'à sa lèvre et tout alentour était d'une palme. Telle était aussi la fosse de l'autel.

14. Du sein de la terre jusqu'au plus bas rebord, il y avait deux coudées, et la largeur était d'une coudée. Et du rebord le plus petit, jusqu'au rebord le plus grand il y avait quatre coudées, et aussi une coudée de largeur.

15. Quant à Ariel, il avait quatre coudées; et d'Ariel jusqu'en haut s'élevaient quatre cornes.

tum et palmum; in sinu ejus erat cubitus, et cubitus in latitudine, et definitio ejus usque ad labium ejus, et in circuitu, palmus unus; hæc quoque erat fossa altaris.

14. Et de sinu terræ usque ad crepidinem novissimam duo cubiti, et latitudo cubiti unius; et a crepidine minore usque ad crepidinem majorem quatuor cubiti, et latitudo cubiti unius.

15. Ipse autem Ariel quatuor cubitorum; et ab Ariel usque ad sursum, cornua quatuor.

¶. 18; ix, 2; xl, 47; Exod., xxx, 28 et suiv. L'autel de l'encensement a été mesuré, xli, 22. C'est dans l'ancienne loi, comme dans la nouvelle, le moyen le plus efficace des relations avec Dieu et d'obtenir, par les offrandes et les sacrifices, sa grâce et sa bénédiction. — *In cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum.* Litt. « Une coudée (a) une coudée et une palme. » V. la note sur xl, 5, où la longueur des mesures a été indiquée. — *In sinu ejus.* הַיָּקֵב désigne, d'après Villalpand, un fossé situé à la base de l'autel, ayant une coudée de profondeur et de largeur et destiné à recevoir le sang des victimes. Pour Maldonat, c'est le fondement et la base de l'autel : « Cur fundamentum sinus appelleret, multa multi subtiliter philosophantur, ego simpliciter vocari sinum dico, quod sicut sinus latissima pars hominis est, ita fundamentum latissimum in ædificio. » Maldonat. Cette opinion est suivie par Coceius, Hafeureffer, Rosenmüller, Keil, etc. D'après Gésénius c'est la partie creuse du foyer de l'autel où le feu s'alimente. Selon Hengstenberg, c'est ce qui entoure l'autel, son extérieur. D'après Reuss, c'est le socle de l'autel. Toutes ces interprétations, également plausibles, n'offrent pas de probabilité plus grande l'une que l'autre. — *Cubitus*, sa hauteur est d'une coudée, telle qu'on vient de l'indiquer. — *Cubitus in latitudine.* Sa hauteur était égale à sa largeur, ou mieux, suivant Reuss, la largeur ne peut être que l'étendue par laquelle le socle dépasse la partie de l'autel placée au-dessus. — *Definitio ejus.* גְּבוּל, sa limite, son extrémité, c'est-à-dire sa bordure. — *Usque ad labium ejus*, sa lèvre, son extrémité extérieure. — *In circuitu palmus unus.* Cette bordure avait une palme de hauteur sur tous les côtés de la base. — *Hæc quoque erat fossa altaris.* Litt.

« Et c'est là la base de l'autel. » LXX : καὶ τοῦτο τὸ ὑψὸς τοῦ θυσιαστηρίου. Cette traduction n'est pas acceptable, car il ne s'agit ici que de la base de l'autel avec sa moulure : c'est ce qui fait le גַּב ou dos de l'autel.

14. — *Et de sinu terræ.* La base de l'autel décrite au §. 13. — *Usque ad crepidinem novissimam.* עִוְרָה, qui désigne parfois une cour du temple, II Par., iv, 9; vi, 13, signifie ici la terrasse ou le degré de l'autel. Il y en a deux, l'une inférieure, *minor*, l'autre supérieure, *major*, qui sont sans doute en retrait l'une sur l'autre de la largeur d'une coudée, *latitudo cubiti unius*. La terrasse inférieure a deux coudées de hauteur, la supérieure en a quatre. Telle est l'interprétation la plus claire, ce semble, de ce verset difficile.

15. — *Ipse autem Ariel...* הַרְאֵל, qui est écrit plus bas d'une autre manière, הַרְאֵלִי, LXX. אֵלֵאֵל. De toutes les interprétations nombreuses qui ont été faites de ce passage, c'est celle de Keil qui semble la meilleure. Il faut, dit-il, distinguer ici entre הַרְאֵל, mont de Dieu, et אֵרִיאֵל, et on ne doit pas identifier ces mots, comme presque tous les commentateurs, jusqu'à Hitzig, l'ont fait, après les LXX et la Vulgate. אֵרִיאֵל (comme l'écrivit le qéri) ne signifie pas « lion de Dieu », mais « foyer de Dieu » (אֵרִי, אֵר, brûler), comme dans Is., xxxi, 4, 2. Le foyer de Dieu c'est la surface de l'autel, tandis que הַרְאֵל, mont de Dieu, est la base ou la fondation du foyer. Notons que dans l'inscription de Mesha, ligne 12<sup>e</sup>, on lit que le roi de Moab prit dans Ataroth l'ariel de David. — *Quatuor cubitorum.* Le mont de Dieu a quatre coudées de hauteur. Ce nom de « mont de Dieu, peut, dit Currey, avoir été un titre donné naturellement au lieu de sacrifice, comme ailleurs à la place du culte. — *Et ab Ariel... cornua*

16. Et Ariel duodecim cubitorum in longitudine per duodecim cubitos latitudinis : quadrangulatum æquis lateribus.

17. Et crepido quatuordecim cubitorum longitudinis per quatuordecim cubitos latitudinis in quatuor angulis ejus; et corona in circuitu ejus dimidii cubiti, et sinus ejus unius cubiti per circuitum; gradus autem ejus versi ad Orientem.

18. Et dixit ad me : Fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Hi sunt ritus altaris in quacumque die fuerint fabricatum; ut offeratur super illud holocaustum, et effundatur sanguis.

19. Et dabis sacerdotibus, et le-

16. Et Ariel avait douze coudées de longueur, et douze coudées de largeur, il était carré et avait des côtés égaux.

17. Son rebord avait une longueur de quatorze coudées et une largeur de quatorze coudées, dans ses quatre côtés. La couronne qui régnait autour, avait une demi coudée et son enfoncement était d'une coudée tout autour. Ses degrés étaient tournés vers l'orient.

18. Et il me dit : Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce sont les cérémonies de l'autel, à partir du jour où il aura été bâti, afin qu'on offre sur lui l'holocauste, et qu'on y répande le sang.

19. Tu les donneras aux prêtres

*quatuor*. Du foyer, dont l'épaisseur n'est pas donnée ici, sortaient quatre cornes; Cfr. Exod., xxxii, 2. V. dans M. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 340, planche xxxv, un autel égyptien avec ses cornes. Il est probable que ces cornes servaient quelquefois à attacher les victimes du sacrifice; Ps. cxviii, 27. — *Usque ad sursum*. Litt. « en haut. »

16. — *Ariel*. Ici דֵּאֵרִיאֵל, le foyer de Dieu; V. §. 15. — *Duodecim cubitorum... quadrangulatum æquis lateribus*. L'autel formait un carré parfait de 12 coudées de côté; Cfr. Exod. xxvii, 1, Apoc. xxi, 16,

17. — *Crepido quatuordecim cubitorum...* L'espace qui entoure le foyer avait 14 coudées dans tous les sens, c'est-à-dire une coudée de plus en largeur. Au lieu de « crepido », les LXX ont θασθηρόν. — *Corona*, גְּבִיל, traduit au §. 43 par « definitio »; le revêtement qui court tout autour du foyer a une demi-coudée de hauteur. — *Sinus ejus unius cubiti per circuitum*. V. §. 13. — *Gradus autem ejus versi ad orientem*. Les degrés en pente très douce par lesquels on monte à l'autel regardaient l'orient. Suivant les Rabbins, les prêtres montaient à l'autel bâti sous Salomon par une rampe en terre. Il est probable qu'au temps d'Ezéchiel la défense de disposer en degrés la rampe qui conduisait à l'autel même, Exod. xx, 26, était tombée en désuétude. C'est sans doute, dit M. Vigouroux, op. cit., p. 322, parce que les motifs qui l'avaient fait porter d'abord n'existaient plus quand les vêtements sacerdotaux eurent été déterminés. En étudiant les dimensions de l'autel vu par Ezéchiel, on voit qu'il différait beaucoup de

celui du tabernacle, qui avait 5 coudées de long et de large et 3 coudées de hauteur, Exod. xxvii, 4. L'autel du temple de Salomon avait 20 coudées de carré et 10 de hauteur, II Paral., iv, 1. Dans le temple d'Hérode, l'autel, bâti en pierres non taillées, avait à la base 32 coudées de côté; il s'élevait en trois sections plus étroites à mesure qu'elles s'élevaient, disposition qui peut avoir été empruntée à Ezéchiel; enfin, il avait 10 coudées de hauteur. « Propterea graduum numerus incertus relinquitur, ut quancumque studio ad altiora scandere potuerimus, in inferioribus nos putemus collocatos, et cogitemus illud Psalmistæ : Ibunt de virtute in virtute. » S. Jérôme.

18. — *Et dixit ad me*. V. la note sur XLIII, 7. — *Hi sunt ritus altaris*. V. §. 13, les rites qu'il faudra observer pour le service de l'autel ou mieux, suivant d'autres, les rites qui seront suivis lors de sa consécration. — *In quacumque die fuerit fabricatum*. Les autels du tabernacle et du temple de Salomon avaient été d'abord consacrés, Lévi., viii, 41, 45, 19, 33, III Rois. viii, 62-66, II Paral., vii, 4-10. Dieu deman le qu'il en soit de même de l'autel décrit par Ezéchiel. Mais cet autel ne sera consacré que dans un avenir qui n'est pas déterminé ici, et qui est subordonné à la construction du nouveau temple. — *Ut offeratis super illud holocaustum*; Cfr. §. 27 et Exod. xl, 29. — *Et effundatur sanguis*. On répandait sur l'autel le sang des victimes immolées; Cfr. Exod., xxiv, 6, xxix, 16, 20, Lévi., viii, 14.

19. — *Et dabis*. Dieu choisit Ezéchiel et lui fait remplir les mêmes fonctions que Moïse

et aux lévites qui sont de la race de Sadoc, qui s'approchent de moi, dit le Seigneur Dieu, afin qu'ils m'offrent un taureau du troupeau pour le péché.

20. Et prenant de son sang, tu en mettras sur les quatre cornes de l'autel, et aux quatre angles de son rebord, et sur la corniche qui l'entoure, et tu le purifieras, et tu le sanctifieras.

21. Puis tu prendras le taureau qui aura été offert pour le péché, et tu le brûleras dans le lieu séparé de la maison en dehors du sanctuaire.

22. Le second jour, tu offriras pour

vitis qui sont de semine Sadoc, qui accedunt ad me, ait Dominus Deus, ut offerant mihi vitulum de armento pro peccato.

20. Et assumens de sanguine ejus, pones super quatuor cornua ejus, et super quatuor angulos crepidinis, et super coronam in circuitu; et mundabis illud, et expiabis.

21. Et tolles vitulum qui oblatu fuerit pro peccato; et combures eum in separato loco domus extra sanctuarium.

22. Et in die secunda offeres hir-

avait exercées lors de la consécration de l'autel du tabernacle. — *Sacerdotibus... de semine Sadoc.* Tous les membres de la tribu de Lévi ne seront pas employés au service de l'autel, mais seulement ceux de la famille de Sadoc; V. XL, 46 et XLIV, 15. — *Qui accedunt ad me.* Cfr. XL, 46, XLII, 13. Approcher du Seigneur c'est servir à l'autel et accomplir les fonctions sacrées réservées aux seuls prêtres. — *Vitulum.* פֶּרֶךְ, Exod., XXIX, 4. — *De armento.* בֶּן־בָּקָר, « fils du troupeau », un jeune taureau qui n'est pas encore sevré; Cfr. Lévi., IV, 3, 44. — *Pro peccato.* En sacrifice pour le péché; Cfr. V. 21, 22 et XLII, 43. C'est ainsi que la cérémonie avait commencé au temps de Moïse, Lévi., VIII, 14, Cfr. Exod., XXIX, 4, 40, « Rabbini inepte Ezechielem hoc facturum aiunt, post resurrectionem primam in Templo tertio. » Grotius.

20. — *Et assumens... in circuitu.* Tous les rites prescrits seront observés. V. Exod., XXIX, 42, Lévi., IV, 7, 47, XVI, 48. — *Mundabis illud.* Litt. « Tu le purifieras des péchés, V. 22, 23, XLV, 48. — *Et expiabis.* V. Lévi., XVI, 16, 33. « Quod autem tollitur sanguis, de quo loquitur Petrus : Redempti sumus de vana nostra conversatione paternæ conversationi pretioso sanguine Christi (I Petr. I, 48, 49), et Paulus apostolus docet : Pretio redempti estis (I Cor., VII, 23), et in alio loco : Pacem faciens per sanguinem crucis sue, sive in terra sive super celos (Coloss., I, 26), illud significat quod sanguine salvatoris, quatuor cornua purificantur altaris, id est quatuor mundi plagæ : aspergiturque corona propitiatorii, sive bases per circuitum, ut universa purgentur et firma sit propitiatio. » S. Jérôme.

21. — *Tolles vitulum... V. 20.* — *Et combures eum.* Litt. « on le brûlera, » ou

quelqu'un le brûlera. Le prophète ne parle ici ni du sang versé au pied de l'autel, ni des parties grasses du sacrifice brûlées sur l'autel. On ne peut pas conclure de l'omission de cette dernière circonstance que la graisse n'était pas consumée sur l'autel, mais était brûlée avec la chair, la peau et les os de l'animal, en dehors du sanctuaire. Si on ne brûlait sur l'autel certaines parties déterminées de la victime, l'immolation de l'animal ne constituait pas le sacrifice complet : l'effusion du sang sur l'autel ne suffisait pas pour cela. De ce qu'ici on ordonne de brûler le taureau, il ne s'ensuit pas que la graisse de l'animal offert n'ait pas été préalablement consumée sur l'autel. Ézéchiél suppose que le rituel du sacrifice est bien connu, et ne mentionne que les points où des déviations au rituel ordinaire sont indiquées par rapport au sacrifice. Keil. — *In separato loco domus extra sanctuarium.* בְּבֵיתֶךָ הַבַּיִת, « dans le lieu désigné de la maison. » LXX: ἐν τῷ ἀποχελισμένῳ τοῦ οἴκου. Kliefoth, Keil, Currey, etc., pensent qu'il faut identifier cet endroit avec la gizrah, XLI, 42, dont le nom indique qu'elle n'appartenait pas au sanctuaire proprement dit. Selon Ewald, dont l'opinion semble moins acceptable que la précédente, c'est l'endroit assigné aux cuisines sacrificielles des prêtres, décrit XLVI, 49. Mais cet endroit devait certainement faire partie du sanctuaire. D'après les lois mosaïques, la victime offerte pour le péché doit être brûlée en dehors du camp, Lévi., IV, 42, 24, VIII, 47, IX, 11, Nombr. XIX, 3; Cfr. Hébr., XIII, 14.

22. — *Hircum caprarum.* « Solent Hebræi, cum in animalibus tenerum quid significare volunt, parentis nomen adjungere, ut Zach., IX, 9. » Rosenmüller. Cfr. Lévi., IX, 3. —

eum caprarum immaculatum pro peccato; et expiabunt altare, sicut expiaverunt in vitulo.

23. Cumque compleveris expians illud offeres vitulum de armento immaculatum, et arietem de grege immaculatum.

24. Et offeres eos in conspectu Domini; et mittent sacerdotes super eos sal, et offerent eos holocaustum Domino.

25. Septem diebus facies hircum pro peccato quotidie; et vitulum de armento, et arietem de pecoribus, immaculatos offerent.

26. Septem diebus expiabunt altare, et mundabunt illud; et implebunt manum ejus.

27. Expletis autem diebus, in die octava et ultra, facient sacerdotes

le péché un jeune bouc qui soit sans tache; et on en purifiera l'autel, comme on l'a purifié avec le taureau.

23. Et lorsque tu auras achevé cette purification, tu offriras un taureau du troupeau qui sera sans tache, et un bélier du troupeau, qui sera aussi sans tache.

24. Tu les offriras en présence du Seigneur, et les prêtres répandront sur eux du sel, et ils les offriront en holocauste au Seigneur.

25. Durant sept jours tu offriras chaque jour un bouc pour le péché, et on offrira aussi un taureau et un bélier choisis parmi le troupeau et sans tache.

26. Pendant sept jours, on purifiera et on consacrerá l'autel, on le remplira d'offrandes.

27. Et après ces jours, les prêtres immoleront le huitième jour et dans

*Immaculatum*, c'est-à-dire n'ayant aucun vice ou défaut corporel et n'ayant été privé d'aucun de ses membres. V. Lévi., 1, 3, 40. — *Et expiabunt altare...* L'autel est considéré comme immonde tant qu'il n'est pas consacré; Cfr. Exod. xxix, 36. « Altare Christi expiatur sanguine ut orationes sanctorum mundæ permeent ad Deum. » S. Jérôme.

23. — *Cumque compleveris expians illud.* Quand cette purification de l'autel sera achevée; locution analogue à celles de I Rois, xiii, 40, IV Rois, x, 25. — *Vitulum*, V. 19. — *Immaculatum...* V. 22. Nous n'entrons pas dans la controverse soulevée par plusieurs critiques allemands sur la question de la durée des sacrifices offerts pour le péché et des holocaustes. Suivant quelques-uns, il y aurait deux jours pour les sacrifices de péché, suivis de sept jours où il n'y aurait plus eu que des holocaustes. Mais, d'après le Lévi., viii, 48, ces deux ordres de sacrifices ne pouvaient pas se séparer. Le plus simple est de supposer que, chacun des sept jours, on fait l'holocauste d'un taureau et d'un bélier, précédé par le sacrifice pour le péché d'un taureau le premier jour et d'un bélier les autres jours.

24. — *Offeres eos in conspectu Domini*, c'est-à-dire tu les feras offrir au Seigneur. — *Sal*. V. Lévi., ii, 43. « Filii Sadoc, hoc est justorum sacerdotes aspergunt super capita

eorum sal, ut et lex et prophetæ sapore Evangelii condiantur. Nec ullum est sacrificium (juxta legis imperium et interpretationem apostoli, qui ait, Coloss., iv, 6 : Sermo vester sit sale conditus) quod sale careat ». S. Jérôme.

25. — *Septem diebus*, 1. 26 et xlv, 23, 25. C'est le nombre symbolique de l'alliance, de la consécration, de la sanctification; il est la base de toutes les solennités en Israël, et prescrit sans exception pour tout acte de consécration qui se prolonge au-delà d'un jour; Cfr. Exod. xxix, 37. II Par., vii, 9. — *Facies*, tu sacrifieras; Cfr. 1. 27. xlv, 23, xlvi, 2 et 5 et Exod., x, 25. — *Vitulum de armento...* 1. 22 et 23.

26. — *Expiabunt altare*, 1. 20. — *Et implebunt manum ejus*. Litt. « qu'ils emplissent leurs mains » de sacrifices. Cfr. Exod., xxviii, 41, xxix, 9, Lévi., viii, 33. Suivant quelques interprètes, il s'agit ici de la consécration au ministère sacerdotal. Pour Keil, la leçon actuelle יָדַי doit se lire יָדַי, « sa main », et ces mots se rapportent à l'autel. Emplir la main de l'autel, c'est pourvoir à ce qu'il soit toujours abondamment fourni d'offrandes pour le sacrifice.

27. — *In die octava*. Cfr. Lévi., ix, 4, xiv, 23, xxiii, 36, Nombr. xxix, 35. — *Et ultra*. xxxix, 22 et Lévi., xxii, 27. A partir de ce moment le service régulier sera repris

la suite vos holocaustes sur l'autel, et les hosties pacifiques; et je serai apaisé à votre égard, dit le Seigneur Dieu

super altare holocausta vestra, et quæ pro pace offerunt; et placatus ero vobis, ait Dominus Deus.

## CHAPITRE XLIV

Relations de toutes les classes du peuple avec le nouveau temple; place du prince dans le sanctuaire (vv. 1-3). — Devoirs des étrangers, des lévites et des prêtres par rapport au temple et au service du temple (vv. 4-16). — Conditions requises de la part des prêtres pour leur service; obligations et privilèges de ce service (vv. 17-31).

1. Et il me ramena vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur, qui regardait à l'orient, et cette porte était fermée.

2. Et le Seigneur me dit : Cette porte sera fermée; on ne l'ouvrira pas, et aucun homme n'y passera;

1. Et convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris, quæ respiciebat ad Orientem; et erat clausa.

2. Et dixit Dominus ad me : Porta hæc clausa erit; non aperietur, et vir non transibit per eam : quoniam

et sera agréable à Dieu. — *Placatus ero vobis.* Guidés par l'épître aux Hébreux, dit Currey, nous ne devons pas hésiter à reconnaître dans cette vision le symbole de la purification de l'Eglise de Dieu par le sang régénérateur du Christ, victime et prêtre; Hébr., VIII, IX, X.

b. Règles relatives à l'accès du prince dans le sanctuaire, XLIV, 1-3.

CHAP. XLIV. — 1. — *Et convertit me.* De l'autel des holocaustes et de la cour intérieure. XLIII, 43 et suiv. Cfr. XLVII, 1-6. — *Ad viam portæ*, v. 4 et XLIII, 1. — *Exterioris*, XLI, 17. — *Quæ respiciebat ad orientem*; Cfr. v. 2, XL, 4, XLIII, 4, XLVI, 4. — *Clausæ erat.* Le prophète trouve cette porte, qui était l'entrée principale du temple, fermée.

2. — *Et dixit Dominus ad me.* Cfr. XLIII, 6 et 7. — *Porta hæc clausa erit .. per eam.* Nous avons vu en effet, XLIII, 2, que c'est par cette porte que le Seigneur était rentré dans le temple. C'est pourquoi cette porte sera fermée, excepté au prince qui est sous quelques rapports, le représentant du Seigneur, et qui, à cause de cela, aura le droit d'y entrer et d'y tenir un festin à certains jours déterminés. Ce prince, מֶלֶךְ, n'est pas le grand-prêtre, « car, ainsi que le dit M. Le Hir, op. cit., p. 369, ce prince est exclu, comme tous les laïques, de la deuxième enceinte ou parvis des prêtres. » Ce n'est pas non plus, comme le pense

Hævernîck, un terme collectif désignant les autorités civiles du peuple d'Israël aux temps messianiques, mais celui qui sera prince d'Israël au temps où la vision d'Ezéchiel aura son accomplissement; Cfr. xxxiv. 23, 24, xxxvii, 24. C'est sans doute, en développant cette idée qu'il y a ici une promesse messianique, que les Pères ont été amenés à voir figurés par cette porte la Sainte Vierge, et par le Prince, Notre-Seigneur, « cum in sacro ejus utero quasi thalamo et templo suo, ex purissimis ejus sanguinibus conceptus, per novem menses habitavit ». Cornélius à Lápide. Ainsi expliquent cet endroit S. Augustin, serm. II de Nativitate, S. Cyrille de Jérusalem, Catéchès, 42<sup>e</sup>, S. Ambroise, De Institut. Virginis, cap. VIII, S. Epiphane, sermo de laudibus Virginis, Rufin, Expositio symboli, S. Jérôme, in h. loc., S. Chrysostôme, Homilia de Joanne Baptista, S. Bernard, Homil. 2<sup>a</sup> super missus est, etc. « Recte veteres auctores, elegantique allegoria hunc locum ad sacrosanctam Virginem Mariam accomodaverunt, rideant licet Judæi. Nam quod objiciunt statim sequi, « Princeps ipse sedebit, » de Christo interpretari possumus, qui solus novit Patrem, et ad dexteram majestatis ejus sedet, quemadmodum et R. David hoc loco exponit ». Maldonat. S. Jérôme, après Origène, donne de ce passage une autre explication, qui a été reproduite par Écolampade : « Ista porta est... illa de qua lo-

parce que le Seigneur, le Dieu d'Israël est entré par cette porte, et elle sera fermée

3. Pour le Prince. Le Prince s'y tiendra pour manger devant le Seigneur; mais il entrera et sortira par la porte du vestibule.

4. Et il m'amena par le chemin de la porte du nord, en face du temple. Et alors la gloire du Seigneur remplit la maison du Seigneur; et je tombai sur la face.

5. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, applique ton cœur, regarde de tes yeux, et écoute de tes oreilles tout ce que je te dis, touchant toutes les cérémonies de la

Dominus Deus Israel ingressus est per eam; eritque clausa

3. principi. Princeps ipse sedebit in ea, ut comedat panem coram Domino; per viam portæ vestibuli ingreditur, et per viam ejus egredietur.

4. Et adduxit me per viam portæ Aquilonis in conspectu domus; et vidi, et ecce implevit gloria Domini domum Domini; et cecidi in faciem meam.

5. Et dixit ad me Dominus : Fili hominis, pone cor tuum, et vide oculis tuis, et auribus tuis audi omnia quæ ego loquor ad te de universis cæroniis domus Domini, et de

quitur Salvator in Evangelio : Væ vobis, Scribæ et Pharisei hypocritæ... ipsi non ingredimini et intrantes prohibetis, Matt., XIII, 23... Iste autem liber est cujus nemo potest solvere et aperire signacula, neque in cælo, neque in terra, neque sub terra, nisi ille de quo in Apocalypsi Joannis, v, 5, dicitur : Ecce vicit leo de tribu Juda... ut aperiat librum et solvat signacula ejus. Prius enim quam Salvator humanum corpus assumeret, et humiliaret se, formam servi accipiens, clausa erat. Lex et Prophetæ, et omnis scientia scripturarum, clausus erat paradusus. » — *Eritque clausa*. Suivant Maldonat, il faut joindre à ces mots le « principi » du verset suivant, et traduire : elle sera fermée à l'usage du prince.

3. — *Principi. Princeps*. Litt. « Quant au prince, le prince. » Ces mots sont omis par les LXX. — *Sedebit in ea ut comedat panem coram Domino*. Manger devant le Seigneur, Cfr. Gen., xxxi, 54, et Exod., xviii, 42, xxiv, 14, I Cor., x, 48, c'est tenir le festin qui suit le sacrifice, en présence de la majesté divine, c'est-à-dire dans la cour du temple. Kliefoth a voulu, mais sans motif, restreindre ces repas à ceux qui suivent les sacrifices non sanglants. D'après la Loi, les seuls prêtres prenaient part à ces festins; personne, pas même le roi, ne pouvait les partager. Ici le prince, dit Currey, reçoit un privilège qu'il n'avait jamais possédé, mais c'est parce que, comme représentant du Messie, il occupe une place plus élevée que les anciens rois. « Ipse est princeps et pontifex secundum ordinem Melchisedech, et hostia et sacerdos, qui in conspectu Patris nobiscum cælestem comedat panem et vinum bibit, de quo loqui-

tur in Evangelio, Matt., xxvi, 29, in ipso videlicet regno de quo et ipse et alibi, Luc, xvii, 21, ait : Regnum Dei intra vos est ». S. Jérôme. — *Per viam portæ vestibuli ingreditur*... Ces mots signifient simplement : Il sortira par où il est entré. Suivant les Rabbins, Hitzig et Reuss, ils ont un sens différent : comme la porte doit demeurer fermée, il viendra sous le portique par le chemin qui y conduit de l'intérieur, du côté de la cour, XL, 9. Il sera entré dans cette cour extérieure par la porte du nord ou par celle du sud, et c'est par là aussi qu'il sortira. Mais il vaut mieux admettre que le prince avait, dans certaines circonstances, l'entrée de la porte de l'est. Dans le temple de Salomon, c'est par elle qu'entraient le peuple. Dans le temple d'Ezéchiël, elle lui était interdite parce qu'en y passant il aurait pollué un lieu sanctifié par le passage de Dieu, et elle était réservée, comme on vient de le dire, au prince, dans certains cas.

c. Règlements relatifs aux étrangers, aux lévites et aux prêtres concernant le service du temple, XLIV, 4-31.

4. — *Per viam portæ aquilonis*. V. XL, 20, 35. On ne peut savoir certainement si cette porte est celle de la cour intérieure ou celle de la cour extérieure. Hitzig se prononce pour la première opinion, Kliefoth pour la seconde. — *In conspectu domus*, c'est-à-dire devant le temple, XLI, 4, 14. — *Implevit gloria Domini domum Domini*. Cfr. XLIII, 5. — *Et cecidi in faciem meam*. Cfr. XLIII, 3. Le prophète veut montrer la gloire et la sainteté extraordinaires du nouveau temple.

5. — *Pone cor tuum*. V. XL, 4. — *De cunc-*

maison du Seigneur, et toutes ses lois; et applique ton cœur aux chemins du temple et à toutes les sorties du sanctuaire.

6. Tu diras à cette maison d'Israël qui ne cesse de m'irriter: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Contentez-vous de tous vos crimes, maison d'Israël:

7. Vous avez introduit dans mon sanctuaire des étrangers, incircumcisé de cœur, incircumcisé de chair, pour être dans mon sanctuaire et souiller ma maison; vous offrez le pain qui est à moi, la graisse et le sang, vous rompez mon alliance par tous vos crimes.

8. Vous n'avez pas observé les ordonnances relatives à mon sanc-

cunctis legibus ejus; et pones cor tuum in vis templi per omnes exitus sanctuarii.

6. Et dices ad exasperantem me domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Sufficiant vobis omnia scelera vestra domus Israel;

7. Eo quod inducitis filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ut sint in sanctuario meo, et polluant domum meam; et offeritis panes meos, adipem, et sanguinem; et dissolvitis pactum meum in omnibus sceleribus vestris.

8. Et non servatis præcepta sanctuarii mei; et posuistis custodes

*tis legibus ejus.* Cfr. XLIII, 44, 42. — *In vis templi.* Litt. « à l'entrée du temple. » — *Per omnes exitus sanctuarii.* Cfr. XLIII, 44, XLII, 44. Les entrées et sorties pourraient, dit Reuss, qui emprunte cette remarque à S. Jérôme, être prises dans un sens figuré; Cfr. I Rois, XXIX, 6, Act., IX, 28. Ce seraient donc ici les usages réglementaires.

6. — *Ad exasperantem me domum Israel.* V. II, 8, et passim. — *Sufficiant vobis omnia scelera vestra.* Cfr. XLV, 9, Nomb. XVI, 3, 7. Il est temps de quitter les pratiques vicieuses que vous avez introduites parmi vous, pratiques détaillées au verset suivant.

7. — *Inducitis, vous introduisez.* — *Filios alienos*, בני-אֲרָם Selon Jarchi ce sont les Israélites qui, en adorant les idoles, se sont éloignés de Dieu. Exod., XX, 3, Deut., XI, 46. Selon Hævernick, Schræder et Currey, ce sont les prêtres devenus païens, parce qu'ils n'observent plus les lois relatives au culte. Pour M. Le Hir, ce sont les hommes impurs et profanes. D'après Hitzig, il s'agit des marchands étrangers admis dans l'enceinte du temple et y vendant les animaux destinés au sacrifice, l'encens, etc. Mais il s'agit plutôt ici d'étrangers, de païens incircumcisé de cœur et de corps, qu'on admettait, en violation de la loi, à offrir des sacrifices, dans des fêtes dont ils devaient absolument être exclus. La loi mosaïque permit en effet à des étrangers vivant au milieu d'Israël, Lévi., XVII, 10-13, mais encore aux autres étrangers, Nomb. XV, 43, d'offrir des sacrifices dans le temple. Ce n'est qu'au festin pascal qu'ils ne devaient pas participer, Exod. XII, 43. Cette interpré-

tation de Maldonat, appuyée sur Deut., XXIII, 3 et Lévi., XXI, 25, nous semble préférable aux précédentes. Keil, Reuss, etc., l'adoptent. — *Incircumcisos corde et incircumcisos carne.* Cfr. Lévi., XXVI, 41, Deut., X, 46, Jerem., IV, 4, IX, 25, Rom., II, 29. Ces mots confirment l'interprétation que nous suivons. L'incircumcision de cœur est placée la première, dit Keil, pour caractériser les étrangers comme des païens impies, manquant non seulement de la circoncision charnelle, mais aussi de celle du cœur, c'est-à-dire de cette piété que dans sa prière, Salomon mentionne comme le motif qui amène de bon les étrangers dans le temple; Cfr. III Rois, VIII, 41, 42, 43, et les notes sur cet endroit. — *Panes meos*, les chairs offertes en sacrifices, Cfr. Lévi., III, 41, XXI, 6, Nomb. XXVIII, 2. — *Adipem et sanguinem*, la graisse et le sang des victimes, comme V. 45. « Si enim hoc fecerint, aptabitur illis quod sequitur: Et panes meos offertis, panes videlicet propositionis in cunctis ecclesiis et orbe terrarum, de uno pane pullulantes, et non solum panes, sed adipem quoque de quo scriptum est: Ex adipe frumenti saturavit eos, Ps. LXX, 47, et sanguinem qui in Christi passione effusus est. » S. Jérôme. — *Dissolvitis pactum meum.* Cfr. XVI, 59, Lévi., XXVI, 45, Mal., II, 8.

8. — *Non servatis præcepta sanctuarii mei.* Celles que Dieu avait données par l'organe de Moïse. — *Posuistis, vous avez établi.* — *Custodes observationum mearum... vobismet ipsi.* Vous avez établi selon votre fantaisie, et non pas suivant les préceptes de la loi, des prêtres et des serviteurs du sanctuaire. C'est

observationum mearum in sanctuario meo vobismetipsis.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Omnis alienigena incircumcisis corde, et incircumcisis carne, non ingreditur sanctuarium meum, omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israel.

10. Sed et levitæ qui longe recesserunt a me in errore filiorum Israel, et erraverunt a me post idola sua, et portaverunt iniquitatem suam :

11. Erunt in sanctuario meo ædificati, et janitores portarum domus, et ministri domus : ipsi mactabunt holocausta, et victimas populi ; et ipsi stabunt in conspectu eorum, ut ministrent eis.

en effet ce que Jéroboam avait fait, III Rois, XII, 31. Ou bien, en introduisant les païens dans le temple, le peuple manquaît d'abord au respect qu'il devait à Dieu, et même il faisait des païens ceux qui devaient servir Dieu à sa place dans le sanctuaire. « Est sensus : qui vobis in carnalibus serviant ac ministrent, et ob vestra refrigeria meum pollutant sanctuarium. » S. Jérôme.

9. — *Omnis alienigena...* V. 7. — *Non ingreditur sanctuarium meum*; Cfr. Is., LII, 1 et suiv., LX, 21; Apoc., XXI, 27. — *Omnis filius alienus*, synonyme de « alienigena. » — *Qui est in medio filiorum Israel*. Ezéchiël exclut-il les prosélytes du service du temple? Quelques commentateurs le pensent; selon d'autres il n'exclut que les impies, ceux qui ne sont pas circoncis de cœur. On le voit en effet, XLVII, 22 et 23, admettre les étrangers à posséder en propre une part dans la terre d'Israël, et leur assurer tous les avantages du peuple.

10. — *Sed et Levitæ...* Dieu rejette non seulement les étrangers, mais encore les Lévités, c'est-à-dire les prêtres (car, suivant la remarque de Kimchi, tous les prêtres étaient de la tribu de Lévi, Nomb. III, 2 et suiv.) qui ont oublié leurs devoirs et adoré les idoles. Quelques commentateurs pensent que Lévités a ici un sens plus général et désigne tous les descendants d'Aaron; mais la première interprétation est la meilleure; le 7. 13 le prouve. — *Qui longe recesserunt a me*. S'éloigner de Dieu c'est participer à l'idolâtrie, activement et passivement. Cfr. Jér., II, 5. — *In errore*

tuaire, et vous avez établi pour vous-mêmes, dans mon sanctuaire, des gardiens de vos lois.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout étranger, incircumcis de cœur et incircumcis de chair, n'entrera pas dans mon sanctuaire, ni tout fils d'étranger qui est au milieu des fils d'Israël.

10. Les lévites mêmes, qui se sont éloignés de moi, dans l'erreur des fils d'Israël, et qui se sont égarés loin de moi après leurs idoles, et qui ont supporté leur iniquité,

11. Seront dans mon sanctuaire, portiers, gardiens des portes et ministres du temple; ils tueront les bêtes destinées à l'holocauste, et les victimes du peuple; et ils se tiendront en sa présence pour le servir.

*filiorum Israel*. Juda a imité l'idolâtrie des dix tribus. — *Erraverunt a me*; Cfr. 7. 15 et XLVIII, 44. — *Post idola sua*, Cfr. VI, 4; VIII, 10; XIV, 3. — *Portaverunt iniquitatem suam*. Ils ont subi le châtement qu'avait mérité leur iniquité, l'exil ou la mort. On peut rendre aussi l'hébreu נִשְׂטָרָה par le futur, et voir dans les 7. 11-13, la description de la peine que Dieu leur inflige.

11. — Ils rempliront dans le temple les offices et les ministères inférieurs. — *Ædificati*. כִּישְׂרֵיתִים, serviteurs. LXX : λειτουργοῦντες. — *Janitores portarum domus*. Cfr. XL, 45, 46. Ils garderont les portes extérieures du temple. Il vaut encore mieux, dit Faussett, être un portier dans la maison du Seigneur que d'habiter dans les tentes d'iniquité, Ps. LXXXIII, 10. — *Ministri domus*, Cfr. XLVI, 24. — *Ipsi mactabunt holocausta et victimas populi*. Ils immoleront les victimes offertes par le peuple, ce dont chacun pouvait s'acquitter lui-même, lorsqu'il offrait un sacrifice; Lévit., I, 5, 11; III, 2; IV, 29, 30. — *Et ipsi stabunt in conspectu eorum*. V. 7. 15; Gen., XLI, 46; Deut., I, 38; I Rois, XVI, 21; III Rois, X, 8. Luc, I, 49. — *Ut ministrent eis*; aux Israélites. V. Nomb., XVI, 9. Il est remarquable, dit Currey, que le nombre des Lévités qui revinrent après la captivité, fut très petit et ne dépassa pas quatre cents, parmi lesquels étaient seulement soixante-quatorze assistants des prêtres, Esdr., II, 40-42; Nehem., VII, 43-45, tandis qu'on comptait 4289 prêtres, Esdr., II, 36-39. Esdras fit plus tard une recherche spéciale des Lévités, mais n'en

12. Parce qu'ils lui ont prêté leur ministère en présence de ses idoles, et qu'ils ont été pour la maison d'Israël une occasion de scandale et d'iniquité; c'est pourquoi j'ai levé ma main sur eux, dit le Seigneur Dieu, et ils porteront leur iniquité.

13. Ils ne s'approcheront pas de moi pour faire les fonctions du sacerdoce en ma présence, et ils n'approcheront pas de tout mon sanctuaire près du Saint des Saints, mais ils porteront leur confusion et les crimes qu'ils ont commis.

14. Et je les établirai portiers du temple, et les employerai dans tous les services qui s'y font.

15. Mais pour les prêtres et les lévites de la race de Sadoc, qui ont gardé les cérémonies de mon sanctuaire, lorsque les enfants d'Israël

12. Pro eo quod ministraverunt illis in conspectu idolorum suorum et facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis; idcirco levavi manum meam super eos, ait Dominus Deus, et portabunt iniquitatem suam:

13. Et non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta Sancta sanctorum; sed portabunt confusionem suam, et scelera sua quæ fecerunt.

14. Et dabo eos janitores domus in omni ministerio ejus, et in universis quæ fiunt in ea.

15. Sacerdotes autem et levitæ filii Sadoc, qui custodierunt cærimonias sanctuarii mei, cum errarent filii Israel a me, ipsi accedent ad

trouva que vingt-huit, Esdr., viii, 45, 48, 49. Les vides furent remplis au moyen de deux cent vingt nethinim, probablement d'origine étrangère ou prisonniers, et qui, quoique employés aux services du temple, étaient très peu considérés par les Juifs.

12. — *Pro eo quod... in conspectu idolorum suorum.* Parce que ces personnes consacrées à Dieu se sont employées au service des idoles. Cfr. IV Rois, xxiii, 8, 9. — *Facti sunt... in offendiculum iniquitatis.* En conduisant leurs compatriotes au crime et à la ruine qui en fut la conséquence; Cfr. vii, 49; xiv, 3; xviii, 30; Mal., ii, 8. — *Levavi manum meam super eos,* non pour les frapper, mais pour prêter serment, comme xx, 5, 6, etc. — *Et portabunt iniquitatem suam,* v. 40; xiv, 40.

13. — *Non appropinquabunt ad me,* Exod., xxiv, 2. Ils n'entreront pas dans mon sanctuaire, comme les fils de Sadoc, comme le prophète l'a dit plus haut, xl, 46; xlii, 43; xliii, 49. De là, dit Maldonat, vient la coutume ecclésiastique que les cleres qui ont péché soient rejetés dans les grades inférieurs, comme nous le voyons décrété par beaucoup d'anciens conciles. — *Ut sacerdotio fungantur mihi.* Exod., xxix, 4; Cfr. Os., iv, 6. « Mihi » est l'antithèse de « ut ministrent eis » du v. 41. — *Nique accedent ad omne sanctuarium meum.* Exod., xxiii, 43; xxx, 20. Litt. « Ils n'approcheront pas de toutes mes choses saintes. » קדשים n'indique pas ici les chambres du sanctuaire, mais les

parties du sacrifice qui étaient consacrées au Seigneur. Ils ne doivent pas y toucher, c'est-à-dire, ils ne doivent ni aspérer le sang, ni brûler les parties grasses sur l'autel, ni rien faire qui ait rapport à ces choses. Keil. — *Juxta sancta sanctorum.* Ces mots au pluriel ne désignent pas l'endroit le plus sacré du temple, mais les offrandes et les sacrifices les plus saints; Cfr. xlii, 43; Nomb., iv, 49. — *Sed portabunt confusionem suam...* v. 40, 42; xvi, 52.

14. — *Dabo eos janitores domus...* Litt. « gardant la garde de la maison »; Cfr. v. 8, 45; xl, 45, 46. — *In omni ministerio ejus,* pour tout ce qui concerne les ministères inférieurs du temple. Ces mots sont en effet employés dans Nomb., iii, 26; iv, 23, 30, 32, 39, 47, pour les emplois des Merarites et des Gersonites par opposition à ceux des Kohathites, Nomb., iii, 28; iv, 3.

15. — *Sacerdotes autem et levitæ filii Sadoc.* Sadoc, dont le nom signifie juste, fils d'Abitub, de la ligne d'Eleazar, était resté fidèle à David, lors de la rébellion d'Absalon, II Rois, xv, 24 et suiv.; il consacra Salomon comme roi de Juda, III Rois, i, 32 et suiv., tandis que le grand-prêtre Abiathar prenait parti pour Adonias, III Rois, i, 7, 25. Salomon ayant, à cause de cela, déposé Abiathar, conféra le souverain pontificat à Sadoc et à ses descendants, III Rois, ii, 26, 27, 35. Ce fut lui aussi qui offrit les premiers sacrifices dans le temple de Salomon, ib. v. 35. Sa fidélité envers David et Salomon fut comme le gage

me ut ministrent mihi; et stabunt in conspectu meo ut offerant mihi adipem, et sanguinem, ait Dominus Deus.

16. Ipsi ingredientur sanctuarium meum, et ipsi accedent ad mensam meam ut ministrent mihi, et custodiant cœremonias meas.

17. Cumque ingredientur portas atrii interioris, vestibus lineis induentur; nec ascendet super eos quidquam laneum, quando ministrant in portis atrii interioris et intrinsecus.

18. Vittæ lineæ erunt in capitibus

erraient loin de moi; ce sont eux qui s'approcheront de moi pour me servir; et ils se tiendront en ma présence, pour m'offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur Dieu.

16. Ce sont eux qui entreront dans mon sanctuaire, et qui s'approcheront de ma table pour me servir, et pour garder mes cérémonies.

17. Lorsqu'ils entreront dans les portes de la cour intérieure, ils seront vêtus de robes de lin, et ils ne porteront sur eux rien qui soit de laine, en s'acquittant de leur ministère aux portes de la cour intérieure, et au-dedans.

18. Ils auront des bandelettes de

de la fidélité de ses descendants envers le vrai Dieu. Cfr. plus haut, XL, 40. — *Qui custodierunt cœremonias sanctuarii mei*; Cfr. II Paral., VII, 6. — *Cum errarent filii Israel a me*; V. 40; XLVIII, 44. — *Accedent ad me*. V. 43. — *Stabunt in conspectu meo*. V. 44. — *Ut offerant mihi adipem et sanguinem*; V. 7. La promesse d'un sacerdoce pris dans la famille de Sadoc, correspond, dit Fairbairn, à la promesse d'un pasteur ayant le nom de David. Elle indique une race de serviteurs fidèles et dévoués, chez lesquels l'extérieur et l'intérieur, le nom et l'idée s'accordent parfaitement. Ce sacerdoce servira Dieu dans la nouveauté de l'esprit et non dans la vieillesse de la lettre; comme le peuple qu'il représente sera composé de véritables Israélites, eux-mêmes, ces prêtres, seront un sacerdoce royal offrant au Seigneur des sacrifices spirituels. Mais de même que tous les enfants d'Abraham n'héritèrent pas de sa foi, de même les fils de Sadoc sont seulement ceux qui seront restés fidèles à Dieu. Ce n'est qu'après que cette condition essentielle est formulée, que les divers devoirs du prêtre sont énoncés.

16. — *Sanctuarium meum*, le sanctuaire proprement dit dont tous les Lévités n'avaient pas l'accès. — *Ipsi accedent ad mensam meam*, les autels de l'encens ou des pains de proposition. V. plus haut, XLI, 22. — *Et custodiant cœremonias meas*. Litt. « Et qu'ils gardent ma garde », qu'ils aient soin de la maison de Dieu.

17. — Le prophète va indiquer maintenant aux prêtres choisis parmi les fils de Sadoc, les règles qu'ils devront suivre, lorsqu'ils auront à s'occuper des sacrifices. — *Cumque ingredientur*, Cfr. V. 46, 21; XLII, 44. — *Por-*

*tas atrii interioris*. Cfr. X, 3; XLII, 4. — *Vestibus lineis induentur*. V. 7. 48 et Lévit., XIII, 47. Le Lévitique, XVI, 4, ordonne la même chose aux prêtres. Toutes ces prescriptions relatives au corps sont destinées à indiquer l'état de l'âme, et à montrer quelle doit être la disposition du cœur chez les serviteurs de Dieu, Ezéchiël ne mentionne, par rapport aux obligations imposées aux prêtres, Exod., XXVIII, que quelques-uns des points principaux; il est évident qu'il suppose que les autres sont observés. Pour le service de l'autel et du sanctuaire, les prêtres devaient porter des vêtements de lin, qu'ils quittaient, une fois leur service accompli, lorsqu'ils sortaient dans la cour extérieure. Dans la loi de Moïse, dit Keil, שש, « byssus », ou בדד, « linum », deux espèces différentes de lin, Exod., XXVIII, 39, 42, étaient les matériaux employés pour les vêtements des prêtres; ici ces matériaux sont appelés פשתים, qui désigne le lin fin, et qui ne laisse pas de doute sur la prescription prophétique. — *Quidquam laneum*. Cfr. comme Lévit., XIX, 49; Cfr. XXXVII, 6. Le prêtre ne doit pas porter de vêtements de laine, parce qu'ils produisent la sueur et par suite l'impureté légale. Or, le prêtre doit montrer, par la pureté du corps qu'il est pur intérieurement et sans tache; chez les nations païennes les vêtements sacerdotaux sont aussi de lin. — *Quando ministrant in portis atrii interioris*. Quand les prêtres remplissent leurs fonctions sacrées. — *Et intrinsecus*. Dans le temple lui-même, et non pas, comme Jarchi l'explique, dans le Saint des Saints.

18. — *Vittæ lineæ erunt in capitibus eorum*, פתארי, sont les tiaras portées par les prêtres; Cfr. Exod., XXXIX, 28; Is., LXI, 3, 40;

lin à la tête, et des caleçons de lin autour des reins: ils ne se ceindront pas de manière à suer.

19. Lorsqu'ils sortiront dans la cour extérieure vers le peuple, ils quitteront les habits dont ils étaient revêtus pour leur ministère, et les déposeront dans la chambre du sanctuaire. Ils prendront d'autres vêtements pour ne pas sanctifier le peuple avec leurs habits.

20. Ils ne se raseront pas la tête, et ils ne laisseront pas croître leur chevelure; mais ils couperont leurs cheveux pour les tenir courts.

21. Le prêtre ne boira pas de vin quand il devra entrer dans la cour intérieure.

22. Les prêtres ne prendront pour

eorum, et feminalia linea erunt in lumbis eorum, et non accingentur in sudore.

19. Cumque egredientur atrium exterius ad populum, exuent se vestimentis suis, in quibus ministraverant, et reponent ea in gazophylacio sanctuarii, et vestient se vestimentis aliis; et non sanctificabunt populum in vestibus suis.

20. Caput autem suum non radent, neque comam nutrient; sed tondentes, attendent capita sua.

21. Et vinum non bibet omnis sacerdos quando ingressurus est atrium interius.

22. Et viduam, et repudiatam non

LXX, 3. Ce n'est pas la tiare spéciale au grand-prêtre, בִּזְמַנְתָּהּ, mais la coiffure des prêtres en général. — *Feminalia linea erunt in lumbis eorum*. V. Exod., xxviii, 42. — *Et non accingentur*, Litt. « ils ne se ceindront pas. » — *In sudore*, V. la note sur le v. 17. דָּוָה a été entendu par S. Jérôme dans le même sens que דָּוָה, de Gen., iii, 19. C'est aussi le sens que les modernes donnent à ce mot. Les prêtres ne doivent pas revêtir ces habits lorsqu'ils sont en sueur, ou suivant d'autres commentateurs, ne doivent pas s'en couvrir à la hâte, mais doivent s'habiller avec attention et gravité, lorsqu'ils doivent s'approcher de l'autel. LXX. καὶ οὐ περιώσουσιν βίβη. « Per quod significat non eos violenter, arcte et constrictè, instar vincitorum esse cingendos, ne in ministeriis sacerdotalibus atque leviticis inhabiles fiant, et tenere et cædere victimas, attrahere quoque nequeant atque discurrere ». S. Jérôme, à l'opinion duquel Rosenmüller se range.

19. — *Cumque egredientur*. xlvi, 10. — *Atrium exterius*, xlii, 14. La cour extérieure est mentionnée pour fortifier encore la défense faite aux prêtres, de profaner leur caractère. — *Exuent se vestimentis suis*. xxvi, 16; Cfr. Lévi., vi, 4; xvi, 23. — *In quibus ministraverant*; Cfr. v. 17. — *Et reponent ea in gazophylacio sanctuarii*. V. xlii, 14. — *Et non sanctificabunt populum in vestibus suis*. Targum : « Ils ne se mêleront pas au peuple avec leurs vêtements », c'est-à-dire avec leurs vêtements sacrés; Cfr. Exod., xxix, 37; xxx, 29; Lévi., xvi, 18 et plus bas, xlvi, 20.

20. — *Caput autem suum non radent*; Cfr.

Lévi., xxi, 4. Les prêtres égyptiens avaient toujours la tête rasée. — *Neque comam nutrient...* Les prêtres couperont leurs cheveux de sorte qu'ils ne soient pas trop longs. Le Lévitique, x, 6, défend de laisser pousser les cheveux en liberté; les Nazaréens seuls laissaient croître leur chevelure pendant le temps de leur vœu, Nombr., vi, 5. — *Sed tondentes...* דָּוָה ne se rencontre qu'ici; mais sa signification est bien claire d'après le contexte. LXX : καλοῦπουνοις καλοῦσαι τὰς κεφαλὰς αὐτῶν. « Tondentes tondent (sacerdotes) capita sua, ut videlicet curæ temporalis sollicitudinis et quantum necesse est provideant, et tamen recescent citius, ne immoderatus excrescant ». S. Grégoire.

21. — *Vinum non bibet omnis sacerdos... atrium interius*. Dès qu'il sera occupé au service de l'autel et du temple, le prêtre s'abs tiendra du vin. Pareille prescription avait été faite à Aaron. Lévi., x, 9, 10. L'enthousiasme produit par la dévotion pourrait, dit Fairbairn, être pris pour de l'ivresse par des ignorants, comme Act., ii, 13, 15, 18. Il n'y a rien dans cet ordre de commun avec les pratiques des Nazaréens. « Ebrietas autem non solum in potione vini, sed in omnibus rebus ostenditur, quibus et in contractibus et in negotiis sæculi, et damnis ac lucris, amore et odio mens inebriatur et statum suum tenere non potest. » S. Jérôme.

22. — *Et viduam*. Dans la loi de Moïse, il n'y a que le grand-prêtre auquel il soit défendu d'épouser une veuve; Lévi., xxi, 14. La sainteté du temple futur exige que cette défense soit étendue à tous les prêtres. Il n'y a

accipient uxores, sed virgines de semine domus Israel; sed et viduam quæ fuerit vidua a sacerdote, accipiant.

*Levit. 21, 14.*

23. Et populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis.

24. Et cum fuerit controversia, stabunt in judiciis meis, et judicabunt; leges meas, et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis custodiant, et sabbata mea sanctificent.

25. Et ad mortuum hominem non ingredientur, ne polluantur, nisi ad patrem et matrem, et filium et filiam,

épouse ni une veuve, ni une femme répudiée, mais des vierges de la race de la maison d'Israël. Ils pourront épouser une veuve, qui sera veuve d'un prêtre.

23. Ils enseigneront à mon peuple à distinguer entre ce qui est saint et ce qui est souillé; et ils lui apprendront à discerner ce qui est pur d'avec ce qui est impur.

24. Lorsqu'il se sera élevé quelque litige, ils le jugeront, selon mes jugements. Ils observeront mes lois et mes ordonnances dans toutes mes solennités et sanctifieront mes sabbats.

25. Ils n'approcheront pas d'un homme mort, pour ne pas se souiller, à moins que ce ne soit leur père

d'exception de faite que pour la veuve d'un prêtre. — *Repudiatam*. Il n'y a pas ici d'innovation à la loi qui défendait ce mariage à tous les prêtres, Lévit., xxi, 7. — *Sed virgines de semine domus Israel*, V. Lévit. xxi, 13. « Quæ sit autem virgo quæ amanda sit et custodiat amatorem, sciet qui illud legerit : Hanc dilexi et quæsi vi ab adolescentia mea, et quæsi vi sponsam ducere mihi, et amator fui decoris ejus. Sap., viii, 2. Et iterum, ib., 3 : Et omnium Dominus dilexit eam. » S. Jérôme. — *Sed et viduam... a sacerdote*. Une exception est faite en faveur de la veuve d'un prêtre. Le prophète, dit Currey, veut ainsi marquer la sainteté de l'office sacerdotal, qui impose d'un côté des obligations particulières de pureté, et qui de l'autre se communique en quelque sorte à ceux qui approchent le prêtre. « Viduam debent sacerdotes ducere... scientiam videlicet quam alius Dei cultor invenerit. Neque enim nova tantum contenti debemus esse doctrina, sed et veterem excolere, et nostro jungere comitatu, si tamen in sacro cultu fuerit erudita. » S. Jérôme.

23. — *Et populum meum docebunt*. Cfr. Deut., xvii, 40, 41, xxxiii, 40. — *Quid sit inter sanctum et pollutum*. Entre ce qui est de Dieu et ce qui est de l'homme. Phrase empruntée au Lévitique, x, 40. Cfr. plus haut xxi, 26, xlii, 20, Mal., ii, 7. — *Inter mundum et immundum*. C'était aux prêtres de décider sur tous ces points et de transmettre aux hommes les prescriptions de Dieu. V. Lévit., xi-xvi, xxi. — *Ostendent eis*. Litt. « leur enseigneront ».

24. — *Controversia*, ריב, un procès, II Paral., xix, 8. — *Stabunt*, les prêtres. Cette mission de servir d'arbitres entre leurs concitoyens leur avait déjà été donnée, Deut., xvii, 8 et suiv., xix, 17, xxi, 5. C'est d'après cette loi que Josaphat choisit des juges parmi les Lévitites et les prêtres, II Paral., xix, 8. Cfr. aussi Ps. xciii, 15, cxxi, 5. Les prêtres prirent une part active à la condamnation de Jésus, manquant ainsi, tout en prétendant observer la loi, à leurs principaux devoirs, Marc., xv, 43. — *Meis judiciis*. Selon les lois données par Dieu, les prêtres ne seront pas seulement aptes à trancher les différends civils; ils auront encore le soin de tout ce qui concerne les rites et les cérémonies religieuses. — *Leges meas et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis*. Il s'agit maintenant des préceptes divins relatifs aux fêtes et aux solennités du culte, Lévit., xxiii, 3. — *Sabbata mea sanctificent*. Cfr. xx, 20. — Ils s'acquitteront de leurs devoirs sacerdotaux en faisant sanctifier le sabbat, non seulement en offrant les sacrifices du sabbat, mais aussi en faisant observer le repos de ce jour. Cfr. Lévit., xxiii, 3.

25. — *Ad mortuum hominem*. Litt. « au mort d'un homme, » c'est-à-dire à un cadavre; Cfr. Lévit., xxi, 1 et suiv. LXX: ἐπὶ ψυχῆν ἀνθρώπου. — *Non ingredientur*, ils n'approcheront pas. — *Ne polluantur*. De peur de contracter une impureté légale. — Cette prescription se retrouve aussi chez les païens, et Aulu-Gelle, Noct. Attic., x, 45. dit du flamen de Jupiter : « Locum in quo bustum est, nunquam ingreditur, mortuum numquam

ou leur mère, leur fils ou leur fille, leur frère ou leur sœur qui n'ait pas pris un second mari; car cela les souillera.

26. Et quand ils auront été purifiés, on leur fera compter encore sept jours.

27. Et le jour où le prêtre entrera dans le sanctuaire, dans la cour intérieure, pour me servir dans le sanctuaire, il fera une oblation pour son péché, dit le Seigneur Dieu.

28. Ils n'auront pas d'héritage, car c'est moi qui suis leur héritage; et vous ne leur donnerez pas de propriété dans Israël, parce que c'est moi qui suis leur possession.

29. Ils mangeront les victimes offertes pour le péché et pour le délit; et tout vœu fait en Israël leur appartiendra.

30. Les prémices de tous les premiers-nés, et les prémices de toutes

et fratrem, et sororem quæ alterum virum non habuerit; in quibus contaminabuntur.

26. Et postquam fuerit emundatus, septem dies numerabuntur ei.

27. Et in die introitus sui in sanctuarium ad atrium interius, ut ministret mihi in sanctuario, offeret pro peccato suo, ait Dominus Deus.

28. Non erit autem eis hæreditas, ego hæreditas eorum; et possessionem non dabitis eis in Israel, ego enim possessio eorum.

*Num. 18, 20; Deut. 18, 1.*

29. Victimam et pro peccato et pro delicto ipsi comedent; et omne votum in Israel ipsorum erit.

30. Et primitiva omnium primogenitorum, et omnia libamenta ex

attingit. » S. Jérôme : « (Hoc) proprie sacerdotalis officii est morticina non tangere, ut qui pro aliorum vitiis deprecatur, ipse ad altare mundus accedat. » — *Nisi ad patrem...* Les devoirs prescrits par la nature sont exceptés. Le grand prêtre ne pouvait pas satisfaire à ces devoirs, Lévi., xxi, 40 et suiv.; mais cette exception n'est pas mentionnée ici, parce que dans tout le livre il n'est pas question du grand-prêtre. — *In quibus contaminabuntur.* Les prêtres contracteront même dans ce cas, une impureté légale, comme l'indique le verset suivant.

26. — *Et postquam fuerit emundatus,* comme Lévi., xiii, 35. — *Septem dies numerabuntur ei.* Litt. « ils (les autres prêtres) lui compteront sept jours. » Les instructions concernant la purification de cette souillure se trouvent Nomb. xix, 4, et suiv. Mais ici, outre la purification, il y a encore une période de sept jours à l'expiration de laquelle une offrande pour le péché doit être faite avant de reprendre le service du sanctuaire.

27. — *In sanctuarium, ad atrium interius,* 1. 17. — *Offerret pro peccato suo.* V. la règle de ces offrandes, Lévi., vi, 43 et suiv.

28. — *Non erit autem eis hæreditas.* « Non » n'est pas dans l'hébreu qui a : « Et (cela) sera leur héritage (que) moi (je suis) leur héritage. » Les prêtres, pas plus maintenant que

dans les anciens temps, n'auront part à la propriété du pays. — *Ego hæreditas eorum.* Cette promesse est une répétition de la loi, Nomb. xviii, 20, Deut., xviii, 4, x, 9. Employés au culte sacré et au service de Dieu, les prêtres obtiendront de Dieu tout ce dont ils auront besoin. Cfr. Jos., xiii, 44, 33 — *Possessionem non dabitis eis in Israel...* Répétition du commencement du verset. « Qui talis existerit ut ministret in sanctuario... et offerat semper Deo sacrificium, ita ut verus sacerdos sit, imo imitator ejus, de quo scriptum est : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech, Ps. cix, 4, iste nullam habebit hæreditatem, nisi Deum qui est hæreditas ejus : nec accipiet possessionem in Israel, hoc est inter vulgus ignobile; sed sacerdotalem, ut dicat de eo Dominus : Ego sum hæreditas et ego possessio eorum. » S. Jérôme.

29. — *Victimam... comedent.* Cfr. Lev., ii, 4-10, vi, 9, 11, 49, vii, 6, 7, I Cor., ix, 3. — *Omne votum in Israel ipsorum erit;* Cfr. Lévi., xxvii, 24, 28, 29. Tout ce qui est voué à Dieu et par suite devient saint.

30. — *Primitiva omnium primogenitorum.* V. Exod., xxiii, 19, xxxiv, 26, Deut., xviii, 4, Nomb. xviii, 43. — *Omnia libamenta... quæ offeruntur.* V. Nomb. xv, 19, xviii, 19, Lévi., vii, 32; Cfr. plus haut, xx, 40. « Libamina

omnibus quæ offerantur, sacerdotum erunt; et primitiva ciborum vestrorum dabitur sacerdoti, ut reponat benedictionem domui tuæ.

*Exod. 22, 29.*

31. Omne morticinum, et captum a bestia de avibus et de pecoribus non comedent sacerdotes.

*Levit. 22, 8.*

des libations et de toutes les offrandes, appartiendront aux prêtres. Et vous donnerez aussi au prêtre les prémices de vos moissons, afin qu'il répande la bénédiction sur votre maison.

31. Les prêtres ne mangeront d'aucun animal mort naturellement ou déchiré par un autre, ni oiseaux, ni quadrupèdes.

## CHAPITRE XLV

Le domaine sacré séparé du reste du pays (xxv. 4-8). — Exhortation générale à observer dans toutes les actions la justice et l'équité (xxv. 9-12). — Offrandes du peuple (xxv. 13-17). — Offrandes pour les péchés dans le premier mois (xxv. 18-20). — Sacrifices de la Pâque et de la fête des Tabernacles (xxv. 21-25).

1. Cumque cœperitis terram dividere sortito, separate primitias Domino, sanctificatum de terra, longi-

1. Lorsque vous commencerez à diviser la terre par le sort, séparez-en les prémices pour le Seigneur; un

seu libamenta proprie dicuntur quæ humida sunt et liquida; hic tamen eo nomine significari quæ condiendis carnibus in sacrificiis adhibentur, aut quæ oblati victimis adduntur, res ipsa docet. » Rosenmüller. — *Sacerdotum erunt.* Cfr. Lévit., v, 43, 46, vii, 6 et suiv., xiv, 43. — *Primitiva ciborum vestrorum.* Les prémices de la moisson, ou, suivant Reuss, de la mouture. V. Nombr. xv, 20, 21, Neh., x, 38. LXX : τὰ πρωτόγεννήματα ὑμῶν. — *Ut reponat benedictionem domui tuæ.* Litt. « pour faire reposer la bénédiction sur ta maison. » Cfr. Mal., iii, 40.

31. — *Omne morticinum...* Reproduction de la loi du Lévit. xxii, 8, xvii, 45, Deut., xiv, 21. « Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina eorum si peccant. Lætetur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum. Non est tanti gaudii excelsa tenuisse, quanti mœroris de sublimioribus corruisse. Neque enim solum pro nostris delictis reddemus rationem : sed pro omnium quorum abutimur donis, et nequaquam sumus de eorum salute solliciti. » S. Jérôme.

d. Règlements relatifs à l'attitude du peuple envers le sanctuaire et ses ministres, et concernant la partie du territoire qui doit être réservée pour le Seigneur et ses ministres, lors de la division de la terre. XLV, 1-12.

CHAP. XLV. — 1. — Il faut maintenant assigner aux prêtres la partie du territoire nécessaire pour leur habitation. — *Cumque cœperitis terram dividere sortito.* Litt. « quand vous ferez tomber, » c'est-à-dire quand vous diviserez la terre entre les membres de la nation, ou entre les tribus; Cfr. XLVII, 44, 22, XLVIII, 29, Jos., xiii, 6. Jarchi explique ainsi cette division : « Dividetur terra Israelitica in duodecim portiones, nec tamen secundum divisionem priorem, ubi ei tribui quæ amplior et copiosior esset, major etiam sors obtingeret, minori vero minor, ita ut et duæ vel tres tribus unam portionem possiderent; sed in hac distributione portiones terræ sunt æquales, ut ordines seu series in vineis, a plaga occidentali ad plagam orientalem, quemadmodum in fine libri (XLVII, 44) exponitur. » בְּנַחֲלָה, « qu'on possède par droit héréditaire », Nombr. xxxiv, 2, Jos., xiii, 7, xxiii, 4. Ἐν κληρονομίᾳ n'est pas rendu par la Vulgate. S. Jérôme le rend par « in possessionem ». — *Separate primitias Domino.* Le domaine séparé de la terre, au temps

lien sanctifié dans la terre, qui ait vingt-cinq mille de longueur, et dix mille de largeur, et il sera sanctifié dans toute son étendue.

2. De tout cet espace, vous séparerez pour le lieu saint un carré, qui aura cinq cents mesures de côté tout alentour, et cinquante coudées pour ses faubourgs tout alentour.

3. Vous mesurerez donc suivant cette mesure une longueur de vingt-cinq mille, et une largeur de dix mille : et dans cette place sera le temple et le Saint des Saints.

tudine viginti quinque millia, et latitudine decem millia; sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum.

2. Et erit ex omni parte sanctificatum quingentos per quingentos, quadrifarium per circuitum; et quinquaginta cubitis in suburbana ejus per gyrum.

3. Et a mensura ista mensurabis longitudinem viginti quinque millium, et in ipso erit templum, Sanctumque sanctorum.

de la division faite entre les tribus s'appelle *הַרְוּמָה*, « offrande », et désigne la portion qu'une personne tire de sa propriété comme une offrande destinée au Seigneur. *הַרְוּמָה*, dit Keil, vient de *הָרִיב*, qui signifie, lorsqu'il est question de la minehah, le sacrifice non sanglant, cette partie qui est brûlée sur l'autel comme mémorial au Seigneur. Par suite, tout ce qu'offraient les Israélites, soit volontairement, soit en conséquence d'un ordre du Seigneur, pour le temple ou pour les ministres du temple, était appelé *הַרְוּמָה*; V. Exod., xxv, 2 et suiv., xxx, 45, Lévit., vii, 44, Nomb., xv, 49, etc. — *Sanctificatum de terra*, un espace offert à Dieu et par suite sanctifié, parce qu'il est séparé du reste de la terre; *¶* 2, 4. Nous verrons plus tard, *xlviij*, 8, 23, que cette partie du territoire devait se trouver entre les tribus de Juda et de Benjamin. — *Longitudine*, dans le sens de l'est à l'ouest, *xlviij*, 10. — *Viginti quinque millia*. La mesure employée ici n'est pas mentionnée. Selon Reuss il s'agit de perches et non de coudées. « Cela résulte du *¶* 2 où le carré réservé à l'enceinte sacrée est de cinq cents de chaque côté, où il ne peut être question que de perches; comp. *xlviij*, 20. Ensuite nous verrons que les vingt-cinq mille sont à mesurer de l'ouest à l'est, de la Méditerranée au Jourdain. Si c'étaient des coudées, cela ne ferait que 42 à 43 kilomètres; si ce sont des perches, cela donne 75 kilomètres, ce qui est à peu près la largeur moyenne du pays. » S. Jérôme, Rashi, Rosenmüller, Bœttcher, Hitzig, Keil, etc., pensent de même : il s'agit ici de roseaux à mesurer (que Reuss traduit par perches), pour la longueur de cette mesure, V. *xl*, 5, et non de coudées; les mesures données au ch. *xlviij* sont toutes en roseaux et non en coudées. Nous pensons que tel est aussi l'avis de M. Le Hir, et qu'il ne faut pas tenir compte de la parenthèse qui a été introduite dans son texte. — *Decem millia*.

*עֶשְׂרֵת אֵלֶּף* est à remarquer, parce que partout ailleurs, *¶* 3 et 5, *xlviij*, 9, 10, 13, 18, on lit *עֶשְׂרֵת לָאָה* : *εἰκοσι χιλιάδας*, leçon que Keil et Reuss trouvent plus correcte que la leçon masorétique; il est à remarquer en effet qu'immédiatement après, le domaine sacré est divisé en deux parties égales, chacune de 40,000 roseaux de largeur, pour les prêtres et pour les lévites, *¶* 3 et 5. — *Sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum*. Tout cet espace ou domaine sacré sera consacré à Dieu; il contiendra le temple, *¶* 3, les habitations des prêtres, *¶* 4, celles des lévites, *¶* 5, la ville de Jérusalem, *¶* 6. Le reste sera attribué au prince, *¶* 7 et *xlviij*, 21.

2. — *Ex omni parte*, *כֻּלָּהּ*, c'est-à-dire de l'espace mentionné dans le *¶* 1. — *Sanctificatum*, *אֵלֶּה־הָהַדָּשׁ*, au temple, ou au domaine sacré du temple. *LXX* : *εἰς ἁγίασμα*. — *Quingentos per quingentos*. Le domaine du temple aura 500 roseaux en carré; c'est ce domaine qui a été mesuré, *xlviij*, 45-20; il entoure le temple et est destiné à séparer le saint du profane. — *Quadrifarium per circuitum*. *xl*, 4, 7, Cfr. *lxiij*, 16-19. — *Suburbana*, *בְּגֵרָשׁ*. « Et ne forsitan ædificio templi aliæ ædes jungerentur, præcipit ut quinquaginta cubitis per circuitum terræ sit vacua in suburbana, vel ut Symmachus et Theodotio et *LXX* transtulerunt; in terminum et separationem et spatium. » S. Jérôme.

3. — *A mensura ista*, dans cette mesure, c'est-à-dire cet espace mesuré dont il s'agit au *¶* 1. — *Mensurabis longitudinem... et latitudinem*... La longueur est dans le sens de l'est à l'ouest, comme nous l'avons déjà dit. Cet espace de 15,000 roseaux sur 40,000 pris dans le domaine de 25,000 roseaux dont il a été question au *¶* 1, contient le temple et le Saint des Saints. — *Sanctum Sanctorum*. Ces derniers mots sont entendus par beaucoup de commentateurs non du Saint des Saints,

4. Sanctificatum de terra erit sacerdotibus ministris sanctuarii, qui accedunt ad ministerium Domini; et erit eis locus in domos, et in sanctuarium sanctitatis.

5. Viginti quinque autem millia longitudinis, et decem millia latitudinis erunt levitis qui ministrant domui; ipsi possidebunt viginti gazophylacia.

6. Et possessionem civitatis dabitis quinque millia latitudinis, et longitudinis viginti quinque millia, secundum separationem sanctuarii, omni domui Israel.

4. Cet endroit sanctifié sera pour les Prêtres, ministres du sanctuaire, et qui s'approchent pour servir le Seigneur. Et ce lieu sera destiné pour leurs maisons et pour le sanctuaire de sainteté.

5. Il y aura vingt-cinq mille de longueur et dix mille de largeur, pour les lévites qui servent dans le temple. Et ils auront eux-mêmes vingt chambres.

6. Et vous donnerez à la ville pour son domaine cinq mille de largeur et vingt-cinq mille de longueur, parallèlement au domaine du sanctuaire : et il appartiendra à toute la maison d'Israël.

mais comme d'un espace saint entre tous, parce qu'il contient le temple; V. XLVIII, 42, XLIII, 12.

4. — *Sanctificatum... erit sacerdotibus.* Ce domaine appartiendra aux prêtres. — *Qui accedunt ad ministerium Domini*, XL, 46, XLIV, 45. — *Erit eis locus in domos.* Ce sera l'endroit où les prêtres demeureront, on a vu, XLIV, 28, qu'ils ne doivent pas avoir de possession en Israël. La loi mentionne aussi treize cités destinées à l'habitation des prêtres, Jos., XXI. — *In sanctuarium sanctitatis.* Cet espace sera un sanctuaire parce qu'il contient le temple.

5. — Une étendue égale est accordée aux Lévites, serviteurs du temple; mais si on leur donne plus qu'aux prêtres, parce que le temple est pris sur le domaine de ces derniers, c'est qu'ils sont plus nombreux. — *Ipsi possidebunt viginti gazophylacia.* Les LXX ont vu un autre sens : *αὐτοῖς εἰς κατάσχεσιν κδςις τοῦ κατοικεῖν.* Le texte masorétique, dit Keil, n'offre aucun sens qui puisse s'harmoniser avec le contexte, quand bien même on le traduirait, comme Rosenmüller, « cum viginti cubiculis », et qu'on donnerait à *לשכרות* le sens de grands bâtiments. On ne peut en effet s'attendre à trouver ici une description du nombre et du caractère des bâtiments habités par les Lévites, et on n'a aucune raison d'imaginer comment les Lévites, avec un domaine de 25,000 roseaux de longueur et de 10,000 de largeur, pouvaient vivre ensemble dans vingt maisons. Encore moins pouvons-nous penser que ces vingt bâtiments ont quelque rapport avec les trente chambres de la cour extérieure voisines des portes monumentales, XL, 47, 48, puisque ces bâtiments destinés aux Lévites durant leur

service dans le temple, ne se rapportent en aucune manière au domaine saint mentionné ici. Il n'y a donc d'autre ressource que d'avouer une corruption du texte, et de changer *לשכרות* en *לערים* ou *לשבת*, « villes à habiter », comme Hitzig le propose, Cfr. Nomb., xxxv, 2, 3, Jos., xxi, 2, ou de voir dans *עשירים* une méprise de copiste pour *שערים*, portes, « ils posséderont des portes pour y habiter »; portes est souvent employé en effet pour villes; Cfr. Deut., xii, 48, xiv, 27; Exod., xx, 40, Deut., v, 44, etc. Schröder n'admet pas cette explication. Suivant lui, le prophète a voulu seulement indiquer que les habitations des lévites sont inférieures à celles des prêtres : ceux-ci ont des maisons, ceux-là n'ont que des chambres.

6. — *Possessionem civitatis.* Jérusalem aura aussi son domaine propre, qui sera, ainsi que la ville, décrit plus longuement, XLVIII, 45-49, 30-35. Selon Jarchi, *אחרונה*, possession désigne ici la banlieue de la ville. — *Quinque millia latitudinis...* « Jérusalem aura son domaine propre, sa banlieue à elle, et n'appartiendra pas à l'une des douze tribus exclusivement (comme la ville de Washington dans le district de Columbia, dans les Etats-Unis). Comme les trois districts décrits jusqu'ici ont la même longueur de 25000 perches, et en largeur 40 + 40 + 5 mille, on voit que ce grand domaine communal et sacré forme un carré régulier de 562,500 hectares. » Reuss. — *Secundum separationem sanctuarii.* Selon la manière dont ce qui appartient au sanctuaire a été divisé. — *Omni domui Israel.* Jérusalem et son domaine appartiendront à tout Israël, comme on vient de le dire; Cfr. plus bas, XLVIII, 48, 49.

7. — *Principi.* La transition au prince est

7. Quant au prince, il aura une possession qui s'étendra de chaque côté, parallèlement au domaine du sanctuaire et au domaine de la ville, tout le long du domaine du Sanctuaire et de celui de la ville, du côté de la mer jusqu'à la mer; et du côté de l'orient jusqu'à l'orient. Et sa longueur sera égale à ces deux autres portions, depuis la frontière occidentale jusqu'à la frontière orientale.

8. Il aura une propriété territoriale en Israël: et les princes ne pilleront plus désormais mon peuple: mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon ses tribus.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: que cela vous suffise, princes d'Israël, renoncez à l'iniquité et au

7. Principi quoque hinc et inde in separationem sanctuarii, et in possessionem civitatis, contra faciem separationis sanctuarii, et contra faciem possessionis urbis; a latere maris usque ad mare, et a latere orientis usque ad orientem: longitudinis autem juxta unamquamque partem a termino occidentali usque ad terminum orientalem.

8. De terra erit ei possessio in Israel; et non depopulabuntur ultra principes populum meum; sed terram dabunt domui Israel secundum tribus eorum.

9. Hæc dicit Dominus Deus: Sufficiat vobis, principes Israel; iniquitatem et rapinas intermittite, et ju-

amenée par les mots, toute la maison d'Israël, qui précèdent; le prince est son représentant et son chef civil. Il ne s'agit pas en effet du prince des prêtres, comme quelques commentateurs l'ont cru à tort; Cfr. XLIV, 3. — *Hinc et inde*, à l'orient et à l'occident, comme on va le lire tout à l'heure; Cfr. XLVIII, 21. — *In separationem sanctuarii*. V. §. 1. — *Et in possessionem civitatis*. Et contre le domaine de la ville. Le domaine du prince sera en dehors de ceux du sanctuaire et de la ville; c'est ce qu'expliquent les mots suivants. — *Contra faciem... urbis*. אֶל-פְּנֵי, devant, comm. XLI, 4, 12; XLII, 7, 10, 13; XLIV, 4. — *A latere*, depuis. Selon Maldonat, «*latera* » désignent le nord et le midi. Suivant d'autres commentateurs, ces mots désignent tout le terrain à partir du Jourdain et de la mer Morte jusqu'à la Méditerranée. — *Longitudinis autem*. אֶרְצָה. Rosenmüller traduit ces mots comme une explication des précédents: de sorte que la longueur... — *Juxta unamquamque partem*. Dans le sens de la longueur de la part attribuée à chaque tribu; Cfr. XLVIII, 21. — *A termino occidentali...* Cfr. XLVII, 18, 20.

8. — *De terra... in Israel*. Telle sera la possession du prince d'Israël. — *Et non depopulabuntur ultra*. Comme les rois de Jérusalem l'avaient fait souvent, ce qui a déjà amené une plainte du prophète, XXII, 6; Cfr. I Rois, VIII, 41 et suiv., Mich., I, 4, 2. — *Principes*. Litt. «*mes princes* », qui ne s'applique pas aux contemporains du prophète, mais aux rois antérieurs. — *Terram dabunt domui*

*Israel*. Ils diviseront la terre également entre tous les Israélites. — *Secundum tribus eorum*; Cfr. XLVII, 13, 21, 22. «*Quod proprie ad episcopos et presbyteros referri potest, quibus dicitur ut non vastent atque depopulentur ultra populum Dei, nec terram Israel hæreditate possideant: sed unusquisque habeat possessionem suam quæ gradui illius constituta est.* » S. Jérôme. A propos de tous ces versets, S. Jérôme fait aussi la réflexion suivante: «*Cæterum si voluerimus comparare spiritualibus spiritualia, et juxta quosdam interpretes ad altiora conscendere, qui asserunt figuram futurorum esse præsentia, et omnia quæ dicuntur pertinere ad cælestem Jerusalem, quæ est mater omnium nostrum, et Ecclesiam primitivorum, non quidem difficile erit dicere quæ dicta sunt ab aliis: sed veremur ne hujusmodi expositionem prudens lector nequaquam recipiat. Unde ad præsens tempus, et ad Ecclesiam quæ nunc laborat in mundo, et ad cælestia ire festinat, referenda sunt omnia.* »

9. — Les mots qui précèdent amènent le prophète à exhorter les princes à observer la justice dans toutes leurs actions. Cette exhortation est semblable à celle de XLIV, 6 tant pour le fond que pour la forme. — *Sufficiat vobis*; Cfr. XLIV, 6. Vous avez assez opprimé le peuple jusqu'ici, cessez vos exactions. — *Iniquitatem et rapinas*. הַבִּיט יוֹשֵׁד, Cfr. Jér., VI, 7; XX, 8; Hab., I, 3. LXX: ἀδικίαν καὶ ταραπυρίαν. — *Judicium et justitiam facite*. V. plus haut, XVIII, 5, 19, 21. — *Confinia vestra*. «*Ne videlicet terminos transferatis.* »

dicium facite, separate confinia vestra a populo meo, ait Dominus Deus.

10. Statera justa, et ephi justum, et batus justus erit vobis.

11. Ephi et batus æqualia, et unius mensuræ erunt; ut capiat decimam partem cori batus, et decimam partem cori ephi; juxta mensuram cori erit æqua libratio eorum.

12. Siclus autem viginti obolos

pillage, pratiquez la justice et l'équité. Séparez vos terres de celles de mon peuple, dit le Seigneur Dieu.

10. Que vos balances soient justes, que l'éphi soit juste, et le batus juste.

11. L'éphi et le batus seront égaux et d'une même mesure, de sorte que le batus contiendra la dixième partie du corus, et l'éphi la dixième partie du corus. Suivant la mesure du corus leur poids sera égal.

12. Le sicle a vingt oboles; or

S. Jérôme. גרשתיכם désigne, selon quelques commentateurs hébreux, les impôts dont les rois accablaient le peuple. Mais c'est plutôt l'injuste expulsion de quelqu'un de sa propriété, et la conduite d'Achab envers Naboth en offre un exemple frappant. III Rois, XXI. Ces actes de violence devaient être assez fréquents et accablaient le peuple. LXX : ἰσάρατε καταδυναστείαν...

40. — *Statera justa.* Cfr. Lev., XIX, 36; Deut., XXV, 43 et suiv., Prov., XVI, 41. — *Ephi justum et batus justus.* Au lieu du hin, mentionné Lév., XIX, 36, le bath, qui a la contenance de six hins, et qui vaut, comme le métrète attique et l'ancienne artabe des Egyptiens, 38 litres 843, est nommé ici. Il équivaut à l'épha, qui sert à mesurer les solides, tandis que le bath s'emploie pour les liquides. Le bath se trouve mentionné par la première fois dans Is., V, 10; il semble être d'une origine postérieure à l'époque de Moïse. LXX : Ζυγόν δίκαιον καὶ μέτρον δίκαιον καὶ χοῦνις δίκαια ἔσται ὑμῖν τοῦ μέτρον. Ce qui, comme le dit S. Jérôme, « non cohæret et penitus intelligi non potest. » A propos de tous ces nombres, le même saint docteur fait la remarque suivante : « Difficultas in numeris ponitur, ut intentum animum faciat auditoris. Unde et multa dicuntur in parabolis et ænigmatibus, ut qui habet aures audiendi audiat (Luc, VIII). Omnis que prophetia in obscuritate continet veritatem, ut discipuli intrinsicè audiant; vulgus ignobile, et foris positum nesciat quid dicatur. »

41. — *Ephi et batus... unius mensuræ erunt.* L'équivalence de l'épha et du batus est affirmée ici; V. le verset précédent. — *Ut capiat... ephi.* L'épha et le bath contiennent la dixième partie du corus ou homer, דָּבָר, qu'il ne faut pas confondre avec le omer, עֹבֵר, qui ne contient que la dixième partie de l'épha. — *Juxta mensuram cori...* C'est cette mesure qui servira de régulatrice aux autres, et q. a. déterminera leur valeur.

42. — *Siclus autem viginti obolos habet.* Litt. « Et le shekel est de vingt gerahs ». V. Exod., XXX, 43; Lév., XXVII, 25; Nombr., III, 47. La gerah, גֵּרָע, qui, suivant Jarchi, est la כִּנְיָה des Chaldéens, a été traduite dans les LXX et dans la Vulgate par obole. Si, comme le dit Munk. Palestine, p. 403, le shekel valait environ 3 francs 40 centimes, la gerah valait 15 centimes et demi. — *Porro viginti sicli... mnam faciunt.* Lit. « Vingt sicles... sera la mine pour eux. » Ce passage est très obscur. Il semble vouloir dire que la mine aura toujours le poids voulu, qu'elle se compose de vingt-cinq ou de vingt ou de quinze sicles. כִּנְיָה, mna, LXX : μᾶ, ne se lit qu'ici et III Rois, X, 47; Esdr., II, 69. Neh., VII, 71, 72, par conséquent dans des livres contemporains à la captivité ou postérieurs. Si, dit Keil, on compare à III Rois, X, 47, où trois mines d'or sont employées pour faire un bouclier, II Paralip., IX, 46, où trois cents (sicles) d'or sont employés pour un bouclier semblable, on en conclura que la mine est égale à cent sicles. Comme le talent, כֶּכֶר, contenait trois mille sicles, V. Exod., XXXVIII, 25, 26, le talent n'aurait donc contenu que trente mines, ce qui ne paraît pas répondre au système grec des monnaies. Car le talent attique contenait soixante mines, et la mine cent drachmes, de sorte que le talent contenait six mille drachmes, ou trois mille didrachmes. Mais le sicle hébreu était égal au didrachme, et par suite le talent attique, avec ses trois mille didrachmes, correspond au talent hébreu composé de trois mille sicles. La mine, soixantième partie du talent, avec ses cent drachmes ou cinquante didrachmes, doit répondre à la mine hébraïque de cinquante sicles, de même que le mot grec μᾶ est certainement dérivé du sémitique כִּנְיָה. Le rapport entre la mine et le sicle, qui résulte d'une comparaison entre III Rois, X, 47 et II Par., IX, 46, peut difficilement s'accorder avec ceci, par la supposition que les sicles auquels II Par.,

vingt sicles, vingt-cinq sicles, et quinze sicles font une mine.

13. Et voici les prémices que vous offrirez : La sixième partie de l'éphi d'un corus de froment, et la sixième partie de l'éphi d'un corus d'orge.

14. Quant à la mesure de l'huile, le batus d'huile est la dixième partie du corus ; et dix batus font un corus, et le corus est rempli de dix batus.

habet. Porro viginti sikli, et viginti quinque sikli, et quindecim sikli, et quindecim sikli, minam faciunt.

*Exod.* 30, 13 ; *Levit.* 27, 25 ; *Num.* 3, 47.

13. Et hæ sunt primitiæ quas tolletis ; sextam partem ephi de coro frumenti, et sextam partem ephi de coro hordei.

14. Mensura quoque olei, batus olei, pars cori est ; et decem bati corum faciunt ; quia decem bati impleant corum.

ix, 46, font allusion ne sont pas des sicles mosaïques, mais les sicles dits civils, la béka, בכק, ayant acquis le nom de sicle dans la suite des temps, parce qu'elle était la pièce d'argent du plus grand module et la plus répandue. Cent sicles de ce genre ou békas ne font que cinquante sicles mosaïques, qui valaient une mine, tandis que soixante mines aussi valaient un talent. V. Keil, *Bibl. Althersth.* t. II, pp. 135, 136. Dans quelque sens qu'on prenne les mots que nous essayons d'expliquer, ils ne peuvent s'harmoniser avec les proportions que nous venons d'indiquer. Si, continue Keil, on additionne ensemble les trois nombres 20, 25, 45, il y aura soixante sicles à la mine. Mais on ne voit pas de raison pour une telle altération du rapport entre la mine et le talent d'un côté, et le sicle de l'autre, si le sicle et le talent sont demeurés sans changement. Même en dehors de cela, la division de soixante en vingt, vingt-cinq et quinze demeure encore inexplicable. On ne peut guère accepter l'explication proposée par les Rabbins, d'après lesquels il y avait en circulation des pièces de monnaie de ces valeurs, parce qu'on ne trouve nulle part de traces historiques de l'existence de telles pièces, si ce n'est dans ce passage d'Ezéchiel. Hitzig suppose que ces trois divisions se rapportent aux trois métaux employés pour les monnaies, or, argent et cuivre : la mine d'or pèserait vingt sicles, celle d'argent vingt-cinq, celle de cuivre quinze ; mais cette proportion est absolument inacceptable. D'après Hengstenberg, la mina est d'origine étrangère, ce qui explique qu'on la trouve rarement et tard, et elle a une triple valeur, selon les différents pays dont elle vient. Il est probable que le texte a été corrompu dans cet endroit, et nous n'avons pas les moyens nécessaires pour le corriger. LXX : « que vos poids pèsent vingt oboles, cinq sicles, quinze sicles, et que cinquante sicles fassent une mine » ; cette interprétation est acceptée par Bæckh

et Bertheau ; mais elle n'amène à rien de remarquable et même, suivant Schröder, elle est insignifiante.

e. Règles concernant les offrandes temporelles qu'Israël doit apporter au prince, 77. 13-17.

13. — *Primitiæ*, התרומה, l'offrande en nature faite par le peuple au prince, tant pour ses besoins particuliers que pour les nécessités publiques sacrées et civiles. V. 16 et 17. — *Sextam partem ephi* ; Cfr. XLVI, 44. V. aussi 11. — *De coro frumenti*. S. Jérôme pense qu'il s'agit dans tout ce passage des prémices offertes aux prêtres, et qu'on en indique ici le nombre, qui avait été omis dans le Pentateuque, pour empêcher l'avarice des prêtres. Mais il s'agit, comme le prouve le 16, des offrandes qu'on doit faire au prince. On doit lui donner la soixantième partie des fruits de la terre, puisque l'epha est le dixième du corus ou homer. La tradition hébraïque, dit Maldonat, confirme cette donnée d'Ezéchiel. הכיבם sont les grains du froment. — *Et sextam partem*. וְשֵׁשִׁיתָהּ, « et vous diviserez en six parts », c'est-à-dire, vous donnerez la sixième partie. Ce mot ne doit pas être changé, comme le voudrait Hitzig, car, quoiqu'il ne se rencontre qu'ici, car il est en parfaite analogie avec הכיב d'Gen., III, 34, tant pour sa formation que pour son sens. — *Hordei*. שְׂעוּרוֹם, les grains de l'orge, comme plus haut dans les grains de froment ; Cfr. Lévi., XXVII, 46 ; Ruth, II, 17.

14. — *Mensura quoque olei*. Quant à ce qui est prescrit par rapport à l'huile que vous donnerez ; Cfr. Gen., XLVII 26 ; Exod., V, 14. — *Batus olei decima pars cori est*. V. 11. Vous donnerez la dixième partie du bath. Les derniers mots « cori est », כֶּן-הֵבַר, se rapportent à ce qui suit : « quant au corus (ou homer, v. 11), dix bath font un corus. » Le corus, כֶּר, n'est pas mentionné dans la loi de Moïse. C'est comme nous l'avons dit. 1. 44

15. Et arietem unum de grege ducentorum, de his quæ nutriunt Israel in sacrificium, et in holocaustum, et in pacifica, ad expiandum pro eis, ait Dominus Deus.

16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israël.

17. Et super principem erunt holocausta, et sacrificium, et libamina in solemnitatibus, et in calendis, et in sabbatis, et in universis solemnitatibus domus Israël; ipse faciet pro peccato sacrificium, et holocaustum,

15. On offrira un bœlier sur un troupeau de deux cents bêtes, de celles que le peuple d'Israël nourrit pour le sacrifice, pour l'holocauste, pour les oblations pacifiques; afin qu'il serve à expier pour eux, dit le Seigneur Dieu.

16. Tout le peuple du pays sera tenu de payer ces prémices à celui qui sera prince en Israël.

17. Et le prince aura la charge des holocaustes, des sacrifices, et des libations dans les solennités, dans les premiers jours du mois, dans les Sabbats et dans toutes les solennités de la maison d'Israël. Il offrira pour

et plus haut, un synonyme de homer; il se rencontre pour la première fois dans des écrits voisins de la captivité, III Rois, iv, 22; v, 25; II Par., ii, 9; xxvii, 5. C'est peut-être parce que cette mesure n'est pas encore très familière à ses compatriotes que le prophète met tant de soin à l'expliquer, et qu'il ajoute encore : *Decem bath implent corum*, dix bath remplissent (l'hébreu n'a pas de verbe) un corus. Nous avons, avec Boeckh et Munk, attribué au homer ou corus une valeur de 388 litres. D'après notre savant collaborateur, M. Clair, la valeur de cette mesure serait un peu moins grande et seulement d'environ 345 litres. Nous ignorons sur quelles autorités il se base dans son calcul.

15. — *Arietem*. Exod., xii, 43. « Sive, ut significantius hebraicus sermo demonstrat, βίαια, quod ad cuncta animantia, et non proprie ad arietem referri potest. » S. Jérôme. LXX : ἀριεστης. — *Unum de grege ducentorum*. Un sur deux cents ne donne qu'une dime bien modique. — *De his quæ nutriunt Israel*. בשקה, terrain humide, bien arrosé, donnant d'excellents pâturages pour les troupeaux; Cfr. Gen., xiii, 40, où la vallée du Jourdain est ainsi désignée : Israël, après son retour, sera aussi richement béni de Dieu que l'était la vallée du Jourdain avant sa dévastation. Targum : « les gras d'Israël. » LXX : τῶν παρὰ τὸν Ἰσραήλ. — *In sacrificium*. בַּיְהוָה, le sacrifice non sanglant; V. 47, 24, XLIV, 29. — *In holocaustum*; 47, 47, 23. — *In pacifica*. לְשִׁבְחוֹת, les sacrifices d'action de grâces; Cfr. Lev., iii, 4 et suiv., vii, 14 et suiv. Nombre. vii, 47 et suiv. — *Ad expiandum pro eis*, pour la maison d'Israël. C'est là le but général des sacrifices. Cfr. Lévit., i, 4.

16. — *Tenebitur*. יִהְיוּ, « seront » obligés.

La traduction latine rend très bien le sens. LXX : δώσει. On ne trouve pas de traces de ces offrandes dans la loi mosaïque qui ne parle que des premiers-nés, des prémices et des dîmes; ces prescriptions sont donc entièrement nouvelles. — *Primitiis his*. Les offrandes décrites aux 43 et suivants. Ces offrandes, dit Hengstenberg, sont faites à Dieu et payées à son représentant et serviteur, le prince, qui doit, par leur moyen, subvenir aux frais du culte public. Mais il ne les reçoit pas seulement pour cet objet, car leur total serait beaucoup trop élevé pour cela, et l'orge n'est pas employée dans le culte; il les reçoit donc encore pour les faire servir au bien général; nous avons donc dans ce passage de l'ancien Testament le fondement sur lequel s'appuie l'épître aux Romains, xiii, 6, 7.

17. — *Super principem erunt*. Tout ce qui suit incombera au prince. Ce qu'on doit se rendre en hébreu par « sur quelqu'un »; Voir Nombre. xxx, 7; II Rois, xviii, 41; III Rois, iv, 7. Rosenmüller. — *Erunt*, provenant des offrandes du peuple. — *Holocausta*. 47, 45 et 23. — *Sacrificium*. V. 47, 45. — *Libamina*. Cfr. xx, 28. — *In solemnitatibus*, בְּהַגְבִּים, Cfr. Exod., x, 9, xii, 14. — *Et in calendis*. הַדְּשִׁים, les jours de nouvelles lunes, Nombre. xxix, 6; I Rois, xx, 5, xviii, 24. — *In sabbatis*, XLVI, 3. — *In universis solemnitatibus*. Litt. « dans toutes les assemblées, » c'est-à-dire dans toutes les assemblées causées par le culte; Cfr. xxxvi, 38, XLIV, 24, XLVI, 41. — *Ipsè faciet pro peccato sacrificium*... Non par lui-même, mais en donnant aux prêtres ce qui doit être sacrifié. La part préminente assignée au prince dans la réconciliation pour les péchés du peuple semble, dit Currey, figurer l'union des offices royaux et

le péché le sacrifice, l'holocauste et les victimes pacifiques pour l'expiation de la maison d'Israël.

18. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Au premier mois, le premier jour de ce mois, vous prendrez dans le troupeau un taureau sans tache, et vous expierez le sanctuaire.

19. Le prêtre prendra du sang qui aura été offert pour le péché; et il en mettra sur les pôtéaux de la maison aux quatre angles du rebord de l'autel, et aux pôtéaux de la porte de la cour intérieure.

20. Vous agirez de même le septième jour du mois, pour ceux qui

et pacifica ad expiandum pro domo Israel.

18. Hæc dicit Dominus Deus : In primo mense, una mensis, sumes vitulum de armento immaculatum, et expiabis sanctuarium.

19. Et tollet sacerdos de sanguine quod erit pro peccato; et ponet in postibus domus, et in quatuor angulis crepidinis altaris, et in postibus portæ atrii interioris.

20. Et sic facies in septima mensis pro unoquoque qui ignoravit, et

sacerdotaux dans la personne du médiateur de la nouvelle alliance. Cette interprétation est celle de S. Jérôme : « quem juxta tropologiam non alium intelligere possumus, nisi Dominum salvatorem. » — *Et holocaustum et pacifica.* x. 15.

g. Règles concernant les sacrifices des jours de fête et les sacrifices quotidiens, XLV, 18-XLVI, 15.

α. Sacrifices pour les péchés dans le premier mois, γγ. 18-20.

18. — *In primo mense.* Ce dernier mot n'est pas exprimé dans l'hébreu, comme x. 21, XIX. 17. — *Una mensis.* xxvi, 1, xxxi, 1. — *Sumes vitulum.* Cfr. XLIII, 48 et suiv. Moïse avait prescrit aux nouvelles lunes l'offrande d'un bouc pour le péché, en outre de l'holocauste et des offrandes pacifiques, Nomb. xxviii, 15. Il avait en outre distingué le sacrifice du jour de la nouvelle lune du septième mois, Nomb. xxix, 2-6. Ce sacrifice n'est pas mentionné par Ezéchiel, qui le remplace sans doute par celui du septième jour, x. 49. La purification du sanctuaire s'opère ici par l'offrande d'un jeune taureau, au lieu du bœlier prescrit par Moïse pour le sacrifice de la nouvelle lune. — *Immaculatum.* V. XLVII, 22, 23. — *Expiabis sanctuarium.* V. x. 19, XLIII, 20. La langue française, dit R. uss, n'a pas de mot pour exprimer brièvement le sens du terme hébreu, lequel dénote l'acte d'un sacrifice institué pour ôter (faire pardonner) le péché. Rosenmüller remarque avec raison que toutes ces prescriptions données par Ezéchiel ne furent pas suivies par Esdras, qui consacra l'autel suivant les prescriptions données par Moïse, Esdr., III, 2. Ici le commencement des offrandes doit se faire le premier jour du pre-

mier mois; Cfr. Exod., XII, 2, 48. Dans Esdras, III, 6, on lit au contraire que les holocaustes furent offerts à Dieu le premier jour du septième mois, lors de la fête des tabernacles. Les exilés de retour dans leur patrie ne suivirent pas par conséquent ces nouvelles ordonnances. Mais Ezéchiel était, dit Currey, très familier avec tous les détails de la loi mosaïque; aussi cette déviation qu'il lui donne ne doit pas être accidentelle. Il faut donc voir là une preuve que toute la vision est symbolique et figure des temps où, après l'offrande du seul sacrifice, la réconciliation et la sanctification de l'homme furent opérées par la présence de Dieu habitant au milieu du peuple. Les Rabbins prétendent que cet ordre a été donné à Ezéchiel pour l'accomplir après la première résurrection.

19. — *Tollet sacerdos de sanguine... pro peccato.* Cfr. x. 17 et Lévi., IV, 7, V. aussi XLIII, 20. « Sanguis autem ipse est pretiosus in quo redimimur in passione Domini Salvatoris, cujus carnibus alimur et cruore potamur. » S. Jérôme. — *Ponet in postibus domus...* Ceux de la porte qui donne accès dans le saint, la partie réservée aux prêtres, xli. 21. XLVI, 2. — *In quatuor angulis, XLIII, 20.* — *Crepidinis altaris;* Cfr. XLIII, 44. 20. — *Porte atrii interioris.* On se demande si dans ces mots il ne s'agit que d'une seule porte, et dans ce cas, si la porte orientale de la cour intérieure est indiquée ici, comme XLVI, 2; c'est ce qu'Ilitzig et d'autres supposent. Suivant Kliefoth, etc., porte doit être pris dans un sens collectif et signifie les trois portes de la cour intérieure. Cette dernière vue paraît la meilleure.

20. — *In septima mensis.* V. xxx. 20 et Cfr. Nomb. x, 11. — *Pro unoquoque qui ignoravit.* שׂוֹאֵי désigne le pécheur, celui qui a erré loin

errore deceptus est; et expiabis pro domo.

21. In primo mense, quartadecima die mensis, erit vobis Paschæ solemnitas, septem diebus azyma comedentur.

22. Et faciet princeps in die illa pro se, et pro universo populo terræ, vitulum pro peccato.

péchént par ignorance, et qui ont été trompés par erreur, et vous ferez expiation pour la maison.

21. Au premier mois, le quatorzième jour du mois, sera pour vous la solennité de la Pâque : pendant sept jours on mangera les azymes.

22. Et le prince offrira en ce jour-là pour lui même et pour tout le peuple du pays, un taureau pour le péché.

des préceptes divins. Prov., xix, 27, Ps. cxviii, 24, 418; Cfr. Lévi., iv, 2, 3. — *Et errore deceptus est*; celui qui a péché par imprudence et par légèreté; Cfr. Prov., i, 4, 22, ix, 4, 46, Deut., xi, 16. Les deux désignations précédentes se distinguent entre elles et sont l'une comme l'acte occasionnel, l'autre comme la disposition naturelle; on a remarqué avec raison que toutes deux dénotent des péchés de faiblesse. — *Expiabis pro domo*. Vous purifierez le sanctuaire profané par les péchés du peuple; ¶ 15, 17, xliii, 20, 26. La loi mo-aïque ne contient rien qui se rapporte à ce sacrifice, quoique plusieurs prescriptions relatives aux péchés commis par ignorance s'y trouvent, Lévi., iv, v, vi. Ce sacrifice du septième jour est général; on l'offre pour tous ceux qui, sans le savoir, ont contracté une tache légalé.

6. La Pâque et la fête des Tabernacles, ¶ 21-23.

21. — *In primo mense*. V. la note du ¶ 18. — *Quarta decima die mensis*. Exod., xii, 6. — *Erit vobis Paschæ solemnitas*. Cfr. Exod., xii, 11 et suiv. Vous célébrerez la Paque d'après les règles données dans l'Exode. La Vulgate dans la division de ce verset ne suit pas l'hébreu, mais les LXX. L'hébreu doit se lire : « Erit vobis Pascha, solemnitas septem dierum, azyma comedentur. » — *Septem diebus*. הג שבועת ימים, rendu dans tous les anciens traducteurs par « une fête de sept jours, » offre une assez grande difficulté. שבועת signifie, dit Keil, des périodes de sept jours ou des semaines. Une fête de semaines de jours peut-elle désigner une fête qui ne dure que sept jours? C'est difficile. Ailleurs שבועת הג désigne la fête des semaines. Exod., xxxiv, 22, Deut., xvi, 10, c'est-à-dire l'intervalle entre le premier jour de la moisson et son achèvement; Deut., xvi, 9. Kliefoth donne de ce passage l'explication suivante : Si les mots שבועת הג se trouvaient seuls sans ימים, jours, cela signifierait qu'à l'avenir la Pâque sera considérée comme la

fête des sept semaines, comme la fête des offrandes des premiers fruits. Mais l'addition de ימים, jours, qu'on doit prendre dans le même sens que dans Dan., x, 2, 3, Gen., xxix, 14, etc., donne à la pensée ce sens qu'à l'avenir la Pâque sera observée comme une fête durant sept semaines. Suivant cette explication le sens de la règle est que désormais toute la cinquantaine comprise entre Pâques et la Pentecôte ne fera qu'une seule fête. — *Azyma comedentur*. Une autre règle est ajoutée à celle qui précède : on mangera le pain azyme, non seulement pendant sept jours, mais pendant sept semaines. Il y a là comme une vue anticipée du temps pascal des chrétiens. Mais cette opinion n'est pas acceptée par tous les commentateurs, et par Keil en particulier. Ce critique y trouve des difficultés qui la rendent insoutenable. ימים, dit-il, quand ce mot est employé pour désigner une longue durée, n'est pas habituellement rattaché au nom précédent à l'état construit, mais comme un accusatif adverbial, Dan., x, 2, 3, Gen., xli, 4, Jér., xxviii, 3, 11, etc. Une objection plus grave est que les mots שבועת הג שבועת du ¶ 23 font certainement allusion aux mots de ce verset. Il s'ensuit que שבועת ימים ne peut signifier qu'une fête de sept jours. שבועת est un pluriel de genre, comme ערי. Gen., xiii, 12, Jug., ii, 7, בהן. Gen., xix, 29, ou בנים. Gen., xxi, 7, Is., xxxvii, 3. Ezéchiél parle des semaines de jours d'une manière indéfinie, parce qu'il pense que tout le monde sait que la fête ne dure que sept jours, comme il l'exprime très clairement au ¶ 23. Suivant Reuss, il n'y aurait ici qu'une faute de copiste.

22. — *Faciet*, livrera au prêtre pour être immolé; Cfr. III Rois, xviii, 23. — *In die illa*, le quatorzième jour du premier mois; V. ¶ 21. — *Pro se et pro universo populo terræ*. Lévi., xvi, 6, 11, 21. Dans Jér., xlii, 21, לו, 25, le peuple du pays désigne les gens du commun, ceux qui ne sont ni princes ni magistrats. — *Vitulum pro peccato*. ¶ 18, 19.

23. Pendant la solennité des sept jours, il offrira en holocauste au Seigneur sept taureaux et sept béliers sans tache chacun des sept jours. Et il offrira aussi chaque jour un jeune bouc pour le péché.

24. Et il offrira un éphi par taureau, et un éphi par bélier, et un hin d'huile par chaque éphi.

25. Au septième mois, le quinzième jour de ce mois, dans la fête solennelle, il fera sept jours de suite, comme il a été dit plus haut, tant pour l'expiation du péché, que pour l'holocauste, les oblations et l'huile.

23. Et in septem dierum solennitate faciet holocaustum Domino septem vitulos, et septem arietes immaculatos quotidie septem diebus; et pro peccato hircum caprarum quotidie.

24. Et sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem faciet; et olei hin per singula ephi.

25. Septimo mense, quintadecima die mensis in solennitate, faciet sicut supra dicta sunt per septem dies; tam pro peccato, quam pro holocausto, et in sacrificio, et in oleo.

23. — *In septem dierum solennitate*; Cfr. §§. 23 et 25, XLIII, 25, Nomb. xxviii, 17, 24. — *Faciet holocaustum Domino*, §§. 15, 17. — *Septem vitulos et septem arietes*... Les sacrifices quotidiens de la semaine de Pâques, d'après la loi de Moïse, consistent en deux taureaux, un bélier et sept agneaux, Nomb. xxviii, 19; dans les sacrifices quotidiens de la semaine de la fête des tabernacles, on offre treize taureaux, Nomb. xxix, 42, puis douze seulement et ain-i de suite, mais chaque jour on immole deux béliers et quatorze agneaux. Il y a donc une différence avec ce passage d'Ézéchiel. — *Immaculatos*, §. 18. — *Quotidie*, XLIII, 25. — *Et pro peccato*, §. 22. — *Hircum caprarum*, XLIII, 22, 25.

24. — Le prophète, après les sacrifices des animaux, indique maintenant les fruits et les oblations non sanglantes. — *Sacrificium*, la « M. nichah », §§. 15, 17. — *Ephi per vitulum et ephi per arietem*. On offrira autant d'ephas de farine qu'il y aura de taureaux et de boucs sacrifiés. Cette prescription est encore différente de celle de Nomb. xxviii, 20. Au lieu de ephi, les LXX ont πέρμα, « hoc est coctionem », dit S. Jérôme. — *Olei hin per singula ephi*. Cfr. XLVI, 5, 7, 11. Même remarque à faire que pour l'épha, Nomb. xv, 6, 9. Les

offrandes prescrites par Moïse sont bien moins abondantes que celles qu'ordonne Ezéchiel. « Hin vero assumitur... ut fomentum luminis sempiterni, et requiem laboris, et lassitudinis sanitatem, post placationem peccatorum accipere possimus. » S. Jérôme.

25. — *Septimo mense, quinta decima die mensis*. Cfr. Lévi, XLIII, 34. Nomb. xxix, 42 et suiv. — *In solennitate*. C'est la fête des tabernacles, qui n'est pas nommée ici, peut être parce que la pratique de vivre sous des tentes doit être supprimée aux temps à venir. — *Faciet*, §. 22. — *Sicut supra dicta sunt per septem dies*. V. la note sur le §. 23. — *In oleo*. Ezéchiel ne mentionne pas le vin, qui, d'après la loi, devait être offert à la fête de Pâques et à celle des tabernacles; Nomb. xxviii, xxix. Il faut noter aussi que de toutes les fêtes mosaïques, deux seulement sont mentionnées. La Pentecôte, la fête du premier jour du septième mois, le jour de l'expiation sont omis. Ezéchiel modifie donc d'une manière sensible le calendrier mosaïque. M. Le Hir fait remarquer que les prescriptions du prophète sont conformes pour l'esprit aux institutions mosaïques, en ce que le nombre sept préside à tout ce cycle sacré.

## CHAPITRE XLVI

Sacrifice pour le sabbat et la nouvelle lune (xxv. 4-7). — Ouverture du temple pour le peuple et pour les offrandes volontaires du prince (xxv. 8-12). — Le sacrifice quotidien (xxv. 13-15). — Droit du prince de disposer de sa propriété territoriale (xxv. 16-18). — Cuisines sacrificielles pour les prêtres (xxv. 19-20). — Cuisines sacrificielles pour le peuple (xxv. 21-24).

1. Hæc dicit Dominus Deus : Porta atrii interioris quæ respicit ad orientem, erit clausa sex diebus, in quibus opus fit; die autem sabbati aperietur, sed et in die calendarum aperietur.

2. Et intrabit princeps per viam vestibuli portæ deforis, et stabit in limine portæ; et facient sacerdotes holocaustum ejus, et pacifica ejus; et adorabit super limen portæ, et egredietur; porta autem non claudetur usque ad vesperam.

3. Et adorabit populus terræ ad

1. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : La porte de la cour intérieure, qui regarde vers l'orient, sera fermée les six jours où l'on travaille; mais le jour du sabbat on l'ouvrira, et le premier jour de chaque mois on l'ouvrira encore.

2. Le prince entrera par le chemin du vestibule de la porte de dehors, et il s'arrêtera à l'entrée de la porte; et les prêtres offriront son holocauste et ses sacrifices de paix. Il adorera sur le seuil de cette porte; puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée jusqu'au soir.

3. Et le peuple du pays adorera

γ. Sacrifices du sabbat et de la nouvelle lune, γγ. 1-7.

Avant de donner les prescriptions relatives à ces sacrifices, le prophète va indiquer la conduite à tenir par le prince, lorsqu'on offrira ces sacrifices. Le prince y assistera en effet, tandis que le peuple n'est obligé à paraître dans le temple devant le Seigneur, que les jours de fête. Tout ce chapitre a, comme les précédents, un caractère symbolique.

CHAP. XLVI. — 1. — *Porta atrii interioris*... Des trois portes qui donnent accès dans la cour intérieure ou sacerdotale, celle de l'Orient doit être fermée tous les jours serviles, *in quibus opus fit*, Cfr. Exod., xxiii, 12, et plus haut, xliv, 1. Elle sera ouverte seulement les jours de nouvelle lune et de sabbat. Les autres jours, les deux autres portes serviront pour entrer dans la cour intérieure. On veut ainsi marquer la sainteté spéciale de la porte de l'est.

2. — *Intrabit princeps per viam vestibuli portæ*, c'est-à-dire par le vestibule de la porte, comme plus haut, xliv, 3. « Rex, id est Christus, ut etiam R. David (Kimchi) interpretatur; supra, xliv, 2. Nam post hanc prophetiam non fuerunt reges in Juda, sed duces, ut ex Machabæorum libris perspicuum est. » Maldonat. Cette interprétation

est combattue par Hengstenberg, qui fait observer que le prince offre le sacrifice non seulement pour le peuple, mais pour lui-même. — *Stabit in limine portæ*. Litt. « près d'un montant de la porte. » Dans III Rois, viii, 44, 22, Salomon se tient devant l'autel du Seigneur en présence de l'assemblée; Cfr. aussi IV Rois, xi, 14, xxiii, 3, II Par., xxiii, 13. La cour intérieure appartenant exclusivement aux prêtres, le prince ne peut y pénétrer. Ici, comme représentant le peuple, il se rapproche plus particulièrement de Dieu et est présent aux offrandes qu'on fait au Seigneur. Le peuple plus éloigné se tient dans la cour extérieure, d'où il offre ses adorations, γ. 3. — *Facient sacerdotes holocaustum ejus*... Les sacrifices et les offrandes des sabbats sont plus magnifiques que ceux prescrits par la loi de Moïse, pour montrer que le culte divin doit être célébré par le prince et par le peuple dans un esprit de libéralité et de sacrifice volontaire plus grand que par le passé. — *Porta autem non claudetur usque ad vesperam*. « Ut post principem omnis populus terræ adoret contra ostium portæ illius; adoret autem in sabbatis et in calendis, quando aperitur porta. » S. Jérôme.

3. — *Et adorabit populus*... V. γ. 2. — *Populus terræ*, V. xlv, 22. — *Ad ostium*

aussi le Seigneur à l'ouverture de cette porte, les jours de sabbat, et les premiers jours de chaque mois.

4. Or le prince offrira au Seigneur cet holocauste : le jour du sabbat six agneaux sans tache, et un bélier sans tache;

5. Avec l'oblation d'un éphi pour le bélier; et pour les agneaux ce que sa main offrira en sacrifice, et un hin d'huile pour chaque éphi.

6. Et le premier jour du mois, un jeune taureau sans tache, avec six agneaux et six béliers, qui soient aussi immaculés,

7. Et il offrira en sacrifice un éphi pour le taureau, avec un éphi pour chaque bélier; il donnera pour chaque agneau ce que sa main aura trouvé, et un hin d'huile pour chaque éphi.

8. Lorsque le prince entrera, il devra entrer par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par la même route.

9. Mais lorsque le peuple du pays entrera en la présence du Seigneur

ostium portæ illius in sabbatis, et in calendis, coram Domino.

4. Holocaustum autem hoc offeret princeps Domino; in die sabbati sex agnos immaculatos, et arietem immaculatum.

5. Et sacrificium ephi per arietem; in agnis autem sacrificium quod dederit manus ejus; et olei hin per singula ephi.

6. In die autem calendarum vitulum de armento immaculatum; et sex agni et arietes immaculati erunt.

7. Et ephi per vitulum, ephi quoque per arietem faciet sacrificium; de agnis autem, sicut invenerit manus ejus; et olei hin per singula ephi.

8. Cumque ingressurus est princeps, per viam vestibuli portæ ingreditur, et per eam eandem viam exeat.

9. Et cum intrabit populus terræ in conspectu Domini in solemnita-

portæ illius; Cfr. viii, 16. Dans le temple d'Hérode, dit Currey, l'endroit marqué pour adorer le Seigneur était la cour d'Israël, à l'ouest de la cour des femmes, séparée de la cour intérieure par une cloison basse. Ceux seulement qui prenaient part au sacrifice, par exemple en immolant les agneaux de la pâque, étaient admis dans la cour des prêtres. Mais ce commentateur ajoute, à tort, ce semble, que dans le temple d'Ézéchiel le peuple est admis dans la cour intérieure.

4. — *Sex agnos immaculatos et arietem immaculatum.* La loi de Moïse ne prescrit que le sacrifice de deux agneaux pour le jour du sabbat, Nomb., xxviii, 9, elle ne fait aucune mention du bélier.

5. — *Sacrificium ephi per arietem.* Cfr. xlv, 24 et la note. L'hébreu כִּנְוָה, qu'après Aquila et Théodotion, S. Jérôme traduit par « sacrificium » est transcrit seulement par les LXX : *μυζαά*. — *In agnis autem sacrificium.* L'offrande qui doit être jointe au sacrifice des agneaux. — *Quod dederit manus ejus.* Litt. « le don de sa main »; Cfr. Deut., xvi, 11, et plus bas §. 7. Cela veut dire non pas, plein la main de farine, mais suivant la

formule du §. 7, autant que la main du prince peut en apporter, c'est-à-dire autant qu'il le peut. — *Olei hin per singula ephi.* V. xlv, 24.

6. — *In die autem calendarum.* V. xlv, 17. — *Vitulum de armento immaculatum.* La loi, Nomb., xxviii, 14, prescrit d'offrir ce jour là deux taureaux. — *Sex agni.* Rosenmüller prétend à tort que Moïse ne détermine pas non plus le nombre des agneaux, qui au contraire est fixé à sept dans cet endroit.

7. — *Ephi per vitulum.* V. xlv, 24. — *Sicut invenerit manus ejus.* Suivant ses moyens, comme Nomb., vi, 21; Cfr. Lev., v, 7, 11. — *Olei hin per singula ephi.* V. §. 5. Ézéchiel ne fait pas mention du son des trompettes, qui occupe une place assez importante dans le cérémonial mosaïque de la fête de la nouvelle lune, Nomb., x, 10.

8. Ouverture du temple pour le peuple et pour les offrandes volontaires du prince, §§. 8-12.

9. — *Cumque ingressurus est princeps... ingreditur.* V. §§. 4 et 2. — *Per eandem viam exeat.* Cfr. xlv, 3.

9. — *Populus terræ.* V. xlv, 22. — *In*

tibus; qui ingreditur per portam aquilonis, ut adoret, egrediatur per viam portæ meridianæ; porro qui ingreditur per viam portæ meridianæ, egrediatur per viam portæ aquilonis; non revertetur per viam portæ, per quam ingressus est, sed e regione illius egredietur.

10. Princeps autem in medio eorum cum egredientibus egredietur.

11. Et in nundinis, et in solemnitatibus erit sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem; agnis autem erit sacrificium sicut invenerit manus ejus; et olei hin per singula ephi.

12. Cum autem fecerit princeps spontaneum holocaustum, aut pacifica voluntaria Domino, aperietur ei porta quæ respicit ad orientem, et faciet holocaustum suum, et pacifica sua, sicut fieri solet in die sabbati: et egredietur, claudeturque porta postquam exierit.

dans les solennités, celui qui sera entré par la porte du nord pour adorer, sortira par la porte du midi; et celui qui sera entré par la porte du midi, sortira par la porte du nord. Nul ne retournera par la porte par laquelle il sera entré; mais il sortira par celle qui lui est opposée.

10. Mais si le prince est au milieu d'eux, il entrera avec ceux qui entrent, et sortira avec ceux qui sortent.

11. Aux grandes fêtes et aux solennités, on offrira en sacrifice un éphi par taureau, et un éphi par béliet; quant aux agneaux chacun offrira en sacrifice ce que sa main trouvera; et l'on ajoutera un hin d'huile à chaque éphi.

12. Mais quand le prince offrira au Seigneur un sacrifice volontaire, holocauste, ou sacrifice pacifique, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient; et il offrira son holocauste et ses victimes pacifiques, comme cela se fait le jour du sabbat, puis il sortira, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.

*conspicuum Domini, Exod., xxxiv, 34. — In solemnitatibus.* בבוועדוים, dans les jours désignés, c'est-à-dire dans les jours de fêtes solennelles auxquelles le peuple tout entier devait assister. D'après quelques commentateurs, Keil, etc., les mo'adim sont tous les jours et tous les temps consacrés au Seigneur et renferment même le sabbat. — *Qui ingreditur...* Aucun de ceux qui entrent ne doit se retourner dans la cour pour sortir par où il est entré. — *Per portam aquilonis.* V. XL, 20, 35, 40; XLIV, 3.

40. — *Princeps autem in medio eorum.* Le prince ne doit pas se séparer du peuple, mais doit entrer dans le temple et en sortir avec lui. D'après quelques commentateurs, il ne s'agit ici que des grandes fêtes de l'année. C'est ainsi qu'agissaient les pieux rois en Israël; ils allaient aux fêtes parmi la multitude qui observait le saint jour. David banni dit, Ps. xli, 5; « Je m'en suis souvenu et j'ai répandu mon âme en moi-même; j'allais à la maison de Dieu avec des cris de joie et de louange, avec la foule des gens en fête. »

41. — *In nundinis, ברהגים,* que la Vulgate

traduit ailleurs plus exactement par « solennitas. » — *In solemnitatibus.* V. 9. La distinction entre *רהגים* et *בוועדוים* se trouve éclaircie par le Lev., xxiii, 27 et suiv. — *Erit sacrificium.* V. 5. — *Ephi... per arietem.* V. 7, et xlv, 24. — *Agnis autem... sicut invenerit manus ejus.* Suivant ses facultés. V. 5 et 7. — *Olei hin per singula ephi;* 7.

42. — *Princeps.* LXX : δ ἀρχηγόμενος. — *Spontaneum holocaustum.* Cfr. Lev., vii, 46. Ces sacrifices et offrandes volontaires pouvaient s'offrir tous les jours de la semaine. Le prince montrera ainsi son zèle, et, surpassant tout le peuple en libéralité, lui donnera un exemple royal d'amour envers Dieu. LXX : δολογιαὶν δολοαύτωμα. — *Et pacifica.* V. xlv, 45. LXX : σωτηρίου. « Ut ipsa reconciliatio pacificorum salus sit offerentis. » S. Jérôme. — *Voluntaria.* ברהגה a été traduit au commencement du 7. par « spontaneum. » La répétition de ce mot indique qu'il fait le point culminant de ce verset. — *Aperietur ei porta quæ respicit ad orientem.* LXX : ἀνοίξει ἐκαστῶν... V. xlv, 4 et 2. La porte de l'est, ouverte pour laisser le prince venir apporter

13. Il offrira tous les jours en holocauste au Seigneur un agneau de l'année, qui soit sans tache; c'est toujours au matin qu'il devra l'offrir.

14. Et il offrira tous les matins en sacrifice en même temps que cet agneau la sixième partie d'un éphi, et la troisième partie d'un hin d'huile, afin qu'elle soit mélangée avec la farine. C'est-là le sacrifice qu'on doit au Seigneur; il sera perpétuel et sans interruption.

13. Et agnum anni immaculatum faciet holocaustum quotidie Domino; semper mane faciet illud.

14. Et faciet sacrificium super eo cata mane mane, sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin, ut misceatur similæ; sacrificium Domino legitimum, juge atque perpetuum.

ses offrandes volontaires, sera fermée aussitôt que la cérémonie sera terminée, et ne restera pas ouverte jusqu'au soir, comme les jours de sabbat et de nouvelle lune. Cette distinction provient de ce que le prince, faisant des offrandes volontaires, n'est considéré que comme un simple particulier, tandis que, dans les offrandes du sabbat, il représente le peuple.

γ. Le sacrifice quotidien, 13-15.

13. — *Agnum*, Nomb., xxviii, 3 et suiv. — *Ejusdem anni*, בן-שנתו « fils de son année », n'ayant qu'un an; Lévi., xii, 6; Nomb., vi, 12, 14. « Qui sit autem iste agnus immaculatus, sive perfectus et anniculus, Isaias plenius docet dicens: Sicut ovis ad victimam ductus est, et sicut agnus in conspectu tendentis se sine voce et non aperuit os suum. Is., liii, 7. Et Jeremias: Ego autem sicut agnus innocens ductus ad victimam non cognovi. Jér., xi, 19. Et Joannes Baptista: Ecce agnus Dei, qui tollit peccata mundi, Joan., i, 29. Iste est agnus qui immolatur in Ægypto, de ejus sanguine armanatur postes fidei, et exterminator excluditur, Exod., xii. Anniculus autem, quia prædicavit annum Domini acceptabilem et diem retributionis. Nec miretur lector, si idem et princeps est, et sacerdos, et vitulus, et aries, et agnus, cum in Scripturis Sanctis, pro varietate causarum legamus eum Dominum, et Deum, et hominem, et prophetam, et virgam, et radicem, et florem, et principem, et judicem et regem, justum et justitiam, apostolum et episcopum, brachium, servum, unguentum, pastorem, filium, et puerum, unigenitum et primogenitum, ostium, viam, angelum, sagittam et sapientiam, et multa alia, quorum omnium, si voluero testimonia dicere, proprio libro indigent. » S. Jérôme. — *Holocaustum quotidie*. D'après la loi, deux agneaux étaient sacrifiés, un le matin, l'autre le soir, Nomb., xxviii, 3, 4. Ce n'est plus le

prince, dit Keil, qui doit préparer ce sacrifice, mais les prêtres, au nom du peuple. Cette conclusion n'est pas certaine, dit H. Ungerstedt, car dans les passages précédents le prince représente aussi le peuple. — *Semper mane faciet illud*, 13. 44 et 15. « *Semper mane* », בבקר בבקר, chaque matin, indique peut-être que l'holocauste du soir est supprimé, ou peut-être en n'en parlant pas, montre qu'on doit le continuer. Le but que se propose le prophète est, conformément à xlv, 18 et suiv., la sanctification du commencement du jour, comme celle du commencement du mois et de l'année, et par là la sanctification du temps tout entier, dans toutes ses divisions.

14. — *Sacrificium*, בונה, V. 5 et xlv, 24. — *Super eo*, en plus de l'holocauste. — *Cata mane*. Tous les matins, ou chaque jour au matin. On ne sait qui, dans cet endroit et dans le verset suivant, a mêlé une préposition grecque avec un mot latin, car S. Jérôme ne traduit pas ainsi, et les LXX n'ont pas κατα dans leur texte. C'est peut-être, dit Maldonat, de quelque Espagnol que vient ce mélange, car les Espagnols disent: « Cada manana. » Bukentop, Lux de luce, Bruxelles, 1710, in 4<sup>o</sup> p. 84, ne voit ici qu'un grecisme introduit dans la traduction latine. Il l'était déjà du temps de Raban Maur. ce qui ne rend guère admissible l'hypothèse de Maldonat. — *Sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin...* La loi mosaïque, Nomb., xxviii, 5, prescrit pour la farine un dixième d'epha, et pour l'huile un quart de hin. Le prophète augmente donc les prescriptions faites par Moïse. — *Ut misceatur*, רר, qu'on ne lit qu'ici, « pour humecter », ou suivant d'autres, « pour répandre, éparpiller. » Ce mot vient de ררס; Cfr. ררס, v, 2. — *Legitimum*, הקות, pluriel qui se rapporte à l'holocauste du 13 et aux offrandes de ce verset. — *Perpetuum*, תמיד, est ajouté à « juge, ערם, pour donner plus de force à

15. Faciet agnum, et sacrificium, et oleum cata mane, mane; holocaustum sempiternum.

16. Hæc dicit Dominus Deus : Si dederit princeps donum alicui de filiis suis; hæreditas ejus, filiorum suorum erit; possidebunt eam hæreditarie.

17. Si autem dederit legatum de hæreditate sua uni servorum suorum, erit illius usque ad annum remissionis, et revertetur ad principem; hæreditas autem ejus, filiis ejus erit.

18. Et non accipiet princeps de hæreditate populi per violentiam, et de possessione eorum; sed de possessione sua hæreditatem dabit

15. Il offrira l'agneau et le sacrifice de l'huile chaque matin; et cet holocauste sera éternel.

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si le prince fait un don à quelqu'un de ses fils, ce don restera son héritage à lui et à ses fils, qui le posséderont héréditairement.

17. Mais s'il fait un legs de son héritage à l'un de ses serviteurs, il ne lui appartiendra que jusqu'à l'année du Jubilé; et alors il retournera au prince, et son héritage appartiendra à ses enfants.

18. Le prince ne prendra rien par violence de l'héritage du peuple, ni de ses possessions; mais il donnera de son bien propre un héritage à

l'expression. Selon la remarque d'Hiitzig, ce n'est qu'un synonyme de להוריתם, « pour vos générations », de Lévi., xxiii, 14, 21, 31.

15. — *Faciet... cata*. V. x. 14. — *Mane mane*; LXX, πρωί, comme au verset précédent. La répétition emphatique de « matin, matin », montre, suivant Keil, que le silence relatif au sacrifice du soir n'est pas une simple inadvertance, mais que, dans le nouvel ordre du culte, ce sacrifice sera omis. — *Holocaustum sempiternum*. Selon Hengstenberg, ces mots annoncent le temps où, à la suite du sacrifice du Christ, une révolution totale sera introduite dans le culte. Quoique en effet la prophétie se rapporte d'abord à la restauration du culte de l'Ancien Testament, et ait trouvé sous ce rapport son accomplissement depuis longtemps, cette prophétie accomplit à depuis longtemps perdu son effet, suivant la parole du Seigneur : Votre maison vous reste désolée. Mais en même temps, elle cache sous ses détails une vérité générale, la perpétuité du culte dans l'Eglise de Dieu sur la terre. Quand en effet le culte prédit ici aura disparu lors de la destruction du temple de Jérusalem par les Romains, le culte grandira glorieusement dans l'Eglise chrétienne.

g. Droit du prince de disposer de sa propriété territoriale, XLVI, 16-18.

16. — *Hæc dicit Dominus Deus*. Ce qui suit est vraiment une ordonnance divine, et non une fantaisie du prophète. Lors de la division du sol, le prince, suivant XLV, 7, 8, doit recevoir une possession territoriale, afin qu'il ne soit pas exposé à ravir les propriétés des autres Israélites. Le prophète va indiquer maintenant dans quelles conditions il peut

disposer de sa propriété. — *Si dederit... alicui de filiis suis*. S'il a plusieurs enfants, il peut donner à chacun d'eux une partie de son bien. — *Hæreditas ejus*. Cet héritage est le sien, c'est-à-dire appartient à chacun de ses enfants. — *Hæreditarie*, XLV, 1.

17. — *Legatum*, מונה, un don, comme au verset précédent. — *De hæreditate sua*, de la propriété héréditaire de sa famille, telle qu'elle a été déterminée, XLV, 7, 8. — *Uni servorum suorum*. Ce mot désigne, dit Maldonat, tous les sujets du prince. — *Usque ad annum remissionis*. L'année du jubilé, V. Lévi., xxv, 10, 40, qui arrivait tous les cinquante ans, et appelée année de la liberté, דרור, parce qu'on remettait alors les esclaves en liberté. L'année du jubilé fut observée après la captivité. I. Macc., vi, 49, Josèphe, Antiquit. xiv, 40, 6. Cfr. Is., Lxi, 1, 2, 3. — *Revertetur ad principem*. D'après la loi de Moïse, les propriétés héréditaires d'un Israélite, qui avaient été aliénées, devaient revenir à leur propriétaire dans l'année du jubilé, Lévi., xxvii, 24 et xxv, 10-13. — *Hæreditas autem ejus...* Les fils du prince seuls pourront posséder à perpétuité son héritage. Ces mots montrent qu'il ne s'agit pas dans ce passage du Messie, comme quelques commentateurs l'ont cru à tort.

18. — *Et non accipiet... de possessione eorum*. V. XLV, 8. — *Sed de possessione sua... dabit filiis suis*. Il ne pourra donner à ses fils que ce qui lui est venu à lui-même de ses ancêtres. — *Ut non dispergatur populus meus...* afin que le peuple ne soit pas dépouillé de ses biens par violence; Cfr. xxxiv, 5; Jér., xxiii, 4, 2. De là S. Jérôme conseille aux prêtres de ne pas laisser à leur famille les

ses fils, afin que personne de mon peuple ne soit chassé de sa propriété.

19. Puis il m'amena par l'entrée qui était à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire destinées aux prêtres, et qui étaient tournées vers le nord. Et il y avait là un endroit tourné vers l'occident.

20. Et il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres cuiront les viandes des sacrifices pour le péché et pour le délit, et les autres offrandes du sacrifice; afin qu'ils ne les emportent pas dans la cour extérieure, de sorte que le peuple en soit sanctifié.

21. Et il me fit sortir dans la cour

filiis suis; ut non dispergatur populus meus unusquisque a possessione sua.

19. Et introduxit me per ingressum qui erat ex latere portæ, in gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes, quæ respiciebant ad aquilonem; et erat ibi locus vergens ad occidentem.

20. Et dixit ad me : Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato, et pro delicto; ubi coquent sacrificium, ut non efferant in atrium exterius, et sanctificetur populus.

21. Et eduxit me in atrium exte-

biens ecclésiastiques, mais seulement leurs biens patrimoniaux : « ergo qui ditior est sacerdos quam venit ad sacerdotium, quidquid plus habuerit, non filiis debet dare, sed pauperibus, et sanctis fratribus, et domesticis fidei, qui vincunt merita liberorum, ut reddat ea quæ Domini sunt, Domino suo, qui loquitur in Evangelio : quidquid uni istorum fecistis, mihi fecistis, Matt., xxv, 40. Ipse enim in pauperibus suscipitur hospitio; visitatur in carcere; nudus tegitur; sitiens bibit; saturatur esuriens. »

*h. Cuisines sacrificielles pour les prêtres et pour le peuple, XLVI, 19-24.*

49. — Dans la description de ses dépendances du temple, les cuisines destinées aux produits des sacrifices sont omises; le prophète y revient maintenant comme dans un supplément. Ewald a déplacé ces versets et les a mis après XLII, 44, où ils trouveraient sans doute une place convenable. Mais, suivant la remarque de Kail, c'est ici qu'ils se trouvaient à l'origine. On en trouve la preuve dans ce que d'abord, ce v. 49 rappelle les bâtiments sacrés mentionnés, XLII, 4 et suiv., ce qui n'aurait pas été nécessaire, si la description des cuisines eut suivi immédiatement le chap. XLII, 44. Cette preuve résulte plus clairement encore du commencement du chap. XLVII, qui aurait sans aucun doute été différent si ce chapitre avait succédé à XLVI, 48. — *Et introduxit me.* XLII, 2. — *Per ingressum.* XLIV, 5; I Par., ix, 49. — *Qui erat ex latere portæ.* Cfr. XL, 48, 40, 44. Il ne s'agit pas ici de la porte du nord, qui donne accès du dehors dans la cour extérieure du temple, mais de la porte du nord de la cour intérieure, celle par laquelle, comme

nous l'avons vu, les prêtres sortent de l'autel pour venir se débarrasser de leurs vêtements sacrés dans les chambres situées au nord et au sud de la cour intérieure, et qui sont décrites XLII, 4-14. — *Gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes.* Litt. « les chambres saintes pour les prêtres », c'est-à-dire destinées aux prêtres. — *Quæ respiciebant ad aquilonem.* XLII, 4, 2. — *Et erat ibi locus vergens ad occidentem.* Litt. « Et il y avait là un lieu dans les deux angles vers la mer. » Ces cuisines étaient appuyées au mur de l'ouest, « hanc habente scriptura consuetudinem, ut pro situ terræ judææ semper mare occidentem vocet », dit S. Jérôme; Cfr. plus haut XLV, 7 et Gen., xxviii, 44. Ce sont les bâtiments voisins de la « Gizrah », placés au nord et au sud de ce bâtiment séparé.

20. — *Locus ubi coquent sacerdotes.* Dans ces endroits les prêtres apprêteront les viandes provenant des sacrifices pour les péchés et les délits, qu'eux mêmes pouvaient manger; Cfr. XLII, 43. Rien ne revenait aux prêtres des victimes offertes en holocauste; il en était autrement dans les sacrifices eucharistiques et dans ceux que nous venons de mentionner, Lévi., xxvi-xxvii. — *Ubi coquent sacrificium.* Lévi., xxiv, 5. — *Ut non efferant in atrium exterius.* Cfr. XLIV, 19. — *Et sanctificetur populus.* Il faut éviter que le contact du peuple ne profane des choses devenues sacrées par le seul fait de leur offrande au Seigneur.

21. — Outre ces cuisines à l'usage des prêtres, qui viennent d'être décrites, il y en a d'autres destinées à la préparation des repas qui suivent les offrandes pacifiques, et qui étaient donnés par ceux qui avaient fait ces offrandes. — *Atrium exterius.* XLII, 4. — *Per*

rius, et circumduxit me per quatuor angulos atrii; atriola singula per angulos atrii.

22. In quatuor angulis atrii atriola disposita, quadraginta cubitorum per longum, et triginta per latum; mensuræ unius quatuor erant.

23. Et paries per circuitum ambiens quatuor atriola; et culinæ fabricatæ erant subter porticus per gymnasium.

24. Et dixit ad me: Hæc est domus culinarum, in qua coquent ministri domus Domini victimas populi.

extérieure, et il me conduisit aux quatre angles de cette cour; et je vis qu'il y avait une petite cour à chacun des quatre angles de cette cour.

22. Aux quatre angles de la cour se trouvaient de petites cours, ayant quarante coudées de longueur, sur trente de largeur; toutes quatre étaient d'une même mesure.

23. Et une muraille tout alentour enfermait chacune de ces quatre petites cours; des cuisines étaient bâties sous les portiques tout-autour.

24. Et il me dit: C'est ici la maison des cuisines, où les ministres de la maison du Seigneur feront cuire les victimes du peuple.

*quatuor angulos atrii...* aux quatre coins de la cour extérieure étaient des petites cours où se trouvaient renfermées les cuisines dont il est question ici. Il ne s'agit pas de la cour intérieure, comme le dit Rosenmüller. — *Atrium*, traduction très juste de *הצר*, car ces cours étaient beaucoup plus petites que la cour extérieure. — *Atriola singula per angulos atrii*. A chaque angle de la cour se trouvait une petite cour. « Repetito distributionem indicat, ut Nomb., xvii, 24; xxviii, 43, Jos., xii, 44. » Rosenm.

22. — *In quatuor angulis...* v. 24. — *Disposita*. קמרות. Ce mot est dérivé par les Talmudistes et plusieurs commentateurs de קמרות, fumée. Il aurait dans ce cas le sens de cours garnies de cheminées. Currey appuie ce sens qui est très acceptable. Selon d'autres interprètes il signifierait « non couvertes », ce qu'il est inutile d'exprimer quand il s'agit de cours. Suivant Boëtcher, qui suit les LXX, *μικραὶ*, il signifie « re-serrées », mais קטר n'a jamais ce sens. Reuss propose la correction קמרות, petites. D'après Gésenius, Keil, etc., il désigne des cours entourées de murs et fermées avec des portes. La qualification tirée de la fumée a quelque chose, dit Schröder, de descriptif et d'emblématique qui indiquerait que les repas à préparer dans ces cuisines ne font jamais défaut, et par conséquent que le culte est toujours actif dans le temple. קטר, qu'on ne lit pas au Kal, mais qu'on trouve souvent au piel et à l'hiphil, a

dans ces modes le sens de brûler l'encens, IV Rois, xxiii, 5; Cfr. Prov., xxvii, 9; Gen., xix, 28. — *Mensuræ unius quatuor erant*. Les quatre petites cours sont de même dimension; Cfr. xl, 10. L'hébreu ajoute *בהקצעות* qui n'est rendu ni par les LXX ni par la Vulgate, et que les Masorètes suspectent, puisqu'ils le marquent de points extraordinaires. Boëtcher et Hitzig l'ont à cause de cela rejeté comme une glose, sans pouvoir toutefois expliquer comment ce mot a pu s'introduire dans le texte. Selon Hengstenberg, c'est un nom propre employé par les prêtres pour désigner ces cours; suivant Hævernick, c'est un terme technique qui signifie placé dans les coins.

23. — *Paries*. בור, qui a le sens de série, ordre, signifie ici muraille; Cfr. III Rois, vi, 36; vii, 12. LXX: *ἐξέδοται*. La traduction de la Vulgate rend bien mieux le sens. — *Culinæ*, *מבשרות*, qui, suivant quelques commentateurs signifie fourneaux ou cheminées. — *Fabricatæ erant*. עשוי, qui ne s'accorde ni en genre ni en nombre avec le sujet. Une construction analogue se trouve plus haut, xl, 47; xli, 48, 49. — *Subter porticus*. Ces cuisines étaient probablement souterraines.

24. — *Ministri domus Domini*. Les Lévites xlii, 21. — *Victimas populi*. Dans les sacrifices d'actions de grâces, ceux qui offraient un sacrifice mangeaient une partie de la victime, Lévi., vii, 42. C'est à eux, comme on l'a dit plus haut, que ces cuisines sont destinées.

## CHAPITRE XLVII

Le ruisseau qui sort du seuil du temple (xxv. 4-6). — Les arbres sur ses bords (x. 7). — Propriétés de ses eaux par rapport à la mer Morte (xxv. 8-11). — Ses effets par rapport aux arbres (x. 12). — Nouvelles limites du pays d'Israël (xxv. 13-24). — Conditions des étrangers vivant au milieu d'Israël (xxv. 22-23).

1. Puis il me ramena vers la porte de la maison. Et je vis des eaux qui

1 Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur

3<sup>o</sup> Bénédiction de la terre de Chanaan, son partage entre les tribus d'Israël, XLVII-XLVIII.

La gloire du Seigneur est rentrée dans le nouveau temple; les rites du nouveau culte qui doit être offert dans ce sanctuaire ont été indiqués. — A. Maintenant le prophète décrit d'abord le cours d'eau qui a sa source vers le seuil du temple, et qui, après avoir arrosé le pays et l'avoir fertilisé, va se jeter dans la mer Morte, aux eaux salées de laquelle il donne de la puissance et de la vie, XLVII, 4-12. — B. Il indique ensuite les limites de la terre sainte que le Seigneur lui fait connaître, sa distribution entre les douze tribus d'Israël et enfin il décrit les portes de la cité sainte. XLVII, 13-XLVIII, 35.

a. *Le fleuve de vie*, XLVII, 4-12.

Déjà dans Isaïe, XLIV, 3, les bénédictions divines sont figurées comme des eaux qui rafraîchissent la terre aride. Une tradition rabbinique, citée par Hævernick dit : « Ubicumque Schechinah habitat, ibi sunt aquæ. » C'est aussi sous la figure d'une source que Joel a décrit, iv, 18, le salut que le Seigneur apportera à son peuple, au temps de la perfection du royaume de Dieu. C'est aussi la peinture du salut par le Messie qui est donnée dans cette magnifique vision. V. Zach., xiii, 1, xiv, 8, Apoc., xiv, 8 et Eccles., xxiv, 31. Cfr. W. Newman, *Die Wasser des Lebens*, Berlin, 1848. in-8<sup>o</sup>. Les Commentateurs catholiques y trouvent un autre sens : Voici l'explication de S. Jérôme : « Aquæ istæ quæ egrediebantur subter limen domus id est templi, non ferebantur ad Aquilonem et ad Occidentem : sed et ad orientem, et in latere templi dextro, id est, ad Meridiem ipsamque Meridiem non ejus libet loci, sed altaris. Ex quo perspicuum fit, sacras esse aquas, et Salvatoris nostri significare doctrinam, juxta illud quod scriptum est : De Sion egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem, Is., ii, 3. Et in alio loco : Repleta sunt omnia scientia Domini, sicut aqua multa operiens

mare. Is., xi, 9. De his aquis et Zacharias propheta vaticinatus est, dicens : In die illo egredietur aqua vivens de Jerusalem, et medium ejus in mare primum : medium autem illius in mare novissimum. Zach., xiv, 8. De his aquis et ad Samaritanam Dominus loquebatur : Si scires quis est qui dicit tibi, da mihi bibere, tu forsitan petisses eum, et dedisset tibi aquam viventem. Joan., iv, 10. Et iterum : Omnis qui bibit de aqua ista, sitiet denuo, qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum. Ibid. 13. Et in templo clamabat atque dicebat : Si quis sitit, veniat ad me, et bibat, qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ : hoc autem dixit de spiritu quem accepturi erant credentes in eum. Joan., vii, 37-39. Istæ sunt aquæ de quibus Propheta loquebatur in psalmo : Super aquas refectionis educavit me. Ps. xxii, 2. Et Ezechiel : Assumam vos de gentibus et de terris, et aspergam super vos aquam mundam, et mundabimini ex omnibus immunditiis vestris. Ezech., xxxvi, 24, 25. Apparuerunt enim fontes aquarum. Et in nonagesimo secundo psalmo canitur : Elevaverunt flumina, Domine, elevaverunt flumina voces suas a vocibus aquarum multarum. Mirabiles elationes maris. Ps. xcii, 3, 4. Istæ sunt aquæ Siloe, quæ vadunt cum silentio, de quibus loquitur Isaïas : Hauretis aquas in gaudio de fontibus salvatoris. Is., vii, 3. Et Psalmista : Benedicite Domino de fontibus Israel. Ps. lxxvii, 27. Et idem Isaïas de Domino Salvatore : Iste, ait, habitabit in excelsa sp-lunca petræ fortissimæ, Panis ei dabitur, et aqua illius fidelis. Is., xxxiii, 16. Erupt enim in deserto aqua et vallis in terra sitienti. Diciturque credentibus : Noli timere, quoniam redemi te; meus es tu, et si transieris per aquam, tecum ego sum. Is., xliii, 4, 2. Et rursum : qui sititis, ite ad aquam. Is., lv, 1. Et per Jeremiam. ii, 13, loquitur Deus : Duo mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi lacus,

subter limen domus ad Orientem ; facies enim domus respiciebat ad Orientem ; aquæ autem descendebant in latus templi dextrum ad Meridiem altaris.

2. Et eduxit me per viam portæ

sortaient de dessous le seuil de la porte vers l'orient : la façade de la maison regardait en effet vers l'orient ; les eaux descendaient au côté droit du temple, vers le midi de l'autel.

2. Et il me fit sortir par la porte

qui aquam continere non possunt. » Cette explication de S. Jérôme est suivie par Théodoret, Vatable, Maldonat, Pintus, Cornélius, etc. D'autres, avec M. Le Hir, interprètent ce passage d'une manière encore plus spéciale : « Cette source qui jaillit du temple, c'est l'eau du saint baptême qui jaillit du côté du Sauveur percé par la lance, et qui, après avoir traversé la Judée et sanctifié la portion choisie d'Israël, s'étend rapidement au-delà des frontières, et se jette dans les eaux empestées de la mer Morte, c'est-à-dire des nations endormies à l'ombre de la mort. L'assainissement de ces eaux et la multitude des poissons qu'on en tire nous peignent admirablement les effets de l'eau régénératrice, la diffusion du Christianisme dans le monde entier et les prodiges de sainteté qu'il enfante. On se rappelle le mot de Tertullien : « Nos pisciculi, in aqua nascimur. » Les pêcheurs que le prophète nous représente sur les bords de cette mer, nous rappellent à leur tour la parole du Sauveur à ses apôtres. (Matt., iv, 19) : « Faciam vos fieri piscatores hominum. » Op. cit. pp. 393, 394.

CHAP. XLVII. — 1. — *Et convertit me* : des cuisines de la cour extérieure, XLVI, 24, le prophète est ramené par son guide céleste dans la cour intérieure. — *Ad portam domus*. La porte qui donne entrée dans le temple ; XL, 47, 48, XLI, 3, XLV, 19. — *Aquæ egrediebantur subter limen domus*. Ce ruisseau sortait de l'angle formé par la muraille méridionale du portique et la muraille orientale du temple. Suivant Grotius, il s'agirait des eaux qui, d'après la tradition hébraïque rapportée dans le traité Ioma du Talmud, ch. II, venaient de la fontaine Etham par des canaux souterrains, et amenées dans le temple servaient aux prêtres pour laver les victimes et nettoyer le sol. Lighfoot, Descriptio templi hierosolymitani, cap. XXIII, opp. t. I, p. 642 et suiv., pense que la fontaine Etham, mentionnée dans le Talmud, était le puits de Nephtoa, situé à l'ouest du temple et que ce puits alimentait les canaux dont il vient d'être question. Robinson pense qu'il y avait là un puits d'une profondeur de quatre-vingt pieds sous le Haram. W. Kraft, Topographie von Jerusalem, pense que cette prophétie fait allusion à une source connue des prêtres

seuls, et dont l'eau servait à la purification du peuple. Mais toutes ces interprétations sont inacceptables, et les eaux vives dont il s'agit et qui prennent évidemment leur source sous le seuil du temple ont surtout une signification symbolique. — *Ad Orientem*. Elles sortaient du temple par l'endroit où la gloire du Seigneur y était entrée, קדימה, vers le sud, comme XLV, 7 ; c'est-à-dire à droite du temple qui est tourné vers l'est ; Cfr. Exod., xxvi, 48, I Rois, xxiii, 19. Is., ix, 42. C'est du reste ce qu'expliquent bien les mots qu'on lit plus bas : « in latus templi dextrum... » — *Facies enim domus respiciebat ad orientem*. Le fait que les eaux coulent vers l'est a sans doute une signification pour le voyant, dit Newmann ; en tout cas il est très naturel, car, dit-il, la façade du temple est tournée vers l'est. Comme l'âme du temple, c'est-à-dire ce qui constitue le temple proprement dit, est tournée vers l'est, le ruisseau doit couler dans la même direction. — *Aquæ autem descendebant*. L'eau descend, disent Reuss et Keil, parce que l'édifice sacré occupe la place la plus élevée du carré. L'eau vient du sanctuaire, dit Hævernick, c'est-à-dire que vient du sanctuaire la plénitude de bénédictions qui est répandue sur la communauté d'Israël par la nouvelle manifestation de Dieu. Si cette manifestation n'avait pas eu lieu, le peuple n'aurait pu servir convenablement le Seigneur ; et le service de Dieu est en lui-même une grâce et un don. Si la source provenant de Dieu est un témoignage à la révélation qu'il a faite de lui-même, elle ne peut être une source purement matérielle. — *In latus templi dextrum*, V. plus haut. — *Ad meridiem altaris*. Le ruisseau passe au midi de l'autel des holocaustes, et non pas sous cet autel, comme on l'a prétendu à tort. Du mot *descendebant*, ירדו, Dereser a conclu que le ruisseau se cachait sous terre, au sud de l'autel des holocaustes dans la cour des prêtres, coulait inaperçu sous les cours du temple, et ne reparaissait qu'en dehors de ces cours. Mais ce sont là des subtilités qui n'ont pas de fondement dans le texte.

2. — *Et eduxit me*. Cfr. XLII, 1, XLVI, 21. — *Per viam portæ aquilonis*. V. XL, 35, XLIV, 4, XLIV, 9. — *Convertit me*. Il me con-

du nord, et me fit tourner par le chemin de dehors la porte, vers le chemin qui regardait à l'orient : et les eaux jaillissaient du côté droit.

3. Quand l'homme, fut sorti vers l'orient, ayant toujours le cordeau à la main, il mesura mille coudées, et il me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux talons.

4. Il mesura de nouveau mille coudées et me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux genoux.

5. Il mesura encore mille coudées, et me fit traverser l'eau; et elle me venait aux reins. Il mesura encore mille coudées, et c'était un torrent que je ne pus passer, car les eaux s'étaient gonflées, comme un torrent profond qu'on ne peut passer à gué.

6. Alors il me dit : Certes, tu l'as

Aquilonis, et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad Orientem; et ecce aquæ redundantes a latere dextro.

3. Cum egrederetur vir ad Orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos; et traduxit me per aquam usque ad talos.

4. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua;

5. Et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus est mille, torrentem, quem non potui pertransire, quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis qui non potest transvadari.

6. Et dixit ad me : Certe vidisti,

duisit, I Rois, 17, 9, 40. — *Ad viam foras*, extérieurement. — *Portam exteriorem*. Litt. « à la porte extérieure », XLIV, 4. — *Viam quæ respiciebat ad orientem*, XI, 4, XLVI, 4, 42. — *Aquæ redundantes*. מַבְרִיחַ ne se lit qu'ici. Selon Keil, il signifie « bouillonner »; selon Gesenius, « couler goutte à goutte. » LXX : κατεφέρετο. — *A latere dextro*, V. 4. Ce n'est pas, comme le pense Hengstenberg, le sud-est de la porte orientale, mais bien cette partie de la muraille orientale qui joignait la porte de l'est par le côté sud.

3. — *Cum egrederetur vir*, celui qui a été décrit, XL, 3. — *Qui habebat funiculum in manu sua*. Suivant Hengstenberg, il faut ainsi traduire cet endroit : quand l'homme vint à l'est avec le roseau à mesurer dans la main, il mesura... — *Mensus est mille cubitos*, à partir de la muraille extérieure du temple, et toujours en se dirigeant vers l'est. — *Et traduxit me per aquam usque ad talos*. Litt. « Et il me fit passer par des eaux, eaux des chevilles. » מַבְרִיחַ, qui est au duel, ne désigne pas, comme Gesenius le prétend, la plante des pieds; il est évident en effet qu'à sa source l'eau atteignait déjà la plante des pieds. LXX : ἄρπυγες; ce mot offre une consonance singulière avec le mot hébreu; mais cette traduction signifie des eaux peu abondantes, sens admis par Kimchi : ils ont le même mot Lam., III, 47 et Joel I, 20.

4. — *Rursumque mensus est mille*. Mille coudées; Cfr. 3 et XLVI, 22. — *Usque ad genua*. מַבְרִיחַ est une forme irrégulière; dans tous les autres endroits de ce passage

on lit מַבְרִיחַ à l'état construit. — *Mensus est mille*. V. plus haut.

5. — *Mensus est mille*. V. 4. — *Torrentem quem non potui transire*. Cette crue rapide des eaux arrache au prophète un cri d'étonnement; c'est un torrent infranchissable. — *Quoniam intumuerant aquæ*. Les eaux avaient grossi, וַיִּגְדַּל, Job. VIII, 41, x, 46; Cfr. Exod., xv, 4. — *Aquæ profundi*. Litt. « des eaux de natation, » des eaux qu'on ne peut passer qu'à la nage et non à gué. — *Torrentis*... Un torrent qu'on ne peut passer. La Vulgate joint à tort le mot torrent aux précédents. Rosenmüller donne un rapprochement assez curieux tiré de l'histoire de Zoroastre, Zend-Avesta, trad. Keukler, t. III, p. 46; dans un songe Zoroastre crut traverser des eaux qui lui arrivaient d'abord au talon, puis au genou et aux cuisses, enfin au cou, il crut voir dans cette vision une image du progrès de sa doctrine.

6. — *Et dixit ad me*, le guide du prophète. Litt. « as-tu vu? » Cfr. VIII, 45, XL, 4. — *Certe vidisti*. Le guide d'Ezéchiel attire l'attention du prophète sur cet accroissement extraordinaire des eaux, qui est d'une nature miraculeuse, un fleuve qui n'a pas d'affluents ne peut pas en effet grossir si rapidement. Tant que le ruisseau est dans l'enceinte du temple, ce n'est qu'un petit cours d'eau, qu'on a peine à voir, et qui ne commence à être profond que quand il sort de l'enceinte. Ainsi, dit Currey, au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit descend sur la petite compagnie des fidèles, leur communique le don des langues,

fili hominis. Et eduxit me, et convertit ad ripam torrentis.

7. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte.

8. Et ait ad me : Aquæ istæ quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exhibunt, et sanabuntur aquæ.

vû, fils de l'homme. Et il me fit sortir et il m'amena sur la rive du torrent.

7. Quand je me fus tourné, j'aperçus sur la rive du torrent une grande quantité d'arbres des deux côtés.

8. Et il me dit : Ces eaux qui sortent vers les monceaux de sable de l'orient, et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer et en sortiront, et les eaux en seront rendues saines.

comme un signe de la mission que Dieu leur donne pour les pays éloignés, où ils doivent prêcher l'Évangile. Leur première étape dans cette voie fut la conversion des trois mille personnes qui suivit la prédication de S. Pierre, Act., II, 41, conversion qui fut suivie de l'organisation immédiate dans Jérusalem de l'église naissante. Après la dispersion qui suivit le martyre de S. Etienne, Act., XI, 9, les apôtres se répandirent dans les différentes régions de l'univers pour y annoncer la doctrine qu'ils avaient reçue du Sauveur.

7. — *Cumque me convertissem.* Suivant quelques commentateurs, qui suivent Coceius, il faut traduire : comme il me ramenait; mais le sens de la Vulgate peut parfaitement être maintenu. בשׁוּבִי est une forme incorrecte pour בשׁוּבִי, quoique ailleurs, dit Keil, on ne trouve pas de formes analogues correspondantes. — *Ligna.* עֵץ, qui est ici au singulier, doit être pris dans un sens collectif. — *Ex utraque parte.* Cfr. v. 42 et XLV, 47.

8. — *Ad tumulos sabuli,* אֲרֵבֵי הַגְּבִילָה, que les LXX ont traduit : εἰς τὴν Γαλιλαίαν, comme le font aussi le Targum et le Syriac. Mais la Galilée se dit en hébreu גְּבִיל, Jos., XX, 7, XXI, 32. III Rois, IX, 44, Is., VIII, 23, I Par., VI, 64. Il n'y a que IV Rois, XV, 29, où on lise הגְּבִילָה, mais avec un camez sous le gimel. Malgré cela, il ne peut s'agir ici de la Galilée qui était, comme on le sait, au nord de Jérusalem; or le fleuve dont il est question ici se dirige vers la mer Morte. S. Jérôme nous apprend que Symmaque avait traduit ce mot par μέτροιον, « quod possumus transferre confinium ». Aquila le rendit par θηζὺς, et la Vulgate a adopté ce sens. Michaelis, Supplementum, p. 310, s'exprime ainsi sur cette traduction : « Elymon quidem facile et expeditum (multo quam in « finibus » facilius); tumuli enim arenarum cum a volvendo, tum a rotunditate dici poterunt. Est et loco Ezechielis satis apta notio,..... itemque locis, ubi גְּבִילֹת פְּלִשְׁתִּים memo-

rantur (ut Jos., XIII, 2, Joel, IV, 4), pars enim Philistææ sabulosa, tota vero regio literalis. » — *Orientalis.* Mais, d'après de plus modernes commentateurs, הגְּבִילָה הַקְּדוּמוֹנָה signifie le cercle oriental, c'est-à-dire un endroit entouré ou déterminé par ses limites, et ici le cercle du Jourdain, comme Jos., XXII, 40, 44. C'est donc toute la vallée entourant la mer Morte, là où le Jourdain forme un bassin large et profond. — *Ad plana deserti.* עַל־הָעֲרָבָה. C'est cette grande plaine, qui s'étend depuis le lac de Tibériade jusqu'au sud de la mer Morte, et que Joseph décrit, De Bello judaico, IV, 8, 2. Elle porte aujourd'hui le nom de Ghor, et elle n'est en grande partie qu'un désert stérile. — *Intrabunt mare et exhibunt.* Les eaux de ce fleuve entreront dans la mer Morte, qui est désignée, v. 48, sous le nom de mer orientale, et qui est appelée הַיַּם הָעֲרָבִי dans le Deut., III, 47, IV, 49. Il est impossible d'admettre avec le Targum, Rosenmüller, Ewald, etc., que le prophète entende par cette mer la Méditerranée. On sait quel est le caractère des eaux de la mer Morte, sur lequel s'accordent anciens et modernes. La plupart des modernes traduisent l'hébreu différemment : « elle (l'eau) vient à la mer, elle se jette dans la mer ». LXX : ἐπὶ τὴν θάλασσαν, ἐπὶ τὸ ὕδωρ τῆς ἐκβολῆς, ce qui ne désigne pas du tout la mer de Tibériade, comme le dit M. Gignet. Quelques commentateurs donnent à הַיַּם הַקְּדוּמוֹנָה le sens de « mer des bouches », parce que le Jourdain s'y jette. Pour Ewald, c'est la mer des eaux vaseuses. — *Et sanabuntur aquæ.* Tacite, Histor. V, 6. « Lacus immenso ambitu, specie maris vapore corruptior, gravitate odoris accolis pestifer, neque vento impellitur, neque pisces aut suetas aquis volucres patitur. » S. Jérôme : « Non solum (aquæ) deserta sanarunt, sed intrant mare orientale, mare videlicet mortuum, in quo nihil poterat esse vitale, et mare amarissimum, quod græce λιμνὴ ἀσφάλτου, id est stagnum bituminis vocatur. » L'eau de ce lac est en effet très claire

9. Et tout animal vivant, qui se meut, vivra partout où viendra le torrent; et il y aura de nombreux poissons là où ces eaux viendront se rendre; et tout ce qui sera touché de l'eau de ce torrent sera guéri et vivra.

10. Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux; et depuis Engaddi jusqu'à Engallim, on sèchera les filets. Les espèces de ses poissons seront nom-

9. Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet: et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ, et sanabuntur, et vivent omnia ad quæ venerit torrens.

10. Et stabunt super illas piscatores, ab Engaddi usque ad Engallim siccatio sagenarum erit; plurimæ species erunt piscium ejus, sicut

et très pure, mais fortement salée, nauséabonde et amère; elle produit sur les lèvres une sensation semblable à celle d'une forte solution d'alun. C'est là ce que le prophète considère comme une maladie des eaux de cette mer; elles seront guéries au contact des eaux qui descendent du temple. La mer Morte est, dit Hengstenberg, le symbole le mieux approprié du monde corrompu qui git dans l'iniquité, I Jean., v, 19; ce symbole tire son origine d'un jugement sur le monde corrompu, et l'œil discerne sous ses vagues la figure de Sodome et de Gomorrhe. Le prophète a déjà, xvi, 53, présenté Sodome comme un type du monde mort dans le péché.

9. — *Omnis anima vivens*, tout animal. Un voyageur, Prince Pückler, affirme qu'il a mangé des poissons pris vivants dans la mer Morte. Le Jourdain en amène sans doute quelques-uns, mais qui ne tardent pas à y mourir, et Schubert affirme qu'il n'y a ni poissons ni coquillages dans la mer Morte. Lynch dit cependant que des animaux d'ordre très inférieure y habitent. — *Quæ serpit*, *יִשְׂרָץ*, qui rampe, ou d'une manière plus générale, qui se meut; V. Gen., vii, 21, Lévi., xi, 29. Suivant Sacy : qui nage. — *Quocumque venerit torrens*. Litt. « partout où parviendra le double torrent. » Le duel *נְהַלִּים* aurait été uniquement employé, dit Maurer, à cause de la ressemblance de sa terminaison avec *נְהַלִּים*. Suivant Havernick il indiquerait une jonction de la rivière provenant du temple avec le Cédron, qui se jette aussi dans la mer Morte; mais, comme il n'y a dans tout ce passage aucune mention du Cédron, il n'y a là qu'une hypothèse gratuite. D'après Kliefoth, il s'agit d'une division des eaux du fleuve aus-itôt après son entrée dans la mer Morte. Pour Hengstenberg, Keil, etc., le duel exprime la puissance, la force : une double rivière est synonyme d'une puissante rivière; Cfr. Jug., iii, 8, Jér., l, 21. Selon Currey, il y a allusion à cette circonstance que la rivière du temple vient à la mer Morte par la même plaine que le Jourdain. Dieu, par le

contact du fleuve du temple rendra aux eaux de la mer Morte la bénédiction qu'il leur avait donnée à l'origine, et qu'elles avaient perdues lors de la malédiction que toute la région encourut. Ainsi l'eau que Jésus donnera ramènera la vie à ceux qui sont morts par le péché. Jean, iv, 14, Apoc., xxii, 2, 3. — *Et erunt pisces multi satis*. Litt. « Et il y aura du poisson de tout genre, » דגה דגה étant pris collectivement; Cfr. Nombr., xi, 5, Exod., vii, 48. 21. Deut., iv, 48. Le poisson a été, dans les premiers siècles, le symbole du Christ, et par extension aussi, celui du Chrétien. V. Martigny, Dictionn. des antiquités chrét., 2<sup>e</sup> éd., au mot « Poisson ». C'est, dit Hengstenberg, l'annonce du salut pour tous, sans distinction de nation, de rang, ou d'âge. Et S. Jérôme : « Omnia capti sunt ab apostolis, nihil mansit incaptum, dum nobiles et ignobiles, divites et pauperes et omne genus hominum de mari hujus sæculi extrahitur ad salutem. » — *Et sanabuntur... torrens*. S. Ambroise, In Apocalyps. xxi, 4, entend par le torrent l'Écriture Sainte qui sort du temple, c'est-à-dire de l'église, par la bouche des prédicateurs.

10. — *Super illas*. Litt. « auprès d'elle, » sur les bords de cette mer. — *Engaddi*. *עֵינֵי-גַדִּי*. « la source du bouc », Ain-Jidi actuellement. V. la note sur Jos., xv, 62, et l'Index géographique de M. Ancessi. Elle est située à peu près au milieu de la rive ouest de la mer Morte. — *Engallim*, LXX : *Ἐγκαλιμ*. *עֵינֵי-גַלְלִים* ne se rencontre pas ailleurs. « Engallim (fons), oclusus vitulorum in principio est maris mortui, ubi Jordanis ingreditur. » Et c'est là qu'il est figuré en effet dans la carte VIII de l'Atlas géographique de M. Ancessi. On ne l'a pas encore retrouvé; mais quelques auteurs pensent à l'identifier avec Ain el-Jeshkhab, source qui se trouve à l'extrémité nord de la côte occidentale, où l'on voit encore les ruines d'une petite tour carrée et d'autres bâtiments. Robinson, Bible. researches, t. II, pp. 491, 492. Suivant Currey, la forme de ce nom indiquerait qu'En-

pisces maris magni, multitudinis maris;

11. In littoribus autem ejus, et in palustribus non sanabuntur, quia in salinas dabuntur.

12. Et super torrentem orietur in ripis ejus ex utraque parte omne lignum pomiferum; non defluet folium ex eo, et non deficiet fructus ejus; per singulos menses afferret primitiva, quia aquæ ejus de sanctuario

breuses et très abondantes, comme les poissons de la grande mer;

11. Mais sur ses rivages et dans ses marais, les eaux ne seront point assainies, car elles seront destinées pour des salines.

12. Sur les bords du torrent, de chaque côté, il y aura toutes sortes d'arbres fruitiers. Leurs feuilles ne tomberont pas, et leurs fruits ne manqueront jamais. Chaque mois il en poussera de nouveaux, parce que

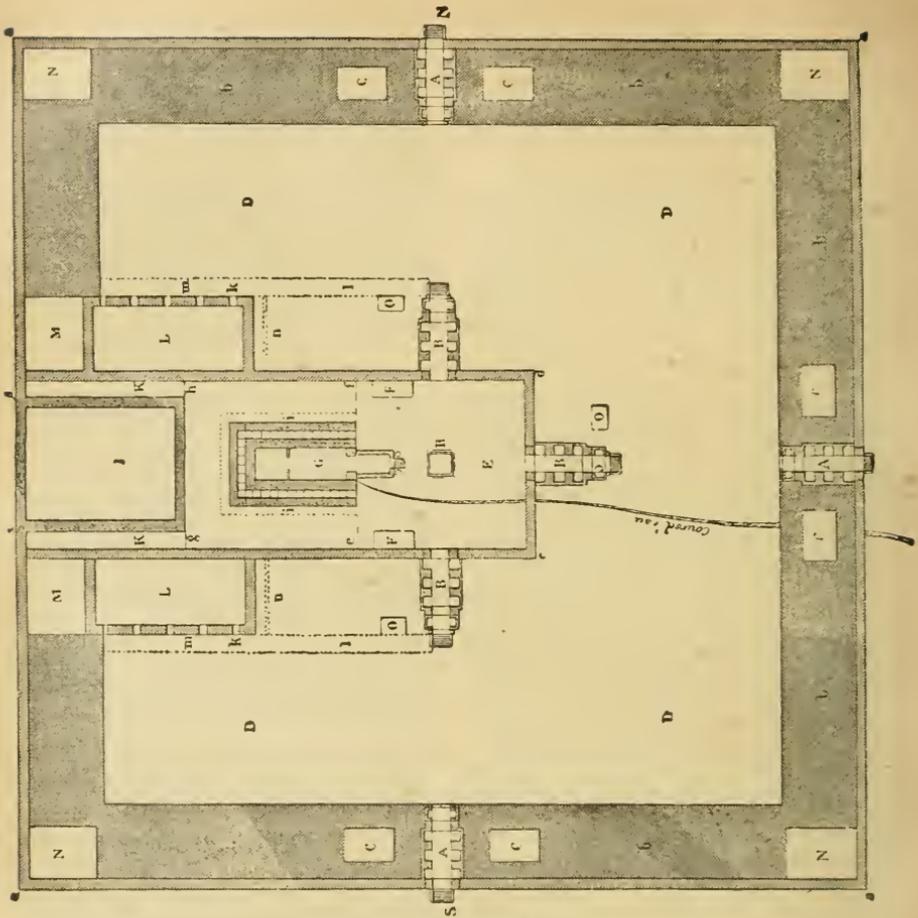
gallim est une des doubles cités de Moab. Si ces identifications sont exactes, le prophète ne parle ici que d'une moitié à peu près de la mer Morte. Ces noms sont symboliques, dit Cornelius a Lapide; le bouc et le veau sont des victimes offertes pour le péché, et sont le symbole de la pénitence et de la mortification. — *Siccatio sageonarum*. Litt. « expansion de filets. » Nul endroit ne sera plus favorable à la pêche que la côte comprise entre Engalim et Engaddi. — *Piscium ejus*, les poissons de la mer Morte. — *Maris magni*, la Méditerranée. *ŷŷ. 45, 49, 20*; Cfr. Nomb. xxxiv, 6, 7, Jos., I, 4, IX, 4.

11. — *In littoribus autem ejus*. Litt. « ses marais », de *בבצ*, tandis que la Vulgate le fait sans doute dériver de *ציה*, Cfr. Ps. civ, 44. LXX : ἐν τῇ διακτολῇ αὐτοῦ. — *In palustribus*. *בבצים* ne se lit qu'ici; ce sont des fosses faites pour faciliter l'évaporation de l'eau et la formation du sel. Dans la saison pluvieuse, dit Robinson, *Physical geography*, p. 215, quand la mer est haute, ses eaux recouvrent de petites étendues de terres marécageuses, qui restent, après le départ de la mer, dans la forme de bassins humides; comme l'eau s'évapore rapidement dans ces bassins, le sol reparait bientôt couvert d'une épaisse couche de sel. LXX : ἐν τῇ ἐπιστορῶν. — *Non sanabuntur...* L'eau de la rivière ne les atteindra pas, et leur laissera ainsi le caractère de marais salins si utiles aux riverains. Peut-être cette exception est-elle faite, dit Currey, pour montrer que la force et la santé proviennent de Dieu qui les distribue à qui il veut; Cfr. Is., LVII, 20, 21. « Quod autem sequitur... illud latenter ostendit, quod qui in Noe arca non fuerit, pereat regnante diuivio : et quos iste fluvius non attigerit, non suscipiant sanitatem; sed in salinas, inquit, dabuntur, juxta illud quod scriptum est : Pestilente flagellato, stultus sapientior erit. Prov., XIX, 25. Erudiunt enim bonos exempla pejorum. Sive in salinas dabuntur, juxta illud quod in Evangelio scriptum est : Bonum

est sal : si autem sal infatuatum fuerit, in nihil est utile. Matth., ŷ. 13 : ut in perpetuum frugibus careant et vivere. Quod et urbs post ruinam sale conspersa demonstrat. » S. Jér.

12. — *Super torrentem*. Litt. « Au près du torrent, » sur ses rives. — *In ripis ejus*, *ŷŷ. 6 et 7*. — *Ex utraque parte*, *ŷ. 7*. — *Omne lignum pomiferum*. Cfr. Gen., II, 9. Litt. « tout arbre de nourriture »; comme Lévi., XIX, 23, Deut., XX, 20. — *Non defluet folium ex eo*. Ces arbres, plantés au bord des eaux, garderont une éternelle verdure; Cfr. Ps. I, 3. — *Non deficiet fructus ejus*. Leur fécondité sera égale à leur agrément. Les actes des fidèles rachetés par Jésus-Christ sont impérissables; Cfr. Jér., XVII, 8, Matt., X, 42, I Cor., XV, 58. — *Per singulos menses afferret primitiva*. Cfr. Apoc., XXII, 2. Chaque mois trouvera sur ces arbres des produits nouveaux. La description donnée par Homère des jardins d'Alcinous, Odyssée, VIII, 444 et suiv. rappelle celle d'Ezéchiél. — *Quia aquæ ejus de sanctuario egredientur*. Voilà la raison de cette étonnante fécondité. — *Erunt fructus ejus in cibum*. Comme ceux du paradis dans la création primitive; Cfr. Gen., II, 2. — *Et folia ejus ad medicinam*. LXX : εἰς ὑγίειαν. Cfr. Apoc., XXII, 2, εἰς θεραπεύειαν. S. Ambroise, loc. cit., explique ainsi tout ce passage : « Duæ ripæ duo testamenta significant. Inter has duas ripas magnus torrens Scripturarum, qui a sanctis patribus editus est, decurrit; per ligna vero Doctores Ecclesiæ designantur, qui in utrisque ripis, id est, in doctrina veteris et novi testamenti, plantati esse dicuntur, unde aquas veræ scientiæ trahentes, et fructus gignunt et folia. Per fructus namque opera bona; per folia autem, verba prædicationis designantur; fructus in cibum, et folia ad medicinam proficiunt; verborum salutiferam tunc ministrat, cum eam prius exemplis bonorum operum paverit. Ecce Ezechiel torrentem de templo exiisse se vidisse dixit; Joannes autem non torrentem, sed fluvium a sede Dei et Agni procedentem

# PROPHÉTIES D'EZECHIEL



## LÉGENDE EXPLICATIVE

- AAA. Portes extérieures du temple.  
 BBB. Portiques introduisant de la cour extérieure dans la cour intérieure.  
 CCC. Trente chambres disposées cinq par cinq de chaque côté des trois portes extérieures du temple, servant au logement des prêtres et des lévites et à la garde des dons faits au temple.  
 D. Première cour du temple ou cour extérieure.  
 E. Deuxième cour du temple ou cour intérieure.  
 FF. Chambres de la cour intérieure.  
 G. Le temple proprement dit.  
 H. L'autel des holocaustes.  
 J. La « Gizrah » située à l'ouest du temple, xli, 12.  
 KK. Espace de dix coudées séparant la « Gizrah » des murs de la cour intérieure.  
 LL. Bâtimens appuyés contre le mur qui partage les deux cours, et situés dans la cour extérieure.  
 MM. Cuisines sacrificielles.  
 NNNN. Quatre cuisines situées aux angles de la cour extérieure.  
 OO. Chambres pour la purification des holocaustes.  
 aaaa. Muraille entourant toute l'enceinte du temple.  
 bbbbbb. Pavé en mosaïque faisant le tour de la cour extérieure.  
 cdef. Cour intérieure du temple.  
 efgh. Espace libre entre les cellules du temple et les murs de la cour intérieure.  
 i. « Mounah » expliqué xli, 11.  
 kk. Entrées des bâtimens LL.  
 ll. Allées partant des degrés des portes de la cour intérieure et suivies par des  
 mm. Allées de dix coudées de largeur, situées entre la cour extérieure et les bâtimens LL.  
 nn. Murs situés à l'E. des bâtimens LL. et parallèles à ces bâtimens

N. B. — Chaque côté de la gravure répond à une longueur de 404 m.

egredientur; et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.

13. Hæc dicit Dominus Deus. Hic est terminus, in quo possidebitis terram in duodecim tribubus Israel; quia Joseph duplicem funiculum habet.

14. Possidebitis autem eam singuli æque ut frater suus: superquam levavi manum meam ut darem pa-

sibi ostensum fuisse dicit. Torrens ex nimio ardore solis solet siccari, fluvius vero nullo ardore siccatur. Non inconvenienter ergo per torrentem divina Scriptura exprimitur, quæ veniente sole, id est, dominus ad judicium, siccabitur; quia post resurrectionem divina Scriptura necessaria non erit, porro per fluvium, qui nullo ardore solis exsiccatur, gloria Sanctorum perpetua intelligitur, quia sede Dei et Agni procedere dicitur, quia ab illa fluvius gloriæ Sanctorum procedet, a quo illis in carne positus processit rivus omnium bonorum; qui fluvius splendidus tanquam crystalus esse dicitur. » Le plus grand nombre des commentateurs s'accordent à voir dans tout ce passage un symbole et une figure du règne et des temps messianiques; Cfr. Joel., iv, 18 et Zach., iv, 8. Cfr. les remarques préliminaires sur cet endroit.

a. *Limites et divisions de la terre sainte. Description de la cité de Dieu, XLVII, 13 XLVIII, 35.*

α. *Limites et divisions du pays, XLVII, 13-XLVIII, 39.*

Après la description du temple et de tout ce qui concerne le temple, vient maintenant ce qui regarde l'organisation civile et politique du pays. Il ne faut pas oublier quel est le but d'Ezéchiel. Les questions de détail ne l'intéressent pas: il ne se demande pas si Philistins ou Phéniciens garderont les terres que baigne la Méditerranée, ni si le pays au delà du Jourdain redeviendra comme autrefois la propriété d'Israël et la frontière de Chanaan. Il ne trace que des lignes générales. Il sait que les frontières mosaïques ne sont pas absolument les mêmes que les frontières actuelles, à cause des circonstances récentes. Il se rattache pourtant complètement à la circonscription mosaïque de Nombr. xxxiv. Hengstenberg.

13. — *Hic est terminus.* גֵּה גְבוּל, que toutes les anciennes versions et tous les modernes traduisent comme la Vulgate et les LXX: τὰ ὅρια. On lisait sans doute גֵּה au lieu de גֵּה,

ses eaux seront sorties du sanctuaire. Leurs fruits serviront de nourriture, et leurs feuilles de remèdes.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ce sont les bornes dans lesquelles vous posséderez la terre, selon les douze tribus d'Israël, car Joseph a un double partage.

14. Vous le posséderez tous également et chacun autant que son frère, ce pays sur lequel j'ai levé

et un assez grand nombre de manuscrits hébreux confirment cette leçon qui est demandée par וְגֵה du v. 15. — *In quo possidebitis.* Litt. « où vous recevrez en héritage ». — *In duodecim tribubus Israel.* D'après Ezéchiel, tout Israël doit revenir et habiter comme peuple de Dieu, sous un prince, dans son propre pays; Cfr. xxxvi, 24 et suiv., xxxvii, 13-14, 21 et suiv. Mais historiquement l'espérance du prophète ne s'est pas réalisée, et aux temps d'Esdras et de Nehemias, il ne revint dans la patrie que les tribus de Juda et de Benjamin, déportés à Babylone par Nabuchodonosor, ainsi que des prêtres et des lévites, Esdr., 1, 5, 11, 4, 2, 3, iv. 2, 3. Les dix tribus transportées en Assyrie ne revinrent pas d'exil, I Par., v, 26, excepté, dit Kimchi, quelques parties des tribus d'Ephraïm, de Manassé, d'Issachar et de Zabulon. Il faut donc entendre ce passage dans un sens tout à fait messianique. — *Joseph duplicem funiculum habet.* Il y a douze tribus, parce que Joseph prend deux parts. Les cordes, הַבְּלִים, avec lesquelles on mesure, II Rois, viii, 2, sont synonymes de parts; on a vu plus haut que la tribu de Lévi ne doit pas en avoir. LXX: πρόσθεσις ἀγορίσματος. Il y a dans cette division une reminiscence de Gen., xlviii, 22 et Jos., xvii, 14, 17: Joseph doit recevoir deux parts héréditaires pour ses fils Ephraïm et Manassé.

14. — *Possidebitis... singuli æque ut frater suus.* Il y aura égalité parfaite entre les parts attribuées à chaque tribu. Jadis, la tribu plus considérable obtenait une étendue plus grande de terrain; Nombr. xxvi, 54, xxxiii, 54, dorénavant il n'en sera pas ainsi et une égalité absolue présidera à la division. Quelques commentateurs, Philippson en particulier, ont vu là une déviation très injuste à la loi de Moïse, et ont à cause de cela prétendu qu'il est question ici de la part attribuée à chaque membre d'une tribu. Mais ils oublient le caractère symbolique de tout ce passage. Bunsen fait justement remarquer la nature

ma main, pour la donner à vos pères. C'est cette terre qui deviendra votre possession.

15. Or voici les frontières du pays: Du côté du septentrion, depuis la grande mer, par le chemin d'Hethalon en venant à Sedada,

16. A Emath, à Berotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas, et les confins d'Emath, et à la maison de Tichon qui est sur la limite du Hauran :

tribus vestris; et cadet terra hæc vobis in possessionem.

15. Hic est autem terminus terræ; ad plagam septentrionalem, a mari magno via Hethalon, venientibus Sedada,

16. Emath, Berotha, Sabarim, quæ est inter terminum Damasci et confinium Emath, domus Tichon quæ est juxta terminum Auran.

idéale du plan. Le nombre douze des tribus d'Israël, dit cet auteur, exprime l'ensemble du peuple, mais conformément à leur idée et d'une manière spirituelle; bien plus l'égal partage attribué à chaque tribu dans l'héritage commun fait que la terre des promesses devient le symbole de quelque chose qui diffère du Chanaan terrestre. — *Super quam levavi manum meam.* J'ai fait serment, V. xx, 5, 6, 28, 42, xxxvi, 7. — *Ut darem patribus vestris.* Gen., xii, 7, xvii, 8, xxvi, 3, Gal., iii, 7, 16. — *Cadet terra hæc vobis in possessionem.* Vous posséderez cette terre par droit héréditaire; Cfr. v. 22 et xlv, 4.

15. — *Hic est autem terminus terræ.* La détermination des limites commence à présent. Par la forme elle diffère en bien des points de Nomb. xxxiv, 4-15; mais en fait elle est, dit Keil, en harmonie avec les frontières mosaïques. Au chap. xxxiv des Nombres, la description commence par la frontière méridionale, continue par celles de l'ouest et du nord et se termine avec celle de l'est. Dans Ezéchiel, elle commence par le nord, puis va par l'est et le sud à l'ouest. Cette différence peut s'expliquer bien simplement par le fait qu'au temps de Moïse les Israélites venaient de l'Égypte, c'est-à-dire du sud, et entrèrent par la frontière sud-est dans le pays. Au temps d'Ezéchiel au contraire, c'est par le nord qu'ils ont été emmenés en captivité, et c'est par le nord qu'ils doivent revenir. Ezéchiel décrit aussi avec plus de brièveté que dans les Nombres les limites du pays, et il ne donne de détails un peu circonstanciés que pour la frontière nord. — *Ad plagam septentrionalem.* Cfr. v. 48, 49, 20. Exod., xxvi, 20, Jos., xviii, 42, 49, 20. — *A mari magno.* Cette limite septentrionale commence à la grande mer, à la Méditerranée, c'est-à-dire à l'ouest; v. 10, 49, 20. — *Via,* par le chemin qui conduit à. — *Hethalon.* הַתְּלֵן, qui n'est mentionnée qu'ici et xlviii, 1, dans l'Ancien Testament, était située dans la Syrie damascène, d'après Gesenius. On ne la con-

nait pas d'ailleurs. Selon Currey, le chemin d'Hethalon serait peut-être le défilé entre le Liban et l'Antiliban, de la mer à Emath. — *Venientibus.* Litt. « en venant à ». — *Sedada.* Cfr. Nomb. xxxiv, 8. Pas plus que Hethalon, Sedada n'est connue. La ville de Sadad (Sudud), à l'est de la route qui conduit de Damas à Hums (Emesa), qui suivant Robinson et Wetzlein est la même que cette ville biblique, est bien trop à l'est pour servir à déterminer la frontière, soit ici, soit dans l'endroit des Nombres qu'on vient de citer. Keil. A partir de « mari magno », les LXX ont : ἀπό τῆς θαλάσσης τῆς μεγάλης, τῆς καταβαίνουσας καὶ περισχιζούσης, τῆς εἰσόδου Ἡμαθιδάμ.

16. — *Emath.* הַמָּת, non pas Hamath sur l'Oronte; cette ville serait, dit Keil, pour cette détermination de frontière, bien trop au nord, mais le royaume de Hamath, dont la frontière méridionale forme la limite nord de Chanaan, bien qu'on ne puisse la tracer avec exactitude; Cfr. Nomb., xxxiv, 8. D'autres commentateurs y voient pourtant la ville elle-même d'Hamath, Amos., vi, 2. située aux pieds de l'Hermon, l'ancienne Epiphancie, 35°, 12' de latitude nord, à mi-chemin entre Larisse et Arethusa, et qui est encore une des principales villes de la Turquie d'Asie sous le nom de Hamah. Mais l'objection faite par Keil subsiste toujours. — *Berotha.* Peut-être la Berothai de II Rois, viii, 8, ville du roi de Sobah dans la Syrie, prise par David; sa situation est inconnue. D'après Schröder ce serait peut-être le port de Bértye en Phénicie, supposition difficile à admettre. — *Sabarim.* Cette localité n'est pas mentionnée ailleurs dans la Bible. סַבְרִים est peut-être identique avec Ziphron de Nomb., xxxiv, 9, qui n'a pas non plus été découverte jusqu'à présent; on ne doit pas, dit Keil, la chercher dans les ruines de Zifran, au nord-est de Damas, près de la route de Palmyre, car cet endroit ne peut être sur la frontière de Damas et de Emath. — *Quæ* אֵשֶׁר peut se rapporter soit à la seule ville de Sibarim, soit

17. Et erit terminus a mari usque ad atrium Enon terminus Damasci, et ab aquilone ad aquilonem; terminus Emath plaga septentrionalis.

18. Porro plaga orientalis de medio Auran, et de medio Damasci, et de medio Galaad, et de medio terræ Israel; Jordanis disterrinans ad mare orientale, metiemini etiam plagam orientalem.

19. Plaga autem australis meridiana a Thamar usque ad Aquas Contradictionis Cades; et torrens usque

17. Ses bornes seront depuis la mer, jusqu'à la cour d'Enon qui fait la limite de Damas; et depuis un côté du septentrion jusqu'à l'autre côté, Emath sera sa frontière septentrionale.

18. Sa limite orientale se prendra du milieu du Hauran, du milieu de Damas, du milieu de Galaad, et du milieu de la terre d'Israël; le Jourdain la bornera jusqu'à la mer orientale. Vous mesurerez aussi la limite orientale.

19. Sa limite meridionale partira de Thamar, jusqu'aux eaux de contradiction de Cadés, et depuis le tor-

aux trois villes précédentes. Si cette conjonction ne se rapporte qu'à Sibarim, elle détermine la position de cette ville, *inter terminum Damasci et confinium Emath*. Cfr. Is., vii, 8; xvii, 4, et Zach., ix, 1. Voici, d'après les LXX, qui diffèrent toujours considérablement de l'hébreu, le commencement de ce verset : Μαθήνης Ἐβραμηλῶν ἀναμέσον ὄριων Δαμασκού καὶ ἀναμέσον ὄριων Ἰμαθεί. — *Domus Tichon*. הַצֵּן הַתִּיכוֹן. « Domum autem sive atrium Tichon, Symmachus interpretatur atrium medium. » S. Jérôme. Suivant Keil, c'est l'Hazer du centre, dont la situation n'est pas déterminée. Le prophète a voulu sans doute, en le désignant ainsi, le distinguer de Hazer-Enon du §. 47. Targum; « la piscine d'Agbæ ». — *Auran*, Le Hauran sur la lisière duquel se trouve cette ville a ici un sens plus large que l'Auranitide de Josèphe et des auteurs grecs : il renferme la basse Auranitide, en même temps que la Gaulanitide et la Batanée et peut-être aussi Iurée. Keil. Currey. etc. LXX Ἀβραμηλῶν.

47. — *Atrium Enon*. הַצֵּן עֵינוֹן. Cfr. xlviij. 4; Nombr., xxxiv, 9, 10; « cour de la fontaine. » LXX : ἀπὸ τῆς ἀλλῆς τοῦ Αἰνῶν. Keil identifie cette localité avec la source Le weh, qui se trouve dans la Bakâa, entre l'Oronte et le Leontes, et les mots qui suivent, *terminus Damasci*, conviennent bien en effet à la situation. Tout ce passage, dit ce critique, ne peut avoir d'autre signification sinon que la frontière nord qui partait de la Méditerranée, s'étendait jusqu'à Hazer-Enon, ville frontière de Damas. ou que Hazer-Enon formait le point terminal à l'est, vers la frontière de Damas, car la frontière nord partait de la mer. — *Et ab aquilone ad aquilonem*, sur toute la limite septentrionale. Quelques commentateurs voient cependant dans Zaphon,

צֵפֶן. un nom de ville analogue à celle de la tribu de Gad, Jos., xiii, 27. — *Terminus Emath plaga septentrionalis*. Emath est la frontière au nord; V. le §. 40. Quoiqu'une partie de ces noms nous soit inconnue, ils n'en fixaient pas moins la frontière d'une manière très déterminée pour Ezéchiël et ses contemporains.

48. — *Porro plaga orientalis*. Le prophète va fixer maintenant la frontière de l'est. — *De medio Auran...* Entre l'Auranitide, Damas et Galaad, d'un côté, et la terre d'Israël de l'autre, est le Jourdain; les trois premiers pays mentionnés sont en effet à l'est de ce fleuve, tandis que le pays d'Israël en est à l'ouest. — *Damasci*. V. §. 16. — *Galaad*. Cfr. Nombr., xxxii, 4. Ici ce territoire n'est pas attribué à Israël, non plus que les autres pays situés à l'est du Jourdain. — *Mare orientale*. La mer Morte, par opposition à la mer occidentale, la Méditerranée. — *Metiemini*, vous, Israélites; Cfr. Nombr., xxxv, 5. « Quod autem in LXX ponitur Φουκιῶνος, id est palmeti, in Hebræo non habetur; pro quo nos metiemini interpretati sumus. Errorque manifestus quod pro Tamodu litteræ decepti similitudine legerunt Tamaroth. » — *Plagam orientalem*. Litt. « Et telle est la limite orientale. » Cfr. §. 47.

49. — *Plaga autem australis*, xlviij, 16. 26. — *Meridiana*, הַצֵּן הַמִּדְיָנָה vers le midi, comme xxi, 2; Exod., xxvii, 9. — *A Thamar*. La frontière sud part de Thamar. Thamar, localité différente de Hazagon-Thamar, appelée Engeddi au §. 40; Cfr. II Par., xx, 2, est, suppose-t-on, Thamar, θαμαρά, qui était à une journée de marche sur la route d'Hebron à Elam (Elath., Deut., ii, 8; III Rois, ix, 26), selon l'Onomasticon d'Eusèbe; elle eut plus tard une garnison romaine. Robinson, Bibl.

rent jusqu'à la grande mer. C'est là la frontière qui doit s'étendre vers le midi.

20. Sa limite du côté de la mer sera la grande mer, en droite ligne, depuis la frontière jusqu'à Emath. Ce sera la limite de la mer.

21. Vous diviserez cette terre entre vous selon les tribus d'Israël :

22. Et vous la prendrez en héritage, pour vous et pour les étrangers qui viendraient se joindre à vous, et qui auraient des enfants au milieu de vous. Ils seront pour vous com-

ad mare magnum; et hæc est plaga ad meridiem australis.

20. Et plaga maris, mare magnum a confinio per directum, donec venias Emath; hæc est plaga maris.

21. Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel;

22. Et mittetis eam in hæreditatem vobis, et advenis qui accesserint ad vos, qui genuerint filios in medio vestrum; et erunt vobis sicut indigenæ inter filios Israel; vobis-

Research. t. III, pp. 478, 486 et suiv., conjecture avec assez de vraisemblance qu'on la retrouve dans les ruines de Kurnub, à six heures de marche au sud de Milh, vers la passe de es-Sufâh. Mais, dit Keil, cette conjecture repose sur des assimilations assez douteuses, et la situation de Kurnub convient difficilement au Thamar de ce passage, qu'on ne doit pas chercher à l'ouest de la mer Morte, mais, suivant la description de la frontière méridionale de Chanaan, d'après Nombr., xxxiv, 3-5, au sud de la mer Morte. Thamar « in lingua nostra palmam sonat », dit S. Jérôme. Aussi le Targum remplace-t-il ce nom par celui de Jéricho, qui est appelée ville des palmiers, Deut., xxxiv, 3; mais cette correction est vicieuse, car Jéricho est bien trop au nord pour le cas actuel. — *Ad aquas contradictionis Cades*. Leseaux de contradiction, כריבתה ou כריבתה, xlviij, 28; Nombr., xxvij, 14; Deut., xxxij, 51, de Cades, Nombr., xx, 4-13, dans le désert de Zin. était près de Kadesh-Barnea, qui, dit Keil, était dans le voisinage de la source de Ain Kades, découverte par Rowland au sud de Bir-Seba et de Khalasa, dans les contreforts du Jebel Helal, c'est-à-dire à l'angle nord ouest de la terre montagneuse de l'Azazimeh. Robinson, op., cit., t. II, p. 582, identifie Cades avec Ain-el-Weibeh, latitude nord 30° 20'; c'est le point extrême sud du territoire. — *Torrentis*. C'est le fleuve d'Egypte, Πινοκαροσρα, aujourd'hui le Wady el-Arish, qui coule de Cades à la Méditerranée. Les LXX n'ont pas rendu ce mot. נהלה, qui, comme le remarque S. Jérôme peut signifier torrent et héritage, a été entendu dans ce second sens par Hengstenberg, qui prétend que la rivière d'Egypte n'est jamais appelée simplement rivière ou la rivière. Il faut traduire d'après ce commentateur : « l'héritage (atteint) la grande mer. » Mais les meilleurs critiques admettent l'interprétation de la Vulgate et de S. Jérôme.

— *Hæc est plaga...* Telle est la limite méridionale du pays de Chanaan.

20. — *Plaga maris*, la limite occidentale, xlv, 7, qui est formée par la mer. — *A confinio*, depuis la frontière du sud, décrite dans le §. précédent. — *Per directum*, עד־יבנה, jusqu'à l'endroit qui est contre. Cfr Jug., xix, 40. Le Syriaque a traduit par un nom propre, Nachoch; mais les autres anciennes versions traduisent par un adverbe; LXX : κατέναντι. — *Emath*. V. §. 46. — *Hæc est plaga maris*. xlviij, 2; Nombr., xxxv, 5.

21. — *Dividetis terram istam vobis*. Le pays compris entre les limites qui viennent d'être fixées; Cfr. Jos., xiii, 7. — *Vobis, per tribus Israel*, §. 13, 22; xlv, 8.

22. — *Et, הריה, §. 9, 10, 23. — Mittetis eam in hæreditatem*. Litt. « Vous la ferez tomber (au sort) en héritage ». Cfr. xlv, 1, de sorte que chaque tribu ait la part qui lui aura été déterminée par le sort. — *Vobis et advenis*. LXX : ὑμῖν καὶ τοῖς προσεληλυθότοις. La loi de Moïse ordonnait déjà aux Israélites de traiter avec bienveillance les étrangers qui viendraient s'établir au milieu d'eux; le Lévit., xix, 34, prescrit de les traiter comme les Israélites eux-mêmes et de les aimer. Mais la loi leur refusait le droit d'acquérir des propriétés dans le pays. La terre était donnée en héritage aux seuls enfants d'Israël. Les étrangers, qui voulaient acquérir le droit de nationalité, devaient se soumettre à certaines formalités contenues dans Deut., xxii, 2, 9, et recevoir la circoncision. Désormais les étrangers pourront comme les Israélites prendre part à la possession territoriale du pays; sous ce rapport il n'y aura plus de différence entre les fils d'Abraham et ceux des païens. Cependant ce droit n'appartiendra pas à un étranger qui ne ferait que de passer; il faudra, pour être admis à en jouir, habiter d'une manière permanente dans la terre sainte. Keil. — *Qui accesserint ad vos*. Cfr. Exo. 6.

cum dividunt possessionem in medio tribuum Israel.

23. In tribu autem quacumque fuerit advena, ibi dabitis possessionem illi, ait Dominus Deus.

me ceux qui sont nés au pays, parmi les fils d'Israël, et ils partageront avec vous la terre, et ils la posséderont au milieu des tribus d'Israël.

23. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage. C'est ce que dit le Seigneur Dieu.

### CHAPITRE XLVIII

Ordre dans lequel les tribus occuperont la terre de Chanaan : Dan (v. 4). — Aser (v. 2). — Nephtali (v. 3). — Manassé (v. 4). — Ephraïm (v. 5). — Ruben (v. 6). — Juda (v. 7). — Domaine sacré en général (vv. 8-9). — Domaine des prêtres et du sanctuaire (vv. 10-12). — Domaine des Lévites (vv. 13-14). — Domaine de la cité (vv. 15-20). — Domaine du prince (vv. 21-22). — Suite de l'ordre des tribus : Benjamin (v. 23). — Siméon (v. 24). — Issachar (v. 25). — Zabulon (v. 26). — Gad (v. 27). — Limite sud du pays (v. 28). — Résumé (v. 29). — Limites de la ville, ses portes, ses noms et leur signification (vv. 30-35).

1. Et hæc nomina tribuum a finibus Aquilonis juxta viam Hethalon

1. Et voici les noms des tribus, depuis la frontière du nord, le long

xii, 49; Lévi., xvii, 40, 42. — *Qui genuerint filios in medio vestrum.* Il ne faut pas entendre ces mots d'un temps de l'exil, comme le font Kimchi et Abarbanel; ils s'entendent de tout séjour permanent parmi les Israélites. — *Erunt vobis sicut indigenæ.* Lévi., xix, 34. — *Vobiscum dividunt possessionem...* v. 14; xlv, 4.

23. — *In tribu...* Conséquence de la disposition contenue dans le verset précédent. Il est tout à fait sans précédent, dit Faussët, que sous l'ancienne alliance, des étrangers reçoivent leur héritage parmi les tribus. Il n'y avait du reste dans Chanaan pas de place pour d'autres que les Israélites eux-mêmes. Le sens littéral doit donc se modifier. Il exprime que les Gentils ne seront pas exclus de la résidence parmi le peuple de l'alliance, et que leurs privilèges spirituels ne seront pas moindres que ceux d'Israël. Rom., x, 42; Galat., iii, 28; Eph., iii, 6; Coloss., iii, 11; Apoc., 9, 40. Aussi devons-nous conclure avec M. Le Hir, op., cit., p. 393, que « cette terre promise est uniquement celle dont le Sauveur a dit au commencement de son Evangile : Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre. » Ce n'est qu'en apparence qu'il pourrait y avoir contradiction entre les principes for-

mulés ici par Ezéchiel et la conduite d'Esdras, ix, 10, envers les femmes païennes, et celle de Néhémie envers les païens qui résidaient au milieu d'Israël, Néh., xiii. Ezéchiel parle de ceux qui s'attachent de cœur à Israël et qui désirent connaître et adorer le vrai Dieu; Esdras et Néhémie agissent contre ceux qui veulent égaler le paganisme à la vraie religion. La conduite des deux restaurateurs d'Israël et les principes d'Ezéchiel viennent de la même source,

CHAP. XLVIII. — 1. — *Et hæc nomina.* Exod., i, 4. — *Tribuum*, dont le prophète s'est contenté de parler en général, xlvii, 13, 21, 22. Ici il les nomme dans un ordre particulier quelquefois différent de celui qu'on leur fait tenir ailleurs dans la Bible. Tout le pays est divisé par le prophète en quatre parties : le nord, le midi, l'est et l'ouest. Au nord, il place sept tribus dans cet ordre : Dan, Aser, Nephtali, Manassé, Ephraïm, Ruben, Juda, (v. 4-7); au midi cinq tribus, Benjamin, Siméon, Issachar, Zabulon, Gad (v. 23-27). Au milieu de l'espace qu'occupent au nord et au sud ces tribus, de l'ouest à l'est s'étendent les domaines des prêtres, des lévites, du prince, et de ceux qui sont attachés au service de la ville; au milieu de ces domaines est le temple (v. 8-22). Le domaine

du chemin de Hethalon, lorsqu'on va à Emath : La cour d'Enan sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath, et les autres bornes seront la limite orientale et la mer ; une part sera pour Dan.

2. Et auprès de la frontière de Dan, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Aser une part.

3. Et auprès de la frontière d'Aser, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Nephthali une part.

4. Et auprès de la frontière de Nephthali, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Manassé une part.

5. Et auprès de la frontière de Manassé, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Ephraïm une part.

6. Et auprès de la frontière d'E-

pergentibus Emath, atrium Enan terminus Damasci ad Aquilonem juxta viam Emath. Et erit ei plaga orientalis mare, Dan una.

2. Et super terminum Dan, a plaga orientali usque ad plagam maris, Aser una;

3. Et super terminum Aser, a plaga orientali usque ad plagam maris, Nephthali una.

4. Et super terminum Nephthali, a plaga orientali usque ad plagam maris, Manasse una.

5. Et super terminum Manasse, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ephraim una.

6. Et super terminum Ephraim a

de chaque tribu s'étend uniformément à travers toute la largeur du pays depuis la frontière orientale jusqu'à la Méditerranée à l'ouest, de sorte que tous ces domaines forment comme des bandes parallèles. Dans la distribution opérée du temps de Josué, plusieurs des territoires des tribus ne convraient que la moitié de la largeur du pays. Ainsi Dan avait son héritage à l'ouest de Benjamin. Siméon avait le sien à l'ouest de Juda. Une moitié de Manassé et Aser allaient de la limite septentrionale d'Ephraïm à la frontière nord du pays de Chanaan. Issachar, Nephthali, Zabulon avaient leur territoire à l'est de ces tribus. En outre, lors de la première division, les douze tribus n'étaient pas toutes dotées dans le pays de Chanaan, entre la Méditerranée et le Jourdain : sur leur propre demande, deux tribus et une demi-tribu avaient reçu de Moïse les terres de Basan et de Galaad, à l'est du Jourdain : Ruben, Gad, et la moitié de Manassé étaient restées au-delà du fleuve, de sorte que Chanaan avait pu être partagé entre neuf tribus et une demi-tribu. — *A finibus aquilonis*, XLVII, 15. — *Juxta viam Hethalon... juxta viam Emath*. Répété de XLVII, 15, 17, pour bien indiquer la limite septentrionale de la terre sainte. — *Et erit ei plaga orientalis mare*. Litt. « de la frontière orientale à la frontière de la mer. » LXX : τὰ πρὸς ἀνατολῆς ἕως πρὸς θάλασσαν.

— *Dan una*. Dan aura une portion du territoire. « Quod in quinque et septem tribubus semper in fine ponitur una subintelligitur vel pars, vel possessio, vel hæreditas. » S. Jérôme. Au temps des Juges une partie de la tribu de Dan s'était dirigée vers le nord, avait conquis la ville de Laïs et lui avait donné le nom de Dan. Depuis ce temps, Dan désignait habituellement la frontière nord du pays, II Rois, III, 10. etc.

2. — *Et super terminum Dan*. Auprès de la part attribuée à Dan. 27 doit être traduit ainsi dans tout ce passage; Cfr. Nomb. II, 5, 20. — *Aser una*. V. v. 1. Aser, Nephthali et la moitié de Manassé gardent leur position naturelle, comme tribus du nord. Zabulon et Issachar sont renvoyés au sud pour faire place à l'autre moitié de Manassé ramenée de l'est du Jourdain. Ephraïm garde sa place, et Ruben, ramené lui aussi de l'est, est placé entre Ephraïm et Juda. Benjamin prend place immédiatement au sud de la ville; Siméon garde sa place au sud, et Gad est renvoyé de l'est à l'extrémité méridionale. Remarquons encore une fois, dit Currey, qu'il ne faut pas attendre une extrême exactitude dans une vision qui est idéale et symbolique, et que les grandes lignes fidèlement observées sont accomodées toujours à l'expression symbolique que le prophète se propose.

3-7. — V. les remarques sur les 27, 1-2.

plaga orientali usque ad plagam maris, Ruben una.

7. Et super terminum Ruben, a plaga orientali usque ad plagam maris Juda una.

8. Et super terminum Juda, a plaga orientali usque ad plagam maris, erunt primitiæ quas separabitis, viginti quinque millibus latitudinis et longitudinis, sicuti singulæ partes a plaga orientali usque ad plagam maris; et erit sanctuarium in medio ejus.

9. Primitiæ quas separabitis Domino, longitudo viginti quinque millibus, et latitudo decem millibus.

10. Hæ autem erunt primitiæ sanctuarii sacerdotum : ad aquilonem longitudinis viginti quinque millia, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad orientem latitudinis decem millia, et ad meridiem longitudinis viginti quinque millia; et erit sanctuarium Domini in medio ejus.

11. Sacerdotibus sanctuarium erit de filiis Sadoc, qui custodierunt cæremonias meas, et non erraverunt

phraïm, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Ruben une part.

7. Et auprès de la frontière de Ruben, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Juda une part.

8. Et auprès de la frontière de Juda, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez : elles auront vingt-cinq mille de largeur et de longueur, selon l'étendue de chacune des parts, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer. Et le sanctuaire sera au milieu de cette séparation.

9. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille de longueur sur dix mille de largeur.

10. Ces prémices du sanctuaire des prêtres auront vingt-cinq mille de longueur vers l'aquilon, dix mille de largeur vers la mer, dix mille aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille de longueur vers le midi, et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

11. Le sanctuaire sera pour les prêtres, pour les enfants de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et

8. — *Primitiæ*. תרומה. le domaine séparé; V. xlv, 6. — *Quas separabitis*, xlv, 4. — *Viginti quinque millibus*. Il faut suppléer la mesure elle-même, ici les roseaux, d'après xli, 46 et xlv, 2. — *Latitudinis*, la largeur dans le sens du nord au sud, comme v. 9, 40, 43, 45. — *Longitudinis*, la longueur, de l'est à l'ouest, est la même que celle de la portion territoriale accordée à chaque tribu : *sicuti singulæ partes...* — *Erit sanctuarium in medio ejus*. Le temple sera au milieu de ce domaine séparé; v. 40, 21; Cfr. xlv, 3, 4. Il ne sera donc pas dans la ville, mais en dehors; de même dans l'Apocalypse, xxi, 22, S. Jean ne voit pas de temple dans la nouvelle Jérusalem. parce que cette ville est toute entière le trône de Dieu. Cfr. Jér., iii, 47 et Lévi., xxvi, 14, 12.

9. — *Primitiæ quas separabitis Domino*. v. 8 et 20. C'est la portion réservée aux

prêtres et dans laquelle le temple est placé. Elle a 25.000 roseaux de longueur et 40.000 de largeur. On a déjà expliqué plus haut ces divisions. L'auteur sacré commence par décrire la part des prêtres. v. 9-12.

10. — *Primitiæ sanctuarii*, litt. « le domaine de sainteté » réservé aux prêtres; v. 48, 20, 21, xlv, 6, 7. — *Ad aquilonem...* le long des côtés nord, ouest, est, sud. — *Viginti quinque millia... decem millia...* Ce ne sont pas des coudées, mais des roseaux, comme on l'a déjà dit au v. 8. — *Eritque sanctuarium Domini in medio ejus*. C'est ce qui a été déjà dit, v. 8 et xlv, 4.

11. — *Sanctuarium*. הַבְּיָדוּשׁ est rendu au pluriel par les LXX : τοῖς ἱερατοῦ, le Targum et le Syriac; il est pris dans un sens distributif par Kimchi et d'autres commentateurs; suivant eux il faut traduire ainsi ce passage : aux prêtres, à tous ceux qui ont

qui n'ont pas erré, lorsque les fils d'Israël erraient, comme les lévites eux-mêmes ont erré.

12. Et ils auront pour prémices, dans les prémices de la terre, le Saint des Saints, auprès du domaine des lévites.

13. Semblablement les lévites auront, auprès du domaine des prêtres, vingt-cinq mille de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur sera de vingt-cinq mille, et la largeur de dix mille.

14. Et ils n'en pourront rien vendre ou changer. Les prémices ne seront pas transférées, parce qu'elles sont sanctifiées au Seigneur.

15. Les cinq mille qui restent en largeur sur les vingt-cinq mille, seront considérés comme profanes; ils seront employés aux édifices de la ville et à ses faubourgs, et la ville sera placée au milieu.

16. Et voici ses mesures : vers la

cum errarent filii Israel, sicut erraverunt et levitæ.

12. Et erunt eis primitiæ de primitiis terræ Sanctum sanctorum, juxta terminum levitarum.

13. Sed et levitis similiter juxta fines sacerdotum viginti quinque millia longitudinis, et latitudinis decem millia. Omnis longitudo viginti et quinque millium, et latitudo decem millium.

14. Et non venumdabunt ex eo, neque mutabunt, neque transferentur primitiæ terræ, quia sanctificatæ sunt Domino.

15. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti quinque millia, profana erunt urbis in habitaculum, et in suburbana; et erit civitas in medio ejus.

16. Et hæc mensuræ ejus : ad pla-

été sanctifiés parmi les fils de Sadoc. Cfr. en effet II Par., xxvi, 48. — *De filiis Sadoc.* V. xl, 46, xlv, 45 et III Rois, II, 35. — *Qui custodierunt caeremonias meas.* V. xlv, 8, 45, 46. — *Sicut erraverunt et Levitæ.* Voir xlv, 40.

12. — *Eis, aux descendants de Sadoc,* xv, 40, 41. — *Primitiæ de primitiis terræ.* תרומה est une formation adjectivale dérivée de תרומה, avec une signification abstraite : ce qui est laissé du domaine; c'est, dit Keil, comme une theroumah à la seconde puissance. LXX : ἡ ἀρχὴ δεδομένη. — *Sanctum Sanctorum.* Cette portion est appelée très sainte tandis que celle des Lévites, v. 44, n'est appelée que sainte; Cfr. xv, 2, 3, xlvii, 46. Cela tient à ce que le domaine réservé aux prêtres renferme le sanctuaire de Dieu dans son sein.

13. — *Et Levitis.* V. xlv, 5. — *Viginti quinque millia...* La part des Lévites sera en longueur et en largeur égale à celle des prêtres; mais, en réalité, si on ne tient pas compte de leur nombre, elle sera plus grande, parce que l'emplacement du Temple et de son domaine est à retrancher sur la part des prêtres.

14. — *Non venumdabunt ex eo.* Les prêtres et les lévites ne pourront rien vendre de leur domaine. Cfr. Lévi., xxv, 34. — *Neque trans-*

ferentur, à d'autres personnes. Ezech., xxiii, 20, *erunt Domino est.* Cfr. Lévi., as échanges xxvii, 44, 21, 23. Les ventes ou échanges sont interdits parce que c'est Dieu qui possède le véritable propriétaire; prêtres et lévites ne sont qu'usufruitiers.

15. — *Quinque millia,* des roseaux à mesure du surer, comme plus haut. — *In latitudine,* à l'extrémité sud de la portion réservée aux prêtres et aux lévites. — *Profana.* Cet espace de terre sera à l'usage commun; il ne sera pas sanctifié comme celui qui est destiné aux prêtres et aux lévites. « Quod nos veritimus in profano, pro quo Aquila βέηλον, Symmachus et Theodotus λαϊκὸν transtulerunt, LXX dixere προτεῖσσιμα, quod antemurale possimus dicere. Profanum autem et laicum, id est vulgare, quod omni populo habitare passim licet... Profana erunt urbis, ut cunctis habitare liceat Israelitis, omnique de plebe, non quod immunda sint, aut aliquid in habitatione terræ sanctæ contaminatum, putridum puteur et sordidum; sed quod præter sacerdotes omnibus in eis habitare permittitur sit. » S. Jérôme. — *In suburbana.* LXX : εἰς ἐξώτημα. — *Erit civitas in medio ejus.* Au milieu de ce domaine qui appartient à toute la nation et non à une tribu en particulier.

16. — *Et hæc mensuræ ejus,* xlii, 45, xliii, 43. Ce ne sont pas les mesures du do-

gam septentrionalem quingenta et quatuor millia; et ad plagam meridianam, quingenta et quatuor millia; et ad plagam orientalem, quingenta et quatuor millia; et ad plagam occidentalem, quingenta et quatuor millia.

17. Erunt autem suburbana civitatis ad aquilonem, ducenta quinquaginta; et ad Meridiem, ducenta quinquaginta; et ad orientem, ducenta quinquaginta; et ad mare, ducenta quinquaginta.

18. Quod autem reliquum fuerit in longitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in orientem, et decem millia in occidentem, erunt sicut primitiæ sanctuarii; et erunt fruges ejus in panes his qui serviunt civitati.

19. Servientes autem civitati, operabuntur ex omnibus tribubus Israel.

20. Omnes primitiæ viginti quinque millium, per viginti quinque

limite nord, quatre mille cinq cents, vers la limite sud, quatre mille cinq cents, et vers la limite est, quatre mille cinq cents, et vers la limite ouest, quatre mille cinq cents.

17. Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante, et deux cent cinquante vers l'orient, et deux cent cinquante vers la mer.

18. Quant à ce qui restera sur la longueur, auprès des prémices du sanctuaire : dix mille à l'orient, et dix mille à l'occident, ils seront comme les prémices du sanctuaire; et les fruits que l'on en retirera, serviront à nourrir ceux qui servent la ville.

19. Mais ceux qui servent la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

20. Toutes les prémices auront vingt-cinq mille en carré, elles se-

maine de la ville qui suivent, mais celles de la ville elle-même. — *Quingenta et quatuor millia*. La ville a 4,500 roseaux de côté. Cfr. Apoc., xxi, 16.

47. — *Suburbana*. LXX: *διάστυα*... — *Ducenta quinquaginta*... Joint à la dimension de la ville, cela fait un carré de 4.750 roseaux de côté. « Mathématiquement tout est juste, mais la descri, ti n'est pas claire... Comme la ville aura 4.500 perches (ou roseaux) de côté, plus  $2 \times 250$  d'espace libre (banlieue) autour (total 5,000), il s'ensuit que la ville occupera toute la largen du parallélogramme, et que de chaque côté il restera, pour les champs à cultiver, un petit parallélogramme de 40,000 de long sur 5,000 de large. » Reuss.

48. — *Quod autem reliquum fuerit in longitudine*. A l'est et à l'ouest de l'emplacement occupé par la ville et la banlieue, il reste un espace libre dont nous venons de parler au verset précédent. — *Decem millia*... V. 17. — *Erunt sicut primitiæ sanctuarii*. Cet espace libre sera le long du domaine des prêtres et du temple. — *Fruges ejus*. תבואתו, son produit, comme Lévi., xxv, 3, 7, 42. — *In panes*, en nourriture, II Rois, ix, 40. — *His qui serviunt civitati*. לעבדי העיר. Selon Hitzig

ces mots désignent les habitants de la ville; suivant Gésenius, Hævervick, etc., ce sont les ouvriers employés à sa construction; mais devait-on être toujours occupé à bâtir la ville, et pouvoir ainsi à perpétuité à l'entretien des maçons? Il vaut donc mieux voir avec Keil, etc., dans ces mots, la classe ouvrière, la population laborieuse de la ville. Reuss, qui ne veut pas se décider, traduit : les gens de la ville. Hengstenberg croit que ces mots désignent les soldats chargés de la garde de Jérusalem.

49. — Cette prescription est en harmonie avec xlv, 6, où il est dit que la ville appartiendra à tout Israël.

20. — *Omnes primitiæ*. L'ensemble des domaines des prêtres, des lévites et de la ville. — *Viginti quinque millium... in quadrum*. Cet ensemble forme un carré de 25,000 roseaux de côté; Cfr. Apoc., xxi, 16. — *Separabuntur in primitias sanctuarii et in possessionem civitatis*. Keil traduit ainsi ces mots : « un quart sera tiré du domaine réservé pour la possession de la ville. » Sur l'ensemble du domaine réservé, le quart du sol doit être accordé à la ville, c'est-à-dire 5,000 roseaux sur 20,000. Suivant le v. 45, le domaine de la ville a en effet 5,000 roseaux

ront séparées entre les prémices du sanctuaire et le domaine de la ville.

21. Ce qui restera sera pour le prince, autour des prémices du sanctuaire, et du domaine de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille des prémices, jusqu'à la limite orientale. Et de même, du côté de la mer vis-à-vis de vingt-cinq mille, jusqu'à la limite de la mer, ce sera encore la part du prince. Et les prémices du sanctuaire ainsi que le sanctuaire du temple, seront placées au milieu.

22. Quant au domaine des lévites et au domaine de la ville au milieu des domaines du prince, il sera entre les limites de Juda et les limites de Benjamin.

23. Pour les autres tribus, depuis la limite orientale jusqu'à la limite occidentale, Benjamin aura une part.

24. Et auprès de la frontière de Benjamin, depuis la limite orientale jusqu'à celle de l'occident, Siméon aura une part.

de côté. Le carré est parfait ainsi; mais les domaines du prince, qui sont pris à l'est et à l'ouest de ce carré ne laissent plus à l'ensemble la même proportion.

21. — *Quod autem reliquum fuerit.* Ce qui restera en dehors du carré, §. 20, du côté de l'est et de l'ouest, entre les parts des tribus de Juda et de Benjamin; §. 22; Cfr. §§. 15, 18. — *Principis erit.* V. XLV, 7. — *Ex omni parte.* בְּכֹל־רֵחוֹ, d'ici et de là, de l'est et de l'ouest, XLV, 7. — *Primitiarum sanctuarii.* Litt. « auprès du domaine saint », de celui des prêtres et des lévites. §§. 48, 20. — *E regione.* אֶל-פְּנֵי. devant, XLI, 4, 42, 45. — *Viginti... orientalem.* Du côté de l'est, en dehors de l'espace de 25,000 roseaux réservé, il se trouvera encore une étendue de terre qui sera appliquée au domaine du prince. — *Sed et a mare...* La même chose se produira du côté de la mer, c'est-à-dire à l'ouest. Cfr. XLVII, 20. — *Similiter in partibus.* Litt. « entre les parts » de Juda et de Benjamin, §. 22. La Vulgate traduit ici comme les LXX : τῶν μερῶν τοῦ ἀφ' ἡγουμενίου. — *In medio ejus.* Au milieu du domaine du prince qui les joindra à l'orient et à l'occident.

millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii, et in possessionem civitatis.

21. Quod autem reliquum fuerit principis erit ex omni parte primitiarum sanctuarii, et possessionis civitatis e regione viginti quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem; sed et ad mare, e regione viginti quinque millium usque ad terminum maris, similiter in partibus principis erit; et erunt primitiæ sanctuarii, et sanctuarium templi in medio ejus.

22. De possessione autem levitarum, et de possessione civitatis in medio partium principis, erit inter terminum Juda, et inter terminum Benjamin, et ad principem pertinebit.

23. Et reliquis tribubus, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Benjamin una.

24. Et contra terminum Benjamin, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Simeon una.

22. — *De possessione autem Levitarum,* §. 43. — *De possessione civitatis,* §§. 15, 20, 21. — *In medio partium principis.* Ces mots, dit Rosenmüller, doivent se lire comme faisant une parenthèse. Ce qui appartient aux lévites et aussi ce qui appartient à la ville est renfermé à l'est et à l'ouest entre le domaine du prince, au nord et au sud entre le territoire de Juda et celui de Benjamin. Le domaine des prêtres n'est pas nommé, mais il devait se trouver entre celui des lévites et celui de la ville. — *Ad principem pertinebit.* Tout ce qui est entre les territoires des deux tribus de Juda et de Benjamin n'appartiendra ni aux prêtres, ni aux lévites, ni à la ville, et sera du domaine du prince.

23. — *Reliquis tribubus,* les tribus dont le territoire est au sud du domaine réservé. — *Benjamin.* « In priori quidem descriptione Judas erat ab Austro, et Benjamin ab Aquilone; hic vero e contrario fit, ut Judas sit ab Aquilone, et Benjamin ab Austro, post quem secundus est Simeon, tertius Issachar, quartus Sebulon, quintus Gad, quinquo videlicet tribus ». S. Jérôme.

24-27. — Le prophète détermine la posi-

25. Et super terminum Simeonis, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Issachar una.

26. Et super terminum Issachar, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una.

27. Et super terminum Zabulon, a plaga orientali usque ad plagam maris, Gad una.

28. Et super terminum Gad, ad plagam austri in meridie; et erit finis de Thamar usque ad aquas Contradictionis Cades, hæreditas contra mare magnum.

29. Hæc est terra, quam mittetis in sortem tribubus Israël; et hæ partitiones earum, ait Dominus Deus.

30. Et hi egressus civitatis: A pla-

25. Et auprès de la frontière de Siméon, depuis la limite orientale jusqu'à celle de l'occident, Issachar aura une part.

26. Et auprès de la frontière d'Issachar, depuis la limite orientale jusqu'à celle de l'occident, Zabulon aura une part.

27. Et auprès de la frontière de Zabulon, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Gad aura une part.

28. Et auprès de la limite de Gad, auprès de la borne du sud, sera la frontière depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès. L'héritage s'étend vers la grande mer.

29. Telle est la terre que vous distribuerez au sort entre les tribus d'Israël, et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30. Et voici les sorties de la ville.

tion des quatre tribus qui restent. On a déjà dit que la tribu de Gad était, dans la distribution primitive, à l'est du Jourdain.

28. — *Thamar*. V. XLVII, 49. — *Cades*, ibid. Si on essaye, dit Keil, pour se former une idée claire du rapport entre cette division prophétique du pays et l'état actuel de Chanaan, suivant les limites décrites, XLVII, 45 et suiv., de déterminer la longueur et la largeur du domaine, d'après ses dimensions géographiques, 25,000 roseaux, il faudra estimer la valeur de ce chiffre à 40,70 milles géographiques, selon Boeckh et Bertheau, ou seulement à 9,75, d'après Thenius. L'étendue de Chanaan, depuis Cades jusqu'à la source El-Lebweh, est de trois degrés un tiers, c'est-à-dire 50 milles géographiques ou 374 kilomètres (exactement 370 369 m 900). Dix milles sont occupés par le domaine sacré; il n'en reste donc plus que quarante pour le territoire des douze tribus, de sorte que chaque tribu aurait un lot de trois milles géographiques et un tiers (24,691 m. 326). Si maintenant nous attribuons une largeur de trois mille géographiques (22,222 m 494) à chacun des lots des cinq tribus qui sont au sud du domaine réservé, comme la terre devient plus étroite vers le sud, nous donnerons aux sept lots du nord une largeur de trois milles, quatre septièmes (22,843 m. 564). Quant au domaine réservé, mis à part au centre de la terre, il s'étendrait

de Jérusalem à Dothan ou Jenin. Si nous prenons la largeur du pays (est à ouest) dans le voisinage de Jérusalem, ou à l'entrée du Jourdain dans la mer Morte, Chanaan a onze mille géographiques de largeur, tandis qu'à Jenin il en a à peine dix. Si donc la longueur de la therumah (ou domaine réservé) était, dans le sens de l'est à l'ouest, de dix milles géographiques, il ne resterait qu'un territoire d'un demi mille de largeur à l'est et à l'ouest, sur la limite sud de la therumah, et il ne resterait rien, à la limite nord, pour le domaine du prince. Aussi faut-il ne donner qu'une largeur de huit mille à la therumah. En somme les calculs donnés par Ezéchiel correspondent à la topographie actuelle de Chanaan, aussi exactement qu'on peut l'attendre d'un calcul obtenu par des moyens aussi sommaires que ceux dont disposait ce prophète. Nous y trouvons d'ailleurs la preuve que l'unité de mesure est partout ici le roseau et non la coudée.

29. — *Hæc est terra*. Cfr. Nomb. xxxiv, 2, 42, 43, Deut. xxxiv, 4. — *Quam mittetis in sortem*. xlv, 4. — *Tribubus Israël*, xv, 49, 31. — *Et hæ partitiones earum*, de ces tribus. Cfr. Jos. xi, 23, xii, 7.

6. Description de la cité de Dieu. §§. 30-35.

30. — *Hi egressus civitatis*. Les portes de la ville, Cfr. xlii, 41. Suivant quelques com-

Tu mesureras du côté du nord quatre mille cinq cents.

31. Et les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël. Il y aura trois portes au septentrion, la porte de Ruben, la porte de Juda, et la porte de Lévi.

32. Tu mesureras de même vers le côté de l'orient quatre mille cinq cents. Et il y aura trois portes de ce côté : la porte de Joseph, la porte de Benjamin, et la porte de Dan.

33. Et tu mesureras quatre mille cinq cents vers le côté du midi : et il y aura trois portes, la porte de Siméon, la porte d'Issachar, et la porte de Zabulon.

34. Tu mesureras enfin quatre mille cinq cents vers le côté de l'ouest, et il y aura aussi trois portes : la porte de Gad, la porte d'Aser, et la porte de Nephthali.

35. Son circuit sera de dix-huit

ga septentrionali quingentos et quatuor millia mensurabis.

31. Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel, portæ tres a Septentrione, porta Ruben una, porta Juda una, porta Levi una.

32. Et ad plagam orientalem, quingentos et quatuor millia; et portæ tres, porta Joseph una, porta Benjamin una, porta Dan una.

33. Et ad plagam meridianam, quingentos et quatuor millia metieris; et portæ tres, porta Simeonis una, porta Issachar una, porta Zabulon una.

34. Et ad plagam occidentalem, quingentos et quatuor millia, et portæ eorum tres, porta Gad una, porta Aser una, porta Nephthali una.

35. Per circuitum, decem et octo

mentateurs תיצאת n'indique pas les portes, mais les côtés, les limites d'une ville, d'un territoire. — *Quingentos et quatuor millia*. V. plus haut §. 16. La ville a 4500 roseaux de côté. Cfr. Jer., xxxi, 38, 39, où le prophète attribue aussi à la ville restaurée des dimensions bien plus grandes que celles qu'elle eut jamais.

31. — *Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel*. Chaque côté a trois portes, de sorte que la ville entière en a douze; elles portent les noms des douze tribus, comme les portes de la Jérusalem céleste dans l'Apocal., xxi. 42, parce qu'elle sera la cité du vrai peuple de Dieu. — *Porta Levi una*. La tribu de Lévi étant mentionnée ici, il s'en suit qu'au §. 32, c'est la tribu de Joseph qui est nommée, et non pas les demi-tribus de Manassé et d'Ephraïm; Cfr. Deut. xxxiii, 43. *Ruben, Juda et Levi* sont cités les premiers comme dans la bénédiction de Moïse, Deut. xx iii.

3. *Joseph... Benjamin* sont cités d'après eu âge, contrairement à Deut. xxxiii, 42-43.

34. — *Gad... Aser... Nephthali*. Ce sont les noms des fils des servantes qui terminent la liste.

35. — *Per circuitum decem et octo millia*. 48000 roseaux; V. §. 16 et 30. Kliefoth remarque sur ce nombre que c'est le produit de 42 par 4500, c'est-à-dire un produit de

douze par un multiple de dix. Il en conclut que la cité de Dieu va maintenant devenir la capitale du nouveau monde. — *Nomen civitatis*, le nom de la nouvelle Jérusalem. — *Ex illa die*, à partir du jour de sa restauration, ou mieux de sa création, car c'est bien une nouvelle création qu'Ézéchiel a en vue. — *Dominus ibidem*. Le Seigneur habite là; LXX : Κύριος ἐκεῖ ἔσται. Cfr. Joel, iv, 20. « Nomen quoque ipsius civitatis nequaquam erit, ut prius, Jerosolyma, quæ interpretatur visio pacis, sed Adonai Sama, יהוה שמה, quod in latinum sermonem vertitur, Dominus ibidem, qui recedat numquam ab ea, ut a priori populo ante discessit, dicens ad discipulos : Surgite, abeamus hinc. Joan. iv, 31. Et ad Judæos : Relinquetur vobis domus vestra deserta, Matt. xxiii, 38; sed æternam habeat possessionem et sit ei ipse possessio, iisdem discipulis repromittens, Matt. xxviii, 20 : Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi ». S. Jérôme. Cfr. Is. lxii, 42 et Jer. xxxiii, 46. La promesse faite par Dieu à son peuple d'habiter avec lui a été représentée par l'entrée de la gloire divine dans le tabernacle et dans le temple; elle sera accomplie par l'Incarnation. Emmanuel, Dieu avec nous, est la réalisation de la prédiction d'Ézéchiel : Le Seigneur est là!

Terminons ce travail en reproduisant les paroles suivantes que S. Jérôme met en tête

mille. Et à partir de ce jour, le nom de la ville sera : LE SEIGNEUR AVEC ELLE.

millia : et nomen civitatis ex illa die, Dominus ididem.

du quatorzième livre de ses commentaires sur Ezéchiel : « Quod in principio templi Ezechielis debui dicere, nunc præpostero ordine in fine dicturus sum, illius versiculi memor :

*Hic labor ille domus, et inextricabilis error.*

Ita et ego istarum scripturarum ingressus oceanum et mysteriorum Dei, ut sic loquar, labyrinthum, de quo scriptum est : Posuit te-

nebras latibulum suum, Ps. xvii, 42, et : Nubes in circuitu ejus, Ps. xcvi, 2, perfectam quidem scientiam veritatis mihi vindicare non audeo, sed nosse cupientibus aliqua doctrinæ indicia præbuisse, non meis viribus, sed Christi misericordia, qui errantibus nobis ipse dolos tecti ambagesque resolvit, cæca regens Spiritu sancto vestigia ; quem sequentes ad portum explanationum Ezechielis prophetæ pervenire potuimus ».

**FIN DU COMMENTAIRE DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL**



# TABLE DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

## PREFACE

	Pages.		Pages.
I. — Vie d'Ezéchiél. . . . .	4	chiel. . . . .	44
II. — Contenu et division du livre. . . . .	4	VI. — Christologie d'Ezéchiél. . . . .	44
III. — Authenticité du livre. . . . .	7	VII. — Rapports d'Ezéchiél avec l'A-	45
IV. — Style d'Ezéchiél. . . . .	8	pocalypse. . . . .	45
V. — Caractère des prophéties d'Ezé-		VIII. — Commentateurs . . . . .	48

## TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

### PREMIÈRE PARTIE

#### PROPHÉTIE DU JUGEMENT

##### I. Mission divine d'Ezéchiél.

CHAPITRE I. . . . .	24
CHAPITRE II. . . . .	33
CHAPITRE III . . . . .	36

##### II. Prophéties contre le royaume de Juda.

4° Première exécution du mandat divin. — Instruction préliminaire. . . . .	38
CHAPITRE III ( <i>suite</i> ). . . . .	38
2° Prédiction contre Jérusalem. . . . .	44
CHAPITRE IV . . . . .	44
CHAPITRE V. . . . .	50
3° Jugement contre les endroits consacrés à l'idolâtrie et les idolâtres. . . . .	56
CHAPITRE VI. . . . .	56
4° Prédiction de la ruine d'Israël. . . . .	59
CHAPITRE VII . . . . .	59
5° Vision de la destruction de Jérusalem. . . . .	66
CHAPITRE VIII. . . . .	66
CHAPITRE IX. . . . .	72
CHAPITRE X. . . . .	76
CHAPITRE XI. . . . .	80
6° Prédiction du départ du roi et du peuple. . . . .	86
CHAPITRE XII . . . . .	86
7° Menaces contre les faux prophètes et les fausses prophétesses. . . . .	92
CHAPITRE XIII. . . . .	92
8° Menaces contre les idolâtres, certitude du châtimeut qui les attend. . . . .	98

CHAPITRE XIV. . . . .	98
9° Menace contre Jérusalem comparée à un sarment de vigne. . . . .	104
CHAPITRE XV . . . . .	104
10° Ingratitude et infidélité de Jérusalem. Sa punition et son ignominie . . . . .	105
CHAPITRE XVI. . . . .	105
11° Humiliation et exaltation de la famille de David. . . . .	121
CHAPITRE XVII. . . . .	121
12° Justice distributive de Dieu. . . . .	127
CHAPITRE XVIII. . . . .	127
13° Lamentation sur les princes d'Israël. . . . .	134
CHAPITRE XIX. . . . .	134
14° Coup d'œil sur le passé et l'avenir d'Israël. . . . .	137
CHAPITRE XX . . . . .	137
15° Prophétie de la forêt incendiée et de l'épée du Seigneur. . . . .	147
CHAPITRE XXI. . . . .	149
16° Description des péchés de Jérusalem et d'Israël. . . . .	157
CHAPITRE XXII. . . . .	157
17° Oolla et Ooliba courtisanes symbolisant l'impieeté. . . . .	163
CHAPITRE XXIII. . . . .	163
18° Prédiction en parabole et en signe de la destruction de Jérusalem. . . . .	173
CHAPITRE XXIV. . . . .	173
III. Prédiction de jugement contre les nations païennes.	
CHAPITRE XXV. . . . .	179

1 <sup>o</sup> Prédiction contre Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tir et Sidon. . . . .	480	B. Le temple avec le vestibule, et les bâtiments accessoires. . . . .	285
A. Prédiction contre Ammon. . . . .	480	CHAPITRE XLI. . . . .	286
B. Prédiction contre Moab. . . . .	481	C. Chambres des prêtres, étendue du domaine du temple. . . . .	293
C. Prédiction contre l'Idumée. . . . .	482	CHAPITRE XLII. . . . .	293
D. Prédiction contre les Philistins. . . . .	483	CHAPITRE XLIII. . . . .	299
E. Prédiction contre Tyr. . . . .	484	2 <sup>o</sup> Les nouvelles ordonnances relatives au culte divin. . . . .	303
CHAPITRE XXVI. . . . .	484	A. Description et consécration de l'autel des holocaustes. . . . .	303
CHAPITRE XXVII. . . . .	490	B. Règles relatives à l'accès du prince dans le sanctuaire. . . . .	308
CHAPITRE XXVIII. . . . .	499	CHAPITRE XLIV. . . . .	308
F. Prédiction contre Sidon. . . . .	203	C. Règles relatives aux étrangers, aux lévites et aux prêtres par rapport au temple et au service du temple. . . . .	309
2 <sup>o</sup> Prédications contre l'Égypte. . . . .	205	D. Règles relatives à l'attitude du peuple envers le sanctuaire et ses ministres, et concernant la partie du territoire qui doit être réservée pour le Seigneur et ses ministres, lors de la division de la terre. . . . .	317
A. Jugement contre Pharaon, son peuple et son pays. . . . .	205	CHAPITRE XLV. . . . .	317
CHAPITRE XXIX. . . . .	205	E. Règles concernant les offrandes temporelles qu'Israël doit apporter au prince. . . . .	322
B. Conquête et pillage de l'Égypte par Nabuchodonosor. . . . .	209	F. Règles concernant les sacrifices des jours de fête et les sacrifices quotidiens. . . . .	324
C. Le jour du jugement sur l'Égypte. . . . .	210	a. Sacrifices pour les péchés dans le premier mois. . . . .	324
CHAPITRE XXX. . . . .	210	b. La Pâque et la fête des tabernacles. . . . .	325
D. Destruction de la puissance de Pharaon par Nabuchodonosor. . . . .	214	c. Sacrifices du sabbat et de la nouvelle lune. . . . .	327
E. Gloire et chute d'Assur considéré comme type de l'Égypte. . . . .	216	CHAPITRE XLVI. . . . .	327
CHAPITRE XXXI. . . . .	216	d. Ouverture du temple pour le peuple et pour les offrandes volontaires du prince. . . . .	328
F. Première lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple. . . . .	221	e. Sacrifices quotidiens. . . . .	330
CHAPITRE XXXII. . . . .	221	G. Droit du prince de disposer de sa propriété territoriale. . . . .	331
G. Deuxième lamentation. . . . .	224	H. Cuisines sacrificielles pour les prêtres et pour le peuple. . . . .	332
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>		3 <sup>o</sup> Bénédiction de la terre de Chanaan; sa division entre les tribus d'Israël. . . . .	334
ANNONCE DU SALUT		A. Le fleuve de vie. . . . .	334
<b>I. Introduction à la 2<sup>e</sup> partie.</b>		CHAPITRE XLVII. . . . .	334
CHAPITRE XXXIII. . . . .	229	B. Limites et divisions de la Terre Sainte. Description de la cité de Dieu. . . . .	344
<b>II. Restauration d'Israël et destruction de Gog et de Magog.</b>		a. Limites et division du pays. . . . .	344
1 <sup>o</sup> Déposition des mauvais pasteurs et choix du bon pasteur. . . . .	236	CHAPITRE XLVIII. . . . .	345
CHAPITRE XXXIV. . . . .	236	b. Description de la cité de Dieu. . . . .	354
2 <sup>o</sup> Dévastation d'Edom et restauration de la terre d'Israël. . . . .	244		
CHAPITRE XXXV. . . . .	244		
CHAPITRE XXXVI. . . . .	246		
3 <sup>o</sup> Le salut d'Israël fondé sur sa sanctification. . . . .	250		
4 <sup>o</sup> Réunion d'Israël en une seule nation. . . . .	254		
CHAPITRE XXXVII. . . . .	254		
5 <sup>o</sup> Destruction de Gog. . . . .	261		
CHAPITRE XXXVIII. . . . .	261		
CHAPITRE XXXIX. . . . .	267		
<b>III. Le nouveau royaume de Dieu.</b>			
CHAPITRE XL. . . . .	273		
1 <sup>o</sup> Le nouveau temple. . . . .	274		
A. Description des cours, des portes et des chambres. . . . .	275		